REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

10me Année. — 1re Livraison.

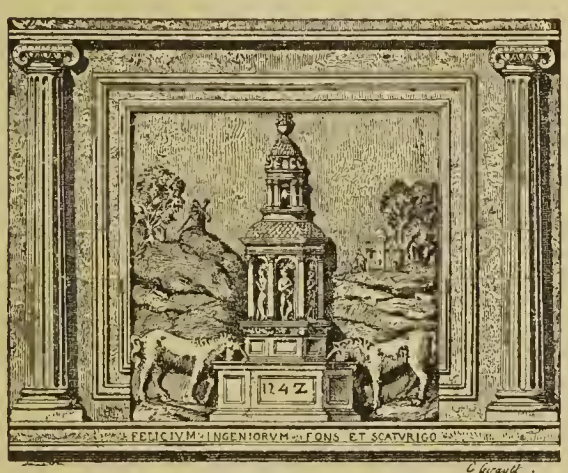

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN-FILLON

PARIS
E. LECHEVALIER
29, Quai des Gds-Augustins.

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1897

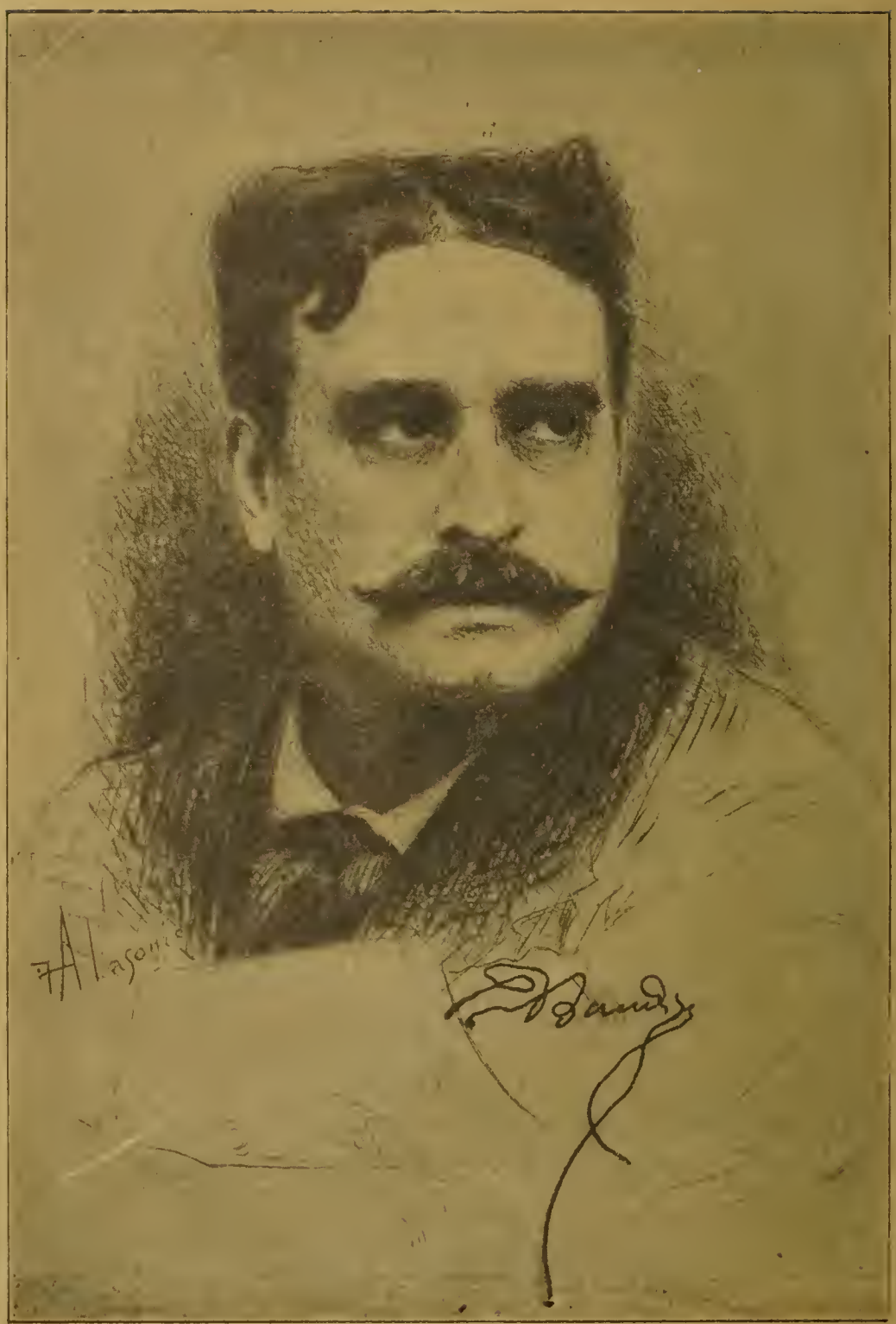

A PROPOS DE L'INAUGURATION DE SA STATUE

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DE

PAUL BAUDRY

Au moment où la ville de la Roche-sur-Yon s'apprête à célébrer la mémoire du plus illustre de ses enfants, de Paul Baudry, dont notre collaborateur et ami A. Bonnin a si excellemment retracé ici-même la glorieuse carrière, il nous a paru de quelque actualité de publier ces pages inédites de l'éminent maître, obligeamment mises à notre disposition par M. O. de Rochebrune, à qui elles avaient été adressées.

Nos lecteurs en apprécieront d'autant plus le charme, que Baudry s'y révèle aussi profond philosophe qu'amoureux passionné du beau, — mettant à nu, dans un mouvement d'affectueux abandon, la supériorité de sa grande âme, si exquisément empreinte de poésie, si chrétiennement trempée par l'épreuve, si sublimement éprise de divin idéal. R. V.

I

Paris, 24 octobre 1851.

Mon cher ami,

Votre lettre m'a fait bien plaisir ; je conserve dans mes souvenirs heureux les quelques heures que j'ai passées avec vous. Je vous suis obligé de votre affectueuse sollicitude,

cher et infatigable travailleur ; vous avez, avec le talent, le cœur vaillant des artistes d'autrefois. Il n'en reste guère parmi nous ; les plus remarqués exercent l'art comme une charge quelconque, notaires où financiers, tirant de leurs œuvres le plus d'argent possible, courant après les puériles satisfactions de la vanité. C'est du reste pour tous la vie de Paris, que vous auriez bien tort d'envier. Vous échappez à cette fièvre contagieuse des sottises et des vulgarités mondaines, vous avez la joie de réaliser les rêves que je ferai toute ma vie.

J'échappe autant que je puis aux obsessions et aux tracas de cette existence, mais vous ne pouvez vous imaginer aux prix de quels efforts !

Il n'est pas de jours où je ne sois prié officiellement de perdre trois ou quatre heures de mon travail. Je me fais le caractère et la mine de l'ours pour rebuffer les gens, et je n'ai de vraie joie que lorsque je puis pousser les verrous et penser à ma chère peinture.

Je me suis remis à la besogne et à la recherche de mes nouvelles compositions. Vous savez le plaisir de ces exquises divagations ; elles ne sont que trop souvent troublées, les miennes l'ont été terriblement ces jours passés. Mon ami et mon architecte Garnier m'a désespéré par une recherche imprévue dans sa décoration de la salle du foyer de l'Opéra ! Il me tailladait en pièces mes pauvres figures du Parnasse et d'une autre peinture que j'appelle les Poètes. Il m'a fallu lutter huit jours, crier, me fâcher, le convaincre, ce qui était plus difficile ; enfin tout s'est arrangé hier, et j'ai encore traversé cette bourrasque.

Vous pensez, cher ami, que l'eau forte est délaissée en ce moment, j'ai tant de choses à faire : onze immenses toiles à inventer, à dessiner et peindre ! Il faudrait avoir le loisir et la douce tranquillité que donne l'exécution des choses préparées et pensées pour me permettre de rayer un peu le cuivre. Je n'aurais guère que le soir et j'ai peur pour mes yeux ; on

me dit que les rayures brillantes du cuivre sont dangereuses ; mais croyez bien, cher ami, que je ne resterai pas sur l'essai maladroit que j'ai commis sous vos yeux[1]. J'adore ce bel art de la gravure à l'eau-forte, c'est la sténographie des peintres, c'est une langue qu'il me faut tôt ou tard bien parler et j'y arriverai aidé de vos bons conseils et de votre chère amitié.

Votre grande planche de la Guerre Civile est très belle et tous les hommes intelligents qui savent un mot de l'art en pensent ce que je vous en ai dit. *All right*, cher Rochebrune, et ne vous découragez jamais, pensez aux inestimables avantages que vous avez autour de vous : la nature, la vie de famille, la vie indépendante, libre d'un homme, l'esprit sain et la passion du travail et du bien. Vous seriez un ingrat de n'en pas remercier Dieu. Je vous embrasse, cher ami, cordialement; mes hommages à madame de Rochebrune et mes amitiés à vos chers enfants.

PAUL BAUDRY.

II

Paris, Dimanche, mai 1872

MON CHER DE ROCHEBRUNE,

Je ne voulais vous écrire qu'après avoir vu vos eaux-fortes. Mais je n'ai pu encore le faire ; je n'ai pu d'avantage prendre part aux travaux du jury. A l'époque où nous venions d'être désignés pour cette corvée, je suis tombé malade, et j'ai dû garder la chambre une quinzaine de jours. Je suis si occupé et d'une manière si suivie que je n'ai pu aller au Salon que deux heures. Mes travaux de l'Opéra sont énormes et je dois faire cet été trois grands plafonds. Je n'y puis travailler que l'été, l'atelier que j'occupe (la coupole de l'Opéra) étant une Sibérie

Paul Baudry, dans un de ses séjours à Terre-Neuve y avait, en effet, gravé le portrait de M. O. de Rochebrune. Ce portrait a été publié dans le tome II de *Poitou et Vendée*.

l'hiver et même le printemps ; car j'ai failli y prendre une fluxion de poitrine au mois d'avril. Je n'ai donc pas vu à mon grand regret votre envoi de cette année, pas plus que le petit portrait d'About dont vous me parlez et que je n'ai pas même examiné d'assez près pour savoir si on l'avait verni.

Je réparerai bientôt pour vos œuvres cette négligence et je vous en écrirai après les avoir admirées, car je ne doute pas, cher ami, que vos planches ne soient à la hauteur de celles que vous avez faites avec tant de verve et de talent. J'en parlerai ce soir à About chez qui je vais dîner (après ma journée) et je le prierai d'en faire écrire quelque chose dans son journal (le *XIXe siècle*).

Je pense souvent à vous et à votre beau Terre-Neuve ; je voudrais de tout mon cœur être avec vous dans ce joli pays que j'ai fort admiré ; mais la peinture me tient, et c'est le travail de cet été qui décidera des vacances. Si je le mène bien, si je fais mes deux plafonds ovales de six mètres et le grand de quatorze d'ici au mois d'octobre je m'offrirai le plaisir d'une course en Vendée, et vous pouvez penser si j'oublierai Fontenay. Votre excursion m'a affriandé, je connais et j'apprécie comme vous le bonheur des promenades sur le bord d'une jolie rivière, vous savez de quel œil je regarde l'eau, les arbres, les charmes exquis de la nature.

Voilà pourquoi je suis pêcheur, et aussi pourquoi je ne prends rien. Je mords beaucoup plus que le poisson. Quand je me lève à quatre heures dans mon vaste palais silencieux de l'Opéra, et cela m'arrive à peu près tous les matins, je respire à pleins poumons cet air frais de la nuit ; cette sensation charmante et ce parfum de l'aube que vous devez bien connaître me reportent toujours vers le pays. Ces souvenirs de départ pour la pêche avec mon père qui m'emmenait par la main tout petit enfant, me reviennent toujours au cœur, et me font soupirer.

La peinture et le travail seuls me font supporter la grande ville où je m'isole et me dérobe le plus que je puis.

Quand vous viendrez à Paris, ayez le soin de m'en avertir, car je donne toujours l'ordre de me laisser seul et de ne conduire personne dans mes ateliers. Comme je tiens essentiellement à vous voir le plus possible, vous viendrez vers dix heures du matin au troisième étage : c'est l'heure du déjeuner et je vous guiderai dans ce labyrinthe. Veuillez me rappeler au souvenir de madame de Rochebrune et de vos chers enfants.

Mille amitiés.

PAUL BAUDRY.

III

Paris, octobre 1872.

MON CHER ROCHEBRUNE,

J'aurais voulu aller vous voir et je pense bien souvent à vous. S'il ne me fallait passer par Nantes et la Vendée j'aurais déjà été près de vous. J'ai des raisons personnelles qui m'interdisent ce voyage pour cette année. Je ne pourrais aller vous voir sans prolonger mon séjour à La Roche et à Nantes et l'état de mes travaux ne me le permet pas. Et puis croyez le bien, mon cher ami, je vous serais, bien que je vous aime de tout cœur, d'un bien débile et faible secours. Je lutte à peine contre les amères douleurs qui me sont restées au fond de l'âme. J'aurais plutôt besoin de vous que vous de moi-même. Mes études et mes travaux sont dans l'état présent de mon esprit mes armes défensives. Loin de l'atelier, je deviens presque malade, j'en ai fait l'essai dans mon récent voyage en Alsace. Je voudrais vous voir remis à vos belles études et, si Dieu le permet, je vous verrai l'année prochaine, vous, votre chère maison où vous m'avez accueilli avec une si affectueuse et cordiale sympathie. Je voudrais justifier les trop belles et trop hautes espérances que vous exprimez pour moi. Je vis encore dans l'inconnu, et vraisemblablement j'y serai toute ma vie. Mon esprit certes désire ardemment être dans

la pleine lumière que vous lui faites entrevoir, mais qui sait! Et je vous le dis en toute sincérité, je n'ai malheureusement peut-être aucune conscience de la valeur de mes efforts. Je n'ai de certitude que dans l'admiration passionnée que m'inspirent les grandes choses d'autrefois, et les purs chefs-d'œuvre de l'art : c'est là, avec l'amour déréglé que je me sens au cœur pour la justice et la vérité, les causes de ma faiblesse. L'esprit philosophique qui touche dans les choses de la vie de bien près à l'égoïsme et à l'insouciance, et la confiance orgueilleuse en soi-même sont les dons de la plupart des hommes heureux et qui m'ont été refusés.

J'ai eu un grand bonheur à vous connaître, parce que j'ai retrouvé en vous, en votre vie, dans vos pensées, la marque infaillible de l'intelligence et de la droiture. Votre atelier et les circonstances de notre première entrevue me resteront toujours présentes à la mémoire. Reprenez, cher ami, la blouse noire et continuez votre beau travail sur Chambord ou sur un des autres monuments de notre France : rappelez-vous, et ce m'est souvent une consolation d'y penser, combien ces grands artistes, que nous aimons, ont été la plupart tourmentés, accablés par le sort. Il n'en reste rien dans leurs œuvres radieuses qui nous consolent et nous charment comme les œuvres de Dieu, qui pour nos faibles yeux semblent aussi laisser subsister le mal et le bien, le laid et le beau, la vie et la mort, en un horrible désaccord, effet probablement nécessaire d'une cause qui est au-delà de nous dans l'inconnu. Nous le saurons peut-être. Ayons confiance en Dieu.

Je vous aime bien sincèrement, mon cher ami, et vous prie de me conserver votre affection ainsi que celle de vos chers enfants.

PAUL BAUDRY.

IV

Paris, lundi, janvier 1873.

Mon cher Rochebrune,

Je pense souvent à vous, n'en doutez pas, bien que je ne puisse vous le dire toujours ; je pense à votre douleur[1] et j'en retrouve un écho dans mon cœur, que le temps n'a guère atténué : mais, mon cher ami, comme Dieu veut que nous vivions, et que nous supportions dans un esprit de résignation ces souffrances morales, je veux comme je le fais pour moi-même éloigner de votre esprit cette tristesse. Laissez-moi vous parler de ce qui était dans votre cœur aux jours heureux, du cher travail et de l'art : ça toujours été là mon vrai refuge, ce sera le vôtre, cher ami. Une âme bien trempée comme la vôtre doit rebondir et prendre élan pour produire encore de belles choses. Je vous remercie bien sincèrement de ce que vous m'écrivez pour moi : si je dédaigne le bruit et les jugements aveugles de la foule, j'aime la louange délicate des vrais artistes et des hommes de bien. La vôtre m'est infiniment précieuse ; je n'ai que la crainte de ne pas assez la mériter, et je pense à vous en travaillant. Tessier[2] vous a dit vrai : vos yeux clairvoyants m'ont fait corriger une grosse faute et je vous dois une des meilleures figures que j'aie faites ; j'ai fait depuis votre voyage de nouvelles compositions : ce sont les portraits des Muses. Bien que ce soit des figures isolées, il y a une recherche d'idées délicate et intéressante dans ce travail.

Les proportions de ces tableaux sont plus grandes que celles

[1] Mme O. de Rochebrune venait de succomber à une fièvre typhoïde contractée au chevet de l'un de ses fils.

[2] Florent Tessier, peintre fontenaisien d'un certain mérite.

que vous connaissez. J'essaie de mettre dans chaque attitude et dans chaque visage ce qui constitue la qualité spiritualiste, comme nous la concevons maintenant dans notre monde moderne, et je ne prends aux anciens que le vêtement et autant que je puis les formes matérielles quasi-divines que la Renaissance a ressuscitées par les ouvrages de Raphaël et de Michel-Ange. Vous voyez que mon idéal est bien haut, et il est bien téméraire peut-être d'y viser ; mais enfin il faut regarder le ciel et non la fange.

J'espère aller vous voir, cher ami, avant le mois de septembre, si j'ai terminé comme je le pense mes huit Muses vers la fin de mars. J'irai vous serrer la main à Fontenay-le-Comte et passer quelques instants avec vous et vos gentils enfants. Veuillez leur faire mes bien sincères amitiés et croyez-moi, mon cher Rochebrune, votre toujours très affectionné ami.

Mes amitiés à Tessier.

PAUL BAUDRY.

V

Paris, 15 juin 1875.

CHER ROCHEBRUNE,

Je suis venu en Vendée passer quelques jours en attendant mon emménagement, mais mon séjour a été si court que je n'ai pu quitter la Roche.

J'ai loué deux ateliers contigus rue Notre-Dame-des-Champs, 56, et je n'ai encore qu'un coin pour y coucher, les ouvriers tapent, martellent, collent et peinturlurent partout. J'ai hâte de réunir les pauvres débris de mon ancien atelier et de revoir mes esquisses et mes livres. Je resterai à Paris jusqu'en septembre et je commencerai des portraits. En septembre, j'irai de nouveau en Vendée chasser. J'espère avoir le plaisir d'aller vous voir à cette époque, si rien ne vient à

la traverse. J'ai déjà étudié mes sujets de Jeanne d'Arc, et mon voyage en Vendée a été surtout abrégé par un arrêt à Orléans, où j'ai trouvé les hommes les plus aimables et les plus instruits des choses qui regardent l'archéologie du XVe siècle. Il y a un musée très intéressant formé par un magistrat, M. Mantellier.

Il faudra pourtant que je connaisse votre voisin Fillon malgré ses rougeurs politiques. J'ai été souvent ennuyé de vos dissentiments à ce sujet ; car c'est comme vous me l'avez dit vous-même, un des hommes les plus instruits et les plus précieux pour les recherches qui vont m'occuper. J'aurai ici M. Quicherat pour Jeanne d'Arc, mais dans nos promenades vendéennes vous et Fillon vous vous complétiez si bien.

Vous me pardonnerez, n'est-ce pas, si je le recherche à mon prochain voyage ; un de ses amis, je ne sais plus lequel, m'en a fait la proposition, mais je ne l'aimerai jamais autant que vous, avec qui je m'entends si bien sur toutes les choses de notre métier et le reste.

Mille bons souvenirs à vos enfants et mes vieilles amitiés à vous.

PAUL BAUDRY.

VI

Paris, 9 mai 1875.

MON CHER AMI,

Je suis bien en retard pour répondre à votre gentille lettre du mois de mars qui m'est parvenue à Naples à mon retour d'Egypte. Mais je le fais néanmoins, pour que vous ne doutiez jamais que je puisse être indifférent à ce qui vient de vous, et je vous remercie de votre affectueux souvenir. Ma pensée se reporte vers votre délicieux Terre-Neuve, et je suis convaincu de plus en plus que le vrai bonheur c'est d'avoir

un coin de terre et quelques arbres autour pour y planter sa tente. C'est ce que je cherche en vain depuis mon retour : je me contenterais de quelques tuiles à un quatrième étage; c'est une prétention bien modeste pour un peintre qui a dormi sous des forêts de palmiers, dans des palais de granit rose. J'erre comme un malheureux chien de berger, perdu dans Paris, et je rentre chaque soir dans ma triste niche de l'hôtel du Louvre. Cette vie m'est vraiment insupportable.

Pendant que je vous écris ceci, j'entends distinctement le rossignol chanter dans le parc de Terre-Neuve : le ciel laiteux, opale, de la plaine de Maillezais, du côté de la vieille église Saint-Pierre me revient en souvenir. Si j'étais poète, je dirais même : que ma « corolle attentive ».... (j'oublie les vers), tellement je me sens misérablement voué à la prose. J'ai bien envie de la planter là avec le reste et d'aller pêcher à la ligne sur les bords de l'Erdre avec Doré-Graslin qui est mon voisin de chambre en ce moment et qui m'y sollicite; mais il faut être sage et ramasser mes malheureux chevalets, livres et dessins dispersés depuis six mois aux quatre coins de la terre.

Je vous envoie mes vieilles amitiés ainsi qu'à vos enfants.

BAUDRY.

Hôtel du Louvre, chambre 237

VII

Le Caire, 1er mars 1877.

CHER AMI,

J'ai reçu votre lettre pendant mon voyage dans la Haute-Egypte, d'où je suis revenu il y a deux jours. Je vous remercie de la bonne nouvelle que vous m'annoncez, et de près comme de loin tout ce qui vous regarde et touche vos chers

enfants m'est précieux ; je joins donc mes vœux aux vôtres pour le bonheur de votre cher Raoul[1].

Je viens de faire le voyage que je rêvais ; j'ai parcouru le fleuve merveilleux pendant sept semaines, en compagnie de mon frère et de M. Mariette-Bey, de Memphis jusqu'à Philé. Ce que j'ai vu est au-delà de ce que rêve l'imagination des poètes ; la beauté du ciel, la douceur du climat, la splendeur des ruines, ne peuvent ni se décrire, ni se peindre. Ces œuvres de Dieu sont au-delà de nos faibles moyens de transmission.

J'ai très peu peint, et quoique très peu clerc je me suis laissé aller à l'étude de l'histoire et de l'archéologie égyptienne.

Mon frère s'est bâti une charmante maison où il a prouvé que l'art peut suppléer à la richesse. Avec les débris de l'art arabe dédaigné des princes actuels, il a fait une merveille, un véritable palais de calife. Sa présence me rend la vie fort douce et fort agréable ; mais je me sens au point de vue de mon métier un peu dépaysé.

Malgré tout, je pense toujours à notre pays, à tout ce qui nous tient de si près au cœur, et c'est vous dire que Jeanne d'Arc n'est pas oubliée : mais j'espère que Dieu me donnera encore longtemps la force et l'intelligence nécessaires à de grandes œuvres, et je prépare lentement ces travaux qui devront être exécutés un jour d'une haleine.

Notre retour ici a été attristé par la mort d'un de nos jeunes compatriotes qui était un ami de la maison paternelle et s'appelait de Compiègne. Il a été tué en duel pour la cause la plus futile. C'était un garçon spirituel, audacieux, qui avait échappé par miracle aux dangers d'une exploration dans l'Afrique centrale, aux balles des communards de Paris. Cette fin misérable, cette mort si inutile, si peu prévue, m'a fait une profonde peine....

[1] M. Raoul de Rochebrune était sur le point d'épouser Mlle Rampillon des Magnils.

Nous avons rencontré sur le Nil M. de Lesseps et beaucoup de nos compatriotes.

Mais cela a plutôt contrarié qu'embelli notre voyage. Que de futilités et de légèretés il y a de par le monde ! Ce contraste m'a fait sentir le charme de la compagnie des amis qui savent chercher le beau, le vrai et le bien et j'avais de ces amis-là sur le Nil.

Mes bons souvenirs très affectueux et aussi ceux de mon frère à vos enfants et à vous-même, cher ami de Rochebrune,

Votre,

PAUL BAUDRY.

VIII

Paris, le 27 janvier 1879.

CHER AMI,

Vos gravures des bords de l'Anglin et de la Gartempe me font rêver de ma jeunesse ; c'est sur des rives semblables que j'allais courir avec le père Baudry, et j'ai encore des tressaillements de plaisir au souvenir des buées grises de la rivière au matin. Je vois étendre le tramail sur l'herbe des prés où nos pas laissent des empreintes vert émeraude dans la rosée. Quel bon temps ! Votre bonne lettre me l'a rappelé et vos charmantes eaux fortes le font revivre ; mais quel beau pays que notre Poitou ? Comme il a bien les senteurs de la vieille France !

Je veux y aller, un jour avec vous, voir les modèles de vos jolies eaux fortes. Ces vieux et jeunes Cottets sont délicieux. Que j'aimerais à y prendre une bonne friture de goujons, car il doit y en avoir vers la chute à droite ou bien les goujons sont des serins et ont perdu, ainsi que les Français de 1879, tout sentiment des beautés naturelles.

Je vous enverrai, cher ami, puisque nos membres du Jury

ont été aussi ingrats envers vous, qui avez ravivé le goût des belles eaux-fortes dans l'Ecole Française, je vous enverrai, signé de ma main d'ami et d'auteur, un exemplaire du diplôme.

Je tâcherai d'avoir une épreuve passable pour vous l'adresser à Terre-Neuve. En attendant, agréez, cher ami, toutes mes vielles amitiés profondes et sincères malgré la séparation et dites à vos chers enfants toutes mes affections.

Votre dévoué,

PAUL BAUDRY.

IX

30 janvier 1883. Paris, mercredi

CHER AMI DE ROCHEBRUNE,

Je suis bien en retard pour vous remercier du beau présent que vous m'avez fait de votre dernière œuvre. J'y constate avec plaisir que le catalogue de notre grand graveur s'est augmenté d'un vrai chef-d'œuvre.

La composition de l'effet, la netteté dans le rendu et la grâce brillante de la pointe y atteignent la perfection.

Je ne connaissais pas les épreuves que vous y avez jointes. Je vous remercie de tout mon cœur, cher ami, de m'avoir offert ces deux magnifiques spécimens de votre talent, si populaire parmi nous, qui sommes peut-être les derniers du triste pays de France qui regardons encore un tableau, une gravure, une statue, avec une émotion de l'esprit.

Ah ! mon pauvre Rochebrune, où sommes-nous ? et où allons-nous ? Je vous avoue que je suis percé jusqu'au fond du cœur et que j'ai à peine le courage de l'étude et du travail charmant de l'art pour me distraire.

J'espère me mettre bientôt à un de mes tableaux de Jeanne d'Arc, mais le ciel est bien sombre pour penser à la radieuse

histoire de Jeanne et de la patrie d'alors. Il y avait certes à cette époque-là bien des angoisses, mais la France avait la foi et l'espérance : ces vertus sont parties, reviendront-elles ?

Mon frère échappe autant qu'il lui est possible à nos douleurs ; il est retourné au Caire avec sa jeune femme qui lui a donné il y a huit jours une petite fille.

Lui, est enveloppé dans le nimbe d'or de la paternité. Je crois remplir un devoir d'ami et aller au devant de ses désirs en vous annonçant la bonne nouvelle.

Rappellez-moi, vous aussi, cher ami, aux affectueux souvenirs de vos chers enfants et croyez-moi bien malgré la rareté de notre correspondance votre fidèle et très dévoué ami.

PAUL BAUDRY.

UNE AMIE DE CHARETTE

MADAME DE LA ROCHEFOUCAULD

Dans le rayon d'ombre ou de lumière que parcourt toute marquante personnalité masculine croît au moins une féminine fleur, plusieurs souvent, mère, femme sœur ou amie. C'est une règle à laquelle nul n'échappa, à laquelle nul n'échappe; et, depuis les temps bibliques, aux âmes des plus hauts, des plus purs, comme à celles des plus vils, s'en unit librement une autre qui devint sa foi, son inspiration, son énergie, sa vertu, son appui et, quelque fois aussi, il faut bien l'avouer, sa perversion et sa déchéance. Cependant, l'attirance mystérieuse des âmes repose sur des affinités si sûres, que si les Dalila échoient aux Samson c'est que, quoi que l'on en dise, ils y trouvent leur secrète équivalence En surface cette opinion semble discutable et pourtant si l'on étudie les faits, il en ressort presque toujours que la perversion fût voulue, lorsqu'elle ne fût pas implorée ; que ceux qui la subirent se comptent parmi les sensuels, les inquiets ou les faibles, tous de volontés malades ou abolies. L'appui du roseau résistant et frèle, le soutien psychique de l'énergie féminine ne leur manqua jamais; mais quoi ! ils le dédaignèrent, préférant, à l'encontre du roi d'Ithaque, les enchantements de Circé à la fidélité de Pénélope.

L'on en pourrait conclure que l'amie est le reflet du maître et jauger celui-ci à la profondeur de celle-là. L'homme vaut, ce que vaut celle en qui il se complaît et le don qu'une femme fait d'elle-même est fatalement une punition ou une récompense.

Certains, cependant, attirent les essaims féminins, restant eux-mêmes insensibles à leur bourdonnement léger, trop occupés de toutes pour se livrer à une seule. Peut-être sont-ils à plaindre, car l'âme de la femme leur restera toujours étrangère. Oserions-nous avancer que tel fût Charette.

Il nous apparaît, astre brillant, dominant de toute sa lumineuse gloire ses féminins satellites, si plein de leur rayonnement cependant qu'on ne le comprend guère sans eux, car ils firent à ce héros, légèrement païen quoi que l'on en ait pu dire, une couronne d'étoiles comme, du temps d'Homère, il en descendait sur la tête des demi-dieux.

C'est que les mœurs de Charette ne ressemblaient en rien à celles des autres chefs vendéens. L'austérité des Bonchamp, des d'Elbée et des Lescure n'était pas son fait. La sévère discipline qui en temps ordinaire éloignait les femmes de leurs corps d'armée, n'existait ni dans le camp de Légé, ni dans le château de Fonteclause. A ce sujet, de curieuses légendes auréolent le célèbre chef et il faut bien croire qu'elles eurent un fondement très réel, car son panégyriste, encore plus que son historien, le Bouvier Desmortiers, avoue : « Qu'il aima les femmes beaucoup pour lui, fort peu pour elles. »

Pour cette raison même il n'est donc pas étonnant que les belles décadentes de ces heures d'épopée se soient précipitées vers lui, voulant toutes le conquérir et ne parvenant qu'à brûler à cette fugitive flamme leurs ailes de papillons chercheurs et pervertis. Et elle est pleine d'un curieux attrait l'étude de cet escadron léger si grandiosement fin de siècle. On lui pardonna son absence de sens moral, son intense soif de jouir, ses préjugés étranges, par ce que le péril constant, le voisinage de la mort vinrent ennoblir les actes et les heures.

Pour la plupart d'entre elles, l'expiation fut si prompte, si terrible, que leur souvenir n'excite plus qu'une profonde et admirative pitié. Mais, combien était fringant aux beaux jours de la lutte cet essaim de jolies femmes qui comptait dans ses rangs Mesdames de Bulkeley, de Montsorbier, du Fief Saint-Colombin et enfin notre héroïne, Madame de la Rochefoucauld. Il formait autour du général une sorte de cour de splendeur orientale qui galvanise plus tard le même Le Bouvier Desmortiers, car il nous la décrit lyriquement ainsi :

« Il régnait dans *leurs* cœurs comme dans ceux de ses « soldats, et des cadeaux de toutes espèces, en plumes, en « broderies, divers ouvrages tissés par la délicatesse, offerts « par la reconnaissance et peut-être par un sentiment plus « vif..... attestaient publiquement l'empire qu'il avait sur « elles. Si quelques-unes mêlèrent en secret les myrtes de « l'amour aux lauriers de la victoire, censeurs, dites ce que « vous auriez fait à sa place ? »

Il est bien certain que le bon Le Bouvier Desmortiers a mille fois raison dans cette conclusion questionneuse. Il faut être tellement sans péché pour jeter la première pierre ! Aussi, nous bornons-nous à constater simplement, sans critique, ce côté des succès de Charette et l'intense admiration qu'il inspira à ses amies.

En vérité l'on peut dire qu'il fut vraiment le roi tangible de leurs natures ardentes, comme Louis XVII, l'enfant martyr, le devint de leurs imaginations passionnées ; dualité de sentiments qui explique sans conteste leur furieuse ardeur de la vie et leur stoïque mépris de la mort.

Celle dont nous allons parler appartient à cette catégorie d'êtres terribles et charmants, quoiqu'un peu trop virils, qui traversèrent la destinée du héros sans trop y laisser de traces (comme toutes les autres) mais qui semble de ce contact avoir retiré un plus grand héroïsme et surtout l'immortalité.

Par delà les mers, dans l'une de ces Antilles toutes inon-

dées de lumière, toutes brûlées de soleil, naquit, en 1761, Marie-Adélaïde de la Touche Limouzinière. Son père, haut et puissant seigneur, messire Henri-Louis de la Touche, chevalier seigneur de Mareuil et autres lieux, et sa mère, haute et puissante dame Jeanne-Marie Cocu, dame de Greix, paroisse de Corsept (Bretagne), ainsi que les qualifient les actes du temps, habitaient l'île de Grenade, paroisse de Notre-Dame de l'Assomption. Ils y avaient une propriété importante et s'y étaient établis sitôt leur mariage. C'est là que Marie-Adélaïde vint au monde et les intérêts de ses parents exigeant leur présence, l'enfant ne connut pas d'autre patrie. Elle fut élevée en pleine nature tropicale, au milieu de l'indolence de la vie créole dans la quasi-royauté d'un peuple d'esclaves qui obéissait à ses gracieux caprices. Elle s'épanouit superbe et pleine de sève, comme une de ces fleurs d'inquiétante beauté que fait foisonner l'atmosphère molle et surchauffée des Antilles, libre et sans frein, toute de passion, dans un pays où les lois existaient à peine, où la société vierge n'avait ni préjugés ni barrières. Telle elle apparut un jour victorieuse, à Pierre-Louis-Marie de La Rochefoucauld, enseigne sur les vaisseaux du roi. Celui-ci était cependant un Vendéen froid et calme, d'une trentaine d'années, élevé sévèrement, moitié dans le manoir paternel, près de la Garnache, moitié à Rochefort où ses parents résidaient une partie de l'année.

De plus, dans des voyages déjà nombreux, Pierre de La Rochefoucauld avait sûrement rencontré des beautés de tous les pays et de toutes les couleurs qui avaient dû bien des fois déjà mettre son cœur à l'épreuve, mais quoi !... son heure de charme était sans doute venue. Eperdûment amoureux de Marie-Adélaïde il sollicita sa main et l'obtint.

M. de La Touche venait de mourir. Toutes les splendeurs lumineuses des Antilles, tout le charme berceur de ses mers bleu sombre n'avaient pu vaincre le nostalgique amour que Mme de La Touche avait gardé pour la lumière douce et pâle, la lande infinie couverte d'ajoncs, la mer grondeuse et un peu

grise de son pays natal. La Bretonne voulait mourir où elle était née. Elle saisit donc avec empressement cette occasion de revenir en France où l'on décida que le mariage aurait lieu. Le 4 janvier 1778, il fut béni à Notre-Dame de Nantes, au milieu d'une brillante et nombreuse assistance.

Pierre de la Rochefoucauld resta au service du roi. Marie. Adélaïde alla habiter Puy Rousseau, commune de la Garnache, où elle semble avoir mené la vie calme et retirée de celles que les absences fréquentes d'un mari forcent à une prudente retraite.

Il est permis de croire cependant que, plus d'une fois, elle regretta son existence large et libre des Antilles, les fêtes joyeuses où sa beauté la faisait souveraine, et aussi qu'elle supporta avec impatience les mille et une contraintes que la civilisation et les mœurs féminines d'Europe imposaient à une femme de qualité, végétant dans un coin perdu de la campagne, le tout aggravé d'un beau-père et d'une belle-mère.

En 1791, Pierre de la Rochefoucauld abandonna le service du roi puis plus tard émigra ; ses beaux parents étant morts, Marie-Adélaïde resta seule à Puy Rousseau.

Son naturel aventureux, passionné et viril la fit se lancer avec ardeur dans les conspirations, préliminaires de la lutte définitive ; son château devint le rendez-vous des gentilshommes mécontents. On y tint des conciliabules royalistes et elle y entretint avec les affiliés à la ligue poitevine une active correspondance.

Le plus célèbre et aussi le premier d'entre ses amis et ses visiteurs, fut tout naturellement son voisin, M. de Charette. Sitôt la lutte engagée, elle devint, on peut le dire, son auxiliaire le plus dévoué et le plus sûr. C'est ainsi qu'à la Garnache, elle organisa un comité militaire dont elle fut la présidente. Mais malheureusement, on n'y pratiquait pas la miséricordieuse autorité de ses émules au comité de Challans : Mmes de la Terrière, Mauclair et Marie de la Barbelais. Au

demeurant, tout autour d'elles, ses parentes ou ses amis étaient plutôt des violentes : telle Suzanne Poictevin, femme de Jacques-Louis de la Rochefoucauld, sa cousine, qui fortifiée dans son château de la Boislivière, y entretenait une garde de 30 ou 40 paysans armés.

Faisant revivre les époques féodales, elle lançait de temps en temps sa petite garnison dans la plaine et ses hommes enlevaient les blés et les vins des patriotes au profit de l'armée royale. Puis chargés de buttin, ils revenaient se mettre à l'abri derrière les murailles de la gentilhommière ; or Suzanne de la Rochefoucauld avait alors près de soixante-huit ans comme en fait foi le procès-verbal de son exécution qui eut lieu aux Sables d'Olonne en 1793.

Telle autre Mme de Lespinay de la Roche, habitant Commequiers, conseillait des plans de campagne où il était proposé[1] « de ramasser dans le pays les femmes, les pères, les « mères des réfugiés aux Sables, de ceux qui ne sont pas en « état de porter les armes et dont le patriotisme est connu, « de les faire conduire à leurs frais aux différents rassemble- « ments des Sables, de les déposer là en leur prescrivant de « se rendre aux Sables en s'opposant à leur retour ». Ceci était pour affamer tout un cercle ; car disait le projet, « reti- « rer de ce cercle tous les approvisionnements, subsis- « tances, chauffage, etc., et les faire passer de ce côté serait « ravitailler l'armée aristocratique et affamer l'autre ». « Ce « procédé qui n'a rien de cruel, » (continuait l'auteur, ironiquement sans doute, puisqu'il s'agissait de condamner à mort par la faim tout un peuple d'innocents et de faibles) « aide- « rait à la consommation des approvisionnements des Sables « et accélérerait la reddition de la place ».

Mme de Lespinay à laquelle un anonyme avait envoyé ce plan le recommandait en ces termes à un M. Rimbert et par lui aux commandants des gardes royales à Vairé, La Mothe, La Roche.

[1] Chassin.

1er Avril 1793[1]

« Je vous envoie Messieurs, un projet qui m'a été envoyé « anonyme, dans lequel il y a du bon. J'en ai envoyé copie au « comité de Challans. Je ne veux rien négliger de ce que je « croirai capable de vous mettre dans le cas de juger des avis « et des réflexions que cela présente et d'apprécier mon zèle « et mon dévouement pour la bonne cause, etc... »

Madame de Lespinay avait, on le voit, des aptitudes et une vocation très décidée pour les fonctions de courrier et pendant la campagne royaliste une volumineuse correspondance atteste qu'elle déploya un zèle qui cette fois s'égara trop loin. Mais Marie Adelaïde était d'une autre trempe que ses deux amies ! Foin des expéditions que l'on suit de l'œil derrière des échauguettes d'une gentilhommière !... Quel coup de plume vaut un bon coup d'épée ? L'action personnelle et violente, tel était son fait. Comme Céleste Bulkeley, elle se fit chef de partisans. Elle avait alors 33 ans. Très belle, la maturité avait, en développant une taille déjà haute et une carrure déjà puissante, durci et prononcé ses traits.

Pas une virago cependant, mais une de ces superbes amazones, insensibles à la fatigue, débordantes de vigueur, de force et d'énergie.

Dans le scénario de cette tragédie, qui se devait finir par la fusillade, elle apparaît au premier acte en une sorte d'apothéose mi-guerrière, mi-sauvage.

Le 13 mars 1793, tandis qu'au clocher sonne le tocsin, elle entre à cheval à la Garnache, sabre au poing, superbement vêtue, à la tête de sa troupe composée de domestiques et de métayers, tous équipés en guerre.

Cette virile beauté, ainsi encadrée de pompe meurtrière, devait certainement effrayer, mais éblouir et fanatiser aussi, car ce jour-là, Joseph Thomazeau, fermier de la Condrie, n'eût

[1] Pièces royalistes de l'armée de réserve nos 22 et 9.

qu'à la voir pour s'attacher follement, opiniâtrement à elle et pour la suivre partout, toujours et jusque dans la mort.

Elle s'empare de la maison commune et y installe le siège de son pouvoir. De là, elle-même préside aux enrôlements, aux arrestations, mettant la main aux perquisitions faites chez les patriotes. « Les écus des brigands bleus, dit-elle, serviront à payer les soldats du roi... » Et avec une merveilleuse habileté, elle déniche ces écus dans leurs cachettes, molestant les propriétaires récalcitrants.

Voici comment Dugast Matifeux décrit ses façons d'opérer : « Le 16, dit-il, une bande de Bleus lui ayant été amenée, elle « fit mettre en rangs ceux qui la composaient au pied de la « grosse tour du château et les contraignit, le pistolet sur la « gorge de déclarer où ils avaient caché leur argent. » Le procédé était peut-être un peu vif, mais une accusation plus grave encore pèse sur elle et la voici ; c'est, à vrai dire encore, Dugast Matifieux qui parle : «La tache indélébile *de sa* vie est d'avoir encouragé le meurtre de Darmot et de Foret massacrés dans leur prison par Barreau père et fils, chirurgiens à la Garnache et quelques autres misérables dont elle avait formé sa garde. »

Le fait est-il vrai ou faux ? Il a été passionnément nié, plus passionnément affirmé encore. En tous cas, ce meurtre, dont elle fut peut-être innocente, porta malheur à elle et au siens ; l'heure des revers vint rapide et terrible.

Lentement les troupes républicaines pénètrent dans le pays révolté. Mme de La Rochefoucauld, toujours combattant, recule pas à pas, mais elle doit abandonner la Garnache et se jeter dans Puy Rousseau. Le cercle ennemi se resserre encore autour d'elle. A peine pût-elle un soir s'en échapper saine et sauve. Elle avait quitté Puy Rousseau pour toujours. Ses partisans la rejoignent ; tous ensemble gagnent l'armée de Charette. Ils étaient quarante qui formaient son escorte dont le chef, le fidèle Thomazeau. Le général les accueille à merveille.

La destinée lui redevient favorable et elle jouit ardemment de ces derniers jours les passant en des expéditions héroïques et folles. Pendant cinq mois, Mme de la Rochefoucauld devient la reine véritable du camp royaliste. On la voit dépensant insoucieusement sa vie, bravant le danger, riant de la mort, quittant ses ajustements souillés par la bataille, où elle se conduisait en héros, pour de galants atours de fêtes, étonnante, admirable dans cette existence au jour le jour, cahotée entre le péril et le plaisir que l'on menait au camp du héros vendéen.

Mais combien tout cela était fugitif et précaire!.. Dans les escarmouches, devenues bientôt plus sérieuses, elle est un jour séparée par le général Haxo du gros de l'armée royale et, malgré tous ses efforts pour arriver à la rallier, elle ne la devait jamais rejoindre... La voici avec ses quarante, livrée à ses propres ressources. La poursuite est acharnée et glorieuse. On lui fait l'honneur d'envoyer de nombreuses colonnes à sa recherche. Longtemps elle erre, dans les innombrables méandres de ce marais vendéen si inhospitalier aux Bleus, mais où elle ne rencontre qu'intelligences et sympathies. C'est surtout dans cette période de sa vie que s'affirme l'attachement aveugle et fidèle de Thomazeau... Le paysan se trouvait là dans son élément de prédilection. Il déploie à défendre celle qu'il aime toutes les ruses de partisan et toute son astuce de rural.

Tous deux eussent certainement échappé à leurs ennemis si la trahison ne s'en était mêlée.

Dans les quarante, il y eut un Judas, quelque jaloux de Thomazeau peut-être, qui le sait? .. Le général Dufour fut informé que le soir du 16 janvier 1794 Mme de La Rochefoucauld et Thomazeau devaient trouver asile chez un habitant du désert près de Dompierre-sur-Yon. Des gardes nationaux cernèrent la maison à petit bruit puis y firent irruption et les deux fugitifs furent trouvés ensemble sous un lit de la ferme.

Un érudit Sablais, M. Marcel Petiteau donne un autre récit de la capture de l'héroïne. Nous allons le reproduire, ainsi

que, selon lui, celui de son exécution : « Elle s'était réfugiée « dans une métairie près de la Garnache. Un détachement de « quarante hommes discrètement préposé à sa garde veillait « sur elle. Un de ses hommes la trahit et vint proposer au géné- « ral Dufour, commandant la place des Sables d'Olonne, de la « lui livrer moyennant qu'on lui fit grâce. L'offre fut acceptée. « Dans la nuit du 15 au 16 nivôse, à trois heures du matin, le « traître précédant 150 hommes vint apporter des nouvelles « de Jolly. Mme de La Rochefoucauld et Thomazeau se levèrent « et accoururent. Ils furent saisis et conduits immédiatement « au camp d'Aizenay. Les hommes de garde furent attaqués, « trois furent tués et onze faits prisonniers. On les empri- « sonna aux Sables d'Olonne.

« Le 24 janvier, le ciel était sombre, la température refroi- « die, le détachement escortait les condamnés de la prison « commune au lieu du supplice. L'audace fiévreuse et théâ- « trale de la belle amazone s'était évanouie, la faiblesse de la « jeune femme reparut : Oh ! sauvez-moi, sauvez-moi, clama- « t-elle, qui donc aura pitié de moi ? et, redressant vivement « la tête, sa coiffure tomba laissant le flot abondant d'une « riche chevelure recouvrir comme d'un manteau ses épaules « puissantes ; sa beauté s'animait de sa frayeur et de son « désespoir ; elle se tordait les bras, adjurant le peuple de « venir à son secours. Oh ! sauvez-moi, répétait-elle, quel sera « l'homme de cœur qui viendra me tendre la main, car je me « donne en mariage au premier qui me réclamera, pourvu « qu'il me sauve... Mon Dieu, personne n'osera donc m'écou- « ter, au nom du ciel, ayez pitié de moi et la malheureuse « remplissait de ses cris désespérés le trajet de son agonie. « Le cortège silencieux marchait toujours ; la foule émue res- « tait glacée d'effroi et, dans ce moment de terreur implacable, « nul homme n'osa chercher à la sauver ; car, dès le lende- « main peut-être, eut-il eu, lui aussi, à traverser un pareil « cortège pour payer de sa vie l'élan de sa générosité. On « atteignit enfin l'extrémité occidentale du remblai et, passant

« près de la guillotine toujours dressée comme une menace « pour tous, on conduisit les deux condamnés au pied d'une « dune de sable. Presqu'aussitôt se fit un feu de peloton et le « silence ne fut plus interrompu. La Comtesse Marie-Adélaïde « de La Rochefoucauld et son fidèle Thomazeau avaient cessé « de vivre. ». . . . . .

. . . . . .

Eh bien, non ; nous ne croyons pas qu'ainsi mourut la noble dame, l'héroïne vendéenne qui avait vingt fois risqué la mort en souriant sur les champs de bataille. Elle avait beau être femme et avoir les nerfs à fleur de peau, elle était aussi un soldat et une fille de preux. Qu'elle fut folle de faste et d'éclat, tout comme son ami Charette, cela n'est pas une raison de traiter son réel courage « d'audace fiévreuse et théâtrale ». Bon pour une courtisane comme la Dubarry de supplier « Monsieur le bourreau » de crier, de se tordre les mains, de s'offrir au premier venu pour échapper à la mort ; mais cette fière amazone, cette patricienne fougueuse, insouciante et passionnée, allons donc ! . . .

Nous allons essayer de prouver par les pièces mêmes de l'histoire, par le témoignage de Dugast Matifeux, qui ne saurait être accusé de partialité royaliste, qu'elle finit tout autrement, c'est-à-dire le cœur ferme et léger comme elle avait vécu.

D'abord nous ne tenons pas comme sûre la version de son arrestation, telle que la raconte M. Marcel Petiteau. Sans croire, comme M. Crétineau Jolly, qu'elle fut prise dans un combat les armes à la main, il est certain qu'elle fut arrêtée seule avec Thomazeau et un petit domestique de douze ans, nommé Fortineau, puisque dans les procès-verbaux de la commission militaire qui les jugea on ne relate que ces trois incarcérations en y marquant que le petit domestique fut acquitté et mis en liberté. Il n'est nullement parlé des onze autres prisonniers.

Enfin, dans son interrogatoire, on ne remarque aucun signe

de faiblesse. Elle se défend évidemment, comme toute femme jeune, vigoureuse et qui tient à la vie, mais elle garde sa présence d'esprit en coquette qui ne s'abandonne pas et qui veut plaire encore, se rajeunissant, comme Céleste Bulkeley, mais ne cherchant même pas comme elle quelque prétexte, une grossesse simulée par exemple, pour échapper à la mort. Quelque rapidité que l'on eut mise dans son jugement et son exécution (prise le 16 janvier, elle fut interrogée le 18 et exécutée le 24), elle eut certainement pu faire cette déclaration que sa réputation un peu galante eut rendue fort vraisemblable. A son honneur, puisque M. de la Rochefoucauld avait émigré, elle préféra mourir plutôt que d'avouer implicitement ainsi des relations adultères. Et cependant étant données les terribles conjonctures, qui eut osé lui reprocher ce moyen désespéré de sauver sa vie ?

Voici au contraire ce que rapporte M. Dugast Matifeux au sujet de son interrogatoire et de son exécution[1] : « La renommée des victimes avait ranimé la curiosité publique blasée « depuis longtemps sur les exécutions. Le caractère chevaleresque de l'amie de Charette et l'espèce de culte que lui « vouait son compagnon d'infortune (Thomazeau) avaient eu « un grand retentissement ; aussi l'assemblée était-elle avide « de contempler les traits de la femme qui avaient séduit le « terrible chef de la Basse-Vendée. On lui attribuait des traits « incroyables de courage, des allures d'un autre siècle, etc. » et plus loin : « L'adversité ne fit point faiblir Mme de Larochefoucauld, elle répondit ironiquement à ceux qui l'interrogeaient et en présence du supplice jeta un regard de dédain « sur la foule silencieuse.

« Thomazeau voulut passer le dernier, heureux de rejoindre « dans la mort celle qu'il avait tant aimée : c'était l'aîné de « trois frères originaires de Longeville et forcenés contre-« révolutionnaires qui périrent tous sur l'échafaud ».

[1] Documents révolutionnaires.

Voilà bien, en effet, comment durent mourir Adelaïde et son fidèle ; seulement, Thomazeau ne passa pas le dernier, mais bien en même temps, car la guillotine ne fonctionnait plus aux Sables d'Olonne depuis le 15 janvier. La dernière personne qu'elle avait décollée étant : rappelle A. Collinet dans son journal manuscrit : *Les faits de la Révolution aux Sables d'Olonne* :

« La veuve O'Birn qui était très riche. Elle avait eu trois « de ses fils à la tête des brigands. Cette malheureuse haute, « impertinente et âgée de plus de cinquante ans, a montré « beaucoup de fermeté. Elle était ma parente au quatrième « degré, elle fut exécutée le 15 janvier 1794 ».

Depuis la guillotine qui, toujours d'après Collinet avait exécuté quatre-vingt-dix-huit personnes aux Sables, ayant eu besoin de réparations, on fusillait les condamnés par fournées « ce qui était plus économique » (*correspondance de l'agent national Biret*). Or, au 24 janvier, on peut relever sur la feuille des exécutions :

24 janvier 1794.

« La Touche, dite Limousinière, Marie-Adelaïde, femme de « Pierre-Marie de la Rochefoucauld, ci-devant noble et comte, « capitaine de vaisseau, chevalier de saint Louis, demeurant « à Puy-Rousseau commune de la Garnache.

« Thoumazeau, Joseph, quarante-cinq ans, demeurant à la « Condrie.

« Convaincus d'être contre-révolutionnaires, instigateurs et « chefs de révoltés qu'ils ont toujours suivis, d'avoir encoura- « gé au meurtre et au pillage, d'avoir partagé les effets pillés ».

Et il nous semble voir, adossée à la dune, la belle Marie-Adelaïde, hautaine et ironique, comme le dit Dugast Matifeux, toute droite devant le peloton d'exécution ; puis, après la décharge, étendue à côté de Thomazeau, devant la mer immense, qui chanta ses premiers rêves et devait bercer l'éternel sommeil qu'elle dort à côté de son fidèle.

RENÉE MONBRUN.

NUMISMATIQUE BAS-POITEVINE

LE TRÉSOR
DU
POIRÉ-SUR-VELLUIRE

Au mois d'août 1895, un habitant du Poiré-sur-Velluire vint, à Niort, nous apporter une importante trouvaille qu'il avait faite en creusant une cave.

Il s'agissait d'un grand nombre de monnaies féodales, de quatre dinars arabes et d'une bague ; le tout datait des XIIe et XIIIe siècles.

Avant d'estimer pareil trésor il fallait le déterminer. L'inventeur, aussi pressé que grisé par la valeur qu'il croyait pouvoir fixer à sa découverte, voulut la remporter avant tout classement.

Un collectionneur poitevin dont la science numismatique est bien connue et dont nous avons à plusieurs reprises mis l'habileté à contribution vis-à-vis de certains inventeurs intraitables, M. Henri Gillard, fut prévenu. Peu après, des pourparlers commencèrent avec notre habitant du Poiré-sur-Velluire. Il y a deux mois seulement l'affaire fut conclue et M. Gillard acheta tout le lot de monnaies sauf les dinars arabes. Ils sont en or ; leur propriétaire ébloui les garde précieusement.

Le compte fait, il y avait environ 5400 pièces.

Près de 4000 sont dans un tel état de mauvaise conservation qu'elles n'ont pas une valeur suffisante pour prendre place chez des collectionneurs. Les autres, suivant la classification faite par l'acquéreur, se divisent ainsi :

Monnaies Royales

Philippe II, 1180-1223.

2 deniers parisis.

2 deniers parisis frappés à Arras.

128 deniers avec TVRONVS CIVIS.

177 deniers avec SANCTVS MARTINVS,

Louis VIII, 1223-26 } 324 deniers avec TVRONVS CIVIS.
Louis IX, 1226-70 }

Monnaies Féodales

BRETAGNE

193 pièces de Nantes et 114 de Rennes ; ces deniers anonymes ont été frappés de 1186 à 1206 par Constance, Arthur Ier et Guy de Thouars.

Philippe II, roi de France, période de 1206 à 1213.

1 denier avec PHILIPVS REX, croix ℞ DVX BRITANIE, croix ancrée.

2 deniers tournois de Rennes.

PENTHIÈVRE.

5 deniers anonymes avec GVIMGAMP et DVX BRITANIE.

6 deniers avec GVINGAMPIS et DVX BRITANIE.

Etienne, 5 deniers.

Alain de Goello, 6 deniers,

ANJOU.

1 denier au type immobilisé de Foulques.

MAINE

185 deniers au type d'Herbert.

Tours

347 deniers de l'abbaye de Saint-Martin.
1 obole avec la croix cantonnée d'alpha et d'oméga.

Chartres.

1 obole anonyme.

Vendome.

Jean III, 1207-18 , 2 oboles.

Chateaudun.

Geoffroy IV, 1215-1235,
2 oboles au type du croissant.
2 oboles au type dégénéré.

Le Perche.

2 deniers anonymes.

Gien.

3 deniers au type immobilisé de Geoffroy.

Vierzon.

1 denier anonyme avec la croix cantonnée d'un lis et d'un annelet.

Chateau-Meillant.

1 denier d'Ebbes de Deols au type des barbarins de Limoges.

Nevers.

1 denier d'Hervé de Donzy, 1199-1223.

Souvigny.

3 deniers anonymes au chef de saint Mayeul.

Poitou.

1 denier de Melle au type immobilisé de Charles :

CARLVS REX. P. croix ℞. METALO en deux lignes, une étoile entre le T et l'O.

3 deniers de Richard, 1169-1196, avec PICTAVIENSIS en 3 lignes.

Mauléon.

1 denier de Savary : SAVARICVS, croix — ℞. MÉTALO, en deux lignes.

La Marche.

Hugues X, 1208-49.

16 deniers.

Angoulême.

15 deniers au nom immobilisé de Louis.

Aquitaine.

Richard, Cœur-de-Lion, 1169-96

25 deniers.

19 oboles.

Champagne.

Thibault IV, 1201-53.

2 deniers au peigne de Provins.

Reims.

Guillaume Ier, archevêque, 1176-1202.

1 denier.

Monnaies étrangères.

Angleterre.

53 pennies de divers ateliers frappés sous Henri II, 1154-89 et Henri III, 1216-72.

Irlande.

1 penny frappé à Dublin sous Jean-sans-Terre, 1199-1216.

Pour trouver l'époque d'enfouissement d'un trésor, il est d'usage — et le plus simple raisonnement prouve la valeur de cette méthode — de rechercher dans l'histoire de la contrée les événements qui jetant le trouble, inspirant l'effroi parmi les habitants, les incitent à confier à la terre la garde de leurs objets précieux.

Le bourg du Poiré n'a laissé que des traces bien effacées dans les annales du Bas-Poitou. Situé sur la rive gauche de la Vendée, en face de Velluire, il eut pourtant son château édifié par une famille riche et puissante. M. de Monbail, dans ses *Notes sur la Vendée,* dit qu'avant le château actuel, construction du XVIe siècle et demeure de la famille Barlot du Chatellier, il y avait au Poiré un autre château, en forme de forteresse, dont on ne distingue que l'emplacement et quelques restes d'une architecture fort ancienne.

Au XIIIe siècle, apparaît dans le Bas-Poitou une figure singulièrement grimaçante et redoutée : Geffroy de Lusignan surnommé La Grand'Dent, sixième fils de la Mellusine, cette femme étrange, merveilleuse, envahie par les légendes au point de perdre sa place dans l'histoire.

Qui n'eut craint le Geoffroy la Grand'Dent dont la férocité fit brûler les moines de Maillezais y compris son frère, le novice Froimont pour expier leurs péchés? suivant la chronique de Jehan d'Arras.

Deux mémorables prises d'armes, auxquelles prit part Geoffroy de Lusignan, troublèrent à cette époque les rives de la Vendée.

La première commença à la mort de Savary de Mauléon, en 1223. La succession recueillie par Raoul de Mauléon, fils naturel qu'il avait eu d'Amabilie du Boys, fut réclamée par Geoffroy de Lusignan. Aux contestations succédèrent bientôt les hostilités et les combats. Geoffroy vint mettre le siège devant Fontenay-le-Comte que défendait Raoul, 1233. La ville dut se rendre. Le vaincu Raoul et sa mère conservèrent à peine quelques minces domaines dont ils se dessaisirent, 1235, en faveur d'Alphonse, frère de saint Louis.

La famille du Boys s'éteignit au XVe siècle possédant encore le Poiré-sur-Velluire.

La seconde se place en 1242. Saint Louis assiège à son tour Fontenay-le-Comte ; la défense est dirigée par Geffroy la Grand'Dent. Le roi se dispose à châtier le vassal quand la Mellusine — selon la légende — soustrait merveilleusement la garnison à la colère royale.

Ces deux événements militaires jetèrent l'effroi dans tout le pays environnant et le Poiré est distant de dix kilomètres de Fontenay-le-Comte. C'est donc à l'une des années 1233 ou 1242 qu'il convient de placer l'enfouissement du trésor. L'examen des règnes qui le composent conduit de préférence à l'année 1233, car les monnaies de Bretagne ne donnent pas de pièces frappées par Jean I qui régna de 1237 à 1286.

Enfoui en 1233 le trésor ne peut en avoir, tandis qu'en 1242 son propriétaire en eut très probablement possédé.

Nous croyons donc, sans témérité, que le trésor du Poiré-sur-Velluire a été confié à la terre lors du siège de Fontenay-le-Comte et de la victoire de Geoffroy la Grand'Dent sur Raoul de Mauléon, 1233.

EMILE BREUILLAC,
conservateur de la Numismatique
au musée de Niort.

HISTOIRE VENDÉENNE

L'OTAGE

Afin d'épargner le village, on n'en finissait plus de discuter à la municipalité. Le commandant du détachement républicain exigeait qu'on lui livrât dix des brigands qui, dans une malencontreuse tentative de défense, avaient fait le coup de feu en avant des chaumines. A ces dix-là, il ne restait aucune espérance de salut : arrivés à Angers ils seraient déférés à la commission militaire, tout de suite fusillés ou poussés à la guillotine. En dépit de la certitude d'une mort affreuse, à la première sommation, neuf d'entre ceux de l'échauffourée se dévouèrent. Soit que les autres fussent en fuite ou cachés, le dixième otage manquait. Pressés de partir avant la nuit noire, importunés d'une pluie fine et continue, les républicains perdaient patience, sacraient, menaçaient d'en finir par le fer et la flamme. La colère des vainqueurs s'envenimait des supplications plus humbles des vaincus et, autour de l'officier républicain apostrophant les notables du hameau, la foule se pressait morne, silencieuse, frissonnante d'angoisse.

C'est alors qu'une petite fille, une enfant de treize ou quatorze ans qui semblait jouer avec le monceau de mousquets brisés, avec les débris de cartouches et de bourre noircis de

poudre, se redressa, fendit les groupes et, les bras crânement croisés derrière le dos, s'approcha du chef républicain. Elle l'interrompit :

— Ne massacrez et ne brûlez rien, citoyen. Le dixième otage ce sera moi : j'ai fait le coup de feu.

Il y eut une rumeur de surprise, car on reconnut la petite Céleste du Kloudic, une douce et aimable fillette que sa nourrice, la Renaude, avait arrachée, l'autre semaine, de la prison de Nantes, le jour même où Mme du Kloudic montait à l'échafaud. Pour avoir trop grandi dans l'ombre de la prison, l'enfant gardait au fond de ses grands yeux toute l'infinie tristesse des atrocités vues, et son visage, même à l'air vif des champs, restait d'une blancheur immuable et glacée, comme si le baiser d'une mère condamnée y avait laissé sa décoloration et sa froideur de mort.

Devant cette frêle créature, le commandant haussa les épaules :

— Toi, le coup de feu ? Allons donc, petite folle, tu plaisantes !

— Regardez plutôt, regardez !

Et Céleste, décroisant ses bras, tendit à l'officier ses petites mains noires de poudre.

Ce fut parmi les Bleus un sourd grognement d'indignation. Le chef se tourna vers ses hommes dans un dernier geste de pitié :

— Ne la croyez donc pas ! Cette gamine s'est sali les doigts pour nous tromper. Elle n'aurait pas la force de tenir un mousquet...

La petite du Kloudic releva fièrement sa tête délicate et, dans un sourire de défi où l'on vit ses dents blanches, elle proposa impudemment :

— Prêtez-moi le fusil d'un de vos hommes, Commandant, placez-vous à trente pas pour me servir de cible et gageons que je vous mets la balle en plein cœur !

Les Bleus poussèrent des cris furieux et, sous son sourcil froncé, le regard du commandant se fit plus dur :

— C'est bien, — grommela-t-il, — puisque tu le veux, tu seras le dixième otage. En route !

Jusqu'alors Céleste avait parlé d'une voie entrecoupée et nerveuse. Elle respira plus doucement. Son visage perdit toute expression de bravade et redevint une face résignée et douce de vierge mignonne. L'ordre de marche fut donné avant qu'elle eut le temps de demander une cape, un vêtement quelconque. Dans le crépuscule, à travers la haie double de soldats dont les captifs furent entourés, il lui sembla voir une vieille femme tomber à genoux sur la route, tendre vers elle ses bras désespérés. Poussée brutalement, elle ne sut reconnaître si c'était la Renaude. Elle emboîta le pas, mais ce pas d'homme était trop grand pour elle et, à peine perdait-on le village de vue, qu'elle éprouvait déjà de l'essoufflement et de la fatigue. La nuit vint. On traversa des bois, et puis des bois, et puis des bois encore. Céleste boitait, ses souliers usés et trop minces s'empêtraient dans la boue ; elle frissonnait à cause de la fraîcheur nocturne et aussi parce qu'elle avait une pauvre robe légère et que de ses cheveux, à présent mouillés, la pluie froide lui coulait de la nuque le long du dos.

Un grand gars vendéen, l'air brutal et renfrogné, autant qu'elle en pouvait juger lorsque la lune perçait les nuées pluvieuses, marchait à côté d'elle, captif aussi, et il la regardait avec une pitié si dédaigneuse chaque fois qu'elle trébuchait qu'elle était plus honteuse de sa faiblesse. Et cependant, parmi tous ces hommes libres ou prisonniers, elle se sentait si seule et si perdue, qu'elle eut bien volontiers parlé à celui-là ; mais il fermait les lèvres dans une résolution de silence farouche et elle n'osait rien dire. Tout à coup elle butta si fort qu'il avança d'instinct le bras pour la soutenir. D'instinct aussi elle appuya sa main sur ce bras vigoureux, puis la retira discrètement, murmurant de sa voix fluette de petite fille bien élevée :

— Merci beaucoup, monsieur.

Il parut faire un effort, qui lui souleva toute la poitrine, pour lui proposer d'un ton rude :

— Les patauds ne peuvent pas voir : Laisse ta main sur mon bras, si ça t'aide à marcher.

Céleste laissa sa main pour ne pas le fâcher ; elle s'appuyait aussi peu que possible. Il fut encore longtemps avant de lui parler ; il s'y décida enfin avec le même effort :

— Ne me mens pas, la petite, c'est plus la peine : ça n'est pas toi, bien sûr, qui tirais sur les Bleus ?

Elle rougit sous une fuyante et blême clarté de lune. Il fixa sur elle des prunelles si claires, si hardiment curieuses, qu'elle se troubla et, la gorge serrée d'une souffrance, elle avoua confuse :

— Non, monsieur, ce n'est pas moi. Seulement, vous comprenez, j'avais vu tous nos autres Vendéens se sauver, je savais donc bien que le dixième otage ne se présenterait pas. Les républicains hurlaient. La Renaude, ma nourrice, pleurait : elle avait peur pour son homme et ses fils. Toutes les autres femmes tremblaient de la même crainte. Et j'ai pensé que ce serait trop triste de voir brûler le village et sabrer ces bonnes gens. Aussi je me suis avancée et j'ai fait le mensonge. Mais je crois que ce n'est pas un très vilain mensonge ?

— Non, non, ça n'est pas bien mal, — dit le grand prisonnier d'une voix un peu moins rude, — seulement n'espère pas, qu'à cause de ton âge, on t'épargne là-bas....

— Oh ! Je ne l'espère pas, monsieur ! Mon papa est mort, ma maman est morte, tous ceux que je connaissais sont morts. Depuis trois ans je n'ai vu que ça : mourir. Ça ne me fait plus peur. Il ne me restait plus que ma bonne Renaude et celle-là, la dernière, j'ai voulu la sauver, elle, son homme, ses fils et son village. Aussi je ne redoute qu'une chose, c'est que là-bas, à la ville, on ne veuille pas de moi, que, trop petite, je ne sois pas acceptée comme otage. Ne trouvant pas leur compte, peut-être qu'ils retourneront faire de la misère à ma pauvre Renaude.

Sa voix s'étrangla de nouveau, et dans le regard clair du Vendéen qu'aucune tristesse n'étonnait plus, une tristesse cependant se fixa.

Elle butta plus fort. Il reprit alors d'un ton bourru :

— Appuie-toi donc sur moi...., tu ne t'appuies pas !

Le croyant fâché, elle s'appuya. Il y eut un autre silence, très long, coupé par sa toux fréquente et douloureuse.

— Je te donnerais bien ma veste pour te couvrir,— fit-il,— si j'avais seulement une chemise dessous, mais je n'ai que ça sur la peau, et je ne peux pas marcher près de toi le torse nu....

Elle se récria :

— Vous êtes trop bon, monsieur, je n'accepterais pas...

Sa voix s'étranglait de plus en plus.

— Tu souffres, petite ?

— Oui, un peu.... depuis quelques jours déjà j'ai la poitrine glacée et le cou me brûle. Cela augmente à cause de la pluie et du froid de la nuit. Quand je parle, ça me déchire quelque chose dans la gorge.

La cime des bois se dessina plus nette sur une clarté grise. Lentement l'aube perça les nuées. Céleste se traînait péniblement. Le Vendéen, se penchant, faisant sa voix aussi douce qu'il pouvait, murmura :

— Tu es bien lasse, petite ?

— Oh ! Oui, monsieur, on marche si vite ! J'ai les pieds écorchés et ma jupe trempée s'accroche à mes talons. La prison, est-ce que c'est encore loin ? Vous qui êtes grand, monsieur, voyez-vous au lointain les fumées de la ville ?

Il se redressa :

— Oui, j'aperçois des clochers.... nous arriverons dans une petite heure, mais nous arriverons toujours trop tôt puisque ce sera pour mourir....

Un juron de soldat, un ordre brutal de faire silence, effrayèrent Céleste, et elle ne dit plus rien jusqu'à la ville, d'autant que cela lui faisait beaucoup de mal de parler.

On atteignit le faubourg. Peu après, les prisonniers furent entassés dans une cave humide et noire où on leur jeta quelques bottes de paille. Céleste était si épuisée qu'elle se laissa tomber sur le sol sans disputer sa part aux autres prisonniers. Le gars vendéen l'interpella :

— Petite, si tu ne prends pas ta paille maintenant, il ne t'en restera plus.

Mais elle eut à peine la force de gémir dans un petit soupir de plus en plus fluet :

— Ça ne fait rien, monsieur, je ne sens plus ni ce que je touche, ni où je suis, alors autant que les autres en profitent. Je me sens bien souffrante : la gorge me brûle, me brûle..... et pourtant je grelotte.

De ses grosses mains rudes il la souleva doucement et doucement lui glissa sous la nuque et les épaules tout ce qu'il avait pu lui-même arracher de paille dans la mêlée.

— Tiens... comme ça... tu seras mieux, n'est-ce pas ?

Le souffle de l'enfant devint de plus en plus haletant ; elle sifflait maintenant d'une voix toute blanche :

— Oh ! monsieur. . que j'ai peur... que j'ai peur de mourir là, trop vite, sur cette terre humide, contre cette muraille qui suinte !

— Et pourquoi as-tu peur de mourir maintenant et là plutôt qu'ailleurs, petite ? N'es-tu pas plus paisible en ce coin d'ombre ?

— Oh ! non, je voudrais aller à l'échafaud avec les autres, pour que le compte des otages soit au complet et qu'on ne retourne pas tourmenter ma Renaude.

Il eut un haussement d'épaules, et ne lui dit plus rien. Quelques moments après, elle gémit plus faiblement :

— Monsieur... vous n'avez pas un peu d'eau ?

— Non. Pourquoi ? Tu as soif ?

— Oui, j'ai soif... mais ce n'est pas pour ça... J'aurais voulu laver mes mains et mon visage sâlis de poudre... afin d'être bien propre, bien blanche, pour paraître devant la sainte Vierge.

L'homme restait assis par terre, les bras croisés, sans idée pour répondre. Le temps passait. La petite l'appela presque indistinctement :

— Monsieur... voilà... je sens que c'est la fin... écoutez.

Il se pencha :

— Si tu veux que j'entende ce que tu dis, tourne-toi de mon côté au lieu de parler à cette muraille.

Elle ne se retourna pas, mais elle fit l'impossible afin d'articuler nettement :

— Non... je ne veux pas me retourner vers vous... mon souffle est du poison et à le respirer vous prendriez mon mal.. Monsieur, vous ne pourriez pas me mettre quelque chose.... une pierre.... n'importe quoi sous la tête ? Cela m'aiderait peut-être à reprendre haleine.

Il lui prit la tête et la posa avec d'infinies précautions sur son genou large.

Elle retrouva un peu de souffle :

— Oh ! ce n'est pas une pierre, monsieur, c'est bien plus doux... c'est peut-être votre bras... vous êtes bon, monsieur ! Voulez-vous bien aussi me croiser les mains sur la poitrine... toute seule je n'ai plus la force.

Le gars lui croisa les mains. Elle continuait, obsédée des mêmes scrupules :

— Oh ! Monsieur, la sainte Vierge va trouver que ça n'est pas joli de faire sa prière avec des mains si noires... Mais je n'ai pas fait le coup de feu, oh ! non ! Je n'ai tué personne. J'ai menti pour sauver les autres. Ce n'est pas un bien vilain mensonge, n'est-ce pas ?

— Non, petite, je te l'ai dit, c'est un mensonge très bon, très généreux... et ne t'inquiète pas non plus de tes petites mains sales... tout ton pauvre petit corps va rester dans cette cave... ta petite âme seule montera et elle s'envolera toute propre et toute blanche.

— Merci, monsieur, merci... oh ! que vous êtes bon !

Il y eut encore un long silence où elle ne respirait plus que par saccades convulsives et rares :

Alors, n'osant plus parler, il passa son doigt sur ce visage gracile pour voir si les joues étaient froides. Et il sentit, sur la peau glacée déjà, des larmes encore tièdes qui coulaient lentement.

Il demanda presque doucement :

— Pourquoi pleures-tu, petite ? Tu vas être délivrée de nos tortures la première. C'est consolant, cela ?

Sous ce gros doigt câleux qui essayait une caresse vague et maladroite, l'enfant remuait désespérément les lèvres pour dire encore quelque chose, mais son souffle passait sans force, perdu. Le gars, oubliant tout danger de contagion, s'inclina davantage, mit son oreille tout près de cette bouche balbutiante :

— Je ne pleure pas sur moi. C'est toujours à cause des bonnes gens de là-bas que je me tourmente. Je suis si maigre et si chétive que les geôliers sont capables de ne pas faire attention que je suis morte, de m'oublier dans ce vilain coin sombre. Et mon mensonge, alors, n'aura servi de rien ! Ah ! Monsieur, voudrez-vous bien les amener près de mon corps et leur faire reconnaître que je suis un des otages, leur faire constater qu'il n'y a pas de ma faute si je n'ai pu aller à l'échafaud..... et qu'au moins je n'ai rien fait pour mourir exprès avant les autres. Dites-leur aussi, dites-leur bien que ma mort doit compter pour le rachat des bonnes gens de là-bas.

— Oui, je leur dirai tout cela. La loi des otages est formelle : tu as payé pour eux, on ne leur fera plus de mal. Tâche donc de te laisser mourir tranquillement, petite, tâche donc...

Telle qu'une pauvre feuille, recroquevillée et tremblante sous la bise, elle fut alors secouée sur le genoux du gars d'un très léger frisson. Puis, sans bruit, elle se détacha de la vie en un dernier soupir imperceptible :

— Adieu, monsieur, merci.... je m'en vais contente.... puisque vous m'assurez.... que ma mort.... comptera tout de même !

Elle ne bougea plus. Le gars n'entendit plus rien. Le faible souffle ne frôla plus son visage penché. Avec recueillement de sa grosse main rude, il chercha les frêles paupières fines. Il les ferma d'une suprême et timide caresse. Deux petites larmes jaillirent encore, deux petites larmes déjà froides. Alors, dans le noir de la prison, le gars instinctivement fit un grand signe de croix comme si ses doigts étaient mouillés d'une eau bénie. . . . . .

. . . . . .

CHARLES FOLEY.

LA VENDÉE A TRAVERS LES LÉGENDES

BEAUFOU

Beaufou, de *Bella fago*, en l'honneur sans doute d'un hêtre remarquable, moins encore peut-être par sa grâce, son élégance, que par la rareté de l'espèce — aujourd'hui même, on n'y voit guère de hêtre — Beaufou, coquettement blotti au milieu d'arbres et de prairies, dresse ses maisons et son église en granit sur le versant d'un soupçon de vallée. Si les demeures de pierre du pays se montrent d'un aspect un peu sombre, le paysage est assez riant, beaucoup plus, paraît-il, que le caractère des habitants. J'ignore si la réputation est fondée à juste titre, mais on peut affirmer qu'ils sont en général toujours dignes des quatre noms qu'on leur donnait : *Populus servus Fidei*; *Populus Mariæ*; *paroisse du Sacré-Cœur, de l'Ave-Maria.* Ce fut sans doute aussi leur assiduité à dire la prière de l'Angélus qui leur mérita d'obtenir, outre ces titres, comme fête patronale, la fête de l'Angélus, Notre-Dame de l'Annonciation.

A Beaufou, les enfants portaient des robes jusqu'à sept ans, et, chaque année, on les menait le dernier jour de Mai au pied d'une croix appelée la Croix des enfants à l'entrée du bourg. Le curé et les marguilliers leur faisaient réciter leurs prières et ceux qui les savaient bien recevaient une couronne de fleurs, puis se rendaient processionnellement à l'autel de la Vierge, d'où, après la bénédiction du Saint-Sacrement, ils étaient reconduits en triomphe chez eux. Les couronnes étaient placées au chevet de leur lit. Ce doit être de cette naïve et touchante fête des prières qu'est venue

la coutume d'apporter des couronnes à la sainte Vierge, le soir, à la clôture du mois de Marie.

Le caractère religieux de cette paroisse se montre encore dans cette habitude qui, du reste, se perd de jour en jour, d'avoir un lieu de sépulture bien défini pour chaque famille. On appelait ce lieu *les Ancêtres*. Avec cela, des mœurs pures et simples, pas d'ambition, pas d'envie, beaucoup de fidélité, de constance. Aujourd'hui.... Nous sommes dans un siècle de progrès! J'aime à croire cependant que le Beaufou moderne ressemble encore à l'ancien. Mais ne nous occupons que du passé! La fidélité, qui formait la base du caractère des habitants, éclata au grand jour pendant la tourmente révolutionnaire. Malgré les colonnes infernales qui, treize fois, envahirent le bourg, la vieille croix de granit placée près de l'église resta debout, symbole d'espérance et de consolation. Plus d'un gars du pays prit certainement une part glorieuse à la défaite de la Lande, au triomphe de la Viventière dont une croix en fonte marque l'emplacement. Un grand nombre d'habitants, réfugiés dans les souterrains, périrent étouffés par les brasiers allumés à l'entrée de leurs refuges par les Bleus. On montre notamment une espèce de cave où l'aïeul d'une famille existante préféra mourir dans la fumée et les flammes plutôt que de se déshonorer en poussant un cri « qui ne lui convenait pas » et qui eut été la rançon de sa vie.

En dehors de ces souvenirs cruels, les nombreuses croix qui s'élèvent sur tout le territoire de la paroisse témoignent de la piété des paroissiens. Outre celles de la Viventière et de la place de l'Église, citons, parmi les anciennes, la Croix de la Morlière, humble monument de granit où les hommes vont prier pour faire cesser une sécheresse trop persistante, obtenir un temps favorable aux récoltes. On doit bien prendre garde. Il faut prier assez et pas trop. Car la bénédiction dépasse facilement la mesure, et l'on arrive vite à déplorer l'excessive abondance d'eau qui survient.

La vieille église est fort curieuse. En la visitant dernièrement guidé par son cher et vénéré pasteur, je m'étais promis d'en faire une description détaillée, mais l'espace me manquerait ; je me bornerai à signaler, encastrée dans la muraille de l'autel de la Vierge, une pierre portant les armes de France avec la date de 1631 — souvenir probable d'un passage de Louis XIII en cette paroisse — et çà et là dans le pavage, plusieurs pierres tombales. Une des marches du grand portail montre cette chrétienne et latine inscription :

VIVE PIE QUI VIS PLACIDA DISCEDERE MORTE.
DAT VITÆ PIETAS UT MORIARE PIE.

D'antiques demeures se trouvent à Beaufou : la Seigneurie qui récemment appartenait à la famille estimée Boscal de Réal de Mornac, dont une des trois cloches de l'église porte le nom avec le millésime de 1846 ; la Favrie, avec l'écusson de ses anciens maîtres, les Duplessis ; le Camion ; la Cantrie ; la Voisinière ; le château de la Vergne, etc.

L'époque druidique n'est plus guère représentée que par la Pierre-Blanche (section *C*) ou pour mieux dire par son nom. Car l'infortuné monolithe a été récemment victime d'un propriétaire peut-être très pratique, mais digne de tous les mépris des celtisants. La mine l'a brisé, le rouleau de la voirie a passé sur ses débris. Que la Pierre-Blanche soit légère au vandale agricole !

Les légendes ne manquent pas. Beaufou en a conservé qui se sont transmises de générations en générations. Hâtons-nous de les écouter avant qu'elles ne soient effacées de la mémoire des hommes.

A la croix de la Jarrane, sur la route des Lucs au Poiré, près du vieux château de la Métairie, dans un ravin, se tenait un sabbat où les sorciers ne se séparaient jamais qu'après le sang versé. Si horrible qu'il fût, pire encore était la répu-

tation de celui du Pont-de-l'Homme-mort, lieu de rassemblement des loups-garous. Les habitants d'alentours sortaient aux portes pour écouter des chants extraordinaires, des cris, des plaintes, sans se risquer d'y aller voir. Le lendemain, ils trouvaient, suspendues aux arbres, des peaux de moutons saignantes, des ailes et des pattes de volaille, reliefs troublants du nocturne festin des garous, et, en même temps, ils considéraient avec une non moindre stupeur leurs étables et leurs poulaillers dévastés.

Des lavandières hantaient également cet endroit. Malheur au mortel qui passait à minuit le pont, sans prier. Elles le saisissaient, et leurs battoirs le transformaient proprement en linceul pour les morts. Aujourd'hui un aqueduc remplace le pont. On parle moins des lavandières, mais beaucoup de lumières dans les arbres. Dernièrement, à la grande frayeur de deux passants, une lueur s'est mise à voltiger dans les branches d'un chêne qui ombrage le passage redouté.

A la Vergne, erre une dame blanche.

Le joli château moderne de la Vergne[1] est édifié sur l'emplacement d'un antique manoir dont ne subsistent que des douves et des débris peu importants. Admirez et frémissez ! Car si l'endroit est charmant, il est hanté par la Dame-Blanche qu'on entrevoit parfois dans les brumes de l'étang où se mire le castel, et même jusque dans les appartements intérieurs. Comme la fameuse dame de Bade, elle apparaît, mes-

[1] A M. et Mme Allard. M. Allard, membre du conseil municipal d'Angers où il a toutes les sympathies, est un botaniste et un arboriculteur distingué, en rapport avec les célébrités du continent. Il s'occupe surtout de l'acclimatation des sujets et de la multiplication des espèces par l'hybridation. Les Revues spéciales publient souvent de remarquables articles, fruits de savants travaux et de patientes observations. Son parc de la Maulévrie (près Angers), petite merveille que les amateurs se plaisent à visiter, est, dit-on, classé le cinquième de l'Europe. La Vergne sans viser à la perfection de la Maulévrie, décèle néanmoins par l'arrangement harmonieux des plantations d'arbres d'essences variées, la disposition des points de vue, etc, l'art et le goût de ses propriétaires. Pour nous, nous garderons en plus le souvenir de l'amabilité exquise, du charmant accueil des châtelains avec la reconnaissance des renseignements si gracieusement fournis par eux.

sagère de mauvais augure, pour annoncer que la mort plane sur le logis, et jamais, elle n'a failli à cette mission remplie fidèlement à travers les siècles, tâche éternelle, qu'elle accomplit en châtiment de ses fautes, prétend la tradition.

*
* *

Jadis, lorsque l'Europe entraînée dans ce prodigieux élan politique et religieux, les croisades, se précipitait à la conquête de la Palestine, attaquant de front, en Afrique et en Asie, la redoutable puissance musulmane, tout ce qui était d'âge en Poitou de ceindre une épée partait en jeter le poids dans la balance. Quelle illustre épopée traçait alors, à la pointe du glaive, la fleur de la chevalerie entrée en lice ! La belle époque qui voyait les lourds destriers du Nord bardés de fer, lutter contre les rapides et légers coursiers du Désert, les pesantes armes des croisés se heurter aux lames effilées de Damas, les guerriers se délasser entre un combat et un assaut par de brillants tournois ou de doux propos d'amour avec les filles aux yeux de gazelle de l'Orient ! La belle époque de gloire et d'amour où ceux qui tombaient dans la bataille embrassaient la croix formée par la garde de leur épée, et rendaient l'âme en donnant leur dernière pensée à Dieu et à leur Dame ! Temps héroïques ! Pendant ces merveilleuses et guerrières chevauchées, les dames restées au logis attendaient le retour de leurs époux en filant la laine, en tissant d'artistiques tapisseries, en se narrant d'aimables fabliaux et même parfois en les mettant en action !

Avec les autres chevaliers de sa province, le seigneur de la Vergne était allé guerroyer contre les Infidèles. Il n'avait pas tardé à se distinguer aux rudes joutes d'armes, aux douces prouesses d'amour, et, plus heureux que bien d'autres qui se couchèrent à jamais sur la terre étrangère, il retourna au pays de ses ancêtres avec une grande renommée. Mais si seul, il était parti, seul, il ne revint pas. Une dame

l'accompagnait, portant l'anneau nuptial de la Vergne, une dame si belle que la légende vante encore ses charmes.

Son visage aux traits réguliers et superbes, au teint de neige, aux lèvres purpurines, était encadré d'une forêt de cheveux noirs, qui, cascade de jais, ruisselait jusqu'à ses pieds Sa taille était admirable, sa démarche noble et altière ; elle se drapait dans de somptueux et étranges vêtements qui rehaussaient sa beauté Ce qui frappait le plus en elle, c'étaient ses yeux, ses yeux d'un noir intense, d'une profondeur insondable et d'un prestigieux éclat ! Ah ! c'est bien pour cette enchanteresse pareille à Alcine, que l'immortel poète, l'Arioste, a dit ; « Partout en elle un piège est tendu ».

Aussi, nul ne s'étonna de l'empire absolu que possédait sur le seigneur de la Vergne cette fille des Sarrazins. Il ne semblait vivre que pour lui plaire. Pour elle, le château de ses pères s'abattit dans la poussière et se réédifia avec une splendeur inouie. Sur un mot d'elle, il fit venir à grands frais du fond de l'Arabie, une haquenée sans pareille. Il forma pour la distraire une espèce de cour dont elle était la souveraine incontestée, et des fêtes inoubliables, des chasses splendides se succédaient sans cesse.

Le chevalier aurait volontiers continué longtemps cette existence fastueuse si agréable, mais l'honneur s'y opposa. Il dut suivre son suzerain dans une longue et difficile entreprise. Sûr de l'affection de sa femme, il partit avec chagrin bien que sans crainte, et, le silence de l'abandon remplaça au château le bruit joyeux des fêtes.

Au début de la séparation, la dame, toute attristée, passa son temps dans la retraite, attendant impatiemment les courriers porteurs des nouvelles de son mari. Peu à peu, l'absence de ce dernier se prolongeant, la solitude se mit à lui peser et elle commença — la solitude est mauvaise conseillère — à penser à se distraire.

Un jour où l'ennui l'enveloppait davantage de ses lourds replis, elle ne ferma pas l'oreille à une parole d'amour mur-

murée par un de ses pages, et ne le repoussa pas. Son sang chaud comme le soleil qui l'avait vue naître, bouillonna alors dans ses veines. Une ardeur criminelle la saisit. Le lendemain, après le premier, elle en écouta un second, puis un autre, puis d'autres encore. Bientôt, après ses serviteurs, ce furent ses vassaux, puis tous ceux que le hasard amenait en sa présence, et, sa vie ne fut désormais qu'une vie de désordres dont toute la contrée avait honte. Mais le feu inextinguible de cette nouvelle Messaline, loin de se calmer, l'embrasait de plus en plus ; il vint une heure où, roulée au fond des abîmes du mal, « l'amour des hommes ne lui suffit plus », elle en arriva à envier l'amour des fauves qui vivaient dans les forêts.

Par une nuit d'orage, entraînée par ses passions, elle quitta furtivement son château par une porte secrète et se dirigea à la lueur des éclairs vers l'antre d'une sorcière renommée, au bas du Pé, près du village du Marchais-Gautreau. Rien ne l'arrêta, ni la tempête qui courbait les arbres dans l'étroit sentier de la forêt comme pour s'opposer à son passage, ni les éclats de la foudre.

Que se passa-t-il entre la Sarrazine et la sorcière ? Nul ne le sût. Mais, à partir de ce moment, une louve au pelage blanc courut chaque nuit par monts et par vaux, accompagnée d'une troupe d'énormes loups.

Rapidement, la terreur régna sur la contrée. On n'en fut plus à compter les troupeaux dévorés, les gens étranglés. Personne ne se risquait à sortir après le soleil couché, de crainte de rencontrer la meute hideuse, affamée, et on vivait dans les angoisses de l'épouvante, lorsque le seigneur de la Vergne revint à son manoir. Reçu à bras ouverts par sa femme dont les yeux noirs et fascinateurs étaient plus profonds, plus luisants que jamais, il s'apprêta à reprendre la vie joyeuse d'antan.

Mis au courant des ravages causés par la louve maudite, il résolut auparavant d'en délivrer ses terres, et organisa

battue sur battue. Longtemps, en vain, il la poursuivit, massacrant une multitude de loups, sans réussir à joindre la louve qui l'évitait avec une habileté fantastique. Quand, à l'aube naissante, ses hommes exténués, ses chevaux fourbus, ses chiens hors d'haleine, il repassait les ponts-levis de sa forteresse, il y trouvait sa femme, les yeux toujours plus étincelants, le teint blanc plus rosé que d'ordinaire, les lèvres vermeilles entr'ouvertes d'un sourire magique qui le consolait de ses peines.

A peine remis de ses fatigues, il recommençait sa chasse acharnée qui, loin d'effrayer les loups, semblait au contraire les exciter et augmenter leur audace. Leur nombre paraissait grossir, et ils en arrivaient à descendre en bande dans les fossés du château pour y hurler d'une façon effroyable durant des heures entières.

Une nuit enfin, le seigneur de la Vergne monté sur son coursier le plus rapide, un cheval d'Orient, distançant sa suite, atteignit la louve et lui porta un coup d'épée. Un gémissement pénétrant, désespéré, véritable plainte humaine, traversa les airs et glaça d'effroi le chevalier. La louve avait disparu instantanément, et sur l'herbe rougie gisait une de ses pattes blanches tranchée par le fer. Malgré son trouble, le seigneur de la Vergne voulut emporter ce trophée, et se baissant, il ramassa . . . . ô épouvante ! une délicate main de femme. A l'un de ses doigts brillait un anneau, l'anneau aux armes de la Vergne !

Son cœur se serra comme pris dans l'étau. Sa monture, éperonnée à outrance, gagna à fond de train le château. Le chevalier se précipita dans les appartements de la Sarrazine. Celle-ci, à moitié évanouie, était étendue sur son lit. De son poignet, auquel manquait la main, jaillissait un flot de sang !

Le seigneur de la Vergne jeta au visage de l'infâme la main abattue, et, plein d'horreur, transporté de fureur, tira son épée.

— Frappe, lui dit la belle Sarrazine, d'une voix mourante,

frappe, j'ai mérité ce châtiment ; je succomberai cependant moins sous ton fer que sous les remords qui m'envahissent. Mais, en expiation, je demanderai à Dieu de permettre à mon âme d'errer, visible, sur le lieu de mes crimes et de servir ainsi d'exemple terrible de la Justice Céleste ! »

. . . . . .

Et c'est depuis ce dramatique événement qu'une Dame Blanche se montre à la Vergne, avant le passage de la mort, comme suprême avertissement et dernier appel au repentir !

G. Henri Colins.

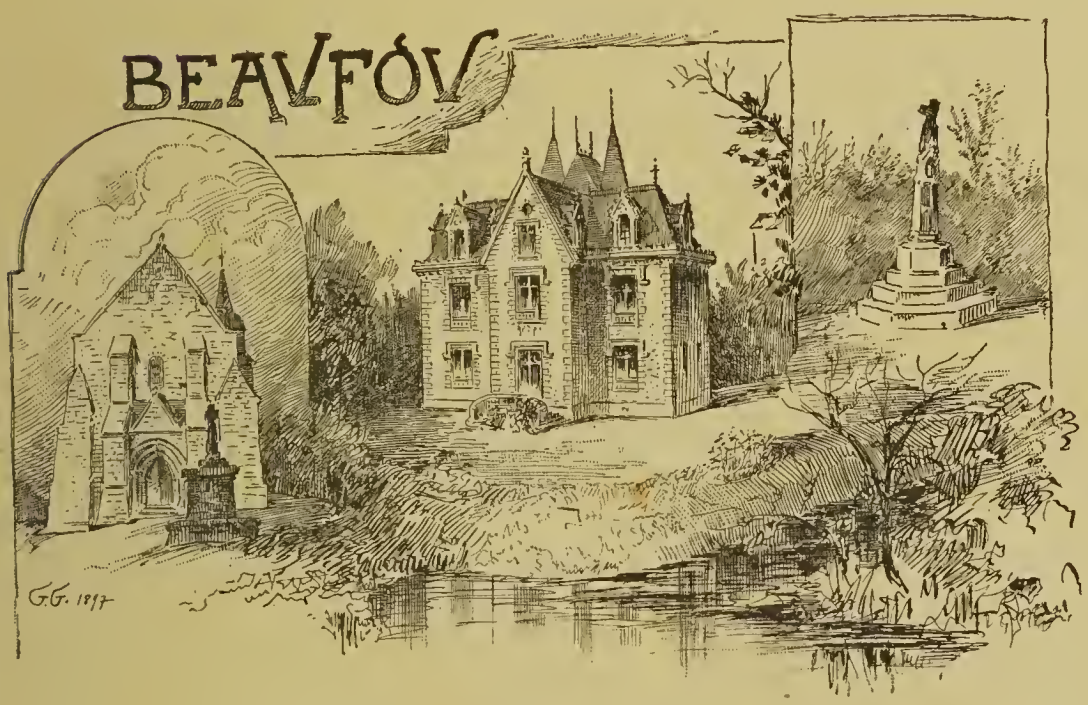

PAUV' VIEUX

(SONNET)

Les grands chênes brisés par l'effort des autans
Sentent monter, en eux, la sève généreuse
Qui perce de bourgeons leur écorce rugueuse
Et couvre leurs vieux troncs de rameaux éclatants.

Les monts au front de neige ont leur part de printemps :
Avril sème, à leurs flancs, fleurettes embaumeuses.
Les vieillards aux fronts blancs, autres cimes neigeuses,
Ont ainsi, dans le cœur, leurs éternels vingt ans.

Ce sont des Roméos masqués d'un vieux visage.
Ils vont continuant, sous les rides de l'âge,
Le doux rêve d'aimer ; hélas ! mais sans espoir,

Car il leur faut cèler les ardeurs de leur âme ;
La voix de la raison, ironique, leur clame :
« Mais regarde-toi donc, pauv'vieux, dans ton miroir ! »

A. Bonnin.

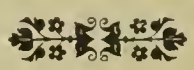

N. H. D. MESSIRE ANDRÉ COMMARE DE PYHORSON
NÉ EN NOIRMOUTIER EN 1710, PRÊTRE
DOCTEUR EN THÉOLOGIE CHANOINE DE
L'ÉGLISE ROYALE DE GUERRANDE EN 1766

ANDRÉ COMMARD DE PUYLORSON

Chanoine de la Collégiale de Saint-Aubin de Guérande

PREMIER HISTORIEN DE NOIRMOUTIER

1710-1769

A la mémoire de notre excellente amie,

Mlle DÉSIRÉE PLANTIER

F. Piet et les auteurs, qui depuis ont écrit sur Noirmoutier, ont considéré André Commard de Puylorson comme le premier historien de l'île[1]. Ils lui ont fait de nombreux emprunts, tout en ne lui ménageant pas de justes critiques.

Il existe deux exemplaires manuscrits de son ouvrage, dans lesquels il est facile de reconnaître la ronde fine et correcte des actes de baptême rédigés par lui sur les registres paroissiaux de Noirmoutier, en particulier, pendant les années 1740, 1741 et 1767.

Voici le fac-similé de sa signature pris sur ses registres.

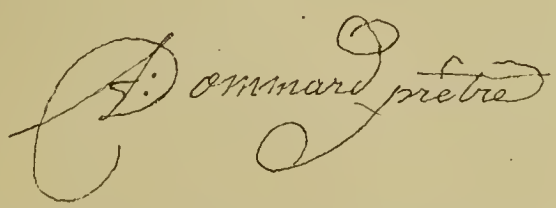

Les initiales du prénom et du nom forment une lettre

[1] Ermentaire, au IXe siècle, a écrit la vie de saint Philbert, fondateur du monastère et de la ville de Noirmoutier, les luttes de ses moines contre les Normands et leur départ de l'île, avec une partie de la population.

unique ; Commard s'y termine par un d et n'est pas suivi des mots de Puylorson.

Le plus connu des deux manuscrits est classé à la Bibliothèque de Nantes, sous le n° 1074. Il provient du fond de la Jariette, est relié en maroquin rouge aux armes de France et fut offert au roi Louis XV.

Il a pour titre :

Description topographique de l'île de Noirmoutier, en forme de dissertation, avec observations œconomiques sur l'agriculture et la paluderie ; le tout suivi d'une partie historique et d'une copie des privilèges, par noble et discret André Commart de Puy-Lorson, chanoine de Guerrande, ancien habitant de l'île. 1768.

Il contient 316 pages et deux cartes, l'une représentant l'île, l'autre un marais salant.

Sur une des premières pages est collée une gracieuse gravure : une femme debout place le portrait du Roi sur un autel, tandis qu'une autre lui présente une corbeille remplie de cœurs ; un amour, sur les marches, fait brûler de l'encens dans une cassolette.

Le second appartient à la famille Plantier. Il nous a été communiqué par Mlle Désirée Plantier; son frère, M. Adrien, s'est donné la peine de nous en faire une copie.

Relié en veau et comptant 255 pages, cet exemplaire, antérieur au précédent, en est le premier jet.

Le titre n'est pas tout à fait le même[1]. La carte de l'île présente à un angle le plan du château ; au verso du marais salant, sont dessinés divers instruments de l'art de la salinerie, avec leurs noms guérandais.

[1] *Description topographique de l'île de Noirmoutier, située sur les confins du Poitou et de la Bretagne, proche de l'embouchure de la Loire, en forme de dissertation, avec des observations œconomiques, politiques, historiques et copie des privilèges accordés par douze de nos rois, par le sieur Commart de Puylorson, chanoine, ancien habitant de l'île. En l'île de Noirmoutier 1757.*

Sur la seconde page est collée la vignette finement peinte à l'aquarelle. Au-dessous est écrit :

L'île de Noirmoutier offre les cœurs de ses fidèles habitants au Roy.

Sur la troisième se lit le nom de Pierre Maublanc chirurgien[1].

Aucune notice n'a été publiée jusqu'à ce jour sur André Commard de Puylorson. Ce n'est même qu'avec une peine très grande que les documents qui suivent ont été réunis.

Quoique le nom de Commard se soit perpétué dans l'île, le souvenir du noble et discret chanoine y est à peu près éteint. Les Commard actuels, bons et honnêtes cultivateurs de Barbâtre, seront les premiers, sans doute, étonnés d'apprendre qu'une branche de leur famille prenait la particule, se donnait des armes et se vantait d'être alliée aux Bouhier, dont un membre, Vincent Bouhier de Beaumarchais, trésorier d'épargne de Louis XIII, compte parmi ses descendants une race royale[2].

Les armes des Commard, d'après les archives de M. Vigneron de la Jousselandière sont :

De sable à deux colombes d'argent au repos et affrontées, en chef, accompagnées d'une couleuvre d'or dressée sur la queue, en pal.

Pas de devise ; il en est une qui vient toutefois à l'esprit : *Par la douceur et la prudence.*

Pendant de longues années, nous nous demandâmes ce que pouvait bien être ce M. de Puylorson, auquel nos vieux pa-

[1] Pierre-Jean Maublanc, maître en chirurgie, chirurgien major des canonniers de la garde-côte de Noirmoutier, correspondant pour les maladies épidémiques, était grand-père de Mlle Plantier et petit-fils de Joseph Maublanc de Marais-Roux, frère de la mère de l'historien.

[2] Voir la notice publiée sur lui par M. René Vallette, sous le titre *Un confident d'Henri IV en Bas-Poitou.*

rents nous renvoyaient, quand nous leur parlions de l'histoire de l'île[1].

M. Raguideau, secrétaire de la mairie de Noirmoutier, nous fournit ce premier renseignement pris sur les registres de la paroisse.

« *Baptême d'André Comard* (*sic*). Le vingt troisième jour d'octobre mil sept dix, a été baptisé André, fils de H. H., André Comard, sieur de Puylorson et de D^lle^ Marie Maublanc, conjoints. Le parrain a esté H. H. Sébastien Palvadeau, capitaine de l'Épine, et la marraine D^lle^ Agnès Maublanc, qui a déclaré ne savoir signer. Par moi prêtre soubsigné. Ont signé au registre : S. PALVADEAU ; DANYAU, prêtre-curé.

L'indication de sa sépulture a été en vain recherchée sur les mêmes registres.

On y trouve la mention d'un André Commard, sieur de Puylorson, inhumé dans la chapelle de l'Épine, le 5 juillet 1719, à l'âge de 50 ans; mais il s'agit évidemment de son père.

A Guérande, les premières recherches furent infructueuses. La seule liste connue des chanoines de la collégiale, publiée par M. l'abbé Grégoire, indiquant la composition du Chapitre en 1790, ne donne pas le nom de Commard de Puylorson. Il était donc mort antérieurement[2].

La question en était à ce point, quand au milieu d'une soirée

[1] Les *Mémoires à mon fils* de François Piet, contenant des *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur Noirmoutier*, imprimés par lui-même, à 16 exemplaires, de 1806 à 1826, ne devaient paraître que 30 ans après sa mort et ne sortaient pas du cercle de sa famille.

[2] *Collégiale de Saint-Aubin de Guérande*. Lafolye, Vannes, 1889, p. 49.

Loyseau de la Sauve (Pierre-Côme), prévôt, vicaire général de Châlons-sur-Saône et y résidant ; *Leflo de Trémélo* (Jean-Félix) ; *de Kerpoison* (Jean-Baptiste) ; *Potiron de Boisfleury* (Louis-Théodore) ; *Hamon de Boismartin* (Anne-François) ; *de Monti Beaupoix* (Laurent-Justin-Joseph) ; *Duclos-Brossard* (Etienne) ; *de Bruc de Monplaisir* (Henri-Marie-Claude), mort évêque de Vannes ; *Le Pourceau de Tréméac* (René-Marie), après le Concordat, curé de la cathédrale de Nantes ; *Desfriches des Genettes* (Nicolas) et *Loyseau* (Jean-Pélage), devenu plus tard curé de Pouliguen. Tous restèrent fidèles et préférèrent l'exil au serment.

passée dans une maison, devenue historique, pour avoir été le lieu de naissance de Rose-Virginie Pelletier (sœur Sainte Euphrasie), fondatrice du Bon-Pasteur d'Angers, Mlle Désiré Plantier, nous entendant parler de Commard de Puylorson, nous communiqua son manuscrit et un petit cadre doré renfermant une peinture sur vélin, au bas de laquelle nous lûmes : *Noble et discret Messire André Commart de Puylorson né à Noirmoutier en 1710, prêtre, docteur en Théologie, chanoine de l'Eglise royale Guerrande en 1746.*

Le noble et discret chanoine est représenté avec un nez assez fort et une figure caractéristique.

Il tient en ses mains un livre en maroquin rouge à ornements dorés.

Son camail en drap ou en soie de couleur noire mérite plutôt le nom d'aumusse, car le faux capuchon est remplacé par un capuchon véritable, bordé de petit gris. Sur le milieu de l'aumusse, en avant et dans toute la hauteur, court une passementerie rouge, disposée en feuille de fougère. Le vêtement est doublé de soie rouge.

Le manteau de chœur en drap noir présente de chaque côté une large bande rouge. Il recouvre un élégant rochet de dentelle.

La première date du portrait confirmait celle recueillie par M. Raguideau ; la seconde allait nous mettre sur la voie de nouveaux documents.

MM. François et Adrien Plantier nous communiquèrent de la façon la plus aimable leurs papiers de famille ; MM. Garet et Louis Troussier fouillèrent à nouveau les registres de la paroisse ; M. de la Jousselandière, descendant de Suzanne Commard, épouse de Pierre-Alexis Masson et sœur du chanoine, nous ouvrit gracieusement ses archives si riches en renseignements sur les vieilles familles noirmoutrines et mit entre nos mains une curieuse médaille ; M. l'abbé Grégoire nous signala une source d'indications précieuses, les *Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Nantes* ; M. S. de la

Nicollière nous obtint de M. des Jammonières la thèse de théologie de notre auteur. Enfin M. le chanoine d'Antissanty, aumônier au lycée de Troyes, nous donna des renseignements sur la collégiale de Saint-Urbain et sur ses chanoines. Nous pouvions nous mettre à l'œuvre.

Les archives de M. de la Jousselandière contiennent une généalogie des Commard ornée de leurs armes, mais sans aucune date. Les registres paroissiaux nous ont donné celles qu'il nous importait de connaître.

En tête est un *Johan*[1] d'où *Urbain*, premier du nom, époux de *Marie Plunet*.

D'où : 1° *Philbert Commard*, prêtre ; 2° *Urbain*, deuxième du nom, époux de *Marie Clérabie* ; 3° *Nicolas*, marié à *Marie Pineau* ; 4° *Léon*, notaire et procureur fiscal ; 5° *Marie*, épouse de *Joachim Oury*.

D'Urbain deuxième du nom, est né *Urbain* troisième du nom, uni en premières noces à *Marie Frioux*, morte sans enfant ; en secondes, à *Marie Paynot*, dont sont issus : 1° *Urbain* quatrième du nom, *sieur du Cloudy* ou *du Clouzy*, d'une petite propriété, entre l'Épine et la Bosse, époux de *Jacquette Palvadeau*[2] ; 2° *André, sieur de Puylorson*, marié à *Marie-Françoise Maublanc* ; 3° *Marie*, épouse de *François Maublanc, sieur des Frémines* ; 4° *Suzanne*, mariée en 1708 à *Joseph Boucheron, sieur du Marais*.

Ces derniers prirent presque aussitôt la ferme générale du duc de la Vieuville et, en particulier, la tenue de ce nom, sise entre Bonnes-Pognes et les Grandes Retraites. Un de leurs nombreux enfants qui se destinait à la prêtrise, Charles-Augustin-Ambroise, mourut à Nantes en 1743, étant élève de logique *(Arch. munic. de Nantes, Cultes, G G N° 163, St-Léonard)*.

[1] Ce Johan est trop moderne pour être celui dont il sera parlé plus loin.

[2] Une fille du sieur du Cloudy, Pélagie, épousa Joseph Courand, sieur des Gravouillères, licencié en droit ; une autre, Suzanne, noble maître J. B. Bouryau, avocat, fils de N. H. Joseph Bouryau, sieur de la Bonnetière, de la Garnache.

Au baptême d'une de ses filles, Boucheron du Marais est dit capitaine des dragons de la capitainerie garde-côte de Noirmoutier et fabricien en exercice. Il mourut en 1740, et Suzanne, en 1753 ; ils furent inhumés dans la chapelle de l'Épine, où les fosses des Commard étaient creusées au 11e rang.

Lors de la levée de l'imposition des Hollandais pour la rançon de l'île (1675), Urbain troisième du nom, marchand et habitant de l'Épine, fut imposé pour : la maison, où il demeurait[1], une autre au Bois-Garnier, avec vigne et dépendances, 114 boisselées de terre[2], 62 journaux de vigne et 194 aires, ou œillets de marais salants.

Comment, avec cette fortune, relativement assez grande, ne fut-il pas au nombre des otages qui misérèrent si longtemps dans les prisons de Rotterdam ? Sans doute parce qu'il était plus facile de passer inaperçu à l'Épine et de fuir au continent.

Ne serait-ce pas par reconnaissance qu'il résolut, en 1684, de doter l'Épine d'une chapelle, espérant qu'un jour ce village et les hameaux voisins formeraient une paroisse?

L'Épine, à plus de quatre kilomètres de la ville, en était séparée par des *charrauds* impraticables pendant l'hiver. Les malades restaient sans secours spirituels et les morts, plusieurs jours, sans sépulture.

Urbain Commard donna l'emplacement et fit un marché avec Pierre Richard, architecte à Noirmoutier, par lequel celui-ci, moyennant six cent vingt livres, s'engageait à construire la chapelle.

Les biens qui assuraient cette fondation furent vendus, à la Révolution, et l'édifice détruit. Il fut reconstruit en

[1] D'après M. Pierre Laurent, cette maison serait celle de la place de l'Église occupée par M. P. Palvadeau.

[2] La boisselée est l'étendue de terre affermée, par an, un boisseau ou 80 litres de blé. Elle est d'ordinaire de 12 ares 50, mais peut être plus étendue, dans les mauvaises terres.

1802 ; un desservant y est aujourd'hui attaché. L'œuvre avait porté bonheur à Urbain, car en mourant il laissait une fortune bien supérieure à celle portée sur le rôle de l'imposition hollandaise.

La femme d'André s^r de Puylorson, Marie-Françoise Maublanc, désignée dans les papiers de famille sous le nom de Mlle de la Guignardière, était fille de Pierre Maublanc s^r de la Guigardière et de Marie Boucheron.

En 1711, André avait acquit de François Crochet de l'Épine, une maison au lieu dit la Boizellerie.

Il eut quatre enfants, 1° *André* deuxième du nom sur lequel est écrite cette notice ; 2° *Urbain* cinquième du nom, mort garçon, au baptême duquel les notables de l'île s'étaient donné rendez-vous[1] ; *Pierre* s^r *de Puylorson*, marié à sa cousine *Marie Boucheron du Marais* ; 4° *Suzanne*, filleule de son frère aîné et épouse de *Pierre-Alexis-Masson*.

La tenue de Puylorson de peu d'étendue est située à l'est de l'Épine, près de la Foliette. Elle se compose d'un marais de 16 œillets, le meilleur de l'île, et de quelques boisselées de terre.

Les Commard, ainsi que les Plumet, les Palvadeau, les Frioux, étaient au nombre des vingt-quatre familles notables qui payèrent, en 1705, le don de joyeux avènement, à la princesse des Ursins et furent déclarés par elle « les premières, les plus hautes et les plus riches de l'île. »

L'attestation de la marquise parut insuffisante à notre

[1] Voici son acte de baptême : « Le seizième jour de septembre mil-sept-cent-seize, a été par moi soussigné p^tre, baptisé Urbain, fils de N. H. André Commard, s^r de Puylorson, et de D^lle Marie-Françoise Maublanc, ses père et mère. Le parrain a été N. H. Nicolas Viaud et la marraine D^lle Brigitte-Magdelaine Bouhier, qui ont signé. Brigitte-Magdelaine Bouhier ; Marie Boucard ; Marguerite Paynot ; Suzanne Bouhyer ; N. Viaud ; Boucheron du Marais ; De la Roussière-Dorineau ; De Fortune-Dorineau ; Du Sableau-Bouhyer ; De Beaurepaire ; De la Jousselinière-Dorineau ; J. Viaud ; Barbin ; Poupet ; Des Roussière-Chautard ; Gaureau, p^tre vicaire.

La présence de nombreux membres de la famille Bouhier à ce baptême et le rôle de parrain qu'ils remplissent dans d'autres, semblent confirmer que des alliances existaient entre elle et les Commard.

historien, le jour, où il se mit en tête de faire des recherches sur ses origines.

Voici ce qu'il dit à ce sujet, (*Exempl. de la Bibl.* page 137 et suivantes) :

Les Commard, dont le nom devrait s'écrire *Commart*, seraient de la vieille noblesse bretonne. Leur berceau aurait été le manoir désigné plus tard sous le nom de Launay-Commart, dans la paroisse de Ploubalay, près de Saint-Cast.

Au XVe siècle, il était habité par Johan, serviteur dévoué du duc de Bretagne, qui le pria d'y cacher Pierre de Craon, après son attentat contre Olivier de Clisson.

Le château était voisin d'un bras de mer, condition favorable à la disparition du meurtrier, si le roi de France se mettait en mesure d'exécuter ses menaces.

Devant une guerre imminente, Jean de Montfort fit partir le proscrit. Il répondit au roi que celui-ci n'était plus en Bretagne, qu'on ne savait ce qu'il était devenu et que le bruit courait qu'il avait fui à Barcelone, où il était retenu prisonnier[1].

De Craon, accompagné du cadet des Commart, se serait réfugié à Noirmoutier, seigneurie appartenant à une dame de sa famille, Marie de Sully, épouse de Guy de la Trémoille.

De Puylorson appelle à tort la dame de la Trémoille, la sœur du sire de la Ferté-Bernard. Elle était la fille de sa cousine germaine, Isabeau de Craon, descendant comme lui de Maurice VII.

Pierre ne devait pas ignorer qu'une bulle de Grégoire VII donnait droit d'asile à l'abbaye de la Blanche[2].

[1] Pierre de Craon était un singulier personnage, bien de son époque, sans parole, sans mœurs, dépensant en orgies l'argent qui lui avait été donné pour solder des troupes et faisant perdre par là-même au duc d'Anjou le royaume de Naples, prêt à tout mauvais coup pour assouvir une passion ou une haine, ne reculant même pas devant un assassinat. Sur la fin de ses jours, il revint aux idées chrétiennes et pensa à expier ses crimes. Il n'eut de paix que lorsqu'il eut obtenu du roi, que les condamnés à mort fussent à l'avenir accompagnés d'un prêtre, en marchant au supplice.

[2] *Pace quoque et tranquillitati vestre providere volentes, auctoritate apostolica, prohibemus, ne, intra clausuras locorum seu grangiarum vestrarum, nullus hominum tenere, capere, vel interficere, seu violentiam audeat exercere.*

Ce récit, si différent de celui qui a cours sur Pierre de Craon, serait-il vrai?

Certaines remarques viendraient, en quelque sorte, le confirmer ; telle est l'apparition subite de Pierre, dès que furent connues la folie du roi et la disgrâce du connétable. Il est non moins étrange qu'à la même époque, Olivier de Clisson ait fait saisir les biens de l'abbaye sur ses terres, pour les rendre peu de temps après.

Moins sûr de l'immunité et protégé par la Trémoille, Commart, s'établit dans l'île, où il fit souche ; mais sa postérité devenue nombreuse s'appauvrit, et, au milieu des invasions successives des Anglais et des Hollandais, perdit ses titres, comme plusieurs autres vieilles familles. Les Commart se trouvèrent par là-même réduits, suivant l'expression de l'historien, à la condition de pauvres gentilshommes de Lamballe, plantant leur épée au bout du champ paternel, avant de le labourer.

Le 13 juillet 1737, André Commard obtenait de la Faculté de Nantes le titre de docteur en théologie.

Sa thèse imprimée sur un morceau de satin bordé d'une dentelle de fil d'argent commence par les lettres : D. O. M. (Au Dieu très bon et très grand) suivis de :

QUÆSTIO THEOLOGICA

Quæ est Dei sapientia in mysterio? 1ae. Cor. Cap. 2, ℣ 7, elle se termine par : *Has Theses, Deo duce, et auspice Deiparâ et præside S. M. N. Marco Antonio Pascher, sacræ Facultatis Nannetensis Doctore et Theologiæ Professore, tueri conabitur* Andreas Commard de Puylorson, *diaconus Diœcesis Lucionensis, magister artium. Die 13a Junii, horâ primâ pomeridianâ, ad vesperam. Anno Domini 1737. In aula sacræ Facultatis, ad Franciscanos*[1]. *Pro tentativa.*

Nannetensis, ex typographiâ Andreæ Querro, jurati Accademiæ typographi.

[1] Au couvent des Capucins, soit à l'endroit où se trouve le cours Cambronne.

Il avait 27 ans, était maître ès-arts, c'est à-dire avait fait toutes ses humanités, et diacre du diocèse de Luçon.

Une autre étape de sa vie fut sa nomination à la collégiale de Saint-Urbain de Troyes.

Est-ce le prénom d'Urbain se répétant dans sa famille à chaque génération qui l'engagea à briguer un canonicat à l'autre extrémité de la France ? et par quelle influence réussit-il à l'obtenir ?

Le pape Urbain IV, en créant dans sa ville natale cette splendide église de Saint-Urbain, sous le vocable d'un de ses prédécesseurs, martyr, avait voulu, par une pieuse pensée, transformer en lieu saint l'échoppe de cordonnier de son père et l'endroit où il avait appris de ses parents à élever son âme vers Dieu[1].

Le chapitre se composait de douze chanoines n'ayant qu'une très mince prébende. Encore faillait-il, en entrant, payer un droit de chappe[2].

Pour vivre, on avait dû supprimer la maîtrise et bientôt prendre la même mesure par rapport à un certain nombre de chapelles, dont les revenus furent ajoutés à ceux du Chapitre.

Le doyen, Charles de Reims, ne pouvait que bien accueillir un jeune prêtre, instruit, portant la particule et possesseur d'une certaine aisance.

Les nominations étaient alternativement dévolues au Pape, représenté par le doyen, et au Roi, ayant-droit des comtes de Champagne. Nous ne savons par laquelle des deux juridictions de Puylorson fut admis.

Cette place étant incompatible avec toute autre du même genre, il dut y renoncer le jour, où il se fit nommer à l'église royale de Guérande, pour se rapprocher des siens.

[1] L'église de Saint-Urbain de Troyes, un des principaux chefs-d'œuvre du XIIIe siècle, était restée inachevée ; on travaille à la terminer.

[2] Voir *Documents inédits pour servir à l'histoire de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes*, par M. le chanoine Méchin, curé de Saint-Urbain.

Les *Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Nantes*, années 1746, folio 218, le montrent prenant possession par procureur de cet autre canonicat. Suit la traduction de cette pièce.

« A tous ceux et à chacun de ceux qui les présentes lettres liront, le Prévôt[1], les Chanoines et le Chapitre de l'Eglise royale, collégiale de Saint-Aubin de Guerrande, du diocèse de Nantes, salut dans le Seigneur.

« Qu'il soit connu de tout ceux que cela intéresse ou pourrait intéresser, que, ce jour 14 octobre 1746, dans notre Chapitre et dans la salle habituelle des séances capitulaires, a comparu en personne vénérable et discret Jean-Baptiste Lehuédé, prêtre choriste de cette église, comme procureur de noble et discret André Commard de Puylorson, prêtre du diocèse de Luçon, docteur en sacrée théologie, chanoine de l'église papale Saint-Urbain, dans la ville de Troyes, (*in civitate Trescensi*) et muni de la procuration de ce dernier, signée : A. Commard de Puylorson, à Troyes (*Troja*) visée par Clément, munie du sceau royal à Paris, le cinq octobre de l'année courante, — tenant en mains des lettres authentiques de provision pour le canonicat et la prébende laissés vacants dans cette église par la mort de noble et discret François-Marie de Guiny de Kerhos et concédés au dit messire Commard de Puylorson par notre roi très chrétien, par droit de régale, à Versailles, le 21 août de l'année courante, signées : Louis et au-dessous Phelypeaux ; lequel dit Lehuédé, en vertu des présentes lettres, a demandé en due forme et a requis de nous, que, le dit messire Commard de Puylorson, ayant souscrit à la formule d'Alexandre VII, pape, contre les cinq propositions extraites du livre de Jansénius intitulé : *Augustinus*, nous daignions le recevoir chanoine de notre église, lui assigner une place dans le chœur, le mettre et induire, ou faire mettre et induire en possession réelle, corporelle et actuelle des dits canonicat et prébende. Lesquelles lettres, et l'authentique de ladite procuration ayant été examinées par les témoins, nous avons reçu et recevons le dit messire Commard de Puylorson, en la personne du dit Lehuédé, comme chanoine et notre confrère, et nous lui avons assigné une stalle dans le chœur, et une place au Chapitre, ayant reçu, de par ledit Lehuédé, agissant pour lui, serment d'observer les statuts de notre Chapitre, de garder une rigoureuse résidence de six mois continus et de remplir chaque jour, selon la coutume, les trois heures majeures.

[1] *Præpositus*. Le chef de la collégiale portait le nom de prévôt, au lieu de celui de doyen généralement adopté dans les autres Chapitres.

« Aussitôt le dit Lehuédé a été revêtu du surplis, de l'aumusse et de la barrette. Ensuite messires Guégo et Pollet, accompagnés du dit Lehuédé et des témoins sous désignés, étant sortis de la salle capitulaire, lui ont fait, après une dévote prière, embrasser le maître-autel, et étant entrés dans le chœur, l'ont fait asseoir dans la dernière des hautes stalles, du côté de l'Évangile. Puis, messire Guégo a déclaré à haute voix, devant les personnes présentes, que messire Commard de Puylorson, dans la personne du dit Lehuédé, était mis et induit en possession réelle, actuelle et corporelle desdits canonicat et prébende, ainsi que de tous leurs droits et prérogatives, ce qui fut fait sans opposition de personne. — Ils rentrèrent ensuite au Chapitre, et, après le baiser de paix, ils firent asseoir le dit Lehuédé, à la place assignée au nouveau chanoine, avec charge de payer 60 l. entre les mains du Prévôt, pour être employées en œuvres pies.

En foi et témoignage de tout quoi, nous avons fait faire, signer et sceller de notre sceau ordinaire ces lettres de réception par noble et discret François-Gilles Guégo, chanoine.

« Donné et fait en notre Chapitre et salle capitulaire accoutumée, le 14 octobre de l'an du Seigneur 1746, après avoir sonné la cloche et rempli les autres formalités habituelles. »

« Etaient présents les nobles et discrets Augustin de Chabertan d'Alauzon de Ribeyret, prévôt, Jean-Baptiste Marfouace de la Corbière, François-Gilles Guégo et Marie-Louis Pollet, prêtres et chanoines capitulants ; étaient encore présents : François Bordier, sous-chantre, et Claude Vatrinel, choriste, témoins appelés à tout ce que dessus. Ont signé au registre : J Lehuédé, prêtre sacriste ; F. Bordier ; P. Vatrinel ; Guégo.

« Par mandement du Chapitre. Contrôlé à Guérande, le 25 octobre 1746. Reçu 6 livres, de Kerguyader. »

Le 31 octobre, de Puylorson prit en personne possession de son canonicat, avec le même cérémonial, le renouvellement de serment de soumission à la bulle *Unigenitus* et la présentation de ses lettres de tonsure et de prêtrise (fol. 226).

Le serment ne dut pas lui coûter, car il félicite ses compatriotes de ne pas se laisser séduire par les novateurs.

Des prêtres jansénistes de Montaigu avaient été internés dans l'île. Les régistres mentionnent la rétractation de l'un d'eux, au moment de sa mort.

Le nom de Commard de Puylorson apparaît de temps à

autre dans les Insinuations, en particulier sur des actes de collation et de provision des chapelles de l'Église de Saint-Aubin. On le trouve sur les registres de Noirmoutier aux mois d'août, de septembre, et souvent d'octobre, époque à laquelle le chanoine venait prendre ses vacances au milieu des siens et toucher ses *louages* ou fermages en nature.

Le 6 septembre 1752, il est parrain du fils de sa sœur Suzanne, Pierre-André Masson. Au même mois de 1767, il baptise Joseph Guillet, de l'Épine.

Il nous reste à étudier un dernier document, le beau bronze de M. de la Jousselandière, frappé en mémoire de la bataille de Saint-Cast (11 sept. 1758). Cet exemplaire diffère de ceux des collections, par une inscription gravée en creux sur la tranche.

En voici le texte :

HOC PIGNUS BENE (*dic*) TIO (*nis*) DD. EP. NAN. OBTINUIT NOB. ET D. AND^S COMMART DE PUYLORSON.

(*Noble et discret André Commart de Puylorson a obtenu ce gage de bénédiction de Monseigneur l'évêque de Nantes*).

Le bronze grand modèle, de 6 centimètres de diamètre, est muni d'une bélière.

L'avers présente le portrait du Roi gravé avec le plus grand soin et au-dessous : R. Fil., abréviation du nom du graveur répétée sur l'autre face.

Légende : LUDOVICO XV OPTIMO PRINCIPE

(*A Louis XV, excellent prince*)

Exergue : COMITIA ARMORICA. (*Etats de Bretagne*).

Au revers se dresse un palmier, à droite duquel est un guerrier cueillant une palme ; à gauche, la Bretagne, l'épée, la pointe tournée vers la terre. Deux écussons sont appendus à l'arbre. Sur celui de droite, est la devise : VIRTUS NOBILIT. ET POP. ARMOR. (*Valeur de la noblesse et du peuple bretons*) ;

sur la gauche : VIRTUS DUCIS ET MILIT. (*Valeur du chef et des soldats*).

Légende : ANGLIS AB AIGUILLONIO DUCE PROFUGATIS.
(*Les Anglais mis en déroute par le duc d'Aiguillon.*)

Exergue : AD SANCTUM CATUODUM (*à Saint-Cast*) MDCCLVIII.
Sur l'anneau EC. G. CA. *Ecclesiæ Guerandiæ canonicus.*

La bataille de Saint-Cast avait eu un immense retentissement dans toute la Bretagne. Les troupes locales avaient suffi pour mettre en déroute 4000 Anglais, dont 200 à peine purent rejoindre leurs vaisseaux. Le duc d'Aiguillon était devenu l'homme le plus populaire de la province, en attendant qu'il fut le plus haï. Il s'était couvert de gloire, ses ennemis diront plus tard de farine, car il avait dû monter dans un moulin pour se rendre compte de la disposition de l'armée anglaise et donner des ordres.

Pourquoi le chanoine de Guérande reçut-il de l'évêque de Nantes cette belle médaille? sans nul doute pour avoir fait partie du corps expéditionnaire, comptant dans ses rangs les milices du Bas-Poitou.

Ne serait-ce pas dans le cours de cette campagne qu'il aurait recueilli sur les origines de sa famille les renseignements consignés dans sa dissertation ?

Les Insinuations, 1769 fol. 26, font connaître, à quelques semaines près, l'époque de sa mort.

Le 21 avril eut lieu à Guérande la présentation de messire *Laurent-Joseph de Monti* du diocèse de Nantes, au canonicat laissé vacant par le décès de N. et D. André Commard de Puylorson, qui l'avait obtenu et le possédait pacifiquement. Signent avec le prévôt : F. G. Guégo; F. A. Ch. de Monti, J. B. de Kerpoisson ; Fr. Leroux ; A. de Boismartin ; de Couesplan.

MM. Laurent de Monti, de Kerpoison et de Boismartin assisteront, trente et un an plus tard, aux derniers jours de la collégiale.

De nouveaux efforts furent tentés pour trouver l'acte d'in-

humation tant recherché. M. Moret, secrétaire général de la mairie de Saint-Nazaire, le découvrit au greffe de cette ville, sur les doubles des registres de Guérande.

Le sept avril 1769 a été inhumé dans le cimetière de cette église le corps de messire André Commard de Puylorson, prêtre, chanoine de la dite église, docteur de la Faculté de Nantes, en présence des soussignants : L. Massue, prêtre ; G. N. Vanlhert, prêtre ; L. Guyard, prêtre ; R. N. Leforestier ; J. Coë, recteur ; J. B. de Kerpoisson, recteur primitif.

Après avoir donné la biographie de l'auteur, il faut parler de son œuvre, nous le ferons brièvement, l'ouvrage devant être publié par M. Filuzeau, sous peu, dans la *Revue du Bas-Poitou*.

La Dissertation commence par une longue épître au Roi, où le mot *Être suprême* remplace celui de Dieu, qu'à cette époque on avait peur d'écrire et de prononcer.

Puis vient une histoire fabuleuse des temps anciens. Les Amazones, les Sarmates gaulois, les compagnes de sainte Ursule, les Armoricains, les Pictes y font le plus étrange chassé-croisé, en attendant les Francs cantonnés à la Frandière, au sud-est de l'île[1] !

De Puylorson renvoie pour les Amazones gauloises au *Dictionnaire historique, poétique* et *cosmographique* de Juigné-Brossinière. Rouen 1652.

C'est de la préhistoire. Celle de nos jours est-elle toujours plus certaine, malgré sa forme scientifique ?

Cette entrée en matière se lit du doigt, mais laisse des traces dans la partie sérieuse du livre.

[1] Il ne faut pas mettre sur le même rang les notes manuscrites sur Barbâtre de Lubin Impost, historien d'une autre valeur.

D'après lui, les Taïfales, tribu gothique devenue chrétienne, auraient été envoyés dans notre contrée pour s'opposer à l'invasion d'autres barbares. Leur quartier général, Tiffauges, et leurs principaux établissements se reconnaîtraient au suffixe *auge*, œil, poste d'observation, de surveillance ; (Mauge, Herbauge, Pouzauge). Un de leurs cantonnements aurait été Barbâtre, *Barbarûm atrium*, nom donné, par une raison analogue, à un faubourg de Reims. Impost cite Zozime, mais ne dit pas s'il a trouvé ces choses dans cet auteur ou s'il y est arrivé par déduction.

Il y a d'intéressants passages sur la Ville, les villages, l'histoire locale, l'agriculture, la pêche, l'art de la salinerie. Piet a su en tirer parti, en citant l'auteur.

Les pages sur l'abbaye de la Blanche et ses hospitalières réceptions sont bonnes. Le Bois de la Chaise, *sylva casæ Dei*, que de Puylorson s'acharne à appeler le Bois des chênes, l'enthousiasme, comme il enthousiasme tout Noirmoutrin et même l'étranger, ayant bu sans défiance de l'eau d'Acquenette.

Il est intéressant de lire ce qu'il écrit de la Chambre des Dames, restée malgré les empiètements de la mer, une des plus belles parties du Bois. Les vers qui suivent sont médiocres. Si par hasard, ils ont été lus à la Cour, ils n'ont certainement pas eu, de la part des raffinés, le succès attendu par l'auteur.

Ce qu'il dit des bons vins de l'abbaye et de ceux du pays *propres seulement à la chaudière* rappelle que les eaux-de-vie des environs de Nantes ont été longtemps la première marque et qu'elles n'ont cessé de l'être que lorsqu'on les a préparées pour la traite.

On enlève, comme alors, la terre des chemins pour la mêler à de la cendre et des détritus de varech, et la *troquer* au continent contre du bois. — L'étranger, dont on ne connaît ni la famille, ni les antécédents, est toujours suspect. Ce n'est qu'à la longue, par des services multiples qu'il acquiert droit de cité.

Les désiderata étaient ceux de nos jours : le creusement du port, pour y recevoir les vaisseaux de la Compagnie des Indes ; l'amélioration des étiers ; la transformation des douves du château en promenade plantée d'ormeaux ; un large boulevard pareillement planté conduisant au Bois de la Chaise ; les eaux d'Acquenette amenées sur la place du Marché dans une fontaine monumentale et même la malencontreuse idée de rétablir sur un étier le moulin à eau supprimé à cause des dommages qu'il causait aux marais.

La seconde partie traite de la vie de saint Philbert et de l'é-

migration de ses moines. Elle a été faite d'après Ermentaire et l'*Histoire de l'abbaye de Tournus.*

Viennent ensuite les copies des privilèges accordés par douze de nos Rois ; puis des remarques plus ou moins heureuses sur l'étymologie de certains noms.

L'ouvrage se termine par les noms des premiers abbés et de quelques prieurs de l'abbaye noire, une liste plus complète des abbés de la Blanche, renfermant cependant quelques erreurs, les noms des gouverneurs de l'île et une liste absolument fautives des seigneurs.

La Mare, septembre 1896.

Dr VIAUD-GRAND-MARAIS.

MUSES VENDÉENNES

LA CHANSON DES PIERRES

A ma Tante,
MADAME J. CHENUAU.

I

Le soleil de midi flambe dans les vallées,
Qu'envahit une lourde impassibilité ;
Et devant moi, dans son antique majesté,
Se dresse le manoir aux tours démantelées.

Assis sur un amas de roches éboulées,
Que la mousse revêt d'un manteau velouté,
Je laisse mes pensers — sereine volupté —
S'épanouir en vagabondes envolées.

— J'évoque en mon esprit indécis, nuageux,
La résurrection des temps moyen-âgeux :
Détaché d'ici-bas et fermant les paupières,

Dans l'irréalité d'un songe nimbé d'or,
J'écoute la Chanson que me chantent les Pierres,
Les Pierres du Château tout délabré qui dort :

II

« Hélas! vers des lointains d'azur, nos blanches Reines,
« — Béatrix aux yeux pers, Ermance au teint de lys,
« Yseult aux cheveux roux et la gente Aélis, —
« Ont fui, taisant leurs voix magiques de sirènes.

« Ne renaîtrez-vous pas, ô siècles écoulés
« D'irradiante et de sonore Poésie ?
« Siècles évanouis d'ardente Fantaisie,
« Siècles bleus, êtes-vous à jamais en allés ?

« Tristes, nous attendons depuis bien des années ;
« Et nous croyons parfois, pauvres abandonnées,
« Qu'au son mélodieux des Harpes, quelque jour,

« Vous reviendrez à nous, suaves Châtelaines,
« Joyeuses et clamant les folles cantilènes
« De la BEAUTÉ, de l'ESPÉRANCE, et de l'AMOUR !... »

Aux ruines de Chamousseau (Vienne), 1896.

FRANCIS EON.

MONUMENT

ÉLEVÉ A

FONTENAY-LE-COMTE

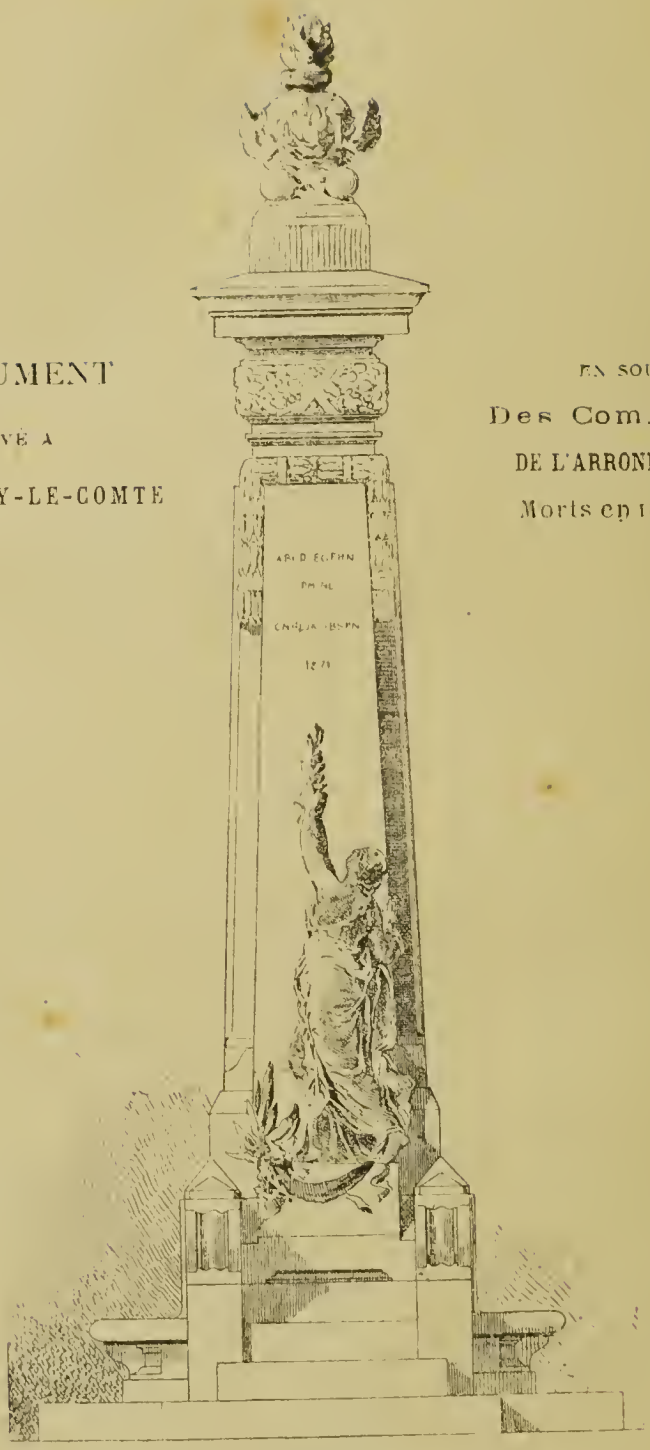

EN SOUVENIR

Des Combattants

DE L'ARRONDISSEMENT

Morts en 1870-1871.

17 Avril 1897.

A. Letrosne del.

Aux Vendéens tombés en défendant la France,
Leurs frères ont voué cet humble monument,
Gardien du souvenir de leur mâle vaillance,
De leur mort héroïque et de leur dévouement.

Jeunes gens qui passez, honorez leur mémoire,
Imitez leur courage à l'heure du danger ;
N'oubliez pas ces morts qu'a trahis la victoire,
Car vous aurez un jour l'honneur de les venger

A. Bonnin.

POUR LIRE AU PIED DU MONUMENT FONTENAISIEN

DES COMBATTANTS DE 1870-1871

SOUVENIRS DU 35e MOBILES

Déja plus d'un quart de siècle écoulé depuis l'année terrible ! Bien des combattants d'alors ont rejoint ceux que le fer, le feu et la maladie ont moissonnés dans ces tristes jours, et, parmi eux, il en fût beaucoup dont la vie a été abrégée par les souffrances et les fatigues de la guerre. Sur bien des points du territoire on a élevé des monuments à ces victimes du devoir.

Fontenay, à son tour, élève un monument à la mémoire de nos chers morts. A cette occasion, qu'il me soit permi d'évoquer les souvenirs de ces jours malheureux et de rappeler l'histoire des mobiles de la Vendée, pendant la guerre de 1870-1871.

En Vendée, comme dans la plupart des départements, il n'y avait presque rien de fait pour l'armée de seconde ligne. Il n'existait que des contrôles et encore ces contrôles n'étaient pas suffisamment à jour. De cadres point. A la vérité, quelques demandes, antérieurement faite pour des grades d'officiers, existaient çà et là dans les cartons des bureaux militaires. Mais il n'y avait pas eu de nominations et plusieurs des signataires de ces demandes, vieilles de quatre

ans, n'étaient plus dans des conditions de santé permettant un service actif.

Or il allait à bref délai devenir actif et très actif, ce service de la garde nationale mobile. Nos premiers désastres venaient de déterminer le gouvernement à appeler sous les drapeaux cette armée de seconde ligne non encore constituée. Des convocations furent faites, et, le 18 août 1870, les mobiles arrivaient en foule, à Fontenay, à la Roche-sur-Yon, aux Herbiers et aux Sables-d'Olonne. Pour les recevoir, on avait à la hâte, parmi les nombreux hommes de bonne volonté qui se présentèrent, nommé officiers, à titre provisoire, tous ceux qui, par leur instruction, leur situation dans le pays, ou des services militaires antérieurs, paraissaient susceptibles d'avoir une certaine autorité sur les hommes. Il y avait là quelques anciens officiers, d'anciens sous-officiers, des ingénieurs, des percepteurs, des clercs de notaire, des propriétaires, des étudiants en assez grand nombre, des négociants, tous pleins de bonne volonté, mais bien peu préparés en général au rôle que les circonstances allaient leur imposer.

Ce fut un curieux spectacle que celui des premiers appels ! Il n'y avait qu'un système pour grouper et répartir en compagnies et sections tous ces hommes : les réunir par commune, vérifier les présences, s'enquérir auprès de leurs camarades de ce qu'étaient devenus les absents et, pour ce travail qui aurait été fort simple si l'on avait eu sous la main quelques sous-officiers bien rompus au métier, on n'avait que des gens tout jeunes, timides devant la troupe, s'embrouillant dans les contrôles et, malgré toute la peine qu'ils se donnaient, mettant à ces malheureux appels un temps très considérable. Ce fut bien pis encore quand il fallut habiller, Dieu sait comment ! armer, chausser, pourvoir de toutes choses les pauvres appelés. Pour les mettre au port d'armes, à l'alignement, à la marche, l'instructeur civil devint un précieux auxiliaire. Cet instructeur, presque toujours ancien sous-officier d'infanterie, avait bien un peu oublié la

théorie et surtout ignorait les modifications qui y avaient été apportées dans les dix dernières années ; mais il avait l'entrain, l'attitude militaire, une bonne voix de commandement, et rendit incontestablement de très grands services.

Qui pourtant eût alors pensé qu'au bout de six semaines à peine, des troupes ainsi constituées et dégrossies se trouveraient exposées au feu d'un ennemi bien exercé et fier de ses victoires antérieures ? Cependant il en fût ainsi. En trois semaines, on organisa quatre bataillons ; un cinquième fut formé plus tard et prit part à la campagne de la Loire. Les trois premiers formèrent le 35e de garde mobile, sous les ordres d'un ancien chef de bataillon de la légion étrangère : le commandant Aubry, venu de Vitry-le-François, et, avec le bataillon des Sables, qui fut ensuite réuni à deux quatrièmes bataillons d'autres départements, arrivèrent à Paris le 15 septembre.

Dès le lendemain, les trains n'entraient plus dans la capitale. Passons sur les premiers jours de cet internement qui devait durer jusqu'au 11 mars 1871. Exercices journaliers, réceptions d'équipement, d'armement nouveau, d'effets de campement, garde de nuit et de jour dans les secteurs et aux portes, telles furent les occupations de nos mobiles, jusqu'au 30 septembre, jour où ils reçurent le baptême du feu.

Ce jour-là, de grand matin, on s'ébranla de Montrouge, de Bicêtre, de Gentilly, pour se diriger vers le moulin Saquet, et, de là, sur Chevilly. A la vérité, ce ne devait être pour le 35e mobiles qu'une sorte d'épreuve, car tandis que des régiments de marche exécutaient une sortie sur Chevilly et se trouvaient complètement engagés, le régiment vendéen devait rester en extrême réserve et être seulement témoin de l'action. Mais il arriva qu'il fut mal placé. De l'autre côté de la Seine, les Prussiens aperçurent cette colonne qui marchait à travers les vignes, et, malgré la distance, ils engagèrent contre elle une fusillade assez meurtrière pour que le régiment ait eu ce jour-là sept ou huit blessés et un tué. Sans

l'ordre du général Blaise, qui fut tué quelques jours plus tard à la Ville-Evrard, les pertes eussent été plus fortes. Il commanda d'abriter rapidement les hommes derrière des pépinières encore feuillées qui les masquaient complètement à la vue de l'ennemi.

Un officier d'Etat-major, le lendemain, résumait comme il suit l'opinion des généraux sur cette première affaire de nos jeunes soldats :

« On a été content d'eux. Le 35e mobiles s'est trouvé quelques instants mal placé, entendant siffler les balles, en recevant même, sans être autorisé à en renvoyer. Il s'est tenu un moment immobile dans cette situation délicate, et n'a remué qu'à l'ordre de ses chefs, par un mouvement de flanc qui l'a mis à l'abri du feu de l'ennemi. Chez une aussi jeune troupe, cette attitude a été très appréciée. »

C'est qu'ils se formaient, les pauvres enfants ! L'exemple de leur officier, l'habitude de la discipline, leur bonne volonté, la force des choses, développaient en eux le sentiment du devoir et les amenaient peu à peu à cette insouciance devant la mort qui est une des vertus du soldat. Puis des liens se créaient entre eux et leurs officiers. Les nécessités de l'existence journalière leur faisaient comprendre le besoin qu'ils avaient les uns des autres et la confiance venait avec l'affection.

Aussi lorsqu'une malheureuse résolution du gouvernement de la Défense nationale vint soumettre les chefs à l'élection, le bon sens des hommes pallia en partie les inconvénients de cette funeste mesure et les bataillons vendéens échappèrent à la désorganisation qui frappa si cruellement quelques-uns des bataillons de province encore si peu complètement constitués.

Du 30 septembre à la fin de novembre, la vie fut monotone et pénible : gardes de nuit dans les tranchées à Cachan, à Villejuif, aux Hautes-Bruyères, entremêlées d'exercices pendant le jour ; puis des rentrées dans Paris pour être barra-

qués à l'avenue des Gobelins ou au Champ de Mars, dans des barraques inachevées, par une température déjà froide, au milieu de la boue et de la pluie qui commencèrent leur œuvre néfaste et amenèrent le règne des bronchites, des catarrhes, des misères physiques de toute sorte, hélas ! destiné désormais à ne finir qu'avec le siège.

Il y avait certes des heures bien dures, et pourtant le moral se soutenait ; l'attitude générale n'était point morne, la gaité retrouvait des éclats par moments ; et puis on conservait l'espérance. Les armées de la Loire, dont on avait si peu de nouvelles, étaient en mouvement ; les Allemands se trouvaient de plus en plus loin de leur base d'opération ; un revers pouvait arrêter leur marche trop heureuse. Quelque improbable que fût pour les gens du métier ce retour de la fortune, il n'en paraissait pas moins possible aux hommes et ce sentiment encourageait parfois de beaux rêves.

D'ailleurs, l'inaction pesait à tous, aussi y eût-il une sorte de satisfaction générale lorsqu'on apprit la formation de l'armée de Ducrot. Le 35e mobiles était désigné pour faire partie de cette armée dans la brigade de Lamariouze, comme réserve des deux régiments qu'on désignait sous le nom de brigade romaine ; le 35e et le 42e de ligne, deux régiments sans jeunes soldats, revenus d'Italie après l'occupation de Rome et dont la réputation de solidité et de discipline s'était vite faite lors de l'investissement de Paris. C'était un honneur pour la mobile vendéenne d'être auprès de ces deux beaux régiments ; mais en même temps, c'était un indice qu'elle était destinée à être engagée de la façon la plus sérieuse.

Le régiment avait alors pour lieutenant-colonel commandant : M. Aubry ; pour chefs de bataillon : MM. Grégoire, Cailleau et de la Boutetière. Il était à Montrouge, cantonné dans des maisons vides de leurs propriétaires et locataires, pour la plupart réfugiés dans Paris. On ne saurait imaginer les bruits divers qui circulaient alors sur le but des opérations ultérieures. Pour les uns, il s'agissait d'une sortie énorme

vers la basse Seine ; pour d'autres, d'une attaque, avec l'appui des forts sur Châtillon, et Bagneux occupés et fortifiés par l'ennemi : d'autres parlaient d'un grand effort sur Saint-Denis et Le Bourget, toujours pour donner la main à une armée du dehors supposée, après un succès, arrivée dans un rayon pas trop éloigné de Paris.

Ce ne fut pas de ce côté que l'armée fut dirigée. Le 23 novembre elle partait pour le bois de Vincennes, où elle campait, sous bois, sur la feuille tombée et gelée, à l'abri des petites tentes de campagne. C'est le 29 novembre que l'affaire devait avoir lieu, mais, par suite de la crue de la Marne, les ponts ne purent être à temps jetés à Joinville, et elle fut remise au lendemain.

Cette journée de Champigny a été la plus dure et la plus meurtrière que le 35e mobiles ait eu à supporter pendant tout le siège. Elle commença de bonne heure. En pleine nuit (les nuits sont longues au 30 novembre), il fallut faire la soupe, replier les tentes et prendre les armes, puis se mettre en marche, passer sous le fort de Gravelle, descendre sur Joinville, franchir les ponts de bateaux, puis se ranger dans la plaine, à droite de la route de Champigny, un peu en arrière de l'artillerie qui commençait à faire pleuvoir des obus sur les hauteurs de Chennevière occupées par les Prussiens. Ceux-ci ne tardèrent pas à répondre. Leur tir, trop long d'abord, fut vite rectifié et leurs projectiles commencèrent à tomber dans les intervalles entre les compagnies qu'on avait fait coucher à terre. Heureusement, le sol était mou et les obus n'éclataient pas, sans quoi, bien avant d'entrer en ligne, les Vendéens eussent éprouvé des pertes cruelles. Il fallut ramener les troupes à l'abri des maisons qui bordent la route de Champigny, et attendre pendant que l'attaque se développait sur la gauche dans la direction de Villiers. Un moment après le bas Champigny était enlevé ; un détachement d'un régiment de marche amenait cinquante Wurtemburgeois surpris dans les maisons par la rapidité de l'attaque.

A ce moment, le régiment fut mis en marche, traversa en colonne le village de Champigny et fut engagé sur la route qui monte au plateau de Chennevière. Déjà le 35e et le 42e de ligne avaient jetté leurs tirailleurs dans les pentes boisées qui bordent cette route, entre Cœuilly et Chennevière. L'artillerie allemande se taisait, comme si la canonnade du matin l'avait réduite au silence. Cependant, sur le plateau l'ennemi avait habilement et depuis longtemps établi des tranchées qui pouvaient abriter ses soldats et leur permettre de diriger des feux croisés sur toutes les voies d'accès.

La tête de colonne arriva et voulut lancer ses tirailleurs. Mais accueillis par une grêle de balles, ceux-ci ne purent opérer leur mouvement. En vain le deuxième bataillon tenta de soutenir le premier, la violence du feu le repoussa en désordre et il devint impossible de s'établir sur le plateau de Chennevière. L'engagement fut court mais meurtrier Ce fût là que restèrent le commandant Grégoire, le capitaine de Mouillebert, dernier descendant d'une vieille famille poitevine, le lieutenant de Chataigner dont l'attitude énergique émerveillait les hommes qui l'aimaient beaucoup. Le lendemain ce fût le tour du sous-lieutenant de Saint-Estève, échappé aux dangers de cette journée et qu'une balle vint frapper au front, sans même qu'il fût engagé. Là aussi furent blessés Richard, Gilbert, Normand ; pris, le colonel Aubry et le commandant Cailleau.

Cependant le troisième bataillon avait été appelé à prendre place sur la gauche et assez loin des deux autres pour aborder le plateau de Cœuilly. Lui aussi, au moment de se déployer fut accueilli par des feux croisés d'une extrême violence. Ceux qui ne tombèrent pas sous ce feu inclinèrent leur marche du côté de Villiers et, découverts ainsi par leur droite furent enveloppés dans un mouvement tournant opéré par les Wurtembergeois sortis du parc crénelé de Cœuilly. Comme à Chennevière, il y eut la bien des pertes : le commandant de la Bontetière, le capitaine de Béjarry, Querion.

Trastour, Marsais, un autre capitaine dont je ne retrouve pas le nom, mais qui avait déjà été touché à Chevilly, M. de la Brière, Edmond Dehergne, tombèrent blessés. Cernés par les Wurtembergeois des lieutenants et des hommes sont obligés de se rendre.

A deux heures de l'après-midi, il manquait au régiment : le colonel, trois chefs de bataillon, huit capitaines et sept ou huit lieutenants et sous-lieutenants. Rarement, dans un premier choc, troupe ne fut aussi éprouvée.

Il n'est pas étonnant que la nuit ait été lugubre, pour le pauvre régiment, car les pertes en hommes étaient à peu près en proportion avec celles en officiers. Le gouvernement vit bien qu'il devenait indispensable de réorganiser cette troupe affaiblie et la fit rentrer dans Paris. D'ailleurs elle n'avait rien à faire en dehors. La journée du 2 décembre, comme celle du 30 novembre, fut un grand effort sanglant et stérile. Les positions si bien préparées par les Allemands pour la défense et dont ils avaient été partiellement chassés retombèrent entre leurs mains.

Le gouverneur de Paris mit alors à la tête du régiment un officier d'infanterie de beaucoup de valeur : le commandant Madelor. Il a fait depuis un brillant chemin, auquel n'a certainement pas nui le temps qu'il a passé avec les mobiles vendéens. Très actif, très organisateur, il s'attacha de toutes ses forces à mettre rapidement de l'ordre, dans cette troupe dépourvue de chefs. Il fit nommer commandants MM. de Béjarry, Chappot et Lemercier. Là où le capitaine manquait, on nomma le lieutenant à sa place, on fit avancer les sous-officiers qui s'étaient le mieux conduits pour combler les vides des sous-lieutenants ; bref en quelques semaines on reconstitua les bataillons le mieux possible, avec leurs effectifs hélas ! réduits chaque jour par la maladie.

Pour refaire les hommes ou plutôt pour les préserver du froid horrible qui régna pendant le mois de décembre 1870, on les caserna au Pavillon de Flore, à la gare de Lyon, et à

la caserne de la garde républicaine. Ah ! même sur les visages les mieux portants, la fatigue et les privations avaient empreint leur trace. Il était trop aisé de prévoir que beaucoup de ces enfants de la Vendée auraient de la peine à vivre jusqu'à la fin de ce terrible siège.

Aussi l'opinion générale était que leur tâche était finie. On savait que les vivres manquaient. La population civile depuis longtemps rationnée n'avait pour ainsi dire plus de ressources. On avait tant mangé de chevaux que le stock était presque épuisé ; le pain devenait extraordinaire, tout indiquait la fin navrante de la lutte. Cependant le 35e mobiles allait être une fois encore appelé à se présenter devant l'ennemi, dans la dernière sortie qui précéda l'armistice.

Le 18 janvier, le lieutenant-colonel Madelor reçut l'ordre de prendre les fonctions de général de brigade, à la tête du 35e et de deux bataillons de mobilisés de Paris. Il donna le commandement du régiment au chef de bataillon de Béjarry et donna rendez-vous à tout son monde pour midi, en rond-point des Champs-Elysées. De là, par l'avenue de la Grande-Armée, on devait gagner Suresnes où les hommes passeraient la nuit. La route se fit lentement, car il y avait partout un grand encombrement causé par les troupes qui gagnaient leurs emplacements pour la grande sortie du lendemain. Néanmoins on put, avant la chute du jour, cantonner tout le monde dans les maisons de Suresnes.

Vers neuf heures, le lieutenant-colonel se rendit de sa personne au Mont-Valérien, pour y prendre des instructions, convoquant tous les chefs de bataillon dans une maison pour dix heures. Vers onze heures et demie, il arriva, s'excusant du temps qu'il avait passé dans le fort, où tous les régiments qui devaient être engagés le lendemain avaient envoyé prendre des ordres, puis il dicta de la façon la plus claire et la plus précise ceux qui regardaient spécialement sa colonne.

L'objectif était la redoute de Montretout, construite par les Français avant l'investissement, abandonnée ensuite, occupée

par les Allemands depuis, et actuellement en leur pouvoir. Tandis que la brigade Madelor l'attaquerait sur une de ses faces, une autre colonne l'attaquerait sur la gauche et ce mouvement combiné devait la faire rentrer au pouvoir des Français.

Le chef de bataillon de Béjarry prendrait le commandement de l'attaque, avec les deux premiers bataillons du 35e mobiles et un bataillon de mobilisés, mis sous ses ordres pour cette opération. Le 3e bataillon n'ayant plus son chef restait en réserve avec le deuxième bataillon des mobilisés. Le commandant Lemercier du premier bataillon devait, avant le commencement de l'affaire, déployer ses tirailleurs dans un espace qui lui fut indiqué par un croquis rapidement fait du terrain et atlendre, avec ses hommes couchés, la fusée de signal qui partirait du Mont-Valérien. Le commandant Bixio des mobilisés se préparerait à suivre le mouvement, en appuyant un peu sur la gauche ; le commandant Chappot garderait son bataillon massé, pour détacher une ou plusieurs compagnies du côté où il en serait besoin et selon les ordres qu'il pourrait recevoir.

Au signal, les hommes se levèrent et s'avancèrent en très bon ordre, jusqu'à un chemin encaissé qui s'étendait à un kilomètre devant le front. Jusque-là, quoiqu'on tirât sur eux, le feu n'était pas très nourri et, à cause de la distance, ne faisait que peu de mal. Mais, le chemin passé, il n'en fût plus ainsi. Bien que les distances eussent été rigoureusement calculées, la colonne qui devait concourrir à l'attaque eût un peu de retard, parce qu'elle avait à monter, plus que celle de droite et dans des champs boueux. Il en résulta que celle-ci supporta pendant un moment tout le feu des Poméraniens qui occupaient la redoute, et les compagnies de gauche spécialement, se trouvant les plus rapprochées des talus, eurent pas mal à souffrir Leur attitude fut très bonne. Quelques hommes eurent l'instinct de se rapprocher de la redoute, en sorte que les défenseurs étaient contraints de se découvrir

pour les voir de haut en bas et ce mouvement permettait aux tireurs de sang-froid de les viser à leur tour et de les atteindre.

Cependant on avançait peu. On ignorait le retard de la colonne de gauche. En voulant accélérer le mouvement d'attaque, le commandant de Béjarry fut blessé ; mais le colonel Madelor, instruit enfin de ce qui se passait à gauche, donna l'ordre de se retirer jusqu'au chemin creux et quelques instants plus tard, l'autre colonne arrivant, il fit reprendre l'offensive. Les Poméraniens se décidèrent à évacuer la redoute en suivant un pli de terrain du côté de Saint-Cloud, non sans laisser un certain nombre des leurs qui n'eurent pas le temps de se retirer et furent pris.

Pendant ce temps se déroulait toute l'attaque sur Buzenval. La redoute fut occupée, mais pour peu de temps. A deux heures commença contre elle un terrible feu d'artillerie. Grâce aux repères qu'ils avaient eu tout le loisir d'étudier, le tir était extrêmement juste et la position ne tarda pas à devenir tout à fait intenable. On déploya dans la soirée la réserve pour relever les bataillons qui avait donné le matin et puis la nuit arriva qui mit fin à ce dernier combat.

Ce fut la journée du premier bataillon, celui de Fontenay. MM. Lorieau, Pouponneau, Anselme Vallette furent blessés, le dernier si grièvement qu'il ne survécut pas à sa blessure.

Parmi ces soldats improvisés, qui tous avaient le désir de faire de leur mieux, l'attitude de chacun était conforme à son tempérament spécial, à son caractère, à son éducation. Il y en eût qui ne purent échapper à la nostalgie, d'autres se maintenaient dans une certaine insouciance, d'autres enfin, envisageant les choses de haut et avec des sentiments chrétiens, comprirent le devoir dans sa plus haute expression. Anselme Vallette fut de ceux-ci. Bien qu'il ne se fut pas destiné à la vie militaire, il l'envisagea comme le devoir du moment qu'il fallait remplir aussi bien que possible, jusqu'à la mort. Ses camarades le pleurèrent et gardèrent de lui le

meilleur souvenir. Plus heureux que beaucoup d'autres il put recevoir à son lit de mort les derniers secours de la religion, car il fut rapporté dans Paris.

La campagne du 35e de garde mobile était finie, l'armistice allait être signé, et ramena les hommes dans leurs casernement où, jusqu'au 11 mars, ils purent prévoir qu'une crise aussi effroyable que la guerre étrangère allait s'abattre sur Paris. Comme on redoutait cette crise, il y eût un moment où, dans le gouvernement, on conçut l'idée singulière de conserver un régiment des mobiles de province en garnison à Paris. On pensait le composer de trois bataillons et la Vendée devait en fournir un. Ce projet fut abandonné parce qu'on s'aperçut qu'avec la législation d'alors la mobile ne pouvait être gardée sous les drapeaux que pour la durée de la guerre, mais on avait eu cette idée, à cause de la conduite pendant le siège des régiments de la Côte-d'Or, du Morbihan et de la Vendée, ceux dont il fût question à ce moment.

Bien d'autres enfants du département ont combattu, dans l'armée régulière, aux volontaires de l'Ouest, à l'armée du Mans, un peu partout : rendons hommage à leurs mémoires. Lorsqu'on songe à tout ce qui fut dépensé à cette époque de jeunesse, de santé et de dévoûment pour la patrie, on se sent envahir par un sentiment de tristesse. Et pourtant, de ces épreuves vaillamment supportées, il reste un grand exemple pour ceux qui nous suivront et comme une âpre douceur chez ceux qui ont survécu. On se rappelle combien, chez beaucoup de ces jeunes gens violemment enlevés à leurs familles et à leurs occupations journalières, il y avait de bonne volonté et de désir de sauver leur pays. On revoit les pauvres moblots transis qu'un mot de leurs officiers faisait sourire et réconfortait. Parmi eux, il y avait des intrépides. A Champigny, sous un feu terrible l'un d'eux s'approchait d'un capitaine, son fusil tenu de la main gauche et demandait s'il était assez blessé pour passer en arrière. Or une balle venait de lui enlever l'annulaire de la main droite et de la blessure

s'échappait un ruisseau de sang. Que n'eû-ton pu faire avec des hommes de cette trempe, s'ils avaient été un peu exercés !

Je termine. Ces quelques pages n'ont pas la prétention d'être un historique du 35e régiment de garde mobile. Après vingt-six ans passés, elles ont été écrites sur de simples souvenirs, car toutes les pièces officielles ont été retirées de nos mains après le rapatrîment. Mon seul but est de rendre hommage dans les colonnes de cette Revue à mes compatriotes victimes de la guerre ; de m'associer ainsi à l'hommage qui va leur être rendu à Fontenay ; et de dire aux jeunes, à ceux qui n'étaient pas encore d'âge à porter les armes en ces jours douloureux : « Voilà les épreuves par lesquelles ont passé les combattants de 1870-1871 ; voilà ce qu'ils ont souffert pour la Patrie ! N'oubliez pas ! »

A. DE BÉJARRY,
sénateur,
ancien commandant des mobiles vendéens.

FRANCE ET RUSSIE

NOTES D'UN ANCIEN DIPLOMATE VENDÉEN

La *Revue du Bas-Poitou* a publié en 1895 deux mémoires faits en 1863 par un de nos compatriotes Vendéens, attaché alors au Ministère des affaires étrangères, et dans lesquels il s'était efforcé de conseiller au gouvernement français, lors de l'insurrection Polonaise qui eut lieu à cette époque, de dissiper les illusions d'un peuple infortuné et de conclure une alliance avec la Russie qui eût épargné beaucoup de sang versé inutilement dans les plaines de la Pologne et aurait vraisemblablement empêché en 1864 le démembrement du Danemark, en 1866 l'écrasement de l'Autriche mettant l'Allemagne à la merci de la Prusse et enfin la guerre de 1870, car jamais la Prusse n'eût pensé à provoquer, par des candidatures Hohenzollern, la France alliée de la Russie. D'autre part il eût été difficile à la Prusse d'enlever à la Russie alliée de la France le prix de ses campagnes victorieuses contre les Turcs en 1877-1878 et de mutiler à Berlin le traité de San Stéphano. Tant il est vrai que les deux peuples ont besoin l'un de l'autre et de notre temps auraient dû toujours être alliés !

Dans un troisième mémoire, en date du 25 septembre 1868, dont nous avons publié la première partie, notre compatriote, M. le baron de Mesnard, s'attachait à réfuter l'idée de la conquête des bords du Rhin préconisée par M. Emile de Girardin dans le journal *la Liberté* ; nous publions aujourd'hui la seconde partie encore inédite de ce mémoire dans lequel, tout en constatant que la Belgique était alors opposée à l'idée d'une union avec la France (depuis nos malheurs elle y est encore devenue plus hostile), on conseillait au gouvernement impérial de chercher, par l'extension progressive de nos libertés, a faire la conquête morale de la Belgique et à la réconcilier avec l'idée d'une union avec la France dans l'avenir. En

même temps, M. de Mesnard prévoyait que le rapprochement entre la Russie et la Prusse, amené par notre impolitique attitude de 1863, rapprochement qui nous a été si funeste en 1870, devait avoir un terme, par suite d'un antagonisme forcé ; enfin dans le cas où la Belgique viendrait à désirer unir ses destinées aux nôtres, il indiquait l'alliance de la Russie avec la France comme devant dans cette éventualité neutraliser la mauvaise volonté de l'Allemagne.

Nous sommes heureux d'avoir pu donner aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* ces trois mémoires. Les deux premiers constituaient d'une part, ainsi que le troisième d'autre part, de véritables programmes de politique extérieure, subordonnés d'ailleurs aux circonstances qui subirent de profondes modifications. Il est à regretter que ces deux programmes d'une exécution bien facile et bien simple n'aient pas été suivis ; d'irréparables malheurs pour la France auraient peut-être pu être ainsi évités.

(*Note de la rédaction de la Revue du Bas-Poitou*).

Fontenay-le-Comte, le 24 mars 1897.

Paris, le 25 septembre 1868.

3. Dans la première partie de ce mémoire, déjà publiée, on s'était attaché à combattre l'idée de la conquête des bords du Rhin préconisée par M. de Girardin.

II

Examinons maintenant quelles sont les compensations que nous pourrions trouver à l'unité allemande qui s'impose à nous avec la force du destin :

La Belgique est toute française par la race, la langue, les intérêts, la religion et la position géographique. Le français est parlé par les classes aisées d'un bout de la Belgique à l'autre et par le peuple dans le Hainaut, dans les provinces de Namur et de Liège, ainsi que dans la partie orientale du Luxembourg ; il est la langue officielle et à ce titre enseigné partout dans les écoles. Qui ne sait que l'emploi du hollandais, imposé dans le parlement et aux fonctionnaires, fut une des causes déterminantes de la rupture de l'union avec la

Hollande en 1830. On a calculé que sur cinq millions de Belges environ deux millions parlent notre langue ou le wallon qui n'est qu'un patois français. Les provinces de la Belgique ont les unes, comme la Flandre, fait partie de la France féodale; les autres, comme le Brabant, le Hainaut, le Limbourg, les provinces de Namur et de Liège, sont restées pendant plusieurs siècles sous la domination de princes français, notamment sous celle des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Tout le pays a été enfin réuni à la France de 1794 à 1814 : son passé se confond donc en partie avec le nôtre.

La Belgique, indépendamment de Mariembourg et de Philippeville dont la perte, par la France en 1815, ouvre aux invasions le chemin le plus court de notre frontière à Paris, la Belgique possède l'admirable port d'Anvers et tout un système de places, fortifiées pour la plupart par Vauban sous Louis XIV. A égalité de superficie, son sol qui équivaut comme étendue à un dix-huitième de la France, est couvert de trois fois plus de chemins de fer et de deux fois plus de canaux et de routes ; son industrie et son commerce ont une supériorité analogue sur notre industrie et notre commerce, toute proportion gardée. La prospérité des provinces belges ne date pas d'ailleurs de nos jours ; leur convenance pour nous n'avait pas échappé à Henri IV : il disait à Sully « qu'il s'accommoderait de l'infante d'Espagne quelque vieille et laide qu'elle pût être pourvu qu'avec elle il épousât aussi les Pays-Bas Espagnols ». Avec l'intuition du génie, Henri IV avait deviné l'avenir réservé au principe des nationalités et, jetant les yeux sur la Lorraine, la Franche-Comté et la Savoie et enfin sur les provinces belges, il déclarait « qu'il consentait à ce que la langue espagnole demeurât à l'Espagne, l'allemande à l'Allemagne, mais il voulait que toute la langue française demeurât à lui »(Mémoires de Sully). Cette politique nationale devait être suivie par Richelieu, Mazarin, Louis XIV et même Louis XV qui réunirent à la monarchie l'Artois, 1642, la Flandre 1667, la Franche-Comté 1678 et la Lorraine

1766, Il appartient au souverain qui nous a donné la Savoie de réunir la Belgique à la France.

Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, la Belgique veut en ce moment conserver son indépendance : en possession des libertés les plus étendues, le régime que la France a dû adopter au sortir de l'anarchie de 1848 lui est peu sympathique. Le gouvernement de l'Empereur, qui, devançant l'opinion et malgré les propensions des Chambres, a déjà accordé de si importantes concessions, ne peut que persévérer dans la voie libérale où il est entré et le jour où la France, dont le système électoral est déjà plus large que celui de la Belgique, jouira complètement des libertés qui doivent couronner l'édifice, la conquête morale de la Belgique qui trouverait en France un débouché si vaste aux produits de son industrie, serait bientôt faite et, dès lors, rien ne pourrait empêcher une union qui est dans la force des choses de s'accomplir.

D'ailleurs plus le temps marche, plus l'Angleterre qui s'est montrée jusqu'ici décidée à empêcher la France d'occuper Anvers, se désintéressera des affaires du continent : un jour viendra peut-être où, moyennant le sacrifice des fortifications qui font d'Anvers une menace pour elle, la Grande-Bretagne acceptera le fait accompli. D'un autre côté, la Russie dont les causes de dissentiment avec la Prusse iront en s'aggravant, comprendra qu'elle ne peut rien en Orient sans l'alliance française et de concert avec nous tiendra l'Allemagne en échec, si celle-ci tentait de s'opposer à un agrandissement auquel M. de Bismarck nous conviait indirectement, après la bataille de Sadowa, en nous engageant à nous unir à la Belgique par des liens analogues à ceux qui rattachent la Saxe à la Confédération du Nord de l'Allemagne.

Plus la France affirmera hautement qu'elle ne prétend pas à un pouce du sol allemand, plus la réunion du Midi de l'Allemagne avec la Confédération du Nord sera retardée et plus nous aurons chance de la faire coïncider sans coup férir avec la réunion de la Belgique à la France.

En nous résumant : nous croyons que nous devons avant tout rassurer l'Allemagne et, par l'extension progressive de nos libertés, disposer les esprits en Belgique à une réunion aussi conforme aux véritables intérêts de ce pays qu'à ceux de la France.

MESNARD

Paris, le 25 septembre 1868,

Vu juin 1869,

(Signé) : DROUYN DE LHUYS.

LE BALZAC DE M. EDMOND BIRÉ

Notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, qui va prochainement publier sur *Balzac*[1] un volume appelé à un retentissant succès, a bien voulu nous en communiquer les *bonnes feuilles*. Nous en détachons les très intéressantes pages qui suivent, bien assuré qu'elles inspireront à nos lecteurs le très légitime désir de lire le livre tout entier.

Les premières sont extraites du chapitre intitulé : *Balzac et Napoléon*, et nous montrent en un saisissant tableau dans l'*Envers de l'histoire contemporaine* les derniers Chouans tirant sous l'Empire leurs derniers coups de fusils.

« En 1807, un ancien chouan, Armand-Victor Le Chevalier, forma le projet d'enlever les fonds publics que les recettes d'Alençon et d'Argentan envoyaient à Caen. Il s'adjoignit, à cet effet, huit hommes d'exécution, anciens chouans comme lui, parmi lesquels Alain, dit le *général Antonio*, Le Héricey, dit *Gros Pierre*, et Lebrec, dit *Fleur d'Épine*. Il s'assura en outre le concours du notaire Lefebvre, du médecin Révérend, des frères Buquet, cordonniers, et d'un certain nombre d'autres personnes, chargées de procurer des armes ou de recéler les enrôlés, après l'enlèvement des fonds. Une jeune femme Mme Aquet de Férolles, était entrée dans le complot. Elle cacha et nourrit pendant quelques jours, dans les greniers de son château de Donnai et dans une masure au milieu des bois, la bande recrutée par Le Chevalier.

Le 7 juin 1807, vers sept heures et demie du soir, la lourde

Honoré de Balzac par *Edmond Biré*. Un volume in-8, H. Champion, éditeur, 9, quai Voltaire, Paris, 1897.

charrette, attelée de quatre chevaux, qui était partie d'Alençon l'avant-veille avec un chargement de 33,000 fr., et qui avait stationné à Argentan pour y prendre un second chargement de pareille somme, arrivait à l'entrée du bois du Quesnai, sur la route de Falaise. Huit détrousseurs armés se jettent sur le conducteur et lui bandent les yeux. Quelques coups de feu sont échangés entre les hommes de l'escorte et les assaillants qui, après avoir blessé deux gendarmes, restent maîtres du terrain, brisent les caisses, s'emparent de l'argent blanc (63,000 fr. environ) et le transportent au village de Donnai. L'argent est déchargé chez les frères Buquet, puis la bande se remet en route et, ses fusils jetés dans les blés, une misérable somme de 150 fr. remise à chacun par Alain, se disperse au pont de la Landelle.

Trop de gens avaient été mêlés à l'affaire, et trop d'imprudences avaient été commises pour que le château de Donnai et ses habitants ne fussent pas promptement compromis. Le Chevalier fut arrêté à Caen, dans le café royaliste Hervieux, où il jouait tranquillement aux cartes avec des amis. Enfermé à la tour du Temple à Paris, il s'évada le 14 décembre 1807 en perçant un des murs de sa prison ; mais, tombé dans un piège de police, où l'on s'était servi comme amorce de son fils encore enfant[1], il se reconstitua prisonnier volontairement, et fut aussitôt condamné à mort et exécuté (9 janvier 1808[2]).

Plusieurs de ses complices, notamment Alain, le médecin Révérend et l'un des frères Buquet, échappèrent à toutes les recherches. Mme Aquet, elle-même, se déroba longtemps aux poursuites. Errant de cachette en cachette, travestie en paysanne, courant les chemins, la nuit, à pied, à cheval, en carriole, écrasée de fatigues et d'inquiétudes, elle faisait face à tout et trouvait moyen d'ensorceler jusqu'aux gendarmes

[1] Le fils de Le Chevalier est devenu, sous le règne de Louis-Philippe et sous le second Empire, un de nos éditeurs les plus distingués.

[2] *Journal de Paris*, du 11 janvier 1808.

chargés de la saisir. Elle finit cependant par tomber aux mains de la police. Sa mère, Mme Hélie de Combray, fut également arrêtée. Elle était complètement étrangère au vol dont le bois du Quesnai avait été le théâtre. Le seul crime qu'on lui pût reprocher était de n'avoir pas dénoncé sa fille[1].

L'instruction dura de longs mois. Les accusés, au nombre de trente-deux, dont vingt-trois présents et onze contumaces, furent traduits devant la cour de justice criminelle et spéciale de Rouen. Ouverts le 15 décembre 1808, les débats durèrent quinze jours. Les dames Aquet et de Combray avaient pour défenseur Chauveau-Lagarde, que nous avons déjà rencontré tout à l'heure dans l'affaire Clément de Ris. Le 30 décembre, la Cour prononça son arrêt. Sur les vingt-trois accusés présents, dix, parmi lesquels le notaire Lefebvre et Mme Aquet de Férolles, furent condamnés à la peine de mort ; trois furent condamnés à vingt-deux ans de travaux forcés, et Mme de Combray à vingt-deux ans de réclusion. Les neuf autres accusés furent acquittés.

L'arrêt avait été rendu à quatre heures du soir. Les condamnés à mort furent exécutés le jour même, à sept heures et demie, aux flambeaux[2].

Mme Aquet s'étant déclarée enceinte, on avait dû surseoir à son exécution. Pendant neuf mois, son existence ne fut qu'une longue agonie. Au mois de juillet 1809, au lendemain de Wagram, les amis de la condamnée crurent que, dans l'ivresse de sa victoire, Napoléon serait accessible à des idées de clémence et pardonnerait. Ses deux petites filles partirent pour l'Allemagne, sous la conduite d'une tante et du méde-

[1] Cet épisode de la chouannerie normande a été raconté par la duchesse d'Abrantès, au t. XVI de ses *Mémoires*, p. 91 et suiv., et par le duc de Rovigo (*Mémoires*, t. IV, ch. XVII). Ces deux récits renferment de nombreuses erreurs. Les faits ont été rétablis dans toute leur exactitude, d'après les pièces mêmes du procès, par M. de la Sicotière, dans son beau livre sur *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. II, p. 671 à 680. — Voir aussi Ernest Daudet, *la Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire*.

[2] *Journal de Paris*, du 2 janvier 1809.

cin de la famille. Elles arrivèrent au palais de Schœnbrünn, le 20 juillet au matin, et durent attendre jusqu'au soir l'empereur absent. Lorsqu'il parut enfin, elles se jetèrent à ses genoux, vêtues de noir comme déjà orphelines, en criant : « Grâce, grâce ! » Il les releva, jeta les yeux sur la pétition, dit : « Non, » et passa[1].

Le 7 octobre suivant, Mme Aquet de Férolles subit sa peine. Vêtue d'une sorte de chemise en flanelle blanche, ses cheveux coupés faisant ressortir la blancheur de sa peau, elle n'était, dit un témoin, « ni abattue ni hardie ; » elle n'inspirait plus que la pitié.

En même-temps qu'à la réclusion, Mme Hélie de Combray avait été condamnée à six heures d'exposition[2]. Bien qu'âgée de soixante-sept ans et fille d'un président de la chambre des comptes de Rouen, elle ne fut pas exemptée de l'infamie du pilori. Elle y parut, vêtue d'une robe de soie violette, un bonnet de dentelle que l'exécuteur avait eu soin de fixer avec une épingle cachant une partie de son front, l'attitude digne et commandant le respect. Dans sa prison et à l'hôpital général, où l'on finit par la transférer, les dames les plus distinguées de la ville ne cessèrent de la visiter jusqu'en 1814. A cette époque, le roi Louis XVIII, non seulement lui fit remise du reste de sa peine, mais la reçut avec bonté en audience particulière.

Dans son récit, Balzac a reculé de deux ans la date de l'affaire du bois du Quesnai ; il la place au mois de mai 1809, alors qu'elle a eu lieu au mois de juin 1807. Le théâtre de l'action est changé ; les fonds partent, non plus d'Alençon et d'Argentan, mais de Caen : la voiture est arrêtée, non dans le bois du Quesnai, sur la route de Falaise à Caen, mais dans le bois du Chesnay, sur la route de Caen à Mortagne. La somme enlevée est portée de 63,000 fr. à 103,000. Les noms

[1] *Mémoires du duc de Rovigo*, t. IV ; — Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière*, p. 269.

[2] *Journal de Paris*.

des personnages sont modifiés : Mme Hélie de Combray s'appelle, dans le roman, *Mme Lechantre de La Chanterie ;* Mme Aquet de Férolles devient *Mme Bryond des Tours-Minières ;* Armand-Victor Le Chevalier devient Louis-Joseph *Rifoël, chevalier du Vissard.* De même en est-il pour les acteurs secondaires. C'est ainsi que le notaire Lefebvre change son nom contre celui de *Léveillé,* tandis que le charpentier Lebrec troque son surnom de *Fleur-d'Epine* contre celui de *Fleur-de-Genêt.* L'affaire est jugée, non à Rouen, mais à Alençon, par la cour criminelle et spéciale du département de l'Orne. C'est merveille, du reste, de voir comment Balzac, après avoir, dans *Une ténébreuse affaire,* porté à sa perfection le roman judiciaire, y revient une seconde fois dans l'*Envers de l'histoire contemporaine*, et, par des moyens entièrement différents, obtient des effets plus grands encore, Napoléon paraît dans ce nouveau récit comme dans le premier, mais toujours bien entendu d'une façon incidente. Balzac ne nous le montre pas recevant à son camp impérial les enfants de Mme Bryond des Tours-Minières, comme il y avait reçu, deux ans auparavant, Mlle de Cinq-Cygne. Ç'eût été répéter la dernière scène d'*Une ténébreuse affaire.* Cette fois, après le verdict de la cour criminelle, Bordin, le défenseur de Mme Bryond, rédige un *Précis* de l'affaire, où il établit que sa cliente, si elle est coupable, est pourtant digne de pitié ; qu'elle est la victime des odieuses machinations de son mari, le sieur Briond, devenu, sous le nom de Contenson, l'un des agents de la police secrète. Après avoir lu, dit Balzac, la note de Bordin, l'empereur répondit à peu près en ces termes à son grand juge

« Pourquoi s'acharner à l'espion ? Un agent n'est plus un homme, il ne doit plus en avoir les sentiments ; il est un rouage dans une machine, Briond a fait son devoir. Si les instruments de ce genre n'étaient pas ce qu'ils sont, des barres d'acier, et intelligents seulement dans le sens de la domination qu'ils servent, il n'y aurait pas de gouvernement possible. Il faut que les arrêts de la justice cri-

minelle spéciale s'exécutent ; autrement mes magistrats n'auraient plus de confiance en eux ni en moi. D'ailleurs, les soldats de ces gens-là sont morts, et ils étaient moins coupables que les chefs. Enfin, il faut apprendre aux femmes de l'Ouest à ne pas tremper dans les complots. C'est précisément parce que c'est une femme que l'arrêt frappe que la justice doit avoir son cours. Il n'y a pas d'excuse possible devant les intérêts du pouvoir. »

Sauf les quelques changements que je viens d'indiquer, Balzac a reproduit avec une grande fidélité les divers incidents de l'affaire Aquet de Férolles. Est-ce à dire qu'il se soit borné, dans l'*Envers de l'histoire contemporaine*, au rôle de chroniqueur? En aucune façon. L'invention, cette fois encore, tient dans son œuvre la première place. Le drame de 1809, le procès de Mme Bryond des Tours-Minières, n'est qu'un épisode dans le livre de Balzac. Le sujet véritable n'est pas là. Le roman se passe, non point à Alençon, en 1809, mais en 1836, à Paris, où Mme de la Chanterie vit retirée, au fond de la rue Chanoinesse, dans un vieil hôtel dont les bruits du monde ne franchissent pas le seuil. Son existence est vouée tout entière à la prière et aux bonnes œuvres. Assistée de quatre personnes, comme elle cruellement éprouvées — un prêtre l'abbé de Vèze ; un ancien militaire, le marquis de Montauran ; un vieux magistrat, M. Lecamus de Tresnes ; un petit bourgeois de Paris, le bonhomme Alain, — Mme de la Chanterie n'a d'autre soin que de venir en aide aux misères secrètes que renferme la capitale. Un jour, les hasards de la charité la mettent en présence du baron Bourlac, l'ancien procureur général de l'Empire, qui avait porté la parole dans le procès d'Alençon. Tombé, après la Révolution de 1830, dans le plus affreux dénuement, réfugié, sous le nom de Bernard, dans une mansarde de la rue Notre-Dame des Champs, le baron Bourlac emploie ses dernières ressources à soigner sa fille, qu'il est menacé de perdre. C'est Mme de La Chanterie qui la sauvera. C'est elle qui rendra à la vie et au bonheur l'enfant de celui qui a envoyé sa fille à l'échafaud,

de celui qui l'a envoyée elle-même au bagne pour vingt ans !

Si je me suis étendu un peu longuement sur *l'Envers de l'histoire contemporaine*, qui nous montre les derniers chouans tirant, sous l'Empire, leurs derniers coups de fusil, je dois me borner à rappeler, pour mémoire, le premier roman de Balzac : *Les Chouans, ou la Bretagne en 1799*. L'action s'ouvre sous le Directoire, au mois de septembre 1799, pour se terminer au mois de décembre suivant, presque au lendemain du 18 brumaire (9 novembre 1799). Ce livre appartient donc surtout à la période républicaine, et nous n'avons pas à nous en occuper ici. Il convient en revanche de signaler, dans *la Muse du département*, l'épisode du chevalier de Beauvoir, compromis, sous le Consulat, dans un complot royaliste, et qui s'évade du château de Saumur dans des circonstances dont Balzac a tiré le parti le plus dramatique[1]. Mais, sous la main de fer de Bonaparte, il ne pouvait plus y avoir de levées de boucliers sérieuses. Il n'y avait plus place que pour une opposition de salon. Balzac en a donné, dans *le Cabinet des Antiques*[2], une peinture achevée. Il a groupé autour du marquis d'Esgrignon, dans le chef-lieu d'un de nos départements de l'Ouest, toute une société bien particulière, douairières et jeunes filles, jeunes et vieux gentilshommes, revenus de l'émigration ou de la Vendée, ou échappés des prisons de la Terreur, ruinés pour la plupart, sans argent, sans places, sans influence, mais restés debout, et conservant, dans leur détresse fière, la majesté sainte des grandes choses détruites. Les bourgeois révolutionnaires, ceux qui s'appelleront sous la Restauration les *libéraux*, les jalousent ; mais les hauts fonctionnaires de l'administration

[1] Sous le Consulat et l'Empire, plusieurs chefs vendéens, d'Andigné et Suzannet en 1801, Michelot Moulin, Allier de Hautteroche et Charles de Frotté en 1805, s'échappèrent du fort de Joux, dans des conditions qui rappellent l'évasion du chevalier de Beauvoir.

[2] *Le Cabinet des Antiques*, dont la première partie parut, sous ce titre, dans la *Chronique de Paris*, du 6 mars 1836, et dont la seconde partie, *les Rivalités en province*, parut dans le *Constitutionnel* de septembre-octobre 1838, fut publié en 1839, chez Souverain.

impériale sont pleins d'égards pour leurs personnes, et ne laissent pas d'avoir quelque complaisance pour leurs préjugés. Le préfet, chambellan de l'empereur, fait des démarches pour être reçu chez le marquis ; il ne se tient pas de joie le jour où sa femme, « qui est une Grandlieu, » est admise dans le salon du vieux gentilhomme.

Dans *Une ténébreuse affaire* nous avons vu le fermier Michu, dévoué corps et biens aux Simeuse, aux Hauteserre, aux Cinq-Cygne. Chesnel, le notaire de M. d'Esgrignon, nous offre un type non moins admirable, celui du bourgeois royaliste. Pendant la Révolution, il a sauvé, au péril de sa vie, quelques débris de la fortune du marquis. Plus tard, pour sauver l'honneur de la noble maison ruinée, il sacrifiera sans hésiter sa propre fortune. Son dévouement, pour héroïque qu'il soit, lui paraît tout naturel. Il se considère comme faisant partie de la famille : son père n'était-il pas déjà, avant lui, un des serviteurs des d'Esgrignon ? Quand il sera à la veille de mourir et que le marquis viendra s'asseoir au chevet de son vieil ami, Chesnel se dressera sur son séant et récitera le cantique de Siméon. Nous sommes loin de ces choses ; elles ont existé pourtant, et ce ne sera pas le moindre honneur de Balzac d'avoir su les faire revivre en des pages inoubliables.

*
* *

Du chapitre plus particulièrement considérable consacré à *Balzac Royaliste,* nous détachons ces pages encore :

De 1821 à 1824, Balzac n'avait pas publié moins de quarante-trois volumes. En 1825, il donna encore un roman, *Wann-Clore ;* en 1826, sa production cessa tout à coup. D'où provenait ce temps d'arrêt qui dura trois années ? Il n'avait pour cause ni la lassitude ni le découragement, Balzac ne les connaîtra jamais. S'il avait cessé d'écrire, c'est qu'il s'était fait commerçant, et afin de s'assurer l'indépendance, avait

entrepris de faire gémir les presses, non plus comme auteur, mais comme imprimeur. Cette tentative industrielle ne lui réussit pas beaucoup mieux qu'à Walter Scot son association avec Ballantyne et Constable. Elle n'eut d'autre résultat que de l'endetter et d'engager son avenir. Bien résolu à faire face à l'orage, à lutter jusqu'au bout et à vaincre, il reprit sa plume de romancier, cette fois pour ne plus la quitter.

Au mois de mars 1829, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le dire, il publia chez Urbain Canel, en quatre volumes in-12, *le Dernier Chouan ou la Bretagne en 1800*[1]. « L'histoire manque aux Chouans, a dit Barbey d'Aurevilly, dans sa préface de *l'Ensorcelée* ; elle leur manque comme la gloire et même comme la justice. Pendant que les Vendéens, ces hommes de la guerre de grande ligne, dorment, tranquilles et immortels sous le mot que Napoléon a dit d'eux, et peuvent attendre, couverts par une telle épitaphe, l'historien qu'ils n'ont pas encore, les Chouans, ces soldats de buisson, n'ont rien, eux, qui les tire de l'obscurité et les préserve de l'insulte.... » Si cela était vrai en 1854, à l'époque où écrivait Barbey d'Aurevilly, cela l'était bien plus encore en 1828. On avait appris, dans les *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein*[2], à admirer les Vendéens, les soldats de Lescure et de Cathelineau, de Bonchamps et de *Monsieur Henri*. Les Chouans n'avaient pas eu même fortune. Ils n'avaient point connu d'ailleurs ces grandes journées que le soleil et la gloire éclairent à l'envi de leurs rayons ; ils étaient tombés dans des combats obscurs, que la nuit souvent avait cachés de ses voiles, combats anonymes livrés par des héros ignorés. Leurs ennemis les avaient transformés en *bandits*, en voleurs de grands chemins, en détrousseurs de diligences. Ils avaient dédaigné de

[1] L'ouvrage est daté de Fougères, *août 1827*. Il y a là une erreur. C'est seulement dans l'automme de 1828 que les *Chouans* ont été commencés et presques terminés, à Fougères, dans la maison du général de Pommereul. (Voy. *Balzac en Bretagne*, par M. du Pontavice de Heussey.)

[2] La première édition avait paru en 1815.

se défendre, plus habitués à manier le sabre que la plume, paysans d'ailleurs, pour la plupart, et qui étaient retounés à leur charrue le jour où ils avaient déposé leur fusil. Une *légende* menteuse s'était formée autour de leur nom. Les royalistes eux-mêmes l'avaient acceptée, et Balzac, dans son livre, en a subi l'influence. Il ne laissa pas, du reste de donner au chef de ses Chouans, le marquis de Montauran, une âme élevée, un caractère noble et généreux. On lit dans sa préface de 1829 : « Le caractère donné au dernier Chouan est tout à la fois un *hommage* et un vœu. Il déposera de ce respect pour les convictions dont l'auteur est pénétré. Si certaines personnes minutieuses veulent rechercher quelle est cette *noble victime* tombée dans l'Ouest sous les balles républicaines, elles auront à choisir entre plusieurs gentilshommes qui succombèrent en dirigeant les insurrections en 1799. »

La dernière année de la Restauration, celle qui va du mois de juillet 1829 au mois de juillet 1830, fut, pour les lettres, particulièrement brillante ; c'est, je crois, ne rien exagérer que de dire qu'elle fut, au point de vue littéraire, la plus éclatante du siècle. Victor Cousin, Villemain, Guizot, professaient à la Sorbonne. Cuvier, après quinze ans de silence, reprenait son cours au Collège de France[1]. Berryer prononçait son premier article. Victor Hugo et Alfred de Vigny donnaient au Théâtre-Français *Hernani* et le *More de Venise*[2]. Alfred de Musset publiait les *Contes d'Espagne et d'Italie*, Sainte-Beuve les *Consolations,* et Théophile Gautier ses premières *Poésies*. Lamartine était reçu à l'Académie française[3] et faisait paraître les *Harmonies politiques et religieuses*. Prosper Mérimée composait ces nouvelles qui sont restées ses œuvres

[1] Le *Correspondant* du 22 décembre 1829.

[2] *Le More de Venise* a été représenté, pour la première fois, le 24 octobre 1829, et *Hernani*, le 25 février 1830.

[3] Il avait été élu, le 5 novembre 1829, au premier tour de scrutin, par 19 voix contre 14 données à M. de Ségur, l'auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année 1812*. Il prononça son discours de réception le 1er avril 1830. Cuvier lui répondit.

les plus achevées, *la Partie de Trictrac*, *le Vase étrusque* et l'*Enlèvement de la redoute*. C'est aussi à cette date, au mois d'avril 1830, que Balzac publia la première édition des *Scènes de la vie privée*[1]. En 1830 également, parut *Un épisode sous la Terreur*[2]. C'est un des plus beaux récits de la *Comédie humaine*.

Le 22 janvier 1793, un inconnu se présente au domicile secret de l'abbé de Marolles, prêtre insermenté, qui avait échappé comme par miracle au massacre du couvent des Carmes. Il supplie le prêtre de vouloir bien dire, pour le repos de l'âme du roi défunt, une messe à laquelle il lui sera permis d'assister. La messe est célébrée dans un pauvre grenier du faubourg Saint-Martin, en présence de l'inconnu et de deux vieilles religieuses proscrites, Mlles de Beauséant et de Langeais.

..... De chaque côté de l'autel, les deux vieilles recluses, agenouillées sur la tuile du plancher sans s'inquiéter de son humidité mortelle, priaient de concert avec le prêtre, qui, revêtu de ses habits pontificaux, disposait un calice d'or orné de pierres précieuses, vase sacré sauvé sans doute du pillage de l'abbaye de Chelles. Auprès de ce ciboire, monument d'une royale munificence, l'eau et le vin destinés au saint sacrifice étaient contenus dans deux verres à peine dignes du dernier cabaret. Faute de missel, le prêtre avait posé un bréviaire sur un coin de l'autel. Une assiette commune était préparée pour le lavement des mains innocentes et pures de sang. Tout était immense, mais petit ; pauvre, mais noble ; profane et saint tout à la fois. L'inconnu vint pieusement s'agenouiller entre les deux religieuses. Mais, tout à coup, en apercevant un crêpe au calice et au crucifix, car, n'ayant rien pour annoncer la destination de cette messe funèbre, le prêtre avait mis Dieu lui-même en deuil, il fut assailli d'un souvenir si puissant que des gouttes de sueur se formèrent sur son large front. Les quatre silencieux acteurs de cette

[1] Deux volumes in-8°, chez Mame et Delaunay-Vallée.

[2] Ce récit, daté inexactement de janvier 1831, dans les *Œuvres complètes*, parut pour la première fois en 1830, formant l'introduction des *Mémoires de Sanson sur la Révolution française*, 2 vol. in-8°, anonymes, chez Mame et Delaunay.

scène se regardèrent alors mystérieusement ; puis leurs âmes, agissant à l'envi les unes sur les autres, se communiquèrent ainsi leurs sentiments et se confondirent dans une commisération religieuse ; il semblait que leur pensée eût évoqué le martyr dont les restes avaient été dévorés par de la chaux vive, et que son ombre fût devant eux dans toute sa royale majesté. Ils célébraient un *obit* sans le corps du défunt. Sous ces tuiles et ces lattes disjointes, quatre chrétiens allaient intercéder auprès de Dieu pour un roi de France,et faire son convoi sans cercueil. C'était le plus pur de tous les dévouements, un acte étonnant de fidélité accompli sans arrière-pensée. Ce fut sans doute, aux yeux de Dieu, comme le verre d'eau qui balance les plus grandes vertus. Toute la monarchie était là, dans les prières d'un prêtre et de deux pauvres filles ; mais peut-être aussi la Révolution était-elle représentée par cet homme dont la figure trahissait trop de remords pour ne pas croire qu'il accomplissait les vœux d'un immense repentir.

Cependant les paroles saintes retentissaient comme une musique céleste au milieu du silence. Il y eut un moment où les pleurs gagnèrent l'inconnu, ce fut au *Pater noster*. Le prêtre y ajouta cette prière latine, qui fut sans doute comprise par l'étranger : *Et remitte scelus regicidis sicut Ludovicus eis remisit semetipse.* « Et pardonnez aux régicides comme Louis XVI leur a pardonné lui-même. » Les deux religieuses virent deux grosses larmes couler le long des joues de l'inconnu. « L'office des Morts fut récité. Le *Domine salvum fac regem,* chanté à voix basse, attendrit ces fidèles royalistes, qui pensèrent que l'enfant-roi, pour lequel ils suppliaient en ce moment le Très-Haut, était captif entre les mains de ses ennemis. L'inconnu frissonna en songeant qu'il pouvait se commettre un nouveau crime auquel il serait sans doute forcé de participer. »

Le prêtre et les deux religieuses ne tardèrent pas à s'apercevoir, malgré la Terreur, qu'une main puissante était étendue sur eux. Le 21 janvier 1794, l'inconnu revint, selon la promesse qu'il en avait faite, célébrer le triste anniversaire de la mort de Louis XVI.

Après le 9 thermidor, le jour où Robespierre est conduit à

l'échafaud, l'abbé de Marolles, se trouvant par hasard dans la rue Saint-Honoré, voit, au-dessus des têtes de la foule, debout sur la sinistre charrette, l'homme qui lui avait fait dire les messes, — l'exécuteur des hautes œuvres. « Pauvre homme ! murmura-t-il, le couteau d'acier a eu du cœur quand toute la France en manquait !... »

Cet épisode est admirable, et Balzac n'a peut-être rien écrit de plus achevé. Il atteste à un égal degré la puissance de son imagination et la sincérité de ses sentiments monarchiques.

*
* *

Et plus loin :

Dans les années qui suivirent la Révolution de 1830, les royalistes ne se bornèrent pas à mener contre le pouvoir nouveau une campagne de presse extrêmement vive ; presque chaque mois voyait éclore de petits in-32, prose et vers mêlés, contenant chacun une douzaine de chapitres fournis par les écrivains les plus militants du parti : Alfred Nettement, Laurentie, Merle, Michaud, le vicomte Walsh, Édouard Mennechet, Lubis, Théodore Muret, le vicomte d'Arlincourt ; et du côté des poètes, Alexandre Guiraud, J. de Saint-Félix, Albert de Calvimont, A. de Beauchesne et Jules de Rességuier. J'ai là, sur ma table, quelques-uns de ces petits volumes : *le Saphir*, *Vert et Blanc*, *la Muse royaliste*, *l'Émeraude*, recueils élégants, à la couverture blanche ou verte, édités en général chez Urbain Canel et Adolphe Guyot, et ornés, à la première page, d'une jolie gravure représentant le château d'Holyrood, la duchesse de Berry, ou encore le duc de Bordeaux et *Mademoiselle*, en costume écossais, dans un paysage de Walter Scott. Balzac ne resta pas étranger à cette guerre d'albums. Il publia, dans *le Saphir*, *le Refus* ; et dans l'*Émeraude*, *le Départ*.

Le Refus a pour sous-titre : *Scène de l'histoire de France*.

A la mort de Henri III, chassé par les barricades parisiennes et tombé à Saint-Cloud sous le couteau de Jacques Clément, le duc de Mayenne, chef des Ligueurs, avait, en haine de Henri IV, fait proclamer roi, sous le nom de Charles X, l'oncle même du Béarnais, le cardinal de Bourbon, alors prisonnier de son neveu, à Fontenay-le-Comte en Poitou. Balzac suppose que les députés de la Ligue, chargés de lui offrir le trône, ont pu pénétrer dans le château où il est détenu. Ils ont à leur tête l'avocat *Copin* (lisez *Dupin*).

— Messieurs, leur dit le cardinal, et qui donc vous envoie vers moi ?

— L'intérêt de la France, sire, répondit l'avocat, et nous vous apportons la couronne...

— Elle appartient à Henri de Navarre, dit simplement le loyal gentilhomme.

— Elle est à vous, monseigneur, reprit l'avocat ; les conseillers du Parlement en qui réside l'autorité, l'ont ainsi résolu.

— Messieurs, l'héritage des rois de France se règle par des lois plus hautes que celles dues à l'autorité changeante de quelques gens de justice... Il n'est pas en leur pouvoir de faire que j'aie droit de dépouiller Henri de Navarre. Vous avez un roi : c'est mon neveu.

Cependant les députés insistent. Maître Copin présente au cardinal le libelle fraîchement composé par les Ligueurs et ayant pour titre : *Sommaire des raisons qui ont mû les Français à reconnaître Charles X*. Il le presse d'accepter, disant : « Le Louvre, la France, tout est à vous, sire.... Dites un mot et vous serez roi de France.... » Charles de Bourbon lui fait cette réponse :

Je ne serais pas roi de France, et je ne serais plus digne du beau nom de gentilhomme. Messieurs, écoutez-moi... Vous voulez faire de moi un fantôme, gouverner en mon nom, me donner à signer des articles de votre union... Corbleu ! vous seriez les chefs, et je serais votre esclave ? M. de Mayenne, ce connétable bourgeois, serait mon maître ?... Non, non, messieurs, ce ne sont pas douze ligueurs ni douze conseillers qui peuvent se dire les représentants de la noblesse et du tiers et bâtir un trône solide ; la coutume royale est hors de

l'atteinte des hommes ; vous pouvez chasser, vous pouvez tuer vos rois, vous n'anéantirez pas la royauté. Elle est comme Dieu, une chose placée au-dessus de nos mains... J'ai eu le temps de lire cela dans la Bible depuis mon emprisonnement[1].

Le Départ est aussi une *scène de l'histoire de France*. Le romancier, l'historien plutôt, y raconte l'embarquement du roi Charles X à Cherbourg.

C'était le 16 août 1830. Un vaisseau de guerre, le *Great-Britain*, prêt à mettre à la voile, attendait ses passagers. Ce fut un douloureux et inoubliable spectacle, lorsque, devant les gardes du corps qui avaient suivi la famille royale et qui présentaient une dernière fois les armes, on vit passer le vieux roi, le dauphin son fils, la fille de Louis XVI, appuyée sur le bras de M. de la Rochejaquelein ; *Madame*, duchesse de Berry, conduite par le baron de Charette ; le duc de Bordeaux, porté par son gouverneur, M. de Damas ; et, à quelque pas, sa sœur, *Mademoiselle*, celle à qui le duc de Berry avait dit, quelques instants avant de mourir : « Mon enfant, puissiez-vous être moins malheureuse que ceux de votre famille ! » Le roi Charles X s'embarqua le dernier. Un silence de deuil régnait sur la côte de France ; bien des gémissements le suivirent sur les flots[2]. Balzac était là, confondu dans la foule ; s'il n'y était pas de sa personne, du moins y était-il d'âme et de cœur. Au moment où le roi monta sur le vaisseau qui allait l'emporter en exil et s'enferma seul pour prier et pour pleurer, Balzac dit à l'ami qui l'accompagnait :

En ce moment, ce vieillard à cheveux blancs, enveloppé dans une idée, victime de son idée, fidèle à son idée, et dont ni vous ni moi, ne pouvons dire s'il fut imprudent ou sage, mais que tout le monde juge dans le feu du présent, sans se mettre à dix pas dans la froideur de l'avenir ; ce vieillard vous semble pauvre : hélas ! *Il emporte avec lui la fortune da la France ;* et, pour ce pas fatal, fait du rivage

[1] *Le Saphir*, où ce récit parut pour la première fois, fut publié en mai 1882.
[2] Lamartine, *Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 411.

au vaisseau, vous paierez plus de larmes et d'argent, vous verrez plus de désolation qu'il n'y a eu de prospérités, de rires et d'or, depuis le commencement de son règne. .

Et dans des pages d'une éloquence amère, d'une intuition merveilleuse, il dévoile à l'ami qui l'écoute les réalités de l'avenir. Il lui montre les arts en deuil, suivant le vieux roi dans l'exil, les marchands d'orviétan politique et les jurés priseurs du budget se refusant à décréter l'argent nécessaire aux galeries, aux musées, aux essais longtemps infructueux, aux lentes conquêtes de la pensée ou aux subites illuminations du génie. « Il y aura cependant un art dans lequel se feront de grands progrès, l'art du suicide. » Ce vieillard et cet enfant partis, le peuple sera souverain. La bourgeoisie traduira la souveraineté du peuple par ce mot : « Plus de supériorité sociale ! Plus de nobles ! plus de privilèges ! » Les ouvriers à leur tour, la traduiront par cet autre mot : « Plus d'impôts, et de l'or ! » La France connaîtra bientôt une révolution nouvelle. « Les gens qui mènent par les chemins le convoi de la monarchie légitime enterreront eux-mêmes l'adjudicataire au rabais de la couronne et du pouvoir. » Après avoir ainsi prédit 1848, Balzac décrit en ces termes les temps que nous voyons, le combat auquel nous assistons aujourd'hui : « *Ce combat de la médiocrité contre la richesse, de la pauvreté contre la médiocrité n'aura pour chefs que des gens médiocres*, et l'inhabileté débordera de haut en bas sur ce pays si riche en ce moment ; et il nous faudra payer cher l'éducation de nos nouveaux souverains, de nos nouveaux législateurs.... Il n'y aura plus qu'un seul pouvoir armé, celui de la représentation nationale ; il n'y aura qu'une seule chose dont on ne doutera pas : la misère ! »

*
* *

M. Edmond Biré nous montre enfin dans Balzac un ardent précurseur de l'alliance franco-russe :

Ennemi de l'alliance anglaise, Balzac est un partisan déterminé de l'alliance russe. Sur ce chapitre il est plein de discours. Je ne puis les reproduire ici, encore bien qu'ils soient redevenus, après plus d'un demi-siècle, tout à fait de saison. Je citerai seulement cette courte page :

La Russie et la France réunies peuvent tout au profit l'une de l'autre. . Notre ennemi n'est pas l'aigle à deux têtes, avec lequel nous n'avons qu'à gagner par les relations commerciales qui s'ouvriraient entre la Méditerranée et la mer Noire ; notre ennemi perpétuel est l'Angleterre, tous les siècles précédents interrogés répondent affirmativement... Il faut être aveugle pour préférer l'alliance anglaise à l'alliance russe. Quel intérêt français serait blessé si les Russes occupaient Constantinople ? Combien de vaisseaux français ont visité la mer Noire depuis cent ans ? Avons nous les Indes ? Encourager la marine russe, la marine égyptienne, la marine danoise et suédoise, tels sont les intérêts de la France. Entre elle et la Russie, entre les Carpathes et le Rhin, il y a l'Allemagne. Napoléon allait chercher l'Angleterre à Moscou : Charles X a continué cette pensée. Le noble cabinet Martignac, phase trop peu connue comme conception politique, ne s'était pas borné à préparer seulement la conquête d'Alger[1].

EDMOND BIRÉ.

[1] *La France et l'étranger. Œuvres complètes*, t. XXIII, p. 490.

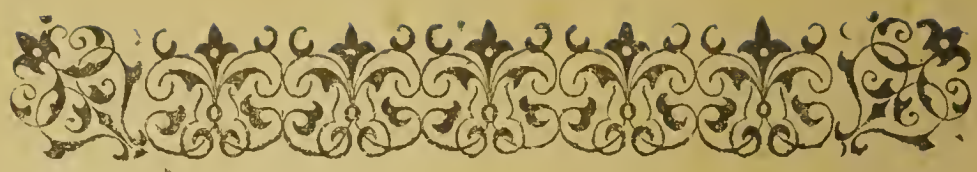

CORRESPONDANCE

I

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré dans votre très estimable *Revue du Bas-Poitou* une série d'articles de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur la légende de *Saint Martin de Vertou*. Mais la queue de cette étude nantaise (qui n'est pas sans quelque venin pour nous, Poitevins) n'a paru qu'en brochure, réunie aux précédents articles du même auteur publiés chez vous et dans le n° de novembre 1896 des *Annales de Bretagne*.

Le tout forme un fascicule d'environ cent cinquante pages.

A l'apparition de cette brochure, toute la Presse d'outre Loire entonna un retentissant *io triumphe* ! dont l'écho est parvenu jusque dans la vallée de Saint-Etienne-du-Bois.

Comment résister au désir de connaître l'étude de M. Maître dans son intégralité? Je me la suis donc procurée et je l'ai lue et relue.

A mon humble avis, c'est beaucoup d'érudition autour de la question, laquelle n'en reste pas moins après ce qu'elle était avant.

D'aucuns se laisseront, peut-être, prendre à tout ce pompeux appareil scientifique ; mais pour quiconque voudra passer les arguments de cette thèse au crible d'une saine et juste critique, il en restera fort peu de chose.

Au surplus, cette démonstration sera faite avant longtemps.

En décembre 1895, en répondant à une attaque venue de Vertou, j'avais soupçonné l'adversaire qui ouvrit le feu d'une manière quelque peu imprudente d'avoir derrière lui un chef qui lui fournissait des armes et dirigeait ses coups. Mes soupçons ont été parfaitement justifiés par l'entrée en lice de M. Léon Maître.

Et la preuve, c'est que, dans sa brochure, M. Léon Maître se sert des mêmes arguments que l'on trouve dans l'élucubration de Vertou et même, parfois, des mêmes expressions.

Evidemment, son siège est fait.

M. le curé Mainguy, qui, dans son attaque, me faisait l'honneur de m'appeler *un fervent disciple de Dom Chamard*, n'était donc, lui-même, qu'un disciple non moins fervent de M. Léon Maître.

Les deux disciples se sont mesurés.

Dans ce duel.... à la plume, le champion de la légende nantaise de *Saint Martin de Vertou* a senti sa faiblesse apparemment, puisque son *Maître* accourt aujourd'hui à la rescousse....

Si j'entreprenais de riposter à un *Maître*, moi pauvre disciple, quoique plein de ferveur, de l'autre côté de la Loire, on se contenterait de hausser les épaules, et l'on voudrait encore bien moins m'entendre que la première fois où, contre toutes les lois de la polémique courtoise, je n'ai pas été admis à présenter ma défense *sur le terrain de l'attaque*.

Donc, je me retire, mais non sans protestation, et après avoir prié mon savant et vénéré maître Dom Chamard de relever le gant, à son tour, ce qu'il a accepté avec empressement.

Ainsi, on va voir cette fois maître contre Maître.

Peut-être Dom Chamard aura-t-il meilleure chance que moi de se faire écouter à Nantes. En tout cas, la rencontre sera chaude et promet d'être intéressante.

Je suis heureux, Monsieur le Directeur, de vous annoncer que Dom Chamard se propose d'offrir prochainement à la *Revue du Bas-Poitou* l'examen critique qu'il veut bien faire de la brochure de M. Léon Maître.

Vous pouvez dès aujourd'hui communiquer cette bonne nouvelle à vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

H^te^ BOUTIN,
P^tre^

Saint-Etienne-du-Bois, ce 29 mars 1897.

II

MON CHER AMI,

Les très intéressants *Souvenirs de la Révolution dans la paroisse du Château d'Olonne*, publiés dans la *Revue du Bas-Poitou* en juillet et décembre 1894, sous la signature de M. l'abbé Boutin, nous montrent assez comme en Vendée avait été vite exécuté le fameux décret de la Constitution civile du Clergé

L'histoire de cette paroisse est un peu l'histoire de toutes les pa-

roisses en Vendée, tant au point de vue de la résistance opposée par le Clergé qu'au point de vue des mesures de rigueur prises contre les habitants fidèles aux ministres de leur culte.

Dès l'année 1792 beaucoup d'églises étaient déjà fermées : aussi toutes les vexations auxquelles furent soumises les religieuses populations vendéennes furent-elles une des principales causes, sinon la principale, du grand mouvement insurrectionel du 10 mars 1793.

A titre de Document je vous envoie une lettre authentique adressée par les Administrateurs composant le conseil permanent du district des Sables à messieurs les officiers municipaux de Saint-Hilaire de Talmont. Cette lettre est datée du 30 août 1892, l'an 4e de la Liberté. Vous remarquerez encore extérieurement très bien conservé le cachet en cire rouge portant en exergue *Département de la Vendée*, et au centre entre trois fleurs de lys la Formule nouvelle qui, remplaçant les vieilles formules « Si veult le Roi, si veult la loi » et « car tel est notre bon plaisir » avait déjà été gravée sur les médailles commémoratives de la Fédération du 14 juillet 1890 : *La Nation, la Loi et le Roi*. En dessous : *District des Sables*.

Au verso de cette lettre est écrite de la main du maire *Jean Landois*, la réponse faite par la municipalité de Saint-Hilaire de Talmont.

C'est un simple document que je vous communique. Puisse-t-il intéresser les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*. En vous l'adressant, j'ai considéré comme un devoir de remettre entre vos mains cette pièce authentique concernant une des plus grandes communes de Vendée.

Mes meilleurs souvenirs.

GEORGES BOURGEOIS.

Talmont, 2 avril 1897.

A MESSIEURS

MESSIEURS LES OFFICIERS MUNICIPAUX

A Saint-Hilaire de Tallemond.

Les Sables, ce 30 aoust 1792, lan 4me de la Liberté.

MESSIEURS,

Nous vous prions de faire fermer les portes de votre église et d'en déposer les clefs au secrétariat de la commune, vous ne pouré, messieurs, en faire louverture que daprès les demandes de

Monsieur Germond qui en est desservant. Les soins que nous devons prendre pour la tranquillité publique nous determinent à vous prescrire cette mesure. Vous voudré bien nous instruire de son execution.

Les administrateurs composant le Conseil permanent du District des Sables.

BOUHIER.
FERRY, *chef de bureau.*

Municipallité de Saint-Hillaire de Tallemond.

Réponse à lettre de l'autre part : de Jean Landois, maire.

A St-Hilaire de Talmont, le 6 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté, 1er de l'égalité.

MESSIEURS,

Nous somme bien persuadés que ce n'est qu'à force de sollicitation que vous vous êtes déterminé à nous inviter à faire fermer la porte de notre église, parce que nous savons qu'un petit nombre d'individus veut absolument que son opinion domine, et plus intolérant que l'intolérence même, peu conséquent dans les principes qu'il a adopté, il veut soumettre par la persécution tous ceux qui ne se rengent pas à ses maximes religieuses ; mais avant que de vous décider à vous engager à cette fermeture, la confience que nous méritons de vous devait naturellement vous porter à rester tranquilles sur notre silence : aussi intéressés et aussi jaloux qu'aucun pouvoir à maintenir la paix et à assurer la tranquilité publique, vous devez penser que si nous eussions prévu que cette ouverture fut dans le cas de la troubler, la police qui nous est confiée par les loix auroit été exécutée à cet égard : mais quand nous voyons des peuples venir en paix au lieu commun, prier en silence, avec décence et tranquillité, nous croyons qu'il seroit indigne de nous de les priver de la satisfaction qu'ils éprouvent de se voir réunis pour adorer leur créateur au temple élevé par leurs pères. La liberté de l'opinion religieuse est décrétée, la tolérence sur l'exercice des cultes l'est aussi, sans celà notre constitution ne

porteroit pas avec elle le beau caractère de la liberté et de l'égalité, elle ne seroit qu'un monstre tirannique. Ce seroit cependant donner formellement atteinte à des droits si solennellement reconnus que d'interdire à des peuples dociles l'entrée du lieu où ils pensent que leurs prières ont une supériorité d'agrément devant leur divinité pour être exaucées. La phylosophie, messieurs, perce quelque fois le nuage qui couvre la vérité, mais ce n'est point en fait de religion. Lorsque des peuples sont attachés à celle de leurs encêtres et qu'ils croyent qu'un changement subit et inatendu dans leurs ministres en altèrent la pureté, la raison même fut-elle présentée ne trouve aucune place auprès de leur opinion, parce que châcun prétend l'avoir pour partage et châque parti croit qu'un sentiment different du sien est une erreur, de là sans doute viennent les différentes sectes des peuples du monde entier. Il seroit donc impossible de vouloir assujettir avec succès à une uniformité à cet égard. Laisser à l'être suprême le jugement sur ces différents sentiments, et à châcun le libre exercice de son culte en ne derangeant point la tranquilité, c'est le parti que la Constitution nous indique pour son maintien, tolérer tous les cultes, c'est à quoi elle oblige tous les magistrats ; une protéxion exclusive aux uns seroit l'anéantir parqu'alors la garantie des droits ne seroit pas assurée. Par ces raisons nous ne pouvons, messieurs, déférer à votre invitation Jusqu'à présent notre église a été ouverte au peuple les jours consacrés au service de Dieu ; grâce à lui, rien ne sy est passé contre l'ordre établi par les loix ; nous avons exercé la police très efficassement à ce sujet ; nous désirons conserver l'exercice que la loi nous accorde. Vous êtes sans doute, messieurs, trop instruits pour la méconnaître, et trop justes et trop constitutionnels pour vous en arroger le droit.

Les maires et officiers municipaux de la paroisse de Saint-Hilaire de Talmont.

Signé : Landois, maire ; Dorie, Foucaud, Bougras Boizard et Morin, secrétaire.

III

UN POINT D'HISTOIRE

Montés sur des barques d'osier ou de cuir, les pirates du Nord, (Frisons, Saxons, Suèves, Danois, Angles) désignés sous le nom générique de Northmans ou Normands, envahirent la France au commencement du IXe siècle. Charlemagne pour s'opposer à leurs descentes ordonna de fortifier les entrées des rivières. Pendant le règne du Grand Empereur, les pirates n'osèrent pas s'aventurer dans l'intérieur du pays. Ils se contentèrent de piller et de ravager les côtes de l'Océan et de la Manche ; de cette époque datent, je suppose, nombre d'églises fortifiées comme celle d'Esnandes près de la Rochelle, et nombre aussi de forteresses bâties soit sur le bord de la mer comme autrefois celle de Talmond, soit sur des collines dominant le cours des fleuves.

Après la mort de Charlemagne, sous ses faibles successeurs, les invasions des Normands se succédèrent pendant près d'un siècle. A cette époque nombre de châteaux-forts s'élevèrent dans le Bas-Poitou pour résister aux invasions et protéger le peuple des campagnes alors sans défense. L'historique des châteaux de cette partie du Poitou comprise entre l'embouchure de la Loire et la Sèvre Niortaise a été savamment traitée dans les diverses Revues de notre Province.

Pendant un récent séjour à Niort, j'ai cru découvrir un point historique se rattachant à nos vieilles chroniques.

A l'extrémité du faubourg de Riberay, se dresse, à l'angle d'une propriété appartenant à Mme Daville, une tour qu'on appelle la *tour Chabot*. Un paysan interrogé par moi sur le nom des champs qui descendent en pente du pied du promontoir où s'élève la tour jusqu'à la prairie de *Noron* qui borde la Sèvre, et sert actuellement de champ de course, m'apprit qu'on appelait encore cet ensemble de terrain « *Les Fiefs Chabot* ».

Je trouve dans la notice historique de la maison de Chabot, imprimée en 1834, que leurs premiers fiefs mentionnés au IXe siècle étaient justement les « *Fiefs Chabot* » près de Niort, lesquels fiefs relevaient directement des Comtes de Poitiers, alors Ducs d'Aquitaine. — Peut-on conclure de là que ce poste avancé dominant le cours de la Sèvre à la sortie des marais fournis par cette rivière de

ce point jusqu'à son embouchure, ait été confié à un Chabot par son suzerain ? Cette opinion ne semblerait-t-elle pas plausible ?

L'invasion, en cet endroit, des pirates du Nord paraît indiquée : 1° par le nom même de la vaste prairie qui de la tour Chabot confine à la rive droite de la Sèvre « Prairie de *Noron* », 2° par l'étymologie attribuée au nom de Niort par plusieurs savants « *Nortum* et par corruption *Niortum* ».

Ne serait-ce pas intéressant au point de vue historique de connaître les faits et gestes des seigneurs Poitevins à l'époque des grandes invasions Normandes (de 820 à 910), les combats livrés tant pour la défense du pays que pour la conquête ? Les stations des envahisseurs, les villes et les villages fondés par eux dans notre Province ? Il semble que ça et là sur nos côtes et même dans l'intérieur on reconnaît encore, chez certaines populations, quelques types d'antan avec leurs cheveux blonds ou rouges, leur haute taille, leur teint coloré, leur origine Normande : partout les peuples conquérants ont dû imprimer le cachet de leur race ; telles sont certaines contrées du Nord de l'Espagne où domine le sang Visigoth, comme aussi en Kabylie vous trouvez de grands gaillards blonds avec les yeux bleus, vivants dans des villages et non sous la tente, descendant des conquérants de cette partie de l'Afrique, les Vandales. Je livre ces notes succinctes aux recherches des érudits sans prétention aucune de ma part.

Cte DE CHABOT.

AVIS

L'abondance des matières nous oblige de remettre au prochain fascicule la CHRONIQUE *et la* BIBLIOGRAPHIE.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

N° 20.

Vte de Rochebrune jec.

VUE DE FONTENAY-LE-COMTE EN 1840

12 avril 1897

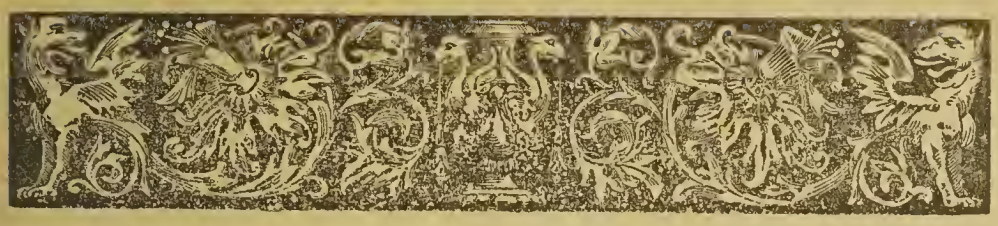

QUELQUES PAGES DE L'HISTOIRE

DE LA ROCHE-SUR-YON

VISITES SOUVERAINES ET PRINCIÈRES[1]

Le séjour de vingt-quatre heures, que M. le Président de la République vient de faire à La Roche-sur-Yon, le 20 avril dernier, est une de ces flatteuses exceptions dont on se souviendra d'autant plus en Vendée, qu'indépendamment de l'éclat des fêtes qui ont signalé cette belle journée, le chef-lieu du département, jadis principauté hautement apanagée, n'avait jamais été gâté par les visites, non pas seulement des chefs de l'État, mais encore de ses propres seigneurs.

Il est vrai que, jusqu'à la fin du premier Empire, cette partie du Bas-Poitou demeura presque complètement séparée du reste de la province. Les voies de communication n'y étaient pas multipliées comme aujourd'hui, et les bourgs et les villages

[1] En publiant ces notes, l'auteur ne s'est proposé que de reproduire, avec la plus entière impartialité, une photographie exacte et en quelque sorte instantanée des réceptions officielles qui se rattachent désormais à l'histoire de La Roche-sur-Yon. Il espère qu'on lui saura gré d'une tentative où il croit avoir à peu près réussi. E. L.

Nous espérons pouvoir donner dans notre prochain numéro des études parallèles, relatives aux *Sables-d'Olonne* et à *Fontenay-le-Comte*. N. D. L. D.

ne se reliaient que par des chemins creux, le plus souvent impraticables même pour les lourds chariots des paysans.

Lorsque, à l'époque des croisades, on songea à percher, sur les rochers à pic qui surplombent à l'est la petite rivière d'Yon, un château-fort, bientôt réputé imprenable, que des ravins profonds isolaient des autres côtés et dont la situation stratégique avait son importance, il est probable qu'on se préoccupa avant tout d'y établir un poste solide de défense contre les pirates normands qui infestaient fréquemment les côtes et se hasardaient quelquefois à dévaster l'intérieur du pays. Comme ce n'était pas un château de plaisance, et comme la contrée d'alentour, couverte par une vaste forêt, n'était guère d'un accès facile, il est peu surprenant que les seigneurs suzerains de La Roche-sur-Yon aient négligé de s'y montrer. Du moins nos présomptions ne sont modifiées par aucun document écrit. Et cependant la tradition nous a conservé quelques souvenirs d'un véritable voyage accompli par l'un d'eux au milieu du XVe siècle.

René d'Anjou

25 octobre — 3 novembre 1456.

Après avoir appartenu aux princes de la maison de Thouars, La Roche-sur-Yon fut rattachée aux domaines d'Alphonse, comte de Poitou, et, à la mort du frère de saint Louis, on la réunit à la couronne. En 1299, Philippe le Bel la cédait à Charles de Valois, son frère, et l'annexait ainsi à la maison d'Anjou. Elle en dépendait encore, quand le « bon roi » René, « ce prince de paix et de miséricorde », qui fut le dernier des rois chevaliers et le premier des gentilshommes modernes, vint visiter sa châtellenie « en noble compaignie ».

Veuf depuis quelques années de la reine Isabelle qu'il avait beaucoup aimée, René d'Anjou épousait, en 1454, Jeanne de Laval, fille du comte Gui, alors âgée de 21 ans environ. Il entrait lui-même dans sa 45e année.

Les premiers temps de son mariage se passèrent dans ces occupations pacifiques qu'il préférait à toutes les autres. Il parcourut avec sa seconde femme une bonne partie de son duché d'Anjou, et, en 1456, il amenait dans sa terre de La Roche-sur-Yon la belle princesse, entourée d'un brillant cortège[1].

Il y arrivait le 25 octobre ; mais, le 27, il était à Beaulieu-lès-Belleville. Le 3 novembre, nous le retrouvons à La Roche, et, le 9 du même mois, il est revenu à Beaulieu[2].

De là est datée une lettre de René, confirmant à trois habitants du pays, malgré l'opposition de la Chambre des Comptes, le droit de prendre pendant trente ans, dans la forêt de la Roche, le bois de chauffage nécessaire à leur « ouvraige de verrerie », industrie qu'il patronna toujours d'une façon toute particulière, « considérans la gentillesse et noblesse qui est en cet ouvraige, et que aussi c'est le bien du pays et de la chose publique ».

Notons, en passant, qu'il s'agit ici de la plus ancienne verrerie fondée dans le Bas-Poitou, mais malheureusement abandonnée peu de temps après, pour des raisons qui sont restées inconnues[3].

Le 29 novembre, René quittait Beaulieu[4] pour se rendre aux Sables-d'Olonne, d'où il retournait sans doute à Angers par Nantes, où Jeanne de Laval fit célébrer un service pour l'âme de sa mère[5].

La cour du « bon roi René » était montée à peu près sur le même pied que celle du roi de France, et comprenait, avec les

[1] V. *Le Roi René*, par Lecoy de la Marche (I, 307, et *passim*), œuvre d'une érudition sûre et d'une lecture très attachante (2 vol. in-8, 1875).

[2] *Itinéraire du roi René* (Lecoy de la Marche, II, 457).

[3] V. *Lecoy de la Marche*, II, 13, et *Une verrerie dans la forêt de La Roche-sur-Yon en 1456*, par P. Marchegay. (Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée, 1857, pp. 219-223).

[4] Les deux séjours prolongés de René à Beaulieu font supposer qu'il y trouvait une installation suffisante pour le nombreux personnel qu'il traînait partout à sa suite. Mais où était-il descendu ?

[5] *Lecoy de la Marche*, I, 308.

secrétaires, un grand nombre de familiers et d'officiers de toute catégorie.

Il est donc, hors de doute que nos ancêtres virent à La Roche-sur-Yon, non sans être émerveillés, à côté de la reine Jeanne, son argentier Jean Legay, receveur de Baugé ; son secrétaire Balthazar Hirtenhaus ; son médecin Jacquemin de Blandrate, qu'elle appelait son « cher et bien-amé physicien, » et son échanson Jean de la Jaille, sans oublier ses dames d'honneur, telles que Odile et Hervée de Montplace.

Autour de René on reconnaissait aussi son chambellan Jean de Beauvau, sire des Rochettes, sénéchal d'Anjou ; son varlet de chambre Alain Léaut, qui, avec sa femme Olivette, le soigna de jour et de nuit, et Pierre Robin, son médecin, qualifié de « famosissimus », ainsi que Michel de Vienne, son chirurgien, qui ne quittait pas sa personne.

La modeste église de Saint-Hilaire, peut-être même le petit prieuré de Saint-Lienne[3], ne durent pas assurément paraître moins étonnés, en entendant résonner sous leurs voûtes les symphonies mélodieuses de la Chapelle du roi de Sicile, tandis que les échos d'un bocage solitaire, dont le silence n'était troublé que par le chant des oiseaux ou la mélopée traînante des pâtres et des laboureurs, répétaient sous la ramure les poésies des ménestrels et les accords des « tabourins » qui charmaient les loisirs de la cour d'Anjou.

C'est que, amateur délicat de tous les arts en général et de la musique en particulier, le roi René entretenait à grands frais une maîtrise de douze chantres, dont il ne se séparait jamais, même dans ses simples tournées. Il en résultait des dépenses souvent difficiles à couvrir. Ainsi nous voyons qu'en 1456, quand il la transporta d'Angers à la Roche-sur-Yon, « il fallut lui assigner un supplément de 150 livres sur le trésorier d'Anjou, qui la renvoya au receveur ordinaire d'Angers, qui la renvoya au prévôt ». Mais les impôts extra-

[3] On sait que Saint-Hilaire et Saint-Lienne n'existent plus qu'à titre de souvenirs.

ordinaires n'étaient-ils pas là pour payer les violes et les chanteurs d'un roi aussi populaire pour sa magnificence que pour sa bonté ? [1].

Bien que P. Marchegay, qui n'avançait rien à la légère, ait laissé entendre que René d'Anjou visita plusieurs fois La Roche-Sur-Yon, dont la forêt giboyeuse lui permettait de satisfaire largement sa passion pour la chasse, nous ne trouvons nulle part trace de ces déplacements.

Il nous faut attendre deux siècles pour que le hasard amène un de nos souverains sur les bords de l'Yon. La principauté de La Roche, depuis longtemps entrée dans la maison de Bourbon, appartenait alors à Marie de Bourbon-Montpensier, qui n'allait pas tarder à devenir duchesse d'Orléans.

Louis XIII.

20-21 avril 1622.

Les guerres de Religion, qui avaient déjà causé tant de désastres, après s'être un instant assoupies, semblaient vouloir se réveiller, et une nouvelle prise d'armes des protestants menaçait encore la monarchie, dont un jeune prince sans expérience tenait en main les destinées.

Benjamin de Rohan-Soubise, nommé par l'assemblée réformée de La Rochelle commandeur du cercle de Poitou et de Bretagne, venait de débarquer dans le Bas-Poitou à Saint-Benoist-sur-Mer, et soulevait tout le pays jusqu'aux environs de Nantes.

En apprenant ces désordres, Louis XIII, âgé de 20 ans seulement, prend l'énergique détermination d'aller en personne au secours du gouverneur de la province, François de la Rochefoucault, incapable d'arrêter les progrès de l'insurrection.

Quittant Paris le 20 mars 1622, il passe à Blois les fêtes de

[1] *Lecoy de la Marche*, II, pp. 133 et suiv.

Pâques, puis descend la Loire en bateau jusqu'à Nantes où il arrive le 10 avril.

Il en part le 12 pour Vieillevigne, rendez-vous des troupes qui doivent participer à l'expédition, et le 16 inflige une déroute complète à Soubise, qui se croyait en sûreté derrière les marais de l'île de Rié.

Après sa victoire, Louis XIII monte à cheval et va coucher à Apremont, où il tient conseil les deux jours suivants. Il passe à Aizenay la journée du lendemain, et. « le 20 avril[1], esveillé à 6 heures, part d'Aizenay et arrive à 10 heures à La Roche-sur-Yon ; à 12 heures disné ; va se promener à pied ; tire de la harquebuse ; à 4 heures va chez M. Le Clerc, intendant des finances, y a gousté ; revient à 6 heures ; à 7 heures 1/2 soupé ; va en sa chambre ; à 8 heures devestu, prie Dieu, s'endort.

« Le 21 avril, esveillé à 5 heures ; tablettes cordiales ; à 6 heures monte à cheval, part de La Roche-sur-Yon[2] » ; et, par La Chaise, Sainte-Hermine, Fontenay-le-Comte, Niort et Saint-Jean-d'Angély, arrive à Saintes, le 29 avril, d'où il va poursuivre dans la Gascogne et le Languedoc sa campagne contre les Calvinistes.

A cet exposé froid et succinct se bornent les renseignements que nous avons pu recueillir sur le passage rapide et accidentel de Louis XIII à La Roche-sur-Yon. Mais nous sup-

[1] Nous laissons ici la parole au *Journal de Jean Héroard*, médecin de Louis XIII, qui enregistre jour par jour les plus minutieux détails de la vie hygiénique du jeune roi, auxquels se mêlent quelquefois des anecdotes curieuses de sa vie intime, depuis 1614 jusqu'au mois de février 1628. Ces lignes sont empruntées aux Extraits du manuscrit de la Bibliothèque Nationale publiés dans les Annales de la Soc. Académ. de Nantes, en 1861, par Mourain de Sourdeval, à qui nous devons une relation complète de l'expédition de Louis XIII contre Soubise en avril 1622, (Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée, 1860, pp. 97-133).

[2] Par une coïncidence du hasard qui rend cette date du 20 avril « doublement célèbre » dans les annales de la Roche-sur-Yon, c'est à pareil jour et à la même heure que le roi Louis XIII et le Président Félix Faure firent leur entrée dans cette ville en 1622 et en 1897, et c'est presqu'à la même heure qu'ils la quittaient le lendemain.

posons qu'avec une partie de son armée durent y séjourner en même temps que lui (j'ignore dans quelles conditions) quelques-uns des princes et des seigneurs qui l'accompagnaient.

L'heure approche où de sa main de fer Richelieu brisera toutes les résistances et constituera l'unité de la France sur des bases inébranlables.

Aussi le château de La Roche, que se sont disputé à plusieurs reprises catholiques et protestants, démantelé par le premier ministre, ne sera bientôt plus qu'un triste souvenir du passé, tandis que la population de la petite seigneurie qui s'est formée autour de ses remparts, et que les princes de Conti vont être fiers de posséder à leur tour, se verra également condamnée à végéter et à décroître.

Avec la chute de l'ancien régime la situation ne semble guère devoir s'améliorer, et la lutte fratricide qui ensanglante alors la Vendée achève l'anéantissement d'une localité, encore tout en ruines et comptant à peine 434 habitants, quand le décret impérial du 5 prairial an XII (25 mai 1804) y fonde une ville nouvelle, destinée à remplacer Fontenay-le-Comte, le 19 août suivant (1er fructidor), comme chef-lieu du département de la Vendée.

La volonté de l'Empereur était si absolue que, malgré les objections du Préfet Merlet, prudemment retenues dans les bureaux du Ministère, on dut se mettre à l'œuvre sans retard. En attendant « le Préfet se logea, à une demie-lieue de La Roche, — qui allait bientôt, le 28 août, changer son nom en celui de Napoléon, — au château de la Brossardière, où quelques chambres avaient échappé aux incendies de la guerre civile. Il eut un cabinet dans une des maisons du bourg. Des baraques en torchis furent construites à la hâte pour les bureaux, et les employés des diverses administrations se casèrent comme ils purent dans des maisons à demi ruinées[1].

[1] Voir la notice fort intéressante consacrée à la Roche-sur-Yon par de Barante, ancien préfet de la Vendée sous le premier Empire, et publiée par

Les travaux commencés partout à la fois se traînaient péniblement, et les crédits devenaient de jour en jour insuffisants, bien que Napoléon, ébranlé malgré lui dans la foi qu'il avait en sa création, eût légèrement modifié les projets grandioses qu'il avait d'abord conçus.

Napoléon Ier

8 août 1808.

Les choses en étaient là quand, au mois de juillet 1808, le Préfet annonça que l'Empereur, en revenant de Bayonne, traverserait le département de la Vendée et s'arrêterait à Napoléon.

En effet, le 7 août, « il quittait la ville de Niort pour faire son entrée triomphale dans le pays vendéen avec l'impératrice et reine Joséphine ». Il s'arrêtait ce jour-là à Fontenay-le-Comte, et le lendemain, parti de grand matin, il passait à Sainte-Hermine, à Chantonay, puis aux Quatre-Chemins prenait la direction de Napoléon. Après les Essarts, « S. M. se rendit à la Ferrière, où elle fut reçue militairement par la garde d'honneur à cheval, commandée par M. Henri Serein de Luçon, ancien officier au régiment d'Armagnac, ayant pour capitaine et lieutenants MM. Duchafauld de la Guinardière, de Bagneux de la Plissonnière, de Bessay de la Garcillière. Ces gardes d'honneur de la Vendée étaient des enfants de riches propriétaires, des fils d'anciens gentilshommes, qui accompagnèrent Leurs Majestés jusqu'à la ville de Napoléon. Leur apparition était triomphante, à en juger par les cris, les applaudissements, l'ivresse d'âme d'une grande foule accourue de toutes parts[1] ».

Ar. Guilbert dans son *Histoire des villes de France* (IV, 409-416). « Les appartements sont si rares à La Roche, écrivait, le 22 juillet, à son ami Chapelain, le président du tribunal criminel Bourron, qu'il faut des réquisitions pour se procurer une ou deux chambres suivant le besoin... On y sera campé à peu près comme à Boulogne. »

[1] *Simple historique sur le passage de S. M. l'empereur et roi dans la Vendée, en 1808*, par de la Serrie ; in-18 de 71 p. (Paris, Didot j., 1810).

Voici d'ailleurs en quels termes le secrétaire du Conseil municipal a rendu compte des événements de cette journée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 1808.[1]

« Aujourd'hui, huitième jour du mois d'août mil huit cent huit, Sa Majesté Napoléon le Grand, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et Sa Majesté l'impératrice reine, sont entrés à Napoléon sur les onze heures du matin, venant de Bayonne. Elles y étaient attendues le sept, d'après l'avis qu'en avait donné M. le maître des Requêtes, préfet du département, mais leur passage à La Rochelle, qui n'était pas dans leur itinéraire, a retardé leur arrivée jusqu'à ce jour.

« Le maire, assisté de son adjoint et du conseil municipal, attendait Leurs Majestés en dehors d'un arc de triomphe qui avait été élevé sur le Pont-Rouge, qui sépare cette commune de celle du Bourg. Leurs Majestés étaient dans la même voiture, suivies de plusieurs grands dignitaires de l'Empire[2], et escortées d'un détachement de la garde impériale et de la garde d'honneur départementale.

« Leurs Majestés, ayant aperçu le corps municipal, ont fait arrêter leur voiture. Le maire s'en est approché et les a harangué (*sic*) au nom de la commune en ces termes :

« Sire,

« Le maire, l'adjoint et le conseil municipal de Votre ville « de Napoléon se sont fait un devoir bien doux de présenter à « Votre Auguste Majesté l'hommage et le respect qu'ils doivent « à votre personne sacrée.

« Il est doux pour eux, dans cette précieuse circonstance, « d'être l'organe des sentiments d'amour et de reconnaissance « dont leurs concitoyens sont pénétrés.

[1] A cette séance, présidée par le maire Lansier, assistaient les conseillers Genet, Gouin, Bacqua, Chappot (curé), Goupilleau, Duchiron, Micheau, Guitton et Ménardeau.

[2] L'empereur et l'impératrice étaient accompagnés de Berthier, Talleyrand, Maret, depuis duc de Bassano, de Décrès, du général Bertrand, de l'archevêque de Malines, leur aumônier, et de Duroc, le grand maréchal du palais.

« Nous supplions Votre Majesté de croire qu'elle n'a point « de sujets plus dévoués qu'eux ; ils se rappelleront toujours « avec émotion les bienfaits dont vous les avez comblés. Ce « sentiment passera à notre postérité la plus reculée. Nos « neveux n'oublieront jamais que vous êtes le restaurateur, le « bienfaiteur de leur pays. Ils ne songeront aux malheurs que « nous avons éprouvés que pour bénir votre mémoire. Votre « nom sera toujours pour eux l'objet de la plus profonde vénération, et ils ne le prononceront jamais sans le plus vif « enthousiasme. Ils nous envieront, nous n'en doutons pas, le « bonheur de vous avoir contemplé, de vous avoir témoigné « notre reconnaissance et d'avoir, avant eux, exprimé à Votre « Majesté les sentiments de respect dont nous leur aurons « transmis l'héritage.

« Vivez, Sire, vivez, le bonheur de la France entière est lié à « la conservation des jours de Votre Majesté, et l'Europe qui « vous contemple attend avec sécurité l'accomplissement des « hautes destinées que lui préparent les vastes projets de votre « étonnant génie. »

Le maire, adressant ensuite la parole à Sa Majesté l'Impératrice, a dit :

« Madame,

« Après avoir rendu un hommage au plus grand, au plus « chéri des monarques, permettez que nous payions à Votre « Majesté le juste tribut de notre admiration pour les rares « vertus dont le ciel s'est plu à orner votre âme. Quel heureux « assortiment de caractères ! Votre auguste époux remplit le « monde de son nom et de sa gloire, et vous, Madame, par la « bonté de votre cœur et par votre bienfaisance, vous effacez « jusqu'à l'idée du malheur.

« Que nous nous estimons heureux, Madame, de pouvoir « entretenir Votre Majesté des sentiments d'amour et de respect que vous avez su inspirer aux habitants de ce pays ! « Que ne doivent-ils pas espérer de la visite que vous avez bien « voulu leur faire ? Ils en seront constamment reconnaissants

« et ne cesseront de former des vœux pour la conservation des « jours de Votre Majesté, dont l'existence est intimement « liée au bonheur de la France entière. »

« Leurs Majestés ont écouté avec bonté le discours du Maire, et Sa Majesté l'Empereur a dit qu'il reverrait le Corps Municipal à la ville. Elles se sont ensuite rendues au palais qui leur était destiné[1], au milieu de presque tous les fonctionnaires publics et employés du département et d'un peuple immense qui était accouru pour jouir du bonheur de posséder leur souverain chéri, et aux acclamations mille fois répétées de Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice ! Leurs Majestés ont paru satisfaites et ont dû se convaincre de l'attachement inviolable que les habitants de ce département ont pour leurs personnes sacrées.

« Sa Majesté l'Empereur est montée à cheval, ayant avec elle quelques-uns des grands dignitaires qui l'avaient suivie, et est allée visiter les travaux de la ville. Partout, sur son passage, elle a été accueillie des mêmes acclamations.

« Elle est rentrée à son palais vers une heure après midi et a admis à son audience tous les fonctionnaires publics du département. Elle leur a parlé avec bonté et fait des questions relatives au pays qu'ils habitent et à leurs fonctions[2].

« Elle a donné audience particulière au Corps municipal. Elle a adressé plusieurs fois la parole au maire et lui a fait plusieurs questions sur les besoins et la population de la ville. Le maire lui a présenté une série de demandes à ce sujet. Sa Majesté, après en avoir pris lecture, a promis de s'en occuper. Le Corps municipal s'est ensuite retiré, enivré de la bonté touchante de Sa Majesté.

« Elle a ensuite donné audience au Corps des officiers de la

[1] Ce palais n'était autre que la *Grande Auberge*, appelée aussi *Hôtel Impérial*, et depuis *Hôtel des Princes* ou *Hôtel de France*, qui, avec son immense cours et ses nombreuses servitudes, porte aujourd'hui les nos 3, 4, 5 et 6 de la place d'Armes, primitivement place Impériale.

[2] Ce fut particulièrement des maires et magistrats locaux que s'occupa Napoléon ; et l'on cite les maires de l'Ile d'Yeu et de Noirmoutier, Célestin Turbé et Jacobsen, parmi ceux avec lesquels il s'entretint longuement (de Barante et de la Serrie).

garnison, et par suite au clergé du département[1]. Tous se sont retirés enthousiasmés de l'affabilité que leur a témoigné (*sic*) Sa Majesté.

« On était généralement persuadé que Leurs Majestés séjourneraient dans cette ville pendant deux jours, ainsi que M. le Préfet en avait donné l'assurance ; mais cet espoir flatteur s'est évanoui et a fait place à la plus profonde stupeur, lorsqu'on s'est aperçu qu'il se faisait des préparatifs de départ.

« En effet, sur les quatre heures du soir, Leurs Majestés sont montées dans leur voiture, suivies des mêmes personnes qui les avaient accompagnées, et avec leur même escorte, et ont pris la route de Nantes par celle de Saint-Fulgent. Le Corps municipal était en avant de l'arc de triomphe sous lequel Leurs Majestés avaient déjà passé. Le Maire, leur adressant la parole, a dit :

« Sire,

« Nous avions conçu l'espoir de vous posséder plus long-
« temps ; nous craignons que le mécontentement ne soit la
« cause de la précipitation de votre départ. Nous avons fait peu
« pour vous recevoir, parce que nous pouvions peu ; mais c'est
« dans nos cœurs que sont élevés les autels sur lesquels brûle
« pour Vos Majestés l'encens le plus pur. »

« Leurs Majestés sont parties au milieu des mêmes acclamations qui les avaient accueillies à leur entrée dans la ville. Il est à remarquer que, pendant presque tout le temps que Leurs Majestés ont passé dans cette ville, il est tombé une pluie affreuse, mais que, malgré sa violence, la place était

[1] Les curés du voisinage furent présentés à Napoléon par l'abbé Herbert, ancien curé d'Aizenay, alors vicaire général du diocèse de La Rochelle, qui avait suggéré à Gouvion-Saint-Cyr l'idée de placer le chef-lieu de l'administration au centre du département. « Son discours se fit essentiellement remarquer par l'éloquence du cœur, » et l'empereur, en développant, devant cet homme d'esprit, ses larges théories sur le rôle bienfaiteur des curés de village, exprima tous ses regrets de ne pouvoir actuellement leur donner un traitement qui leur permît « d'exercer une influence salutaire, bien préférable à celle qu'avaient autrefois les seigneurs ». (De la Serrie et de Barante).

couverte d'un peuple immense que la satisfaction d'avoir leur Souverain si près d'eux empêchait de se retirer[1].

« Le corps municipal, suivi de son cortège, est rentré à l'hôtel de la mairie.

« Dans la soirée et fort avant dans la nuit, il y a eu, dans les salles de la nouvelle préfecture, un superbe bal présidé par M. de Beauharnais, comte de l'Empire[2]. »

Pendant ce temps, « la garde d'honneur reconduisit la voiture aulique jusqu'au village de la Ferrière. Là le Prince, en se séparant de cette jeunesse animée, donna au chevalier Henri Serin, colonel de la garde, une boîte d'or enrichie de son chiffre en diamants. Il partit ; » puis, aux Quatre-Chemins, il prit la route de Saint-Fulgent, et, après avoir dîné à Montaigu, il arrivait dans la soirée à Nantes, « où lui étaient préparées les fêtes les plus brillantes[3]. »

Si le maire de la Roche-sur-yon en 1897 s'est montré, dans son allocution au chef de l'Etat, d'une discrétion qui s'explique pour qui connaît le chef-lieu de la Vendée, en exprimant l'espoir que le « gouvernement de la République continuera à sauvegarder les éléments de prospérité relative qui garantissent les modestes ressources de son budget », il n'en était pas de même en 1808, et l'on avait le droit d'être plus exigeant.

Du reste, dans sa promenade à travers une ville naissante « où il ne trouvait rien qui répondît à ses vastes conceptions, rien qui fût digne de sa munificence[4] », Napoléon ne put retenir son désappointement.

En présence du mauvais vouloir et de l'opposition sourde

[1] Nous sommes loin du récit fantaisiste d'*Auguste Amaury*, écrivant, p. 387 de son *Itinéraire à Napoléon-Vendée*, que dépare trop une phraséologie prétentieuse : « Le soleil, sans un nuage au ciel, inonde de feux et de lumières la foule qui se presse pour voir une dernière fois l'Empereur ! »

[2] *Archives de la mairie de la Roche-sur-Yon.* Délibérations du Conseil municipal.

[3] *De La Serrie*, p. 41.

[4] *Ibidem*, p. 39.

de ceux qu'il avait chargés d'exécuter ses plans, son mécontentement ne se traduisit pas seulement par ces reproches brefs et aigres qui précédaient toujours une disgrâce[1], : on raconte que, dans sa colère, il saisit son épée et en perça les murs de la caserne destinée à loger la garnison[2]. Il y avait de quoi justifier son indignation nerveuse. A part l'Hôtel de la Préfecture et la Grande Auberge, construites en pierres, on ne voyait parsemées çà et là « dans une lande inculte, découpée par des fossés indiquant les tracés des rues, que de véritables baraques[3]», plutôt que des maisons, dont le pisé faisait seul les frais. Tout était à l'avenant, c'est-à-dire à créer : car ce n'était pas une ville que Napoléon avait sous les yeux, mais un embryon informe de ses rêves.

Aussi lorsque l'Empereur reçut en particulier le conseil municipal, le maire n'eut rien de plus pressé que de lui exposer ses désiderata dans un Mémoire dont la rédaction avait été arrêtée deux jours avant l'arrivée de l'auguste visiteur.

La simple indication des différents articles de ce document suffira pour édifier sur le confortable dont jouissaient à cette

[1] La nouvelle de la capitulation du général Dupont à Baylen, que venait d'apprendre Napoléon en arrivant en Vendée, et qui ne fut connue du public que le surlendemain, n'était pas de nature à modifier sa mauvaise humeur. L'ingénieur en chef, fort maltraité fut, en effet disgracié, mais bientôt après replacé à Tours.

[2] Ces casernes, aussi laides que possible, dont l'entrée principale faisait face à la Préfecture, au delà de la rue des Sables, ne comportaient qu'un rez-de-chaussée et un premier étage très étroits. Les portes et les fenêtres, d'un style aussi primitif que le reste des bâtiments, étaient encadrées par des poutrelles en chêne, d'une seule pièce, à peine équarries. Cette construction en pisé, qui ne devait être, je suppose, que provisoire, couvrait tout le pourtour du vaste emplacement compris entre les rues actuelles du Lycée, du Palais et des Vivres et le Boulevard de l'Ouest. C'est aujourd'hui le quartier du Petit Lycée,du Théâtre et de la Gendarmerie.

[3] De Barante. — Ces baraques, ou maisons provisoires, dont on avait autorisé la construction, sans redevance, dans l'enceinte de la ville, sur des terrains non concédés, étaient au nombre de 39 en 1810. Elles s'élevaient principalement sur la route des Sables et près des casernes. Dix-sept d'entre elles étaient assez rapprochées pour former le *Quartier des Baraques*, vers la rue du Nord. Elle ont disparu depuis longtemps. Ne craignez pas que le pittoresque y ait perdu. Les casernes étaient un palais à côté d'elles.

époque les habitants de Napoléon, et sur les ressources d'une ville « où devaient se fixer les premières autorités administratives et judiciaires. »

« En conséquence, nous dit le rapporteur, Sa Majesté est suppliée d'ordonner

1° Que les grand'routes qui aboutissent à Napoléon soient complètement confectionnées. — Elles sont impraticables les trois quarts de l'année, ce qui rend l'accès de la ville infiniment désagréable.

2° La construction d'un hôpital civil, indépendamment d'un hôpital militaire.

3° Le pavage des rues aux frais du gouvernement[1].

4° La prompte construction des tribunaux et des prisons.

5° L'élévation des deux pavillons de la Grande Auberge et son achèvement.

6° La construction du lycée et d'écoles primaires.

7° La construction d'un hôtel de la mairie, établissement indispensable, mais dont la commune ne pourra de longtemps entreprendre la dépense, à cause de la modicité de ses ressources.

8° La construction de l'église et du presbytère. L'église actuelle (Saint-Hilaire), très dégradée pendant les troubles, n'a plus la décence ni la grandeur suffisantes[2].

[1] L'étranger, qui parcourt nos rues, nos places et nos boulevards, ne se doute pas des travaux de terrassement qui ont été entrepris par ordre de l'empereur, et dont l'achèvement ne date que d'une époque relativement récente. Les ingénieurs se sont joués en quelque sorte de la nature tourmentée du terrain avec une désinvolture dont on ne se rend plus compte aujourd'hui. L'aspect général y a gagné de toutes manières ; mais ce nivellement méthodique dont nous bénéficions, puisqu'il nous a dotés de rues larges, droites et unies, où circulent librement l'air et la lumière, aurait ruiné les propriétaires riverains, s'ils avaient été forcés d'en supporter les frais.

[2] Quand la Grande Auberge eut été achevée en 1812, elle put contenir 36 lits de maîtres. — Le lycée s'ouvrait au mois d'octobre 1814, mais avec le titre d'École Royale. — Vers la même époque, l'achèvement de la partie centrale de l'Hôtel de ville actuel permettait à la municipaliité de renoncer à la maison Lauvergniat affermée par elle dans l'ancien bourg. — Quant à l'église paroissiale de Saint-Louis, elle n'était terminée qu'à la fin de 1829.

9° L'achat et la clôture d'un nouveau cimetière, pour remplacer le cimetière actuel, qui est au centre de la ville, peu décent et trop resserré. »

A ces demandes, qu'il serait injuste de taxer d'exagération, s'ajoutent quelques autres vœux, très modestes, dont le seul but est d'assurer à la commune, excessivement pauvre, les ressources nécessaires pour subvenir à ses dépenses annuelles.

Telle était la donation en propriété des 16 maisons réservées au logement des fonctionnaires publics[1], ainsi que « des terrains qui n'ont pas encore été pris pour la construction des maisons et pour l'ouverture des rues, places et boulevards, et que la ville pourrait affermer à son profit jusqu'à ce qu'ils fussent concédés. »

Et le conseil, en terminant, réclame « un canal de navigation de Napoléon à Moricq, entreprise d'un intérêt majeur pour le compte d'un département dont les relations commerciales ont toujours été entravées par le défaut de communication[2] ».

[1] Ces seize maisons en pisé, ou *maisons provisoires* (n'abusait-on pas alors de cette épithète ?), auxquelles il faut joindre la gendarmerie (à pied et à cheval), bâtie sur le modèle des casernes, occupaient l'espace compris entre les rues Lafayette et Haxo (anciennement rues Impériale et de l'Impératrice), depuis l'école de dressage et la place de la préfecture jusqu'au boulevard de l'Ouest. Elles formaient deux îles séparées par la rue des Pisés (aujourd'hui rue Thiers). On en comptait douze à un étage, et quatre d'entre elles avaient un pavillon central à deux étages ; aussi les appelait-on les pavillons. Pour agrandir la cour du dressage, qui vint remplacer la gendarmerie en 1856, on a démoli les bâtiments réservés au logement des gendarmes, dont les trois officiers habitaient, de l'autre côté de la masse, à la suite des directeurs d'administrations. Entre la rue Thiers et le boulevard, les Ursulines ont peu à peu transformé les anciennes constructions de la rue Haxo qui leur avaient été cédées vers 1812. Toutes les autres ont été également remplacées ; seuls les n°s 21, 23, 27 et 29 de la rue Lafayette, malgré leur restauration partielle, nous rappellent encore un peu les pisés du premier Empire.

[2] Nous sommes heureux de constater qu'à tous égards la situation de La Roche et de cette partie du Bas-Poitou se trouve considérablement améliorée en 1897. L'Yon n'a pas été canalisé et n'a plus besoin de l'être ; mais en revanche que de routes carrossables et de voies ferrées rayonnent dans toutes les directions, en partant du chef-lieu comme d'un centre naturel ! Les rêves de Napoléon se sont presque réalisés, et le département de la Vendée est maintenant un de ceux où les communications sont les plus faciles et les plus nombreuses.

L'Empereur, nous le savons déjà, avait accueilli avec bonté ces doléances et promis d'y donner satisfaction.

En effet, bien disposé pour la Vendée[1], « il voulait y laisser de bienfaisantes traces de son passage ». Un crédit de trois millions fut affecté à l'achèvement de la ville, et les travaux prirent une marche plus rapide et plus régulière, qui ne se ralentit un instant qu'à la fin de l'Empire.

La Restauration y trouva en 1814 une agglomération de 1900 habitants, et elle eut le bon esprit de continuer ce qui était commencé. On se contenta de changer le nom de la ville et de lui donner celui de Bourbon-Vendée, pour rappeler la « fidélité persévérante des habitants de l'Ouest » à la maison de Bourbon.

Ainsi se trouve justifié l'accueil chaleureux, fait en 1817 et en 1828, au duc d'Angoulême et à la duchesse de Berry. Leur présence sur le théâtre et au milieu des survivants de la grande guerre allait naturellement y réveiller plus d'un souvenir.

Ces deux réceptions offrent dans certains détails un caractère assez curieux pour que nous croyions devoir nous arrêter encore en face des relations officielles qui datent du jour même ou du lendemain.

Le duc d'Angoulême

6 juillet 1814

Nous ne citerons que pour mémoire un premier passage du duc d'Angoulême à la Roche-sur-Yon le 6 juillet 1814. N'était-ce pas d'ailleurs prématuré ?

Ayant quitté Nantes le 5 juillet, il était allé coucher à Beaupréau, d'où il était parti le 6, à 7 heures du matin, pour venir à cheval jusqu'à Cholet ; le même jour il arrivait dans la soirée, à Bourbon-Vendée. Le maire Savary de l'Epineray, avec le conseil municipal, s'était rendu à sa rencontre, à la Comète, au-delà du Pont-Rouge.

[1] « J'ai été extrêmement content de l'esprit du peuple de la Vendée, écrivait-il de Nantes, le 10 août, à M. de Champagny.

Le *Moniteur Universel* du 14 juillet (p. 776) se contente de constater « l'enthousiasme qu'ont manifesté les braves Vendéens à l'aspect d'un prince de la maison de Bourbon pour laquelle ils ont si généreusement combattu. 40 à 50.000 paysans se sont montrés sur différents points de la route. S.A.R. a été satisfaite du calme, de l'esprit d'ordre et d'union qu'elle a vu régner dans ces intéressantes contrées ».

Un témoin oculaire, Antoine Tortat, dans ses *Mémoires inédits*[1], ajoute ces réflexions qui peignent mieux l'état des esprits à Bourbon-Vendée. « Le duc d'Angoulême, arrivant sous l'escorte exclusive des Vendéens[2], fut très froidement accueilli par la population ; mais on y avait attiré une masse de paysans qui dominaient par leurs manifestations l'indifférence des habitants. »

La réception devait être tout autre en 1817.

5 novembre 1817.

Le 5 novembre 1817[3], le duc d'Angoulême, venant de Nantes, arrivait à Bourbon-Vendée sur les deux heures après-midi.

« M. le vicomte de Vittré, maréchal de camp commandant le département de la Vendée, s'était porté, avec son état-major et le régiment des chasseurs du Morbihan, à une demi-lieue de la ville, au devant du prince ».

De son côté le conseil municipal[4], après avoir entendu la lecture du Mémoire qui devait être présenté au duc sur les besoins les plus pressants de la ville, s'était rendu, « en costume de cérémonie, sous l'escorte de la garde départemen-

[1] La Bibliothèque publique de la Roche-sur-Yon en possède quelques extraits, copiés sur le manuscrit de l'auteur.

[2] 164 gentilshommes et bourgeois à cheval sous les ordres des généraux Sapinaud et Suzannet.

[3] *Moniteur Universel* du samedi 15 nov. 1817, p. 1259.

[4] Il était ainsi composé : Tortat, maire ; Dautrive et Goupilleau adjoints ; Pessault de Latour, Denys Duchiron, Dandeville, Duchaine, du Plessis, Drouyn, Mitton de Pomeroy, Gaudin de la Poictevinière, Plessis, Auvinet Zacharie, Tardy, Moreau, Louvrier, Mourain, Lansier et Noilly.

tale, jusqu'au Point-du-Jour[1], aux limites de la commune, où il avait été arboré un immense drapeau blanc au bout d'un mât de soixante pieds. Une population nombreuse y attendait le prince avec l'impatience la plus grande. Dès que son Altesse Royale a paru, son approche a été annoncée par des salves d'artillerie.

« Le maire de la ville s'est alors avancé vers elle en proférant le cri chéri de « Vive le Roi ! Vive Monseigneur le duc d'Angoulême ! », qui ont à l'instant été répétés avec le plus parfait enthousiasme.

« Le maire a ensuite adressé au prince, d'une voix fort émue, le discours suivant :

« Monseigneur,

« La ville de Bourbon-Vendée s'est interdit, par respect et « par soumission à votre volonté[2], les préparatifs d'une réception digne de Votre Altesse Royale ; mais, Monseigneur, le « corps municipal, touché jusqu'aux larmes de votre détermination, n'a pu renoncer au bonheur de vous présenter ses respectueuses félicitations. Entrez, Monseigneur, avec confiance « dans cette capitale de la fidèle Vendée ; venez jouir, au milieu « d'un peuple dévoué, accouru de toutes parts, des témoignages unanimes de l'amour, du respect et de l'admiration que « nous inspirent vos vertus, le souvenir d'une conduite héroïque et le bienfait de votre auguste présence. Mais daignez, « Monseigneur, mettre le comble à nos vœux, à notre félicité, « en passant une journée parmi nous. Votre Altesse Royale « pourra reporter ensuite avec plus d'assurance au Roi, qui est « pour la nation une seconde providence, que tout est à lui dans « sa bonne ville de Bourbon-Vendée. Eh! pourrions-nous jamais, Monseigneur, payer par trop d'amour, de vénération

[1] A l'embranchement des routes de Nantes et d'Aizenay.

[2] Dans une lettre en date du 31 octobre, le préfet du département avait recommandé « par ordre du prince et du gouvernement que toute dépense fût interdite : les démonstrations partant des cœurs devaient seules marquer la joie et le respect. »

« et de reconnaissance tous les dons de sa sagesse et de sa « bonté ? Nous n'oublions pas, Monseigneur, dans nos vœux « et nos prières, les autres membres de la famille royale, « surtout cette aimable princesse, compagne de votre vie et « gage de votre bonheur.

« Agréez avec bienveillance, Monseigneur, l'expression de « notre inébranlable fidélité à la monarchie légitime.

« Vive le Roi ! Vive Monseigneur le duc d'Angoulême ! Vive « à jamais la famille Royale ! »

« Le prince a écouté ce discours avec beaucoup d'attention « et a répondu de la manière la plus affectueuse : « Monsieur « le Maire, je suis sensible aux sentiments que vous venez de m'exprimer. Je m'applaudis de ce que le Roi a bien voulu « me charger de voir pour le seconde fois cet excellent département. Sa Majesté conserve aux bons Vendéens l'intérêt « et l'affection que méritent leurs services, mais elle m'a « expressément recommandé de les engager à l'union...., à « l'union franche de tous les sentiments[1] ».

« Son Altesse R. a fait ensuite son entrée en ville au son des cloches, au bruit de l'artillerie et au milieu d'une immense population; partout les plus vives et les plus unanimes acclamations d'amour pour le Roi, S. A. R. et sa famille ont signalé le passage du prince, qui s'est rendu à la préfecture, où M. le comte de Kerespretz l'attendait.

« Immédiatement après son arrivée, S. A.R. a bien voulu recevoir les autorités locales[2], la députation des Sables-d'Olonne

[1] *Archives de la mairie.* Délibérations du Conseil municipal.

[2] Quand le corps municipal fut présenté au duc d'Angoulême dans l'ordre des préséances, le maire lui remit en son nom un Mémoire contenant un résumé des besoins les plus pressants de la ville et l'entretint de la nécessité de faire quelque chose pour elle, afin d'accroître son importance politique. »

Le conseil, dit-il, reconnaît que « la création d'une ville au milieu d'un pays fertile, mais ruiné par la guerre, privé de communications, de débouchés, d'industrie et de lumières, fut un véritable bienfait pour la Vendée, et pour l'Etat un acte avantageux et politique. A peine dix ans se sont écoulés depuis l'établissement des premières constructions et déjà cette ville exerce dans toute la contrée la plus heureuse influence. L'agriculture s'est considérablement

et de Fontenay-le-Comte, les maires d'une foule de communes voisines. Chacun a été touché de la touchante bonté du prince[1] », qui n'a cessé de recommander l'oubli du passé et l'union de tous.

Ce qui fit surtout une vive et salutaire impression sur l'auditoire, ce fut son allocution aux officiers vendéens confondus dans les députations des diverses communes.

« J'aurai toujours du plaisir, leur a-t-il dit, à me trouver « parmi vous. Vous avez tous plus ou moins d'influence dans « vos communes ; le Roi désire, ainsi que moi, que vous vous « en serviez pour mettre la paix et l'union parmi les habitants. « Le Roi veut l'oubli du passé ; il est temps que toutes les « dénominations de partis disparaissent. Je suis bien aise de « vous dire qu'on s'est servi du nom des princes pour faire « croire à des divisions qui n'existent pas. Tous les princes « de la famille royale n'ont d'autre opinion et d'autre volonté « que celle du Roi ; ils ne font qu'un avec lui. Le Roi entend « que tous les Français soient soumis à la Charte comme à « sa personne. »

Il fit à peu près les mêmes exhortations aux curés de la ville et des communes environnantes.

accrue et améliorée ; la civilisation gagne, les propriétés ont doublé de valeur et l'industrie fait quelques tentatives ». Il serait donc urgent de « rendre cette cité populeuse et commerçante, tout en récompensant la Vendée de son immortel dévouement à la monarchie légitime. »

Aussi demande-t-on « le transfert de l'évêché de Luçon à Bourbon-Vendée et l'affectation des 150,000 francs jadis votés à l'établissement d'un séminaire » (l'évêché et le séminaire ont été maintenus à Luçon); « l'achèvement de l'église principale, qui formera une belle cathédrale ; l'ouverture de la route qui doit communiquer par Challans avec les marais du N. O du département ; l'établissement de manufactures pouvant compter sur l'appui du gouvernement, et l'abandon d'une somme de 12,000 francs, restant disponible sur les fonds alloués pour payer les fournitures faites en 1815 à l'armée royale, afin que la ville soit en état de faire les frais de la chapelle du Collège royal et de l'établissement de l'École gratuite d'enseignement mutuel.

« Le prince a répondu au maire de manière à lui donner les espérances les mieux fondées et l'a assuré de sa haute protection. » (*Archives de la mairie.* Délibérations du conseil municipal).

[1] *Moniteur Universel.*

Cependant, lisons-nous dans les Mémoires inédits de Tortat, « les Vendéens plus royalistes que le Roi furent très mécontents de cette franche et loyale profession de foi, et ils se vengèrent de l'espèce de mercuriale qu'ils avaient subie par un jeu de mots offensant et déplacé. « Le duc d'Angoulême, dirent-ils, est un marchand d'oublis, voyageant pour la maison Cazes et Compagnie. « Ils n'en restèrent pas moins, pendant quelque temps, plus circonspects et plus calmes »[1].

Au dîner, le prince admit à sa table un grand nombre de fonctionnaires publics et leur adressa successivement la parole avec la plus grande courtoisie.

Sur les neuf heures, il se rendit au bal qui lui avait été offert à l'Hôtel-de-ville, et s'y montra très gracieux pour les dames et très affable pour la foule qui se pressait dans les salons.

« S. A. R. s'étant retirée sur les dix heures, au bruit des acclamations unanimes qui l'avaient accueillie, le bal s'est prolongé toute la nuit, avec la plus grande gaité. Tous les édifices publics, toutes les maisons particulières avaient été pavoisés dès le matin, et ont été illuminés le soir. Sur toutes les places, des feux de joie, des danses ont signalé l'enthousiasme des citoyens, et cependant rien n'avait été prescrit à leur amour[2]. »

Le lendemain, après une messe célébrée à la Préfecture, le prince passa en revue sur la place Royale la garnison composée de la légion de Seine-et-Marne et du régiment de chasseurs du Morbihan, et partit pour Cholet, par la route de Saumur, « en laissant aux honnêtes gens une satisfaction réelle ».

Le préfet remit au maire, de la part de S. A. R., une somme de 500 francs pour la paroisse de Bourbon-Vendée.

La duchesse d'Angoulême allait à son tour visiter, en 1823, « le sol classique de la fidélité. »

[1] *Bibliothèque de la Roche-sur-Yon.*

[2] *Moniteur Universel.*

La duchesse d'Angoulême.

17 septembre 1823.

Aussitôt que la nouvelle de cet « heureux événement » se trouva confirmée, le conseil municipal de Bourbon-Vendée[1] se réunit, le 11 septembre 1823, et, bien que S. A. R. eût « défendu tout appareil de réception, » désirant « célébrer dignement son arrivée, » il vota « les frais indispensables, qui tourneraient d'ailleurs à l'avantage des habitants, » sans dépasser la somme de 1200 francs.

Ces frais devaient « comporter l'arc de triomphe, le feu de joie, l'illumination et surtout une aumône abondante aux pauvres, des secours aux prisonniers, et une juste reconnaissance du zèle que ne cesse de montrer la compagnie des canonniers pompiers. »

« La joie était au comble » quand, le 17 septembre, Madame, duchesse d'Angoulême, partie de la Rochelle, dans la matinée, arrivait à Bourbon, vers midi.

A quelque distance de la ville, elle fut reçue par le corps municipal, le préfet (M. de Curzay), le lieutenant général Despinoy, commandant la 12me division militaire, et le maréchal de camp du Pérat, commandant le département.

Depuis quelques jours déjà la garde d'honneur s'était réunie au chef-lieu, où s'empressaient en foule les habitants des campagnes, à côté des anciens chefs vendéens et des fonctionnaires publics.

Aussitôt après son arrivée, les autorités locales furent présentées à S. A. R., et les chefs de corps furent admis à la complimenter.

Dans l'adresse qui lui fut remise au nom du corps municipal, à la suite des protestations les plus chaleureuses pour la

[1] Le maire de Bourbon-Vendée était alors le Cte Duchesne de Denant, mais la réception fut faite par le premier adjoint Dautrive.

famille des Bourbons, venaient des doléances, qu'on espérait voir favorablement accueillies par le Roi, si Madame consentait à les lui transmettre.

C'était le prompt achèvement de la nouvelle église et du presbytère, déjà réclamé au duc d'Angoulême ; l'augmentation de l'hôpital ; l'exhaussement des deux côtés latéraux de la mairie ; la construction des nouvelles casernes ; l'aplanissement et la plantation des boulevards.

Après ces réceptions, S. A. R. prit quelques moments de repos, puis elle sortit pour visiter les édifices publics. En arrivant sur la place Royale, où s'était rendu, avant elle, le Conseil municipal, « elle daigna descendre de sa voiture et poser la première pierre du monument départemental » (en granit), voté par le conseil dans sa séance du 13 du même mois, « pour conserver la mémoire du passage des deux illustres époux à deux époques différentes, et pour perpétuer le souvenir des héros vendéens morts en défendant l'autel et le trône. »

« S. A. R., sans attendre les ouvrages préparatoires qui avaient été indiqués pour le lendemain, eut l'extrême bonté de prendre les outils dont se servait l'ouvrier maçon, et de consacrer le monument de ses mains augustes[1].

« La cérémonie eut lieu en présence de toutes les autorités civiles et militaires et au milieu d'une nombreuse assistance. Le soir, à la fin d'un dîner où S. A. R. avait invité les principaux fonctionnaires, les dames lui furent présentées, et le lendemain 18, à six heures du matin, elle partait pour la montagne des Alouettes au-delà des Herbiers[2] ».

Une médaille par souscription fut frappée « en mémoire du passage de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, dans la Vendée, les 17, 18 et 19 septembre 1823 »[3].

[1] Cette colonne ne fut jamais élevée.

[2] *Moniteur Universel* du 24 septembre 1823, et *Archives de la Mairie*, Délibérations du conseil municipal.

[3] La liste des souscripteurs publiée par Ferré à Bourbon-Vendée, en 1824, dans une brochure in-8 de 40 pp. (Bibliothèque de Roche-sur-Yon), donne un total de 833 souscripteurs, qui ont demandé 1394 médailles.

L'enthousiasme ne s'était pas refroidi, quand cinq ans plus tard la duchesse de Berry accomplit son voyage en Vendée.

La Duchesse de Berry.

3-4 juillet 1828.

Dès que l'on en fut informé, au mois de juin 1828, le maire de la Vendée, le chevalier Duchesne de Denant, réunit le Conseil municipal afin de « délibérer sur les mesures à prendre pour recevoir le plus dignement possible S. A. R. ».

Bien que la somme de six mille francs, proposée par le maire, ne semblât pas « trop forte pour subvenir aux dépenses », le Conseil, « voulant concilier les intérêts de la commune avec le désir de témoigner à S. A. R. combien il se trouvait heureux de la voir, fut d'avis de se borner à quatre mille francs ; mais il exprima toutefois le désir qu'il fût offert un bal à S. A., qu'elle fût reçue à son entrée en ville sous un arc de triomphe, et que le peuple et les pauvres fussent invités à prendre part à la joie par des danses et distributions[1] ».

Le programme fut exactement rempli.

Après avoir passé deux jours à Nantes, Madame s'était rendue à Rocheservière, à Legé, aux Mathes, « où fut tué et couvert de terre Louis de La Rochejaquelein », et par Aizenay, à la suite de divers incidents qui avaient retardé sa marche, elle arrivait, très fatiguée, à onze heures et demie du soir, à Bourbon-Vendée.

Le maire Duchesne de Denant reçut la princesse sous un arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville, et, malgré l'heure avancée, les acclamations de la foule retentirent partout sur son passage.

Descendue à la préfecture, où le marquis de Foresta, qui ne l'avait pas quittée depuis son entrée dans le département,

[1] Séance du 17 juin, à laquelle assistaient les membres du Conseil Nivet, Roy, Dr M. Biron, Faveroul, Durand de Coupé, Defontaine, Graïze, Birotheau, Dupuy, Joyaut, Lamontre, Roy, curé. — *Archives de la mairie*, Délibérations du Conseil municipal.

avait trouvé le moyen de la précéder, elle se retira aussitôt dans ses appartements.

Le lendemain, jeudi, à midi, Madame voulut bien recevoir une corbeille de fleurs que lui offrirent 25 jeunes personnes, à la tête desquelles se trouvait Mlle de Bessay, ainsi que les hommages des autorités, du clergé et des officiers de la garnison.

A 2 heures, elle monta en calèche découverte, et visita, au petit pas de ses chevaux, les établissements publics, la nouvelle église en construction, l'ancienne ville de La Roche-sur-Yon, l'école des frères de la doctrine chrétienne, l'hospice départemental, le collège et le couvent des Ursulines. Un nombreux cortège, où l'on remarquait le lieutenant-général Despinois, le préfet, l'évêque, le maréchal de camp commandant le département, suivait à pied ; les habitants étaient enivrés de joie.

Rentrée à la préfecture, S. A. R. dîna à six heures et demie et admit à sa table plusieurs invités. Immédiatement après, elle passa en revue les débris d'anciennes divisions des armées royales, réunis au nombre de plus de 3000 et rangés en bataille sur l'un des cours qui encadrent les jardins de la préfecture. En traversant leurs rangs, la veuve du duc de Berry remit à ceux qui avaient le plus souffert et le plus mérité des brevets de pension sur la liste civile. Après quoi ces vieilles bandes, tambours battants et drapeaux déployés, défilèrent devant la princesse aux cris mille fois répétés de « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! »

Cette belle journée devait se terminer par un bal que le Corps municipal avait offert à Madame à l'Hôtel-de-Ville. S. A. R. s'y rendit à dix heures et demie et daigna danser deux quadrilles avec M. du Plantys, secrétaire général de la préfecture, et M. le comte de La Rochejaquelein.

Ce n'est qu'après avoir fait plusieurs fois le tour de la salle que Madame se retira, laissant cette brillante assemblée charmée de sa grâce et de son affabilité.

Une garde d'honneur, composée de l'élite du département,

au nombre de 70 jeunes gens, et commandée par M. Henri de la Bassetière, fit constamment le service de S. A. R. et l'escorta sur tous les points. Madame, en la quittant, fit distribuer des médailles frappées à son effigie à chacun de ses membres, et remit à leur colonel un précieux témoignage de sa satisfaction.

Le 5 juillet, vers 8 heures du matin, Madame partait de Bourbon pour se rendre au château de Mesnard.[1]

Près de 70 ans vont s'écouler avant que le chef-lieu de la vendée ait de nouveau la bonne fortune de recevoir un hôte de distinction, comme ceux que nous y avons accompagnés.

Mais tout ce temps sera mis à profit pour améliorer la situation matérielle des habitants, et les différents gouvernements qui se succèderont en France s'empresseront à l'envi d'y seconder les efforts de l'administration municipale.

Aussi quand le 20 avril 1897 vint clore la série de ces manifestations pacifiques, qui du moins firent sortir un instant de son calme habituel une ville sans prétention et champêtre avant tout, le Président de la République et sa brillante suite purent constater que bien des progrès avaient été accomplis depuis 1808.

La Roche-sur-Yon, dont la population atteindra bientôt le chiffre de 12000 âmes, vaut mieux que sa réputation et ne mérite plus qu'on la traite avec une sévérité qui fut parfois injuste. Sans doute elle est privée de l'animation des cités commerçantes et industrielles ; mais on y jouit de quelques avantages, d'ordre inférieur pour certains esprits, et pourtant fort appréciables, qui ne se retrouveraient peut-être pas dans d'autres centres d'une égale importance.

EUGÈNE LOUIS.

[1] Voir le *Moniteur Universel* du 10 juillet 1828, et le *Voyage de S. A. R. Madame la duchesse de Berry*, par le vicomte Walsh et par Pihan Delaforest.

SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION

M. GOUPILLEAU

Curé du Fenouiller

1788-1822

A côté des grands événements religieux et militaires dont la Vendée fut le théâtre il y a cent ans, que de drames privés, que d'humbles et obscures victimes attendent encore leur historien ! Il faut feuilleter page à page ces annales inédites du courage, des souffrances, du dévouement admirable des hommes de ce temps, pour se rendre compte de la trempe d'âme et de caractère avec laquelle ils traversèrent les plus dures épreuves, et pour comprendre avec quelle vérité s'applique non seulement à la masse, mais encore et surtout à quelques-uns, le juste et tardif hommage de Napoléon : « Vos ancêtres étaient des géants. »

Au milieu de l'effroyable tourmente, les vertus individuelles prirent peu de relief dans la saisissante perspective de l'héroïsme général ; il est bon cependant, il est juste de les mettre quelquefois en lumière, car les leçons du passé ne sont

jamais à dédaigner, et nous sommes plus portés à profiter de l'exemple d'un seul de nos semblables que des expériences communes à plusieurs, et dont notre insouciance ou notre égoïsme se déchargent volontiers sur ceux qui sont appelés à les partager avec nous.

C'est parmi les prêtres vendéens, plus spécialement persécutés alors, que l'on rencontre souvent des vertus aujourd'hui doublement d'un autre âge, sans oublier toutefois qu'ils n'étaient pourtant que des hommes, sujets aux faiblesses et aux défaillances de l'humanité. Celui dont nous voulons raconter la vie ne fut ni plus ni moins malheureux ou vaillant que beaucoup d'autres ; nous devons à la vérité de dire que nous ne l'avons choisi que parce que nous sommes suffisamment documenté sur son compte, et qu'on peut plus aisément juger, par ce choix moyen, de la crise que déchaîna alors dans notre pays la persécution religieuse.

François Goupilleau, né le 20 novembre 1754, d'une famille peu aisée, était l'aîné de sept enfants que la mort prématurée du père et de la mère laissa à sa charge, à peine majeur et presque sans ressources. Il avait fait ses études ecclésiastiques et venait d'être nommé vicaire à Luçon, quand il accepta la tutelle de ses six frères et sœurs mineurs, et la lourde tâche de subvenir à leurs besoins. En 1788, l'une de ses sœurs, Thérèse-Félicité-Olive Goupilleau, ayant fait profession au couvent des Ursulines de Luçon, l'abbé n'hésita pas à lui constituer une rente de 65 livres amortissable en quinze ans, après avoir obtenu l'autorisation du vicaire-général, M. Paillou. A cette occasion, l'autorité diocésaine crut devoir venir en aide à la mission de charité fraternelle à laquelle il s'était voué, en le nommant à la cure de Saint-Laurent du Fenouiller, près de Saint-Gilles-sur-Vie.

Cette paroisse, de 120 feux et de 800 âmes, n'était point une grosse prébende ; mais le presbytère pouvait du moins abriter les pupilles de M. Goupilleau ; une sévère économie et la grâce de Dieu feraient le reste. Une déclaration du temps

donne l'état du revenu dont pouvait disposer le curé du Fenouiller :

— Une métairie d'un revenu de.....	300 f.
— Le boisselage, soit un demi-boisseau par feu (quoique dans les autres paroisses ce soit un boisseau, note le déclarant).....	300
— Un droit de terrage et 3 boisseaux de froment de rente	30
— Le pourpris de la cure et une petite vigne.... ..	60
— Une fondation « en mauvais paiement ».....	30
— Une autre fondation.....	20
— Le casuel, année commune..... ..	50
Total	790 f.

De quoi il y avait à déduire :

— Pour les frais d'acquit des fondations.....	28 f.
— Une rente à payer au seigneur d'Apremont.....	24
— Une rente à payer au seigneur de la Ménarderie.	3
— Décimes annuelles.....	27
— Réparations ordinaires.....	40
Total..	122 f.

En tenant compte de l'amortissement de la rente de la sœur ursuline, lequel grevait lourdement ce petit budget, il restait à peu près 90 fr. par tête et par an à dépenser, soit un peu moins de 6 sols par jour pour pourvoir à tout. Il paraît qu'au Fenouiller on pouvait alors s'en tirer à ce prix, car M. Goupilleau fit honorablement face à tous ses engagements de cœur et d'argent. On avait meublé le presbytère avec les meubles des mineurs, bien que le partage en eût été fait lors de l'ouverture de ce qu'on appelait la succession.

Nous n'avons pu suivre la trace des cinq cadets Goupilleau qui grandirent ainsi à l'ombre de la vieille et pauvre église du Fenouiller ; chacun sans doute saisit, pour se tirer d'affaire, les occasions favorables, et obéit plus à la nécessité qu'au

choix ; nous savons seulement que l'aîné des cadets, le troisième enfant, engagé dès les débuts de la Révolution, mourut bravement comme sergent en défendant les lignes de Wissembourg, et qu'un puîné s'enrola dans les volontaires (républicains) de la Vendée, commandés par le zélé E. Gratton, ex-capitaine des canonniers gardes-côtes de Saint-Gilles-sur-Vie ; il servit dans ce corps jusqu'en l'an IV.

Les premières secousses de la Révolution alarmèrent à la fois la conscience de prêtre et la sollicitude de frère du curé du Fenouiller. Il ne lui vint pas un seul instant la pensée de chercher à subordonner son devoir à ses intérêts, et, en 1790, il apposa résolument sa signature au bas du Mémoire rédigé par M. Cohade, curé de la Chaise-Giraud, contre la vente proposée des biens du clergé. Toutefois, il ne négligea pas non plus de prendre des précautions de père de famille, et, pour se ménager les ressources indispensables, il afferma, de l'administration du district de Challans, les biens de sa cure pour trois années. La ferme ne mit pas obstacle à la vente des domaines de la cure, au nom et au profit de la nation ; le 21 juin 1790, ils trouvèrent acquéreur en la personne du « citoyen Antoine Hallot, ancien capitaine de navire, ci-devant capitaine commandant les deux compagnies patriotes de marins sous la désignation d'artilleurs canonniers, canton et ville de Noirmoutier, et y demeurant ».

On pourrait conclure, tant des mentions contenues dans les registres de la municipalité du Fenouiller que d'un document conservé aux archives départementales de la Vendée, que M. Goupilleau prêta le serment à la Constitution civile du clergé; mais, il s'agit de s'entendre. Il prêta le serment avec la restriction qu'y mirent les autres prêtres fidèles, et dans la forme autorisée par leur évêque. La municipalité du Fenouiller, dévouée à son curé, et animée des mêmes sentiments que lui, enregistra tel quel le serment prêté, dans sa séance du 20 février 1791. Peut-être même en souligna-t-elle la restriction, afin de la rendre plus expresse. Nous avons fait rechercher

en vain le procès-verbal de cette séance, en raison de son importance dans la question et de l'incident qu'elle provoqua en haut lieu ; on n'a malheureusement pas pu la retrouver. Mais, réduit à des conjectures quant à la matérialité du fait, on ne peut du moins se méprendre sur l'intention, après avoir lu la délibération du Directoire du département de la Vendée, séance du 23 mai 1791 :

« Il a été mis sur le bureau la lettre du procureur syndic du district de Challans du 24 février dernier portant dénonciation particulière d'un procès-verbal de la commune du Fenouiller.

« Lecture particulièrement faite du procès-verbal de la commune du Fenouiller du 20 février dernier, contenant la prestation du serment de son curé,

« Ouï le procureur-général syndic,

« Considérant que cette commune par un zèle indiscret s'est permise des expressions contraires au respect et à l'obéissance qu'elle doit à la loi,

« Le Directoire improuve la conduite de ladite commune, la rappelle au respect et à l'obéissance qu'elle doit à la Constitution que tout Français doit chérir, lui enjoint d'être plus circonspecte à l'avenir, et lui fait défense de faire de pareilles délibérations sous peine d'être dénoncée comme troublant l'ordre et la tranquillité publique. »

M. Goupilleau fut donc et demeure un « insermenté » ; à défaut d'un texte formel, la suite le prouvera amplement.

Tandisque l'horizon religieux se montrait gros d'orages, les intérêts temporels n'offraient pas à M. Goupilleau une perspective beaucoup plus rassurante, et il se trouvait bientôt en conflit avec l'acquéreur « national » qui, en cette qualité, doublée de celle de « ci-devant capitaine commandant de deux compagnies patriotes », ne devait pas nourrir à l'égard du propriétaire dépossédé des sentiments préconçus de bienveillance. Comme pièces du différend, il ne reste qu'une plainte d'Hallot, postérieure même à la déportation du curé

du Fenouiller, et, si le témoignage d'une seule partie ne suffit pas pour fixer qui eut tort ou raison, il révèle du moins une part des ennuis que la vente des domaines de la cure suscita à l'abbé Goupilleau.

« Le sieur François Goupilleau, lors curé du Fenouiller, écrivait le citoyen Hallot à la municipalité de Saint-Gilles le 16 novembre 1792, devenu fermier de cette cure pour trois ans, ne reçut pas avec plaisir la nouvelle de leur vente. Pétri de principes inconstitutionnels, il fit un crime au comparant d'en être l'adjudicataire. Il insinua ses sentiments pervers à ses paroissiens avec espoir d'une contre-révolution avant l'expiration de sa ferme ; il refusa au comparant les connaissances nécessaires de ces domaines ainsi que de lui remettre ses titres et son prix de ferme. »

Les événements politiques de plus en plus graves rendirent sans doute vaine cette procédure, et le curé du Fenouiller fut bientôt aux prises avec de plus pénibles préoccupations. Le 3 juillet 1791, la municipalité de Saint-Gilles saisit au bureau de la poste une lettre à l'adresse de l'abbé Goupilleau, sans indication de provenance, signée *Frère Michel*, et qui commençait ainsi : « Monsieur et cher confrère, je vous fais mon compliment de ce que vous avez été jugé digne de souffrir pour Jésus-Christ... »

Il n'en fallait pas tant pour être suspect et pour éveiller la vigilance des patriotes ; aussi, quand on apprit que « ce prêtre inconnu, faisant les fonctions ecclésiastiques, s'était retiré dans la paroisse du Fenouiller, chez le desservant de ce lieu », un sieur Dorion, capitaine (lui aussi) des volontaires de la Vendée, se hâta de dénoncer ce fait alarmant au directoire du district. Le directoire prit sans tarder l'arrêté suivant (14 avril 1792) :

« Il sera ordonné à l'inconnu se disant prêtre, retiré chez le desservant de la cure du Fenouiller, de sortir dans trois jours, pour tout délai, de l'étendue du département. Il sera tenu de certifier au directoire de ce district qu'il a satisfait

aux dispositions de l'article ci-dessus par l'attestation de la municipalité où il se retirera. »[1]

Le 8 août suivant, M. Goupilleau était encore dans sa cure ; à cette date, il écrivit en tête du registre de paroisse : *Registre secret pour inscrire les actes de baptêmes, mariages et décès que je serai dans le cas de faire avant et après ma sortie forcée de la cure du Fenouiller.* Ce registre, à peine ouvert, fut utilisé par lui dans une occasion qui ne put que lui attirer de nouvelles haines. Deux fiancés de Saint-Gilles, imbus des anciens principes, avaient déclaré devant leur municipalité que, leur curé ayant été obligé d'abandonner la paroisse, ils trouveraient bien un prêtre pour leur donner la bénédiction nuptiale. De fait, ils vinrent la demander au curé du Fenouiller, qui s'empressa de la leur donner, muni d'une délégation de M. Bouhier de la Davière, curé de Saint-Gilles, qui se tenait caché dans une ferme des environs. A leur retour, les époux Traineau, mis en demeure de se présenter devant leur municipalité, répondirent qu'ils se trouvaient bien et dûment mariés par le curé du Fenouiller et refusèrent de comparaître. L'affaire allait être poursuivie, quand parut le décret de déportation du 26 août contre les insermentés. L'abbé Goupilleau résolut de s'y soumettre, et, après avoir fait à sa famille de déchirants adieux, il partit pour les Sables d'Olonne, où il s'embarqua, le 15 septembre, sur le *Jeune-Aimé*, en partance pour l'Espagne, sous le commandement du capitaine Martin Logeois. Vingt-cinq autres prêtres, dont quinze du diocèse de Luçon, et dix du diocèse de La Rochelle, avaient pris place avec lui sur le *Jeune-Aimé*. La traversée fut un peu houleuse, et, comme l'écrivit l'un des passagers, M. Marchais, curé de Saint-Juire, « plus d'un de nous dut payer le tribut un grand élément liquide ; mais, après quatre jours de purgatoire, ils

[1] Ce « prêtre inconnu » n'était autre que l'abbé Gabriel Ligné, vicaire de Soullans, qui bénit un mariage au Fenouiller le 10 août 1792, et qui mourut en 1795, s'il faut en croire une note de la correspondance inédite de Mgr de Mercy.

furent guéris à la vue des côtes et du port. » Les habitants de Saint-Sébastien firent un accueil empressé aux exilés qui, dès le lendemain, reçurent destination pour Palencia, jolie ville, sous un climat un peu froid mais très pur, de la vieille Castille.

Après le départ du M. Goupilleau, les meubles qui garnissaient le presbytère du Fenouiller, et qui appartenaient à ses frères et sœurs, furent saisis comme lui appartenant en propre, et vendus à l'encan sous les halles de Saint-Gilles ; le produit en fut versé dans les caisses publiques.

Les détails manquent sur les incidents du long séjour que le curé du Fenouiller fit à Palencia, car les quelques lettres de lui que nous avons pu retrouver sont uniformément muettes sur sa situation personnelle, sur ses ressources et même sur sa santé.

Le bureau de poste de Saint-Gilles confisqua systématiquement la plupart des lettres provenant d'Espagne, et les remit au Directoire du département ; elles ont disparu, même celles qui, sans porter aucun timbre étranger, furent taxées à 20 sols comme en provenant, à l'adresse de Melle GOUPILLEAU au FENOUILLER, et dont les registres de la municipalité de Saint-Gilles mentionnent expressément la saisie faite par M. Chauviteau, directeur de la poste, à la date du 28 octobre 1792. Ce doit être la première écrite d'Espagne par M. Goupilleau ; sa perte n'en est que plus regrettable.

Les Archives Nationales, à Paris, gardent une lettre de lui, datée de Palencia, 5 mars 1796, et adressée à sa cousine « la citoyenne Saunière, veuve Rigourdain, aux Sables, maison Gobert, rue du Boulet rouge », pour lui exprimer ses sentiments de condoléance à l'occasion de la mort de son frère. L'abbé demande des nouvelles des gens du Fenouiller, mais ne dit pas un mot de sa position. La même discrétion est observée dans une autre lettre du 26 avril suivant, toujours de Palencia, adressée au « citoyen Renaud, cultivateur, à l'Etrivière, commune du Fenouiller, département de la Ven-

dée » ; c'est encore une réponse à un avis de la mort d'un de ses anciens amis ; l'abbé constate que la lettre a mis quarante jours à lui parvenir, et termine par des conseils de résignation réciproque, sans la moindre allusion à son état, ni aux événements politiques. *(Arch. dép. de la Vendée).*

Mlle Goupilleau, sœur de l'abbé, était restée au Fenouiller ; le document qui en fait foi prouve que la déportation de M. Goupilleau n'avait guère amélioré la situation d'acquéreur du citoyen Hallot, dont la municipalité de Saint-Gilles recevait les récriminations motivées, à la date du 16 novembre 1792. « Il a voulu, écrit-il, faire des réparations dans un but d'humanité, pour occuper des ouvriers. Mais ces ouvriers abandonnent le travail. Un esprit de vertige soufflé par l'ex-curé a empoisonné cette commune ; si les habitants sont tranquilles jusque-là, c'est un feu caché sous la cendre. Il reste un tison très ardent dans la sœur de l'ex-curé ; elle ne cesse de répandre le poison de l'aristocratie parmi les gens du Fenouiller où elle habite. Elle a poussé l'extravagance jusqu'à dire au comparant qu'il avait acheté du bien qui ne lui resterait pas longtemps, que quelques-uns qui valent bien l'Assemblée nationale y mettraient la main, que les métayers et bordiers ne pensent pas voir écarter pour longtemps leur bon curé, disant que cela ne peut exister longtemps.

« Le 15 de ce mois, il se rend sur le chantier : tous les ouvriers ont disparu. Il apprend qu'ils sont chez Jacques Marchand, forgeron et cabarettier au bourg ; il s'y rend. Là, un nommé Rousseau, meunier, en présence de Marchand, qui est municipal, a traité le comparant et l'Assemblée nationale de fripons, ajoutant plusieurs récriminations injurieuses, disant que si on voulait le croire on aurait plutôt le cou coupé que de permettre qu'on touchât au domaine de la cure, ni qu'on démolirait le reste du calvaire.

« Le comparant fait alors observer qu'à peine y a-t-il pour 3 livres de matériaux qu'ils appellent « pied du calvaire » posés sur le terrain de son acquisition, que ces vestiges nui-

sent au comparant parce qu'ils l'empêchent de bâtir une chambre dont il a besoin pour les bestiaux et local de sa métairie.

« Le comparant voyant que sa personne ne devenait pas en sûreté chez ce forgeron municipal, s'est retiré vers cette municipalité de Saint-Gilles, chef-lieu du canton, pour dénoncer tous ces faits. Il demande que l'ex-sacristain, maire de la commune et fondé de pouvoir de l'ex-curé, le sieur Michel Rabréau, soit tenu, en sa qualité de caution du curé, de le garantir contre tous les dommages qu'il peut subir, que les provocateurs et agitateurs, nommément la sœur dudit Goupilleau et ledit Rousseau, soient cités et les témoins appelés devant le juge compétent ».

La municipalité de Saint-Gilles délibéra sur le cas, et, vraisemblablement pour se débarrasser de l'importun, arrêta que « la dénonciation du sieur Hallot était de la compétence du tribunal de police correctionnelle ».

Pendant ce temps l'exil était dur aux déportés qui avaient vu luire en vain, à deux reprises, l'aurore du retour, une première fois en 1795 lorsque la Convention avait décrété *in extremis* la liberté des cultes, une autre fois en 1797, lors de l'élection d'une majorité royaliste au Conseil des Cinq Cents, succès aussitôt annulé par le coup d'Etat jacobin du 18 fructidor. En ces deux occasions, plusieurs prêtres vendéens n'avaient pu résister à l'envie de rentrer en France, malgré les avis contraires de leur évêque réfugié alors à l'abbaye de Lilienfeld, en Autriche. Mal leur en avait pris, car ceux qui n'avaient pu fuir de nouveau ou se cacher, avaient été transportés sur des pontons en attendant le départ pour la Guyane.

Les victoires de Bonaparte et le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799) vinrent mettre le comble à l'impatience des exilés ; malgré les ordres de Mgr de Mercy, malgré les instances et la surveillance de M. Paillou, son vicaire général et son fondé de pouvoirs en Espagne, un certain nombre de

nos prêtres, rassurés par l'affermissement progressif du gouvernement consulaire, résolurent de rentrer, à tout risque, avant même de se mettre en règle avec la circulaire du ministre de la police, Fouché, en date du 21 août 1800, qui portait : « Tout ecclésiastique réfractaire qui s'est retiré à l'étranger, ou qui réfractaire ou non a été frappé d'un arrêté de déportation, ne pourra rentrer dans ses foyers ni exercer le culte sans une autorisation spéciale, laquelle devra précéder l'admission à la promesse (de soumission aux lois de la République). Celle-ci devra être faite sans restriction ».

M. Goupilleau fut du nombre des partants. Il raconte lui-même son odyssée, non sans humour, à M. Brumault de Beauregard, théologal de Luçon, dans une lettre qu'il lui adressa de Noirmoutier, le 11 avril 1801 :

« Je partis d'Ohiarzun deux ou trois jours après vous, avec quatre autres ; nous arrivâmes à Bayonne d'où nous sortîmes le 31 décembre (1800), montés dans la diligence ; nous passâmes Roquefort sans avoir trouvé d'obstacle. A une ou deux lieues de là deux gendarmes nous accostèrent et ne nous désemparèrent pas jusqu'à Bazas ; nous étions six dans la voiture ; M. de Landerneau[1] jeune nous accompagnait à cheval. A Bazas nous fûmes mis en détention dans une chambre à trois lits ; nous fûmes visités et assistés de la manière la plus honnête et charitable par personnes des deux sexes. Le jour vint de comparaître devant nos juges ; ils admirent nos passeports espagnols. Sortant de là, il fallait se présenter devant le sous-préfet, qui nous offrait avec empressement des passeports, mais avec la condition que vous entendez. Un des nôtres, bordelais, l'avait faite en arrivant, nous ne nous trouvions plus que cinq. Nous ergotâmes, nous parlâmes tant et plus, il ne voulut pas fléchir, ni nous non plus. Grâce à Dieu, nous sortîmes contents pour rentrer dans notre prison, excepté un qui demeura par derrière et fit son coup ;

[1] Chanoine de Luçon.

mes compagnons étaient trois nantais, Monier, Banchais et Rivalan. Le lendemain, 5 janvier (1801), nous eûmes la liberté de retourner en Espagne ».

Alors que Mgr de Mercy, tout en recommandant de ne pas encore rentrer en France, conseillait aux prêtres qui étaient rentrés de « faire la promesse », M. Goupilleau voulait rentrer et ne pas faire la promesse. Sa première tentative manquée, il revint à Ohiarzun, décidé à éviter la voie de terre qui ne lui avait pas réussi. Le 30 janvier, il s'embarqua à Saint-Sébastien, avec quelques autres, sur un bateau qui aborda à Noirmoutier quatre jours après. Sans passeports, ils furent, au débarqué, incarcérés au château ; le moins qui pût leur arriver était d'être reconduits de brigade en brigade jusqu'à la frontière. Une personne influente de l'île, Mme Richer, intervint en leur faveur, et obtint qu'on passerait sur l'absence du passeport en échange de « la promesse. »

Mais l'abbé Goupilleau ne l'entendait pas ainsi. Le 24 février (1801) il écrivait en ces termes au « citoyen Cavoleau », ancien curé de Péault, devenu « secrétaire de la Préfecture du département de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple ».

« Citoyen secrétaire,

« Connaissant vos dispositions favorables pour la bonne île de Noirmoutier et en général votre esprit de paix et de modération envers tous, je crois que vous ne trouverez pas mauvais qu'une de vos anciennes connaissances autrefois et longtemps votre ami, et qui sûrement n'est pas aujourd'hui votre ennemi, s'adresse à vous et vous prie de vous intéresser pour lui et de seconder ses vœux. Vous sçavez que neuf prêtres et moi dixième sommes débarqués à Noirmoutier ; un des dix est déjà libre et rentre dans sa commune, nous attendons nous autres neuf la même solution pour nous et espérons le même avantage.

« Veuillez nous appuyer de tout votre pouvoir et nous procurer la liberté de rentrer dans nos communes respectives.

Il est vrai, et vous ne l'ignorez pas, que nous n'offrons pas de faire la promesse, mais cela n'empêche pas que nos vues et nos intentions soient pacifiques et éloignées de toute idée de troubler l'ordre et le gouvernement.

« Mais en tout événement voici une demande qu'on ne peut, ce me semble, trouver déplacée ; nous avons été reçus avec la plus grande bonté dans la chère île, nous sommes logés chez différents particuliers qui nous traitent on ne peut plus généreusement, nous voudrions reconnaître par tout ce que nous pouvons les honnêtetés et les services qu'on nous rend. Nous n'avons qu'un moyen, si tout s'y prête, ce serait d'exercer notre ministère et de satisfaire aux désirs de milliers d'habitants de l'île qui manquent de secours dans ce genre, qui n'ont pour plusieurs mille âmes qu'un prêtre déjà veillard et fatigué pour subvenir à leurs besoins, car M. Pérault est depuis longtemps hidropique, hier on lui fit la ponction. Si ma demande n'est pas indiscrète, vous voudriez bien écrire un mot au maire de Noirmoutier, vous voudriez encore écrire ou en parler à M. Paillou, s'il est à Fontenay, pour qu'il veuille nous accorder les pouvoirs nécessaires dans les circonstances. Au reste Mr Bousseau[1] lui écrira à cet effet, si une fois vous annoncez que la chose peut avoir lieu de la part du civil.

« Je suis bien sincèrement,

Citoyen secrétaire,

Tout à vous.

GOUPILLEAU, *prêtre*. »

Le « civil » ne répondit pas, et, le 12 mars, Mme Richer, toujours dévouée, renouvela ses démarches en faveur des internés, et apostilla, auprès de Cavoleau, la déclaration qu'ils avaient signée, en conformité, croyait-elle, avec les exigences du gouvernement :

[1] Curé de Noirmoutier.

« Noirmoutier, le 21 ventôse, an IX.

Au citoyen Cavoleau, secrétaire de préfecture à Fontenay.

MONSIEUR,

« Vous avez été instruit par notre maire du débarquement, dans notre ille, de dix prêtres déportés venant d'Espagne munis de pétitions et de lettres très pressantes des habitants de leurs communes respectives pour les engager de rentrer en France, ce qu'ils ont exécuté d'après l'assurance positive qu'on leur avait donné qu'ils pourraient exercer le culte catholique avec une entière liberté.

« Cette affaire vous ayant été renvoyée vous en connaissez la tourneure d'après la lettre du ministre que le maire a communiquée à ces Messieurs ; ils se sont décidés à luy transmètre l'expression de leurs sentiments pour les faire passer au préfet, vous en trouverez sy-joint la copie.

« Connaissant la droiture de vos intentions et votre bonté d'âme, j'ose espérer, Monsieur, que vous la ferez accueillir favorablement ; ce sera une obligation de plus que vous auront ces bons habitants de Noirmoutier et moy particulièrement qui ne cesse d'accumuler la dose de reconnaissance que je vous dois pour tous les services que vous m'avez rendus. Considérez, Monsieur, que ces infortunés prêtres ont été réclamés par les habitants, qu'ils vivent avec eux depuis cinq semaines, que leur conduite honnette leur a gagné l'affection publique ; je suis du nombre de ceux qui en ont été réclamer, j'ai l'avantage d'avoir un de ces Messieurs à la maison qui méritte à justes titres l'estime et la considération qu'on luy accorde ; il en est de même de tous ; je vous observe que dans le nombre, il s'en trouve de sexagénaire et d'infirme.

« Monsieur Bousseau vous dit les choses les plus honnêttes, il n'oubliera jamais la réception amicalle que vous luy avez faite ; mes enfants vous présentent leurs civilités. Je vous salue et suis, avec estime,

Votre très humble servante,

Vve RICHER. »

« L'expression des sentiments » des dix prêtres n'était point la promesse exigée sans restriction ; elle était ainsi conçue :

DÉCLARATION

« Ministres d'un Dieu qui nous commande l'obéissance aux puissances temporelles en tout ce que ne condamne pas sa loi sainte, nous promettons d'enseigner et de prêcher aux fidèles, que la divine Providence et une mission légitime confieraient à nos soins, leurs devoirs et surtout celui de rendre à César ce qui appartient à César, l'amour et le dévouement qu'ils doivent à la patrie, l'obligation indispensable de payer les tributs qui leur seraient imposés et jugés nécessaires pour le maintien et la conservation de l'État.

« Animés de l'esprit de notre religion sainte, nous ne négligerons rien pour étouffer les semences de division qui tendraient à troubler l'ordre social. C'est dans ces sentiments que nous avons quitté le lieu de notre exil que nous habitions depuis neuf ans en vertu d'un décret de déportation, pour nous rendre aux vœux ardents et réitérés de nos paroissiens, de nos parents et de nos amis.

« Voilà les motifs qui nous animent, et les sentiments que professent les soussignés. »

Le surlendemain, 14 mars, M. Goupilleau accentuait encore, en ce qui le concernait personnellement, son refus de la promesse, en remettant au maire la déclaration qui suit :

« Je déclare que je ne me suis mis en route pour la France que d'après la connaissance des plaintes réitérées de nos compatriotes sur la lâcheté, disaient-ils, de leurs prêtres à rentrer pour venir à leur secours et sur la réclamation de ma commune signée de 22 habitants, du 7 septembre dernier. Persuadé en outre qu'on ne demandait rien aux prêtres dans le département de la Vendée, comme il me constait par plusieurs avis, j'ai cru devoir obéir à des sollicitations si pressantes, j'ai entrepris un voyage long, pénible et très couteux, je me suis exposé aux dangers de la mer pour

répondre aux vœux de mes concitoyens, je suis arrivé enfin dénué de tout excepté de dettes passives. Maintenant pour satisfaire à la demande de monsieur le Maire de Noirmoutier au nom de monsieur le préfet sur mes dispositions à l'égard de la promesse de fidélité à la constitution, je déclare que la loi de ma conscience et de ma religion me prescrit d'attendre la décision de l'Eglise avant de rien promettre à ce sujet. »

Le 16 sous prétexte de remercier Cavoleau de lui avoir répondu, le curé du Fenouiller, persévérait, sans aucune concession, dans l'attitude qu'il avait adoptée :

« Je reçois aujourd'hui, monsieur, votre obligeante lettre ; j'y réponds de suite par la confiance que j'ai dans la sincérité des sentiments que vous m'exprimez ; vous m'offrez vos services et vos recommandations dans les occasions où vous pouvez m'être utile ; je profite de vos offres gracieuses et recours à vous dans l'instant, parce qu'il y a urgence.

« Vous me dittes que l'île étant en état de siège, la police appartient aux commandants militaires ; on nous l'a fait entendre. Pourquoi cependant le Maire paraît-il à la tête de cette affaire, et conduire tout, nous citer, nous donner des ordres ? Vous m'écrivez à la date du 21 ventôse, vous me dites qu'à cette époque le Préfet attendait réponse du ministre ; comment est-il que le 17 précédent M. Piet nous convoque pour nous donner lecture d'une lettre du Préfet annonçant réponse du ministre, le dit M. Piet nous enjoignant de lui donner sous un court délai une déclaration au sujet de la question de la promesse Je prends ici sur une feuille séparée copie de celle que je lui ai donnée. La blâmez-vous ? Me traiterez-vous de faible ou d'entêté de ne pas dire plus ? Mais non, jugez-moi sans partialité et puisque vous me témoignez de l'attachement je vous réponds aussi franchement que c'est la voix de ma conscience qui me retient et que je ne veux pas, quelque chose qui puisse m'arriver, aller contre cette règle impérieuse et m'exposer à des remords qui me tourmenteraient. Vous me dites que mon évêque l'approuve. cela

peut être, mais il n'ordonne et ne peut ordonner de suivre là-dessus son avis particulier; il a consulté le Saint-Siège sur son opinion, il reçoit une réponse qui lui dit qu'on s'occupera sérieusement de cette question importante, et qu'après un jugement décisif, on espère que lui et tous autres s'y rendront. Comment donc anticiper et prévenir ce jugement?

« Vous m'ajoutez qu'une foule d'ecclésiastiques venant d'Espagne ont fait cette promesse. Je ne veux ni les approuver ni les condamner, mais ils ne sont pas mes guides; d'ailleurs s'ils la font, pourquoi le cachent-ils, et insinuent-ils dans le public qu'ils n'ont rien fait? C'est ce que je sais d'un certain nombre; vous conviendrez que c'est ici le oui et le non et que le secret qu'ils tâchent de donner à leur démarche n'est pas fait pour engager à les imiter.

« Je supposais que peut-être M. Paillou était à Fontenay et qu'alors un mot de votre part pour préparer les voies aurait pu le disposer à condescendre à la demande que lui aurait faite M. Bousseau; je désirais, nous désirions tous nous rendre utiles et payer de reconnaissance les bontés qu'on a ici continuellement pour nous; nous sommes empêchés, c'est une peine que nous ressentons.

« Puisque vous voulez me rendre service ou plutôt à un nombre considérable de gens qui m'attendent et me désirent soit dans ma paroisse, soit dans les paroisses adjacentes, veuillez avoir égard aux vœux de ces bons citoyens dont, je puis le dire, le gouvernement n'a pas eu à se plaindre; obtenez qu'il me soit libre d'aller dans ma commune sous la surveillance de la municipalité jusqu'à ce qu'il y ait un accord sur la question entre le gouvernement français et la cour de Rome; je ne veux faire de mal à personne, je ne veux que le bien de tous, je ne désire autre chose que sacrifier le reste de ma vie et de ma santé, qui désormais n'est pas bien forte, à la consolation de ceux qui voudraient recourir à mon ministère.

« D'après l'avis positif que vous me donnez que notre affaire ne regarde que les commandants militaires, ne serait-il pas

possible d'évoquer, pour le dire ainsi, notre affaire du tribunal de la mairie, pour qu'elle fût entièrement au pouvoir du commandant de place ? Nous serions, je crois, mieux traités ; je remets tout à votre loyauté et à votre bonne volonté, j'ose me regarder bien assuré de l'intérêt que vous mettrez à cette affaire, comptez aussi sur la sincérité de ma reconnaissance et de mon dévouement.

GOUPILLEAU, curé du Fenouiller. »

La sollicitude toujours inquiète de Mme Richer finit par se froisser de cette obstination qu'elle ne comprenait pas, et elle se dégagea vis-à-vis de Cavoleau de la manière qui suit :

« Noirmoutier, le 27 ventôse an IX (28 mars 1801) ».

« MONSIEUR,

« J'avais eu l'avantage de vous écrire, il y a six jours, à l'occasion des prêtres détenus à Noirmoutier et de vous faire passer une copie qu'ils m'avaient dit être l'expression de leurs sentiments. Le maire ayant exigé d'eux qu'ils s'expliquassent individuellement, j'ai appris depuis qu'ils avaient fait des déclarations toutes différentes. Dans ce cas veuillez regarder ce que je vous ai fait passer comme nul. Si je n'avais pas l'honneur de vous connaître et de vous apprécier, je ne me pardonnerais jamais d'avoir pu vous engager à faire une démarche qui se trouve démentie par les pièces qu'on vous a fait passer ensuite. Pour dernière grâce, j'ose vous demander, autant que ce sera en votre pouvoir, d'avoir pitié de la position terrible de ces malheureux et d'être persuadé des sentiments d'estime et de considération avec lesquels

J'ai l'honneur d'être
votre servante,

Ve RICHER. »

Cette désapprobation fut plus sensible à M. Goupilleau que toutes les raisons qu'on lui avait présentées ou les exemples qu'on lui opposait ; le 11 avril, il s'en ouvrit à M. Brumault

de Beauregard, lors à Poitiers, et lui demanda « dans une prompte réponse, ce qu'il devait faire ». M. de Beauregard crut devoir s'adresser d'abord à Cavoleau.

« Poitiers, 1er floréal an IX (21 avril 1801).

« Je connais, Monsieur, votre humanité et votre tolérance, et je sors en ce moment de l'obscurité où j'aime à vivre après tant d'épreuves pour vous intéresser sur le sort d'un malheureux.

« Le prêtre Goupilleau, ancien vicaire de Luçon et en dernier lieu curé du Fenouiller, vient d'être arrêté à Noirmoutier comme il rentrait d'Espagne pour jouir de la liberté accordée à son pays. Il n'a point de passe-port et n'a point fait la promesse. Ne pouvez-vous pas obtenir, Monsieur, qu'on le laisse aller ? Il rentrera dans quelque coin du territoire administré par M. Paillou et je connais assez sa moralité pour pouvoir assurer qu'il y sera paisible et oublié. Vous donnerez à un homme la liberté et une patrie, et je vous assure que je me tiendrai très obligé envers vous de cet acte de charitié et de piété.

« Je n'écris point, je ne réponds même pas, et je laisserai ignorer la demande que je prends la liberté de vous faire.

« Je vous salue, Monsieur bien sincèrement.

Brumault Beauregard, prêtre. »

Ces interventions, si honorables qu'elles fussent pour M. Goupilleau, ne changeaient rien à sa situation ; plus il s'obstinait à ne rien promettre, plus l'autorité persistait à ne rien céder ; la question était trop délicate, le précédent eût été trop fâcheux pour donner cet accroc à la législation nouvelle.

Une lettre un peu vive que le curé du Fenouiller adressa sur ces entrefaites au préfet, et dont nous n'avons pas le texte, amena de nouveau son incarcération dans le château de Noirmoutier. Enfermé dans la plus haute chambre du donjon, il put craindre de la part de l'autorité pour le moins un nouvel exil, et, avec le concours d'amis dévoués, impatient qu'il était de rentrer quand même dans son ancienne paroisse, il

résolut de s'évader. Pour lui, du projet à l'exécution il n'y avait jamais loin ; une corde fut vite fabriquée avec ses draps et ses couvertures, et, par une nuit noire, il se laissa glisser d'une hauteur qui, en plein jour, donnerait le vertige aux plus agiles. Il n'était plus qu'à quelques pieds du sol, lorsque la corde trop tendue se rompit. Tombé dans le fossé, au pied de la tour, il fut relevé, avec une jambe brisée, par les amis qui l'attendaient, et transporté dans une maison amie, chez Madame Lefebvre-Viau. Les soins les plus empressés lui furent prodigués, et l'hospitalité la plus attentive et la plus discrète assura, tant qu'il fut nécessaire, sa sécurité.

La nouvelle de ces événements parvint à l'abbaye de Lilienfeld, et les conseils méconnus de l'évêque de Luçon ne ménagèrent pas à M. Goupilleau de sévères reproches, tempérés quand même par la bienveillance naturelle et toujours paternelle du prélat :

« Quant au frère Goupilleau du Fenouiller, écrit Mgr de Mercy à M. Paillou le 17 juin 1801, je ne vois pas où je pourrais l'excuser. Il est rentré contre mes ordres exprès et contre les vôtres, il est rentré furtivement; il a manqué à la promesse qu'il m'avait faite, et il a mis le comble à son esprit de révolte et de fanatisme par l'imprudence et l'audace avec lesquelles il a écrit sur le ton d'une coupable révolte au préfet du département. Aussi la main de Dieu s'est appesantie sur lui, j'espère ou plutôt qu'elle l'a châtié en père, et j'ai la confiance que, dans l'accident qui lui est arrivé, il trouvera l'occasion de son salut. C'est bien de tout mon cœur que je le demande au Père des miséricordes. S'il vous revient repentant, il faut l'éprouver et le traiter avec indulgence. »

Le Concordat, signé à Paris le 15 juillet 1801, et ratifié à Rome le 15 août suivant, amena une détente dans les rigueurs du pouvoir civil. M. Goupilleau ne fut plus réduit à se cacher : mais, de son évasion, il resta infirme et ne marcha plus qu'à l'aide de deux béquilles. Il continua de résider à Noirmoutier, chez sa bienfaitrice, Mme Lefebvre, rue du Grand Four ; sa

sœur, celle que le citoyen Hallot gratifiait jadis de l'épithète de « tison ardent », était venue l'y rejoindre. Y apporta-t-elle le « poison de l'aristocratie » ? Rien ne le prouve, et néanmoins il se trouva encore là des « patriotes » dont ni le frère, ni la sœur ne réussirent à se concilier la bienveillance, pas même l'indifférence dont ils se seraient bien contentés. Les épreuves recommencèrent, bien qu'un vent de pacification générale soufflât de partout. On reprocha à M. Goupilleau des excès de zèle ; on le dénonça auprès du préfet et auprès de l'évêque comme « formant des partis » ; on réclama son éloignement ; Mgr Paillou, devenu évêque de la Rochelle (l'évêché de Luçon ne fut rétabli qu'au concordat de 1817), fatigué de cette persécution, offrit plusieurs postes à M. Goupilleau, la cure de Rochetrejoux, deux aumôneries à Napoléon-Vendée : celle de l'hôpital et celle des Ursulines ; celui-ci demanda le vicariat de Barbâtre, qui lui fut refusé, de peur qu'il ne retrouvât, dans cette paroisse qui dépendait administrativement de Noirmoutier, l'opposition contre laquelle il avait si fort à lutter. M. Bousseau, curé de Noirmoutier, qui lui avait confié une large part du ministère paroissial, le soutint quand même dans ces circonstances difficiles, et M. Goupilleau put prolonger son séjour dans l'île jusqu'en 1813.

A ce moment, il céda aux instances de M. Dorion, qui, ancien vicaire de Noirmoutier, venait d'être nommé curé-doyen de Saint-Gilles, et accepta de reprendre la direction de la paroisse du Fenouiller qu'il administra jusqu'à sa mort, en 1822 ; il avait 68 ans.

Au point de vue général de l'histoire de la déportation des prêtres vendéens en 1792, la vie de M. Goupilleau ne nous fait rien connaître du séjour en Espagne pendant près de neuf ans. Cette période présente aussi son intérêt, et nous espérons pouvoir publier bientôt la vie d'un autre des exilés, dont la correspondance retrouvée dédommage, sur ce point, de la discrétion singulière du vénérable curé du Fenouiller.

EDGAR BOURLOTON.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE

UN AUTEL DRUIDIQUE

AU

BOIS DE LA FOLIE

POUZAUGES (Vendée)

Le Bois de la Folie est un des lieux les plus célèbres de la Vendée, au même titre que sur la montagne des Alouettes (231^{m}), et Saint-Michel Montmercure (285^{m}), et à des titres divers. Il apparaît des points les plus éloignés de l'horizon, grâce à son altitude relativement considérable (278 mètres) sur le faîte qui sépare le Lay de la Sèvre Nantaise. Le sombre panache de bois qui le surmonte sert d'amer aux navigateurs, quoiqu'il soit à une grande distance de l'Océan. A mesure qu'on s'en approche, il vous attire et sollicite l'attention, non seulement par sa physionomie d'un caractère pittoresque et étrange, mais encore il frappe l'esprit par de vagues et mystérieux souvenirs, reflets, échos lointains et affaiblis de l'imagination populaire, mais vivants et toujours en éveil dans la mémoire des générations.

Arrivé au sommet, le touriste qui tout à l'heure concentrait son attention sur le point qu'il aspirait à atteindre, obéit à une sollicitation en sens contraire, cessant tout à coup de regarder près de lui pour promener et laisser errer, dans les lointains enchanteurs, sa vue ravie par la beauté de paysages

incomparables. A ce plaisir vague de la rêverie succède la satisfaction d'une curiosité plus précise.

En plein jour, par une belle et claire journée, on cherche à distinguer la colonne de fumée, signalant les trains qui entrent en gare de La Roche-sur-Yon. L'on veut vérifier par soi-même ce que l'on a ouï dire, et l'on serait bien aise de pouvoir répéter, comme tant d'autres, que l'on a distingué la flèche lointaine de la cathédrale de Luçon. Si le jour baisse on désire apercevoir, avant les premières étoiles, le feu scintillant du phare des Sables d'Olonne sur la côte vendéenne, et du phare des Baleines à l'Ile de Ré, dans les plus lointaines profondeurs de l'horizon assombri. Bref, tandis qu'on cherche au loin, habitué à la contemplation de grands objets, on adresse un dernier adieu aux beaux vieux arbres séculaires du bois, on mesure leur hauteur majestueuse, leur circonférence colossale, et l'on oublie de regarder à ses pieds, ou si l'on observe les objets voisins, c'est pour se garer des blocs de granit éruptif très nombreux répandus à la surface du sol toujours à peu près les mêmes, en apparence du moins, gênant la circulation des promeneurs. On a pu passer et repasser cent fois, mille fois, sans remarquer le point culminant sur lequel se dressent quatre pierres de même nature que les autres, mais bien différentes si on les étudie sous leurs divers aspects.

L'une, étendue sur le sol, a le profil d'un chevet, en supporte une autre, aplatie, évasée, arrondie en éventail, renversée à son extrémité supérieure, et s'abaissant en pente de l'Est à l'Ouest. Sur cette sorte de table primitive s'élèvent deux autres pierres presque verticales quoique déviant légèrement à droite et à gauche dans le sens de leur hauteur, de manière à former un canal qui va se retrécissant avec la même orientation Est et Ouest de la pente de la table. En voici d'ailleurs le croquis et les mesures précises[1].

Il suffit de regarder avec attention cet ensemble pour re-

[1] Orientation de la Table et du Canal de l'Est à l'Ouest.

connaître que, malgré sa grossièreté, il n'est pas le produit de phénomènes naturels, mais porte la marque très claire d'un assemblage intentionnel. Est-ce un autel destiné aux sacrifices ? Peut-être des fouilles bien dirigées dans les alentours nous renseigneraient-elles sur ce point.

Mais quant à découvrir dans l'enceinte même du Bois de la Folie des vestiges de constructions postérieures à l'époque dite préhistorique, où se pratiquaient les rites de la mystérieuse religion de nos ancêtres, nous doutons qu'on y arrive jamais.

Ce lieu, en effet, a gardé à travers les âges, depuis le triomphe du christianisme, un renom sinistre consacré par cette désignation : le Bois de la Folie. C'était une enceinte sacrée, une sorte de τέμενος infernal qui exerça toujours le prestige d'une action répulsive, et tint à distance les hommes en leur apposant un *noli me tangere* par la persistance énergique des souvenirs rigoureusement maintenus des traditions dont l'effet se prolonge encore. Quoi d'étonnant, puisque, abstraction faite de tout souvenir, sa physionomie, encore aujourd'hui, fait éprouver le *religiosus horror* des mystères antiques d'Hésus et de Teutatès.

OUEST

A et C sont les pierres latérales qui reposent sur la table T.

1° A. —	Longueur au niveau du sol.	1 mèt.
	Largeur en haut.	0m,56.
	Hauteur de la pierre de la base au sommet, prise sur le milieu de son épaisseur	1 72.

CROQUIS ET MESURES

2° C. —	Largeur au niveau du sol.	0 75.
	Largeur en haut et par-devant.	0 90.
	Hauteur médiane.	1 55.
3° T. —	Largeur entre les deux pierres en saillie.	1 24.
	Hauteur médiane antérieure.	1 34.
	Hauteur médiane postérieure.	1 04.
	Ecartement des deux pierres verticales au milieu.	0 18.
	Profondeur de l'ouverture à ce niveau.	0 47.

En tout cas un fait matériel indéniable est encore là, pour attester que le moyen-âge n'osa franchir la limite redoutable et sacrée de l'enceinte mystique. Certes les preux du temps de la chevalerie ont bien montré sur les champs de batailles d'Europe et d'Asie qu'ils n'étaient capables de reculer devant aucun danger, même formidable ; mais autant était grande leur audace en face des grands périls réels, aussi étonnante était leur timidité pusillanime en présence de dangers imaginaires. Prêts à affronter sans peur les réalités les plus redoutables, ils tremblaient devant une idée représentée à leur imagination sous la forme d'êtres surnaturels.

N'en voyons-nous pas un exemple dans la construction du vieux donjon encore debout ? Certes, l'observation des règles élémentaires de la fortification lui assignaient sa place au sommet du monticule. C'est sur la pente qu'il se dresse. Comment expliquer cette renonciation volontaire aux avantages d'une position toute indiquée. C'était le bois de la Folie. Au moment de franchir l'enceinte et d'usurper son terrain sacré, les preux ont reculé. C'est ce que semblent attester, par l'intervalle qui les sépare, le vieux donjon du moyen-âge et l'antique autel des Druides, derniers témoins de deux époques héroïques de l'histoire de nos ancêtres. C'est à ce titre qu'il nous semble intéressant de les étudier.

H. Luguet.

EN VENDÉE

Décembre 1870

Un canon, des fusils, enfouis dans la neige
Et les corps refroidis, que guettent les corbeaux,
Des enfants de vingt ans, roulés dans des lambeaux :
Lionceaux prisonniers morts en brisant leur piège.

De la plaine, des bois, du marais, en cortège,
Ils étaient arrivés, héroïque troupeau,
Groupé, silencieux, autour de son drapeau
Pour défendre Paris que le Germain assiège.

Mais le sort les trahit... nos gars... leur grand œil clair
Se remplit d'ombre un soir, sans entrevoir l'éclair,
L'éclair justicier qui tôt ou tard foudroie.....

Et stoïques, pourtant, ils meurent en pensant
Qu'au sillon, le vainqueur, de cette main qui broie,
Sèma le grain d'espoir qui germe dans le sang.....

Avril 1897

O Vendéens tombés, la Jeunesse éternelle
Vous tend sa palme d'or par les cieux entr'ouverts,
Car, pour vous couronner, tous les rameaux sont verts
Et le Printemps en fleur encense votre stèle.

Dans le pays natal, où le cœur est fidèle,
L'on acclame vos noms en un même concert
Et le petit enfant a le front découvert
Quand on dit devant lui votre gloire immortelle !...

La gloire de l'obscur et de l'humble martyr,
Des soldats que l'on vit, les yeux mouillés, partir.....
Holocaustes sacrés offerts pour la Patrie,

Et les mères d'antan, dont les cheveux sont blancs,
En murmurant vos noms joignent leurs doigts tremblants.
Les âmes des héros sont celles que l'on prie.

RENÉE MONBRUN.

CAMÉES VENDÉENS

MARCEL PETITEAU

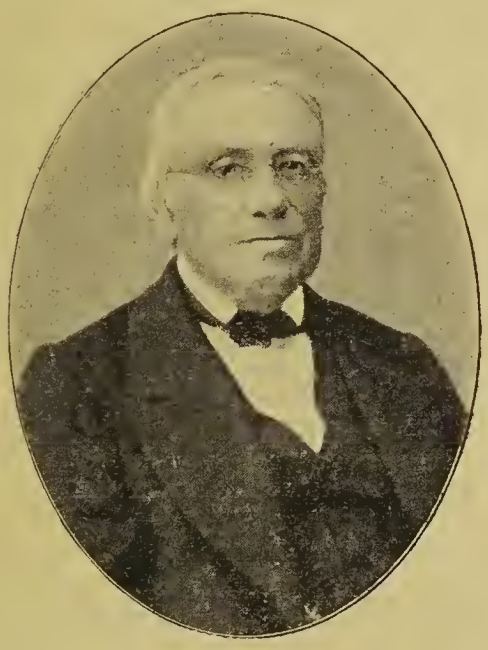

Bien que la ville des Sables-d'Olonne n'ait acquis une certaine importance qu'à une époque relativement récente, elle peut néanmoins s'enorgueillir du nombre de ses enfants illustres : marins, soldats, explorateurs, prêtres, missionnaires, littérateurs, artistes, savants, et, en descendant vers des sphères moins élevées, pauvres pêcheurs et ouvriers qui se sont signalés par des actes d'héroïsme dignes des temps antiques. Fière d'un passé glorieux, la cité doit attendre sans crainte l'avenir qui vraisemblablement développera son renom et sa prospérité. Ses armes ne symbolisent-elles pas son histoire : *un vaisseau naviguant sous la protection de l'Étoile de la mer*? Si chacun des siècles écoulés a enrichi de fleurons la couronne Olonnaise, celui

qui s'achève, pas plus que ses devanciers, n'aura été stérile. Il comptera à son actif plus d'un nom qui honore un pays.

Au premier rang, se placera celui de Marcel Petiteau, dont le souvenir est et demeurera cher à ceux qui l'ont connu, à ceux dont le cœur sera vraiment Sablais; à juste titre, certes, car celui auquel nous consacrons ces quelques lignes, méritait par sa vie toute de dévouement modeste, de science, de travail, de loyauté, de probité, ce qualificatif de *Vir bonus*, donné par Cicéron au véritable honnête homme.

Marcel Petiteau naquit aux Sables le 7 septembre 1813, du mariage de M. Victor René Petiteau, avoué, et de dame Marie-Thérèse Merland. Il est ainsi issu de deux familles dont les noms appartiennent à la Vendée. Il fut le second de cinq frères. L'aîné, dont il était le jumeau, Victor Petiteau, chevalier de la Légion d'honneur, bâtonnier des avocats, conseiller général, maire des Sables, a été le véritable promoteur du développement moderne de la ville. Les grands travaux qui l'ont transformée, ont été exécutés ou préparés par lui. Son existence est encore trop présente à la mémoire pour qu'il soit utile d'insister à ce sujet. Il suffit de dire que sa mort, arrivée en 1885, fut un deuil public.

Le troisième, Théophile Petiteau, également frère jumeau d'un autre garçon nommé Pierre qui mourut à 17 ans, remplit avec honneur les lourdes charges du notariat, et, reste, dernier survivant, entouré des respects et des affections que lui valent sa dignité et son aménité.

Le cinquième, Ernest, promettait de suivre la même route du devoir lorsqu'il fut enlevé à l'affection des siens, à Paris, où il étudiait l'architecture. C'est sur un plan de lui que fut édifiée la chapelle de la Vierge dans l'église paroissiale des Sables.

Quant à Marcel Petiteau, après être passé par l'école primaire, puis comme externe par le petit séminaire des Sables, il termina ses études au collège de Bourbon-Vendée (aujourd'hui la Roche-sur-Yon). Bachelier à la fin de 1831, il

se destina à la médecine, et partit aussitôt pour Paris. Vers 1838, il fut atteint d'une affection des bronches et du larynx alors qu'il n'avait qu'un examen et sa thèse à passer pour être reçu docteur. S'estimant perdu, il retourna aux Sables où il resta deux ans pendant lesquels, l'oisiveté étant insupportable à son activité naturelle, il s'adonna au jardinage et réunit même une assez remarquable collection de roses. Il commença aussi à rassembler tout ce qui paraissait offrir quelque intérêt pour l'histoire des Sables, et ce fut le point de départ des recherches qu'il poursuivit, sa vie entière.

En 1840, il résolut, souffrant encore, de terminer quand même ses études médicales. S'il devait succomber à son mal, déclarait-il, il voulait auparavant acquérir le titre de docteur. Il retourna à Paris, vers la fin de mars ; sa santé s'améliora et le 25 août de la même année il enleva brillamment le grade ambitionné.

Revenu aux Sables, chez ses parents, dans cette maison du N° 22 de la rue du Palais, qu'il ne devait plus quitter, il commença par se former une clientèle et à prendre place parmi ses confrères, MM. Laisné, Benoist, Michelot et Garnier.

Nous n'avons pas à entrer dans les détails de cet apostolat de cinquante-deux années. Médecin et chirurgien, il marqua chacun de ses jours par un acte de dévouement. Toujours, tout à tous, sans prendre une heure de repos, il apportait le secours de sa science, le réconfort de sa bonne parole, aux pauvres comme aux riches, ne cherchant que le soulagement de ceux qui souffraient et nullement cette bruyante popularité si désirée d'aucuns. D'une simplicité parfaite, d'un noble désintéressement, il aurait répondu, comme Ambroise Paré aux félicitations sur le succès d'opérations difficiles : « Je les panse, Dieu les guérit ». De cette forte race vendéenne, laborieuse, volontaire, tenace, au cœur chaud et sensible, parfois portée au rêve autant qu'à l'action, il marchait souvent taciturne, sans se lasser, sans s'ébranler. Les grandes épidémies, comme celle du choléra de 1849, le trouvèrent ferme à son

poste, et à aucun moment, malgré d'écrasantes fatigues, servi par la puissante volonté qui dominait son corps, il ne se montra inférieur à sa tâche.

Nommé le 6 septembre 1842, médecin-instructeur de la salle d'Asile, le 4 janvier 1844, chirurgien de l'hôpital en remplacement de M. Laisné, décédé, il y apporta les mêmes maximes de conduite, et, pendant 47 ans, il ne manqua pas un jour, sa visite. Aussi, lorsque le 26 décembre 1891, affaibli par l'âge et la maladie, il dût prendre, à regret, sa retraite, ce fut une véritable désolation parmi les malades et le personnel de l'hôpital. Non seulement ils perdaient un chirurgien consciencieux, habile, mais encore un ami. Pénétré de la grandeur de sa mission, il savait qu'il ne suffit point de calmer les souffrances physiques. Avec un tact infini, il soulageait les peines de l'âme et trouvait en toutes circonstances, le mot qui porte. En reconnaissance de ses longs services, la commission administrative le nomma chirurgien honoraire des établissements hospitaliers des Sables-d'Olonne et décida qu'une des salles de l'hôpital porterait son nom.

Désigné presqu'à ses débuts comme membre du conseil d'hygiène et secrétaire du comité de vaccine, il trouva dans cette dernière fonction un surcroît de travail, et y déploya un zèle qui fut bientôt remarqué.

L'Académie de Médecine lui décerna, outre un prix en argent de cinq cents francs en 1850, une médaille d'or en 1870, douze médailles d'argent de 1849 à 1883. La Société de médecine de Poitiers lui envoya également une médaille d'or pour un important travail sur la menstruation des femmes sablaises.

Profondément respectueux des opinions de tous, M. Petiteau ne pouvait parfois s'empêcher de lancer une pointe malicieuse, légèrement sceptique, toujours spirituelle, jamais méchante. Il avait pénétré si avant dans le fond de tant de consciences humaines, en connaissait si bien les imperfections et les fai-

blesses ! Mais c'était tout, car la bonté était la dominante de son caractère. Je me souviens un jour d'un pauvre ouvrier qui, ayant eu la jambe fracturée à la pêche, sur les rochers de la côte, vint après guérison, remercier celui qui l'avait soigné et lui offrir son dû. « Allez en paix, répondit de docteur, avec un sourire, en repoussant doucement l'offrande, allez en paix et ne péchez plus ! »

Et avec combien d'autres a-t-il agi ainsi ! Combien s'en sont rappelés à sa mort ? Qu'importe ! Le docteur Petiteau ne cherchait pas sa récompense ici-bas ; il aurait répété avec sa sereine indulgence ce qu'il avait dit en une circonstance analogue : « Que voulez-vous ; ils étaient peut-être très occupés ! »

Heureusement, si beaucoup ont oublié, beaucoup se sont souvenus, et, lorsque, le 27 avril 1896, le cercueil du vénéré docteur s'est rendu à l'église, puis au champ de l'éternel repos, porté par de dévoués métayers, entouré de parents et d'amis, un immense cortège s'est formé, et sur cette foule nombreuse et recueillie passait une douloureuse émotion, émotion qui ne fit que grandir, quand le docteur Gaudin, au nom des médecins de Vendée, vint sur la fosse ouverte, prononcer un dernier et éloquent adieu.

Une vie si occupée aurait suffi à tout autre qu'au docteur Petiteau. L'activité de son esprit réclamait davantage. Les instants que lui laissait l'exercice de sa profession, la rédaction de nombreux traités médicaux (entre autres, une brochure sur l'examen et la mensuration des os du cadavre méconnaissable d'un marin noyé dont l'identité fut ainsi établie), il les employait, une partie, à se tenir au courant des progrès scientifiques — « On est étudiant à tout âge, » disait-il —, l'autre, à s'occuper de réunir les documents propres à éclaircir l'histoire obscure des Sables. Avec une patience infatigable, il poursuivit ses recherches jusqu'à la fin. Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société d'Emulation de la Vendée, il publia successivement des chroniques sablaises retraçant des coutumes antiques, fixant des points historiques ou ar-

chéologiques ignorés : *L'Hôpital ; Dénominations de quelques rues : Un avocat sous Louis XIII ; Le général Dumouriez aux Sables-d'Olonne* ; *Le Cotillon rouge ; La Sainte ; Un Héros sablais*, etc.

Dans les journaux locaux, il fit paraître, en outre, pendant plusieurs années, des *Ephémérides*, remplies de détails curieux et inconnus de l'histoire des Sables.

Si importantes qu'elles fussent, ces publications n'étaient cependant, dans la pensée du savant docteur, que les feuillets détachés d'un ouvrage plus considérable, qu'il comptait terminer quand il aurait réuni les documents complets.

Le temps lui a manqué, mais, s'il plaît à Dieu, les notes recueillies par lui ne seront point perdues. Si l'œuvre rêvée ne s'accomplit pas, au moins les matériaux essentiels viendront-ils, un jour, rappeler à ses concitoyens le nom du docteur Marcel Petiteau.

Son amour pour les célébrités locales ne se traduisait pas seulement par ses écrits. Dans sa demeure de la rue du Palais, véritable demeure du sage, à la porte toujours ouverte, aux frais bosquets fleuris, il éleva sous un arbre un édicule en pierre surmontée d'une vieille bombe, portant cette inscription : *A la mémoire de Daniel Fricaud. Bombardement de la ville des Sables, 16 Juillet 1696*. Touchant hommage à l'humble pêcheur sauveur de sa ville natale et léger reproche de l'oubli ingrat de ses concitoyens !

A toutes ses qualités, le docteur Petiteau joignait l'amabilité des manières, le charme de la parole. Quand, surtout, il se plongeait dans les souvenirs du passé, avec quelle bonhomie, avec quelle sûreté de mémoire, il narrait quelque historiette du vieux temps ! En l'écoutant, on croyait revivre une époque qui n'est plus, et il semblait être l'écho d'un âge disparu. Lorsqu'il parlait, principalement, de *son* Saint-Jean, de cette vieille abbaye au bord de l'Océan, de ses ruines, de son bois de chênes-verts, de ses jardins, de ses vignes, de ses rochers si pittoresques, où chaque recoin, chaque pierre, chaque arbre,

lui rappelait son enfance, il était impossible de ne pas se sentir charmé par la voix sympathique de ce vieillard qui, emporté par le flot des souvenirs, laissait s'épanouir son âme et découvrait ses qualités de cœur et d'esprit.

La mort a, le 24 avril 1896, frappé sans l'effrayer, sans le surprendre, le docteur Petiteau, courbé sous le poids des ans, touché par la maladie aggravée d'une chute dans laquelle il s'était brisé la jambe.

Jusqu'au dernier moment, sa pauvre enveloppe affaissée a eu quelque chose d'auguste, temple à demi écroulé, encore plein de la présence du Dieu..... .....

Avec sa vie, s'est éteinte sa fidèle compagne, la lampe qui chaque soir s'allumait et brillait une grande partie de la nuit dans le cabinet de travail fermé aux profanes, au fond de la vieille maison. Plus jamais sa lueur, filtrant à la fenêtre, ne montrera que le maître veille, plongé dans son acharné labeur. Mais les ténèbres qui emplissent maintenant la chambre solitaire ne couvriront pas de leurs sombres replis le nom du vénéré docteur. Célibataire, Marcel Petiteau n'a pas laissé d'enfants pour perpétuer ses vertus. En avait-il besoin ? Comme Epaminondas dont les victoires étaient les filles immortelles, il lègue aux générations à venir deux fils éternels : l'exemple de sa vie et ses travaux !

HENRI COLINS.

NUMISMATIQUE

NOTE

SUR

UN TIERS DE SOU D'OR (Triens Mérovingien)

TROUVÉ EN VENDÉE

Le vicomte d'Amécourt, qui fut un de nos plus distingués numismatistes, en même temps qu'un collectionneur érudit et passionné, a dit avec raison que « la terre offre sans cesse « à nos investigations des sujets de fécondes observations, « et des documents que ni l'invasion des Barbares, ni la « guerre, ni l'incendie n'ont su anéantir, et qu'une monnaie, « tirée des cendres ou des ruines, est souvent une date, une « page d'histoire inédite. »[1] C'est presque toujours un sujet d'études ou de recherches intéressantes.

J'ai acquis récemment de Mme Lamontre, de la Roche-sur-Yon, qui possède une petite collection numismatique régionale[2], un *tiers de sou d'or* qu'elle tenait d'un paysan des envi-

[1] *Essai sur la Numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, par le vicomte de Ponton d'Amécourt, 1864, p. 2.

[2] Anciennes pièces d'or et d'argent trouvées principalement en Vendée ; monnaies féodales du Poitou et de l'occupation anglaise en Aquitaine, etc.

rons, qui l'avait trouvé dans la terre, à la Boissière des Landes (Vendée).

Cette pièce, qui porte à l'avers l'inscription *Basniaco*, est unique, car on n'a rencontré jusqu'à présent aucun autre *triens* de l'époque mérovingienne[1] portant le même nom que celui-ci[2], et ce nom, qui indique, évidemment le lieu où cette petite monnaie a été frappée, n'a pas encore pu être déterminé d'une manière certaine.

M. de Belfort, dans sa *Description Générale des monnaies Mérovingiennes*[3], s'est borné à signaler la pièce ; mais le dessin qu'il en a donné n'étant pas très exact, non plus que celui du *Bulletin de Numismatique* de M. Serrare, qui l'avait vue en 1892 chez madame Lamontre, je l'ai fait dessiner de nouveau et je la reproduis ici :

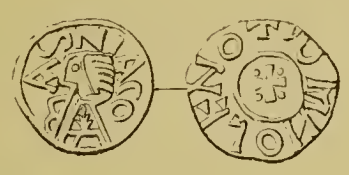

BA∞NIACO : Buste triangulaire et échelonné, tête diadémée et à gauche ; cheveux hérissés ; trait circulaire.

R/ + DOMNOLENO : Croix grecque cantonnée de quatre points dans un cercle ; trace d'un trait au pourtour.

Poids : 1 gr. 50.

On ne pourrait donc dire exactement à quel nom de lieu actuel se rapporte *Basniaco*. Il n'y en aucun dans la Vendée qui paraisse s'en rapprocher ; mais j'ai cru pouvoir proposer *Besné*[4] (Loire-Inférieure), localité très ancienne de l'arrondissement de Saint-Nazaire. On y a trouvé des traces de sépul-

[1] On entend par *période mérovingienne* la portion de l'histoire de France comprise entre la conquête de la Gaule par Clovis (481-511) et l'avènement de Pépin à la royauté en 752 (Maurice Prou, *la Gaule Mérovingienne*).

[2] Il n'en existe aucun autre exemplaire à la Bibliothèque Nationale, qui possède cependant près de 3,000 *triens*, — exactement 2,914. (Voir le catalogue descriptif de M. Prou).

[3] Tome IV, page 293, n° 6038.

[4] Annuaire de la Société Française de Numismatique, 1892, p. 138.

tures mérovingiennes, et l'église de Besné est placée sous le vocable de saint Friard, solitaire qui habitait le pays *au VIe siècle*, d'après Grégoire de Tours (chapitre 12 de la *Vie des Pères*). De plus, le style de *Basniaco* (buste triangulaire et forme des cheveux) a beaucoup d'analogie avec celui des pièces frappées en Poitou[1] et sur les bords de la Loire. Il n'y a toutefois aucune autre preuve de l'exactitude de cette identification.

La multiplicité des ateliers est un des caractères principaux du monnayage de l'époque Mérovingienne. Les délégués à la fabrication (*les monétaires*) frappaient les monnaies dans les lieux où ils se trouvaient et où ils étaient appelés[2] ; ils inscrivaient, d'un côté, leur nom autour d'un symbole ou d'un type imité des monnaies Romaines, et de l'autre côté, le nom du lieu, avec un buste et une tête Barbares, dégénérés des styles Gaulois et Byzantins. Le nom du monétaire, *Domnolenus*, inscrit sur la pièce de *Basniaco*, est assez fréquent sur des pièces de diverses régions Gauloises.

Les identifications proposées pour les noms de lieux, figurant sur les tr'ens Mérovingiens, sont le plus souvent problématiques, et pour la plupart fondées sur les analogies que présentent ces pièces, par leur style et leur type, avec d'autres plus sûrement déterminées. On sait que le meilleur travail qui ait été fait sur cette matière difficile est celui de de M. Maurice Prou, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. Son *Catalogue des Monnaies Mérovingiennes* de la Bibliothèque, suivi d'une carte géographique des ateliers monétaires et précédé d'une introduction très étendue et pleine d'érudition, a été couronné par l'Académie des Ins-

[1] Voir les triens d'*Areduno*, *Noiordo*, *Curciaco*, relevés dans mon étude sur les *Monnaies Mérovingiennes attribuées à la Vendée*. (Revue du Bas-Poitou, 1892, p. 185 et suiv., et l'Annuaire de la Société Française de Numismatique, 1892, p. 165 et suiv.)

[2] *Manuel de Numismatique moderne*, par A. de Barthélemy, 1851, p. 2, — et *Manuel de Numismatique du moyen-âge et moderne*, par J. Adrien Blanchet, 1890, tome 1, p. 31.

criptions, et j'en ai donné un résumé en 1893[1] : M. Prou y décrit près de *trois mille* triens, classés par ateliers, dans les seize provinces Romaines de la Gaule. Ces travaux et les résultats qui s'ensuivent sont très importants pour la géographie et la linguistique de l'ancienne France, qui nous sont peu connues, et qui l'étaient bien moins encore avant les savantes recherches de M. Auguste Longnon sur la géographie de la Gaule au VIe siècle[2].

Il y aurait donc intérêt à chercher de nouveau si, en dehors de *Besné*, il n'y aurait pas eu autrefois quelqu'autre localité (*vicus*, *villa* ou *castrum*) répondant plus sûrement au nom de *Basniacum*? Ce lieu a peut-être disparu, comme *Quentowic* en Artois[3] et bien d'autres, qu'on ne retrouve plus, et il est possible aussi que ce tiers de sou d'or, trouvé par un laboureur dans la Vendée, vienne d'une autre région ? C'est actuellement une question difficile à résoudre.

CHARLES FARCINET, O. ✻,
de la Société des Antiquaires de France.

[1] Annuaire de la Société Française de Numismatique, 1893, p. 37.

[2] M. Alf. Richard, archiviste de la Vienne, a fait remarquer avec raison que les textes écrits font presque complètement défaut aux VIIe et VIIIe siècles, et que les noms de lieux inscrits sur les monnaies Mérovingiennes constituent la plus grande partie de nos connaissances géographiques sur la France de cette époque. — Voir aussi d'importants articles de M. Deloche, de l'Institut, dans la *Revue Numismatique*, et le *Traité de Numismatique du moyen-âge*, de MM. Engel et Serrure.

[3] L'atelier de *Quentowic*, que l'on place à l'embouchure de la Canche, près d'Étaples, existait dès l'époque Mérovingienne. On en a ensuite des deniers depuis Pépin jusqu'à Charles le Simple. (*Manuel de Numismatique*, par J. Adrien Blanchet).

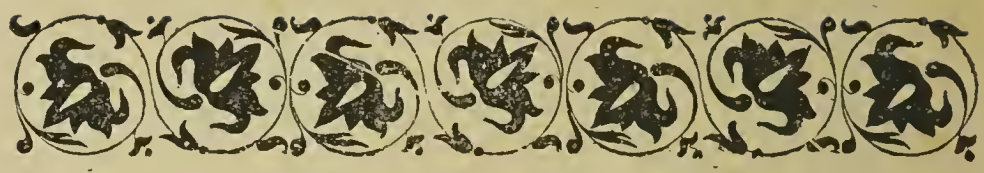

LA FORÊT DE GRASLA

Un procès devant la Chambre des Réformations des Eaux et Forêts au siège général de la Table de Marbre du Palais, à Paris.

1661-1701

Vers la fin du XVIIe siècle la forêt de Grasla fut l'objet d'un procès important qui ne se termina qu'en 1701, après plusieurs années de procédures, pendant lesquelles demandeurs et défendeurs usèrent de tous les moyens qui leur étaient fournis par les usages et coutumes de l'époque.

Cette forêt, qui constituait la plus grosse partie du revenu de la baronnie de Montaigu et dont elle portait le nom dans le principe, appartenait au début du procès le, 24 juillet 1662, aux enfants de messire Gabriel de Machecoul en son vivant chevalier seigneur, marquis de Vieillevigne, Montaigu et autres lieux, et de dame Renée d'Avaugour, marquise douairière de Vieillevigne, son épouse.

De ce mariage étaient issues cinq filles : 1° Henriette, mariée à messire Jacques Le Clerc, chevalier, marquis de Juigné ; 2° Marguerite, épouse de messire Henry de la Chapelle chevalier seigneur, marquis de la Roche-Giffard et de Fougère ; 3° Louise, mariée à messire Jacques-Antoine de Crux, chevalier, seigneur de Courboyer ; 4° Anne qui épousa

messire Louis, marquis de Montgommery ; 5° Antoinette, épouse de messire Charles de Chaudieu, marquis de Chapes.

Toutes ces filles et leurs maris sont dénommés au dit procès en qualité de demandeurs et de plus figurent dans une transaction du 20 septembre 1661, passée par devant Tuchernet et Chiron, notaires de la châtellenie de Vieillevigne, entre la dame marquise de Vieillevigne, ses gendres et leurs femmes, ses filles, par laquelle « en raison de l'amour et de l'affection qu'elle témoignait à ses enfants », ladite dame leur abandonnait gratuitement, les bois de haute futaye de la forêt de Grasla, pour les vendre et en disposer comme bon leur semblerait.

Contrairement à ce qui est établi dans les *archives du diocèse de Luçon*, à l'article *Montaigu*, cette baronnie était passée dès ce moment-là pour une portion dans la famille Leclerc de Juigné, qui en devint l'unique propriétaire après le mariage (20 mai 1693) de Samuel Le Clerc baron de Juigné, fils de Jacques et d'Henriette de Machecoul, avec sa cousine Louise-Henriette de Crux, fille de Jacques-Antoine et de Louise de Machecoul.

Au moment de la vente de la baronnie de Montaigu, par dame Marie de la Tour, duchesse de la Trémouille et de Thouars, « procuratrice générale et spéciale pour l'effet dudit contrat », de messire Henry de la Trémouille, duc de Thouars, son mari, l'ancien château n'existait plus : il n'est parlé dans cet acte que de « l'emplacement du château avec ses préclôtures, tous les droits honorifiques, prescéances, prélations et prébendes de l'église collégiale de Saint-Maurice dudit Montaigu, laquelle fut autrefois en et au-dedans des préclôtures du château et est à présent bastye dans la ville dudit lieu ». Cette vente était faite contre paiement d'une somme de 150,000 livres tournois.

Cette baronnie n'appartenait pas toute entière au vendeur, dans ce même acte il était fait réserve de tous les droits « qui étaient advenus et esclus au seigneur duc de Rohan, par le

décès du défunt seigneur son père » par suite du contrat d'acquisition par lui fait de dame Charlotte de la Trémouille, comtesse de Derby, sa sœur.

Une autre portion de la baronnie de Montaigu avait été acquise le 2 juillet 1623, par messire Charles Bruneau seigneur de la Rabastelière, de messire Henri de Gondy, duc de Retz, baron de Montaigu et autres places, héritier des droits de défunt messire Albert de Gondy, duc de Retz, maréchal de France, son ayeul.

La famille Bruneau était fondée de ce chef, pour une 23e partie dans la forêt de Grasla.

Les défendeurs au procès étaient :

1° Dame Marie de la Baume Leblanc, dame de la Rabastelière, veuve de feu messire Charles Bruneau, chevalier seigneur dudit lieu, tutrice de ses enfants, propriétaire d'une partie de la forêt et ayant en outre son usage de bois mort et de mort bois, à cause de sa métairie de la Robertière.

2° Dame Marie Girard, veuve de feu René Durcot, chevalier seigneur de l'Estang, tutrice de ses enfants, prétendant au droit de prendre chaque premier jour de mai « un alysier et un pommier » dans la dite forêt et en outre à l'usage de bois mort et de mort bois, à cause de sa terre de l'Estang.

3° Paul de la Fontenelle, écuyer, seigneur de la Violière à cause de sa métairie de la Chedannière, ayant droit d usage de bois mort et de mort bois pour chauffage de sa maison et pour le four banal de la Copechanière et en outre l'usage de bois pour la réparation de sa maison.

4° Michel Gourdineau, seigneur de la Parnière ; mêmes usages à cause de sa maison de la Parnière et sa métairie de la Chemairière.

On lit dans l'exposé des motifs : « laquelle forest de Grasla « se serait depuis quelque temps dépérie par la vieillesse des « arbres qui sont despéris journellement et par le laps de « temps se rendra inutile, ce qui serait beaucoup préjudicia- « ble au dit seigneur de Juigné et à ses cohéritiers, parce

« qu'elle leur tient lieu d'un fond considérable de plus de deux « cent mille livres, laquelle ruine, le dit demandeur aurait « intérest d'empescher et de se pourvoir tant contre ses « cohéritiers qu'autres qui ont droit d'usage et prétentions en « la dite forest, et de les faire appeler pour voir dire et « ordonner que la dite forest de Grasla, ainsy qu'elle se con- « siste et comporte, sera veue et visitée par gens experts à ce « connaissans, pour en estre fait triage, et ensuite donner la « portion à la dite dame de la Rabastelière et pour autres « usagers semblablement, si mieux, ils ne se voulaient con- « tenter du prix que sera estimé leurs droits et usages, « à prendre iceluy prix sur le prix de la vente du fond de la « dite forest, laquelle vente du fond serait faite par devant « tel juge qu'il plairait à la dite Cour ordonner ; et que les « frais qu'il conviendrait pour faire la dite visite et estima- « tion seront préalablement pris sur le prix de la dite vente, « consigné par advance par tous les intéressés, et les contre- « disant condamnés aux dommages et intérêts, etc. »

Dans sa défense, la dame Girard, dame de l'Estang, proteste contre la manière dont est présenté l'état de la Forest qui n'est point « dans son retour » comme les demandeurs le prétendent, « mais revivante et composée en la meilleure partie de jeunes arbres » disant « que s'il a été fait quelques dégats en ycelle, ça esté ou par la tolérance ou par l'ordre des officiers de Montaigu ». Elle affirme son double droit comme dame de l'Estang et comme dame de la Chedannière, ainsi qu'il résulte de ses aveux rendus au seigneur de Montaigu, de couper ou faire couper par chacun an un ou deux arbres, tels qu'elle peut les choisir, chaque premier jour de mai, et en outre prendre tous les bois verts et secs pour son chauffage, et les abeilles qui pourraient se trouver dans les bois et taillis de ladite forest, avec le droit de pacage pour toutes bêtes.

Le seigneur de la Parnière ne conteste pas le fâcheux état de la forêt, mais il en accuse le « mauvais ordre des officiers

« de la Baronnie qui tous les ans prenaient et donnaient « quantité de bois qu'ils marquaient après avoir donné aux « usagers le bois d'usage et autres bois ».

Paul de la Fontenelle, seigneur de la Violère affirme son droit « d'usage dans la forest de Grasla, de prendre du bois « autant qu'il luy en peut convenir pour brûler dans sa mai- « son de la Violière, d'en prendre pour bastir, édifier et répa- « rer sa maison, mesme pour chauffer son four banal au « bourg de la Copechanière, de toutes sortes de bois excepté « chesnes et fouteaux verts, comme aussi droit de faire paca- « ger toutes sortes de bestes tant aumailles que chevalines, « bellinages et porcherie, de prendre les abeilles, etc. »

Au nombre des pièces produites au procès par les défenseurs se trouvait un aveu en parchemin, sans date ni signature, contenant la déclaration rendue par dame Madeleine du Puy, dame de la Rochepozay, Saint-Georges et l'Estang, à messire Jean de Belleville de Montaigu et de Cosnac, dans laquelle sont établis les droits d'usage appartenant à la seigneurie de l'Estang[1].

Extrait régulier est aussi donné d'un acte d'acquisition en date du 12 mai 1644, par lequel Michel Gourdineau et demoiselle Elisabeth Rabot achètent de François Limousin seigneur de la Michelière, de la métairie de la Chemairière en la paroisse des Brouzils, des terres relevant du seigneur de Montaigu « avec le droit d'usage en ladite forest de Grasla », puis d'un aveu du 30 juin 1646, dans lequel il est question du droit d'usage « à cause de sa maison « de la Parnière en la « dite forest, de tout bois vert, sec et mort, pour son chauf- « fage et ses autres nécessités, excepté chesnes, fouteaux « et chasteigniers qu'il ne prendrait point s'ils n'avaient « perdu leurs feuilles et fleuri, auquel cas il ferait cueillir et

[1] Magdeleine du Puy avait épousé le 14 février 1430 Guy Chasteigner chevalier seigneur de la Rochepozay : c'est après la mort de son mari vers 1507 ou 1508 qu'elle rendit aveu à Jean Harpedane de Belleville seigneur de Montaigu.

« prendre à ses nécessités comme bois mort ; pouvoir de « prendre des abeilles qu'il trouverait errantes en la dite « forest et les cueillir de l'arbre où elles seront assises, et « dudit arbre pourrait prendre auprès desdites abeilles jus- « qu'à neuf pieds et demi et en faire ce qui lui plairait, pour « lequel droit de noblesse des abeilles, il aurait déclaré être « tenu de payer par chacun an, audit seigneur, un gallon de « miel, à la veille de Pâques fleuries. Lequel droit aurait esté « apprécié et auraient accoutumés esté ses prédécesseurs de « payer cinq sols par chacun an ».

Les usagers dont nous venons de parler n'étaient pas les seuls à se fournir de bois dans la forêt de Grasla, les habitants du village de la Joussetière paroisse des Brouzils prétendaient jouir des mêmes droits, mais une sentence rendue par le sénéchal de la baronnie de Montaigu les avait maintenus seulement dans leur droit de pacage et leur avait fait défendre de prendre aucun bois, litière et fournille.

Pour ce droit de pacage les dits habitants devaient payer aux fermiers de la baronnie un sol le jour de Notre-Dame de Mars, pour chaque bête conduite dans la forêt.

Après avoir pris connaissance des différentes pièces produites par les parties, reçu les conclusions du Procureur Général du Roy aux Eaux et Forêts, auquel toutes ces pièces ont été communiquées, ouï le rapport de Messire Antoine Lesné Conseiller du Roy en la Cour de Paris, rapporteur de la dite instance, tout vu et bien considéré, les juges donnant droit aux demandeurs se prononcèrent contre les défendeurs qui furent condamnés aux dépens de l'instance. A l'égard de la dame Charlotte Françoise Bruneau dame de la Rabastelière, fondée pour une part dans la forêt, il fut décidé qu'un arpentage de cette dite forêt serait fait à frais communs et qu'il lui serait laissé « une cinquantième portion de vingt et une, les « vingt-trois formant le tout. »

Ce jugement que nous avons lieu de croire définitif fut rendu le 23 juillet 1668 au siège général de la Table de Marbre

du palais à Paris, par les juges nommés par le Roy pour se prononcer en dernier ressort et sans appel sur les procès des réformations des eaux et forêts[1].

Les procès du genre de celui que nous venons de résumer étaient nombreux à cette même époque : avec les années, en effet, de véritables abus s'étaient établis dans les différents droits d'usage acquis plus ou moins régulièrement par les propriétaires avoisinant les forêts. Sans la surveillance exercée dans l'intérêt général par une administration sage et prévoyante, sans la création d'une chambre spécialement chargée de statuer sur les réformations qui s'imposaient, peu de forêts se seraient conservées jusqu'à nous.

L'offre faite par les demandeurs de désintéresser les usagers, en leur attribuant soit une portion de sol boisé représentant la valeur des droits auxquels ils pouvaient prétendre, soit une somme en argent, prouve que les droits de chacun devaient être avant tout sauvegardés et si dans la présente instance il fut jugé que la dame de la Rabastelière serait désintéressée, c'est que ses prétentions reposaient sur un titre authentique, tandis que ses codéfendeurs ne pouvaient appuyer leurs dires, que sur de simples aveux à démembrements qui faisaient surtout foi pour les devoirs que les signataires s'engageaient à rendre.

Depuis la date du procès, la famille de Juigné resta en possession de la forêt de Grasla jusqu'en 1841 ; date à laquelle elle fut vendu à Messieurs Espivent de la Villeboisnet, de Montsorbier et de la Pouzaire.

La forêt de Grasla, d'une contenance de 600 hectares environ, renfermait autrefois de nombreuses futaies aujourd'hui disparues et sa transformation en « taillis simples » lui a enlevé tout le charme pittoresque qu'elle devait à ses grands

[1] Les divers renseignements qui précèdent sont tirés d'une copie du jugement régulièrement signifié à un sieur Marquet Lainé, procureur de Messire Alexis Robert écuyer seigneur des Pacaudières, héritier de Michel Gourdinau le 29 Mars 1701.

arbres. Placée dans un terrain plat et traversée par les routes de Saint-Denis la Chevasse à Chavagnes et des Brouzils à Chauché, qui se coupent à angle droit sur une de ses extrémités, cette forêt s'est rapprochée, à mesure que ses coupes se sont régularisées, du type parfait de l'exploitation forestière moderne, où rien n'est sacrifié au luxe ; une partie même de son massif boisé a été défriché et livrée à la culture.

Regrettons les vieilles fulaies dont un sage aménagement aurait pu assurer le renouvellement, avec elles ont disparu tous les souvenirs qui s'y rattachaient, les anciennes légendes que les bûcherons se passaient de père en fils. Depuis que la belle futaie appelée le « Demi-Jour » a été détruite, la pierre Blanche gît sur le sol délaissée et autour du chêne Chevreuil on ne voit plus ni fantômes ni apparitions effrayantes.

Pendant la Révolution, la forêt de Grasla avait souvent servi d'asile aux proscrits et on put voir longtemps les vestiges des cachettes qu'ils y avaient construites, en un endroit isolé auquel est resté le nom de Refuges ou Loges. Le général de Charette s'y réfugia lui-même avec les restes de son armée à la veille de ses derniers combats et ce fut dans une des nombreuses rencontres qui eurent lieu à cet endroit que mademoiselle de Couëtus et mademoiselle de la Rochette furent blessées et faites prisonnières[1].

De Gouttepagnon.

[1] Archives du diocèse de Luçon.

LA

SOCIÉTÉ FRANCAISE D'ARCHÉOLOGIE

EN BRETAGNE

NOTES D'UN CONGRESSISTE

(SUITE[1])

IV

Excursions au Cap Primel, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt et Lamneur.

Une centaine d'excursionistes se trouvent réunis sur la place Viarmes et s'entassent comme ils peuvent dans une douzaine de véhicules réquisitionnés chez les loueurs de la ville.

A sept heures, le signal du départ est donné. En route pour Plougasnou !!! Le ciel est barbouillé de nuages et l'horizon obscurci par un brouillard de mauvais augure. De temps en temps nous essuyons quelques légères ondées, mais cela n'a pas de prise sur le caractère enjoué de mes compagnons de voyage. Après avoir dépassé le quai de Tréguier, on gravit une pente assez rapide bordée de hautes futaies. A droite et à

[1] Voir la livraison de décembre 1896.

gauche les regards emerveillés du touriste distinguent, à travers la feuillée, de coquettes maisons de campagnes, jouissant d'une splendide vue sur la vallée du Dossen. Près d'un hameau de Keranton, la route traverse le Dourdu. Dans cet endroit, le tributaire du Dossen forme un petit hâvre qui sert de refuge aux barques de pêcheurs habitant cette partie de la côte. C'est dans cette anse que nos voisins d'Outre-Manche débarquèrent en 1522, afin de surprendre Morlaix. Les sujets du roi Henri VIII réussirent dans leur entreprise, mais ils furent chassés quelques jours après, grâce à la vaillance du seigneur de Laval.

La première station a lieu à Plougasnou, modeste village, situé à proximité de la Manche. Jolie église de la Renaissance pourvue d'une belle flèche reposant sur une tour carrée.

A l'intérieur je remarque une cuve baptismale en granit avec sculptures ; l'une d'elles représente un évêque avec sa mître. Belle chapelle gothique du XVIe siècle. Le maître-autel peut remonter aux premières années du XVIIe avec ses belles colonnes en torsades. Du côté gauche, tableaux du rosaire ; le rétable de l'autel est agrémenté de sculptures de l'époque du règne de Louis XIII.

Nous remontons en voiture et filons vers le cap Primel situé à deux kilomètres de là ; vue splendide sur le petit golfe formé par une rivière dont le nom m'a fuit et qui prend sa source dans les environs de Lamneur. Plusieurs bateaux de pêche, attendant l'heure de la marée, sont amarrés le long du rivage de cette délicieuse baie. L'entrée en est obstruée par une série d'écueils et de roches abruptes qui ressemblent à autant de redoutables sentinelles. Les maisons appartenant aux hameaux de Kéravel et de Perros, se reflètent dans les eaux azurées de la rade et complètent ce merveilleux tableau.

Après un exquis déjeuner pris à l'hôtel de Primel et que feu Lucullus lui-même n'eût pas désavoué, les membres de la Société se dispersèrent dans toutes les directions. Les uns vont à Prougastel, visiter sa jolie plage ; les autres se diri-

gent vers la pointe de Primel, dont les sauvages rochers sont sans cesse battus par les flots. Il paraît qu'il y existait autrefois un château-fort destiné à préserver les gens du pays contre les incursions normandes et autres. On n'y distingue plus aujourd'hui qu'un amas informe de roches qui servent d'asile aux blanches mouettes de la côte. Cette ancienne forteresse me rappelle les sombres repaires habités dans les premiers siècles de l'ère chrétienne par les chefs scandinaves, si bien décrits dans les vielles légendes des anciens peuples indo-européens.

L'heure du départ approche. Autour de nos voitures, s'est groupé nombre considérable d'enfants accourus de tous les hameaux d'alentour. Les garçons, aux regards vifs, sont coiffés de bérets bleus. Les petites filles portent leurs cheveux tombant sur les épaules. Leur physionomie ne manque pas d'expression. Quand le signal du départ est donné, toute cette gent enfantine crie à l'unisson... Ken à vô ! ! ! (au revoir).

La route de Primel à Saint-Jean-du-Doigt n'offre aucun intérêt. On repasse par Plougasnou. J'apprends qu'une chapelle à arcades se trouve dans les environs. Dans le pays on l'appelle l'*oratoire*. D'après M. Palustre, notre regretté directeur, cette chapelle aurait quelque rapport avec un tombeau lycéen. C'est un lieu de pèlerinage pour les jeunes filles qui désirent se marier. Elles coupent leur chevelure afin de l'offrir à la Vierge. Chaque année, d'après la chronique, il y a un très grand nombre de ces bizares ex-voto. J'avoue humblement que j'aurais été surpris du contraire ! Après le hameau de Kerduliver, la route tourne brusquement et descend dans un charmant vallon arrosé par un ruisseau, appelé le Dounant, passant au pied des premières maisons de Saint-Jean-du-Doigt. Le site est ravissant. La mer paraît à l'horizon, pressée entre deux énormes rochers, formant un petit port dans lequel va se jeter le Dounant.

L'église est située sur un petit monticule. Le clocher se voit

de très loin et sert d'amer aux navigateurs. Sur chaque face, il y a deux longues fenêtres protégées par d'élégantes balustrades appartenant à l'époque gothique. La flèche est couverte en plomb. Ce monument a été commencé en 1440 et achevé en 1513. Je remarque près de l'entrée un petit ossuaire à arcades trefflées datant de la construction primitive, c'est-à-dire vers la moitié du XVe siècle ; magnifique galerie ajourée entre le portail et la tour.

A l'entrée du cimetière, superbe fontaine de l'époque de la Renaissance, but de pèlerinage très fréquenté. D'après la tradition, cette fontaine aurait été donnée par Anne de Bretagne et construite par un artiste venu d'Italie. Composée de trois vasques superposées, réunies et soutenues par une colonne. Le sommet est couronné par une statuette du Père Eternel, ayant au-dessus de lui des anges se tenant par la main. Le second étage représente le baptême de Notre Seigneur Jésus-Christ. Un gracieux cordon de têtes d'anges est destiné à l'écoulement des bassins supérieurs dans la grande vasque en forme de coupe formant la base. Des têtes de lions sont disposées afin d'épancher l'excédant des eaux. Il y a trois marches qui permettent aux pèlerins d'atteindre l'eau du bassin inférieur et de faire leurs ablutions les jours de pèlerinage.

Voici en quelques mots la description de l'église. De chaque côté du porche, il y a un bénitier de forme gothique. Dans l'intérieur, autre bénitier surmonté d'une statue de saint Jean-Baptiste, renfermée dans une vitrine. Cet édifice consiste en trois nefs séparées par des piliers d'une légèreté extrême. Malheureusement les meneaux rayonnants de la jolie fenêtre du chevet sont masqués par un rétable en marbre du XVIIe siècle. Le maitre-autel est orné d'un beau tabernacle. Les autels latéraux sont pourvus de colonnes enguirlandées de feuillages et encadrant des tableaux donnant la reproduction des différentes phases de la vie de saint Jean-Baptiste, patron de l'église. Près de la sacristie, se trouve la fontaine du Doigt. En breton *Dour ar Bis* (L'eau du Doigt de saint Jean).

A côté, maquette en stuc, représentant la tête de saint Jean-Baptiste.

Le trésor est doté de nombreux objets précieux, parmi lesquels j'ai remarqué le *Doigt de saint Jean-Baptiste* renfermé dans un étui de cristal monté en or. Ce travail délicat remonterait à l'année 1429. Très belle croix en argent doré et repoussé, destinée aux processions. Un calice de moyenne grandeur, paré de huit médaillons émaillés représentant autant d'apôtres. Ces deux derniers présents ont été offerts par la reine Anne en 1505. Un autre calice en or mesurant trente-cinq centimètres est une véritable merveille d'orfèvrerie, la coupole est ornée de niches de l'époque de la Renaissance donnant la figure des Apôtres. Au milieu d'entrelacements de visages d'anges et de Dauphins, la patène mesure 23 centimètres de diamètre et donne l'effigie de François Ier relevée en bosse, puis le fond consiste dans un émail donnant le dessin de l'adoration des Bergers. Ce dernier calice aurait été donné par la reine Claude, épouse de François Ier, à l'époque de la naissance de son premier enfant François (1518). — Très belle bannière en tapisserie avec franges dorées, avec des petites clochettes en argent.

La chapelle funéraire (1777) se trouve dans le cimetière, ouverte des trois côtés, elle possède un autel placé au levant. Autrefois les pèlerins étaient si nombreux que l'officiant était obligé de dire la messe à cette chapelle afin de pouvoir satisfaire la multitude encombrant les abords de l'église. Le petit clocher, couvert en ardoises, servait jadis de *lanternes des Morts*.

Je ne puis laisser Saint-Jean-du-Doigt sans dire quelques mots de son histoire et de son célèbre *Pardon*. L'église actuelle remplace une ancienne chapelle dédiée à saint Mériadec, évêque de Vannes. En 1418, un archer, originaire de Plougasnou, était allé à Saint-Jean-du-Day, village situé en Normandie, et qui possédait comme relique l'index de la main droite de saint Jean-Baptiste. Retournant dans son pays, notre héros

fut profondément surpris de voir les arbres se courber et s'incliner devant lui, puis d'entendre les cloches des églises sonner à toutes volées. Quand il fut entré dans la chapelle de Trou-Mériadec, afin de rendre grâce à la Providence pour la réussite d'un heureux pèlerinage, les cierges s'allumèrent spontanément et la sainte relique qu'il avait apportée à son insu dans la jointure de sa main droite sauta sur l'autel !!!

Le mot *Pardon* est synonyme d'*Absolution*. En Bretagne, ces assemblées donnent lieu à des pèlerinages très fréquentés. Celui de Saint-Jean-du-Doigt a lieu chaque année le 24 juin, en mémoire du Précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je ne puis, à mon grand regret, faire une description complète de cette fête toute locale, car cela m'entraînerait dans de trop grands développements. Je me contenterai de rappeler qu'une foule immense, revêtue du costume national adopté dans les paroisses environnantes, se presse au milieu du champ de repos et se dispute l'eau de la fontaine, destinée à délivrer les croyants de toutes sortes de maladie.

Le soir les prêtres psalmodient les hymnes sacrées en faisant la procession autour de la colline voisine, au sommet de laquelle se dresse un feu de joie. A un signal convenu, *un Dragon,* ou pièce d'artillerie, placé sur la plate-forme de l'église, éclate avec un bruit assourdissant, peu à près répercuté par tous les échos de la vallée et va allumer le *tantu,* ou feu de joie. Les tambours battent au champ. Décharge générale de mousqueterie et d'après une expression heureuse de M. Pol de Courcy, la fumée de l'encens s'élève vers le ciel mêlée à celle de la poudre.

Le dernier arrêt doit avoir lieu à Lamneur. Les croisées des chemins sont généralement décorées d'une croix en pierre devant laquelle l'habitant du Finistère se découvre, s'agenouille et prie !!! On s'arrête quelques instants devant l'ancien prieuré de Kernitron, bâti sur l'emplacement du monastère de Saint-Samson, évêque de Dol au VIe siècle.

Edifice roman du XIe siècle, la porte d'entrée a été nouvellement restaurée d'une manière peu satisfaisante.

L'église de Lamneur (grande lande) montre son clocher situé à quelques centaines de mètres de Kernitron. Cette petite ville de 2500 habitants s'appelait autrefois *Kerfeunten* (village de la fontaine). Son église bâtie primitivement au XIe siècle, placée sous le vocable de Saint-Melar, remplace une ancienne basilique détruite par les Normands au XIe siècle. Cette église n'a rien de remarquable parce que la plus grande partie est moderne; mais la crypte mérite d'être citée et je gage qu'elle remonte à la construction primitive de l'église. Voûtes très basses (ce qui a causé un accident à un de nos collègues); colonnes à chapiteaux romans, serpents entrelacés. Ce motif de sculpture a été l'objet de plusieurs discussions parmi d'illustres savants. Fontaine dédiée à saint Melar, prince breton, mis à mort en 538 par Rivod, comte de Cornouaille. La statue de saint Melar a été conservée. Le saint martyr est représenté avec la main droite et le pied gauche coupés. D'après la légende, le cruel Rivod aurait ainsi mutilé l'infortuné Melar afin de le rendre incapable de manier l'épée et de monter à cheval. Après la mort de son rival, Rivod s'empara de ses Etats.

Lamneur était autrefois le siège d'une justice seigneuriale. Le contre-amiral Trogoff est né dans cette ville vers 1740. L'histoire lui reproche d'avoir joué un rôle équivoque en qualité de défenseur de Toulon en 1793.

La route de Lamneur à Morlaix (12 kil.) est fort accidentée. Entrecoupée de vallons et de petits cours d'eau allant porter leur légère redevance au Dourdu, cette partie de la Bretagne n'offre guère de points de vue méritants d'être cités. J'arrive vers sept heures à Morlaix enchanté de ma première excursion faite en compagnie de gens dont la science profonde ne cessait de s'allier à la plus cordiale gaieté.

(*A suivre*). ED. DU TRÉMOND.

POURQUOI L'EMPLOI EXCLUSIF DU CALCAIRE COQUILLIER DANS LES SÉPULTURES MÉROVINGIENNES ?

L'ARRONDISSEMENT de Bressuire (Deux-Sèvres) et les parties limitrophes de la Vendée sont riches en sépultures mérovingiennes dont le calcaire tertiaire, miocène, coquillier, fait tous les frais des cercueils.

Sans parler de la grande nécropole découverte lors de la construction de l'Eglise de Cerisay, où les auges mortuaires s'y entassaient jusqu'à une profondeur de sept à huit pieds : il ne se fait guère de fouilles dans cette petite ville, qui n'amènent la découverte de nouveaux tombeaux.

Cette agglomération reposant elle-même sur des refuges gaulois, nombreux et en lacets, ne fut que très superficiellement étudiée et ne donna pour résultat que deux agraffes de ceintures dont la plus grande, faisant partie de ma collection, porte sur l'épattement des ardillons, des croix très intentionnellement gravées. Ce critérium me fait reporter cette nécropole à l'époque chrétienne des descendants de Clovis.

L'autre boucle ou plutôt ses débris sont au musée de Niort.

Ces sépultures par extraordinaire ne sont donc pas restées muettes comme elles le sont presque toujours ; une date en est sortie pour affirmer le Christianisme de ceux qui y reposaient.

A défaut d'objets la nature de la pierre des cercueils était plus que suffisante pour affirmer l'origine de leurs gisants.

Un fait récent le prouve encore sinon comme religion au moins comme sûreté d'origine. Il y a quelque temps un travailleur, fouillant la terre, découvrit sous sa bêche à La Forêt-sur-Sèvre une large pierre recouvrant un cercueil. Il contenait un squelette d'homme auprès duquel était une framée, arme caractéristique du Mérovingien.

Cette tombe était un calcaire coquillier ; bien qu'isolée, elle conservait la tradition d'alors. Le sens mystique de cette pierre nous échappe complètement.

N'y a-t-il pas là un souvenir des aïeux ? Est-ce une légende de la Scandinavie ou un talisman protecteur contre les mauvais esprits ? je ne le sais, mais pourquoi toujours le calcaire coquillier quand les gisements qui permettent la taille de la pierre en auge sont à une très grande distance de notre pays, les plus rapprochés se trouvant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ?

Comment expliquer qu'ayant souvent sous la main dabondantes carrières de calcaire ordinaire dont les stratifications épaisses permettent avec la plus grande facilité non seulement l'extraction mais encore le creusage de timbre, on préfère une pierre éloignée et d'un transport très difficile ?

Ces derniers tombeaux ne se retrouvent que dans le moyen-âge mais jamais dans les nécropoles qui nous occupent.

L'emploi du calcaire coquillier cesse avec l'époque mérovingienne.

La grande difficulté qu'il y avait à s'en procurer pour cet usage dans un pays où il n'existait que quelques voies romaines ou des rivières impraticables aux gros bateaux, en un mot de ce que Pascal appelle des chemins qui marchent, devait compliquer les transports à ce point que le prix de revient de la main d'œuvre ne pouvait être prise en considération si une idée religieuse, une superstition ou un souvenir de la patrie ne déterminait le choix des matériaux.

Comment le riche pouvait-il confier la conservation de ses restes et de ceux des siens à une pierre tellement friable

que l'humidité la désagrège et la fait tomber en morceaux au premier choc.

Les architectes Gallo-Romains avaient si bien connu sa friabilité qu'ils la réduisaient en sable, élément principal de leur fameux ciment.

En l'examinant avec attention on y retrouve tous les débris des coquilles fossiles qui composent exclusivement avec des grains de granit le calcaire coquillier où se rencontrent toutes les sortes de térébratules, polypiers, en un mot toutes les numulaires.

Indépendamment des souvenirs mérovingiens que je viens de signaler, le pays qui m'occupe contient énormément de débris gallo-romains ; les invasions normandes les firent disparaître presque en entier ; la destruction fut complétée par les guerres de la succession de Clovis et enfin par celles que se firent les enfants de Charlemagne pour le partage de l'Empire.

Cette dernière fut la plus épouvantable de toutes, car notre pays fut mis à feu et à sang.

Aujourd'hui leurs débris jonchent encore le sol et des fouilles y seraient certainement fructueuses.

Pour moi dans les recherches que j'y ai faites, j'ai peu trouvé, je mentionne seulement l'emplacement d'un sacellum, de larges dalles en schiste ardoisier, un fragment de mosaïque en marbre vert antique, un chapiteau barbare analogue à ceux de Sanzaye enfin dans le voisinage d'un gué traversé par une voie romaine une francisque de conservation parfaite qui me permet de revenir au sujet qui m'occupe.

Je termine donc en posant à mes collaborateurs de la Revue la question suivante :

Pourquoi l'emploi exclusif du calcaire coquillier dans les sépultures mérovingiennes ?

Saint-André-sur-Sèvre, 19 juin 1897.

GABRIEL DE FONTAINES.

Une bourrine sur le bord du Marais.

AUTOUR DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Nous sommes très heureux de pouvoir, grâce à l'aimable communication que nous a faite l'auteur, offrir aux lecteurs de la Revue *la primeur de quelques-uns des chapitres du très complet et très intéressant Guide que notre distingué confrère et ami H. Renaud va prochainement publier sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie. — N. D. L. D.*

Saint-Gilles-Croix-de-Vie peut être le point de départ de nombreuses et intéressantes excursions dont nous allons indiquer les principales.

I. — SION

a). En suivant le bord de la mer, à pied, à âne ou à cheval (pas praticable pour les bicyclettes) 6 kil. environ aller et retour en partant de l'extrémité des quais de Croix-de-Vie.

On traverse la voie ferrée au passage à niveau, on passe devant les Châlets de Boisvinet. Une fois arrivé à l'endroit appelé la *Pelle à Porteau* où s'arrête actuellement la route, on traverse une petite plage, puis on prend un chemin qui s'élève au flanc de la falaise. Bientôt se trouve sur un vaste plateau inculte qui appartient à la section de commune des Bussoleries dont font partie les quelques maisons qu'on

aperçoit sur sa droite, abritées contre les fureurs du vent de mer par des remparts de sable. En se dirigeant vers la pointe de la falaise qui avance en mer, on longe les ruines d'une ancienne batterie qui avait été établie dans cette situation fort dominante pendant les guerres du premier Empire (on peut monter sur les parapets en ruine d'où la vue est très belle). Une fois rendu sur le bord de la falaise, on a devant soi, à environ 2 ou 300 mètres en mer un gros rocher ou plutôt un amoncellement de rochers, c'est ce qu'on appelle *Pilours*[1]. Sur ce rocher, qui au témoignage des très anciens habitants de Saint-Gilles, était beaucoup plus étendu autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, rongé qu'il est constamment par la mer, se passa au siècle dernier un dramatique événement.

Le 12 février 1787 sur les 11 heures du matin, un navire nommé la *Ville-du-Cap* de 350 à 400 tonneaux, commandé par le capitaine Digeard de Cherbourg, et portant une cargaison estimée environ 500,000 francs, vint, poussée par la tempête, donner sur le rocher de Pilours et fut rapidement démoli. Des 29 hommes qui étaient à bord, 5 se noyèrent, les 24 autres parvinrent au rocher. « La mer continuant d'être la « plus furieuse qu'on vit jamais » disent les relations du temps[2] on ne put dans le soir sauver que 4 de ces malheureux qui se jetèrent à la mer à l'approche d'un canot qu'on avait envoyé et qui ne put aborder le rocher. Les 20 autres y passèrent la nuit du 12 au 13, luttèrent « contre le vent, la mer la « faim et la soif » se voyant à chaque intant à la veille d'être détachés du rocher auquel ils se tenaient cramponnés, « la mer le couvrant à la réserve de « 18 pouces du sommet au-dessus d'elle ». 13 de ces malheureux succombèrent dans cette terrible nuit, et 3 dans la journée du lendemain.

La mardi matin un grand nombre d'habitants de Croix-de-

[1] Pilours veut dire pillier en langue celtique.

[2] Registres paroissiaux de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Vie et de Saint-Gilles hommes et femmes qui n'avaient quitté la côte qu'à l'entrée de la nuit revinrent pour encourager et essayer de sauver le reste de ces malheureux échappés à la mort. Avec beaucoup de travail et à force de bras et à l'aide de bœufs on parvint à amener dans l'anse de la *Pelle à Porteau* la chaloupe de M. Ingault, négociant à la Croix-de-Vie. Mais, la mer ne se calmant pas, on ne put aller au rocher que le soir à la basse mer où on prit les quatre hommes qui restaient et parmi ceux-ci le capitaine, le pilotin et deux matelots, ils étaient presque mourants. Le lendemain, la mer étant devenue calme, on alla chercher les cadavres dans les rochers, on les entassa dans une charrette et on les inhuma dans le cimetière de Croix-de-Vie. M. *Bouhier de la Davière*, curé de Saint-Gilles, donna l'absoute en l'absence de M. l'abbé *Ténèbre*, curé de Croix-de-Vie.

En suivant le bord des falaises on ne tarde pas à rencontrer les ruines d'une ancienne Vigie, restaurées depuis peu par un propriétaire de Croix-de-Vie qui en a fait un pavillon de plaisance, et les reste d'une batterie. Après avoir traversé sur des pierres un petit ruisseau extrêmement ferrugineux, on aperçoit sur le bord même de la falaise un assez grand espace rongé par l'eau de mer et d'où toute végétation a disparu. En approchant on constate qu'il existe là une large excavation au fond de laquelle, à marée haute, les vagues viennent se briser. C'est ce qu'on appelle le *Jet-d'eau*, ainsi nommé parce que lorsque la mer est grosse, elle se brise avec une très grande force dans cette caverne et l'écume des vagues jaillit quelquefois par l'excavation dont nous venons de parler à plus de 15 ou 20 mètres de hauteur. Autrefois, l'orifice était beaucoup plus étroit et l'écume s'élevait par conséquent bien plus haut, mais, ces roches friables ayant été corrodées par l'eau de mer, un éboulement s'est produit, et il arrivera forcément que l'espèce de pont qui ferme encore du côté de la mer le trou du *Jet-d'eau*, s'écroulera à son tour dans un temps très rapproché. C'est par un fort

vent d'Ouest ou du Sud-Ouest qu'il faut venir voir le *Jet-d'eau*.

Peu après avoir passé le *Jet-d'eau*, on aperçoit de très curieux rochers, notamment l'un d'eux qui est isolé du reste de la falaise et qui est percé du haut en bas d'une sorte de fenêtre. Si la mer est basse on peut descendre au pied même des falaises où on trouve une fort belle grotte dans laquelle les touristes viennent souvent déguster les excellentes crevettes de Sion.

Enfin on aperçoit bientôt les Châlets de Sion.

Historique. — L'origine du village de Sion est extrêmement ancienne. On la croit celtique. L'ancien nom de ce village est *Sidun*. Il y existait jadis un prieuré ainsi que le démontre une charte de l'an 1136, relative au don de divers domaines fait au prieuré de Givrand, dépendance de Saint-Michel-en l'Herm, où figure parmi les témoins Gaudin prieur de Sidun. Dans une autre charte donnée en 1218 par Savary de Mauléon, à l'abbaye de Sainte-Groix-de-Talmond, figure aussi comme témoin Mathieu, prieur de Sidun. A partir du XIIIe siècle on ne trouve plus trace du prieuré de Sion, qui a disparu par suite de circonstances restées inconnues dont l'action incessante de la mer sur le littoral ne fut peut-être pas la moindre, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par les rochers qui sont assez loin en mer et qui constituent les restes des terres rongées par l'Océan.[1]

Pour la légende, ces énormes rochers étaient destinés à être employés au fameux pont Saint-Martin destiné à relier la Barre-de-Monts au continent. Saint Martin, le grand apôtre du Bas-Poitou, désirant en effet passer à l'île d'Oïa (île d'Yeu) avait fait un marché avec Satan qui s'était engagé à lui construire un pont, à la condition que la première personne qui passerait dessus lui appartiendrait, mais le pont

[1] Ces rochers s'appellent les Cinq-Pineaux (du celtique PEN, sommet), ou encore CINQ-MOINES.

devait être terminé au premier chant du coq. Satan mit donc tout son monde en œuvre et pour lui donner plus de temps énivra le coq du village voisin. Mais sa ruse tourna contre lui, le coq n'ayant plus conscience de l'heure se mit à chanter au milieu de la nuit et immédiatement par une force surnaturelle, tous les travailleurs s'arrêtèrent et les pierres qu'ils transportaient restèrent à l'endroit où elles se trouvaient au moment où le coq chanta. C'est de cette façon poétique que l'imagination populaire explique la présence de toutes les grosses pierres répandues un peu partout dans notre pays depuis le Talmondais jusqu'à l'embouchure de la Loire.

De l'autre côté du village de Sion commence la superbe plage de Saint-Jean-de-Mont qui s'étend sur une longueur de près de 16 kilomètres. De Sion on aperçoit du reste les quelques châlets qui, à Saint-Jean-de-Mont, ont été construits sur le bord de la mer.

Par un temps clair on aperçoit aussi parfaitement l'île d'Yeu en face de soi[1].

b) En voiture ou en vélocipède par la route, 12 kilomètres environ aller et retour en partant de l'extrémité des quais de Croix-de-Vie.

On prend le chemin de grande communication n° 16 allant dans la direction de Saint-Hilaire-de-Rié. Avant d'arriver à cette localité on traverse la voie ferrée, la route, après de nombreux circuits conduit au village de Sion. En arrivant au village se trouve à gauche, à peu de distance de la route, une petite auberge où on peut laisser les chevaux.

[1] D'après M. Bénéteau, l'honorable et distingué maire de Saint-Gilles, qui a bien voulu nous fournir plusieurs de nos étymologies, la véritable origine du nom de l'île d'Yeu, serait île DI HEUR (sans bonheur), en langue celtique. En effet l'île d'Yeu qui n'est qu'un grand rocher battu par les vents du large et naturellement assez aride, a été longtemps sans culture. Les KER qui sont joints à beaucoup de noms de lieux de l'île, les noms de plusieurs de ses habitants, comme Cadou, COAT-DOU (bois noir), Lancaud, LAND-COAT (la lande du Bois), son ancienne race de chevaux, l'origine de tous ses animaux domestiques, ses pierres druidiques; tout démontre que ses premiers habitants furent des Celtes.

c) Il existe un troisième chemin, mais celui-ci non empierré, qui raccourcit en permettant de ne pas aller passer jusqu'à Saint-Hilaire. On prend celui-ci à un passage à niveau qui se trouve à environ 1 kilomètre de Croix-de-Vie. Les voitures peuvent y passer.

II. — SAINT-HILAIRE-DE-RIÉ. — LA FÉE. — LES DUNES

On suit la route précédente ou on prend le train jusqu'à la station de *Saint-Hilaire-de-Rié.*

On entre bientôt dans le bourg qui n'offre rien de bien remarquable, que ses maisons soigneusement blanchies à la chaux, comme celles de tous les bourgs du Marais. Saint-Hilaire qui est une paroisse de 2.811 habitants, possède une grande Eglise moderne, reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne vers 1867. Lors de cette reconstruction on a eu la très bonne idée de conserver trois beaux retables du XVIIe siècle. Celui du milieu, derrière le grand autel, porte la date de 1671, il est orné d'une Descente de Croix, d'après Rubens. Celui de droite, en entrant, porte la date de 1676 et contient une toile représentant la Cène, enfin celui de gauche est daté de 1673 et possède un tableau représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus secourant des naufragés. Dans une chapelle latérale derrière le retable de gauche, on remarque une très belle toile représentant un Moine en prière et que les connaisseurs attribuent au grand peintre espagnol Zurbaran.

Le Clocher de l'ancienne Eglise a été conservé, il est très recommandé d'y monter. On y jouit d'une vue magnifique.

Dans le Cimetière, on remarque une Chapelle qui est sous le vocable de *Notre-Dame-de-Pitié.* Cette Chapelle avait été construite en 1610, par Marie de Beaucaire, veuve de Sébastien de Luxembourg et dame de Rié, fondatrice de l'Eglise de Croix-de-Vie, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Ce monument forme un rectangle régulier de 10^{m}50 de long sur 5^{m}35 de large. Bien qu'il soit aujourd'hui dépourvu de

tout ornement architectural, on reconnaît néanmoins que son style primitif était ogival. Ses contreforts sont hardis et terminés en triangles, ses fenêtres sont trifoliées. Des rinceaux de feuillage, des modillons variés, décoraient autrefois les chapiteaux qui supportaient une voûte formant le plein cintre : un clocheton surmonte la porte d'entrée.

Comme beaucoup d'autres monuments, cette Chapelle eut à souffrir des guerres de la Vendée. Elle servit pendant quelque temps de magasin à fourrage. Elle resta à l'état de ruine jusqu'en 1843, époque à laquelle elle fut restaurée sans goût. Depuis, on ne l'entretenait plus et elle tombait en ruine, quand en 1896, sur l'initiative de M. le curé Lelièvre, on ouvrit une souscription dans la paroisse et avec le produit et l'aide de M. Morineau, maire et entrepreneur de travaux publics, on fit une restauration très convenable.

Cette Chapelle était le lieu de sépulture de la plupart des jeunes enfants de Saint-Hilaire. Chaque année, la veuve de Sébastien de Luxembourg venait y faire célébrer une messe pour le repos de l'âme de son époux, et après sa mort qui eut lieu en 1613, les prieurs de Saint-Hilaire-de-Rié, y célébrèrent jusqu'en 1790, et, tous les trente jours, une messe pour le repos des âmes des deux époux[1].

Aussitôt après être sorti de Saint-Hilaire, on traverse la voie ferrée, puis au lieu de suivre la route qui continue dans la direction du Perrier (*V. l'Excursion suivante*), il faut prendre celle qui se présente à gauche et qui mène vers les *Dunes*. De chaque côté de la route, s'aperçoivent, sur d'assez grandes étendues, des cultures maraîchères ; ces terrains frais et sablonneux dans lesquels des sources coulent à fleur de terre sont éminemment propres à cette culture, et ce sont eux qui approvisionnent abondamment pendant tout l'été le marché de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. On les appelle la *Fée*, ce qui veut

[1] Pour monter dans le clocher et visiter la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, s'adresser à la Cure.

dire *source*, dans le langage du pays[1]. Ces terres s'y vendent communément sur le pied de 8 à 10,000 francs l'hectare. Mais il convient de dire qu'elles ne sont pas très étendues, 5 à 6 hectares à peine, et qu'elles sont extrêmement morcelées.

Après avoir passé la Fée on a à sa gauche les dunes boisées et à droite le commencement des Marais ; la première ferme qu'on trouve s'appelle la *Prévoté* ; on peut demander au fermier l'autorisation d'y laisser sa voiture, mais il vaut mieux aller plus loin, laisser encore une seconde ferme le *Coin-de-Besse*, et s'arrêter à la troisième, qui s'appelle la *Porte-de-Besse*[2], 6 kilomètres environ de Croix-de-Vie, 3 de Saint-Hilaire. C'est en effet à peu près en face de cette ferme que se trouve la plus haute dune dont il faut faire l'ascension, qui est assez rude, à travers les sapins. Mais une fois en haut on est bien payé de sa peine, car la vue sur la mer, le Bocage et le Marais, est splendide.

Si on suivait la dune dans la direction de Saint-Jean-de-Mont, on rencontrerait à quelques kilomètres de là une dépression qui sépare la pointe occidentale de ce qui fut autrefois l'île de Rié, de l'ancienne île de Mont. Cette dépression fut jadis remplie par un bras de mer important appelé le canal de Besse. Un port d'une certaine profondeur, nommé le *Bec*[3], se trouvait à l'embouchure, et à des époques éloignées les navires ont laissé leurs délestages à des endroits comme le *Noureau*[4], *Gorge-d'Oie*[5] et la *Porte-de-Besse* dont nous parlons plus haut et qui sont aujourd'hui fort distants de la mer.

Le canal de Besse s'étendait du *Bec* au *Pont-d'Orouet*[6] sur une longueur de deux lieues, c'est lui qui séparait les îles de *Rié* et de *Mont*. Mais les deux dunes de Mont et de Rié venant

[1] Il faut évidemment rechercher l'origine primitive de ce mot *fée*, dans le celte *fet* (fontaine).

[2] Entrée du Marais.

[3] Pointe, bouche, en langue celtique.

[4] Eau noire, en langue celtique.

[5] Bord de l'eau, en celte, de *gor* (bord), *ouel* (eau).

[6] La porte du canal, en celte. (Etymologies fournies par M. Bénéteau).

à se rapprocher, le resserrèrent entre elles et finirent par la combler complètement. Le marais de Besse, qui avait son écoulement par le canal, se trouva enclavé et privé de dégorgement vers la mer. Pour remédier à cet inconvénient, on creusa vers 1700, le canal de la Bardonnerie qui porte les eaux de ce marais à la *Vie* , à travers l'île de Rié.

III. — LES MATHES

20 kilomètres environ aller et retour en partant de l'extrémité des quais de Croix-de-Vie.

Il faut prendre la route de Saint-Hilaire-de-Rié (*V. l'Excursion précédente*) après avoir passé cette localité, continuer droit devant soi, laisser sur sa droite à un endroit, appelé le *Pont-de-l'Arche*, la route de *Notre-Dame-de-Rié* ; plus loin, au *Pissot* (3 kilomètres de Saint-Hilaire), laisser à sa gauche la route de Saint-Jean-de-Mont et à sa droite celle de Soullans ; suivre toujours la route du Perrier, au milieu de nombreuses fermes et bourrines[1] et bientôt on arrive à la ferme des *Mathes* qui se trouve à l'extrémité d'une des pointes sablonneuses de l'ancienne île de Rié. Près de la ferme s'élève un petit bosquet ; au milieu est une allée et au fond de cette allée on voit une colonne, surmontée jadis d'une fleur de lys.

C'est le lieu précis où Louis de la Rochejaquelein a été tué en 1815, dans les circonstances que nous allons rappeler tout à l'heure ; aussi sur la colonne on lit ces mots : « *Hic cecidit !* » Quelques pas plus loin, du côté de la mer, se dresse une grande croix massive, sur le piédestal de laquelle on déchiffre péniblement cette inscription : « Sur ce tertre a été tué et ici « couvert de terre, Louis de la Rochejaquelein. »

Histoire. — C'était pendant les Cent-Jours, les Vendéens s'étaient soulevés à l'instigation des chefs royalistes et de-

[1] Habitations du Marais construites en terres pilées avec de la paille et chaume.

puis plusieurs jours occupaient Croix-de-Vie où, comme on l'a vu plus haut, dans la notice historique de Saint-Gilles, ils travaillaient au débarquement d'armes et de munitions de guerre que leur apportaient des navires anglais ; mais, craignant d'être enveloppés dans Croix-de-Vie par les troupes impériales, ils s'étaient décidés à cesser le débarquement et à faire leur retraite sur Saint-Jean-de-Mont, en faisant filer devant eux les voitures déjà chargées.

Nous allons donner la parole à un des témoins du combat, l'adjudant général Canuel[1] qui remplissait auprès de Louis de la Rochejaquelein les fonctions de major-général de l'armée royaliste :

« Ce que nous avions prévu des mouvements des ennemis, « dit Canuel, dans ses Mémoires, ne manqua pas d'arriver. « Le 4 juin, à 5 heures du matin, on vint nous prévenir qu'une « de leurs colonnes se dirigeait de Rié sur le Perrier par « les Mathes ; elle était de 11 à 1,200 hommes. Le général « Estève, qui la commandait, ignorait la position qu'occupait « l'armée royale, forte d'environ 900 hommes, sous le com- « mandement de M. Auguste de la Rochejaquelein, et s'a- « vançait sans précaution vers le Marais. Le général Travot « était resté à Rié avec environ 150 hommes.

« Notre général en chef, jugeant très bien la faute que fai- « sait le général Estève, commanda à son frère Auguste de « se porter sur ses derrières et de lui couper la route des « Mathes à Rié, son unique point de retraite. Il envoya aussi « ordre aux habitants du Marais de se lever, et de venir com- « mencer l'attaque sur la tête de la colonne, tandis que les « troupes de M. Auguste de la Rochejaquelein attaqueraient « la queue. Ces dispositions étaient sages et bien ordonnées : « Les coups de fusil des Maraîchins devaient nous servir « de signal. Nous marchions avec une extrême lenteur « pour leur donner le temps de se rassembler. Cependant le

[1] *Mémoires du général baron Canuel.* — Paris, Dentu, 1817.

« feu ne commençait point encore ; quand tout à coup nos « soldats aperçoivent la colonne, se précipitent sur elle, « l'assaillent avec la plus vigoureuse intrépidité, et engagent « une fusillade terrible[1]. Effrayée de tant d'audace, elle va « se retrancher derrière des fossés : nos paysans la suivent, « et de position en position, la poussent jusqu'à la ferme des « Mathes, sur le bord du Marais.

« Il fallait nous passer sur le corps ou mettre bas les « armes. Le général Estève fit des efforts inouïs pour sortir « d'une position critique : trois charges à la baïonnette de sa « part furent victorieusement repoussées ; on se tirait à quinze « pas ; enfin, une quatrième charge, entreprise en désespoir « de cause, allait avoir le même résultat que les trois précé- « dentes, quand un capitaine de paroisse, frappé de je ne « sais quelle terreur subite, quitte son rang et prend la fuite ; « ses paysans le suivent, la frayeur gagne, et le reste de l'ar- « mée imite ce funeste exemple.

« Cependant les officiers rétablirent promptement l'ordre ; « mais il fut impossible de ramener les paysans au combat. « Quelques tirailleurs vendéens, qui s'étaient portés sur les « flancs de l'ennemi, faisaient encore feu sur lui, lorsque les « habitants du Marais, arrivant enfin, commencèrent leur at- « taque en tête de la colonne. Le général en chef, qui était sur « la ligne de bataille, et qui la parcourait, élevait son chapeau « sur la pointe de son sabre, s'efforçant de rappeler les Ven- « déens au combat. Il me rencontra en cet instant, et me pria « de courir à eux, et de leur faire prendre une position. Nous « étions à cent pas de l'ennemi, qui, nous voyant l'un et l'autre « à cheval, faisait pleuvoir les balles sur nous. Moins frappé « du danger auquel j'étais exposé que de celui du général en « chef, je le conjurai, au nom de l'amitié et de la Vendée, de « se retirer et de me suivre. « Allez, mon cher général, me

[1] Les forces sous les ordres de Louis de la Rochejaquelein pouvaient s'élever à environ 1.300 hommes.

« répondit-il, allez, et je vous suis ». Je le quittai, hélas! pour « ne plus le revoir... Avant de s'éloigner de ce champ de « bataille, voulant s'assurer de la position de l'ennemi et de « la contenance qu'il allait faire devant les Maraîchins qui « venaient de l'attaquer, il s'avança et se plaça sur un talus « si près des Bonapartistes que ceux-ci le reconnurent aus- « sitôt. Le lieutenant Lupin, qui commandait les gendarmes « de Paris, dirigea leur feu uniquement sur lui. Un instant « après, il reçut le coup mortel.

« Ainsi périt, en combattant pour son Roi, l'ami, le père « des Vendéens, le plus vertueux, le plus brave, et le moins « ambitieux des hommes!

« Cependant MM. Fortin et Bouteau, qui, après avoir mis « les munitions à l'abri, s'étaient portés sur l'ennemi avec « quelques Maraîchins, avaient recommencé l'attaque, et la « poussaient très vigoureusement. En vain, le général Estève « prit-il deux fois des positions avantageuses; deux fois « chassé de ses retranchements, 150 Maraîchins le poursui- « virent l'épée dans les reins jusqu'à Saint-Hilaire-de-Rié et « ne lui donnèrent pas le temps d'emmener avec lui deux « charrettes chargées d'effets débarqués qu'on n'avait pu « conduire dans le Marais. L'ennemi eut 480 hommes tant « tués que blessés; 40 de ces derniers restèrent sur le champ « de bataille. De notre côté, nous n'eûmes que 9 hommes « tués, parmi lesquels était l'infortuné marquis de la Roche- « jaquelein. M. Auguste, son frère, fut blessé légèrement au « jarret par une balle qui tua son cheval sous lui. M. de la « Fenetre, de Poitiers, eut la cuisse traversée d'une balle. Les « blessés de l'un et de l'autre parti furent conduits au Perrier « par les ordres de M. Griffon, qui leur prodigua les soins les « plus généreux; à défaut de chirurgien, il les pansa lui- « même. Tous ces malheureux l'appelaient leur ami, leur « père, en arrosant ses mains des larmes de la reconnaissance. « Les paysans, empressés autour de ces infortunés, secon- « dèrent de tous leurs moyens le zèle de M. Griffon. »

Le lendemain du combat, les amis de la Rochejaquelein se mirent à sa recherche et grâce à l'indication d'un paysan, retrouvèrent son cadavre qui avait déjà été enterré; ils le firent exhumer à la hâte et le déposèrent provisoirement dans le cimetière du Perrier, au pied de la Croix. Toute la division du Marais commandée par Robert des Chateigniers était sous les armes et lui rendit les honneurs militaires. Quelques mois après, le 8 février 1816, le corps était de nouveau exhumé et transporté en grande pompe à travers toute la Vendée militaire, à Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), paroisse des La Rochejaquelein où il trouvait enfin le 13 février suivant sa sépulture définitive.

Le monument actuel fut inauguré solennellement en 1822 ou 1823, par M. l'abbé Affre, vicaire général de Luçon, depuis archevêque de Paris et tué dans les journées de juin 1848, dans les circonstances qui sont dans toutes les mémoires.

Dans son voyage en Vendée, en 1828, la duchesse de Berry vint visiter les Mathes et l'inscription d'une des cloches de l'église de Saint-Jean-de-Mont rappelle encore cette visite.

La poésie populaire a tenu à consacrer le souvenir de l'événement que nous venons de raconter et lui a consacré une chanson en patois que nous croyons inédite :

Hé! Hé!
A la batt'rie dau Mattes
Guai! Guai!
Ous qu'on s'a fusillai (*ler*).

Hé! Hé!
Tchai lai gars dau Boucage
Guai! Guai!
Qu'ant douné l' prémé fé.

Hé! Hé!
Tot lai maraîchinages
Guai! Guai!
Sont les drais arrivais.

Hé! Hé!
Avec leurs grand's perches
Guai! Guai!
Les avant pregallai

Hé! Hé!
Rendus au pont de l'arche
Guai! Guai!
L'étiant quem'enrageai.

Hé! Hé!
Rendus à Croix-de-Vie
Guai! Guai!
Le veliant tot mangeai

Hé ! Hé !
Le quemandant dau diable
Guai ! Guai !
Montit dans le cliochai

Hé ! Hé !
Tchai in ! ball'maraichine
Guai ! Guai !
Qui l'a vrai bai tuai[1].

Hé ! Hé !
Dic'et la Sainte-Vierge
Guai ! Guai !
Vous nous pardonnerez

Hé ! Hé !
Y ferons péinitance
Guai ! Guai !
De tot tchiau temps passai[2].

Les Mathes sont du reste un lieu qui paraissait prédestiné au combat. En 1622, lorsque Louis XIII est venu, comme on l'a vu plus haut, chasser Soubise et ses troupes réfugiées dans l'île de Rié, l'action a commencé au pont des Mathes.

H. Renaud.

[1] Il y a là une confusion avec ce qui s'était passé à Saint-Gilles quelques jours auparavant.

[2] Cette chanson est attribuée à un paysan nommé Columeau, de son nom de guerre, et qui habitait, dans ce qu'on appelle la Rive, de Soullans.

Cliché de « l'Illustration ».

LE

PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

EN VENDÉE

LA ROCHE-SUR-YON, LES SABLES-D'OLONNE ET FONTENAY

(21, 23, et 27 avril 1897).

Il ne nous appartient pas de refaire ici, après tant d'autres, le récit détaillé des fêtes qu'a provoquées en Vendée la venue du Président de la République. Nous n'en devons retenir que ce qui appartient au domaine de l'art et de l'histoire, et c'est à ce double titre que nous allons tout d'abord essayer de rendre — hélas ! combien rapidement — compte de l'inauguration de la statue de Baudry.

C'était bien, au reste, la pièce de résistance de la réception

Yonnaise, cette statue à l'inauguration de laquelle s'étaient rendus, outre MM. Méline, Rambaud, Barthou, la suite du Président et les personnalités locales, plusieurs membres de l'Académie des Beaux-Arts : MM. Gérôme, l'auteur du monument; Bouguereau, qui éloquemment rappela les liens d'amitié qui l'unissaient à l'illustre artiste ; Hébert, dont le manteau à la mode des Calabres jetait une note si imprévue au milieu de la somptuosité accoutumée des uniformes ; Frémiet ; Roujon, le fin lettré qui dirige les Beaux-Arts, et dont on regrettait le rôle trop muet; Mme Vve Baudry, ses enfants, la famille de l'éminent peintre, etc., etc.

Le monument qui émerge d'un parterre de fleurs et de verdure, est une silhouette sans doute un peu grêle, mais, du moins une silhouette vivante, La bouche respire ; les yeux regardent; la figure est expressive; le geste a du mouvement. C'est peut-être insuffisamment décoratif, mais d'un beau sentiment artistique et d'une facture supérieure.

Tout autour, se presse une foule attentive et vaguement émue. Les discours commencent. M. Guillemé, le maire de la Roche-sur-Yon prend le premier la parole :

« Au nom du Conseil municipal et des concitoyens de Paul Baudry, au nom de la Vendée, désormais associée à la gloire qui consacre le génie d'un de ses enfants les plus illustres, je tiens à remercier Monsieur le Président de la République et nos hôtes éminents, de l'honneur qu'ils accordent à notre cité en rehaussant, par leur présence, l'éclat d'une solennité qui nous flatte et nous réconforte.

« Pourrais-je oublier également tous ceux qui, de près ou de loin, se sont fait un culte du souvenir, et ont apporté, à notre Comité, le tribut de leurs hommages aussi discrets que généreux ?

« Qu'il me suffise de citer, en dehors des témoignages d'affection les plus doux et les plus intimes, Monsieur le Ministre et Monsieur le Directeur des Beaux-Arts, Monsieur le Préfet de la Vendée, Messieurs les Membres du Conseil général, en qui le talent de Paul Baudry rencontra de tous temps des protecteurs plus que bienveillants : et surtout ce confident de ses rêves, dont le cœur et la main ont animé ce bronze où revivent pour toujours à nos yeux les traits

de notre éminent concitoyen, en ce coin de cette petite patrie, vers laquelle s'envolait constamment sa pensée.

« Aussi, est-ce avec une profonde gratitude que nous acceptons et nous engageons à conserver pieusement ce monument qui honore tout à la fois un grand artiste et sa ville natale.

« Sa ville natale ! n'a-t-elle pas le droit d'être fière de lui ! Paul Baudry ne fut pas seulement un peintre merveilleux, dont la palette féerique sut allier, dans ses chefs-d'œuvre les tons chauds de l'Ecole italienne aux grâces d'une modernité essentiellement française ; il nous laisse aussi le modèle d'une existence honnête et limpide, que l'Art absorba tout entière et qui ne connut jamais la moindre défaillance dans la noble poursuite de l'Idéal.

M. Bouguereau lui succède :

« Ce n'est pas, dit-il, une œuvre de réparation tardive que vous inaugurez, Messieurs, aujourd'hui. Cette apothéose de votre illustre compatriote est la récompense de la généreuse initiative de vos prédécesseurs.

« Dès l'enfance de Baudry, les hommes influents du pays avaient deviné son génie. Ils n'épargnèrent rien pour aider à son éclosion. C'est avec une subvention municipale que, jeune, il partit de cette ville pour Paris. Le désir ferme de se montrer digne de la protection dont il était l'objet guidait et soutenait l'étudiant quand les découragements assombrissaient sa route. Par la suite, quelle joie plus profonde pour le peintre accompli que celle qui lui venait de la conscience d'avoir contribué à la gloire de sa chère Vendée ?

« Coïncidence heureuse, l'artiste éminent qui a voulu, avec un grand désintéressement, se charger de l'exécution de votre projet était un ami intime de Baudry.

« Un jour il y a de cela de longues années, cet ami de Baudry alla voir à l'Opéra les superbes décorations auxquelles celui-ci travaillait. Le visiteur, qui lui-même est un maître en peinture et en sculpture, fit un croquis du peintre dans son costume de travail. Il le dessina, — la main droite dans sa poche et tenant de la gauche son appui-main. Une veste fourrée est attachée sur ses épaules pour le garantir contre la température glaciale de l'immense grenier qui lui servait d'atelier.

« Ce dessin, depuis lors pieusement conservé, a rendu possible la production d'une figure d'une ressemblance frappante, qui n'a rien de la froideur de tant de portraits posthumes. Autant l'inspi-

ration en est élevée, autant l'exécution en est à la fois délicate et puissante. Le col relevé du vêtement, qui encadre la tête, fait ressortir la mâle énergie des traits et donne à l'ensemble une tournure pittoresque.

« Je suis heureux de voir mon excellent confrère Gérôme parmi nous, et de pouvoir lui dire publiquement combien nous lui sommes reconnaissants d'avoir apporté à sa création tant de talent et tant de charme.

« Ainsi, celui que ses compatriotes avaient soutenu lorsqu'il s'en est allé pauvre et inconnu, au début de la vie, semble revenir en triomphateur aujourd'hui. Une foule immense l'entoure, accourue pour lui rendre hommage. Il prend la place qui lui est due sur le piédestal que vous avez élevé en son honneur.

« Le Musée de la Roche-sur-Yon possède un de ses premiers tableaux, une œuvre de jeunesse, mais de pensée haute. Le sujet est la *Lutte de Jacob avec l'Ange.*

« Dans cette légende sacrée, je vois la vie de Paul Baudry. Le lutteur, c'est l'artiste épris de l'Idéal. L'Ange, c'est le fantôme céleste, la vision d'en-Haut ; — il attire, — il saisit, — il repousse, — il veut fuir. Heureux celui qui a « lutté jusqu'à l'aurore, car l'Ange l'a béni !

« Je te salue, peintre illustre !

« Debout sur le sol qui t'a vu naître, que tu as tant aimé, tu resteras désormais au milieu des tiens.

« Tes concitoyens consacrent ta gloire par un monument impérissable.

« Ta femme, tes enfants, tes frères, tes sœurs sont fiers de te voir ainsi honoré.

« Et moi, compagnon de tes études, de tes premiers voyages, témoin de ton travail, de tes rêves, de tes succès, je dépose à tes pieds mon tribut d'admiration pour la puissance de ton génie et un pieux souvenir à la bonté de ton cœur.

Enfin M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts prononce un magistral discours, qui contient une complète et éloquente étude de Baudry et de son œuvre :

« Peu d'hommes, dit-il, ont tenu à la terre natale par des liens aussi forts que Paul Baudry ; quelques vastes développements qu'ait pris ensuite son génie, que tant de sources diverses sont venues alimenter, l'empreinte des premières années, des premières

impressions, de la nature qui l'a vu naître, de la race dont il est sorti, en un mot, l'empreinte vendéenne reste visible et indélébile.

« Nous connaissons mieux les ancêtres de Baudry qu'on ne connaît, en général, ceux d'un enfant du peuple. Parmi eux, des hommes énergiques, combattants des guerres civiles, et aussi des âmes tendres, éprises d'idéal, comme son père, dont on nous raconte que, berger, puis sabotier, il passait sa vie dans les bois, levé avant le soleil, subissant l'influence mystérieuse du temps et des heures, mêlé pour ainsi dire à la nature, et n'ayant pour distraction qu'un violon, dont il jouait le soir aux étoiles.

« Ce sont des énergies accumulées en plusieurs générations de braves gens que furent faites la belle vaillance et la ténacité apportées à sa tâche par Paul Baudry ; ce sont leurs aspirations obscures vers l'idéal inconnu qui se précisèrent et s'affirmèrent dans cette merveilleuse organisation artistique ; et ainsi, un grand homme nous apparaît comme la floraison de toute une race.

« Les vieilles légendes locales, les souvenirs encore si récents au temps de la jeunesse de Baudry, de ce que Napoléon avait appelé « une Guerre de Géants », les charmes de cette nature vendéenne aux bois verdoyants et aux claires eaux courantes, en un mot, le sourire de la fée du Bocage, firent, à son insu, l'éducation esthétique de l'enfant. On sait avec quelle grâce il évoque, dans ses lettres à ses parents, tel coin de paysage, telle promenade champêtre avec le père et la mère ; on sait aussi que, le jour où il quitta La Roche pour la première fois, c'est en passant devant la statue du général Travot qu'il se jura « la main sur la poitrine, de revenir homme et avec du talent » : et que l'un de ses premiers rêves d'artiste fut de faire revivre sur la toile quelques-unes des scènes guerrières dont le Bocage avait été le témoin un demi-siècle auparavant.

. . . . . .

« Le caractère de Baudry, trempé par la pauvreté fière du foyer paternel, était prêt à toutes les épreuves et à tous les sacrifices. Il estime légères les privations qui attendaient dans Paris, l'étudiant sans argent, s'amusant, dans ses lettres à ses parents, des dîners à six sous et des habits sans boutons, souriant à cette misère librement acceptée, puissante conseillère de travail, ménagère héroïque de la gloire et sous l'étreinte de laquelle il n'en sentait pas moins « frémir en lui quelque chose. »

« Quand la fortune lui devint plus clémente il resta, suivant le mot d'Edmond About « solitaire, laborieux, dur à lui-même », ne se délassant de ses grands travaux que par de nouvelles études, refusant

les commandes qui eussent pu le distraire de l'œuvre entreprise, insoucieux du profit comme il l'était de sa peine, fidèle à l'art pur dans les jours de prospérité, aussi bien que dans les mauvais jours, uniquement épris de cette beauté suprême qu'il fait triompher dans son *Jugement de Pâris*.

« Un jour qu'on lui proposait la main d'une riche héritière, il répondit : « Où prendrais-je le temps de me marier? Et ne suis-je pas déjà en ménage avec deux femmes jalouses, la Solitude et la Peinture? »

Après avoir loué son désintéressement et caractérisé son talent et sa science des harmonies et des oppositions dans les couleurs, M. Rambaud ajoute :

Où il nous apparait plus nettement comme son propre maître, c'est lorsque, tout en acceptant les thèmes traditionnels de la mythologie, les types convenus des olympiens, il apporte dans l'exécution une note toute française, toute contemporaine, et si personnelle que ses toiles n'auraient pas besoin d'être datées ni signées.

Devenu un maître, il continue à « faire simplement les choses comme il les voit » et ses muses de l'Opéra sont toujours des Françaises, on pourrait dire des Parisiennes.

Après avoir passé en revue les portraits dont Paul Baudry est l'auteur, le ministre remarque que ses préférences semblent le ramener toujours à l'idéalisation de la femme et que ce maître si austère resta obstinément, comme on dirait aujourd'hui, un « féministe ». Puis il parle de sa grande peinture décorative, qui fait de lui le rival heureux même de Mignard, du Mignard de la coupole du Val-de-Grâce. Après avoir rappelé ses plafonds de l'hôtel Achille Fould et de l'hôtel Henckel-Donnersmarck il rappelle la grande œuvre de la décoration du foyer de l'Opéra où l'artiste a si merveilleusement couvert une superficie de 500 mètres carrés.

M. Rambaud termine ainsi :

Baudry peignit ensuite deux autres plafonds : le *Repas des noces de Psyché* pour l'hôtel Vanderbilt à New-York, et la *Glorification de la loi* pour notre Cour de cassation ; mais son rêve, c'était désor-

mais la décoration du Panthéon avec l'histoire française de Jeanne d'Arc. Vous savez que le culte de l'héroïne lui avait été inspiré, dès l'école primaire de la Roche, par un livre qu'il y reçut en prix et dont les pages sont usées à force d'avoir été feuilletées. Déjà, il s'était plongé dans les chroniques, les vieux manuscrits à miniatures ; il avait accumulé tous les matériaux d'histoire et d'iconographie que comporte le sujet ; il connaissait notre quinzième siècle comme un élève de l'Ecole des chartes ; déjà il avait arrêté la répartition en six tableaux de cette miraculeuse histoire, et il reste de lui une esquisse en vue de la première toile, *Jeanne d'Arc écoutant les voix*. Mais tant de rudes labeurs l'avaient épuisé, et, en 1885, il succombait en pleine activité.

Le grand artiste fut un ardent patriote. Parmi les merveilles des musées et des palais italiens, il était hanté par le regret de la France : « La patrie, disait-il, c'est comme l'âme : c'est radieux et invisible. » En 1870, la patrie était en proie à l'invasion, Baudry s'arrachait à ses études vénitiennes et accourait s'enrôler dans un des bataillons de marche parisiens. Cette guerre, où périt un de ses plus glorieux émules, Henri Regnault, lui laissa une impression d'ineffable tristesse : « J'aurais voulu y rester, a-t-il dit, tant j'étais désespéré et malheureux. Enfin, Dieu me fera peut-être la grâce d'assister à la revanche et d'y prendre une part plus active. » Cette pensée ne le quittait point, même parmi les travaux les plus absorbants et qui lui donnaient le plus de consolation. Dans les mains d'une de ses muses, la Calliope, de l'Opéra, il a placé un parchemin où se lit ce vers réconfortant de Virgile :

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem.

En venant aujourd'hui saluer, au nom du gouvernement de la République, ce noble artiste qui fut une des gloires de la Vendée, et de la France, de la petite comme de la grande patrie, je veux aussi m'associer aux sentiments de gratitude qui sont dus à un autre maître éminent, à celui qui, aux premières propositions faites par la famille et les amis de Baudry, répondit aussitôt par l'assurance du concours le plus entier et le plus désintéressé : « Ce serait avec une grande joie, a-t-il dit, qu'il entreprendrait la statue de son cher Paul. » Et il ajoutait « qu'il s'y emploirait de son mieux. »

Cela, c'était la promesse d'une belle œuvre. Elle a été tenue. Et ce monument élevé à la mémoire du grand artiste vendéen par un grand artiste franc-comtois n'est-il pas un admirable symbole de

cette solidarité nationale qui, des cimes du Jura aux grèves de l'Océan, fait battre à l'unisson, en présence des deuils comme des gloires de la patrie, le cœur de tous les Français ? »

Ces dernières paroles sont couvertes d'unanimes applaudissements.

Ce solennel hommage rendu à la mémoire de notre illustre compatriote a de même heureusement inspiré les muses locales. Les jolis vers qui suivent en sont la preuve.

A PAUL BAUDRY

Au sein de ce décor paisible, gracieux,
Ton souvenir invite à la reconnaissance,
Et tes admirateurs, avec un soin pieux,
T'ont élevé ce bronze au lieu de ta naissance.

Humble enfant de Vendée, un labeur précieux,
Doublant d'un beau talent la vigoureuse essence,
Fit passer dans ton œuvre un souffle harmonieux
Formé de coloris, de fraîcheur, de puissance,

Tendre fils, ami vrai, les yeux sur l'Avenir,
Maître de la palette enfin tu sus unir
Aux tons vénitiens la ligne du Corrège.

Ton nom vivra ; mais l'Art a peu de ces élus :
Baudry, ta gloire est pure ! et le premier cortège
Qui te salue exalte un grand homme de plus.

20 Avril 1897. A. Métay.

De « l'Hommage à Paul Baudry » de M. Gustave Bénéteau, maire de Saint-Gilles-sur-Vie, nous détachons également ces deux strophes :

Baudry, si tant de cœurs ont déploré ta perte,
Sur ta tombe si l'on répandit tant de pleurs,
En ce jour de printemps, la terre est recouverte
Pour couronner ton front de lauriers et de fleurs ;

L'assistance avec joie acclame ton image,
Dont le bronze éloquent enseigne aux Vendéens
Que leur noble région, légendaire en courage,
Enfante le génie avec tous les talents.

Nous ne voulons pas clore le chapitre des fêtes Yonnaises, sans vivement remercier M. de Joly, le très distingué préfet de la Vendée, la municipalité de la Roche et tout particulièrement notre excellent confrère Ivonnet, de leur charmant accueil.

*
* *

Les Sables, 23 avril.

Comme l'a dit fort justement un de nos plus aimables confrères du Voyage Présidentiel, les vraies triomphatrices de la journée ont été les Sablaises, comme elles en avaient été le piquant ornement. On les a vues partout, même dans la cour de l'hôpital, même au banquet, et avec un plaisir jamais lassé, on retrouvait — décor vivant — ces belles créatures toujours riantes dans leur coquet ajustement, faisant sonner comme pour un appel le talon pointu de leurs petits sabots. Les Sablais, qui savent bien que leurs filles ne sont pas le moindre attrait de leur ville, avaient voulu que même avant son débarquement aux Sables, le président de la République fut placé sous le charme. Ils avaient choisi les plus jolies enfants, les avaient installées dans deux barques coquettement décorées et les avaient envoyées au-devant du canot présidentiel, à l'entrée du port, précédant — innovation heureuse — les traditionnelles paroles de bienvenue du maire, du gai sourire d'aimables filles.

Pour nous rendre à la forêt de la Rudelière, que la ville des Sables, en quête d'ombrages, rêve ardemment d'acquérir, nous longeons avec le cortège officiel le joli remblai qui sert d'ourlet au sable fin de l'incomparable plage Olonnaise, et saluons en passant la statue du vaillant marin Fricaud, une gloire locale, dont M. Gautret, le très sympathique maire des

Sables a eu l'heureuse pensée de faire pour la circonstance revivre les traits.

M. Gautret n'a, du reste, point seulement songé aux morts dans cette journée, et sa modestie, aussi bien que celle de l'ami Mayeux — le « roi des Sables », a dit Chincholle — nous en voudraient de rappeler par le menu toutes les aimables attentions dont ils ont comblé leurs invités, et plus particulièrement la Presse.

Nous tenons à ce que l'un et l'autre trouvent ici la cordiale expression de notre personnelle gratitude.

Toutes nos félicitations également à notre collègue et ami M. Amédée Odin, le distingué directeur de l'Ecole des Pêches, pour les mérités éloges qui lui ont été adressés par M. Félix Faure.

*
* *

Fontenay, 27 avril

C'est l'inauguration du monument élevé aux soldats de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, morts pour la patrie en 1870-71, qui était de même l'objet principal de la venue du Président dans l'ancienne capitale du Bas-Poitou.

Nous avons précédemment donné ici une fidèle image de ce monument. Il nous paraît donc inutile de décrire l'œuvre de M. Letrosne. Nous rappellerons seulement que l'admirable figure de jeune fille qui orne la face principale, est la répétition en bronze de la pure image de marbre que Chapu modela au lendemain de la guerre pour le monument élevé à l'école des Beaux-Arts, en l'honneur d'Henri Régnault, le grand artiste mort en soldat.

Sur les faces latérales du monument sont inscrits les noms des batailles auxquelles prirent part les combattants de notre arrondissement : *Reischoffen*, *Rezonville*, *Coulmiers*, *Saint-Privat*, *Bazeille*, *Champigny*, *Patay*, *Villorceau*, *Le Josnes*. *le Bourget*, *Pontnoyelle*, *Bapaume*, *Villersexel*, *Le Mans*, *Héricourt*, *Saint-Quentin*, *Buzenval-Montretout*. Enfin sur la face postérieure, au-dessous d'un trophée d'armes et de drapeaux,

sont gravés, en manière d'épitaphe, ces jolis vers de notre excellent collaborateur et ami A. Bonnin :

Jeunes gens qui passez, honorez leur mémoire,
Imitez leur courage à l'heure du danger ;
N'oubliez pas ces morts qu'a trahis la victoire,
Car vous aurez un jour l'honneur de les venger.

A peine descendu du train, le Président, suivi du cortège officiel et des autorités locales s'est dirigé vers le monument dont la base disparaissait sous les fleurs et les couronnes.

M. Normand, ancien officier de mobiles, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société des combattants de 1870, remet le monument à la ville, et prononce à cette occasion un éloquent et patriotique discours.

Après avoir remercié tous ceux qui ont prêté leur concours à la réalisation de l'œuvre poursuivie :

« Aujourd'hui, dit-il, notre œuvre est terminée, et nous remettons à notre ville le monument élevé en l'honneur des soldats de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte tombés pour la Patrie. Les souvenirs douloureux qu'il évoque ne sont point au reste sans fierté. Imitant nos autres provinces, la Vendée a prodigué le sang de ses enfants, et nos morts sont si nombreux, que nous dûmes renoncer à graver leurs noms sur cette pierre trop petite pour les contenir. Il nous suffit aujourd'hui qu'elle soit debout, perpétuant leur mémoire et les glorifiant tous dans une commune apothéose. Les noms des principales batailles auxquelles les uns ou les autres avons pris part, inscrits sur les faces latérales de notre monument, ne nous rappellent-ils pas au surplus qu'il est des défaites glorieuses, et les noms de Reischoffen, Saint-Privat, Champigny, Saint-Quentin, Patay, Montretout, ne résonnent-ils pas comme des noms de victoires ?

« Elevé avec soin par l'un des nôtres sur les plans de l'architecte de talent que nous ont désigné les suffrages éclairés des membres de notre jury du concours, placé à l'intersection de la rue de la République et du boulevard Hoche, près de la gare et de nos casernes, notre monument semble se dresser à l'entrée de notre cité pour redire à tous ceux qui y pénètrent comment notre Vendée sait honorer ceux de ses enfants qui, sans distinction de culte ou d'opinion, moururent pour la défense du sol envahi. Il porte adossée à sa face prin-

cipale la reproduction du chef-d'œuvre de Chapu : la Jeunesse qui, dans la cour de l'école des Beaux-Arts, tend sa palme vers le buste d'Henri Regnault. En choisissant ce motif symbolique, nous nous sommes inspirés de la pensée du statuaire qui, en plaçant cette belle figure sur la stèle du grand peintre tombé, comme tant des nôtres, à Buzenval, voulut personnifier en celui-ci toute cette jeunesse de France glorieusement fauchée, à jamais célébrée désormais par la Jeunesse éternelle et toujours nouvelle des générations qui se succèdent. Les soldats du beau régiment qui tient garnison en notre ville, presque tous fils de la Vendée, représentent pour nous cette Jeunesse ; qu'ils écoutent la voix de leurs aînés. Elle leur dira que les idées de devoir et d'abnégation doivent chez eux dominer toutes les autres, que ce sont elles qui préparent la venue de cette Justice immanente dont parlait Gambetta ; que la force ne saurait toujours primer le droit, parce que celui-ci est imprescriptible, et qu'à travers le temps et les obstacles, il arrive toujours à triompher.»

M. Charier, maire de Fontenay, prend ensuite la parole, et en excellents termes remercie, au nom de la ville, du précieux don qui vient de lui être fait :

« Le monument dont remise vient d'être faite à la ville par la Société des Combattants de 1870-71, est une affirmation précieuse des sentiments qui animent toutes les nuances de la population de l'arrondissement de Fontenay : le respect pour les enfants du pays morts pour la défense de la Patrie.

« Je veux y voir encore un témoignage de ce que peuvent la persévérance et la foi dans le succès qui se sont si souvent affirmées dans cette œuvre, qualités qui distinguent l'esprit vendéen et qui ont été si efficacement mises en relief par M. le Président de la Société et le bureau qui l'assiste : Je leur dois et leur fais ici au nom de la ville, tous nos remerciements pour avoir embelli la cité par un monument qui porte avec lui les enseignements dont nous sommes tous pénétrés. »

La fête de l'inauguration s'est terminée le soir par un banquet de quatre cents couverts qui a fraternellement groupé tous les survivants de la guerre de 1870-71, et à l'issue duquel de nombreux et patriotiques toasts ont été portés par M. Duclos, sous-préfet de l'arrondissement de Fontenay, Chavrier,

maire de Fontenay. Normand, président de l'*Union fraternelle*, Niles, etc.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les belles strophes qui ont été également dites à cette occasion par MM. Métay, Gibelin et Admyrauld.

AUX COMBATTANTS FONTENAISIENS DE 1870-1871.

(CANTATE)

Chœur.

Gloire à tous nos vaillants ! Leur nom ne vit pas seul :
A l'instar des aînés la jeunesse est pétrie,
S'ils sont tombés, mourants, aux bras de la Patrie,
Ils ont le Drapeau pour linceul !

I

Ceux-là croyaient à la victoire,
Quand la foule acclamait leurs bataillons pressés ;
Ils luttèrent sans peur, par le nombre écrasés...
Que leur nom resplendisse au fronton de l'Histoire !
Vos plaines disent leur valeur,
Wissembourg, Reischoffen, suprêmes hécatombes !
De nos frères, sous Metz moissonnés en leur fleur,
Les champs lorrains gardent les tombes.

II

Les rives de la Loire ont vu le grand Tribun
Soufflant au cœur de tous l'« héroïque folie » ;
Mais l'étendard français bravement se replie
Devant l'envahisseur, car ils sont... dix contre un !
Vers Paris frémissant déjà le canon gronde :
Moblots de Fontenay, pour la France, debout !...
Des morts de Champigny, d'Avron, de Montretout
Le sang crie et se change en semence féconde.

Chœur.

III

Honneur aux preux que les batailles
Ont couchés pêle-mêle en ces néfastes jours !
De la patrie en deuil le flanc saigne toujours,
Et demain peut sonner l'heure des représailles :

L'espoir au cœur et le bras sûr,
Nos fils, alors, pareils à l'onde débordée,
Sauront tous maintenir, loyal, viril et pur,
Le vieux renom de la Vendée !

Gloire à tous nos vaillants ! Leur nom ne vit pas seul :
A l'instar des aînés la jeunesse est pétrie.
S'ils sont tombés, mourants, aux bras de la Patrie,
Ils ont le drapeau pour linceul !

27 avril 1897. A. MÉTAY.

A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DES VENDÉENS MORTS PENDANT LA GUERRE DE 1870-71.

Evoque tes héros, magnanime Vendée !
Par leur sang généreux ta plaine, fécondée,
Garde cent ans de leur sommeil.
Mais les noms de martyrs ont fait le tour du monde,
Et leur gloire sur toi resplendit et t'inonde
Des rayons de son beau soleil.

L'exemple de ces preux, au dévoûment immense,
Est resté dans les cœurs ; prolifique semence,
Elle germe sur un cercueil.
De ces nobles leçons, qui ne sont jamais vaines,
Leurs fils se sont nourris et en ont plein les veines,
Pour mieux éterniser leur deuil.

Ayant pu recevoir la profonde saignée,
Ils dorment à leur tour sous la terre imprégnée
Des larmes de leur désespoir.
A Paris, à Patay, sur les bords de la Loire,
Partout où l'insuccès garde sa part de gloire,
Salut aux martyrs du devoir.

Quand la France apparut la poitrine meurtrie,
Ils mirent leur courage aux pieds de la Patrie,
Sans hésiter pour son drapeau,

Car leur amour pour elle ils l'ont entier dans l'âme
Et ne compte pour rien le bout d'une oriflamme
Ni la cocarde d'un chapeau.

Sans pâlir ils ont vu ces terribles journées.
Où l'ardeur ne pouvant changer les destinées,
Il fallait dignement mourir.
Alors ils ont senti cette colère sainte,
Fille du désespoir et qu'aiguise la plainte
De ceux qui sont las de souffrir.

Ils furent toujours prêts à l'appel des trompettes
Tels ces vaisseaux d'acier qui bravent les tempêtes
Sur les immenses Océans.
Ah ! c'est que leurs aïeux, ces immortels fantômes,
Debout sur un tombeau, leur répètent : « Nous sommes
Vendéens, peuple de Géants. »

Calmez vos plaintes, sœurs, épouses éplorées,
Mères, vous êtes moins de vos fils séparées,
Ils vont revivre parmi vous ;
Les noms que vous aimez sont gravés sur la pierre
Où vous viendrez, les mains jointes pour la prière,
Vous prosterner à deux genoux.

Salut aux Vendéens qui sont morts pour la France,
Qui sachant espérer contre toute espérance,
Tombèrent pour leur liberté !
Au pied du monument qui célèbre leur gloire,
Citoyens, soyons fiers en voyant leur mémoire,
Transmise à la postérité.

Fontenay-le-Comte, le 27 avril 1897. EMILE GIBELIN.

AUX VAILLANTS DE 1870.

C'est aujourd'hui la sombre fête
De nos compagnons qui jadis
Sont tombés pendant la tempête
De mil huit cent soixante dix.

Lequel de nous ne se rappelle
Avec un battement de cœur
Ces longs mois d'angoisse mortelle ?
L'Allemand serait-il vainqueur ?

Enfermés dans la Capitale
Si les uns souffraient de la faim
Forcés par une loi fatale
De se rendre, faute de pain,

Les autres par toute la France,
Campés sur neige, à découvert,
Luttaient contre le froid intense
De cet épouvantable hiver.

Et sans craindre boulet ni balle
Tous, ne faisant rien à demi,
Animés d'une ardeur égale
Gaiement marchaient à l'ennemi.

Il reste de cette souffrance
Le contentement de savoir
Que nous avons, en conscience,
Fait comme il faut notre devoir.

Mais ils l'ont fait bien davantage
Ceux qui, non contents de souffrir,
De patriotique courage
Ont fait preuve jusqu'à mourir.

Souvenons-nous des camarades
Sans reproche comme sans peur
Qui sont morts, quelques soient leurs grades,
Tous vaillamment au champ d'honneur.

Rendons un culte à leur mémoire
Tombés sous la balle ou l'obus
Qu'ils aient place dans notre histoire !
Honneur à ceux qui ne sont plus !

A. ADMYRAULD.

Fontenay, 27 avril 1897.

R. V.

CHRONIQUE

La Vendée au Salon des Champs Elysées. — *Peinture* :

Bidau (Eugène), né à la Roche-sur-Yon, élève de Lechat et Alexandre : n° 163. — *Retour du marché.*

Bloch (Alexandre), né à Paris, élève de Bastien Le Page et de M. Gérôme : n° 186. — *Une bonne capture, — guerre de la Vendée.*

Petiteau (Mlle Berthe), née à la Châtaigneraie (Vendée), élève de M. Eugène Claude : n° 1323. — *Le Goûter.*

Aquarelle :

Rotig (Georges-Fréderic) : n° 2506. — *Perdus (griffons de Vendée).*

Pastels :

Vincent-Darasse (Paul), né à Ville-d'Avray(Seine-et-Oise) : n° 2611, — *La Tour Plantier à Noirmoutier.*

Sculpture :

Garnier (Jean), né à Mouzeuil (Vendée) : n° 2966, — *Le Corail*, statuette étain.

Gaucher (Emile), né à Blois : n° 2174. — *Charette fusillé, placé Viarmes à Nantes*, statue plâtre.

Architecture :

Mandin (Jules-Théophile), né à Fontenay-le-Comte, élève d'Hypolyte Lebas : n° 3782. — *Projet d'agrandissement et de restauration de l'église d'Issac* (Dordogne).

Gravure :

Alasonnière (Henri-Fabien) : n° 3846. — *Une gravure (eau-forte) : Arrestation de la comtesse C...*

La statue de Cathelineau. — Après la pose du monument érigé dans l'église du Pin-en-Mauges, le 13 octobre dernier, à la mémoire de Jacques Cathelineau, une seconde statue du héros Vendéen de-

vait être placée au milieu du bourg, sur un terrain privé appartenant à son arrière-petit-fils, M. Xavier de Cathelineau. On sait que cette statue n'est que la reproduction de celle qui avait été érigée au même lieu en 1827, mais renversée en 1832 par le gouvernement de juillet. Mutilée alors et reléguée dans les dépendances du presbytère, elle en avait été retirée par les soins du Comité en 1893, et restaurée par MM. Moisseron et André, sculpteurs à Angers. Elle allait reprendre le chemin du Pin-en-Mauges, quand elle fut détruite dans l'incendie qui consuma, en 1894, les ateliers des sculpteurs. Mais, grâce au modèle conservé au musée d'Angers, on put se procurer bientôt une statue exactement semblable.

Quelques jours après la fête du 13 octobre, on avait placé cette seconde statue sur son socle, dans l'endroit indiqué, mais devenue aussitôt l'objet des réclamations du gouvernement, elle avait été recouverte d'une caisse qui, en la dérobant à la vue du public, la soustrayait aux menaces du pouvoir civil.

Une telle mesure ne pouvait être que provisoire. Dès les premiers jours de mars 1897, en effet, M. de Cathelineau s'entendant avec M. le préfet de Maine-et-Loire, muni à cet effet d'instructions ministérielles, pour que la statue pût être découverte. Toute la population du Pin-en-Mauges était heureuse de cette solution, quand un revirement se produisit subitement dans l'attitude de l'autorité civile. Le samedi 13 mars, quinze à vingt gendarmes, aidés de quelques ouvriers, venaient enlever à la grande surprise de la population la statue de son socle et la mettre sous sequestre dans une des salles de la mairie du Pin.

Nous croyons savoir, ajoute la *Revue d'Anjou* à laquelle nous empruntons ces renseignements, que M. le Ministre de l'intérieur, se rendant aux excellentes raisons qui lui ont été présentées, ne fera plus d'obstacle au replacement de la statue, si le terrain qui doit la recevoir est muni d'une clôture indiquant la propriété privée.

Fontenay en 1840. — La très charmante eau-forte placée sous ce titre en tête de la présente livraison a été spécialement gravée par notre éminent collaborateur M. O. de Rochebrune, pour le menu du banquet offert au Président de la République par la municipalité de Fontenay-le-Comte, le 27 avril dernier.

Le clergé vendéen pendant la Révolution — Les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* n'ont peut-être pas oublié que M. l'abbé Pontdevie, aumônier du lycée à la Roche-sur-Yon, avait recherché et réuni de nombreux documents sur l'histoire du clergé vendéen pen-

dant la Révolution. En mourant, il légua ses dossiers à M. E. Bourloton, à qui le liait une longue amitié et dont le dévoué concours avait enrichi sa collection de pas mal de pièces dues à ses recherches personnelles. Nous savons de bonne source, et on en trouvera la preuve dans ce présent numéro, que le légataire n'entend point laisser ces documents inutilisés ; la direction de la *Revue* cherche même avec lui le mode de publication le plus pratique de ces archives, dont il a bien voulu nous réserver la primeur. La curiosité qu'éveille cette période si dramatique et si peu connue de notre histoire ne tardera pas à être amplement satisfaite. Cette nouvelle calmera peut-être l'impatience des « historiens, » des deux sexes qui, depuis quelques temps, réclament à l'envi de M. Bourloton, avec une désinvolture que n'a jamais manqué de souligner l'oubli du timbre pour réponse, communication des notes si laborieusement recueillies sur tel ou tel prêtre du temps de la Révolution, sur telle ou telle paroisse. M. Bourloton, qui se prêta d'abord gracieusement à ce petit jeu avec sa complaisance ordinaire, n'en récolta, paraît-il, bientôt que des ennuis ; d'aucuns se plaignirent que ces notes ne fussent pas assez complètes à leur gré, ou en désaccord avec les propos qu'ils avaient recueillis sur place ; tous en usèrent d'ailleurs selon leurs moyens, mais avec un entrain exclusif du plus petit remerciement direct, et à plus forte raison, de la moindre mention d'origine en note de leur travail. Ces beaux jours sont passés ; aucune demande ne sera plus accueillie, si elle n'est appuyée de motifs plausibles ; crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué. La *Revue* ne s'en plaindra pas, puisque cette réserve est toute à son bénéfice.

A propos du Temple d'Yzeures. — M. Hild, le très distingué doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, a écrit à M O. de Rochebrune, à l'occasion de sa savante étude sur Yzeures, précédemment publiée par la *Revue*, une fort jolie lettre dont nous sommes très heureux de pouvoir reproduire le passage suivant :

« Je suis absolument d'accord avec vous sur les dimensions et sur l'originalité du temple d'Yzeures, par conséquent sur l'interprétation des fûts des colonnes F et G. En ce qui concerne le grand motif de Minerve et des deux serpentijèdes, il ne peut y avoir pour moi l'ombre d'un doute : il figure le triomphe de la déesse sur les géan.s ou Titans (une faute d'impression a mis tritons). B et D représentent tous deux Hercule. B le met aux prises avec l'hydre de Lerne, dont il tient une des tentacules ; D avec le lion de Némée qu'il a as-

sommé avec sa massue ; il est probable que les autres travaux du dieu figuraient également parmi les sculptures monumentales que mentionne l'inscription. J'ai regretté de ne pas retrouver dans vos dessins la Minerve casquée, avec l'égide sur la poitrine et votre si heureuse restitution du Jupiter tonnant. Pour le surplus nous ne discuterons utilement que si de nouvelles exhumations nous amènent de nouveaux éléments d'appréciation. En attendant, ce n'est pas vous qui aurez le moins bien mérité de la découverte d'Yzeures et la *Revue du Bas-Poitou* peut se juger heureuse de posséder le collaborateur que notre *Société des Antiquaires* lui a toujours envié. »

Les œuvres de Baudry aux Gobelins. — Dans sa session d'avril dernier, le Conseil général de la Vendée a émis le vœu que l'administration des Beaux-Arts fasse copier celles des œuvres de notre éminent compatriote Paul Baudry qui peuvent être ainsi reproduites, afin que, si les originaux venaient, par malheur, à disparaître, il restât au moins quelque souvenir artistique de son œuvre.

Nous souhaitons vivement que ce vœu, auquel tout le monde a applaudi, soit favorablement accueilli par M. le ministre des Beaux-Arts.

Un sculpteur Vendéen. — Nous lisons sous ce titre dans le *Vendéen* du 23 mai 1897 :

« Nous croyons savoir que l'on s'occupe de faire restaurer le beau groupe en plâtre *La Justice* » de Gaston Guitton, qui en 1876, avait failli avoir la médaille d'honneur. Il est heureux que cette œuvre maîtresse du grand artiste qui fut l'ami de Paul Baudry sorte enfin de l'oubli, et qu'on donne à Guittton la place qu'il doit occuper parmi les maîtres Vendéens, comme le disait M. Alexandre Bonnin dans sa notice publiée en 1892, par la *Revue du Bas-Poitou*, après la mort de l'éminent statuaire.

« M. le sénateur Halgan, alors président du Conseil général, avait à cette époque fait une démarche auprès de M. le Directeur des Beaux-Arts pour obtenir de l'Etat l'exécution — ne fut-ce qu'en pierre — de ce modèle de plâtre condamné à une ruine prochaine, et pour sauver d'une destruction certaine cette maîtresse conception du statuaire Vendéen, M. Bonnin aurait voulu que tous les représentants de la Vendée se joignent à lui. Mais, tout occupés de glorifier Baudry, la ville, pas plus que le Conseil général n'ont rien fait pour Guitton ; l'heure est venue de réparer cette injustice et certainement M. le sénateur Halgan et tous les membres du Con-

seil général d'alors seront heureux de s'unir aux plus jeunes conseillers pour la réparer. »

La restauration de Notre-Dame de Fontenay. — Qu'est donc devenu le projet de restauration de l'église Notre-Dame de Fontenay, voté, il y a quelques dix-huit mois par le Conseil municipal de cette ville et qui devait comprendre la reconstruction des voûtes, la restitution des chapelles absidales et la restauration du clocher ?

Une exposition artistique aux Sables. — La *Société Littéraire et Artistique de L'Ouest* se propose d'organiser aux Sables-d'Olonne avec le concours de la municipalité de cette ville, une exposition des Beaux-Arts, pendant la saison balnéaire.

Nous faisons tous vœux pour que ce projet se réalise.

— Notre distingué compatriote, M. Paul Tillier, président du Cercle artistique de la rue Volney, avait envoyé à l'exposition annuelle de peinture et sculpture de ce cercle deux fort jolies toiles : *La Marchande de roses* et *Méduse.*

— Notre excellent ami A. Bonnin, a exposé à Rennes plusieurs de ses tant jolies œuvres, et notamment une *Bergerette*, sa *Noce Vendéenne* et quelques charmantes aquarelles.

— Un de nos jeunes compatriotes, M Emile Breteau, âgé de 19 ans, né à Sainte-Radégonde-des-Noyers, et dont les parents habitent Noirmoutier, vient d'être brillamment admis à l'Ecole des Beaux-Arts.

— Au congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à la Sorbonne du 20 au 23 avril dernier, M. Henri Luguet, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Poitiers a lu une *Note sur un autel de la période dite préhistorique découvert au bois de la Folie à Pouzauges* (Vendée), note que nous avons la bonne fortune d'offrir d'autre part en primeur aux lecteurs de la *Revue.*

— Par arrêté du 30 mars 1897 et sur la proposition du Comité des ravaux historiques et scientifiques, M. René Vallette a été nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

— Lors de sa venue à Fontenay, le Président de la République a remis à M. Georges Gandriau, président de la *Lyre fontenaisienne*, les palmes Académiques. Nous adressons à notre sympathique compatriote et ami nos meilleures félicitations.

— Le doyen du clergé du diocèse d'Angers est présentement Monsieur l'abbé Charles *Soyer*, chanoine honoraire d'Angers depuis le 24 septembre 1877, ancien vicaire général de Luçon, ancien doyen du chapitre de Luçon, actuellement prêtre habitué à Saint-Lambert-du-Lattay (canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers).

M. Soyer est né à Saint-Lambert-du-Lattay en 1808. Il a été ordonné prêtre en 1833. Il habite Saint-Lambert-du-Lattay depuis 1877.

— M. Roger de Villebois-Mareuil, conseiller d'arrondissement du canton de Montaigu, a été nommé commissaire spécial de la section française à l'Exposition Internationale de Bruxelles.

Distinction méritée. — Léon XIII vient de nommer commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, M. Merveilleux du Vignaux, doyen de la Faculté de Droit à l'Institut catholique de Paris.

M. Merveilleux du Vignaux est le frère, nos lecteurs ne l'ignorent pas, de l'éminent premier Président de l'ancienne cour de Poitiers.

— Notre distingué confrère et ami, Henri Clouzot, le délicat lettré Niortais, a bien voulu nous promettre pour la *Revue* sous le titre « Notes pour servir à l'histoire de l'ancien Théâtre en Poitou », une série d'études sur les *Auteurs dramatiques Poitevins au XVIIe siècle.*

— Nous espérons de même pouvoir donner prochainement, et sous une signature hautement autorisée, un très complet et très étudié travail sur les *Poètes du Bas-Poitou.*

— M. Jules Robuchon poursuit heureusement ses conférences avec projections sur le *Poitou Pittoresque.*

Son fils, Eugène, continue de même vaillamment son voyage d'exploration géographique et artistique à travers l'Amérique du Sud.

Nous lui adressons par delà les mers nos vœux les plus sincères pour le succès de sa courageuse expédition.

Bénédiction de cloches. — Le 25 mai dernier, Mgr l'évêque de Luçon a béni trois nouvelles cloches à Saint-Julien-des-Landes.

La grosse, un *fa* du poids de 747 kilog, s'appelle *Louise-Berthe* et a pour parrain M. Louis de la Bassetière, conseiller général, ancien député, et pour marraine Mme la comtesse de la Roche-Saint-André.

Charlotte-Lucile donne le *sol*, pèse 529 kilog. et a pour parrain et marraine : M. Charles Touzeau et Mme de Lauzon.

M. Joseph Martin et Mlle Marie Tesson ont pour filleule *Joséphine-Marie*, dont les 365 kilog. donnent le *la*.

Banquet des travailleurs du Livre. — Le 15 mai dernier, jour de la Saint-Jean-Porte-Latine, tout ce que la Roche-sur-Yon compte de *Travailleurs du Livre*, ouvriers et patrons typographes, graveurs, lithographes et relieurs, se sont réunis en un banquet fraternel à l'Hôtel du Bon-Laboureur.

Le dîner de la « Mogette ». — Le premier dîner de la *Mogette*, réunion des Vendéens de Paris, a eu lieu ces jours derniers, au Dîner

Français, boulevard des Italiens, chez notre excellent compatriote Tirebois.

M. Cornière, correcteur à l'Imprimerie Nationale, président de l'Union fraternelle des Vendéens, présidait. Parmi les convives, nous citerons : M. le baron de Mesnard, ancien diplomate ; Paul Le Roux, ancien député ; l'abbé Bordron ; le capitaine Guyonnet, trésorier du Val-de-Grâce, le docteur Chevallereau, de l'hopital des Quinze-Vingt, etc...

A Salbart. — On a fort joliment fêté, le 12 juin, dans les pittoresques ruines féodales de Salbart près Niort, le cinquantenaire du bon poète niortais, Emile du Tiers.

Cette esquise petite solennité littéraire organisée par la Société d'Ethnographie— (disons mieux : par son très aimable et non moins dévoué secrétaire général), nous a permis d'applaudir une charmante pastorale de M. le docteur Corneille et de fort jolies pièces de vers de MM. Philippe et Gaud.

Comme épilogue et comme suite à la fête du Cinquantenaire, la Société d'Ethnographie réunissait le lendemain ses membres dans un banquet par souscriptions, servi dans l'ancienne préfecture. Banquet empreint de la plus franche cordialité, et qui s'est terminé par de nombreux toasts portés par MM. Léaud, Boucher, de Parny, Clouzot et René Vallette.

Courrier musical et dramatique. — La première représentation de *Vendée*, opéra inédit en 4 actes de MM. A. Brisson et Charles Foley, musique de M. Gabriel Pierné, a eu lieu le 11 mars à Lyon, et a obtenu un plein succès. Nous en félicitons bien cordialement M Foley.

— L'un des auteurs du livret du ballet-pantomime l'*Etoile,* qui vient d'être donné à l'Opéra, est M. Aderer, un de nos compatriotes. M. Adolphe Aderer est, en effet, né le 17 novembre 1856 à la Roche-sur-Yon, et c'est au lycée de cette ville qu'il a fait toutes ses études.

Licencié ès-lettres et agrégé à l'Université, il est chargé au *Temps* du service des informations parlementaires au Sénat et du Courrier des théâtres Il est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

— Le Concert de la Société Philarmonique de Luçon, qui a eu lieu au mois de mars dernier, a eu un plein succès.

Nous y avons plus particulièrement applaudi une artiste de grand talent, Mme Paul Diey, professeur de chant à la Rochelle, qui nous a montré que tous les genres lui étaient familiers : depuis les dra-

matiques envolées de la folie de *Lucie de Lamermoor*, jusqu'à la douceur mélancolique de *Fuyez l'amour*, en passant par le badinage du *Vol du papillon*.

— Le 5 mai dernier, a eu lieu, à Paris, le concert annuel de l'Union fraternelle des Vendéens de Paris. La plupart de nos compatriotes, habitant la capitale, avaient tenu à s'y rendre.

La fête a été charmante. Nous y avons entendu des cantatrices de premier ordre, Mlle Marie de l'Isle, de l'Opéra-Comique, dont l'organe si souple et si délicat a ravi l'assistance, et soulevé des bravos enthousiastes, Mlle Marguerite Lavigne, une vendéenne de Luçon, qui aime beaucoup son pays, et Mlle Stéphanie Kerrion, ont été exquises. M. Achille Kerrion, violoncelliste, doué d'un talent hors ligne, a exécuté avec le plus grand succès quelques morceaux de son répertoire.

Parmi les hommes, citons : M. Jacquet, de l'Opéra-Comique, et MM. Garnereau et Dubois. Un compliment aussi aux amateurs dont les noms doivent rester secrets.

En somme, réunion très réussie qui fait honneur aux organisateurs et en particulier au Président de l'Union, notre ami, P. Cornière, de l'Imprimerie Nationale.

— Nous apprenons que le jeudi 27 mai, le théâtre de Poitiers a donné la première représentation d'une pantomime en deux actes de notre distingué compatriote M. Arthur de la Voûte — le *Mariage de Colombine*. L'œuvre a brillamment réussi et l'auteur, de même que les interprètes, ont remporté un éclatant succès.

Cette pantomime était précédé d'un délicieux prologue de notre si appréciée collaboratrice Mme Renée Monbrun, que nous avons l'exquise fortune de pouvoir offrir en primeur à nos lecteurs :

A COLOMBINE.

Dans le Sablier, vidé goutte à goutte
Devant vos doux yeux de pervenche en fleurs,
Gisent les baisers, gisent les douleurs
Qui vont essaimer le long de la route.
Vos doigts ivoirins, dans le sable d'or,
Que choisiront-ils ? Le Destin est sombre...
Les grains sont menus... les grains sont sans nombre..

Eros est aveugle et votre cœur dort.
Il dort.. et voici celui qui l'éveille,
En chantant pour lui l'air mystérieux ;
Mais comme un enfant mutin et joyeux

Vous passez tout droit, en fermant l'oreille ;
Et vos sens naïfs prennent leur essor,
Choisissant l'amour au hasard de l'heure ;
Bientôt en son nid la colombe pleure.....
Eros est aveugle et votre cœur dort.

Non... il ne dort plus... car, sur votre bouche,
Le Victorieux a mis ses baisers...
Et le soleil monte aux cieux embrasés...
Et l'amour vous prend vainqueur et farouche.
Mais il est trop tard : dans ses rêts, le sort,
Vous tient à jamais, pliante et liée,
Et la fleur d'amour, en vain effeuillée,
Verse ses parfums sur votre cœur mort.

RENÉE MONBRUN.

Mai 1897.

— Le sympathique maëstro fontenaisien a de même fait exécuter à l'église Notre-Dame de Fontenay, le matin de l'inauguration du monument des Combattants, une forte jolie messe de *Requiem* de sa composition.

— Le Concert donné au théâtre de Fontenay par la Société Chorale, le 30 mai dernier, a été de tous points réussi.

L'exécution des Chœurs, cependant composés d'éléments nouveaux, a été parfaite de style, de justesse et de nuance.

M. Rousseau a dit avec goût un poème symphonique pour hautbois ; M. Théry, du Théâtre des Bouffes, a superbement chanté les *Enfants* de Massenet ; Mlles Alice Bonheur, du même théâtre, a dit avec un sentiment exquis deux vieilles chansons des XVIe et XVIIIe siècles Enfin les *Noces de Jeannette* ont été merveilleusement interprétées par M. Théry et Mlles Bonheur et Ginette.

Nous en félicitons bien vivement l'aimable impresario, M. Alfred Rousse, et aussi son plus jeune fils, Joseph, qui a été — nous le savons — pour beaucoup dans le succès obtenu par les interprètes des *Noces de Jeannette.*

Nous devons enfin des compliments au distingué directeur de la Chorale fontenaisienne pour le second prix qu'il vient d'obtenir au concours de composition musicale à Toulouse.

Voilà qui est fait, et de grand cœur.

NÉCROLOGIE

Mme HENRIETTE-AUGUSTINE CAMILLE MAJOU DE LA ROUSSELIÈRE, veuve de M. SAVARY, comte DE SÉVELINGES, décédée le 29 janvier 1897, dans sa 66e année.

M. GOURDIN (Delorme), ancien magistrat docteur en droit, décédé à la Roche-sur-Yon, le 28 février 1897, à l'âge de 76 ans.

M. l'abbé FRANÇOIS-XAVIER GODIN, curé de Saint-Gervais, décédé le 21 avril 1897, dans sa 61e année.

Mme la comtesse DE VILLEDON, née DE TINGUY DU POÜET, frappée subitement par une attaque qui l'a enlevée à l'affection de son fils unique à Niort (avril 1897).

M. FRANÇOIS-CHARLES DE SUYROT, décédé en son château du Mazeau, commune de Saint-Michel-le-Cloucq, le 22 avril.

Homme de bien dans la plus complète acception du mot, royaliste sincère autant que fervent catholique, M. de Suyrot est mort fidèle à toutes ses convictions, emportant dans la tombe l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont l'approché.

Nous offrons à la famille de Suyrot nos respectueuses condoléances et renouvelons à notre excellent ami Henri l'assurance de notre bien douloureuse cordialité.

M. ALFRED BIRÉ, docteur en droit, sénateur de la Vendée, décédé le 30 avril 1897 à Luçon, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Bien qu'étant trop prévue, cette mort a causé une profonde émotion dans toute la Vendée, dont M. Biré incarnait si dignement au Parlement les vieilles traditions d'inaltérable fidélité aux principes religieux et monarchiques.

En attendant qu'il nous soit loisible de rendre à la mémoire de M. Alfred Biré un plus complet et si mérité hommage, nous prions tous les siens d'agréer l'assurance de nos condoléances les plus cordiales.

Mesdames ELISABETH HOSKIER, et EUGÈNE ROLAND-GOSSELIN, belle-mère et belle-sœur de notre très distingué ami, M. le

marquis d'ELBÉE, commandant au 66e d'infanterie, à Tours, décédées, victimes de l'incendie du Bazar de la Charité, le 4 mai 1897.

Nous réitérons à M. le Mis d'Elbée l'affectueux témoignage de nos plus douloureuses sympathies.

— Mme VICTORINE THOMAZEAU, en religion SŒUR ELECTA, originaire de Vouvant, supérieure de l'Ecole libre, rue de l'Abbé Groult, 82, à Paris, victime de l'incendie du Bazar de la Charité, le 4 mai 1897.

M. Richard, officier d'artillerie, a prononcé sur sa tombe un émouvant discours. (V. le *Publicateur de la Vendée* du 4 juin).

Mlle GUÉRINEAU, décédée à Niort à l'âge de 56 ans. Sous le pseudonyme de *Marie Gué*, Mlle Guérineau a publié : *Le docteur Lormal*, *Un gentilhomme vendéen*, et une *Histoire de Notre-Dame de Lourdes* racontée aux enfants.

— Nous apprenons également la mort de M. BÉLISAIRE LEDAIN, officier de l'Instruction publique, notre excellent parent et ami, et l'un des hommes les plus érudits du Poitou.

Nous ne saurions énumérer ici toutes ses publications ; mais nous rappelons celles qui sont les plus considérables : *L'Histoire de Parthenay ; l'Histoire de Bressuire ; la Gâtine Historique et Monumentale ; l'Histoire d'Alphonse, frère de Saint-Louis* et une *Chronologie des Maires de Poitiers*. Nous avons vu M. Ledain collaborer aux *Paysages et Monuments du Poitou* ; dans la *Société des Archives Historiques du Poitou*, il fut, avec son ami, M. Alfred Richard, celui qui sut le mieux préparer et assurer le succès.

L'homme privé valait, du reste, l'homme d'étude : les aspirations élevées de son esprit avaient marqué sa vie d'une honorabilité parfaite et son cœur avait su s'attacher des amitiés fidèles.

Nous renouvelons à Mme Ledain et à sa famille l'expression bien cordiale de nos douloureuses sympathies, en attendant le plus complet hommage que doit rendre ici même à la mémoire du regretté défunt, notre excellent collègue M. de la Bouralière.

BIBLIOGRAPHIE

Le livre d'or des combattants. — A l'occasion de l'inauguration du monument des Combattants de l'arrondissement de Fontenay dont il a été parlé d'autre part, un Livre d'or « sur les pages duquel sont inscrits les noms des morts, des disparus, des blessés, de tous ceux qui ont eu l'honneur de verser leur sang pour la patrie. » a été rédigé par les soins de *l'Union Fraternelle* des anciens Combattants. Ce livre d'or, qui a pour titre : *1870-71. — Aux Soldats de l'arrondissement de Fontenay-Le-Comte morts pour la Patrie. — Pieux souvenirs de leurs camarades* (Fontenay, Baud, 1897. in-8° de 52 p.), est précédé d'une très belle eau-forte de M. O. de Rochebrune, reproduisant l'œuvre élégante de M. Letrosne, et d'une très éloquente préface due à l'exquise plume d'un collaborateur trop discret qui fut lui-même un vaillant à l'heure du péril national.

Nous en détachons cette page dernière qui répond avec un merveilleux à-propos à de légitimes préoccupations :

« Ce Livre d'Or, publié par le comité de *l'Union Fraternelle*, est le commentaire et le complément nécessaire de l'œuvre que l'on inaugure aujourd'hui. En effet, dans la pensée du Comité inspirée du désir de tous, les noms des morts devaient être gravés sur la face du Monument. Mais à mesure que l'on avançait dans le dénombrement des victimes de cette guerre néfaste, le glorieux martyrologe s'allongeait sans fin, attestant que l'arrondissement de Fontenay avait libéralement payé à la France la dette du sang. Et cette douloureuse nécrologie apparut bientôt si nombreuse, qu'il devint impossible de donner suite au projet d'inscriptions individuelles.

« Cependant il fallait que l'hommage fut complet, que justice fût rendue à tous, et c'est pour cela que paraît le Livre d'Or.

« La mémoire des vaillants qui sont morts pour la défense du sol national, y sera bien gardée

« Les monuments de pierre ou de bronze n'ont pas la durée des feuillets légers du Livre. L'immortel poème d'Homère, le plus vieux livre qui nous soit parvenu, le plus ancien que mentionne l'histoire de la pensée humaine, nous redit encore les noms des héros de la guerre de Troie, tandis que les temples, les palais de la ville de Priam, sont depuis des milliers d'années écroulés, tandis que des hautes murailles qui arrêtèrent pendant dix ans l'assaut de la Grèce, il ne reste pas même quelques pierres permettant de déterminer la place où elles érigeaient leurs formidables remparts.

« Le temps a tout enfoui sous son manteau d'oubli. Mais la voix du poète, victorieux du temps, chante toujours la gloire des combattants.

« De même ce Livre d'Or demeurera pour perpétuer le souvenir de nos morts, de ceux qui, alors que tout était perdu, ont donné leur vie pour sauver l'Honneur ! »

Un exemplaire de ce Livre d'Or, fort joliment relié par notre compatriote, M. H. Ouvrard, a été remis le jour de l'Inauguration du monument au Chef de l'Etat par le président de l'*Union fraternelle*, M. Henri Normand, ancien lieutenant au 35e mobiles, chevalier de la Légion d'honneur.

Le Dictionnaire des familles du Poitou. — Une bonne nouvelle nous arrive à l'instant qui ne manquera pas de réjouir tous ceux qui s'intéressent à la publication de la seconde édition du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

M. le ministre de l'Instruction publique, sur des rapports on ne peut plus élogieux, vient de souscrire, pour le compte de l'Etat, à *vingt-cinq exemplaires* de ce grand ouvrage.

C'est-là une marque de haut encouragement, et en même temps qu'un témoignage autorisé rendu à la valeur scientifique de l'œuvre considérable entreprise par MM. Beauchet-Filleau.

Ainsi stimulés, les auteurs puiseront dans cette faveur de nouvelles forces pour poursuivre leur travail avec ardeur.

Déjà, en 1895, à la section héraldique de l'exposition cynégétique Franco-Russe de Paris, le *Dictionnaire des familles du Poitou*, dont le deuxième volume était à peine terminé, avait obtenu un diplôme de grande médaille d'or.

Avec de telles recommandations, l'importante publication de MM. Beauchet-Filleau recevra de plus en plus de la part du public l'accueil qu'elle mérite.

— Sous le titre « *Idéal* », notre jeune et sympathique collaborateur. M. Francis Eon, a publié dans l'*Ouest artistique et littéraire* cette exquise pièce de vers dédiée « à *la sœur Joseph*, » dont tout le monde connaît à Fontenay le pieux dévouement et l'ardente charité :

Donner son âme entière à qui souffre et qui pleure,
Et se sacrifier dans un espoir divin ;
Sans plainte ni regret, fuir notre monde vain.
— Ce monde dont l'éclat séduisant n'est qu'un leurre ;

Offrir à Dieu son cœur aimant, et transporté
Par l'éblouissement d'une extase pieuse ;
Se consacrer, dans une vie harmonieuse,
A la plus sainte des vertus, la Charité ;

— Ma sœur, telle est la part que vous avez choisie.
D'autres au gré de leur changeante fantaisie,
Pourront aller de passion en passion ;

— Vous, dédaignant le siècle oublieux et frivole,
Vous priez ; car au Ciel la prière s'envole,
Puis retombe sur nous en bénédiction.

FRANCIS EON.

— *Jolies Ames*, l'œuvre nouvelle de Charles Foley (Cerf, éditeur) aura certainement le grand succès de ses œuvres précédentes : *La Course au Mariage, Cœur de Roi, Les Cornalines et Monsieur Belle-Humeur*.

Jolies Ames, étude de vie toute sentimentale, plaira infiniment par une observation juste, sans rien d'outré, par l'émotion et le charme pénétrant du récit, par la délicatesse et la grâce de nombreuses figures de femmes qui y sont évoquées, et surtout par la variété, par la singularité des épisodes où M. Charles Foley a su présenter l'éternelle aventure d'amour.

M. Charles Foley n'est point un inconnu pour nos lecteurs. Ils ont pu apprécier dans l'exquise nouvelle *L'otage* qu'a publiée de lui la *Revue* tout le charme d'un talent qui se retrouve à chacune des pages de *Jolies âmes*.

— Du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre 1896) :

Une note sur l'atelier monétaire établi à Fontenay-le-Comte en 1421 ;

Une communication de M. Luguet sur « un autel de l'époque préhistorique » découvert par lui au bois de la Folie, près Pouzauges ;

Une étude de M. Alfred Richard sur *Les Teifales*, *La Teifalie* et le *pays de Tiffauges*.

La conclusion de ce dernier travail du savant archiviste de la Vienne est que « le pays des Teiphales, appelé *Theifalia* par Grégoire de Tours est le même que la *Théofalgia* du IXe siècle et que notre pays de Tiffauges ;

Et une notice de M. l'abbé Bleau sur les registres du pape Nicolas IV, récemment publiés par M. Langlois et dans lesquels il a relevé nombre de lettres relatives au Poitou.

Nous avons plus particulièrement retenu les suivantes :

D'Orvieto, 1er novembre 1290. — Indulgence d'un an et de quarante jours à l'église de Saint-Michel-en-l'Herm pour les fidèles qui la visiteront à des jours déterminés.

D'Orvieto, 15 mars 1291. — Même indulgence à l'église de Sainte-Cécile.

D'Orvieto, 13 septembre 1291. — Même indulgence à l'église abbatiale de Talmont.

— Notre savant collaborateur, M. Charles Farcinet, vient de réunir et de condenser en une élégante brochure de 42 pages ses précédents articles sur l'ancienne et illustre famille de Lusignan, qui ont pour la plupart paru dans cette *Revue*. Ce travail, très intéressant et très documenté, sera certainement consulté avec profit par tous les érudits qui s'occupent de l'histoire de notre province à l'époque du moyen-âge et des dernières luttes de la Féodalité Poitevine contre les Rois de France et d'Angleterre. M. Farcinet a fait la lumière là où tous avaient échoué jusqu'ici. Nous l'en félicitons de nouveau bien vivement.

— Avec tout le talent qui lui est accoutumé, M. l'abbé H. Boutin poursuit la publication des *Chroniques paroissiales du Diocèse de Luçon*. Le dernier numéro de ces Chroniques contient le début de celle de *Saint-Laurent sur Sèvre,* dont la lecture s'annonce comme devant être plus particulièrement intéressante.

— Sous ce titre : « *La Tradition en Poitou et Charentes,* » vient de paraître à la librairie de la Tradition nationale, 24, rue Visconti, Paris, 10 fr. (et 23, rue Saint-Jean, à Niort), le compte-rendu complet des Fêtes du Congrès de la Société d'Ethnographie données à Niort, l'an dernier.

Ce volume de 500 pages, imprimé à l'abbaye de Ligugé, est orné de quatorze gravures hors texte. Tous ceux qui ont applaudi au mouvement de décentralisation, dont Niort a eu l'honneur de donner le signal, voudront se procurer un ouvrage qui perpétue le souvenir du Congrès de Niort.

Voici un résumé de la table des matières :

Discours prononcés à la Sorbonne sur la restauration de la vie provinciale, par MM. Gaston Paris et Gustave Boucher.

Discours de MM. Lafenestre, Theuriet, Léaud.

Etudes sur l'Exposition, par MM. Baguenier Desormeaux, Gelin, Arthur Bouneault.

Conférences du R. P. Lhoumeau, Dom Parisot, Dom Augouard, Père Texier, Gaud, Casimir Puichaud, abbé Noguès, Constant Roy, Gustave Boucher, Clouzot, Boissonnade, Jean Philippe, Trébucq, Léo Desaivre, Lacuve, Van der Cruyssen.

Discours et toasts du banquet de clôture.

Ce beau volume est le digne couronnement de l'œuvre à laquelle s'est consacré avec tant de dévouement et de succès notre distingué compatriote et ami, M. Gustave Boucher.

— Poursuivant la publication de ses *Œuvres Complètes* dont l'immense intérêt n'est plus à signaler, Mgr X. Barbier de Montault vient de faire paraître (Poitiers, Blais et Roy, 1897, in-8° de 620 p.) le tome douzième, consacré à l'Hagiographie de Rome.

Il est fréquemment question du Poitou dans ce volume, et notamment dans le très intéressant chapitre relatif à *Sainte Loubette* — que l'éminent auteur considère comme devant être introduite dans le Propre du diocèse de Poitiers.

C'est dire l'intérêt que sa lecture présente à tous les érudits de notre région.

— Dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (Tome XIX, an. 1896), M. Charles Babinet publie une *Liste des Echevins de Poitiers* dans laquelle nous relevons les noms suivants qui appartiennent au Bas-Poitou :

« *Guillaume Bodin*, maître, d'où les Bodin des Coustaux (élection des Sables) ;

1384-1394. *Jean Bruneau*, non pair, devint pair en 1394, d'où les Bruneau de la Chabotière (élection des Sables) ;

1448. *Pierre Prévost ;*

1485. *Nicolas Royrand ;*

1638. *François Citoys*, médecin du cardinal... »

Ce même volume contient du colonel Babinet la suite de ses très intéressants *Episodes de la troisième guerre civile en Poitou, Aunis et Saintonge, depuis la bataille de Moncontour* (3 octobre 1567), jusqu'à la paix de Saint-Germain (8 août 1570).

Ce savant travail a été tiré à part, (In-8° de 128 pages. Poitiers, Blais et Roy, 1897).

— Du même : *Le canon dans l'armée d'Edouard III* (Crécy 1346) et *dans celle du Prince de Galles* (siège de Romorantin 1356). Ext. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (in-8° de 19 p. Poitiers, Blais et Roy, 1897).

— *Cent ans après*, tel est le titre du joli volume (in-8° de 325 p. avec gravures) que M. l'abbé F. Charpentier vient de consacrer aux « *Souvenirs et épisodes de la Vendée militaire.* »

Précieux souvenirs, épisodes héroiques, dont l'attachante lecture se recommande à tous ceux qui ont conservé au fond de l'âme le culte des ancêtres et de leurs inoubliables faits d'armes.

— M. Jules Comte, directeur honoraire des bâtiments civils et des palais nationaux, et qui fut, il y a vingt ans, avec l'éditeur Quantin le fondateur de la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux Arts*, vient de fonder une nouvelle publication universelle illustrée :

La Revue de l'art ancien et moderne, qui nous paraît appeler à un vif succès.

Son titre dit son programme : *Philosophie de l'art et archéologie, fouilles et découvertes, histoire de l'art et de ses applications, musées et collections de France*, etc...

Bureaux : 28, rue du Mont-Thabor. Prix : 60 francs par an.

— M. Raymond Serrure, a publié dans la *Gazette numismatique française* (1897, 1re livraison) de précieuses *Contributions à la numismatique Tournaisienne*, à propos d'une curieuse médaille frappée en l'honneur de l'entrée à Tournai de l'évêque Charles du Hautbois (1505-1513).

Ce Charles du Hautbois appartenait à une famille poitevine et naquit à Châtellerault. Retiré à Saint-Jean d'Angély, pour raison de santé, il y succomba le 11 juin 1513, et fut enterré au couvent des Frères de Châtellerault.

— M. le comte de Chabot met la dernière main à une *Histoire de la chasse à travers les âges*, dont l'apparition est vivement attendue.

— Poursuivant, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, ses très intéressantes recherches sur les *Personnages sculptés des monuments religieux et civils de Nantes*, M. le baron Gaëtan de Wismes rappelle dans une note à propos des statuettes en marbre de Michel Colombe, qui se trouvent à la cathédrale, que le même sculpteur exécuta vers 1460 un bas-relief également en marbre, commandé par Louis XI et figurant ce souverain avec à ses côtés l'archange saint Michel repoussant un sanglier furieux. Cette œuvre qui fut placée dans l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, fut détruite vers 1569

C'est aussi Colombe qui sculpta le modèle du tombeau de Loys Rouault, évêque de Maillezais.

Mention est également faite dans ce travail du *Médaillon en plâtre de Richer*, par Thomas Louis, qui est à la Bibliothèque publique de Nantes.

Edouard Richer, né à Noirmoutier en 1792, est l'auteur de plusieurs ouvrages de mérite et notamment d'une *Histoire de la Bretagne*.

— M. Amédée Odin et M. le docteur Marcel Baudouin, ont réuni dans un élégant volume (gr. in-8° de 382 p. avec illustrations. — Paris, Institut international de Bibliographie scientifique 1896), les comptes-rendus du très intéressant *Congrès international des pêches maritimes* qui, sur leur initiative, s'est tenu aux Sables-d'Olonne du 3 au 7 septembre 1896.

Plusieurs de nos compatriotes ont pris une part active aux tra-

vaux de ce savant Congrès. Nous citerons notamment, en dehors de MM. Odin et Baudouin, dont la part a été prépondérante, MM. Rabiller et Maraud, pilotes, des Sables-d'Olonne, et Cacaud, de Saint-Gervais.

(En vente, 14, boulevard Saint-Germain, au prix de 15 francs).

En même temps que ce volume, nous recevons de notre ami le docteur Baudouin : *Piscifacture marine* (in-8° de 50 p. avec grav.), texte du savant rapport fait sur ce sujet par l'auteur au Congrès des pêches maritimes des Sables-d'Olonne, et qui est la véritable mise au point d'un sujet ignoré hier encore de nos compatriotes. (En vente à l'Institut de bibliographie scientifique, Paris : 3 fr. 50).

— Comme nous l'avons déjà dit, notre confrère et ami, M. H. Renaud, va prochainement publier un guide de *Saint-Gilles-Croix-de-Vie et leurs environs*, qui promet d'être très intéressant.

Cet ouvrage qui formera un volume gr. in-8° de 200 pages environ, contient sous la forme d'un guide aux Etrangers l'histoire complète et détaillée de toutes les localités du canton de Saint-Gilles, plus Apremont et les Habites. L'auteur s'est appliqué à y condenser tout ce qui a été écrit sur cette partie si intéressante de notre côte vendéenne.

Il ne sera tiré de cet ouvrage que *cinquante exemplaires* de luxe sur papier de Hollande lesquels seront numérotés et porteront la signature de l'imprimeur. Il sera accompagné d'une carte du canton de Saint-Gilles et d'au moins 30 dessins à la plume représentant tous des vues du pays d'après nature, reproduits par l'artiste lui-même d'après un procédé absolument nouveau et portant tous sa signature autographe.

Le prix de la souscription est fixé à 20 fr. S'adresser à M. Roche-Jourdain, imprimeur-éditeur aux Sables.

— M. le comte de Castellane a publié dans le *Bulletin de numismatique* (T. III. p. 177, tiré à part, grand in-8° de 5 p.) une savante étude sur *l'Atelier de Charles VII, régent puis roi*, établi à Fontenay-le-Comte, entre 1420 et 1430.

— M. Joseph Bertrand, l'éminent académicien, a fait paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai dernier, et sous le titre la *Vie d'un Savant au XVIe siècle*, un magistral article sur *François Viète*, dont la ville de Fontenay se propose de bientôt ériger la statue sur l'une de ses places. Nous en reparlerons.

— De notre éminent compatriote, M. Edmond Biré ; dans la *Gazette de France : La Comtesse Potocka* (d'après ses Mémoires), n° du 9 mars 1897 ; *Du 18 fructidor au 18 brumaire* (d'après les tomes III et IV du *Directoire* de L. Sciout), n° du 22 mars

Du même, dans l'*Univers et le Monde : Le baron de Bourgoing*. « Souvenirs militaires » ; n° du 2 mars ; *Le Diocèse de Saint-Brieuc pendant la Révolution*, n° du 24 mars.

— A signaler dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*. Tome XX, 3e et 4e fascicules ; un article sur le cimetière gallo-romain de Saint-Martin à Ravenac, où est de nouveau agitée et résolue, dans le sens de l'opinion de M. l'abbé Baudry, la question des puits funéraires.

— De la *Revue Mame*, (n° du 6 juin 1897), sous la signature d'Edouard Trogan, une fort jolie silhouette de M. Edmond Biré, notre éminent compatriote.

— Viennent de paraître à l'imprimerie Servant-Mahaud, La Roche-sur-Yon : *Les nouveaux Usages Locaux de la Vendée, modifiés, complétés et imprimés par canton* (prix : 1 fr. 50 chaque brochure).

— De M. Aurélien de Courson, dans la *Revue historique de l'Ouest* avril 1897) : *La division d'Ancenis avant 1832*.

— Extrait de la *Revue des Autographes*, de juin 1897 :

99 *Fayau* (Jos.-Pierre-Marie), célèbre conventionnel de la Vendée. — Let. sig., sig. aussi par le conventionnel *Ant. Dubois-Bellegarde*, comme représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle ; Fontenay, 8 sept. 1793, 1 p. in-4°.

Ordre d'envoyer des munitions à *Fontenay-le-Peuple*.

— De notre confrère et ami *Henri de la Maldemée* (H. Renaud), dans *Le Vendéen* du 7 février 1897 : *Paysages et Souvenirs de Vendée*. — *Rocheservière, mort de M. de Suzannet* (21 juin 1815).

— La collection des poètes contemporains de l'éditeur Alphonse Lemerre vient de s'enrichir d'un nouveau recueil intitulé *A Coups d'Estompe*, dû à la plume de notre confrère et ami M. Joseph Bouchard déjà avantageusement connu par de nombreuses publications en vers et en prose (Paris-Lemerre, 1 vol. in-18, 3 fr. 40).

— La *Revue Angevine* du 1er mai 1897, a consacré sous la signature de M. H. Bonnemain un éloquent article à *Paul Baudry*, à l'occasion de l'inauguration du monument de la Roche-sur-Yon.

— Tous nos plus vifs remerciements à ceux de nos confrères qui ont apprécié avec tant de bienveillance l'œuvre historique que nous poursuivons ici depuis dix ans. — Nous en devons de plus particulièrement sincères à notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux, — dont l'érudition et l'amabilité sont vraiment insondables.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes.— Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

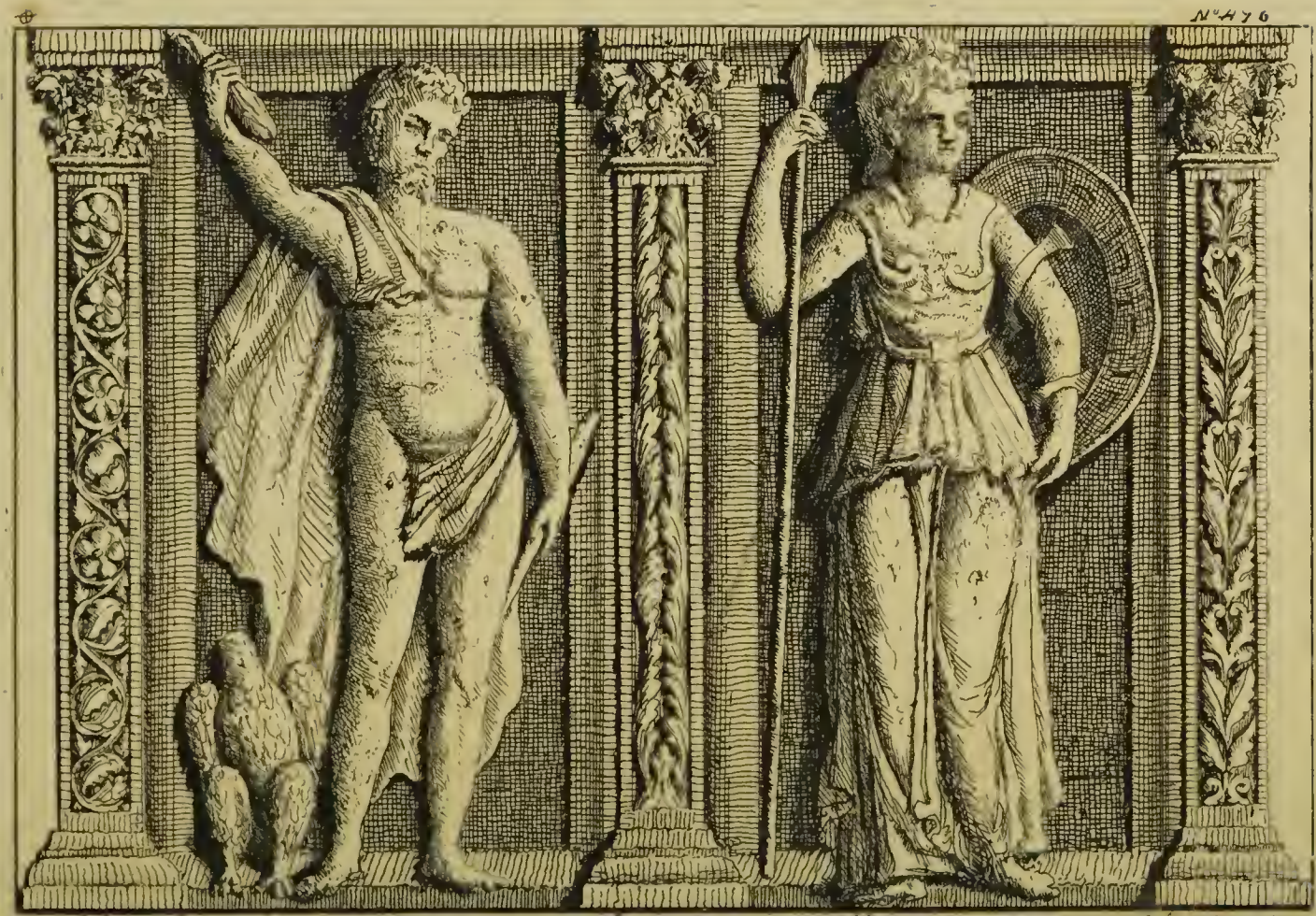

O de Rochegrune Sec. Temple Gallo Romain d'Yzeure Jupiter tonnant et Minerve 3ème Siecle 3 decembre 1896

LE TEMPLE D'YZEURES
(2e ARTICLE)

Dans notre premier article sur le Temple d'Yzeures, la troisième planche reproduisant Minerve armée de la lance, de l'Egide, et du Bouclier, ainsi que le Jupiter Tonnant, n'avaient pu trouver place dans la livraison contenant cet article. Cette lacune est aujourd'hui comblée, ce qui nous permet de faire remarquer au lecteur tout l'intérêt qu'offrent ces deux bas-reliefs ; car ils démontrent à notre avis d'une façon indubitable, que le statuaire Gallo-Romain en les ciselant en haut-relief sur les piles et colonnes du Temple d'Yzeures, s'est non seulement inspiré des plus beaux modèles enfantés par les plus grands génies artistiques de la Grèce, mais les a parfois servilement copiés. Ainsi le Jupiter Tonnant que nous avons gravé doit être la reproduction de celui de Phidias placé au fronton du Parthénon.

Spon dans son *Voyage du Levant,* tome 2 page 142, donne une description du Parthénon qu'il vit presqu'entier vers 1675. En parlant des figures de marbre qui décorent le fronton de la façade il signale celle de « Jupiter qui est sous l'angle supérieur du fronton et qui a le bras droit cassé, dont i tenait la foudre avec le bâton de commandement de l'autre main et l'aigle à ses pieds ».

Quant à la Minerve, nous en trouvons d'à peu près identiques à la planche 79 de l'antiquité expliquée de Bernard de Montfaucon, il y aura donc de la part des savants historiographes de cette importante découverte à signaler les nombreux emprunts qu'a dû faire notre artiste aux œuvres grecques qu'il aurait pu voir soit à Athènes, soit à Rome, où bon nom-

bre des plus précieuses avaient été transportées. Les belles frises du Parthénon et du temple de Phigalie ont pu aussi l'inspirer, mais il n'a pu les voir que sur place, où les débris y sont encore; nous sommes heureux de signaler ce vaste champ d'investigation à nos érudits collègues.

Nous avons gravé sous le titre de frises et entablements les plus intéressants motifs d'ornementation végétale du temple, nous ferons remarquer de suite la différence qui existe entre le galbe de ces sculptures et celui des monuments analogues de l'Italie ou du midi de la France ; ici le modelé est plus large, plus gras, plus potelé, le tracé prend une allure bien plus personnelle que dans les monuments de la haute époque où l'artiste ornemaniste, enserré par l'enseignement classique de l'école, se voyait forcé de donner plus de sécheresse et de rigidité à ses éternelles feuilles d'olivier ou d'acanthe. Notre artiste des bords de la Creuse s'est évidemment inspiré des feuilles qui s'épanouissaient sur les eaux de cette limpide rivière. La corniche A et le larmier B en offrent de superbes spécimens.

La frise elle-même C n'a plus la silhouette de l'acanthe Romaine; le tracé en est plus mâle, plus nerveux; il y a rupture complète avec la vieille tradition, et une variété bien plus grande dans le dessin des frises ou rinceaux : témoin le larmier B où nous avons constaté trois différences de tracés ; sans doute pour chaque face du monument. Les trois moulures A B C appartenaient au grand temple : malheureusement on n'a encore mis au jour aucune pierre de l'architrave ni de la moulure à modillons qui devait couronner la frise. Néanmoins ce que nous en avons vu suffit pour nous donner une haute idée de l'imagination et de l'habileté de main de l'ornemaniste. On remarquera l'épaisseur de la mouchette de l'entablement A, elle fait plus de 10$^{cent.}$; sur elle reposaient les larges tuiles plates formant la toiture, les tuiles creuses couvre-joints et les antefixes dont je suis surpris qu'on n'ait encore exhumé aucun fragment.

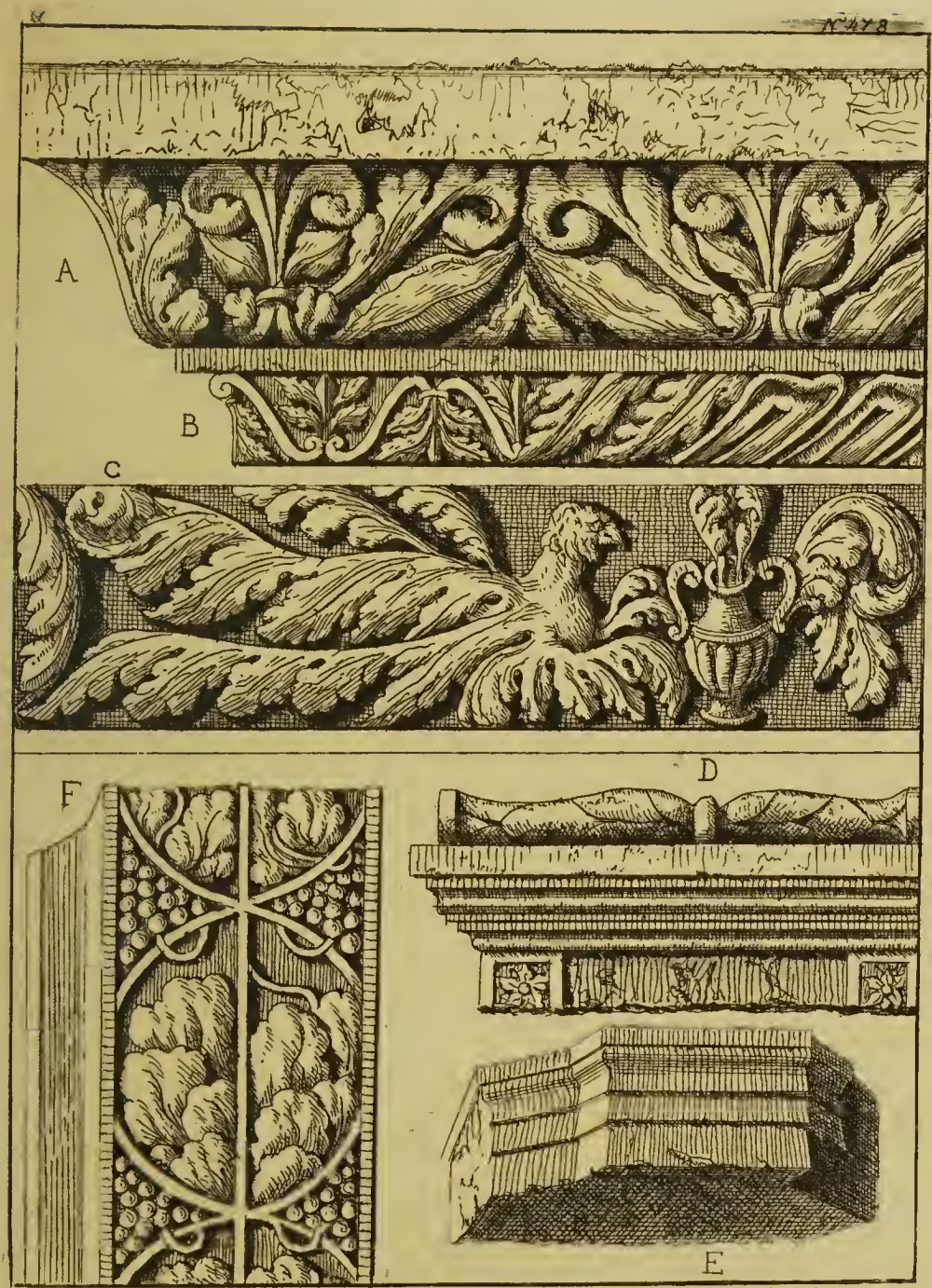

O de Rochebrune Temple d'Yzeures frise et entablement 11e Sie Sec 23 fevr 1807

La sculpture F représentant un pilastre orné de tiges de vignes garnies de raisins géométriquement entrelacés n'a pas dû faire partie du grand temple mais d'un édicule à pans beaucoup plus petit auquel appartenait également l'architrave E, à pans comme le pilastre F. Cet édicule d'une dimension peu considérable a pu former une sorte d'absidiole à l'extrémité de la cella du grand temple ; cette absidiole a pu être voûtée en cul de four comme celle du grand temple de la Paix à Rome. Dom Bernard de Montfaucon dans le tome III de l'*Antiquité expliquée,* décrit au livre II pages 45 et suivantes jusqu'au folio 128, une quantité de façades et de plans par terre qui bien que parfois un peu fantaisistes donnent des renseignements précieux sur la forme intérieure et extérieure de ces monuments ; Palladio et Serlio, architectes renommés qui les ont mesurés et gravés à une époque où ils étaient en partie conservés, peuvent être consultés avec fruit.

Au profil D se voit le sommet d'un autel de forme cubique ; au milieu existe encore l'excavation en forme de cuvette ou patène, destinée à recevoir les libations ou le sang des victimes.

Deux gros rouleaux à feuilles imbriquées encadrent la cuvette ; des pilastres décorés de rosaces ornaient les arètes de ces autels, car nous avons constaté qu'il y en avait deux semblables comme dimension et sculpture[1].

Notre dernière planche qui paraîtra dans le fascicule suivant, offre la restitution du temple telle qu'elle pouvait se présenter à l'époque où il fut édifié dans la petite ville d'Yzeures ; les débris existants, l'étude de plusieurs autres édifices analogues que nous avons déjà cités et dont les débris subsistent encore nous ont fait adopter ce tracé, qui permet d'utiliser les nombreuses sculptures déjà exhumées. Ce qui manque le plus parmi les importants matériaux qui emplissent une partie du jardin de la cure d'Yzeures ce sont les fûts

[1] Dans le supplément au livre de l'*Antiquité expliquée* tome II planche XI, Montfaucon a fait graver un autel dédié à Isis, trouvé à Rome, près l'église de la Minerve, le sommet présente la même moulure et les mêmes rouleaux e volute aux extrémités.

des colonnes qui devaient comme au Mont Dore être recouvertes dans la partie haute de feuilles imbriquées, et les chapiteaux de ces mêmes colonnes dont nous n'avons pu découvrir le plus mince débris. Nous avons cru devoir placer aux arètes de la facade les piles carrées comme offrant plus de résistance ainsi qu'au milieu du fronton. Les colonnes octogonales occupent les places intermédiaires. Nous avons figuré huit colonnes de facade ne pouvant supposer que l'architecte d'un monument aussi considérable ait pu se contenter de six colonnes seulement pour orner ce large péristyle.

La cella devait comme dans les temples périptères être entourée de toute une rangée de colonnes formant galerie et recouverte d'un plafond plat à caissons circulaires. Nous avons remarqué une énorme pierre de près de deux mètres de diamètre qui a dû occuper cet emploi ; remplissant ainsi le vide qui existait entre l'entablement de la cella et l'architrave formant palâtre d'une colonne à l'autre.

La belle inscription dédiant le temple à Minerve a pu être placée au centre du fronton, la dimension des lettres lui permettait d'être encore parfaitement visible malgré la grande hauteur où elle se trouvait gravée. Nous avons indiqué au bas de la planche une échelle de trois mètres qui permettra de se rendre compte des énormes proportions de cet édifice. Les motifs les plus importants représentant les dieux et déesses du Paganisme devaient, ainsi que nous l'avons figuré, orner les bases des grosses piles carrées ; l'espace se trouvant là plus que suffisant pour reproduire ces personnages de l'ancienne mytologie pour la plupart aussi grands que nature. Il n'y a que les statuettes placées sur les colonnes à pans qui n'atteignent guère que 80 à 90 c. de hauteur.

Nous terminons cette étude avec l'espoir de reprendre prochainement la route d'Yzeures où de nouvelles et importantes découvertes ne peuvent manquer de se produire étant dirigées par l'habile et infatigable Père de la Croix.

O. DE ROCHEBRUNE.

Terre-Neuve, 30 juillet 1897.

A PROPOS
DE L'ORIGINE DE L'IMPRIMERIE
A POITIERS

La découverte de l'imprimerie, à l'aube des temps modernes, fut pour la pensée humaine ce qu'ont été, de notre temps, pour l'industrie et pour le commerce, les applications multiples de la vapeur et de l'électricité, et le graphique des établissements typographiques au quinzième siècle, dans l'ordre chronologique de leur fondation, donnerait presque mathématiquement, à cette date, le niveau intellectuel des peuples et des cités. La recherche de l'origine de l'imprimerie a donc pour chaque ville un intérêt facile à comprendre. Elle tente d'autant plus les érudits qu'elle est assez laborieuse, car l'histoire à cette époque n'était faite encore que des événements politiques et militaires, et, curieuse seulement des faits et gestes des classes privilégiées, négligeait de parti pris la part due à la bourgeoisie et au peuple dans l'œuvre commune de la grandeur nationale.

La question de l'origine de l'imprimerie à Poitiers a déjà suscité deux historiens. En 1893, M. de la Bouralière, dont les lecteurs de la Revue ont trop rarement à apprécier l'érudition élégante et précise, a publié, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, une précieuse série d'articles sur ce sujet, complé-

tée en 1894 par de nouvelles découvertes. Après lui, en 1897, M. Claudin, bibliographe parisien en vue, a traité le même sujet en deux gros volumes in-8°, dont l'un est rempli de très intéressantes reproductions comparatives des premières impressions poitevines.

M. Claudin s'est fait une spécialité universelle, si l'on peut dire, de ce genre de travaux ; il lui semble peut-être qu'une première monographie publiée donne le secret de toutes les autres, et que toutes les serrures s'ouvrent sur le même mot. En réalité, c'est moins routinier que cela ; l'origine de l'imprimerie tient, dans chaque ville, à un concours d'influences et de circonstances exclusivement locales, très différentes d'une ville à l'autre. M. Claudin se contente d'appliquer à ces études une méthode uniforme et quelque peu sommaire, qui saute aux yeux des moins expérimentés : il utilise d'abord les travaux de ses devanciers, ce qui est toujours permis à quiconque, à la seule condition d'en convenir ; puis il parcourt les *Inventaires sommaires* des archives du département sur lequel il a jeté son dévolu, procédé facile à suivre, même en voyage, puisque, par la générosité du ministre de l'Instruction publique, la collection de ces inventaires se trouve dans la plupart des bibliothèques de province ; enfin, le dépouillement des *Catalogues d'Incunables*, qui jouissent de la même ubiquité, lui fournit à peu de frais les attributions d'origine, qu'il accepte avec une confiance exempte de tout contrôle.

On verra bientôt à quelles erreurs impardonnables ce roulement régulier conduit le trop facile auteur. Toutes ses « Origines de l'imprimerie » étant ainsi coulées dans le même moule, on peut dire, pour en revenir à Poitiers, qu'au point de vue de l'art et de la valeur technique, il y a entre l'œuvre de M. Claudin et celle de M. de la Bouralière la même différence qu'entre un bronze fondu et un bronze ciselé. C'est ce qui explique l'intense fécondité bibliographique de M. Claudin, qui s'accélère encore à mesure que la routine lui devient plus familière, et à laquelle nous devons déjà :

Origines de l'imprimerie	*à Albi*	(1880)
id.	*à Agen*	(1894)
id.	*à Sisteron*	(1894)
id.	*à La Réole*	(1894)
id.	*à Saint-Lô*	(1894)
id.	*à Limoges*	(1896)
id.	*à Bordeaux*	(1897)
id.	*à Poitiers*	(1897)

Reste à savoir, si, en ce genre, la quantité des produits peut suppléer à la qualité.

Nous ne voulons examiner aujourd'hui qu'un tout petit coin de la question, mais qui tient au début même de l'imprimerie poitevine.

La première œuvre typographique qu'on a jusqu'à présent le droit d'attribuer sans erreur à Poitiers, est une troisième ou quatrième édition du *Breviarium historiale*, chronique allant du commencement du monde à l'an 1428, sans nom d'auteur, et qui fut fort à la mode dans la seconde moitié du quinzième siècle. Le dernier feuillet de l'édition imprimée à Poitiers porte cette mention en latin :

> *Grâces à Dieu. Ici finit la table de ce livre imprimé à Poitiers, près Saint-Hilaire, dans la maison d'un très illustre chanoine de cette église, la veille de l'Assomption l'an du Seigneur 1479.*

C'est tout. Pas de nom d'imprimeur, pas d'autre référence que la référence anonyme du « très illustre » chanoine de Saint-Hilaire, qui avait installé dans sa maison la première presse qui fonctionna à Poitiers.

Plus préoccupé de chercher l'imprimeur que le très illustre chanoine, M. de la Bouralière a exploré avec soin les registres capitulaire de Saint-Hilaire conservés aux Archives départementales de la Vienne, et n'a rien trouvé qui pût trahir le double incognito. Quant au chanoine, il a donné la préférence, sans y tenir autrement, à Pierre de Sacierge, qui fut

depuis évêque de Luçon, et dont la fortune, les goûts et la brillante carrière lui ont semblé justifier, mieux que pour aucun autre chanoine, l'initiative hardie, la mise de fonds nécessaire, et l'épithète d'*illustrissimus*.

Dans son cours sur l'histoire du Poitou à la Faculté des Lettres, M. Alfred Richard, le savant archiviste de la Vienne, hésite entre trois chanoines qui lui semblent avoir des titres égaux : Simon Hennequin, Bertrand de Brossa et Pierre de Sacierge.

M. Claudin, le seul qui examine la chose de loin, ne balance pas un instant. Non seulement il adopte Bertrand de Brossa, mais encore il prétend justifier son choix par une abondance de preuves, de documents et de déductions puisés simplement, selon son invariable procédé, à la source accommodante des *Inventaires sommaires*.

Selon lui parmi les chanoines de 1479, il n'y a que Bertrand de Brossa qui puisse être qualifié de « très illustre ». Pour le prouver, il passe en revue tous les chanoines contemporains, constate méticuleusement qu'on ne les traite jamais, dans les titres du temps, que de « vénérable et discrète personne », reconnaît imperturbablement que Bertrand de Brossa n'a jamais reçu lui-même, en aucun cas, d'autre qualificatif, que pas une fois on ne l'a traité autrement ni mieux que les autres, et il en conclut hardiment que, de ce premier chef, le « très illustre » chanoine est évidemment Bertrand de Brossa.

Aux esprits plutôt timides, que pourrait effaroucher la témérité de cette conclusion imprévue, M. Claudin réserve d'autres arguments non moins péremptoires. Il dit que « Bertrand de Brossa appartenait à une ancienne famille du Limousin qui se divisa par la suite en plusieurs branches. » Or, du tronc comme des branches de cette « ancienne famille, » pas de trace nulle part. Aucun armorial, aucun dictionnaire de la noblesse, aucun, vous l'entendez bien, ni le *Nobiliaire du Limousin* de M. de Bergues, ni le *Nobiliaire de la généralité de Limoges* de l'abbé Nadaud, n'en font la plus brève men-

tion : de Brossa est absolument inconnu au Cabinet des titres. Des chanoines de son temps, ce « très illustre » est justement le seul qui se dérobe, et qui semble se complaire à jouer ce mauvais tour à son parrain. Tant d'ingratitude pour tant de bonté ! c'est à dégoûter d'illustrer le monde.

Mais M. Claudin ne se décourage pas et il ajoute que « le chantre (Bertrand de Brossa avait la dignité de chantre à Saint Hilaire) représentait l'élément lettré (?) ; il avait sous sa dépendance la psallette et les écoles du chapitre ». M. Claudin laisse vraiment trop percer son parti pris, car il sait pourtant bien qu'à Saint-Hilaire comme ailleurs les écoles dépendaient de l'écolâtre qui, à cette date, était Enguerrand de Bouhain.

En pénétrant plus intimement son sujet, M. Claudin souligne que Bertrand de Brossa était surtout l'homme d'affaires de Saint-Hilaire ; on le met continuellement en avant pour gérer les intérêts temporels de la riche abbaye ; il afferme, il vend, il donne quittance, il stipule au nom du monastère, et c'est lui qu'on envoie près du roi quand on a des requêtes à présenter, des faveurs à obtenir.

Pour qui sait que l'homme d'affaires et l'homme d'étude sont deux personnages non seulement différents, mais encore contradictoires, ces occupations, ce mouvement sont exclusifs des préoccupations intellectuelles. M. Claudin change tout cela, et, de ce gérant des intérêts temporels de Saint-Hilaire, il fait l'esprit le plus capable de s'intéresser à l'étude et aux lettres.

Enfin, l'argument final est plus étrange encore. Louis XI, ayant vu plusieurs fois Bertrand de Brossa comme chargé d'affaires de Saint-Hilaire, lui trouva sans doute l'esprit retors, car il l'envoya, en 1479, en mission « vers les seigneurs de la Haute-Ligue en Allemaigne ». M. Claudin part de là pour décider que l'épithète de « très illustre » ne peut vraiment plus lui être disputée par personne. « On ne pouvait, s'écrie-t-il, désigner plus clairement comme patron de l'œuvre (typogra-

phique) celui qui était alors la forte tête, l'homme le plus illustre du chapitre, que le roi venait d'attacher à sa personne comme maître des requêtes de son hôtel, qui était en même temps le confident des secrets politiques de son souverain et son représentant à l'étranger. »

Voilà de bien grands mots, d'autant que l'auteur oublie de dire que le titre de « très illustre » est du 14 août 1479, tandis que la confiance du roi, et les honneurs dont on fait si grand état ne datent que du 23 octobre suivant; qu'importe! Le temps, dira-t-on, ne fait rien à l'affaire.

Il en est malheureusement de ce brillant tableau de la carrière politique de Bertrand de Brossa comme de l'antiquité de sa famille. L'histoire nous enseigne, et M. Claudin n'a pu que l'oublier, que le tempérament particulier de Louis XI, son « état d'âme » comme on dirait aujourd'hui, le porta toujours à choisir ses agents non parmi les plus illustres, mais parmi les plus obscurs ; que les fins qu'il se proposait excluaient le concours de personnalités marquantes, capables de résistance ou même simplement de délicatesse dans le choix des moyens ; et que l'essai unique qu'en fit Louis XI n'illustre pas plus Bertrand de Brossa que la constante faveur royale n'a illustré Olivier le Daim ou Tristan l'Hermite. Nous n'irons pas jusqu'à dire, comme un biographe : « Louis XI eut pour *confidents* et pour ministres des hommes dignes de lui : il les tira de la boue. » Mais franchement M. Claudin est assez mal avisé de faire de la familiarité accidentelle de Louis XI un brevet de noblesse et de dignité sociale.

Après avoir établi, avec une logique aussi rigoureuse, la prééminence de Bertrand de Brossa, M Claudin se complaît dans sa création, et détaille son favori par le menu. Inutile de le suivre dans ses hypothèses psychologiques, tout aussi invraisemblables que les autres ; il suffit d'en citer un trait : un simple rapprochement de dates lui sert à démontrer que Brossa était la modestie même ; or, de toutes les vertus que pratiquèrent les chanoines de Saint-Hilaire, l'histoire atteste

que la modestie fut précisément et traditionnellement la plus négligée.

Où sont maintenant les preuves que ce chanoine toujours affairé, toujours par voies et par chemins, réquisitionné à tout instant par ses confrères ou par le roi, ait eu l'idée, le moyen et le loisir de s'intéresser à un art naissant, encore incertain, sans rapport avec ses incessantes préoccupations, avec sa tournure d'esprit et ses habitudes de vie? Il n'y a pas de preuves, et de probabilités pas davantage.

Il faut chercher ailleurs pour remplir la place laissée vide par l'irrémédiable défaillance du candidat de M. Claudin, et ce n'est pas l'épithète de « très illustre » qui nous servira de fil conducteur. M. de la Bouralière avait déjà très justement remarqué que « l'épithète laudative d'*illustrissimus* pouvait s'appliquer à plusieurs membres du chapitre composé alors d'hommes distingués par leur naissance et leur haute situation. » La valeur indicatrice de cette expression reste plus vague encore quand on se rend compte de sa banalité à cette époque, et de l'abus qu'on en fit longtemps.

Il faudrait ne pas avoir lu une seule dédicace pour ne pas avouer que le plus obscur Mécène devenait, sous la plume de son obligé, le plus éminent et le plus illustre des contemporains ; c'était la rançon facile et peu dispendieuse de la reconnaissance, l'intérêt obligé du concours prêté et du service rendu. Les ciceroni italiens, les bateliers du golfe de Naples donnent à pleine bouche de « l'Excellence » aussi bien au bonnetier de la rue Saint-Denis, qui les emploie, qu'au Montmorency le plus authentique ; ils savent même que le bonnetier les gratifiera d'une *buona mano* beaucoup plus généreuse que le duc véritable ; la flatterie la plus exagérée n'a jamais dégoûté personne, et le proto-typographe poitevin, qui était italien, croyons-nous, eût remboursé en même monnaye le bedeau de Saint-Hilaire, si le bedeau avait fait les fonds et fourni gracieusement le local de son premier établissement.

« L'illustrissime » ne constitue donc pas dans la cause une

note spécifique ; dans la même occasion, tous les chanoines de Saint-Hilaire y eussent pu prétendre. Mais comme, à Poitiers, le nom du chanoine bienfaiteur n'était alors un secret pour personne, nous aurons cependant à voir lequel d'entre eux pouvait le mieux porter, sans trop prêter à rire aux autres, ce majestueux qualificatif.

Dans la revue éliminatoire des 21 chanoines minutieusement passée par M. Claudin au seul profit de Bertrand de Brossa, l'auteur en a rencontré un qui eût dû pourtant l'intriguer au passage. Voici ce qu'il en dit :

« Jean de Conzay avait des goûts de bibliophile. Il y avait dans le chœur un livre enchaîné intitulé *Racional* qui lui fut prêté sur sa demande pendant deux mois (en 1469) pour le faire copier. Dans son testament il lègue la Légende de Saint Eloi, écrite à ses propres coûts en bonne et grosse lettre, et divers livres à l'église de Saint-Hilaire. »

Comment le seul bibliophile avéré et avoué du chapitre de Saint-Hilaire en 1479, n'a-t-il pas éveillé l'attention du bibliographe de 1897 en quête d'un confrère ? Nous ne le comprenons pas, à moins que M. Claudin n'eût son siège fait d'avance, ou n'eût pris des engagements avec Bertrand de Brossa.

Nous n'avons pu passer avec la même indifférence devant ce Jean de Conzay qui s'offrait à nous, et que trahissait sa passion même de copiste. Quel accueil ne dut pas faire le studieux chanoine à la révélation de l'imprimerie, qui copiait les manuscrits avec une précision, une sécurité, une rapidité, une économie de soins, de temps et de frais si merveilleuse ! Mais il l'eût inventée, l'imprimerie, s'il avait pu ; il la devançait par ses copies ; qui, mieux que lui, put et dut lui offrir un généreux asile lorsqu'elle se présenta à lui dans sa radieuse nouveauté ?

Par ses habitudes d'esprit, par la nature de ses occupations, par la spécialité de ses goûts, Jean de Conzay est, à première vue et de préférence à tous autres, le chanoine hos-

pitalier de la première presse poitevine ; cet ami des livres est le premier ami, le bienfaiteur-né de ceux qui les font.

Sa famille, sortie d'une mince gentilhommière de la châtellenie de Chizé, en l'élection de Saint-Maixent, était devenue, grâce aux charges de judicature, une des premières de Poitiers dans la seconde moitié du quinzième siècle. Dès 1340, un Jean de Conzay figure sur des registres d'aveux[1] ; en 1396, un Pierre de Conzay était sénéchal de la Barre-Pouvreau[2] ; en 1419, un Jean de Conzay plaidait contre les collecteurs de la taille qui voulaient le faire payer deux fois, à Chizé et à Prailles où il avait aussi des biens[3]. La haute fortune de la famille était, il est vrai, de fraîche date, et ne remontait qu'à Hugues de Conzay, père de notre chanoine ; elle n'en était que plus brillante aux yeux des contemporains. Hugues de Conzay, avocat à Saint-Maixent en 1427, passait lieutenant du sénéchal du Poitou au même siège en 1435, sénéchal de Bressuire en 1445, lieutenant du sénéchal de Poitou à Niort en 1448, lieutenant général à Poitiers l'année suivante, et deux fois maire de Poitiers, en 1451 et 1455. En récompense de ses services, le roi Charles VII lui avait fait don d'un emplacement dans la forêt de Moulière, où il avait bâti un pavillon de chasse qui devint, depuis, le château de Meurs (commune de Liniers). Entré par mariage dans la puissante famille des Eschallard, il avait loué une maison à Poitiers en 1436 sur la paroisse Sainte-Opportune, « dans la rue qui va du four Notre-Dame au pilory », puis avait acheté dans le voisinage, en 1453, le fondis du Château-Gaillard, et s'y était fait construire une demeure digne de sa situation accrue. A sa mort, en 1469, il laissa trois enfants : André, Jean (le chanoine), et Liéte.

André, licencié en lois, fut maire de Poitiers avant la mort de son père ; les circonstances qui l'obligèrent d'abandonner cette fonction prouvent quels étaient alors son pres-

[1] *Arch. Nat.* P. 520 cote 200.

[2] Alfred Richard. *Arch. du château de la Barre.*

[3] *Arch. Nat.* X^{1c} 117, 14 février 1419.

tige et son crédit. Il paraît qu'André de Conzay n'avait pas su ou pas voulu se ménager les bonnes grâces de Louis XI, car, le 31 juillet 1466, le roi fit écrire par « les gens de son Grand Conseil aux maire, échevins, bourgeois, manans et habitants de Poitiers », qu'il entendait qu'on ne mît dans les charges municipales que « des gens à luy seurs et agréables », et que « son plaisir estoit que Me André de Conzay ne soit plus maire pour ceste année, mais que l'on continue celuy qui le fut l'année dernière passée ». Il s'agissait de Jamet Gervain.

Un homme ordinaire, et il s'en trouve parfois parmi les maires, se le fût tenu pour dit. André de Conzay se rebiffa, et si bien que, le 8 octobre 1466, une nouvelle lettre, du roi cette fois, revint sur l'injonction du 31 juillet : « Toutes voies depuis que nous avons esté avertiz des bons et agréables services que nostre bien amé Me Hugues de Conzay à faiz à feu notre très cher seigneur et père, que Dieu absoille, et avons et espérons que encores face le temps advenir. Et aussy avons esté et sommes informez des sens, prudomie et bonne diligence de nostre bien amé Me André de Conzay, fils dudit Me Hugues, lequel avé esleu en maire de nostre dite ville et cité de Poitiers pour ceste ditte année. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, voulons et nous plaist que d'icelle mairie le fêtes, seuffrez et laissez joïr et user.... Car tel est nostre plaisir.

« Donné à Orléans le VIIIe jour d'octobre 1466.

Signé : Loys.

Les ennemis d'André de Conzay étaient puissants, et ne se tinrent pas pour battus ; ils ne perdirent pas de temps, et, sept jours après, le 15 octobre, le corps de ville de Poitiers reçut une troisième lettre, encore du roi, qui tranchait définitivement l'affaire :

«.... Et néantmoins ledit maistre André, soubz umbre de certaines noz lettres closes qu'il dit avoir de nous touchant ladicte mairie, s'est efforcé et efforce de joïr d'icelle, et de fait

a prinz les clefs de ladicte ville, dont sommes mal contens ; et s'aucunes lettres ledit de Conzay a obtenues de nous, ce a esté par inadvertance, par la subtilité, cautèle et malice d'un nommé Michelet Croizet et par son importunité et faulx donné à entendre. Et pour ce que quelque chose que lesdictes lettres contiennent, nostre intencion n'est pas que ledit de Conzay ait ladite mairie ». Le roi ordonne en conséquence qu'on lui ôte les clefs et qu'on les donne au maire précédent « nonobstant lesdites lettres dont se veult aider ledit de Conzay, auxquelles ne voulons aucune foy estre adjoutée et se autrement le faictes, ne seront pas contens de vous »[1].

« Donné à Meun-sur-Loyre le XVe jour d'octobre 1466.

LOYS.

André était battu, mais il n'en avait pas moins tenu en échec, pendant quelques jours, le roi Louis le onzième, et ce n'est pas un mince honneur que d'en avoir tenté l'aventure, et d'y avoir, ne fût-ce qu'un instant, réussi.

La sœur, Liète, eut une carrière moins accidentée ; en 1500, elle était veuve de Léonard de Janoilhac, sieur de Vitré et de Châtillon, nommé échevin de Poitiers le 15 mars 1470.

Ne trouvez-vous pas que Bertrand de Brossa, qui, en dépit de toutes les recherches, reste le premier, à un oncle près, et le dernier représentant de « l'ancienne famille limousine », est un assez pauvre sire auprès de ce fils et frère de sénéchaux, de lieutenants généraux, de maires et échevins de Poitiers, allié aux premières familles de la ville, riche, et prébendé dans l'abbaye la plus puissante et la plus célèbre de la région[2] ?

[1] *Archives municipales de Poitiers.*

[2] Jusqu'en 1485 les maires de Poitiers furent les seuls capitaines de la ville. — Les de Conzay portaient *d'azur au renard marchant d'or*, et avaient leur enfeu dans l'église Sainte Opportune (Arch. Nat. K. 1217 n° 3. Sur cette famille, cf. Arch. départ. de la Vienne, G *passim*, Arch. municip. D. 25, J. et K. — Arch. nat. X^2a^ 20, 21, 28, 30, 31 ; X^1a^ 1531, 1484, 1554 ; X^1c^ 117 ; V^1^ 289 cote 16 ; JJ 233 ; les mémoires des Antiquaires de l'Ouest, *passim* ; D. Fonteneau XII, XVI ; Cabinet des titres, etc.

Sans doute, à Paris, d'où M. Claudin l'observe, notre chanoine eût cédé le pas à beaucoup d'autres ; mais nous sommes à Poitiers, et, pour Poitiers, le chapitre de Saint-Hilaire ne comptait pas, en 1479, de chanoine relativement plus illustre que le membre haut placé lui-même d'une famille alors au zénith.

Cadet de bonne maison, Jean de Conzay avait été destiné à l'Eglise. Il se fit préalablement recevoir « licencié en loix » comme son père et son frère, hommage à la science à laquelle sa famille devait son élévation ; puis il entra au chapitre de Sainte-Radegonde, où il figure comme chanoine dans un compte du 8 mars 1460.

Les de Conzay étaient d'origine Saint-Maixentaise, et les chercheurs de caractères ethniques, sans se laisser influencer par des dictons aussi peu fondés que populaires, savent que les gens de cette région se distinguent par une intelligence surtout positive des choses de la vie, une égale persévérance de travail et de volonté, et, sauf les exceptions toujours à réserver, par la satisfaction de soi que donne la conscience intime de ces qualités robustes.

Les de Conzay furent bien de leur pays. Hugues, le père, quoique aux premiers postes de la hiérarchie judiciaire, plaida contre tout venant et ne recula pas devant « les abuz, excès et actemptaz », quand ses projets rencontrèrent de la résistance[1]. André, le fils aîné, ex-maire de Poitiers, pénétra de nuit avec effraction, en 1466, dans la demeure de Pierre de Morry, un chanoine de Saint-Hilaire dont il avait à se plaindre, battit ses gens et pilla sa maison, exploit qui lui coûta quelques mois de prison et pas mal d'écus d'amende[2].

Jean de Conzay fit son chemin sans tant de bruit. Chanoine de Sainte-Radegonde avant 1458 (les registres capitulaires conservés aux archives de la Vienne ne remontent malheu-

Voyez ses procès, Arch. nat. X2A 20 et 21, XIA 1484, X2A 31.

[1] *Arch. dép. de la Vienne* G 501 ; *Arch. nat.* XIA, 1483.

reusement pas plus haut)[1], il fut admis au chapitre royal de Saint-Hilaire en juin 1465 et y prit résidence le 23 de ce mois[2]. Comme les émoluments étaient attachés à la résidence, il se fit donner un congé régulier pour régler ses affaires, jusqu'à la Saint-Michel suivante, congé qui fut ensuite prolongé jusqu'à Noël. Dès son entrée, on lui avait assigné sa prébende sur les revenus de la seigneurie de Courcôme[3] ; par excès de précaution, il assista quand même assez régulièrement aux séances capitulaires pendant la durée de son congé, sans quitter pour cela sa stalle de Sainte-Radegonde dont le chapitre se réunissait le vendredi, alors que les réunions capitulaires de Saint-Hilaire se tenaient le mardi et le samedi. Le cumul n'était pas interdit, il était même facilité, et Jean estimait, comme d'autres de ses confrères, qu'il n'y a pas de petit profit.

En consultant les archives du temps ailleurs que dans l'*Inventaire sommaire*, on retrouve à effet chez le chanoine Jean l'air de famille. Nous envions à M. Claudin la bienveillance préventive qui l'entraîne à parer incontinent ses héros de toutes les vertus ; très illustre et très modeste était Bertrand de Brossa, et tous les degrés de la perfection tiennent entre ces deux pôles. Jean de Conzay paraîtra, nous le craignons, moins sympathique mais nous avons la faiblesse de nous en tenir aux documents, quand il en reste et quand on les trouve.

La série, bien qu'interrompue parfois, des Registres capitulaires de Saint-Hilaire, est à ce point de vue, beaucoup plus suggestive qu'un unique autographe de Louis XI ; il en ressort que notre chanoine était obstiné et agressif ; toutes les fois, ou peu s'en faut, que les procès-verbaux des séances du chapitre notent une opposition aux décisions proposées, elle est

[1] *Arch. dép. de la Vienne*, G 1581.

[2] *Ibidem*, G 525.

[3] Canton de Villefagnan, arrondissement de Ruffec (Charente). Cette seigneurie donnée à Saint-Hilaire vers 970, par Guillaume, duc d'Aquitaine, subvenait à trois prébendes. *Arch. dép. de la Vienne* G 788.

au compte de *dictus dominus de Conzay*[1]. Pendant de longues années, Jean de Conzay se montre un des plus assidus aux séances bi-hebdomadaires du mardi et du samedi ; esclave de la consigne, un peu butor, maniaque, et absorbé par une idée fixe, tel il nous apparaît dans ces instantanés vénérables de la vie au jour le jour du chapitre royal de Saint-Hilaire; son idée fixe, c'est encore les précieux registres qui nous la feront connaître.

La première mention, du 10 mai 1468, est assez significative : Maître Jean de Conzay supplie et requiert Messieurs du Chapitre qu'ils daignent et veuillent lui prêter un certain livre appelé Racional, qui est enchaîné dans le chœur de Saint-Hilaire, *quem ipse de Conzay intendit facere copiari in brevi*, qu'il entend faire copier vite. *In brevi* ne doit pas passer inaperçu ; il indique que le chanoine avait les moyens et l'habitude de ces copies, et, si les délibérations du Chapitre ne nous transmettent pas d'autres demandes du même genre, c'est que l'autorisation n'était nécessaire que pour les livres enchaînés, *incathenati*, les autres volumes de la bibliothèque de Saint-Hilaire étant à la libre disposition des chanoines. On lui prêta le Racional pour deux mois.

En dehors de cette manifestation, Jean de Conzay se montre surtout préoccupé de ses affaires personnelles, quand il se croit obligé d'en faire part pour ne pas subir les retenues d'une absence non autorisée. Le 12 septembre 1469, le Chapitre lui permet d'aller à Saint-Maixent *pro suis negociis*, pendant huit jours *maximè*, au plus. Les registres manquent de 1469 à 1476. Le 5 novembre 1476, Jean de Conzay se dit vaguement malade, *maledispositus*, et il demande la dispense des Matines, qu'on lui accorde jusqu'à son rétablissement. Le 17 juin 1477, il fait, avec le chanoine Guillaume Mosnier, permutation de prébende : nous doutons que Me Mosnier ait gagné au change. Le 8 juillet 1477, de Conzay est un des quatre

[1] *Arch. dép. de la Vienne* — G 524, fol. 359 — G 526 fol. 63. fol. 187 — G 527 fol. 90, 113, 203, et il manque les registres de sept années, de 1469 à 1476.

chanoines délégués pour vérifier les comptes du receveur de Saint-Hilaire. Le 7 octobre suivant, on l'envoie à Paris, avec deux autres, pour solliciter les membres du Parlement à l'occasion d'un procès entre Saint-Hilaire et le seigneur de Moncontour ; il était de retour le 27 octobre. De 1477 à 1482, de Conzay ne s'absente plus et n'intervient plus en aucune manière dans les affaires de l'abbaye ; tout entier à sa nouvelle passion d'imprimeur, il publie, en août 1479, le *Breviarium historiale* ; à cette époque, avec les difficultés et les risques de premier établissement, il y avait bien de quoi occuper un homme.

Les plus vives passions sont précisément feux de paille, et l'accord ne dura pas longtemps entre le « très illustre » commanditaire et son imprimeur. Le second livre à date certaine sorti des presses de Poitiers, l'*Expositio super toto psalterio* de Jean de Torquemada, achevé le 17 février 1481 (n. st.) ne porte plus trace de la commandite ; il est « imprimé dans le bourg Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers ». L'atelier s'est-il déplacé, le chanoine a-t-il refusé de subvenir à un onéreux patronage, y a-t-il d'autres raisons ? Peu importe ; la dissidence constatée révèle assez la brouille dans le ménage typographique, brouille que va encore accentuer la prochaine attitude du chanoine. Peu après, en effet, Jean de Conzay éprouva, consolation ou dérivatif, un accès aigu d'ambition ; en décembre 1482, il intrigua pour être nommé sous-doyen à la place de Pierre de Morry, qui venait de mourir, et il essaya de disputer cette dignité à Pierre de Sacierge, en se prétendant nanti de lettres du *de cujus* en sa faveur. Il échoua, et son nom ne figure plus sur les registres qu'à l'occasion d'une délégation qui lui fut confiée, en compagnie d'un autre chanoine, le 5 mars 1484, pour représenter le Chapitre à une cérémonie de l'Université[1].

La vie de Jean de Conzay s'était donc passée en somme au milieu de ses chers manuscrits, dont sa seule ambition se

[1] *Arch. dép. de la Vienne* G. 525, 526, 527, aux dates.

bornait à augmenter le nombre, loin des dignités et des charges auxquelles sa fortune et sa situation lui permettaient de prétendre, mais qui l'eussent distrait de ses études favorites, lorsqu'à 50 ans, l'âge critique des passions pour l'homme, il lui vint une idée singulière. Licencié en lois avant 1458, chanoine prébendé depuis au moins vingt ans, il se fit inscrire comme étudiant à l'université de Poitiers, et demanda aussitôt à Maurice Claveurier, conservateur des privilèges de cette Université, délivrance authentique de lettres de sauvegarde, c'est-à-dire la garantie personnelle, à son profit, des privilèges accordés moins de cinquante ans auparavant par Charles VII à l'Université naissante.

Ces privilèges n'étaient pas à dédaigner : outre que l'écolier était placé, lui et ses gens, en « la protection et espécial garde du roy nostre sire », ses droits, choses, corps et biens, et possessions quelconques jouissaient de la même faveur. « Afin qu'aulcun soubz ombre de dissimulation ne puisse ou doye prétendre juste cause d'ignorance », la force publique était requise « de mectre, asseoir et assigner les panonceaulx et bastons royaulx sur les maisons, terres, possessions et biens quelconques » du sauvegardé. L'étudiant se trouvait « quipte et exempt de paier tailles, gabelles, aydes, impositions et aultres subventions ayans cours au royaulme de France », dispensé de « faire guet et gardes de portes », admis à ne « poursuyr ses droits, causes, querelles et négoces, en demandant ou en deffendant, mesme hors les mœurs de la ville, pardevant aultre juge séculier de ce royaulme » que pardevant le conservateur des privilèges de l'Université, lequel prenait d'office fait et cause pour l'écolier demandeur ou défendeur, au civil comme au criminel, et le couvrait, lui et ses gens, envers et contre tous.

Telles furent les garanties que « vénérable et discrète personne, maistre Jean de Conzay, licencié en lois, chanoine prébendé de l'église monseigneur Saint-Hilaire le Grant de Poictiers, escolier étudiant en la Faculté de droit canon »

réclama de Maurice Claveurier, et obtint de lui le 17 février 1479[1] (n. s.).

Le *Breviarium historiale* parut juste six mois après, le 14 août suivant.

Si l'amour seul du droit canon eût inspiré la résolution du chanoine, résolution fort étrange à son âge et dans sa situation, il n'avait pas besoin d'un tel luxe de précautions pour aller s'asseoir sur les bancs de l'*Alma Mater* poitevine.

Pour s'entourer de tant de garanties, il fallait qu'il eût quelque chose d'intéressant à garantir : ici, le rapprochement des dates et des circonstances ne permet guère à l'enquête de s'égarer.

Au quinzième siècle, la science et le pouvoir religieux, qui avait alors le bras séculier à sa dévotion, faisaient assez mauvais ménage. L'art de Gutemberg avait éveillé chez Louis XI beaucoup plus de méfiance que de sympathie ; l'ignorance et la curiosité publiques suspectaient vite de magie et de sorcellerie les nouveautés capables de les étonner. Si notre chanoine ne voulait pas compromettre sa tranquillité, il ne tenait pas davantage à trop risquer son argent ; le titre d'étudiant lui donnait un maximum de sécurité pour ses entreprises temporelles ; il s'empressa de s'en couvrir, à 50 ans, et de s'en faire explicitement appliquer tous les bénéfices, lorsque le premier imprimeur, que d'autres nommeront, vint à point lui offrir ses services. Les précautions, que décèle la délivrance des lettres de sauvegarde, expliquent aussi l'anonymat prudent gardé à la dernière page de son premier livre par le chanoine et par son imprimeur ; Jean de Conzay fait imprimer pour sa satisfaction personnelle ; il ne tient ni à la gloire ni aux profits ; il fait œuvre de bibliomane, et non point œuvre de spéculateur ni de commerçant.

A partir de ce moment, ses presses l'absorbent, et, jusqu'à sa mort, en mai 1485, nous ne le voyons intervenir qu'une

[1] *Arch. département. de la Vienne.* G, 872, original parchem.

seule fois, et par une opposition, bien entendu, dans les discussions du Chapitre, auquel il assista avec beaucoup moins de régularité que par le passé[1].

Nous n'avons pas retrouvé son testament, en admettant qu'il en ait laissé un ; un inventaire du trésor de Saint-Hilaire, du 8 février 1549, mentionne parmi les objets précieux : « ung bassin d'argent donné par feu Me Jehan de Conzay, payzant 6 marcs ».[2] On n'a d'ailleurs aucune notion, même vague, des livres qui composaient l'ancienne bibliothèque du chapitre de Saint-Hilaire.

Nous pensions avoir épuisé les documents conservés sur Jean de Conzay, lorsque M. Claudin nous fit la surprise de nous apprendre que, par son testament, Jean de Conzay avait légué des livres à Saint-Hilaire. La remarque était brève, mais on sait que M. Claudin était passé près du chanoine bibliophile sans se retourner. Peut-être trouverait-on dans ce testament inespéré le legs d'un ou plusieurs livres sortis des ateliers de Saint-Hilaire ?

La confiance de M. Claudin, qui, ne travaille que sur l'*Inventaire sommaire*, a été, cette fois encore, cruellement trompée. Le testament auquel il renvoie, sans y aller lui-même, est bien d'un chanoine de Saint-Hilaire, mais ce chanoine s'appelle Jean de Coussay, *Johannes de Cocayo*, et point Jean de Conzay, *Johannes de Conzayo*. Il y a mieux : Jean de Conzay est mort en mai 1485, et le testament que lui attribue M Claudin est daté en toutes lettres du 29 novembre 1263[3]. Certes, nombre de gens peuvent faire leur testament longtemps avant leur mort ; mais, même de la part du chanoine le plus avisé, confier ses dernières volontés au parchemin DEUX CENT VINGT DEUX ans avant de mourir, semble une précaution vraiment excessive.

[1] *Arch. départ. de la Vienne*, G. 526 et 527.

[2] Rédet. tome II, p. 219.

[3] *Arch. dép. de la Vienne* G. 978 : *in vigilia Sancti Andreæ apostoli.*

Et voilà comment M. Claudin écrit l'histoire des *Origines de l'imprimerie à Poitiers.*

D'autres relèveront les bévues sans excuses dont le testament de 1263 n'est qu'un mince échantillon ; pour notre part, nous n'avons voulu détacher du collier que cette perle.

On étudie, paraît-il, en haut lieu, un projet de décentralisation administrative : soit ! Mais il est bon de rappeler de temps en temps aux Messieurs de Paris que la décentralisation intellectuelle est faite, et que, pour chasser sur nos terres, il faut avoir, comme nous, peiné à travers nos plaines, et battu nos buissons et nos halliers. Autant nous ne ménagerons ni notre reconnaissance ni notre respect à ceux dont la science et la valeur incontestables veulent bien nous venir en aide, et la collection des volumes des *Archives historiques du Poitou* prouve qu'il y en a, autant nous nous mettrons en garde contre ceux qui viennent glaner à même dans les gerbes que nous avons eu parfois tant de peine à moissonner et à lier. Ces derniers peuvent en faire leur deuil ; nous ne prendrons plus leurs vessies pour des lanternes : c'est une besogne dont nous laissons toute la gloire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1].

EDGAR BOURLOTON.

[1] L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner à M. Claudin, pour ses « *Origines de l'imprimerie à Poitiers,* » un premier prix Brunet, de 1500 fr. En revanche, elle n'a accordé qu'un second prix de 1000 fr. à l'ouvrage hors pair de M. Monceaux : *Les Le Rouge, de Chablis.* M. Monceaux n'est que de Chablis..... Pauvre M. Brunet !

LA

MORT DE D'ELBÉE

NOIRMOUTIER, JANVIER 1794

L'INTERROGATOIRE

Le 21 octobre 1793 le Comité de Salut public envoyait aux représentants en mission pour la défense des côtes de l'Ouest, l'ordre de reprendre l'île de Noirmoutier « ou de l'engloutir dans la mer ». Le 3 janvier 1794, pendant que Charette repoussé de Machecoul, était mis dans l'impossibilité de secourir l'île, la colonne expéditionnaire du général Haxo, trouvant le champ libre, s'emparait de Noirmoutier par les armes et par la ruse d'une capitulation non respectée.

Ce succès, longtemps attendu, fut annoncé au Comité de Salut public par la lettre des représentants près l'armée de l'Ouest, envoyée le soir même ; la nouvelle fut portée à la tribune de la Convention, par Collot d'Herbois, dans la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794) ; elle fut accueillie par des applaudissements.

Cliché de M. H. Desormeaux.

FAUTEUIL BERGÈRE

Sur lequel D'ELBÉE, *Généralissime des Armées Vendéennes*

A été fusillé à Noirmoutier (Janvier 1794)

Collection de M. LE Mis D'ELBÉE.

Les Commissaires de la Convention, signataires de la lettre, Bourbotte, L. Turreau et Prieur (de la Marne) faisaient ressortir l'importance de la reprise de ce poste, dernier retranchement, disaient-ils, des rebelles de la Vendée ; ils y trouvaient l'assurance de la fin de cette fatale guerre et ajoutaient en terminant. « Le scélérat d'Elbée, généralissime des ci-devant « armées royales et catholiques, blessé à Cholet et qu'on disait « mort, est tombé entre nos mains ».

Dutruy, qui venait de prendre à Nantes le mot d'ordre de Carrier, écrivait en même temps au proconsul. « Victoire, f... « point de détails, je suis harassé et couché dans Noirmoutier, « tout est pris, tout est à nous. Delbée, Dubois, Thingi, « Dhauterive, Massip, tous ces grands scélérats sont sous la « clef, et le rasoir finira la fête. »

La proie, en effet, était considérable. La Convention et son représentant Carrier pouvaient se réjouir.

Le scélérat, dont la prise excitait cette joie, c'était, le victorieux de Chemillé, de Boisgrolleau, de Thouars, de Châtillon, de Torfou, de Chantonnay, le vainqueur de Kléber et de Marceau, le généralissime élu, l'un des plus énergiques tenants de la France catholique et royaliste, l'un des plus redoutables adversaires de la tyrannie révolutionnaire.

« Le blessé de Cholet qu'on croyait mort » avait survécu à ses quatorze blessures, et s'était refusé à suivre la grande armée dans cet exode d'outre-Loire dont il avait condamné l'entreprise et prévu le dénouement.

Caché aux environs de Beaupreau, d'Elbée n'avait pas voulu quitter le sol vendéen. Transporté et protégé par ses angevins sous Pierre Cathelineau et par les braves de la Gaubretière, il avait pu gagner Noirmoutier, asile qui paraissait sûr sous la garde de Charette, et là, depuis deux mois, gisait, inguérissable, l'âme et le corps désespérés.

Il voyait la cause royaliste compromise et perdue ; les nouvelles des désastres d'outre-Loire se succédaient coup sur coup. La grande armée, si longtemps sienne, avait erré

dans cette Bretagne qui n'avait pas bougé et était tombée aux champs du Mans et de Savenay.

C'était la fin de la grande Vendée, vaincue, non sans gloire ; il ne restait plus au généralissime qu'à mourir comme elle.

A Noirmoutier, les inquiétudes étaient vives ; l'abandon de Charette, renonçant à toute diversion pour secourir l'île, laissait les défenseurs livrés à leurs seules ressources ; le généralissime est hors d'état d'agir en personne, et de diriger la défense. A l'approche de la colonne d'Haxo, il est transporté de la maison Jacobsen dans une des chambres de la maison de Madame Mourain ; de là, il a pu suivre la marche de l'ennemi et les progrès de l'attaque. Il y subit, avec les souffrances du corps les tortures morales de l'impuissance d'agir.

Aussi, lorsque M. de Tinguy, gouverneur de l'île pour Charette, se résout enfin, dans l'affolement de la défaite, à recourir à ses avis, d'Elbée répond : « Il est trop tard, Noirmoutier est pris, il faut savoir mourir. »

Noirmoutier s'est rendue, la capitulation, consentie avec Haxo, est violée par les représentants, et les fouilles domiciliaires commencent sans délai ; elles amènent dans la chambre où d'Elbée[1], presque mourant, gisait sur son lit, l'adjudant-général Guillemet.

Ses paroles où respirent l'ascendant de l'honneur et le regret du soldat qui n'a pu combattre, ont été rapportées par le brigadier Dalicel, de la suite de l'officier républicain.

« Nous découvrîmes d'Elbée, leur généralissime ; nous lui « demandâmes ce qu'il pensait ; il nous répondit en ces « termes :

« Je suis soldat, comme vous pouvez l'être. . . . Si je « n'étais mourant, je vous aurais peut-être taillé plus de « besogne que vous n'en auriez pu faire. . . . Je sais que « tout ce que vous prenez dans l'île périra, moi à la tête ; ne

[1] On peut voir encore la chambre qu'occupait d'Elbée, dénommée « parva sed apta ». La vue donnait sur la campagne et les approches de la ville.

« cherchez pas à me sonder pour m'arracher quelque secret ;
« il n'en sortira aucun de mon cœur ; faites-moi périr quand
« vous voudrez. »

C'est avec la même fermeté que d'Elbée va recevoir la visite des représentants. Ceux-ci, bientôt instruits de la découverte, décident d'interroger le généralissime. Ils espèrent sans doute, obtenir de lui, des révélations importantes sur la situation politique, les projets et les ressources de son parti. Aussi ont-ils préparé d'avance les questions, et ils s'adjoignent en qualité de secrétaire : Piet, l'un des aides-de-camp de Dutruy, chargé d'enregistrer les réponses.

Turreau, le général en chef de l'armée de l'Ouest, curieux de voir le généralissime des Vendéens, est accouru de la Barre-des-Monts, pour se joindre au groupe des Commissaires de la Convention.

Ce groupe ne doit pas être oublié :

C'est Bourbotte, dont l'exaltation révolutionnaire se cache sous la beauté et la douceur des traits, qui mêle l'insolence et la grossièreté du langage, à la souplesse et à l'aménité de ses formes. Les deux autres, L. Turreau et Prieur (de la Marne), « aussi exaltés, mais moins sanguinaires, dit Piet, surtout « lorsqu'ils n'étaient pas excités par les liqueurs spiritueuses, « dont malheureusement ils faisaient, ainsi que Bourbotte, « un usage immodéré. » Enfin, Turreau, l'homme qui attachera son nom aux colonnes infernales.

D'Elbée les attendait, sans crainte. A son chevet se tenait sa femme, décidée à le suivre jusqu'à la mort. « Sauvez-vous, « lui disait-il, ainsi qu'à Mme Mourain, laissez-moi mourir seul, « c'est notre devoir à nous. » Les Vendéennes n'avaient voulu ni se sauver ni se cacher. Autour de lui, se pressaient encore Duhoux d'Hauterive, son beau-frère, de Boisy, son intime ami, enfin un prêtre, M. Durand, curé de Bourgneuf.

Dans cette étroite chambre de Noirmoutier, l'événement mettait en présence, des personnages qui se trouvaient être la plus vivante expression du régime de la Terreur ; d'un côté

le prêtre, le gentilhomme et la femme, traqués, mis hors la loi, derniers débris de la France chrétienne et monarchique ; de l'autre, les deux entités de la France athée et révolutionnaire, le conventionnel et l'exécuteur.

C'est Bourbotte qui parle le premier.

« Voilà donc d'Elbée le généralissime des Vendéens ?

« Oui, voilà votre plus grand ennemi !

« Vos talents n'ont guère brillé pendant la défense de cette ville.

« Veuillez croire que si j'avais eu assez de force et qu'on « eût voulu seulement me consulter, vous ne seriez jamais « entrés dans Noirmoutier ou vous l'eussiez plus chèrement « acheté.

L'ironie s'éteint chez Bourbotte, le conventionnel fronce le sourcil et se tait. Mais les représentants poursuivent leur but et les questions se pressent. Leurs préoccupations se révèlent dans celles qu'ils lui firent sur les secours demandés à l'Angleterre, sur les événements de la guerre, sur les causes des revers des deux partis. Ils lui demandèrent son opinion sur les généraux républicains qui servaient en Vendée, cherchant, dans quelque imprudence de parole, la confirmation de leurs soupçons de trahison, mais d'Elbée ne dit rien qui pût compromettre ses adversaires. Le général se retrouvait au souvenir de ses victoires, il rappelait Coron et l'impéritie de Santerre, Torfou, et rendait hommages aux soldats de Mayence et à Kléber. « Si j'avais eu à mes ordres, disait-il « dix mille hommes de pareille audace, je crois que nos « affaires ne seraient pas si dérangées. » Il fit l'éloge du vainqueur de Noirmoutier, disant « qu'il eût été glorieux « pour d'Elbée de se mesurer avec Haxo ». Sur Dutruy, il refusa de s'expliquer[1].

[1] Il faut dire à la décharge du général Haxo que dans l'affaire de la capitulation de Noirmoutier, il fut, comme Hoche à Quiberon, la victime de la duplicité des représentants. Vainement invoqua-t-il la parole donnée, ceux-ci lui firent sentir l'incivisme et le danger de sa généreuse intervention et

Piet a laissé une copie de l'interrogatoire, préparé d'avance, dont il transcrivit les réponses.

Dans cette sorte de testament de mort, le généralissime expose avec une grande netteté de vues, l'historique du soulèvement vendéen. Il dit les causes, le but, les débuts dont il confirme la spontanéité, les raisons qui légitiment l'appel à l'étranger, ressource et nécessité de toute insurrection, les moyens financiers du parti royaliste et le rôle du conseil supérieur de Châtillon. Il affirme son opposition au projet de marche sur Paris, explique les motifs de l'expédition sur Nantes, condamne le passage de la Loire, enfin, il donne le plan politique en même temps que le plan de campagne qu'il a toujours soutenus au conseil supérieur et au conseil de guerre.

Si d'Elbée s'ouvre librement sur les faits qui ont amené les revers de son parti, il ne dit rien (les conventionnels et Turreau lui ont rendu cette justice) qui pût en compromettre l'avenir, quoiqu'il le crût perdu.

Il se refuse aux délations qu'espèrent obtenir de lui les représentants sur les centres de conspiration soupçonnés à Niort, à Nantes, à Paris, sur les relations des francs royalistes avec le fédéralisme, sur celles des citoyens, des soldats, des corps administratifs, des généraux et des membres de la Convention avec le parti royaliste. A ces questions d'Elbée répond par un non catégorique. Il demeure non moins impénétrable sur celles relatives aux ressources en hommes, en munitions, etc, de l'armée de Charette, à sa correspondance avec la grande armée, aux espérances et aux projets ultérieurs qu'il peut connaître.

Haxo se tut. Ce brave était, comme tous les généraux de son temps, lâche devant les représentants de la Loi, cette religion nouvelle qui avait remplacé l'autre. Il n'y eu eût qu'un qui comprit ce qu'elle valait, ce fut Bonaparte.

Quant à Dutruy, pour se rendre compte de son caractère et de ses mœurs, il faut lire ce qu'en dit Aubertin dans ses *mémoires*, p. 127. Dutruy mourut en 1836, général de division et baron d'Utruy.

Ainsi qu'il le déclarait à l'officier républicain Guillemet, aucun secret n'est sorti de son cœur.

Il ne faut pas oublier cette profession de foi souvent citée ; elle éclaire nettement le revirement politique qui décida de la vie publique de d'Elbée.

A la question : Quels sont ses principes sur le gouvernement?

Il répond : Je jure sur mon honneur que malgré que je « désirasse sincèrement le gouvernement monarchique ré- « duit à ses vrais principes et à sa juste autorité, je n'avais « aucun projet particulier et aurais vécu en citoyen paisible, « sous quelque gouvernement que ce fût, pourvu qu'il eût « assuré ma tranquillité, et le libre exercice au moins toléré « du culte religieux que j'ai toujours professé. »

Sous le d'Elbée libéral, dont la générosité crût un instant à l'idéal de 1789, on retrouve le profond sentiment religieux qui le reprit à la Révolution athée et persécutrice et, d'un seul coup, cette parole condamne tous les actes révolutionnaires. Il a repoussé un gouvernement qui n'assurait pas sa liberté religieuse, et, conséquent avec lui-même, s'est rallié sans retour et jusqu'à la mort au principe monarchique[1].

Il peut paraître extraordinaire que les représentants dépositaires des ordres d'extermination de la Vendée, sans appel ni sursis, édictés par le Comité de Salut public, aient soulevé la question de pacification.

Cependant, ils demandèrent quels moyens il pourrait concevoir pour pacifier la Vendée.

D'après la version donnée par l'administrateur anonyme alors présent à Noirmoutier, d'Elbée aurait répondu : « Qu'il « n'en connaissait point d'autres que la liberté du culte catho- « lique et romain, et la retraite des troupes républicaines au- « delà de certaines limites qu'on tracerait de part et d'autre ».

[1] La réponse de d'Elbée a servi souvent et tout récemment encore d'argument en faveur du ralliement au gouvernement républicain. Cette profession de foi si nette et si claire se retourne, au contraire, contre cette assimilation à longue échéance.

L'histoire pourrait s'en tenir à cette ferme déclaration, conséquence attendue, nécessaire des convictions religieuses qu'il vient d'affirmer hautement.

Mais surgit une version nouvelle, étrange et contradictoire ; que Piet, témoin oculaire, secrétaire choisi par les conventionnels, apporte, dans la copie qu'il a donnée de l'interrogatoire.

A la même question : Quels moyens il pouvait concevoir pour pacifier la Vendée ? D'Elbée aurait répondu :

« Une amnistie générale, *les prêtres réfractaires non com-*
« *pris*, laissant leur tolérance à la discrétion des agents qu'on
« emploierait pour pacifier, avec recommandation très ex-
« presse à ces mêmes agents de les surveiller et faire sur-
« veiller avec un soin extrême, et de ne souffrir aucun exalté.
« Avoir par district un agent sûr, aimé et connu des rebelles,
« qui travaillerait de concert avec les membres de son dis-
« trict et rendrait compte à l'agent général et au député.
« chargé de la pacification. Je suis si peu ennemi du système
« républicain, que si l'on veut surseoir à mon exécution, jus-
« qu'à ce que ce projet soit au point que l'on n'ait plus besoin
« de moi, j'offre d'y travailler sous telle surveillance que ce
« soit. J'offre de pacifier les districts de Montaigu, Cholet,
« Saint-Florent, une grande partie de Vihiers, sinon la totalité ;
« mais il est essentiel que j'aie pour agents généraux *le cito-*
« *yen* Boisy dans le district de Montaigu et *le citoyen* Duhoux
« dans celui de Saint-Florent. »

Donc, d'Elbée, que l'insolence des représentants n'a pu intimider ni leur duplicité mettre en défaut, tombe tout-à-coup dans le piège qu'ils lui tendent.

Jusqu'ici ses réponses l'ont montré irréductible et ferme dans les principes qu'il vient de proclamer avec l'énergie d'un homme décidé à mourir, et il renie son royalisme et sa foi.

Le chrétien, qui vient d'affirmer sa fidélité à la religion catholique et romaine, se résout, en présence de ce prêtre qui l'assiste, à livrer les prêtres fidèles de la Vendée.

Devant cette défaillance Piet, lui-même, s'est troublé ; il s'efforce d'en expliquer l'illogisme, d'en atténuer l'inconséquence, et, se constituant l'avocat de sa victime, d'en rendre plausible l'éclatante contradiction.

« Toutefois, ajoute-t-il aussitôt, je suis loin de partager le « sentiment de quelques personnes qui ont considéré, comme « un acte de faiblesse de la part du général d'Elbée, la réponse « qu'il fit à la question relative au moyen de pacifier la « Vendée. Je la regarde, au contraire, comme un acte d'huma- « nité, une preuve d'attachement à son pays, à sa famille, à « ses amis. Il dit, il est vrai, qu'il est si peu l'ennemi du sys- « tème républicain que si l'on veut surseoir à son exécution, « il contribuera volontiers lui-même à la pacification des dis- « tricts de Cholet, de Saint-Florent et d'une grande partie de « celui de Vihiers ; mais pour n'être pas l'ennemi du système « républicain, il n'en est pas moins l'ami sincère des institu- « tions monarchiques ; il vient de l'affirmer, lorsqu'il lui a « été demandé quels étaient ses principes sur le gouvernement. « Il ne cherche ni à tromper ni à flatter les arbitres de son « sort ; seulement préoccupé d'une vive inquiétude sur « l'avenir affreux de tous ceux qui lui sont attachés par les « liens du sang et de l'amitié, il entrevoit dans la proposition « d'aider à pacifier la Vendée des chances de salut pour eux ; « il saisit avidement cet espoir. Il n'eut pas fait cent pas sans « expirer, n'importe, il oublie son état désespéré, il jouit « déjà du bonheur de sauver les siens ; il ne peut même « dissimuler son généreux dessein, puisqu'au nombre des « agents généraux, qu'il prétend indispensables au succès de « de son entreprise, il se hâte de désigner son beau-frère « Duhoux et son ami Boisy. »

Dans ce plaidoyer où se manifeste comme un remords, Piet ne fait qu'une allusion indirecte à la plus grave des accusations, l'exception des prêtres réfractaires. A quelque sentiment généreux qu'ait obéi d'Elbée : humanité, preuve d'attachement à son pays, amour de siens ; rien ne peut l'absoudre de cette trahison.

L'exclusion de l'amnistie générale qui désignait les insermentés comme excitateurs « exaltés » de l'insurrection et les mettait hors la loi, donnait aux exécuteurs des ordres du Comité de Salut public, un argument formidable pour légitimer la persécution religieuse et justifier l'œuvre d'extermination et d'écrasement de la Vendée catholique.

Prononcée par la voix autorisée du généralissime, cette condamnation servait trop bien les haines qui s'agitaient autour de la Vendée, pour ne pas être provoquée ou arrachée à la faiblesse de la victime, par quelqu'insidieuse proposition, ou même inventée. L'immoralité des tortionnaires de d'Elbée est flagrante. Le salut de la République est la suprême raison qui excuse chez ces fanatiques tous les moyens. La duplicité et le mensonge sont pour eux des armes légitimes. Ils ont nié la capitulation, méprisé le droit des gens, méconnu les lois de la morale et de la nature « n'en connaissant point d'autre que leur frénésie ».

Pict n'est dans leurs mains qu'un instrument docile. C'était de ces hommes « sensibles » qui furent légion à cette époque, que la faiblesse de leur caractère, stimulée par la peur, conduisait aux pires compromissions et poussait trop souvent jusqu'au crime.

La confession de Piet est caractéristique. « Ils avaient sans « cesse à la bouche, écrit-il de Bourbotte, Prieur et Turreau, « les mots « patrie, liberté, fraternité », ils s'en servaient comme « de talismans propres à éblouir et à enflammer les esprits « crédules. J'avoue qu'alors trop neuf dans l'art d'étudier et « d'approfondir le cœur humain, de prévoir jusqu'où l'on peut « porter l'abus des mots, ils me trompèrent d'autant plus « aisément que, jusque-là, ils n'avaient eu aucune occasion de « dévoiler devant moi leur véritable caractère. J'étais loin de « penser qu'ils ne prêchaient certaines vertus sociales que « pour mieux commander le crime. Leur titre de mandataire « de la nation leur donnait à mes yeux une grande importance, « et avec cet abandon d'une âme sensible et bonne qui croit

« trouver le mérite partout où elle le suppose, je m'efforçai de « leur donner des témoignages de considération et de dévoue- « ment. Je ne gagnai que trop bien leur confiance : J'eus « presqu'aussitôt à me repentir de l'avoir recherchée ; et ce- « pendant il était déjà trop tard pour qu'il me fût possible de « la repousser sans aucun danger.

En face de ces personnages, la question se pose nécessairement. Les conventionnels sont-ils des faussaires ? Le noble vaincu qu'ils vont nous représenter « les priant à genoux de « lui laisser la vie », n'a-t-il pas été calomnié ?

Si les preuves basées sur les habitudes de duplicité des accusateurs et la noblesse de caractère de la victime n'apportent qu'un témoignage moral en faveur de d'Elbée, il faut ajouter que la preuve documentaire de son reniement est loin d'être faite.

« Je transcrivis, dit Piet, sous sa dictée et avec la plus « grande exactitude, toutes les réponses qu'il y fit. L'original « de cet interrogatoire écrit de ma propre main et signé de « lui doit exister encore dans les archives de l'ex-comité de « Salut public. J'eus le temps d'en prendre une copie; depuis, « j'en donnai plusieurs à des amis, notamment une à M. Ca- « voleau, qui l'a fait imprimer à la suite de la seconde édi- « tion de sa statistique du département de la Vendée.

Cette copie, imprimée par Cavoleau est le seul document qui jusqu'ici ait fait foi.

Jules Piet a publié en 1863, à la suite de la réédition des mémoires de François Piet, une copie retrouvée dans les papiers de son père. Elle est identique à la première.

Ni l'original écrit de la main de Piet et signé de d'Elbée, ni la *copie* dont les représentants annoncent l'envoi au Comité de Salut public dans leur lettre en date du 19 nivôse (8 janvier 1794) n'ont été retrouvés. Le document accusateur n'a donc pu être vérifié ni contrôlé. L'insistance que Piet met à en affirmer l'exactitude ne saurait être un témoignage suffisant de son entière conformité avec l'original, d'autant plus qu'aucune des deux copies n'est certifiée conforme.

L'original n'existe pas aux archives de l'ex-comité de Salut public. On peut se demander pourquoi les représentants n'ont envoyé que la copie ? S'ils ont conservé l'original, qu'en ont-ils fait ? Cette pièce à conviction a-t-elle été supprimée ?

Les doutes ici sont légitimes et s'aggravent des efforts que Piet a faits pour dissimuler son rôle très suspect dans le drame de Noirmoutier.

Piet est visiblement hanté par la préoccupation d'ensevelir dans l'oubli les actes de la sinistre commission militaire improvisée le 14 nivôse ainsi que les noms de ses membres. Il déclare formellement que l'interrogatoire a été subi par d'Elbée, dans l'entrevue avec les représentants « qui lui avaient « ordonné de les suivre pour écrire les réponses aux ques- « tions préparées d'avance ». On chercherait vainement dans ses Mémoires un indice établissant la comparution de d'Elbée devant la commission militaire. Il dit seulement : « Les chefs « ne firent que paraître et disparaître devant une Commission « militaire, chargée de recueillir leurs noms et prénoms, et « d'obtenir d'eux quelques déclarations relatives aux projets « ultérieurs de leur parti. » mais sans préciser si d'Elbée y a été amené. Il accrédite même sa condamnation à mort sans jugement et son exécution sur l'ordre verbal des représentants du peuple.

Or, à la suite de l'interrogatoire imprimé par Cavoleau au-dessous de la date du 20 nivôse (9 janvier 1794) et de la signature « d'Elbée » on trouve la note suivante :

« Ledit d'Elbée a été condamné à mort par la Commission « militaire, et a été exécuté sur la place de l'Ile de la Monta- « gne, avec Boisy, Duhoux et Wieland[1]. »

Les historiens en ont conclu que d'Elbée avait comparu devant la Commission militaire créée le 14 nivôse et contrai-

[1] Cette note a été supprimée par Jules Piet dans la réédition de 1863. L'interrogatoire y est donné sous la rubrique « copie de l'interrogatoire « écrit par Piet, choisi pour secrétaire de la Commission. »

rement à l'assertion de Piet, qu'il y avait subi l'interrogatoire du 20 nivôse.

Si le fait de la comparution devant ce tribunal et de la condamnation à mort par jugement est exact, fait confirmé par les divers témoignages de Turreau, d'Aubertin etc., et par la lettre des représentants datée du 19 nivôse, il n'est pas établi que d'Elbée y ait subi l'interrogatoire écrit par Piet. La pièce ne présente pas la sanction des signatures des membres qui le composaient. Tout porte à conclure que si les représentants se sont donné le bénéfice d'un simulacre de jugement, l'interrogatoire dont ils avaient préparé d'avance les questions, reste la trace non officielle d'une conversation qui n'eût d'autres témoins que les accusateurs eux-mêmes.

De plus, comme en matière de document il n'y a pas de détail insignifiant, il faut signaler cette étrange anomalie, grosse de commentaires, que l'interrogatoire est daté du 20 nivôse et que d'Elbée a été fusillé le 18 nivôse ou au plus tard le 19.

L'erreur de date pourrait s'expliquer par l'inadvertance d'un copiste, mais ce qui ne s'explique c'est que Piet, qui a vu la pièce imprimée par son ami Cavoleau, n'ait pas demandé la rectification de la fausse date et l'ait laissée subsister jusque dans la copie trouvée par son fils dans ses papiers.

Piet a donc laissé une pièce qui ne présente pas, au point de vue documentaire, les caractères d'authenticité nécessaires pour être adoptée sans contrôle. Il ne subsiste que son affirmation personnelle d'exactitude et les louches manœuvres auxquelles il s'est livré pour dissimuler la vérité sur ce point comme sur beaucoup d'autres font douter de son unique témoignage.

Le document reste sans contrôle ni vérification. Il n'a certainement pas été inventé de toute pièce, mais son arrangement intéressé peut être à bon droit supposé. L'original portant la signature de d'Elbée est le seul document qui vaille, et, le généralissime, dans ce procès qui tend à désho-

norer sa mémoire, ne saurait être condamné que par lui-même[1].

Ni amis, ni ennemis n'ont signalé l'acte de faiblesse du généralissime. Turreau lui-même, un témoin, ne dit pas un mot de cette défection suprême. Et la tradition et les souvenirs des acteurs du drame, viennent apporter un démenti au document douteux dans les paroles qui mirent fin à l'entrevue.

— « Que ferais-tu si nous t'accordions la vie et la liberté, ? » demandèrent les représentants.

Obsédé de tant d'insistance, cet homme « qui n'eût pas fait cent pas sans expirer », que l'abondance du sang qu'il rendait forçait à chaque instant de s'interrompre, se soulève pour répondre... « Je recommencerais la guerre. »

Les représentants se retirèrent, saisis d'un invincible sentiment d'étonnement et d'admiration, devant tant de fermeté et de grandeur.

Le généralissime n'a renié ni sa foi politique, ni sa foi religieuse ; ce qu'il a voulu jusqu'au dernier moment, c'est le salut de son pays par la monarchie, c'est la liberté du culte catholique pour laquelle il a donné sa vie, cette liberté qu'après tant de luttes et de défaites, la Vendée vaincue a fini par conquérir.

(A suivre). Mis D'ELBÉE.

[1] Mr Chassin a cru devoir utiliser dans l'intérêt de sa thèse, l'exclusion des prêtres réfractaires. Il en a fait l'objet d'un chapitre de la *Préparation de la guerre de la Vendée*. Sous le titre : *Une parole du généralissime d'Elbée*, t. III, p. 602. Sollicité et mieux à même que tout autre de se livrer à des recherches, M. Chassin n'a retrouvé ni original ni copie certifiée conforme de l'interrogatoire. Aux doutes exprimés sur la conformité et l'authenticité de la copie imprimée par Cavoleau, l'auteur, dont le siège était fait, a répondu « l'interrogatoire *doit* être vrai. »

Visions d'à Côté

De Nantes à Châteaubriant. — En wagon.

Presque les mêmes sites que dans le voisin bocage vendéen, mais ici tout est planté plus en verger tout est poussé plus en forêt. Des coteaux bas, des vallonnements doux, feutrés d'arbres ronds. Des prés vert-pâle traversés de petits cours d'eaux dormeurs, couleur de plomb fondu, sur lesquels se plaquent de larges feuilles de nénuphars, d'où se hérissent des roseaux lancéolés.

La locomotive qui court, rapide, donne une apparence de vie à ces rus nombreux, nonchalants, muets, étalés sous l'ombre des buissons qui les mangent, de graves buissons touffus, veufs d'oiseaux : ceux-ci effrayés sans doute en leur gaîté bougeuse, par ce paysage immobile au charme cependant si tendre, qui paresseusement s'allonge, dans la lumière diffuse, sous le ciel turquoise.

Puis, en kaléidoscope, la gamme neigeuse des champs de sarrazin : fleurissant à peine, blanc vert, épanouis, blanc pur ; mûrissants blanc glacé d'incarnat ; les nappes de choux, fuyantes, comme un épais tapis qu'une main déroulerait, tapis de brocart vert argenté, brodé et rebrodé de capricieux dessins camaieux où s'enlèveraient des reliefs.

Les vergers arrivent, rapides, pressés, tels des bataillons de soldats en parade. Sur leur sol herbeux en velours émeraude, les pommiers s'approchent, tournoient et s'en vont. Les uns, élancés ou replets, glorieusement parés de sphéroïdes

roses ; les autres étalés, veules, accablés, fléchissant sous leurs branches écrasées de fruits. On dirait des vieillards las, dénouant l'étreinte de leurs bras et laissant tomber à terre le butin qu'ils rapportaient. Puis d'autres encore contournés, coudés, inquiétants, raides, en défense ou en fuite, tels les champions d'une lutte contre quelqu'invisible ennemi.

Châteaubriant. — La cour du château.

Un ressouvenir d'Italie de quelque châtelaine du XVIe siècle.

Pour mieux rêver de l'atrium aux sources jaillisantes, où sous le ciel indigo, dans la lumière d'or, les lauriers fleurissaient à travers les fûts de marbre ; la dame bretonne fit ériger dans la cour d'honneur de son château rebarbatif cette délicate colonnade de marbre gris qui maintenant depuis des siècles déroule l'harmonie de ses lignes voluptueuses sous le ciel ennuagé, dans la lumière pâle. Puis, autour de ce quadrilatère élégant s'étagèrent toutes les richesses, toutes les grâces architecturales d'un somptueux logis ; et tandis que l'eau murmurait et, qu'aux beaux jours, le soleil plus cuivré fusait partout, pailletant les sculptures, la dame évoquait sans doute les alanguissantes douceurs italiennes, que bercent le pincement des harpes, les amours violentes que foudroie l'éclair des coups de dague.

Aujourd'hui, les bureaux de la sous-préfecture, la prison, la gendarmerie, s'enferment sous les plafonds à caissons que vrillent le termite. La colonnade pleure ces cintres amputés et ses marbres renversés dorment sous les platanes. Entre deux fûts graciles, sous la courbe molle d'une arcade, j'ai vu, assis sur un rebord de pierre moussue, Pandore qui se déchaussait.

Vitré.

Quelques pittoresques rues bordées de vieilles maisons cuirassées d'ardoises, aux pignons pointus. Non des cho-

ses, ces maisons, mais vraiment des êtres, qui, debout, sur leurs piliers frêles, faisant la rue tout étroite, se rapprochent en haut depuis des siècles comme pour se donner enfin le baiser de paix. En bas, cependant, rôdent toujours les anciennes défiances. Les portes s'enfoncent dans les murs, cauteleuses, profondes. L'on s'y adossait pour la défense, l'on s'y embusquait pour l'attaque. Au passant qui rêve en les regardant, ces antiques demeures, toujours originales, toujours élégantes, où saillent les colonnettes ouvrées, ou ricanent des masques hideux, où sourient de suaves visages de pierre et bois que le temps pulvérise, parlent de cette vie craintive et violente d'autrefois. Elles disent les pièges, les embûches, les surprises, les escalades, les choses terribles, sombres et sanglantes, que pourtant dominait toujours à une heure inéluctable la force intangible de l'art.

Oui, entre deux combats, entre deux sièges, toute une flore de pierre et de bois s'épanouissait pétale à pétale, grimpant le long des murs neufs, hier encore ruinés par la bataille ; et les calices incohérents et les figures naïves, et les poitrines chastes, et les hanches engaînées, éclosaient en saillie sur les façades, des piliers aux toits.

Dominant la ville, superbe et fier, le château des La Trémoïlle, construction altière et sobre, machine de guerre et d'orgueil, nargue toujours les siècles en leur résistant; seuls y ont été ruinés les bâtiments seigneuriaux.

Quelles qu'aient été les haines diverses poursuivant ces puissants, haines jalouses des rivaux, haines vengeresses du populaire, elles portèrent chacune leurs coups droit au cœur. Aussi toute la partie noble du château s'éventre et choit à demi écroulée sauf une mignonne loggia renaissance, ajourée de balustres, rebrodée de sculptures, encore suspendue le long des murs farouches. Là aussi le temps a fait son œuvre d'ironiste cruel. Maintenant dans les salles superbes où les fières de la Trémoille étalèrent leurs traines ou leurs vertugadins, où les seigneurs rattachèrent leurs lourdes épées,

à travers les débris de ces logis magnifiques, s'érigent quelques bâtiments borgnes où l'on enferme les vagabonds que l'hiver entasse dans les parvis des correctionnelles.

Fougères.

La ville est bâtie mi sur une éminence mi dans la vallée. Nous descendons vers la ville basse par une côte aux talus plantés d'arbres qui lui font deux murailles de fraîcheur et d'ombre et cachent complètement le paysage, aussi d'une fois en bas en tournant à gauche comme si l'on tirait un rideau tout de suite apparaît un site exquis.

Là-haut, un amoncellement de maisons grises. D'hier ? D'un siècle ? Qu'importe... elles naissent toutes patinées ces maisons de Bretagne avec leurs murs en cailloux de granit, leurs toits pointus et ardoisés.

Celles-là dévalent à travers les verdures, puis s'arrêtent à mi-pente pour laisser rouler, toujours plus sombre jusqu'au fond, le flot houleux des cimes d'arbres.

De toutes ces grisailles qui s'enlèvent doucement, si doucement que les bords de leurs taches arrivent à se mélanger avec les verts du fond, de tous ces gris verdissants, de tous ces verts grisaillants, se dégage une harmonie tranquille bien plus prenante que les gaîtés de ces maisons blanches aux toits de tuile rouge, plaquant ailleurs l'accord brillant de leurs tons complémentaires, sur les verts joyeux des bocages et des prés.

Le soleil couchant éclatant tout en or s'épanche cependant et déborde partout comme d'un creuset les flots incandescents de lingots en fusion ; mais en dépit de cette irradiation les tons ne se réchauffent pas, ils foncent : les lueurs ne s'accrochent aux saillies, ne frappent les cimes que pour exagérer encore la matité des proches coulées d'ombre.

Et une tristesse ambiante, grave, comme il en plane sur les joies d'automne, monte, puis s'insinue à travers les molé-

cules de l'air ambré, à travers les massifs touffus, à travers les pierres de granit et pénétre jusqu'aux fibres les plus intimes du cœur ?

La voilà donc la reine impérieuse de ce sol. Depuis que je le foule, elle me hante, m'assiège, ensorceleuse, enveloppante, comme une onduleuse fée sylvestre se glissant partout à ma suite. Malgré la douceur de l'heure, malgré les lumineuses splendeurs de ce soir d'été, elle s'empara enfin de moi et me possède ; elle fait sienne mon âme étrangère.

Aussi, comme les filles de cette contrée, je me livre, tout entière à son charme absédant. Il me semble que je la reconnais et je l'accueille ravie, telle une amie ancienne, cette fée aux cheveux de lin roux comme l'or de ce soleil aux yeux vert-changeant comme la moire de ces prés, cette fée que l'on appelle la mélancolie de la Bretagne.

Encore un château ; cette fois une lourde machine de défense ou de sauvegarde, non l'expression d'une hautaine menace comme à Vitré. Plus loin, une vieille église, avec un bizarre clocher aigu et penché, sorte de tour de Pise s'amenuisant effilée, où tinte une légende mêlée au son de ses cloches. J'entre, toute la pieuse idolâtrie de la Bretagne se devine dans les épaisses guirlandes qui surchargent les autels et les statues saintes, dans la débauche de fleurs en paillons, de dorures et de fausses gemmes.

Avranches.

Le commencement de l'invasion anglaise. « L'Erbfrein[1] n'est plus l'allemand, ici c'est l'anglo-saxon.

Au frottement perpétuel de ces gens tout en coudes qu'ils écartent, tout en pied dont ils possèdent le sol, tout en muscles dont ils vous froissent, on comprend la haine de ceux des côtes contre les Anglais. Il y en a une colonie à l'hôtel. Ils chantent, sans gêne, un « home, sweet home » quelconque,

[1] L'ennemi héréditaire.

avec des voix dures, fausses, nazillardes ou rauques, qui sont un désastre pour le tympan, comme l'est, pour la vision, la plastique en planche à repasser de leurs femmes.

Et le charivari ne finit pas! et les sourires où éclatent des dents en touches de pianos se multiplient!... et, mal tordus, les chignons jaunes frissonnent... J'en ai assez; j'aime mieux m'en aller. Hélas! il y a des Anglais partout en cette ville.

Partout l'on rencontre de grands garçons dégingandés balançant au bout de leurs raquettes de tennis les souliers indispensables à ce sport; des miss anguleuses dont les jupes beaucoup trop courtes découvrent des pieds uniformément longs; des vieux clergymans à redingotes d'esthètes très rouges et très rigides, contemplant paternellement le flirt des garçons dégingandés et des misses plates. Mais aussi, une vision compensatrice est réservée aux touristes.

Du haut du jardin des Plantes les horizons s'ouvrent, se déploient infinis. A droite une plaine, mollement vallonnée, de courbes gracieuses, s'enfuit, adorablement verte, loin, très loin, jusqu'à ce que l'on ne voie plus rien que des buées vagues où ciel et terre se confondent. A gauche, la mer, très distante plutôt devinée, une étendue mouvante dont le bleu sombre se coud par un petit surjet d'écume blanche au satin clair des prés. Enfin dans le fond, nimbé de lumière, distinct de lignes presque distinct de détails, quoiqu'enveloppé par le tulle mauve des lointains, se dresse altier, sur l'infini des eaux, vers l'infini des cieux, le Mont Saint-Michel.

10 septembre 1897,

RENÉE MONBRUN.

POÈTES

Poètes, quand je vois vos lampes radieuses
Au bout de longs fils d'or se balancer aux cieux,
Je me prends à suspendre à l'écart de vos feux
Ma lampe imperceptible, entre les nébuleuses !

Quand j'entends de l'abyme où tout s'anéantit
Monter après mille ans votre voix pure et triste ;
Je mêle malgré moi une note de choriste
Aux solos immortels des Maîtres de l'Esprit.

Non pourtant que je dresse à l'orgueil du génie
Au-dessus des vertus une statue impie !
Non ! la grandeur de l'homme est dans le cœur humain ;

Le dévouement pour moi prime de haut l'idée ;
Mais de votre beauté mon âme est obsédée
Et je sens vivre en vous le divin lendemain.

LOUIS DE FLEURY.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'ANCIEN THÉATRE EN POITOU

LA POÉSIE DRAMATIQUE EN POITOU

AU XVIIe SIÈCLE

Le XVIIe siècle, qui devait être en littérature le siècle des genres, de la règle et des unités, s'ouvre dans la fantaisie la plus pure, dans le plus charmant caprice. La semence de la Renaissance a germé. Partout, sur le vieux sol français, une multitude de fleurs nouvelles ont poussé, avec une exhubérance de sève, une fécondité de végétation vraiment surprenantes. Toutes les espèces, tous les genres sont confondus. Il s'y mêle jusqu'à des plantes italiennes et espagnoles, reconnaissables à leur structure précieuse, à la fragilité de leurs organes. C'est un fouillis, une mêlée impénétrable où tout à coup s'élèvent, comme des chênes robustes, les hautes cimes des classiques de Louis XIV, jetant devant eux, derrière eux, une ombre impénétrable.

C'est dans ce fourré si obscur que nous allons essayer de nous frayer un chemin. C'est dans ce terrain de libre culture que nous allons exercer nos recherches, et la vieille terre de

province va nous montrer des fleurs sauvages qui auront, pour nous, le rare mérite d'être moins connues que les nobles parterres de Versailles. Pendant cinquante ans, durant cette première moitié du XVIIe siècle qui vit se fonder l'unité française, nous allons suivre les derniers éclats de la vie littéraire provinciale ; nous allons saluer les derniers poètes dramatiques poitevins, et nous nous arrêterons au moment où le tout puissant rayonnement du Roi-soleil aura attiré à Versailles l'âme de la France pensante et bien-disante.

En Poitou, comme dans toute la France, le théâtre avait été le plus puissant manifeste littéraire de la nouvelle école, La Pléiade poitevine avait successivement fait applaudir *Médée*, de la Péruse, *Aman*, de Rivaudeau, *Job*, de Scévole de Sainte-Marthe, *Panthée*, de Guersens, le *Jeune Cyrus*, de Nicolas de Montreux, et bien d'autres tragédies ou tragi-comédies dont les titres ne sont pas venus jusqu'à nous.

Un si beau mouvement, un foyer aussi intense, ne pouvaient s'éteindre du jour au lendemain sans laisser de traces. Le souvenir de ces grandes solennités dramatiques était encore trop vivant pour ne pas exciter l'émulation des jeunes auteurs, désireux de compléter leur bagage littéraire par quelque pastorale ou tragi-comédie en vers, sans laquelle leurs *œuvres meslez* eussent fait piètre figure devant le public. Sans doute, beaucoup de ces pièces ne virent jamais le grand jour du théâtre, mais leur existence même atteste la persistance de ce mouvement dramatique si vif, si original, si primesautier, dans la grande floraison littéraire de la Renaissance en Poitou.

Une cause, entre autres, plus que la tradition, plus que la mode, contribua à conserver des adeptes à l'art dramatique. C'est le prestige exercé par les rares survivants de la grande époque, par les auteurs applaudis de tant de belles œuvres, par le plus illustre d'entre eux : Scévole de Sainte-Marthe. C'est dans la famille du vieil écrivain, dans son entourage,

dans sa ville natale, que nous allons trouver les derniers fervents de la poésie dramatique en Poitou. C'est dans la petite ville de Loudun que nous allons découvrir le foyer dont les dernières lueurs nous éclaireront, avant la nuit profonde du XVIIIe siècle où va s'effacer la vie littéraire du Poitou et de toutes les provinces.

Les importantes fonctions, dont Scévole de Sainte-Marthe fut chargé toute sa vie, l'éloignèrent longtemps de sa ville natale. Mais parvenu à une extrême vieillesse, (il avait alors 82 ans), il revint finir ses jours à Loudun dans le nouvel hôtel qu'il s'était fait construire, et qu'on pouvait encore admirer il y a quelques années. Cette belle demeure aux larges fenêtres encadrées de colonnes groupées deux par deux, et surmontées de lucarnes dominant la toiture avec pilastres et frontons sculptés, devint le rendez-vous de la société lettrée de Loudun. Renaudot, qui vint y passer cinq mois, y rencontra Urbain Grandier, l'astronome Boulliau, Louis Trincant, Cerizay de la Guérinière, Charles Rogier. Le grave de Thou s'y arrêta, et le prince de Galles, plus tard Charles Ier, se détourna exprès de sa route, « meu par la même curiosité qui porta jadis la reyne de Saba à visiter le grand Salomon ».[1]

Un témoin oculaire, Tristan l'Hermite, que les hasards de sa jeunesse vagabonde avaient amené en Poitou, a laissé une peinture charmante des dernières années du vieil écrivain. Il le trouva à Loudun, entouré de ses enfants, s'occupant, malgré son grand âge, aux choses de l'esprit :

« Le lieu où séjournoit le bon vieillard à qui l'on m'adressoit, n'estoit pas beaucoup esloigné de la ville où j'avois servy son parent[2] : et quand j'eus trouvé sa maison, et dit que j'avois des lettres pour luy donner, ce vénérable person-

[1] *Oraison funèbre de Sainte-Marthe,* par URBAIN GRANDIER.

[2] Ce parent n'était autre que le neveu de Scévole, le vertueux Nicolas de Sainte-Marthe, qui d'abord conseiller en la cour du Parlement de Paris, avait succédé à son père Louis de Sainte-Marthe « en l'office de lieutenant général de Poitou (*Vie de Scévole de Sainte-Marthe*, par de ROCHE MAILLET (1629).

nage me fit entrer dans sa chambre et leut sans lunettes ma lettre encore qu'il eust plus de cent ans[1]. On n'a point veu de notre siècle un homme si bien composé et c'estoit un corps à durer encore quinze ou vingt ans, sans le malheureux accident qui le précipita deux ou trois ans après dans le tombeau[2]. Il avoit les cheveux et la barbe aussi blancs que la neige, mais les yeux vifs et clairs et la bouche belle et vermeille, le corps droict et les jambes assez bonnes pour faire tous les jours durant le beau temps d'assez longues promenades dans son jardin. Au reste il avoit bon sens et bonne mémoire pour les choses de longtemps passées...

« Il y avoit dans la maison deux de ses enfans qui faisoient assez connoistre par leur éminente vertu qu'ils estoient sortis d'un illustre sang[3]. L'un portoit la robbe longue, estant pourveu d'un honorable bénéfice et celuy cy estoit un esprit fort délicat, qui raffinoit sur les belles-lettres et faisoit le censeur de toutes choses ; mais adroitement et joliment. Il estoit en esmulation pour l'éloquence avec un de ses frères, gentilhomme aussi accomply que nous en ayons en ce siècle et dont la vertu méritoit une fortune plus avantageuse[4]. »

Tristan passa dans cette maison, c'est-à-dire dans le sein des lettres, quinze ou seize mois. Puis, par les bons offices de messieurs de Sainte-Marthe, il devint secrétaire du marquis de Villars Montpezat, et, plus tard, gentilhomme de Gaston d'Orléans. N'est-il pas permis de supposer que les aimables conversations du petit jardin de Loudun ne furent pas étrangères au développement du talent poétique du jeune Tristan,

[1] C'est une des rares erreurs de *Tristan l'Hermite*. Scévole de Sainte-Marthe mourut en 1623, cinq ans au moins après l'arrivée à Loudun du *Page disgracié*, et il avait exactement 87 ans, 1 mois et quelques jours.

[2] Les biographes ne parlent pas de cet accident qui coûta la vie à Scévole de Sainte-Marthe.

[3] Il s'agit probablement des derniers fils de Scévole, François et Henri, dont l'un suivait la profession des armes, l'autre l'état ecclésiastique. (*Roche Maillet*, op. cit.)

[4] Tristan l'Hermite. *Le Page disgracié*. Paris, 1667, in-12, tome II, page 125

et que l'auteur applaudi de la *Marianne*, de *Panthée* et de tant d'autres tragédies dût aux conseils du vieux Scévole quelques-uns de ses succès dramatiques[1] ?

Dans tous les cas, le goût du théâtre semble inné dans la famille de Sainte-Marthe. Les auteurs de catalogues ne nous font pas connaître moins de sept pièces composées par des membres de cette illustre maison. C'est d'abord une tragédie de *Saint Laurent*, donnée en 1499, par Gaucher de Sainte-Marthe Ier du nom[2] ; puis *Job*, de Scévole en 1572 ; en 1614, une tragédie d'*Œdipe* par Nicolas de Sainte-Marthe, son neveu, lieutenant général de Poitiers ; en 1618, l'*Amour médecin*, comédie, et la *Magicienne étrangère*, tragédie sur la mort de la maréchale d'Ancre, par Pierre de Sainte-Marthe, sieur de la Jalletière, trésorier de France, son fils; enfin, par Abel de Sainte-Marthe, son fils aîné, *Isidore ou la pudicité vengée* (1645), tragédie qui, à en juger par le titre, doit être tirée d'un épisode de l' « Astrée ». J'allais oublier dom Denis de Sainte-Marthe, fils de François II, qui composa en 1666, une tragédie d'*Holopherne*[3].

Par malheur nous ne connaissons de toutes ces pièces que le titre et la date de publication. Mais un autre membre de la famille, qui pour ne point porter le nom patronymique n'en est pas moins le propre neveu du grand Scévole, nous a laissé le texte de ses productions dramatiques. Il s'agit de René Bouchet, sieur d'Ambillou, fils d'Etienne et de Marguerite de Sainte-Marthe, né à Poitiers vers 1560.

Ses essais, ses « fleurs de jeunesse qui ont dû sortir avant

[1] Cf. Parfait. Tome V, page 191 et suiv. — Bernardin. *Tristan l'Hermite* Paris, Picard, 1895, in-8°.

[2] Léris. *Dictionnaire des théâtres*, 1763, in-12, page 682. Les indications données par ce catalogue sont généralement assez exactes. On y trouve des pièces qu'aucun autre auteur n'a relevées, telle par exemple la pièce de Le Riche, sieur Desroches, dont nous aurons occasion de reparler.

[3] Cf. Parfait. *Hist. du théâtre français*. — Léris. *Dict. portatif des théâtres*. — de Mouhy. — *Tablettes dramatiques*. — Bibliothèque *des théâtres*. — Beauchamps. *Recherches sur les théâtres de France*, aux titres des différentes pièces et aux noms des auteurs.

que de produire les fruits d'un âge plus avancé, » sont deux pastorales : *Sidère* et les *Amours de Sidère et de Pasithée*[1]. *Sidère* est dédié à la princesse de Conti. C'est une allégorie à la louange du roi et de la reine qui y sont désignés sous les personnages de Cléon et de Florilée. Les cinq actes sont en prose : le prologue, les chœurs et quelques scènes sont seuls en vers. L'auteur, que son ami Abel de Sainte-Marthe latinise agréablement en *Renatus Bochet Ambillovius*, fait lui-même l'éloge de sa manière d'écrire : « Tu ne trouveras pas en mon style ces rencontres et ces pointes recherchées qu'admirent les curieux. Je suis les chastes et simple loix de l'antiquité, m'étudiant à dire proprement les choses en langage intelligible, et fuiant ces ageancemens et ces retours de paroles qui ne persuadent que l'industrie de l'auteur. »

On trouve plus de recherche et de bel esprit dans les vers d'un autre ami d'Abel de Sainte-Marthe, Jean Prévost, avocat du Dorat, que les bons offices de notre conseiller du roi, avaient tiré d'une situation précaire. Jean Prévost devait épouser une demoiselle de grande famille, dont le prénom Anne nous est seul connu. Par malheur, la jeune dame mourut avant le mariage, laissant tous ses biens à son fiancé. Le testament fut attaqué et cassé, un procès, long et ruineux s'en suivit: Prévost condamné aux dépens ne put payer, et ne sortit de prison que par le secours d'Abel de Sainte-Marthe, son ami.

Par reconnaissance, quand parurent chez Julien Thoreau, en 1614, les *Tragédies et autres œuvres poétiques* de Jean Prévost, avocat de la Basse Marche, la tragédie d'*Hercule* s'accompagna d'une longue dédicace à Abel de Sainte-Marthe. Ces tragédies sont au nombre de quatre, dont trois empruntées à l'antiquité : *Œdipe*, *Turne* et *Hercule*. Le sujet d'Œdipe est trop connu pour avoir besoin de détails. L'infortuné roi de

[1] Les œuvres complètes de René Bouchet ont été imprimées en 1609, par Robert Estienne, en 6 vol. in-8°.

Thèbes se crève les yeux à la fin du Ve acte, en se bannissant volontairement de ses États :

....Sus Citoyens, donnez
Un prompt allégement à vos abandonnez :
Leur guérison est proche, humant cet air transquille,
Car j'entraîne après moi les dangers de la ville.
Forcenantes douleurs, pestes, fièvres, trépas,
Horreurs de mort soudaine, accompagnez mes pas :
Maigreurs, ennuy, chagrin, regret, malheur, et peine,
Quittez tous avec moy la ville Ogygienne[1].

Turne est tirée de l'Enéide ; *Hercule* met à la scène la mort du héros Thébain.

Le sujet de *Clotilde* est moins connu. Il s'agit bien en effet de la femme de Clovis, de la sainte reine de France, mais ce n'est ni son mariage, ni aucun autre événement historique de sa vie, que l'auteur a mis à la scène. C'est un fait tout particulier, un miracle accompli en sa faveur, mais où elle ne joue qu'un rôle secondaire. Clotilde, qui avait suivi Clovis après sa victoire contre les Visigoths, est blessée, à la chasse, de façon à faire craindre pour ses jours et ceux de l'enfant qu'elle porte dans son sein. Saint-Léonard la guérit, et Clovis, en récompense, lui accorde autant de terre, libre d'impôts, qu'il en pourra environner en une nuit. C'est l'histoire de la fondation de la ville de Saint-Léonard de Noblet (Haute-Vienne).

Voilà certes un sujet de pièce peu ordinaire. L'auteur a pris soin d'excuser la faiblesse de cette œuvre de commande : « J'ay tâché par mon artifice d'embellir le sujet, qui représenté nüement ne contenterait pas ces curieux, lesquels m'excuseront peut-être quand ils sçauront que c'est une œuvre de commande, où ceux du mestier croyent bien qu'on n'y peut égaler ce qui n'est de nostre propre mouvement, ce qui n'est en tout que de suivre son humeur ; car je l'entrepris, et le dressai à la sollicitation du sieur Chalart, bourgeois de Saint-Léonard,

[1] Parfait. T. IV. p. 98 et suiv.

plus capable d'y mettre la main que moi. J'en eus voulu prendre la peine, en faveur de ses concitoyens, qui désireux de conserver leurs privilèges, en ont voulu perpétuer la mémoire par mes écrits, s'ils ont pouvoir de parvenir à la postérité. »

En 1618, parurent chez Julien Thoreau les *Œuvres poétiques* du sieur Bernier de la Brousse. Dans ce petit recueil de 362 pages figurent deux bergeries, une tragi-comédie, et une tragédie. Si l'on en veut croire Colletet, François Bernier de La Brousse était un homme d'esprit : il ne lui manquait qu'un certain air de cour qu'il n'avait pu acquérir au fond de sa province, d'où il n'était jamais sorti.

Ce ne serait pas, à notre point de vue, un motif d'infériorité pour notre auteur poitevin. Malheureusement ni l'*Embryon romain*, ni les *Heureuses infortunes* ne se font remarquer par l'originalité du sujet, ni par le bon goût de la composition.

La première de ces pièces a pour sujet, on le devine, la naissance de Remus et de Romulus, leurs premiers exploits, le rétablissement de Numitor, leur grand-père, sur le trône dont Amulius l'avait chassé. Dans sa préface, l'auteur nous apprend que son œuvre « a été retenue par plusieurs années, et rendue comme inconnue aux hommes », ce qui en reporterait la composition vers 1602[1].

Les *Heureuses infortunes* empruntent aussi leur sujet à l'antiquité. Mais l'analyse en est impossible. L'auteur lui-même y a renoncé : « La longueur de ceste pièce, dit-il, m'a empesché d'en dresser un argument. C'est un sujet dilatré et rempli d'accidens esmerveillables qui me pourront excuser si, le traitant, je me suis esloigné de la forme absolue de la tragédie, principalement au cinquiesme acte où j'ay laissé couler quinze ans d'intervale et n'ay sçeu m'empescher d'en faire deux parties afin de le mieux représenter.

... Ceste histoire est d'un vieil manuscrit intitulé : *Gesta*

[1] Parfait. T. IV. p. 171. — Dreux du Radier. T. I, p. 186.

Romanorum cum applicationibus, et d'où je l'ai tirée. Belleforest, au tome 7 de ses *Tragiques* l'a réduite plus élégamment. Mon ouvrage estoit achevé quand je l'y rencontray qui fait qu'il y a quelque surcroist et différence aux noms, mais tout revient à un ».

Les personnages sont Antioque, roi de Syrie ; Taliarque, capitaine de ses gardes ; Bérys, son maître d'hôtel ; le prince d'Apamée ; Cloris, princesse d'Antioche ; Zelide, sa dame d'honneur ; Apollonie, prince des Tyriens ; Altistrate, roi de Pentapolis ; Roméo, capitaine de ses gardes ; Achir, son maître d'hôtel ; Lucine, princesse de Cyrène ; Trangulion, citoyen de Tharse ; Dorade, son épouse ; Tharsie, princesse de Tyr ; Athanagor, prince de Lesbos ; le pêcheur de Cyrène ; le serf Théophile, et le maquereau de Metelin.

Les frères Parfait, et après eux Dreux Duradier qui les a copiés, sont sévères pour Bernier de la Brousse. Ils citent comme exemple de mauvais goût la scène suivante entre Amulius et sa nièce, Rhéa Silvia, la vestale, mère des deux illustres jumeaux :

AMULIUS

..... Venez louve eshontée.
Voyez-vous la meschante ? O quelle est effrontée !
Comme elle hausse les yeux, et marche arrogament

SILVIE

Je chemine en princesse, et toy trop méchament
Tu veux fouler ma gloire, estimant qu'impudique
J'ay du pressant amour exercé la pratique.
Grosse ay-je esté vrayement, mais d'un fœt qui n'a pu
Altérer mon honneur, ou les Dieux m'ont déçu.
N'es-tu point satisfait du meurtre de ta race ?

AMULIUS

Ne crains-tu point la mort, pour user de menace ?

SILVIE

J'en suis toute assurée, et j'en bénis le jour.

J'avoue que ces vers répondent mal à l'idée que Racine et ses successeurs nous ont donnée du style tragique. Mais les auteurs de ces premières années du XVIIe siècle sont les véritables fils de la Renaissance : ils ont conservé toutes les exagérations et toutes les fautes de goût de la Pléiade. A côté de ces défauts, communs à tous les poètes de l'époque, on trouve chez Bernier de la Brousse des images délicates, des vers harmonieux, des sentiments gracieux et simples, dont il convient de lui reconnaître le mérite. Ecoutez plutôt ce réveil du petit pâtre Remus, au lever du jour :

REMUS

Jà sur nostre horizon, jà l'espouse vermeille
Du Troyen chassieux voltige sans pareille,
Et jà le blond Phœbus tout rouge et flamboyant
A retiré des eaux son grand char tournoyant.
Et moy, sans y penser, ronflant à pleine bouche,
J'ay perdu la fraischeur, estendu dans ma couche.
Mes troupeaux encornez et mes tendres brebis,
Plus tard que de coustume entreront aux herbis.
J'ay tort, je le confesse, ô paresse engourdie !

(*Apercevant Romulus*)

Que vois-je ? Mon germain qui sort à l'estourdie,
Qui n'a, non plus que moy, assemblé du matin
Son troupeau sautelant sur le mont Avantin.

(*A Romulus*)

Frère, les dieux puissans, par leur grâce divine,
Conservent vostre honneur sur la terre latine.
Nous avons, paresseux, laissé le frais du jour,
Sans tirer nos moutons dans ce plaisant séjour.

ROMULUS

Frère cher, ces soucis n'entrent point dans mon âme.
Je sents un autre soin, je sents une autre flame
Qui m'embrase le cœur ; mille pensers divers
Promeinent mon esprit par ce rond Univers.

Un aiguillon du Ciel me pique et me repique
Et me fait dédaigner nostre vie rustique,
J'en hay le doux mestier et ma robuste main
Me promet quelque effect plus grand et plus qu'humain.

Les œuvres de Bernier de la Brousse sont fort rares, mais que dire de la pièce suivante, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 10869, et que le célèbre collectionneur dramatique Soleinne, désespérant de jamais acquérir, avait transcrite *in extenso* dans un de ses nombreux recueils manuscrits[1] ?

Luciane | ov | La crédulité | blasmable. | Tragicomédie Pastorale. | Dediée à Monsievr | de Villemontée. | A. Poictiers. | Par Abraham Mounin ; Imprimeur et Li – | braire, rüe des Grandes Escoles | M. DC. XXXIV. Auec Permission.

La modestie de l'auteur, et sans doute aussi la nature de ses fonctions, l'ont empêché de mettre son nom sur le titre. Nous le trouvons au bas de la dédicace sous cette forme laconique : « le sieur de Benesin ». Mais la qualité du personnage à qui l'ouvrage est offert : M. de Villemontée, intendant du Poitou; le style respectueux de l'épître dédicatoire, semblent faire de Benesin l'obligé, et peut-être le salarié de l'intendant. A défaut d'indications plus précises, nous serions porté à voir en notre auteur un secrétaire de l'intendant, amené avec lui en Poitou par le hasard de ses fonctions, et reparti quelques années après, avec son patron. Rien n'empêche même de supposer que *Luciane* ait été composée par ordre de François de la Villemontée, et représentée à son hôtel[2].

Nous sommes en pleine bergerie.

[1] Un seul bibliographe dramatique a cité *Luciane* : c'est Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres de France* : « Cette pièce est assez bien écrite, et si rare que je n'en ai vu que le seul exemplaire que j'ai dans mon recueil : quelques recherches que j'ai faites, je n'ai pu rien découvrir de son auteur dont je ne connais que le nom. » T. II. p. 140.

[2] François de Villemontée, conseiller au parlement de Paris, intendant du Poitou entre 1634 et 1644, où il fut nommé conseiller d'état, devint plus tard évêque de Saint-Malo. Il était d'une branche cadette de la famille *Autié de Villemontée*, en Auvergne.

La bergère Félise, au lieu d'accueillir les vœux du berger Elpin, qui a délaissé pour elle la bergère Clarisse, est jalouse de l'amour de Celidan pour Luciane et cherche à séparer ces deux parfaits amants. Elle promet à Clarisse de lui rendre le cœur de son Elpin, si elle veut servir ses desseins. Clarisse feint de se trouver mal dans les bras de Celidan ; Luciane, témoin de l'aventure, jure à Celidan qu'elle ne le reverra de sa vie, et le malheureux berger songe à se précipiter du haut d'un rocher.

A l'instant où il va mettre son funeste projet à exécution, le combat de deux chevaliers lui donne une distraction salutaire. C'est Armidan, chevalier errant, qui en vient aux mains avec Eraste, son écuyer. Le motif du duel ? La beauté d'une bergère dont les deux adversaires se disputent la conquête. Au moment où Celidan arrive sur le terrain, Armidan vient de tomber, percé d'un grand coup d'épée, et il n'a que la force de murmurer le nom de la coquette qui le tue : la bergère Luciane. Cette fois la mesure est comble. Celidan ne veut plus différer sa funeste résolution, et il charge Eraste d'aller dire à l'inhumaine que son amant est mort pour elle.

Eraste arrive au village raconter sa conquête. Félise, prise de remords, en apprenant le terrible résultat de sa ruse, s'accuse de la mort du malheureux berger, et découvre son innocence à Luciane. Elpin, la voyant si perfide, renonce à son amour et reçoit les vœux de Clarisse. Celidan, qui ne se tue pas chaque fois qu'il le dit, reparaît sous l'armure d'Armidan, combat Eraste et reconquiert Luciane. Tous les amants sont réunis, et Armidan lui-même, revenu à la vie, pardonne à son écuyer. Tout finit pour le mieux dans la meilleure des bergeries.

Cette légère intrigue est menée par de Benesin avec un goût, une délicatesse, une élégance inconnus, il faut bien l'avouer, aux auteurs du crû. Naturellement, les concetti à la mode du jour se rencontrent assez volontiers sous sa plume : « Cruel, dit Clarisse à Elpin...

« Cruel ! dont la rigueur ne m'est que trop cogneue
Enfonce ce cousteau dans ma poictrine nüe !
Sois prest à me tuer : je suis preste à mourir,
Car c'est le seul moyen qui me saurait guérir ;
Bien que le seul subject des peines que j'endure,
En mourant de ta main la mort ne m'est si dure...
Regarde ce cousteau ! de qui la charité
Touché de mes douleurs s'exprime en sa clarté !
Ton cœur plus dur que luy qui me fut insensible
Soit à ces derniers pleurs à tout le moins flexible.

Plusieurs auteurs poitevins adressèrent des compliments à l'auteur de *Luciane*. Le livret est encadré de vers élogieux signés : HERSANT, J. DELAUNAY et R. BONNEAU :

Au chœur du temple de Diane
L'autheur son théâtre a placé :
Minerve même l'a dressé
Pour faire admirer Luciane.

M. HERSANT.

Les éloges de R. Bonneau laissent percer une légère pointe d'envie, et, tout en applaudissant au succès de *Luciane*, on voit que le poète eût bien préféré faire jouer ses propres œuvres, dont il affecte, avec une modestie exagérée, de rabaisser le mérite :

Tu despeins ton esprit, et sa vivacité
Paraist dans le pourtraict de ta jeune beauté :
J'entends de Luciane, à qui ma chère *Aminte*,
Jalouse au dernier point, veut former une plainte.
Elle est mal partagée et dit qu'elle n'a pas
Autant que sa compaigne et d'attraits et d'appas.
Elle est mal adjustée et craignant de parestre
La honte lui deffend de se faire connaistre ;

[1] Les frères Parfait citent (T. V. p. 420) une *Aminte* anonyme, parue en 1638, quatre ans après Luciane. Malheureusement, ils n'en donnent aucun extrait, cette pastorale « n'estant que la traduction de la pastorale italienne du Tasse. » Est-ce la pièce de R. Bonneau ?

Que si quelqu'un la voit seulement au logis,
De son rude discours, moi mesme je rougis.
Pensant à Luciane, à qui dans une presse
On fait tant les doux yeux, un chascun la caresse
Mon esprit tout ravy, dans son doux entretien
Se mesprise et se blasme, en admirant le tien.
Je treuve en son discours autant de politesse
Comme en celui d'Aminte on trouve de rudesse.
Elle a je ne sçay quoy qui chatouille les sens,
Mais l'autre a des appas faibles et languissans,
Elle chosque l'oreille estant peu courtisanne,
Qualité qu'on peut bien donner à Luciane,
Et je croy que dans peu, tu verras à la cour
Malgré son Celidan qu'on luy fera l'amour.
Pour ne t'en point mentir, Aminte en est faschée,
Si bien qu'elle se tient dans le logis cachée.
Le temps apporte tout. Peut-estre qu'à son tour
Tu la verras plus leste aussi parestre au jour.

(A suivre) HENRI CLOUZOT

DANS LE BOCAGE VENDÉEN

PAGES A RELIRE

[Notre très distingué compatriote et confrère, M. Gaston Deschamps, au retour d'une rapide excursion à travers le Bocage Vendéen a écrit sous ce titre dans le *Figaro* du 10 juillet dernier un remarquable article, dont nous demandons aux lecteurs de la *Revue* la permission de remettre sous leurs yeux les passages principaux.

N. D. L. R.]

C'est un pays trop peu connu. Je le recommande aux voyageurs qui sont en quête de grandeur et de nouveauté. Il est impossible — même aux simples touristes qui vont d'un endroit à un autre uniquement pour se déplacer — de n'être point arrêté au passage par l'horizon que l'on découvre des hauteurs du Roc-Saint-Luc et par l'immense étendue de vallées, de bois et de collines qui se creuse, ondule et verdoie au pied du calvaire des Herbiers.

Un artiste modeste et passionné, M. Jules Robuchon, un érudit respectueux de la vérité, M. René Vallette, consacrent tout leur temps à pourtraire, photographier, dessiner, élucider les mystères du Bocage vendéen. L'un poursuit obstinément son dévot pèlerinage à travers la contrée, afin d'enrichir le recueil de ses *Paysages et Monuments du Poitou*. L'autre se plonge dans l'obscurité des gros livres, afin d'y retrouver

la figure vivante du passé. Ils essayent tous deux de secouer la torpeur de leurs compatriotes. Mais, dans nos provinces, la voix des personnes ingénieuses et désintéressées risque de n'être pas entendue. On n'écoute que les débitants de drogues politiques. La jolie ville de Fontenay-le-Comte ne se souvient plus d'avoir logé Rabelais.

Lorsqu'on sort de Fontenay-le-Comte pour aller du côté de La Châtaigneraie, on entre dans la forêt de Vouvant, qui est notre Brocéliande, à nous autres gens de l'Ouest. Je m'y suis promené par un après-midi d'été, qu'avait rafraîchi la pluie d'orage. Oh ! la bonne odeur des bois mouillés ! L'eau perlait en gouttelettes aux dentelures des fougères. Le chemin s'égarait en sinuosités à travers les taillis de chênes, de genêts et de châtaigniers. Les pinsons, mis en joie par une éclaircie de ciel bleu, s'amusaient à faire de la musique dans ces mêmes solitudes où retentissait jadis le fameux commandement de Jacques Cathelineau : « Voilà les Bleus !... Egaillez-vous, les gas ! »

On arrive, par des allées ombreuses, à une butte qui s'appelle le Roc-Saint-Luc, et qui semble faite à souhait pour accueillir les rêveries de quelque ermite philosophe. Une petite maison de campagne, toute neuve, étrangement inhabitée, se morfond là-haut, en attendant son maître. Derrière les portes closes, à travers les vitres, on aperçoit des chaises d'osier, des guéridons, tout l'attirail des citadins en villégiature. Sur la terrasse qui domine en surplomb la crevasse profonde où coule la Vendée, j'ai vu un « cabinet de verdure » qui était triste et fermé comme une tombe. On me dit qu'un ancien propriétaire du Roc-Saint-Luc avait désiré que l'on ensevelît son cœur dans ce sépulcre fleuri. C'est une idée jolie et touchante. Je préfère cette piété, un peu bizarre, à l'indifférence du propriétaire actuel. Je comprends qu'on laisse son cœur en cet asile.

La beauté solennelle de ce paysage, le recueillement de ce

désert s'imposent au souvenir. On se sent ici très loin de tous les menus soucis, de tous les préjugés, de toutes les conventions de la vie sociale. C'est à peine si les flèches de Fontenay, visibles dans la Plaine rappellent au passant qu'il y a, dans le vaste monde, des intérêts de clocher. Et l'on n'a qu'à se retourner de l'autre côté pour admirer à loisir la sauvagerie de cette retraite. Au fond d'un ravin dont les pentes sont envahies par une végétation drue, la rivière semble dormir. Vues de cette hauteur, dans l'obscurité de la combe, les eaux ne reflètent rien. Elles semblent aveugles, presque mortes. Pendant des siècles et des siècles, l'aspect de ces lieux est resté le même. Nul écho du dehors n'a troublé ce silence. La rumeur de la civilisation, le fracas des conquérants, les acclamations des foules en délire ont expiré à la lisière de cette forêt, gardienne des traditions, refuge des vieilles mœurs, tutrice farouche du passé. Nous ne sommes qu'à deux pas de la Plaine ; nous pouvons encore distinguer, entre les arbres, les petites bourgades politiciennes où pullule la postérité de M. Homais. Et déjà le Bocage nous tient ; il nous enserre de ses racines, il nous enveloppe de son mystère. Il ne laisse venir jusqu'à nous que l'appel nocturne de Jean Cottereau, surnommé Jean Chouan...

Au-delà du Roc-Saint-Luc, au-dessus de la combe, profondément encaissée, où les eaux de la Vendée rencontrent celles de la Mère et reçoivent le mince filet du ruisseau des Verreries, les ruines d'un château achèvent de mourir, sur l'extrême bord d'une falaise dont les parois sont coupées à pic. Une vieille tour, faite pour servir de décor aux plus fantastiques romans d'Anne Radcliffe, résiste comme elle peut à l'assaut des plantes vivaces qui s'accrochent aux interstices des pierres. Au fond de la vallée, un pont enjambe la rivière, près d'un moulin. Les bois emplissent tout l'horizon. Partout, la vue s'étend sur le moutonnement infini des arbres...

Aisément, sans effort d'imagination, sans bagage de science, on évoque la vie périlleuse de jadis, la nécessité de la forteresse pour défendre les chaumières, la prière muette des villages, montant vers le castel haut perché, qui brillait au soleil en signe de salut avant de s'assombrir en silhouette d'oiseau de proie. On comprend que l'ancien pacte de défense et d'allégéance survive dans le cantique guerrier des Blancs :

Monsieur d' Charrette a dit à ses soldats :
Ralliez-vous, mes gas !
Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta vierge d'ivoire,
Prends ta gourde pour boire...

Au-dessus du hameau de Pierrebrune — joli endroit où les vergnes s'épanouissent en bouquets sur les deux rives d'un torrent — le sentier forestier attaque vaillamment les roches de schiste. On arrive, par des gradins très escarpés, à une grotte toute scintillante de cierges et encombrée d'ex-voto. Plus loin, une chaire à prêcher. Plus haut un calvaire... Tout cela en l'honneur du bienheureux P. Montfort, apôtre du Poitou.

Le P. Montfort fut un bonhomme dont beaucoup de Poitevins et même de Saintongeois ont éprouvé la bienfaisance. Ses débuts dans le sacerdoce furent presque profanes. Car il fut protégé par Mme de Montespan, qui voulut faire de lui un chanoine à Poitiers. Mais bientôt Louis-Marie Grignon de Montfort renonça aux avantages mondains des sinécures ecclésiastiques. Il aima mieux aller par pays, soignant les malades, soutenant les affligés, nourrissant les pauvres, chapitrant les ivrognes, instruisant les illettrés, apaisant les querelles, réglant les procès... Les miracles opéres par le bienheureux Montfort sont innombrables. Un jour, passant dans une rue de Poitiers, il entendit un officier qui jurait comme un païen. Il alla droit à ce traîneur d'épée et lui reprocha sa faute d'un ton si persuasif que l'officier s'agenouilla et se mit à

baiser la terre en signe de pénitence... A La Rochelle, il organisa une procession de soldats, et jamais on ne vit rien de plus édifiant... Il avait coutume, lorsqu'il passait devant un mauvais lieu, d'y entrer sans façon et d'en expulser tous les jeunes gens qu'il y trouvait... Il avait une manière de prêcher tout à fait saisissante. Afin de montrer à ses auditeurs comment l'on doit se préparer à la mort, il se couchait, contrefaisait le moribond, agonisait, tandis que deux prêtres, à ses côtés, simulaient le bon et le mauvais ange qui se disputent l'âme du pécheur... La doctrine du P. Montfort était d'ailleurs excellente. Il engageait ses ouailles à se contenter de peu, à vivre de la vie de famille, à éviter les cabarets, les « balades », les foires. Il leur inspirait l'horreur des villes et de leurs plaisirs malsains, l'amour des travaux champêtres, le sentiment de la nature. Il fut un grand « décentralisateur », avant que la décentralisation devînt un sujet de discours politiques, Il a donné à ce pays une figure très particulière. Il a formé, par la verdeur âpre de sa parole, ces Vendéens qui, cinquante ans après son apostolat, suivaient si allègrement, par monts et par vaux, les croix et les saints sacrements des curés... Les historiens, en recherchant les origines des guerres de Vendée, n'ont pas tenu assez de compte des prédications du P. Montfort.

. . . . . .

GASTON DESCHAMPS.

NUMISMATIQUE

LES MONNAIES

DES

EMPEREURS GALLO-ROMAINS

(de 258 à 273)

On trouve souvent en France, et particulièrement dans la région du Sud-Ouest, des monnaies à l'effigie de *Postume*, de *Tétricus* et de quelques autres de ces empereurs usurpateurs de la puissance romaine qui régnèrent dans les Gaules au troisième siècle.

Il nous a paru intéressant de donner ici la description de quelques-unes de ces pièces, à l'occasion de plusieurs découvertes récentes faites en Bas-Poitou.

Rappelons auparavant ce qu'a écrit, sur le compte de ces usurpateurs, l'éminent historien Victor Duruy :

« C'est le temps qu'on nomme, par un souvenir de l'histoire d'Athènes, la période des *Trente tyrans*. Il n'y en eut en réalité

que dix-neuf ou vingt, la plupart remarquables, car ces hommes *nés des événements qui forcent les talents à reprendre leur souveraineté naturelle*, défendirent l'Empire romain tout en le déchirant. *Postumus* s'était déclaré en Gaule (261) et avait égorgé le jeune *Saloninus*, fils aîné de *Gallien* Le malheureux père attaqua deux fois l'usurpateur et fut blessé en combattant contre lui. Postumus, protégé par les révoltes qui éclataient ailleurs, resta en possession de la Gaule ; mais ayant refusé à ses soldats le pillage de Mayence, ceux-ci le tuèrent (267). Son meurtrier, *Lælianus*, prit sa place et fut à son tour renversé par *Victorinus*, qu'une sédition priva quelques temps après, à Cologne, du trône et de la vie. Sa mère, Victoria (ou *Victorine*), qui exerçait un grand empire sur les soldats et avait reçu de leur affection le titre de *mère des camps ou des armées*, fit nommer empereur un ancien armurier, *Marius*, à qui un soldat, au bout de deux ou trois mois, plongea une épée dans le sein en lui disant : « C'est toi qui l'a forgée. » Le sénateur *Tétricus*, que Victorine fit ensuite élire, se tint prudemment à Bordeaux, loin des légions, et dut sans doute à cette réserve la vie et un règne de six années. *Aurélien* le renversa en 274. »

On voit par ce court résumé, l'intérêt que présente la numismatique à cette époque et dans cette région, d'autant plus que ces monnaies, et les événements auxquels elles font allusion, sont presque la seule histoire que nous ayons du plus remarquable de ces usurpateurs, *Postume*. Celui-ci était de basse condition, dit Eutrope (IX, 9), mais de grand cœur et très populaire dans les Gaules, où il était né, et dont il avait garanti la sécurité. — Quant à *Tétricus*, il domina sur les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne pendant que *Claude II* régnait sur le reste de l'Empire romain.

Le savant numismatique belge, baron J. de Witte, a publié, en 1868, sous le titre de *Recherches sur les empereurs romains qui ont régné dans les Gaules*, un volume in-folio de 49 planches représentant toutes les monnaies connues frappées sous

ces empereurs, avec une description détaillée. Ce travail remarquable et très apprécié, devait être suivi d'un second volume contenant les commentaires historiques et les observations destinées à fixer la chronologie. M. de Witte n'a malheureusement pas eu le temps d'achever cette intéressante histoire des tyrans gallo-romains, qui exigeait de longues recherches et présentait d'assez grandes difficultés. Son unique volume comprend les figures et la description des monnaies de Postume (de l'an 258 à 267), de Lælien (267) ; de Victorin (265-267) ; de Marius (268) et de Tétricus père et fils (268-273). M. de Witte a aussi indiqué les coins fabriqués par un graveur allemand, Becker, qui s'est particulièrement plu à multiplier les contrefaçons de ces empereurs.

Voici quelques-unes de ces monnaies, avec leur description et quelques notes historiques :

Postume (de 258 à 267).

Postume naquit en Gaule et il en fut nommé gouverneur par l'empereur Valérien, qui avait su l'apprécier. Il repoussa tout d'abord les Germains. Puis mécontent de ce que Gallien, appelé en Mœsie, eût confié son fils Salonin au général Sylvain, il les renferma dans Cologne et se fit proclamer empereur par ses légions l'an 1011 de Rome (de J.-C. 258). Il fit ensuite mourir Salonin et retourna en Gaule. Après avoir vaincu Gallien, puis les Germains, Postume prit le nom de *Germanique* et de *Très grand*, comme l'indiquent plusieurs médailles. En 267, son général Lælien s'étant proclamé empereur à Mayence, Postume assiégea cette ville et la prit ; mais il fut tué par ses propres soldats, en voulant s'opposer au pillage.

Bronze.

POSTVMVS AVG. Son buste radié, à gauche, avec la peau de lion sur les épaules et une massue.

℞. P. M. TR. T. VIIII. P. P. Arc, massue et carquois plat (an 1019 de Rome ; 266 de J.-C.)

(N° 282 de la *Description* de Cohen et Feuardent, 2e édition. — Cotée : 10 francs.

Bronze.

IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS. P. F. AV G. Son buste radié et drapé, à droite.

℞. RESTITVTOR GALLIAR. — S. C. — Postume en habit militaire, debout à gauche, tenant de la main gauche une haste et relevant la *Gaule* agenouillée qui tient un rameau.

(N° 231 de *Cohen et Feuardent*). — Cotée : 12 francs. — Cette médaille est incontestablement la plus remarquable de Postume ; elle est comparable aux belles pièces des Antonins.

Bronze.

IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé, à droite.

℞. FORTVNA REDVX. Temple à deux colonnes et à coupole ronde ; au milieu, la Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance ; sous son siège une roue.

(N° 83 de *Cohen et Feuardent*). — Cotée ; 20 francs.

Lælien (267).

Lælien, général de Postume, se révolta contre lui en 267 et fut en quelque sorte son meurtrier. Après avoir pris sa place, il rétablit des villes et des forts bâtis par Postume et qui avaient été ravagés par les Germains après sa mort ; mais il fut bientôt tué par ses soldats dont il exigeait, dit-on, des travaux trop pénibles. Il paraît aussi avoir régné en Espagne d'après quelques médailles.

Bronze.

IMP. C. LÆLIANUS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé, à droite.

℞. VICTORIA AVG. La Victoire marchant à gauche, le corps penché en arrière, tenant une couronne et une palme.

(N° 3 de *Cohen et Feuardent*). — Cotée : 15 francs.

VICTORIN (265-267).

Fils de Victorine[1], il avait été choisi par Postume pour collègue à l'Empire, vers 265, et régna quelque temps seul après que Postume et Lælien eurent été assassinés. Il fut aussi poignardé à Cologne en 267. Il y a, en ce qui le concerne, quelque confusion chez les historiens

Or.

IMP. VICTORINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé, à gauche, armé d'un sceptre et d'un bouclier.

℞. ROMAE AETERNAE. Buste de Rome, à droite (sous les traits de Victorine.)

(N° 107 de *Cohen et Feuardent*). — *Cotée : 800 francs.*

1 *Victorine*, douée de talents supérieurs, prit le parti des armes. Elle reçut des légions de la Gaule le titre d'*Auguste* et de *Mère des armées*. Elle engagea Postume, dont quelques historiens l'ont crue sœur, à donner le nom d'*Auguste* à son fils *Victorin*. Après sa mort, elle fit reconnaître empereur Victorin jeune. Celui-ci ayant subi le sort de son père, elle fit successivement élire empereurs Marius et Tétricus. Victorine mourut quelques mois après l'élection de Tétricus, l'an de Rome 1021 (de J.-C., 268).

Or.

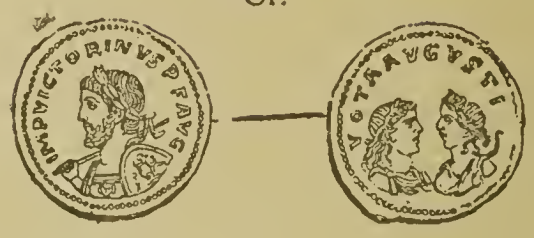

IMP. VICTORINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé, à gauche, armé d'une haste et d'un bouclier sur lequel sont représentés un guerrier terrassant un ennemi.

℞ VOTA AVGVSTI. Bustes en regard de Victorin fils, sous les traits d'Apollon lauré et drapé, et de Victorine en Diane avec un carquois sur l'épaule.

N° 137 de *Cohen et Feuardent*). — *Cotée : 800 francs.*

MARIUS (268).

Marius, ancien forgeron, parvint, par son courage, à devenir officier. Proposé pour empereur par Victorine, qui le jugeait capable, il fut acclamé par les soldats, puis assassiné trois jours après par l'un deux, à qui il refusait une grâce. On a frappé un grand nombre de médailles à son nom, surtout dans l'ouest de la Gaule.

Bronze.

IMP. C. M. AVR. MARIVS. AVG. Son buste radié et cuirassé, à droite.

℞. VIRTVS AVG. Soldat casqué, debout à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste.

(N° 22 de *Cohen et Feuardent*). — Cotée : 15 francs.

Tétricus père et fils (268-274).

Tétricus était gouverneur d'Aquitaine, lorsqu'il fut engagé par Victorine, dont il était parent, à accepter l'Empire des Gaules après la mort de Marius. Proclamé en mars 1021 (268 de J.-C.), il se rendit à Bordeaux et fut reconnu empereur des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre. Il fit donner à son fils le titre de César et celui d'Auguste. En 269, il soumit Autun, qui s'était révoltée, après un siège de sept mois. Tétricus se maintint sur le trône pendant toute la durée du règne de Claude II et le commencement de celui d'Aurélien ; mais ses soldats, toujours prêts à se révolter, lui causaient tant de soucis et d'alarmes, qu'il écrivit à Aurélien pour le prier de le délivrer et de reprendre les provinces où il régnait. Aurélien vint donc, en 273, jusqu'à Châlons sur-Marne et attaqua son armée, d'accord avec lui ; mais Tétricus s'étant rendu, les soldats furent obligés de se soumettre au vainqueur. Emmené captif en apparence, Tétricus fut plus tard nommé gouverneur de la Lucanie.

Or

IMP. C. TETRICUS. P. F. AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite.

℞. ADVENTVS AVG, Tétricus en habit militaire, à cheval, à gauche, levant la main droite et tenant un sceptre.

N° 6 de *Cohen et Feuardent*). — *Cotée : 350 francs.*

Or

IMP. C. TETRICUS. P. F. AVG. Bustes accolés, à droite, de Tétricus père, lauré et cuirassé, et de Tétricus fils, nu-tête et drapé.

℞. AETERNITAS AVGG. L'Eternité debout à gauche, tenant un globe surmonté d'un phénix et relevant sa robe.

(N° 1 de Tétricus père et fils, dans *Cohen et Feuardent*). — *Cotée : 800 francs.*

— Tétricus fils fut déclaré César par son père, l'an 1020 (267 de J.-C.). Il suivit, ainsi que lui, le triomphe d'Aurélien, et rentré dans la vie privée, fut admis à tous les honneurs.

Billon.

C. PIV. ESV. CAIUS PIUS ESUVIUS TETRICVS CAES. Son buste radié et drapé, à gauche.

℞. SPES AVGG. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

(N° 90 de *Cohen et Feuardent*). — Cotée : 30 francs.

— On a trouvé dans la région poitevine une grande quantité de petites monnaies de bronze de Tétricus père ou fils, à revers différents, et d'autres à légendes barbares et indéchiffrables se rapprochant de leurs types. On paraît, en effet, avoir continué pendant longtemps à frapper la monnaie à leur nom, concurremment avec celles des empereurs de Rome, Aurélien, Tacite, Probus et leurs successeurs.

CHARLES FARCINET, O ✻,
de la Société des Antiquaires de France.

A TRAVERS

LES

CLOCHERS DU BAS-POITOU

(Suite et fin)[1].

IV. — Froidefont[2].

L'église primitive de Froidefont datait probablement du Xe ou XIe siècle, époque approximative à laquelle la paroisse fut fondée par les Bénédictins de Saint-Léger (près Niort). Depuis le XVIe siècle, c'est-à-dire depuis la disparition de ces religieux, la cure dépend de l'Evêché de Luçon.

Il est question du prieuré de ce lieu, dans divers documents au XIVe, au XVIe et au XVIIIe siècles, mais la première mention explicite de l'église ne date que du 22 juillet 1799, jour de la fête patronale de la paroisse, pendant lequel les *Bleus* incendièrent la maison de Dieu et plusieurs villages voisins. Le sanctuaire fut restauré une première fois en 1808 et d'une manière plus complète en 1836, par les soins de M. l'abbé

[1] Voir la 2e livraison de 1896.

[2] Nous écrivons *Froidefont* et non *Froidfond*, parce que l'étymologie du nom, d'après les anciennes chartes latines, vient certainement de *Frigidus Fons* et non de *Frigidum Fundum*. Voir la notice que nous avons écrite sur Froidefont *Revue du Bas-Poitou* 5e année, 2e liv. p. 236.

Milcent. Dans cette restauration, l'ancien *ballet* disparut. La tour du clocher n'était pas terminée, lorsque, dans la nuit du 9 au 10 octobre, elle s'écroula en partie, sous l'abondance des pluies et aussi, paraît-il, par défaut de construction. Les travaux, repris de suite, n'eurent aucune solidité et dès le 8 novembre, il y eut un nouvel éboulement. Au mois de mars suivant, toute la façade du clocher, à partir des fondations, fut recommencée et les travaux ne s'achevèrent qu'en décembre 1837.

Depuis la Révolution, l'église de Froidefont n'avait qu'une cloche bien modeste, du poids de 100 kil. placée dans le pignon ouest, mais en 1858, la paroisse jugea le moment opportun d'acquérir une sonnerie plus convenable. L'ancienne cloche fut envoyée à la refonte et trois autres toutes neuves vinrent prendre sa place.

Voici les inscriptions :

1° Sur la grosse cloche qui pèse 650 kil. :

— *Nommée Marie, Madeleine, Virginie-Désirée, par M. le comte Arthur Marie de Goulaine, mon parrain — et par Mme la comtesse, Marie-Virginie de Goulaine, son épouse, p. p. de la Ferronnière, ma marraine — Mrs Jean M. Milcent curé de Froifond, Louis G. Boilesve, maire, V. A. Boucard, trésorier, — L. Bethyus, P. Burgaud, P. Flaire, P. Pajot fabriciens, payée par les bons habitants de Froifond.* —

— *Fonderie de Guillaume Besson, à Angers 1858.* —

Pour tout ornement, cette cloche, ainsi que les suivantes, n'a qu'une simple croix placée sur le devant de sa robe.

2e Sur la moyenne cloche qui pèse 427 kil. et fut donnée en cadeau par M. le curé :

— *Nommée Angèle, Jeanne, Marie, Thérèse, par M. Adolphe, Julien Gouin, mon parrain et par Mme Jeanne Chanson, son épouse, à la Chambaudière, ma marraine. — Mrs Jean-M. Milcent, curé de Froidfond, L.-G, Boilesve, maire, p. p. à la Galloisière... V.-A, Boucard, trésorier, donnée en cadeau à l'église de Froidfond.*

Fonderie de Guillaume Besson à Angers, 1858.

3° Sur la petite cloche qui pèse 300 kil. :

⊙ *Nommée Madeleine, Jeanne, Henriette, Marie, Aimée, par Mr Pierre Cavoleau, p. p. à Froidfond,* ⊙ *mon parrain et par Madeleine Boucard, p. p. à la Bourrière, ma marraine. Mrs Jean-M. Milcent, curé de Froidfond,* ⊙ *Louis-G. Boilesve, maire, V.-A. Boucard, trésorier de l'église, payée par la Fabrique.*

Fonderie de Guillaume Besson à Angers, 18[illegible].

Cette dernière cloche ne diffère des précédentes que par un détail. Au lieu de traits pour séparation des lignes, le fondeur a employé des cercles minuscules avec un point au centre.

A propos de ce fondeur, M. Berthelé nous a écrit :

« La maison Guillaume remonte, dit-on, à 1720 (?). Elle a baissé pavillon devant la concurrence de Bollée, il y a quelques années. Les cloches signées de Guillaume Besson, que j'ai trouvées jusqu'ici dans les Deux-Sèvres, vont de 1845 à 1860. Je n'ai trouvé jusqu'ici la signature de « Guillaume père et fils » que de 1863 à 1865. »

Au point de vue des décorations artistiques, comme sous le rapport du moëlleux de la sonnerie, il y a une grande différence entre les cloches de Ernest Bollée, du Mans, et celles de Guillaume Besson, d'Angers. Les premières sont couvertes d'ornementations très variées et très jolies, et donnent des sons plus harmonieux et plus argentins, tandis que les secondes sont beaucoup moins décorées et n'émettent, du moins pour celles qu'il nous a été donné d'entendre, qu'une sonnerie plus dure à l'oreille, par conséquent moins agréable aux musiciens.

Les 3 cloches de Froidefont furent achetées au prix de 4 fr. 20 le kil. Elles arrivèrent le 30 mai, et dès le 1er juin, M. l'abbé Garnier, curé de Bretignolles, chanoine honoraire, procéda, en grande solennité, à la cérémonie du baptême. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Amiaud, curé-doyen de Challans et chanoine honoraire de l'église cathédrale de Luçon.

Le curé de Froidefont était alors M. l'abbé Jean-Marie Milcent, qui mourut en 1877. Il fut remplacé par M. l'abbé Jean-Baptiste Allaire, qui, pour raison de santé, donna sa démission en 1894 et se retira au bourg de Chavagnes, en Paillers, dans l'ancienne maison de M. Lussagnet. Le pasteur actuel est M. l'abbé Arthur Deligné, ancien curé de Bessay.

V. — La Garnache.

La paroisse de la Garnache[1] dut être fondée, à une époque postérieure au Xe siècle, mais antérieure au XIVe, par une colonie de Bénédictins venant de Saint-Liguaire, près Niort. Elle devint, en très peu de temps, un centre religieux de grande importance, grâce aux seigneurs du pays, qui la dotèrent de nombreuses chapellenies. Ces seigneurs, qui dans la suite portèrent le titre de marquis de la Garnache, répandirent leurs libéralités dans les environs et fondèrent le monastère de La Lande en Beauchène, paroisse de Sallertaine, les abbayes de l'Isle Chauvet en Bois de Cené, d'Orouet à Saint-Jean de Monts la communauté des Dominicains de Beauvoir, etc. En retour de leur générosité, ils eurent le droit de présentation dans un grand nombre de cures et de prieurés. Ce droit se perdit pendant les guerres de Religion, car, à cette époque, les seigneurs de la Garnache étant du parti de la Réforme, le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, les considéra, en qualité de rebelles, comme déchus de leurs premières pérogatives.

De ces périodes lointaines, la paroisse de la Garnache con-

[1] Dans les vieux manuscrits des XIe et XIIe siècles, la Garnache est désignée par ces mots latins : *Ganaschia*, *Garnaspia*, *Ganaspia*, *Ganapia*, *Ganachia*, *Ganacia*, *Garnacia*, *Ganap*, dont le synonyme se retrouve dans le nom d'une autre localité : Gannat, *Gannapum*, très ancienne et puissante seigneurie. C'est un nom qu'il est difficile de rapporter à une racine certaine.

Ganaz dans les langues orientales signifie *lieu fortifié*. (Dic. Drach). Cette signification ne manquerait pas d'à-propos. (V. Société d'Émulation, 1881, p. 170.

serve deux intéressants souvenirs, nous voulons dire deux vielles chapelles ; l'une dite historique, située auprès du cimetière et dont il est parlé à plusieurs reprises dans l'histoire, à propos du fameux siège, soutenu par la ville en 1588. L'autre jouit d'une plus grande célébrité grâce au bienheureux père de Montfort. En effet lorsque l'illustre missionnaire vint, en 1711, évangéliser ce pays, il trouva, au faubourg Saint-Léonard, une chapelle en ruines qu'il fit reconstruire sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire.

Quelques auteurs ont cru que cet humble sanctuaire était auparavant dédié au grand saint Léonard, de l'Auvergne, mais cette opinion est absolument contraire aux données de la tradition locale qui conserve fidèlement la légende suivante :

« Au temps où la mer baignait le pied du château de la Garnache, plusieurs marins de l'endroit, exposés sur les flots en courroux et sur le point de faire naufrage, promirent à la Madone de lui construire une chapelle, si sa protection les sauvait de la mort. Le vœu de ces matelots fut entendu, et en retour de cette intervention miraculeuse, leur filiale reconnaissance éleva le modeste monument dont il s'agit. »

Une autre tradition, moins antique mais non moins agréable à la piété des fidèles, fait remonter à la bataille de Lépante, c'est-à-dire à l'année 1571, la construction de cette chapelle. Nous pouvons ajouter que la bannière paroissiale confirme ce sentiment, car elle représente, de façon très artistique, la galère amirale de dom Jouan d'Autriche, avec son blason et les armoiries du pape Pie V, de Philippe II et de la République de Venise.

D'après cela, le Bienheureux père de Montfort, n'aurait donc fait que laisser son appellation primitive à la chapelle qu'il restaura et qui a conservée, grâce à des travaux intelligents exécutés dans la suite, une certaine partie des lignes tracées par l'architecte apostolique lui-même.

L'église paroissiale fut construite par souscription imposée

d'office[1], une vingtaine d'années avant la Révolution, comme en font foi les documents qui suivent :

Rolle et répartition de la somme de 22923 livres, 7 sols, 3 deniers, — Ordonné être levée sur tous les habitants et propriétaires des domaines composant les cantons du Poitou et marche de la paroisse de la Garnache, exemps et non exemps, privilégiez et non privilégiez, par arrêt dn conseil d'Etat du 4 avril 1769 dûment en forme et par l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant de cette province de Poitou attachée au dit arrêt, de lui signée, pour parfaire et fournir le prix de l'adjudication du rétablissement et reconstruction de l'église paroissiale de la ditte Garnache, faitte et arrestée par devant M. le Subdélégué du dit seigneur Intendant aux Sables-d'Olonne et par lui commis à cet effet, le 27 septembre 1768.

Ensemble la somme de 573 livres, 10 sols, 2 deniers, attribuée pour frais de collecte et ordonné être levée comme dessus par les mêmes arrest et ordonnance.

Total : 23,496 livres, 17 sols, 5 deniers. M. Gouraud, curé, était imposé pour 497 livres 14 sols, l'église pour 153 livres, 16 sols, le sénéchal pour 8 livres, 14 sols et le procureur fiscal pour 1561 livres 2 sols....

Suit la liste de 689 familles imposées.

La répartition fut faite par Joseph Padiolleau, Pierre Barreau, Germain Bethuys, Luc Bethuys, collecteurs assistés des sieurs

[1] Depuis longtemps, la paroisse de la Garnache et plusieurs paroisses voisines n'étaient grevées d'aucun impôt, comme en fait foi le document suivant : « Mémoire présenté au roi Charles VII, pour le détourner d'établir la gabelle en Poitou, vers 1451.

« Entre les païs de Poictou et de Bretagne, sont situées et assises, depuis « la fallaise de la mer, plusieurs grosses paroisses, comme les ysles de Boing, « Boys de Cené, Paulx, la Trinité de Machecoul, la Ganasche, Saint-Colombain « Legé, Grant Lande, la Bruffière, Cugand, Guestigné et autres, jusqu'au nom- « bre de XXV et plus... lesquelles s'appellent les paroisses de la Marche com- « mune de Poictou et de Bretaicgne et sont accoustumé, de toute ancienneté, « estre franches, quictes et exemptes de toutes tailles aydes, quars, imposi- « cions et autres subvencions quelconques, mises sus tant ès païs de Poictou, « que de Bretaigne.

« Et la raison si est, car les habitans en icelles pour raison des héritages « sont tenus aux seigneurs tant de Poictou que de Bretaigne en plusieurs « grosses rentes, car il n'y a Seigneur soit du cousté de Poictou ou de Bre- « taigne, à qui ilz ne doyvent rentes, qui anciennement fut cause de les tenir « franches et des dites franchises ont beaux privilèges des Roys de France et « des ducs de Bretaigne... Sont assises les dites paroisses ès Baronnies et sei- « gneuries de la Ganasche, Paluyeau, Rochecervière, Montaigu et Tiffauges... »

Josnet de la Doussetière, Bourcier, Gouraud, Naud, Douxami, Sorin, Chartaud, Tardiveau de la Bonnelière, Blanchard, Lubineau, Robin, Gaborit, Guillot, Mosnier, Seigneuret, Girard, Héry, Boutheiller Bardon, Citeau et Paul Regnaudineau, commissaires

Nous Aimé François Dupleix, advocat en Parlement, subdélégué de M. l'Intendant de Poitiers en l'élection des Sables-d'Olonne et commissaire en cette partie, vu l'arrêt du Conseil du 4 avril 1769 et l'ordonnance de mon dit seigneur l'Intendant du 4 may suivant portant notre commission, signée : DE BLOSSAC, avons cotté, paraffé et calculé le présent rolle de répartition, montant à 23426 livres, 17 sols, 5 deniers, y compris les 6 deniers pour livre attribués aux collecteurs pour frais de recouvrement et y celui déclaré exécutoire contre touts les y dénomés et cotisés, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, lesquels seront contraints par toutes voyes dues et raisonnables, part touts huissiers et sergents royaux même de ceux des seigneurs hauts pasticiers, au paiement des sommes auxquelles ils sont imposés, pour être la ditte somme de 22920 livres, 7 sols, 3 deniers, employée sans aucun divertissement au payement du prix de l'adjudication faitte au sieur Douillard, sur les ordonnances particulières de mon dit seigneur Intendant.

Enjoignons aux dits collecteurs de faire la publication du présent Rolle incessament un jour de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale de la Garnache, à ce que personne n'en ignore et que chacun connaisse la somme à laquelle il est taxé.

Fait en nostre hostel aux Sables d'Olonne, lé 12 janvier 1770.

Signé : DUPLEIX

Lu et publié à notre messe paroissiale, le 14 janvier 1770.

Signé : BARETEAU, vicaire.

NOTA. — Tous les noms des souscripteurs sont inscrits sur un registre spécial avec l'estimation de leur fortune et le chiffre proportionnel de la taxe imposée. Les villages sont aussi marqués avec soin. Ce registre, conservé aux archives de la fabrique, est vraiment très précieux pour l'histoire de la Garnache au dernier siècle. L'église paroissiale ainsi reconstruite n'occupait pas tout à fait la même place que celle d'aujourd'hui, ainsi que nous l'apprend un intéressant « Mémoire pour Messire Pierre François de la Rochefoucauld du Puy-

Rousseau, chevalier, seigneur du Puy-Rousseau ; et pour Me Brunon, procureur en la cour, demandeurs ; contre les Marguilliers ou fabriciens de l'église de la paroisse de la Garnache, défendeurs. »

Nous y lisons ce qui suit :

« Il s'agit d'un provisoire, très intéressant pour les demandeurs, utile à l'église... de maintenir les demandeurs dans les droits et possessions... d'avoir chacun un banc dans l'église de la paroisse, qui vient d'être reconstruite, de même qu'ils les avaient dans celle qui a été démolie et dont la reconstruction est sur le même plan et fondation, à la différence seulement que le chœur, qui était *au soleil levant* est maintenant au *couchant....* »

A l'époque révolutionnaire, la cure de la Garnache était occupée par un prêtre de grand mérite, M. l'abbé Jacques Hervouet, qui ne put jamais se résoudre à quitter ses paroissiens. Pendant la nuit, au péril de ses jours, il visitait les malades et administrait les sacrements, changeant souvent de résidence pour dépister les espions, qui, à plusieurs reprises, furent sur le point de le livrer à la guillotine. Dans le pays, on ne le connaissait que sous le nom de « bonhomme Jacques ».

Quand la tourmente fut passée, le dévoué pasteur se mit à réparer les dégâts causés par la Révolution dans sa chère église paroissiale et plus tard, en 1804, il put acheter une cloche qui existe encore. En voici l'inscription :

« *Cloche de la Garnache bénie par monsieur Jacques Hervouet, prêtre, curé desservant la succursale de la Garnache, mon parrain a été Victor-Joachim-Célestin Leroux de la Corbinière, ma marraine Marie-Anne Lerez, épouse de M. Jacques Bodin des Plantes, médecin, et nommée Marie-Claire-Victoire. Messieurs Ch(a)uvière, P. Texier, J. Douxami, P. Sorin et Bossy, fabriqueurs. Messieurs François Mas, maire et fabriqueur et J. Moreau, adjoint, sous l'Empereur Napoléon, an premier de l'Empire.* »

« *Marquis et Raynal m'ont fait à Nantes, 1804. P(oids) : 1030 livres.* »

Cette cloche est ainsi décorée : En face, s'élève, sur quatre gradins, une croix couverte de fleurs ; à l'opposé, se trouve la Maternité de la Sainte Vierge : à droite sont des armoiries que nous n'avons pu déchiffrer et à gauche se dresse une croix avec rayons au pied de laquelle se tiennent deux anges en prière qui contemplent un Cœur, d'où sort un rosier fleuri.

M. Hervouet ne se contenta pas de faire sonner dans le beffroi paroissiale la belle cloche que nous venons de décrire, il eut encore la satisfaction d'entendre, dans son presbytère, la clochette réglementaire d'un petit collège, qui fut fondé dans les circonstances suivantes rapportées par M. Dalin[1].

« M. Hervouet, curé de la Garnache, était venu, dès 1807, proposer à M. Baudouin, de fonder une petite maison qui pût alimenter son séminaire, et il en avait obtenu M. Lucet, depuis curé et supérieur de Chavagnes, pour enseigner les premiers principes du latin aux élèves qui allaient entrer dans le nouvel établissement. En 1809 ou 1810, M. Guinebaud, mort curé de Boupère, et qui sortait de troisième à Chavagnes fut envoyé à la Garnache pour y professer la 4e : exemple, entre cent autres, de ce qu'exigeait alors la pénurie des sujets. A force de dévouement, l'œuvre réussit et se développa au point que dès 1813, elle comptait 45 élèves et avait 3 professeurs : M. Menuet, depuis vicaire général ; Jodet, curé des Sables ; et Gaborit, curé de Landevieille.

« A cette époque, maîtres et élèves logés çà et là, se réunissaient à la cure, sous la direction de M Hervouet. A la rentrée de 1819, celui-ci se démit de sa cure, et vint, avec son personnel, s'établir dans les bâtiments dépendant de la maison de Mlle Pellard de Montigny. A la fondation du petit séminaire des Sables, en novembre 1822, il en fut nommé supérieur et y resta avec ce titre jusqu'en décembre 1823. Il reprit alors le

[1] *V. Semaine catholique*, 2e année, p. 11 et 142.

gouvernement de son école de la Garnache, que M. Vicardière, ancien professeur de théologie au séminaire de la Rochelle, avait dirigé en son absence. En 1829, M. Hervouet, quitta de nouveau la Garnache, pour entrer au Saint Esprit, de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Il fut remplacé dans la supériorité du collège, par M. Rabillaud, plus tard curé de Maillezais, mais alors récemment arrivé du séminaire de Saint-Sulpice et simple vicaire de la Garnache. En 1831, les difficultés créées par les ordonnances de 1828 et en particulier l'exigence du serment ne permirent pas à M. Rabillaud de rester à la Garnache, comme chef d'institution, et le collège fut dissous. Cette maison avait compté jusqu'à 84 élèves et plus de 25 prêtres y ont commencé leurs études. »

M. Hervouet est décédé, en 1848, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, faisant partie de la Compagnie de Marie, depuis près de 40 ans. En 1819, il avait été remplacé, comme curé de la Garnache, par M. l'abbé François Salver, chanoine honoraire, qui administra la paroisse jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 15 novembre 1856. Durant cette période de 37 ans, la Fabrique fit l'acquisition de deux nouvelles cloches, que l'on conserve encore, de la petite en 1821 et de la grosse en 1850.

Voici l'inscription de la première :

« *J'ai été nommée Paul-Thérèze ; j'appartiens à l'église paroissiale de la Garnache, achetée des deniers de la Fabrique, Mr J. Hervouet, ancien curé de cette paroisse et supérieur du petit séminaire de cette ville, mon parrain, Mlle Thérèse Pellard de Montigny, ma marraine. Mr F. Salver, curé, Mr de la Rochefoucauld, maire, chevalier de St-Louis. Fabriqueurs : M. Pérotin, président, F. Guérin, P. Blanchard, J. Babu, P. Sorin.*

Faite par Jean Voruz, à Nantes, l'an 1821.

Comme ornement, nous n'avons vu, sur la robe de cette petite cloche, qu'une croix élevée sur 3 degrés et garnie de myosotis.

La grosse cloche porte ce qui suit :

« *L'an 1850, j'ai été bénite pour l'église de la Garnache, Mr Salver, curé, et nommée Marie par M. le comte Henri de la Rochefoucauld-Bayers et Mme Marie-Agathe-Renée Merland de Chaillé et dame de Billon.*

« *Ernest Bollée, fondeur au Mans.* »

Sur la face de cette cloche, est représentée l'image du Christ et à l'opposé, la maternité de la Ste Vierge.

A droite, se trouve un évêque en pied avec sa crosse et sa mitre et à gauche, sont les armes de Mgr Baillès, évêque de Luçon.

Le front de cette cloche est couronné de feuilles de chêne, ainsi que le bas de la robe, qui, en plus, est orné de huit lampes suspendues à intervalles réguliers.

M. Salver eut pour successeur M. Alexis Girard, prêtre d'une éminente piété et d'une grande intelligence, qui, pendant 37 ans, gouverna avec un certain éclat cette belle et religieuse paroisse de la Garnache, et rendit son âme à Dieu, le 28 avril 1893. — La houlette pastorale, portée par des prêtres si remarquables, est aujourd'hui entre les mains de M. l'abbé Louis Soulard, qui sait noblement continuer les traditions d'un glorieux passé et préparer un avenir plus prospère encore.

VI. — Sallertaine[1].

L'église actuelle date du XIIe siècle : elle est mentionnée le 11 janvier 1136, dans une charte du pape Innocent II, qui

[1] Quelle est l'étymologie de ce nom ? — M. Fillon la trouve dans ces mots : *Salle Artena*, qui signifient : *habitation*, et vase, peut-être fabrique de poteries. — M. l'abbé Simonneau préfère : *Sal Artana* ; le premier mot latin signifie *Sel* et le second, venant du grec, veut dire : *Corps attaché pour l'amener à soi*. Les marais salants étaient en contrebas du bourg ; il fallait donc, quand on avait besoin de sel, le hisser avec une corde.

D'après d'autres étymologistes, on pourrait choisir tout aussi bien les mots grecs : *Salos* et *Artênai* (infinitif du verbe *Airô*). *Salos* signifie lieu de mouillage, où les vaisseaux jettent l'ancre et *Artênai* veut dire *démarrer, lever l'ancre*, étymologie qui conviendrait parfaitement à Sallertaine qui autrefois était une île et devait avoir un port sur l'Océan.

approuve toutes les possessions du célèbre monastère de Marmoutiers. Elle fut solennellement consacrée le 5 des nones de mai 1173 par un légat apostolique et l'acte de consécration est conservé aux Archives départementales[1]. A cette cérémonie assistaient Pierre de la Garnache, Guillaume de Chantemerle et plusieurs autres seigneurs, ainsi que de nombreux prêtres, parmi lesquels on remarquait le prieur Ugo, renommé pour sa science et sa vertu.

Le prieuré de Sallertaine, dit M. l'abbé Simonneau était l'un des plus anciens du Bas-Poitou. Il fut fondé vers l'an 1080, sous le règne de Philippe Ier, et s'élevait, du côté de l'Etier, sur l'emplacement des jardins et des prairies qui aujourd'hui encore portent son nom.

Parmi les autres fondations pieuses de quelque importance qui existaient autrefois dans la paroisse, il faut mentionner l'abbaye Payré, le monastère de la Lande en Beau-Chêne et le prieuré de Pont-Habert.

1° L'abbaye Payré. Malgré les recherches les plus actives, il a été impossible jusque-là de découvrir des renseignements sur cette antique maison religieuse. Le village qui a remplacé les premières constructions et qui garde le nom d'abbaye

[1] Nous donnons ici la traduction française du document latin : « A tous les fils de notre sainte mère l'Eglise, à qui ces lettres parviendront, tant présents que futurs, J. par la grâce de Dieu, humble prêtre de l'Eglise de Poitiers, légat perpétuel du siège apostolique. S'il est juste de consacrer et d'assurer le souvenir de toutes les bonnes actions, il importe surtout au maintien des choses de l'Eglise de rappeler par le témoignage d'un écrit fidèle les bienfaits et les auteurs des bienfaits qui ont eu pour objet l'Église de Dieu ou la charité. Puisque, de nos jours, la charité de beaucoup s'est refroidie et que, du reste, ceux qui, ajoutant aux biens des églises, deviennent de plus en plus rares, nous voulons que, par le témoignage de notre présent écrit, il soit connu de vous tous que pendant que nous faisions, par la grâce de Dieu, la consécration de l'église de Sallertaine, Pierre, seigneur de la Garnache et autres qui ont assisté à la susdite dédicace, ont doté ladite église des bienfaits suivants, savoir : Pierre, seigneur de la Garnache, a concédé et donné à ladite église, un homme nommé David, libre et exempt de tout service de terre, et tout son patrimoine, de façon que l'héritier dudit David ou quiconque aura obtenu ses biens, jouissent de la même liberté et serve l'encens quotidien dans ladite église. Pour ce bienfait, le chapelain de la susdite église célébrera le jour de l'anniversaire de Pierre de la Garnache

Payré, s'élève sur un site pittoresque et solitaire, qui convenait à merveille au recueillement des moines.

2° Le monastère de la Lande en Beau-Chêne. Cet asile de la piété monastique fut fondé, en 1110, par Pierre, seigneur de la Garnache et placé sous la direction de l'abbesse de Fontevrault. Son nom vient non seulement de ce qu'il était entouré de bois magnifiques, mais encore parce qu'il y avait dans le voisinage un chêne remarquable par sa grosseur, planté sur les bords du ruisselet qui baigne encore le village de la Lande. La chapelle vaste comme une église, ne consiste plus que dans les misérables ruines qui tendent à disparaître de plus en plus. Auprès de la porte d'entrée du côté nord, on a découvert, en 1873, deux pierres tombales placées l'une à côté de l'autre, dont les inscriptions ont malheureusement disparu. Peut-être recouvraient-elles les tombes d'Amiotte et d'Ade, l'épouse et la fille du fondateur, qui prirent l'habit religieux dans cette sainte maison ?

3° Le prieuré de Pont-Habert, près Challans. Ce prieuré, fondé par Jean Pairant, relevait de l'abbaye de Marmoutiers et sa chapelle était placée sous le vocable de sainte Marie-Magdeleine. Une vieille tradition assure qu'il y avait jadis, à Pont-Habert, l'emplacement d'une ville importante, rivale de Challans. Il paraît en effet, que, sur une assez grande superficie, on trouve des fragments de tuiles et de briques. En 1802, la pioche des démolisseurs mit à jour les fondations d'une construction immense, sur l'origine de laquelle les archéologues ne furent pas d'accord. Les uns croyaient y voir les vestiges d'un palais gallo-romain ; les autres affirmaient que c'était le caractère des Bains publics de nos ancêtres.

et de son épouse, et fera, chaque année, la commémoration de sa parenté, ... concédé toutes ces choses, à ladite église en notre présence et en présence d'Etienne, doyen, de Ugo, prieur de Salarthène, de Pierre Giraud, chapelain de ladite église, de Guillaume, chapelain de Chalant, et de Rigaud, templier.

L'an de l'Incarnation du Seigneur, 1173, le 5 des nones de mai. Ecrit de la main de R. Maître d'école à Poitiers. » (*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* VIII• année, p. 74.)

Peut-être, au jugement de Covoleau, n'y avait-il là que les modestes ruines d'une usine à l'eau ?

Dans deux endroits de la même paroisse, on a conservé le souvenir, sinon de deux palais, au moins de deux maisons seigneuriales, à Boisgent et à la métairie des Bouchauds qui devaient être, si on en juge par le site qui est très poétique et par l'heureuse disposition des nombreuses pièces, des habitations luxueuses et très confortables. Les deux chapelles n'existent plus.

Plus heureuse, l'église paroissiale a su braver les outrages du temps. Malgré les guerres de religion, malgré la tempête effroyable de 1793, elle est demeurée dans son ensemble, telle qu'elle était au jour de sa consécration. Elle perdit ses cloches qui furent envoyées à la fonte, pendant la tourmente révolutionnaire ; on lui enleva même les barreaux de ses croisés, ainsi que le relate la note suivante trouvée aux archives communales : « 12 prairial an II° (31 mai 1794).

« Le Comité de Salut publié réclame les fers et aciers provenant de démolitions, pour être envoyés à la commission générale des armées. La grille du cimetière à Sallertaine et les barreaux des croisées de l'église ont été enlevés par la commission civile, qui a négligé d'en prévenir la municipalité. »

L'église paroissiale, qui servit de caserne à maintes reprises, ne fut point trop endommagée par le séjour des soldats ainsi que le constate le procès-verbal suivant :

14 messidor an IX (3 juillet 1801). « En vertu de la circulaire du Préfet en date du 17 pairial dernier (6 juin), me suis transporté à l'édifice de cette commune destiné au culte, ai examiné avec beaucoup d'attention toutes les parties et n'ai reconnu aucune dégradation conséquente, dans le cas de faire craindre pour la vie de ceux qui la fréquentent. Tous les murs et la charpente sont en bon état. Il se trouve cependant quelque dégradation à la couverture en plusieurs endroits, qui, à la longue, pourrait détruire soit la charpente, soit la

voûte du chœur. Cependant il n'y a rien qui menace dans le moment. »

En foi de quoi j'ai signé le présent. »

BOISSELIER, maire.

Les réparations ne furent jugées nécessaires et urgentes que deux ans plus tard.

16 florial an XI (6 avril 1803). « Le conseil, reconnaissant que les réparations à faire à l'église sont très conséquentes, est d'avis que les fonds nécessaires pour ces réparations et son entretien, soient pris sur toutes les contributions de la commune. »

Le 1er prairial an XI (21 mai 1803). « Le conseil accorde 700 f. pour les réparations et 300 f. pour l'entretien de l'église. »

Il paraît que le ballet avait été emporté par l'orage révolutionnaire, mais on ne s'aperçut de sa disparition que le 16 juillet 1809. C'est à cette date en effet que le Conseil municipal constate :

« Le besoin urgent de faire rétablir le ballet devant l'église, incendié par la guerre, où se tenaient les assemblées paroissiales, où se font les publications, la vente des oblations... »

La sonnerie du clocher fut assez modeste jusqu'en 1832, mais à cette époque la Fabrique fit l'acquisition d'une belle cloche qui depuis lors attend vainement l'arrivée d'une deuxième sœur pour mieux varier ses carillons.

Voici l'inscription de l'unique cloche de Saltertaine :

« *J'ai été nommée Marie-Charlotte par M. Charles Leroux de Commequiers, parrain et M. Charlotte Mourain, femme de M. Bonneau, marraine. Conseil de fabrique : MM. Mailland, curé, Simonneau, maire, Danieau, trésorier, Raimbaud, Vrignaud, Rivalin et Crochet.*

Fait par Sarrazin, Nantes, 1832 ».

Cette cloche a des ornements assez curieux. La croix est fleurie, et au lieu d'un christ, elle porte un Sacré-Cœur transpercé d'une flèche. Des bras de la croix s'envolent vers le

ciel, deux blanches colombes, gracieux symbole des âmes sauvées par le sacrifice du calvaire. A l'opposée de la croix, sur la robe de la cloche, il y a une Maternité de la Ste-Vierge, au-dessous de laquelle l'artiste a représenté une clochette en médaillon.

Tout autour de la cloche, l'airain reproduit 4 suspensions : la 1re, avec une lyre, une trompette &a, la 2e, avec une hallebarbe, une oriflamme &a, la 3e, avec une gerbe de blé et la 4e, avec une javelle de sarment, et du centre de chacune de ces suspensions émerge très distinctement le Sacré-Cœur couronné de flammes et transpercé d'une flèche.

VII. — Doyenné de l'Ile-Dieu[1]

I. — Notre-Dame du Port

Il y a deux paroisses dans l'île : Notre-Dame et Saint-Sauveur. L'église principale n'est plus, comme autrefois celle de Saint-Sauveur située au bourg, mais bien celle de Notre-Dame, qui domine la ville et le port Joinville. Cette dernière a été bâtie en 1829. Devenue insuffisante pour la population, elle a été restaurée et agrandie il y a quelques années, par les soins intelligents de son ancien pasteur, M. l'abbé Sarrazin, aujourd'hui curé de la cathédrale de Roseau (Ile de la Dominique — Antilles anglaises). Cette église possède deux cloches. Sur la plus grosse qui pèse 420 kil,, on lit :

« *Je m'appelle Marie-Anne-Reine. J'ai eu pour parrain M. Charles Jean Pignolet, maire et pour Marraine* Melle *Nancy Sophie Auger. Membres du conseil de fabrique, MM. Jean Vrignaud, curé, Pierre Gaston, président, Stanislas Poiraud,*

[1] Nous écrivons ainsi le nom de cette île, bien que l'orthographe officielle soit Ile d'Yeu. Plusieurs écrivains sérieux placent en effet l'étymologie de ce nom dans les mots latins : *Insula Dei*, parce que l'église d'autrefois située au bourg, était dédiée au Sauveur. Dans les plus anciens manuscrits, on lit *Insula Dia, de Oys, de Hoys, de Dias*, etc., autant de mots dont on ne connaît point la signification précise.

trésorier, Augustin Auger, secrétaire, Hyacinthe Moizeau et Etienne Brey. »

« *Fonderies de J. Voruz, aîné, Nantes, 1841.*

Sur la petite cloche, dont le poids est de 220 kil., on lit l'inscription suivante :

« *Je m'appelle Elisabeth-Julie : j'ai eu pour parrain Mr Stanislas Béziau, capitaine et pour marraine delle Julie Béziau. Curé, Mr Jean Vrignaud, Maire, Mr Hyacinthe Moizeau. Conseil de fabrique : Augustin Auger, président, Stanislas Poirand, trésorier, Alexis Maurer secrétaire, Louis Guicheteau et Etienne Brey.* »

« *Ex dono Joannis Vrignaud, sacerdotis.* »

« *Fonderie de Voruz, aîné, Nantes, 1843.* »

II. — Saint-Sauveur.

La fondation de l'église de Saint-Sauveur est antérieure à l'an 1040, époque à laquelle elle est mentionnée comme faisant partie des cinq églises données à l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. Elle fut reconstruite, en 1774 et en 1859, dans le style gothique : sa flèche, haute de 17 mètres, forme une pyramide à huit faces et sert de point de repère aux navigateurs qui passent au large.

Sur un vieux registre de Baptêmes, conservé aux Archives paroissiales, une aimable personne a copié, pour nous, l'acte suivant ainsi que les inscriptions des cloches :

« *Le sixième jour d'octobre 1675, jour de dimanche, après vespres, a été béniste la grosse cloche qui avait été fondue il y a environ quatre mois. Elle a été béniste par moy soussigné, curé de l'Isle-Dieu, par permission de Monseigneur de Luçon. Elle a été nommée par Madame la Comtesse de Tonnay-Charente et par Monsieur de Saint-Louis. L. Angot.* »

Cette cloche n'existe plus. Pendant la Révolution, un envoyé du district des Sables vint à l'Ile-Dieu pour vendre tous les meubles appartenant à l'église et les cloches furent brisées,

et envoyées, à Paris, avec l'argenterie. Les cordes furent employées à faire des bricoles, pour traîner les canons. On rapporte cependant que l'une des anciennes cloches fut conservée pour donner l'alarme en cas d'incendie, probablement celle qui a été refondue en 1872.

Sur cette cloche (petite cloche actuelle de Saint-Sauveur)on lit ce qui suit :

« *L'an 1872, j'ai été bénite pour l'église de Saint-Sauveur de l'Ile-Dieu et nommée Marie-Joseph par M. Jacques Bernard et d^elle^ Marie Samelin, Henri Langevin curé, Nolleau, maire, Berny, Samelin, Desfossés, marguilliers.* »

« *Bollée, fondeur-accordeur au Mans.* »

La grosse cloche porte :

« *L'an 1850. j'ai été bénite pour l'église de Saint-Sauveur de l'Ile-Dieu et nommée Marie-Julie, par Mr Ruppin, curé et Melle Julie Harry, veuve Maingourd.* »

« *Je pèse 418 kilogrammes.* »

Ernest Bollée, fondeur au Mans.

Sur l'un des points les plus accidentés de l'île, s'élève une maisonnette blanche, surmontée d'une croix, c'est la chapelle de la Meule, dédiée à la sainte Vierge, patronne des marins, qui l'ont en grande vénération. Ses murs sont en mauvais état, son autel est pauvre et il semble que sa misérable toiture, à moitié affaissée, doit s'écrouler au premier souffle de la tempête. Et cependant, M. Richard, dans son intéressante *Histoire de l'Ile Dieu*, nous apprend qu'elle est là depuis des siècles, puisqu'elle est mentionnée en 1520. « Elle brave le temps et les orages et d'année en année, les *ex-voto*, s'ajoutant les uns aux autres, forment les seuls ornements de son humble nef. »

L. Teillet, *curé d'Antigny*.

Fin.

BALLADE

A UNE PIPE CASSÉE

C'était dans un bureau qu'on nomme la Civette,
Tenu par une fille à l'allure discrète,
Qu'un jour je t'achetai pour charmer mon loisir.
Oui, toi pipe d'écume à la forme coquette
C'est toi que le destin m'ordonna de choisir.
Voulant te baptiser je t'appelais Albine
(Ce nom me rappelait cette blancheur d'Hermine
Que j'admirais toujours avant de t'allumer.)
Il était bien permis que mon œil t'examine :
La pipe c'est si bon quand on aime à fumer !

Je te bourrais d'abord et selon l'étiquette,
Et puis pompeusement frottant une allumette
J'allumais le tabac qui devait te jaunir.
Souvent à ce moment mon âme était inquiète,
Car la flamme parfois aurait pu te roussir...
Rien n'est plus mauvais qu'un fourneau qui calcine
Mais tu sus résister, tu fus une héroïne,
Et jamais ton parfum ne cessa d'embaumer.
Je te fis des serments, et je te dis Albine :
La pipe c'est si bon quand on aime à fumer !

Que je t'aimais ces soirs, où chez moi sans toilette,
Attisant mon foyer l'hiver, de ma pincette ;
Je lançais en nuage et selon mon soupir
Des torrents de fumée à la couleur bleuette !
Que je t'aimais l'été, quand j'allais m'endormir

Le long de la rivière, au pied de la colline !
Et te rappelles-tu ce buisson d'aubépine
Que j'allais avec toi tous les soirs enfumer.
Et là je m'écriais te tenant, ma coquine :
La pipe c'est si bon quand on aime à fumer !

ENVOI

Immense est ma douleur car ma pipe divine
De belle qu'elle était maintenant n'est que ruine,
Elle est toute en morceaux ; je voulais trop l'aimer
Mon cœur en est meurtri ; mon âme en est chagrine,
La pipe c'est si bon quand on aime à fumer !

HENRY DU FONTENIOUX.

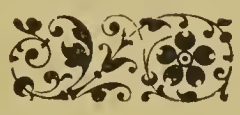

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
SOUS LA TERREUR

(Suite)[1].

1er février. — Les commissaires du Conseil installent Bossis, Massé et Allard, comme président, accusateur public et secrétaire du tribunal criminel.

2 février. — Les citoyens sont invités par le Département à former des Sociétés populaires dans chaque chef-lieu de canton.

3 février. — Réquisition de tous les chanvres existant sur le territoire du District.

Exécution de Jean Lhommedé, 37 ans, bordier, du Breuil-Barret, chef vendéen ; Marrois, Louis, 70 ans, noble, d'Antigny, *idem* ; Rouet, Pierre, 48 ans, de la Loge-Fougereuse ; Gendreau, Pierre, 30 ans, meunier, d'Antigny ; Pétreau, Jean, journalier, *idem*, insurgés.

5 février. — Charette, qui vient de rassembler 3000 hommes aux Herbiers, se porte successivement sur Tiffauges et le Poiré-sur-Vie. Il est repoussé de cette dernière localité.

6 février. — Une foule de citoyens, dont les maisons et les ressources ont été brûlées par les Colonnes Infernales se re-

[1] Voir la livraison de décembre 1896.

plient dans un dénuement complet sur le territoire du district des Sables.

7 février. — Louis Bernard, 40 ans, meunier, de Cheffois ; Louis Suzenet, 52 ans, maréchal, de Mouilleron ; Coutand, 55 ans, tisserand, de Saint-Mars ; Jean Soulard, 38 ans, marchand, des Epesses ; Louis Giraud, 25 ans, marchand, de Saint-Pierre-du-Chemin ; Pierre-Jean Chauveau, 31 ans, métayer, de Cheffois, sont exécutés comme ayant pris part à l'insurrection vendéenne.

Ce même jour le vice-amiral de Grimouard, en dépit de ses glorieux services, est condamné à mort par la commission militaire et guillotiné à Rochefort.

8 février. — Le comité de surveillance de Fontenay fait apposer les scellés à la maison de campagne que l'amiral possédait à Nieul-Le-Dolent.

Célébration de la Décade à la salle des séances de la Société Populaire, avec accompagnement de musique militaire et du chant de l'hymne de la liberté.

9 février. — Les citoyens désireux de semer des fèves et des pois sont tenus d'en faire la déclaration à la municipalité.

Charette s'empare de Légé ; Bard se rend de Chantonnay à Luçon.

Louis Aimé, 36 ans, domestique, de Puy-de-Serre ; Jean Aimé, 40 ans, journalier, de Puy-de-Serre ; René Vrignaud, 50 ans, sabotier, de Saint-Mesmin ; Jacques Fortin, tisserand, des Epesses, sont exécutés comme insurgés.

10 février. — Chessé, secrétaire en chef du Département, et Dupuy, accusateur public, sont arrêtés sur l'ordre d'Ingrand.

Le comité de surveillance demande au même Ingrand, la mise en liberté de quatre prêtres irlandais détenus à la maison de réclusion.

Exécution de René Gousseau, 24 ans, tisserand, de Saint-Prouant, insurgé.

11 février. — Ordre est donné par le comité exécutif provisoire de jeter de la chaux vive sur les monceaux de cadavres enterrés en Vendée et pays environnants.

René Barbarit, 22 ans, meunier, de la Tardière ; René Charbonneau, 32 ans, marchand de Saint-Maurice-le-Girard ; Jean Richard, domestique, 40 ans ; Pierre-Louis Brunet, 40 ans, marchand, de Châteaumur ; Jean Mesnard, 33 ans, cordonnier, de la Châtaigneraie ; Jean Fonteneau, 37 ans, journalier, de Saint-Mars-la-Réorthe, sont exécutés.

12 février. — La mortalité est tellement grande dans les prisons où sont entassés les malheureux Vendéens, que la municipalité est obligée de faire fabriquer un cercueil spécial pour transporter au cimetière les cadavres des détenus.

Le citoyen Guerry, chevalier de Saint-Louis, « ayant renoncé à tous les dons du despotisme », fait remise de sa croix à la municipalité.

13 février. — Le commandant de place averti qu'il règne « de la fermentation dans les prisons », demande à ce que l'on renforce les postes, dans la crainte d'évasions possibles.

La terreur redouble. Le district arrête que les enfants des reclus seront enlevés à leurs mères.

Louis Boutin, 28 ans, domestique, de la Châtaigneraie, François Sarrazin, 45 ans, caillerot, de Saint-Laurent-La-Salle, sont exécutés.

14 février. — Pour combattre l'épidémie qui décime la population, le Conseil général de la commune ordonne le nettoyage de la ville et la création de deux nouveaux cimetières.

15 février. — Auguste-César de Nicou, 73 ans, chef du comité vendéen de Saint-Laurent-La-Salle, et Pierre Billaud, 33 ans, laboureur, de Saint-Cyr-des-Gâts, sont exécutés.

Charette vient de s'emparer du poste de Legé.

Les citoyens Martineau et Rigaudeau, délégués de la

Société Populaire près le Comité de Salut public, annoncent à leurs collègues qu'il a écouté avec intérêt et indignation le récit des excès commis dans le département par les troupes républicaines, et désavoué les destructions qui ont eu lieu sans ses ordres.

16 février. — Le citoyen Galippeau, juge de paix du canton de Belleville, offre à la municipalité qui l'accepte, de partager ses travaux.

Jean Guilloteau, 59 ans, journalier, de Loge-Fougereuse ; Pierre Bouton, 24 ans, menuisier, *idem*, sont exécutés.

Prise des Lucs par Charette.

17 février. — Les enfants des prisonniers enlevés à leurs mères sont transférés à l'hôpital.

Le district de la Châtaigneraie réfugié à Chantonnay, mande au commandant de place, que la garnison de la première de ces villes a été battue par les Vendéens du côté de Saint-Marsault, ce qui laisse à découvert les postes de la Châtaigneraie et de Pouzauges.

Toutes les huiles de la commune sont mises en réquisition.

18 février. — L'annonce de l'échec de Saint-Marsault cause en ville une très vive émotion.

Le district décide que les détenus en état de voyager seront transférés à Niort et ordonne en même temps à Poëy-d'Avant, receveur du Domaine national, de faire tous préparatifs nécessaires pour emporter à Niort caisses et papiers, au premier signal d'une attaque de la ville par les insurgés.

En prévision de cette attaque, le commandant de place réquisitionne tous les chevaux, harnais et voitures des communes environnantes.

19 février. — Le conseil général de la commune adresse des remerciements au général Bard, pour avoir, dans l'assemblée des généraux de l'Ouest tenue à Doué, le 18 janvier précédent, fait rayer la ville de Fontenay de la liste des loca-

lités vendéennes où l'on avait décidé de porter le fer et la flamme.

Les habitants de Vix, au nombre de quatre cents, offrent leur dévouement au Conseil de la Commune pour l'aider à lutter contre l'envahissement des insurgés vendéens dont la ville est menacée.

On installe dans l'hôtel de la famille de Villedieu un atelier pour la réparation des armes.

Pierre Bâty, 31 ans, cabaretier, de Saint-André-sur-Mareuil est exécuté.

20 février. — Une grande agitation règne en ville.

La municipalité réquisitionne toutes les toiles pour en confectionner des sacs militaires.

Louis Charron, 40 ans, cabaretier, de Cezais ; Louis Carrier, 55 ans, de Bourneau ; et René Martin, 48 ans, des Herbiers, chefs vendéens, sont exécutés.

21 février. — On transporte à Niort les cent détenus vendéens enfermés dans les prisons de la ville.

Deux femmes de Chantonnay, Marie Piffeteau, âgée de 50 ans, et sa fille, âgée de 22, sont exécutées comme insurgées.

22 février. — Le général Bard demande de nouveau à Turreau que la ville de Fontenay soit préservée de l'incendie.

Jean Soullet, 26 ans, de Loge-Fougereuse et René Auguin, 32 ans, de Saint-Maurice des Noues, sont exécutés.

Un nouveau convoi de 101 prisonniers vendéens part pour Niort.

23 février. — La ville est envahie par une foule considérable d'habitants des campagnes qui fuient devant les exactions commises par les Colonnes Infernales. Les subsistances deviennent de plus en plus rares. La municipalité redoutant la famine réclame trois tonneaux de blé au District.

24 février. — La municipalité décide la réparation des murailles de la ville.

Le conseil adresse à la Société populaire une lettre en faveur du maire auquel on reprochait d'avoir accompagné le Représentant du Peuple et contribué à l'épurement de la dite Société.

Prise de Bressuire par Henri de la Rochejaquelein.

25 février. — Reprise de Bressuire par les Républicains.

La municipalité convertit l'hôtel de l'Espinay-Beaumont en hôpital pour les prisonniers malades, dont le nombre s'accroît chaque jour.

26 février. — Pierre-Jean-Marie Jouffrion, ancien sénéchal de Bazoges-en-Pareds, membre du comité royaliste de la Châtaigneraie, et l'un des chefs de l'armée vendéenne ; Marie Poisson, veuve Guyot, 61 ans, de Vouvent ; Marie-Rose Texier, 33 ans, de Saint-Maurice-des-Noues et deux soldats déserteurs de l'armée républicaine sont exécutés comme « rebelles ».

27 février. — La municipalité adresse au District une nouvelle demande de blé.

Le nouveau commandant de place Leclerc prend possession de son poste.

Jean Furgeau, 36 ans, métayer, de Vouvent, est exécuté comme « rebelle ».

28 février. — L'instituteur-dessinateur Sureau fait hommage à la Société populaire des portraits de Marat et de Lepeltier.

1er mars. — Pichard du Page, sur la demande de son fils et de sa fille, est transféré de la maison de réclusion chez lui, jusqu'à sa parfaite guérison ou son jugement. Le citoyen Alexandre Vincent, tailleur d'habits, est chargé de le garder.

De nombreux prisonniers meurent journellement par défaut de soins, dans les trois maisons d'arrêt de la ville.

2 mars. — La municipalité se déclare en permanence. La Société populaire délègue Tillier, Chapelain et Isidore Lemercier pour se joindre aux députés de la Châtaigneraie et solliciter de concert auprès des représentants Hentz et Garreau des secours en faveur des réfugiés.

Bart abandonne Chantonnay, après l'avoir livré aux flammes, ainsi que Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay, et fait savoir à Turreau l'impossibilité où il se trouve de couvrir Luçon.

Jacques Germain, âgé de 30 ans, de la Tardière, est exécuté comme « rebelle ».

4 mars. — Nouvel arrêté ordonnant de répandre dans le plus court délai de la chaux vive « sur les monceaux de cadavres enterrés sur le théâtre de la guerre de la Vendée ».

La municipalité se plaint au commandant de place du peu de précautions que prennent les canonniers et cavaliers, qui parcourent les rues de la ville à fond de train et foulent aux pieds les enfants.

Le conseil général de la commune adresse à la population une proclamation pour l'exhorter au courage.

5 mars. — Les Vendéens attaquent le poste de la Châtaigneraie défendu par Lapierre. Ils sont battus, mais les troupes ne s'en replient pas moins sur Fontenay, avec les autorités constituées.

Le Directoire, à cette vue, fait immédiatement emballer les archives, et envoie des courriers extraordinaires aux représentants en mission à Nantes et à Rochefort, pour demander des troupes.

Le général Bard, accompagné de ses aides-de-camp, se rend à la Société populaire, promet de défendre énergiquement la ville et est l'objet d'acclamations générales.

Testard l'assure de la plus vive reconnaissance des habitants.

Il est décidé que les ornements d'église qui sont dans un des appartements de la Commune seront transmis sans délai au District.

6 mars. — La garnison de la Châtaigneraie arrive en ville en pleine débandade. Dans toutes les rues on bat la générale. Des officiers municipaux courent à bride abattue dans les campagnes environnantes faire sonner le tocsin. Et dès le soir les habitants du Marais levés en masse viennent au nombre de dix mille se mettre aux ordres du général.

L'inquiétude n'en est pas moins toujours grande. Le Directoire fait charger les papiers de l'administration sur des voitures prêtes à partir au premier signal,et l'évacuation des prisonniers sur Niort continue.

Le général Bard, faisant une nouvelle apparition à la Société populaire, ranime le courage des habitants.

7 mars. — Il envoie un détachement de cavalerie pour réoccuper la Châtaigneraie.

8 mars. — Le maire accompagné de plusieurs de ses collègues parcourt les rues de la ville et donne lecture d'une proclamation exhortant les habitants à se porter aux remparts pour réparer sans délai les ouvrages de défense de la ville.

Les maçons des localités environnantes sont requis pour cette même besogne.

Louis Daniau, âgé de 44 ans, marchand, de Chavagnes, est exécuté.

Le nommé Beaulieu, de la commune de Saint-Germain-le-Prinçay, réfugié depuis un mois à Fontenay, et accusé d'avoir été avec les « Brigands » lors de la prise de Fontenay, le 25 mai 1793, a été arrêté à la maison de Beaumont où il logeait et conduit à la maison d'arrêt.

10 mars. — Cérémonie de la plantation de l'arbre de la Liberté, en présence de toutes les autorités, des troupes de la garnison et d'une foule nombreuse ; allocution patriotique de la citoyenne Berger.

Fête de la Décade à la Société populaire, danses et chants patriotiques.

11 mars. — Les étoffes propres à l'habillement et à l'équipement des citoyens de 18 à 25 ans sont mises en réquisition par le District.

Jean-Bernard Blanchard, curé des Moustiers-sur-le-Lay et Nicolas Bichon, curé de Foussais, abjurent leurs fonctions curiales.

12 mars. — Lettres du Comité de surveillance de la Châtaigneraie, dans laquelle il charge la municipalité de Fontenay de faire mettre à la maison de réclusion : Jeanne Boutet, veuve de Jean Régnier, et Louise Régnier, de la commune de Saint-Maurice-le-Girard.

13 mars. — Sur l'avis donné par le général Bard de l'arrivée de Lequinio à Luçon, la municipalité envoie à sa rencontre deux commissaires, Périot et Debureau.

Serment civique de Marie-Louise et de Rose Savary, ci-devant dames de chœur du Couvent de Notre-Dame.

14 mars. — A 2 heures du soir, entrée en ville de Lequinio. Hommages de la municipalité, accolade fraternelle et visite à la Société populaire, les citoyennes de la commune, par l'organe de Marie-Catherine Chevalier, épouse de Vexiau-Latouche, docteur en médecine, viennent lui souhaiter la bienvenue.

Westermann, de concert avec Lapierre, marche par Cheffois, sur Réaumur et en déloge les Vendéens.

15 mars. — La Société populaire, sur l'ordre de Lequinio, nomme aux places vacantes dans les diverses administrations de la Commune.

16 mars. — Lapierre et Joba battent de nouveau les Vendéens près Réaumur.

17 mars. — Le comité de surveillance demande à la municipalité une bière « permanente », pour le transport au cimetière des cadavres, des malheureux qui périssent en masse dans les prisons et que l'on y portait jusqu'alors « tout nus sur une civière ». Accordée.

Sur une lettre arrivée de la Châtaigneraie et annonçant les récents avantages remportés sur les insurgés, le Département fait décharger les archives des voitures et les reintègre dans ses bureaux.

18 mars. — Par suite, de l'épidémie qui règne dans les prisons,et par suite aussi des nombreuses exécutions,le cimetière actuel devient insuffisant, et force est au Département d'en établir de nouveaux sur d'autres points de la commune.

Un atelier de réparation d'armes est installé chez M. Maximilien Houlier de Villedieu, émigré.

20 mars. — Célébration de la fête commémorative de l'abolition de l'esclavage.

Haxo est tué près des Clouzeaux, dans une rencontre avec les troupes de Charette.

22 mars. — La Société populaire engage la municipalité à faire nettoyer les prisons devenues un véritable foyer d'infection, et à requérir des citoyens pour recouvrir de terre les innombrables fosses du cimetière.

23 mars. — Jacques Guichard, 41 ans, de Saint-André-sous-Mareuil ; François Beaulieu du Tail, 26 ans, de Saint-Germain-le-Prinçay ; René Dupin, ex-gendarme, de Montaigu, condamnés à mort comme « chefs de brigands » sont exécutés.

24 mars. — Disette complète de pain. Visites domiciliaires chez les meuniers et boulangers.

Lequinio part pour Paris en compagnie de Tilier et de Chapelain, chargés d'aller porter au Comité du Salut public et à la Convention, avec l'expression des hommages des représentants de la commune, l'exposé de ses besoins et de ses desiderata.

Réquisition des tailleurs du District pour l'habillement des jeunes gens de la commune faisant partie du premier appel.

De nouvelles visites domiciliaires sont ordonnées. Six

commissaires sont désignés pour les effectuer pendant la nuit suivante.

25 mars. — Extrait du rapport rédigé par ces commissaires :

« Chez Calais [Savary de] : deux voitures propres au service public ; appartements bien garnis de lits et autres effets.

« Chez la citoyenne Parenteau, au Marchoux : un morceau de tapisserie contenant deux écussons de cy-devant armoiries, qui était attaché dans un endroit apparent, et au bas étaient collées les armes du tyran.

« Chez la citoyenne Perreau, dans un appartement de la citoyenne Villain : un espèce d'autel avec plusieurs signes de fanatisme religieux.

« Chez Pihuit : le testament du traître Capet, qui est imprimé et un billet signé Duhoux d'Hauterive, commandant de l'armée catholique, et conçu en ces termes : « *Il est expressément défendu à aucun soldat de l'armée catholique et royalle, de toucher à rien et même au vin qui est chez Saint-Yve, vu que le tout appartient à un émigré. — Le 25 mai 1793.* »

« Ayant fait visiter dans les chambres hautes, on a trouvé plusieurs paquets appartenant au citoyen Vexiau, de Réaumur et Des Roches-Pairault, de la Fougereuse. »

Le commandant de la garde nationale fait savoir à la municipalité, que la compagnie de jeunes gens de 16 à 18 ans, est complètement organisée et comprend un effectif d'une centaine d'hommes désignés sous le nom de *Chasseurs de Fontenay-le-Peuple.*

Jacques Martineau, 52 ans, journalier, du Tablier, Jean Flandreau, 49 ans de Saint-Pierre-du-Chemin, et Dominique Daguzé, 30 ans, tisserand, de Menomblet, sont exécutés.

(A suivre). R. V.

CRAYONS POITEVINS

M. BELISAIRE LEDAIN

Un des travailleurs qui honorait le plus notre province par son talent et son érudition vient d'être frappé presque inopinément par la mort, et cette perte aura un long retentissement dans tout le monde savant. C'est sous l'impression d'une douloureuse stupeur que nous apprenions dernièrement que M. Bélisaire Ledain n'était plus ; il avait succombé le 15 mai dans sa maison de Partenay après quelques jours de maladie, alors que sa robuste santé semblait lui promettre encore de longs jours. Né à Partenay le 27 mars 1832, il n'était âgé que de 65 ans.

Le goût de M. Ledain pour les études historiques s'était affirmé dès sa jeunesse. Préparé par de fortes études classiques, il se révéla d'abord par des publications intéressant sa ville natale, puis le cercle de ses recherches s'élargit et embrassa bientôt tout le Poitou. Nommé en 1870 conseiller de préfecture à Niort et peu après à Poitiers, il vint à cette époque habiter cette dernière ville, y trouva plus de facilités et de ressources pour ses travaux, et dès lors il considéra Poitiers comme sa patrie d'adoption, qu'il n'abandonnait chaque année qu'à la saison des vacances. Quand un sursaut de la politique le priva de ses fonctions, il se livra tout entier

à ses études favorites qui lui offrirent un précieux dédommagement de l'injustice du parti triomphant.

Membre de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, de la Société française d'Archéologie, de la Société des Archives historiques du Poitou, notre regretté confrère et ami sût partout se placer aux premiers rangs par l'étendue de ses connaissances et l'importance de ses travaux. Il appartenait à cette école de critique judicieuse et sévère qui, se défiant des opinions reçues, cherche le document et va droit aux sources. Aussi était-il le familier des Archives et des Bibliothèques de la région, et toujours avide d'apprendre davantage, il allait dans de fréquents voyages à Paris consulter les grandes collections publiques où il ne manquait pas de recueillir une abondante moisson. En histoire, ses écrits montrent constamment cette tendance de son esprit, et on y trouve presque à chaque page la preuve ou la citation à côté du fait et de la doctrine présentés au lecteur.

En archéologie où le document ne peut être invoqué que plus rarement, M. Bélisaire Ledain suppléait à son absence par la méthode de l'observation et de la comparaison. Non seulement il connaissait à fond tous les monuments de l'Ouest, toutes les curiosités de nos musées, mais participant fidèlement depuis de longues années aux Congrès de la Société française d'Archéologie, il s'était transporté avec eux sur tous les points de la France et avait étudié toutes les richesses artistiques visitées dans ces instructives réunions. Il nous est arrivé plus d'une fois de l'y voir intervenir dans les discussions avec une autorité incontestée et éclairer une question douteuse par un rapprochement ingénieux que lui fournissait sa mémoire.

Sa mémoire, elle était une de ses plus heureuses facultés. Tout fait, toute date, tout objet qui l'avait frappé, s'y gravaient pour n'en plus sortir. Doué en outre d'un jugement droit et sain et d'une grande puissance de travail, il augmentait sans cesse la somme de ses connaissances et se livrait

avec passion à l'étude qui était devenue un besoin de sa nature. Vivre et travailler étaient pour lui synonymes. Dans la vie intime, son humeur enjouée, sa loyale franchise, sa cordiale bonhomie étaient appréciées de chacun ; aussi ne comptait-il que des amis. Son vaste savoir était à la disposition de tous ; quand l'un de nous était en quête d'un renseignement scientifique, on n'avait qu'à s'adresser à Ledain et on obtenait immédiatement le renseignement ou l'indication précise du lieu où il se trouvait.

Des charges honorables et des distinctions flatteuses vinrent le chercher et reconnaître son mérite. La Société des Antiquaires de l'Ouest le choisit trois fois pour son président et le maintint presque continuellement dans ses conseils. La Société française d'Archéologie l'avait nommé inspecteur du département des Deux-Sèvres. Celle des Archives historiques du Poitou dont il avait été l'un des fondateurs l'élisait chaque année pour son secrétaire. A Paris même, la Société de l'Histoire de France et celle des Antiquaires de France l'admettaient dans leur sein et l'associaient à leurs travaux. Un de ses ouvrages les plus remarquables, la *Gâtine historique et monumentale,* lui avait valu en 1876 une des médailles décernées par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres au concours des Antiquités nationales. Nommé dès 1868 Correspondant du Ministère pour les travaux historiques, il avait reçu aussi le ruban d'officier de l'Instruction publique, en attendant qu'une récompense plus haute vint rendre justice aux services de l'infatigable savant.

M. Ledain laisse après lui une œuvre considérable. Tour à tour historien, archéologue, épigraphiste, il a apporté dans les diverses branches de la science le cachet de ses éminentes qualités. L'espace mesuré dont nous avons à disposer ici ne nous permet pas de donner un catalogue complet de ses publications et nous devons nous résigner à rappeler seulement les principales. Citons donc un peu au hasard : *Histoire de la ville de Parthenay*, 1858, — *Journal historique de Denis*

Géneroux, 1865, — *Histoire de la ville de Bressuire*, 1866 et 1880, — *Histoire d'Alphonse, frère de Saint-Louis*, 1869, — *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, 1872, — *Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, gouverneur de Poitou*, 1882-83-96, — *Catalogue de la galerie lapidaire du Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1884, — *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes*, 1884, — *De l'origine de la destination des Camps romains, dits Châtelliers*, 1885, — *Epigraphie romaine du Poitou*, 1886, — *Chartes de l'abbaye de la Trinité de Mauléon*, 1889, — *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, 1892, — *Notice sur l'ancien couvent des Augustins de Poitiers*, 1896, — *Notice sur l'enceinte gallo-romaine de Saintes*, 1897, etc., etc.

Dans les *Paysages et Monuments du Poitou* édités par Robuchon, il fut chargé de la rédaction de plusieurs notices et en particulier de cette Histoire sommaire de la ville de Poitiers qui sert d'introduction à la description des monuments de la capitale de la province et dans laquelle il a su condenser sous une forme concise tous les événements saillants de sa vie politique.

On se souvient aussi que, grâce à ses persévérantes recherches dans les Archives, il a pu déterminer définitivement l'emplacement exact de l'ancien hôtel de la Rose, rendu célèbre par le séjour de Jeanne d'Arc en 1429. C'était une dette de cœur qu'il acquittait envers la vierge lorraine dont il était le fervent admirateur.

Notre regretté confrère avait sur le métier beaucoup d'autres travaux que la mort a brusquement interrompus. Il préparait notamment une histoire municipale de Poitiers pour laquelle il avait amassé de nombreux matériaux, et il avait déjà dressé une liste des maires de cette ville, plus complète et plus exacte que celles connues jusqu'ici. Il est fort à désirer que le fruit de tant de recherches ne demeure pas inutile et ignoré, et nous savons que telle est la pensée de la femme dévouée qui conserve pieusement son souvenir. Mais il existe une autre

œuvre, monument de premier ordre, qui est complètement achevée et qui ne saurait être ensevelie dans le silence de la tombe ; c'est le *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres*, auquel M. Ledain avait consacré plus de dix années de sa vie. Ce travail, soumis à l'examen du Comité des travaux historiques, avait été approuvé et accepté par lui, et il devait être imprimé aux frais du Ministère de l'Instruction publique. Malheureusement la réduction des crédits alloués au Ministère retarda cette impression et l'auteur demanda la remise de son manuscrit qu'il projetait de publier dans d'autres conditions. M. Ledain a apporté assez d'illustration à son pays pour que ses concitoyens s'empressent de rendre un suprême hommage à sa mémoire, en réparant ce fâcheux concours de circonstances. Aussi espérons-nous que le Conseil général des Deux-Sèvres tiendra à honneur de prendre l'initiative d'une publication qui sera si profitable au public. On sait quels services le Dictionnaire de M. Rédet rend dans le département de la Vienne ; M. Ledain l'avait pris pour modèle, et son œuvre sera accueillie avec la même faveur.

C'est au milieu de ses occupations fécondes, c'est dans la conception incessante de nouveaux projets que notre laborieux ami vit tout à coup la mort s'approcher de lui. Il l'envisagea sans faiblesse ; il puisa dans ses convictions profondément chrétiennes le courage nécessaire pour se séparer ici-bas d'une épouse et d'une mère tendrement aimées, et, fortifié par les secours de la religion qu'il pratiquait fidèlement, il a rendu son âme à Dieu avec une résignation sereine. A nous qui lui survivons de nous inspirer des exemples que nous laissent sa vie si bien remplie et sa fin toute édifiante.

A. DE LA BOURALIÈRE.

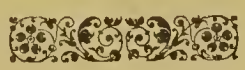

CORRESPONDANCE

Notre distinguée collaboratrice, Mme Renée Monbrun nous prie d'insérer la note suivante, en réponse à un article de critique historique publié par notre ami A. Barrau, dans le *Populaire* de Nantes :

Dans sa critique d'une « Amie de Charette », (le *Populaire* du 21 juin 1897), nous relevons ce lapsus singulier :

« M. Petiteau et Mme Renée Monbrun sont dans l'erreur en prétendant que Mme de la Rochefoucauld a été fusillée. L'auteur de cette étude, M. Monbrun (?) lui (??) se trompe volontairement, car » etc.

Que peut bien signifier ce dédoublement de personnalité, si ce n'est que l'erreur est l'apanage de l'humanité, comme nous le démontre surabondamment l'inexplicable méprise de M. Barrau.

Pour le surplus, que notre contradicteur nous permette de lui dire que, pour appuyer une critique, il est peut-être un peu naïf de ne produire que la correspondance personnelle d'un savant ami dont l'imagination trop féconde dépassa quelquefois l'érudition.

Quant à nous, pour établir le genre de mort de Mme de la Rochefoucauld et de Thomazeau, nous avons préféré, avec le regretté M. Petiteau, avec l'auteur si autorisé des études documentaires sur la Révolution française, M. Chassin, nous en tenir à la version imposée par des documents historiques tels : le journal de Collinet, sur les faits de la Révolution aux Sables-d'Olonne; la correspondance de l'agent national Biret.

Or, il y est dit que, le 15 janvier 1794, la guillotine ayant eu besoin de réparations, elle cessa de fonctionner. Dès lors, on fusilla les condamnés par fournées.

Mme de la Rochefoucauld et Thomazeau n'ayant été exécutés que le 24 janvier, la déduction s'impose.

Que M. Barrau veuille donc relire attentivement notre étude et il constatera son erreur personnelle, celle de son savant ami, Dugast-Matifeux, erreurs que notre tact féminin se plait à qualifier d'involontaires.

RENÉE MONBRUN.

*
* *

M. A. Barrau, auquel nous avions donné communication de cette réponse nous demande d'y ajouter les lignes qui suivent :

Le lapsus que nous reproche Mme Renée Monbrun tient à la perplexité dans laquelle nous nous sommes trouvé en lisant, au sommaire de la *Revue du Bas-Poitou* : *Renée* Monbrun et au bas de l'article *René* — par le fait de l'*e* muet qui n'a pas mordu, nous nous en rendons compte maintenant. — En maladroit occultiste nous avons opéré un dédoublement de personnalité fâcheux que nous regrettons vivement et pour lequel nous présentons à Mme Monbrun toutes nos excuses.

S'il est naïf de critiquer ainsi que nous l'avons fait, il est peut-être téméraire d'écrire l'histoire à la façon de Mme Monbrun en prenant dans les auteurs cités les textes à sa convenance.

Mme de la Rochefoucauld était une avide de jouissances, même sanguinaires, sans l'excuse d'un sentiment sincère et d'une idée politique *personnelle*. Elle a eu des faiblesses en face de la mort et cela n'étonnera personne. Pourquoi Mme Monbrun, ne voulant pas admettre ce désespoir, qui est logique en somme, repousse-t-elle les assertions de M. Petiteau pour admettre le récit de Dugast-Matifeux dont, selon son dire, « l'imagination trop féconde dépassa quelquefois l'érudition ? »

En somme le débat ne roule que sur les affirmations contraires de Collinet et de Dugast-Matifeux. Et les opinions de M. Chassin et de M. Petiteau n'infirment en rien notre manière de voir. D'ailleurs la guillotine en réparation le 15 janvier 1794 pouvait fort bien fonctionner le 24.

Que Mme Monbrun se rassure ! Nous avons trop le respect de la vérité pour ne pas la saluer bien bas..... surtout lorsqu'elle nous est présentée par une plume féminine aussi alerte et aussi spirituelle que la sienne.

A. BARRAU.

CHRONIQUE

Courrier archéologique. — En enlevant les anciens bancs de l'église de Mouilleron-en-Pareds, que des bancs neufs viennent de remplacer, on a mis à jour deux fort jolies dalles funéraires du XVIIIe siècle qui se trouvaient placées sous la chaire.

L'une d'elles porte en relief cette inscription :

CY-GIST-LE-CORPS
DE-MTE-DAVID-AR
NAVLT-SR-DE-LA-MO
TE-CONSELLER-DV
ROY-ET-SON-RECE
VEUR-PARTICVLIE
DE-LA-MSE-DE-FON
TENAY-LE-COMPTE
ET-GRVRIE-SECON
DIGNY-AGÉ-DE-69
ANS-DECEDÉ-LE 12
M///1751-P-P-LVY

Que nous avons lue comme suit :

Cy gist le corps de maître David Arnault, sieur de la Mothe, conseiller du Roy et son receveur particulier de la maîtrise [des Eaux et forêts] de Fontenay-le-Compte et [de la] Grurie [de] Secondigny, âgé de 69 ans décédé le 12 mai 1751. Priez pour lui.

Sur l'autre dalle juxta-posée à la première se lit l'inscription suivante :

CY-GIST-Le-COR
PS-De-DAMe-FLe
URY-VeUVE-De-F
eU-Me-Me-DAVID-A
RNAVLT-DE-LA-mO
THE-CONSeILLeR-
DU-ROY-eT-SON
ReCEUEVR-DE-LA-M
AITRISE-DeS-eAV
eT-FORRETS-De-FO
//////////////////
//////////////////
//////////////////
DleV //// SON-AME.

Les deux inscriptions sont surmontées des écussons également en relief des Arnault de la Mothe et des Fleury de la Caillère, enguirlandés d'arabesques assez habilement dessinées.

L'un des écussons porte trois trèfles 2 et 1 ; l'autre trois croix latines 2 et 1, avec une mollette entre les croix.

Les Arnault de la Mothe, ancienne famille du Bas-Poitou, possédaient non seulement les seigneuries de la Mothe, mais celles encore de la Roche, paroisse de Mouilleron, de la Salière, paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois, et de la Clairie,paroisse de Montournais. Un membre de cette famille, qui occupait au moment de la Révolution une place considérable à la Chambre des Comptes de Nantes, et qui habitait parfois Mouilleron, prit une part active à l'insurrection vendéenne, s'y distingua par sa bravoure et succomba au cours de la première prise d'armes.

David Arnault, sieur de la Mothe, avait épousé Rose Fleury de la Caillère, fille de Pierre, écuyer-seigneur de la Caillère et de Jeanne Dousset. Il fut élu à Fontenay et rendait aveu au château de cette ville de son fief des Granges.

Il est à souhaiter que les deux jolies dalles qu'on vient de découvrir, et qui évoquent le souvenir d'une famille marquante de notre pays, soient encastrées avec soin dans l'un des murs intérieurs de l'église de Mouilleron, et ainsi préservées de tout acte — conscient ou non — de vandalisme ultérieur.

L'ancienne église de Belleville. — Le portail de l'ancienne église de Belleville, qui sur les instances de M. B. Fillon, avait échappé à

la première destruction de cet édifice, est, paraît-il, menacé de disparaître lui-même prochainement.

Ce portail, aussi bien que la première portion de la nef qui subsiste mériteraient cependant d'être encore une fois épargnés par la pioche des démolisseurs. Le portail, en effet, est peut-être l'un des plus curieux monuments de la période transitoire du roman au gothique qu'on possède en Vendée. Les chapiteaux sculptés en granit de la nef sont très intéressants, et les statues adossées à la base des arêtes de voûtes, quoique décapitées, le sont encore davantage.

Il y aurait un moyen bien simple de mettre un terme à ces tentatives réitérées de démolition, ce serait de faire classer l'édifice menacé parmi les monuments historiques. Nous le recommandons à qui de droit.

Les dalles funéraires de l'église de la Motte-Achard. — Ces actes de vandalisme sont, hélas ! trop fréquents pour que nous n'éprouvions pas la plus grande satisfaction à féliciter M. le doyen de la Motte-Achard, d'avoir prescrit dans le cahier des charges de l'entrepreneur chargé de la démolition de son église, l'absolue conservation des curieuses dalles funéraires des XVIe et XVIIe siècles qui recouvrent le sol et forment les contreforts de l'église actuelle, et de tous autres objets précieux que les fouilles souterraines pourraient mettre à jour.

Une ancienne sépulture a Champortais. — M. Eugène des Nouhes a récemment découvert une nouvelle sépulture, dans le sous-sol de l'antique chapelle de Champortais. Cette sépulture ne contenait, du reste, aucun objet intéressant. Mais comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, à l'occasion de la découverte du petit temple romain mis à jour non loin de cette chapelle, des fouilles consciencieusement faites dans ce joli coin de notre bocage vendéen réserveraient sans doute au chercheur de précieuses surprises.

L'Exposition artistique des Sables-d'Olonne. — Le 31 juillet a eu lieu l'inauguration de l'Exposition artistique des Sables, sous la présidence de M. André de Joly, préfet de la Vendée qu'accompagnait Mme de Joly, fille du célèbre peintre Hamann, et artiste elle-même d'un grand talent.

Remarqué parmi les œuvres exposées plusieurs jolis tableaux ou dessins signés de noms vendéens, et entre autres : un joli médaillon de M. Dou, ingénieur des Ponts et chaussées aux Sables, qui exposait

aussi une aquarelle très bien traitée ; — de forts jolis dessins de M. Milcendeau, de Soullans, qui expose chaque année avec succès au Champ de Mars des types de paysans vendéens ; — deux tableaux de Mlle Bienvenu, la fille de l'ancien député de Fontenay ; la *Sablaise*, de M. Corbineau ; du même, la *Ferme de Puy-Papin*, près Pouzauges ; le *Lavoir du Courseau, aux Sables,* de M. Isnard, etc...

Notes d'Art. — Notre éminent collaborateur M. O. de Rochebrune a récemment gravé, avec son incomparable et accoutumé talent, une charmante vue des ruines du *Château de Clisson* (Loire-Inférieure), pour un nouveau volume sur les Guerres de Vendée, que doit prochainement faire paraître le R. P. Roux, du monastère de Beauchêne, près Cerizay.

— Notre excellent ami A. Bonnin vient d'enrichir son œuvre d'une charmante toile — *Leçon de lecture* — où il a reproduit avec un exquis sentiment de vérité les traits d'une fillette qui apprend à lire à son chien.

Nul doute que ce tableau ne soit pour l'aimable artiste l'occasion d'un nouveau triomphe.

— Notre très distingué collaborateur, M. H. Luguet, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, a fait en Saintonge des trouvailles artistiques incomparables, — des peintures sur panneaux de bois, contemporaines des premiers maîtres Florentins et Français.

— Sur la demande de M. Deshayes, député et maire de Luçon, quatre magnifiques vases de la manufacture de Sèvres, viennent d'être confiés à cette ville, pour la décoration du jardin Dumaine.

— Notre jeune compatriote, le distingué dessinateur, Charles Milcendeau, entreprend une campagne d'art religieux en Bretagne avec recommandation spéciale de l'évêque de Nantes.

— Notre compatriote Henri Boutet vient d'illustrer avec le charme dont est coutumier son délicat burin l'exquis volume de Georges Montorgueil « *Les Parisiennes d'à présent* ».

— M. Gabriel Robuchon (*aliàs* Mérovack) a eu l'heureuse pensée de tenter la reconstitution par le dessin et d'après les données de l'histoire de quelques-uns des édifices les plus curieux du Bas-Poitou aux XVe et XVIe siècles, et notamment les anciens remparts de Fontenay et l'église abbatiale de Maillezais. Nous l'en félicitons volontiers.

— Extrait du compte-rendu de la session d'août du Conseil général de la Vendée :

» La famille du statuaire Guitton ayant offert au département le magnifique groupe en plâtre : *La Justice protégeant l'Innocence*, un

conseiller a demandé d'en faire exécuter une réduction en plâtre ; un autre propose de l'acquérir et de l'offrir au musée de la Roche-sur-Yon. La solution est ajournée. »

— On vient de placer, sous le péristyle de la mairie de la Roche-sur-Yon près du grand escalier, une plaque en bronze, commémorative du voyage de M. Félix Faure en Vendée et portant la mention suivante :

« Le 20 avril 1897, M. Félix Faure, président de la République française, visita la Roche-sur-Yon. »

— L'œuvre entreprise par M. l'abbé Boutin, curé de Saint-Michel-Mont-Malchus, est à la veille de s'accomplir. Bientôt se dressera, au faite de la tour de cette église, qui domine la Vendée tout entière une statue monumentale (elle n'a pas moins de 9 mètres de hauteur) de l'Archange Saint-Michel.

Bénédictions d'églises. — Le 29 août 1897, Mgr Catteau, évêque de Luçon, accompagné d'un nombreux clergé, auquel s'étaient joints M. le maire de Challans, M. Halgan, sénateur, M. de Baudry d'Asson, député, MM. Boux de Casson et Poulain, conseillers généraux et M. A. Lory, conseiller d'arrondissement, a procédé à la bénédiction de la nouvelle église de Challans, « une petite cathédrale du XIIIe siècle », dit la *Semaine* de Luçon.

A l'issue du banquet qui a suivi la cérémonie religieuse, M. Halgan a pris la parole pour remercier Monseigneur et tous ceux qui avaient contribué à l'éclat de la fête.

— Le lendemain Mgr Catteau a, de même, béni la nouvelle église de Bournezeau, en présence d'une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait : M. le sénateur de Béjarry, M. Paul Aulneau, conseiller général, M. Henri Daniel-Lacombe, M. Esgonnière du Thibœuf, le distingué architecte, M. Libaudière, etc.

Au banquet qui a suivi la cérémonie, M. l'abbé Morandeau, curé de Thorigny et notre excellent ami Henri Lacombe ont porté des toasts très applaudis.

— Le 6 septembre, bénédiction par M. l'abbé Simon, vicaire-général, de la première pierre de l'église de St-Michel-en-l'Herm, dont la construction a été confiée à l'habile architecte Luçonnais, M. L. Ballereau.

Foule considérable en tête de laquelle on remarquait : MM. Pierre Reverseau, le sympathique maire de St-Michel-en-l'Herm, M. Paul Le Roux, le dévoué sénateur de la Vendée, et M. le docteur Bourgeois, député, dont le pétillant esprit s'est donné libre cours durant tout le banquet qui a couronné la fête.

— Autre bénédiction, le 9 septembre, à la Copechagnière, de l'église due à la générosité de la paroisse et notamment de Mme de la Pouaire et de Melle Ratouit. Architecte : M. Liberder, de Nantes.

— Ce même jour, M. l'abbé Simon, délégué par Mgr l'évêque de Luçon, bénissait au village du Fuiteau, paroisse de Chantonnay, une nouvelle chapelle, dite *Notre-Dame-des-Champs*, dont la construction récente est due à la générosité de Mme Pihoué, propriétaire principale de l'endroit et aux pieuses offrandes des familles de Lespinay et de Saint-Pierre.

— Le 27 septembre, consécration par Mgr Catteau de la charmante église gothique de St-Gervais.

— Mgr l'Evêque de Luçon a enfin béni une chapelle édifiée à la Roche-Thévenin, près Melay, par M. l'abbé de Suyrot, chanoine honoraire, missionnaire apostolique.

Au banquet qui a suivi la cérémonie, et qu'offrit M. l'abbé de Suyrot dans son vieux manoir de la Roche-Thévenin, récemment transformé par lui en maison de retraite pour les prêtres infirmes du diocèse, M. Bourgeois, député, a lu une jolie pièce de vers, et M. le comte de Rorthays, ancien préfet, a porté en termes éloquents la santé de Mgr Catteau.

Une fête patriotique a Montaigu. — Le 5 septembre a eu lieu à Montaigu, à la mémoire des enfants du pays morts pour la patrie en 1870-1871, une cérémonie tout à la fois religieuse et patriotique organisée par les Vétérans des armées de terre et de mer.

A l'issue d'une messe solennelle, durant laquelle M. l'abbé de Suyrot, ancien aumônier des Mobiles de la Vendée, a prononcé une vibrante allocution, on s'est dirigé vers le cimetière, où devant un monument provisoire magnifiquement orné de couronnes et de fleurs, M. Bastian, vice-président de la Société des combattants de la Roche-sur-Yon a célébré en termes émus les mérites des glorieux défunts.

A midi, un banquet de 200 couverts a réuni les Vétérans à l'*Hôtel du Coq-Hardi*, et au dessert M. Boisdron, conseiller municipal, M. le Colonel de Villebois-Mareuil et M. Rochefort, ont prononcé d'éloquentes paroles.

A quatre heures, un punch public servi sur la place Sébastopol terminait cette patriotique journée.

Petite chronique des Lettres. — Notre confrère et ami, M. René Bazin, le délicat lettré que guette l'Académie, vient de commencer un exquis roman, dont l'action se déroule à la frontière du marais vendéen de Beauvoir.

— Notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, qui a également sa place marquée sous la coupole, a achevé son dernier volume du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, au cours de sa récente villégiature du Pouliguen.

— M. Ernest Brisson, l'aimable magistrat fontenaisien, a l'intention de prochainement publier les curieux Mémoires laissés sur la Révolution par son aïeul Mercier du Rocher, et dans lesquels M. Chassin a déjà fait, pour la mise en œuvre de sa *Vendée patriote* de si fructueux emprunts.

— Avec toute la conscience d'un véritable érudit qu'il est, M. le docteur Mignen travaille à une *Histoire de Montaigu et de sa mouvance féodale*, qui promet d'être fort intéressante.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* seront les premiers appelés à en apprécier l'intérêt.

— Notre collaborateur et ami, L. de la Chanonie, naguère rédacteur en chef de l'*Echo de l'Oise*, vient d'accepter le secrétariat général de la *Correspondance politique parlementaire et diplomatique*, que dirige à Paris (43, rue Lafayette), M. Maurice de la Fargue.

Nous adressons à l'un et à l'autre nos plus sincères félicitations.

— M. René Vallette vient de faire une nouvelle excursion en Talmondais, dans le but de terminer l'étude commencée par lui sur cette curieuse région, et précédemment parue dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. J. Robuchon.

— A la distribution des Prix du Collège de Fontenay, deux fort jolis discours ont été prononcés, l'un par M. Charier, maire de la ville, sur l'*Utilité comparée des Lettres et des Sciences*, et l'autre par M. Cecaldi, professeur de seconde, sur la *Poésie et l'influence moralisatrice des poètes*.

A celle des prix de l'Ecole supérieure des filles, M. Duclos, sous-préfet de l'arrondissement de Fontenay, a de même prononcé une allocution, empreinte d'un grand charme littéraire et d'une exquise couleur locale sur le culte dû à nos anciens costumes.

— *La Revue de France*[1], que dirige avec un incontesté talent M. Georges Rocher, vient de confier le secrétariat de sa rédaction à notre distingué et sympathique compatriote M. Gustave Guitton. Nous en félicitons et M. Guitton et la *Revue de France*.

Distinction méritée. — A l'occasion du 14 juillet, notre compatriote et ami, M. Arthur de la Voûte, l'auteur de tant et de si charmantes œuvres musicales a reçu les palmes académiques.

Nous lui en adressons nos bien vives félicitations.

[1] 55, avenue de la Bourdonnais, Paris.

Sociétés savantes, réunion des délégués a la Sorbonne en 1898. — En vue de l'ouverture du 36e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui doit avoir lieu à la Sorbonne le 12 avril 1898, M. le Ministre de l'Instruction publique a rappelé l'intérêt qui s'attache à la collaboration de ces sociétés pour la rédaction du programme.

M. le Ministre a d'ailleurs fait connaître que toute lecture au Congrès sera désormais subordonnée à l'envoi préalable des mémoires et à leur approbation par le Comité.

Seuls les travaux destinés à la section des sciences pourront être exceptés de cette règle. Mais, en tout cas, une analyse indiquant le sujet et le plan de la communication sera exigée.

Le texte des mémoires et des analyses devra être parvenu, avant le 30 janvier prochain, au 1er Bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité. Il ne sera tenu aucun compte des envois adressés à ce service, passé ce délai.

Enfin, les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc..., nécessaires, afin que, si elle est décidée, leur impression ne souffre aucun retard.

Ces prescriptions formelles ne portent aucune atteinte au droit de chaque membre du Congrès de demander la parole sur les questions du programme.

Courrier musical et dramatique. — Le jeune ténor sablais David vient, nous assure-t-on, d'être très brillamment engagé à l'Opéra-Comique.

— M. A. de la Voûte, le très distingué compositeur vendéen, a récemment mis en musique, et avec tout le sympathique talent qui lui est propre, une fort fort jolie légende poitevine, — *Le Miracle des Blés*, — due à la si délicate plume de notre confrère et ami H. Clouzot.

— Notre jeune et sympathique compatriote M. M. Nouhaud, directeur du *Procope* (en littérature, *E. Millandy*) va prochainement éditer en volume, sous ce titre « *Les Frêles Chansons* », une série d'humoristiques chansons d'actualité qui ont déjà valu à son auteur de mérités succès à Paris.

C'est lui, qui sur la demande de M. Gautret, maire des Sables d'Olonne, avait composé, l'été dernier, en compagnie de M. E. Guynetto — un jeune et talentueux compositeur vendéen — une charmante opérette-bouffe en un acte, d'un intérêt tout local, agrémenté d'airs du pays et dont le pittoresque costume sablais devait sou-

ligner le succès. Par malheur, l'opérette fut mise trop tard à l'étude, les *28 jours* survinrent et les répétitions en restèrent là.

Nous faisons des vœux pour que la prochaine saison balnéaire ramène aux Sables l'aimable auteur avec ses jolis couplets.

— *Plage enchanteresse*, tel est le titre de la « Valse chantée », où M. Gustave Kerlo (lisez M. Bénéteau, maire de Saint-Gilles), vient de célébrer en vers justement enthousiastes et fort joliment mis en musique par Mme Angèle Maréchal, les multiples charmes de la station balnéaire des Sables d'Olonne.

Mme Maréchal est une aimable cantatrice dont le grand talent n'est ignoré d'aucun de ceux qui nous lisent.

— Un gai carillon pour finir, en l'honneur des deux jolis babys que Dieu vient d'envoyer à notre excellent collaborateur et ami, Henri Colins. Et avec nos félicitations bien cordiales, tous nos meilleurs vœux.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé FRANÇOIS-XAVIER HILLÉREAU, prêtre habitué à Belleville, décédé le 10 juillet 1897, dans sa 69e année.

Le Docteur BENJAMIN CLÉMENCEAU, père de l'ancien député du Var, décédé le 23 juillet 1897, au château de l'Aubraye, commune de la Réorthe, à l'âge de 87 ans.

M. JULIEN-MARIE-GASTON DU VERGIER, MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN, député des Deux-Sèvres, décédé au château de Clisson près Bressuire, le 30 juillet 1877, dans sa 65 année.

Avec lui disparaît l'un des plus beaux noms de France, — un nom fait de vaillance et de générosité, et qui a auréolé d'un si prestigieux éclat les héroïques luttes soutenues an siècle dernier par la Vendée militaire.

M. AUGUSTE ROBIN, père de M. l'abbé Robin, aumônier de l'Institution Richelieu, et directeur de la *Semaine Calholique*, décédé à Fontenay-le-Comte, le 30 juillet 1897 à l'âge de 72 ans.

Nous prions M. l'abbé Robin d'agréer la nouvelle expression de nos douloureuses sympathies.

Mme MARIE-JULIE BRISSON, veuve de M. FRANÇOIS DU GARREAU DE LA MÈCHENIE, décédée à Fontenay, le 3 septembre 1897 à l'âge de 77 ans.

Nous prenons une vive part au deuil des deux familles.

M. l'abbé CÉLESTIN BOULIEAU, ancien curé de Givrand, prêtre habitué, décédé à Saint-Denis-le-Chevasse, le 2 septembre 1897, dans sa 74e année.

M. EDMOND-DANIEL-HENRI MÖLLER, maire de Bourneau, décédé à Fontenay-le-Comte le 13 septembre 1897, à l'âge de 65 ans.

De nouveau, toutes nos plus vives condoléances aux familles Moller et de Fontaines, que cette mort met en deuil.

Nous avons enfin le regret d'enregistrer la mort de M. CH. DELATRE, le sympathique imprimeur en taille douce parisien, qui depuis la création de ce recueil tirait avec le soin que nos lecteurs ont pu apprécier, les si jolies planches de M. O. de Rochebrune.

BIBLIOGRAPHIE

Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution. — Conformément à la promesse faite à ses lecteurs, la *Revue du Bas-Poitou* commencera dans son prochain fascicule la publication des notes réunies par M. l'abbé Pontdevie et par M. Edgar Bourloton sur *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution.*

Comme on pourra en juger, ces notes aussi complètes qu'intéressantes eussent justifié un travail d'ensemble tel que M. l'abbé Pondevie l'avait conçu et entrepris ; mais l'achèvement et la mise au point de ce travail exigeraient encore un temps considérable, qui reculerait la publication très loin Or, l'avenir n'est à personne, et M. Bourloton préfère ne pas laisser expirer le centenaire de ces événements sans livrer aux curieux de l'histoire vendéenne des documents définitifs.

Nous avons donc adopté la méthode plus expéditive et plus précise en même temps de l'ordre par paroisse, en commençant par le clergé de Luçon, ville épiscopale, et en suivant ensuite les divisions administratives par arrondissement, par canton et par commune, comme dans les *Archives paroissiales* de Luçon.

Nous laisserons surtout parler les documents, qui seront tous appuyés de leurs références, gages de véracité et de sécurité nécessaires en une matière parfois délicate et dont le temps n'a pas amorti partout encore les souvenirs passionnés. Notre seule ambition est d'amener aujourd'hui à pied d'œuvre les matériaux qui permettront à de plus hardis, capables aussi de plus longues espérances, de tenter des monographies détaillées, ou d'élever même le monument que d'autres avaient rêvé.

— Dans le *Gaulois du Dimanche* du 11 septembre et sous ce titre : *L'anniversaire du Drapeau*, — une brillante claironnée inédite de Paul Déroulède, dédiée au 93e de ligne — actuellement en garnison à la Roche-sur-Yon — et qui débute par cette vibrante strophe :

Sonnez clairons, battez tambours !
Jouez la marche des grands jours,
C'est notre drapeau que l'on fête ;
Il porte inscrit, Wagram en tête
Trois beaux vieux noms, — très beaux, très vieux ;
Soldats du quatre-vingt-treizième,
Honneur au drapeau des aïeux !

— Notre très distingué collaborateur et ami, M. H. Luguet, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, vient de prendre sa retraite et de quitter le professorat. L'Université pourra à juste titre le regretter, mais l'histoire et l'archéologie régionales, dont M. Luguet était déjà un des plus fervents pionniers, y trouveront en revanche un apprécié profit.

Son fils, M. Marcel Luguet, a récemment fait paraître — nous l'avons déjà annoncé — un fort joli roman sous ce titre : *Cœurs naïfs*. La scène se passe en Poitou, à l'île d'Oléron, à Paris et à Nice. C'est l'histoire d'une grande famille poitevine

Selon l'habitude de la maison Mame, ce roman publié d'abord dans la Revue de ce nom, a paru ensuite dans la collection des Romans honnêtes, sous forme d'un petit volume gracieusement illustré par Mme Abbéma, en attendant la grande édition de luxe pour les étrennes. L'ouvrage ne contribuera pas peu à assurer le succès de la collection, en même temps qu'à affirmer le talent de son sympathique auteur.

M Marcel Luguet vient de remettre au directeur de cette même collection, un autre manuscrit destiné à faire non moins avantageusement parler de lui : *Sabre à la main*, d'un genre tout nouveau, qui semblait oublié ou perdu depuis O. Feuillet.

— Pour paraître prochainement : une nouvelle œuvre de M. Jules Bois, le sympathique et déjà célèbre écrivain, qui, au mois de juillet dernier séjourna en Vendée.

M. Jules Bois, après l'*Eve nouvelle*, va mettre en scène dans son nouvel ouvrage la *Femme inquiète*, une série de combattantes et de révoltées. C'est en contes hardis, dit le *Figaro*, la protestation des jeunes filles, la querelle des épouses, les plaintes des amoureuses, la grande bataille contre la société et contre l'homme, sous tous ses aspects. Et cela s'achève sur une évocation de la Chasteté, que M. Bois présente comme une des formes les plus hautes de l'amour, comme le chemin de la liberté pour la femme.

— Notre éminent compatriote M. Edmond Biré a fait récemment paraître chez Emmanuel Vitte, éditeur à Lyon, un volume de *Nouvelles causeries historiques et littéraires*, où s'affirment une fois encore son impeccable érudition en même temps que la puissance de son talent littéraire. Titres des chapitres : *L'Académie Française pendant la Révolution, Kotzebue ; Un Voltairien de 1824 ; Alexandre Duval ; Prosper Mérimée ; M. Charles Gavard ; Ernest Hello ; M. Camille Doucet ; M Charles de Mazade ; le vicomte de Lovenjoul ; Montalembert ; Mémoires d'un passant.*

Tous sont à lire.

— Du même : *Le duc de Richelieu*, dans la *Gazette de France*, le 12 juillet 1897 ; — *Histoire Financière de l'Assemblée Constituante* (par C. Gomel), dans l'*Univers et le Monde* du 27 juillet.

— Nous recommandons vivement à nos lecteurs *L'histoire* (actuellement en souscription à la librairie H. Oudin, à Poitiers), *de Sainte Radegonde, reine de France et des sanctuaires et Pèlerinages en son honneur*, par M. l'abbé Em. Briant, chanoine-honoraire, curé de Sainte-Radegonde de Poitiers.

Plusieurs chapitres de cette histoire, dont l'éclat des illustrations égalera l'érudition du texte, sont de nature à tout particulièrement intéresser nos lecteurs. Citons notamment ceux relatifs aux *Sanctuaires et pèlerinages de Sainte-Radegonde de la Génètouze, de Sainte-Radegonde de Jard*, et celui concernant *Le culte de Sainte-Radegonde dans le diocèse de Luçon.*

— De notre très érudit collaborateur M. l'abbé E. Bossard dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (août 1897) : *Un nouveau chapitre des Actes des Martyrs de la Vendée*, d'après les registres de Saint-Pierre-de-Cholet et la Chronique de la Gaubretière.

— Dans la *Revue historique* n° 128, deux pages sur les *Mémoires et documents concernant les guerres de la Vendée*, publiés et annotés par notre savant ami H. Baguenier Desormeaux.

— Le nouvel *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée* contient : 1° *La Bibliothèque de Jean Besly.* Catalogue dressé par lui-même et publié avec notes par M. Eugène Louis, d'après le manuscrit qui se trouve dans les recueils factices de B. Fillon, consacrés aux hommes illustres de Fontenay ; 2° *État des villes, bourgs, paroisses et fiefs qui composent la principauté pairie de la Roche-sur-Yon (1770). — Indice des lieux qui ressortissent au baillage de Vouvent, séant à la Châlaigneraie*, par M. Barbaud ; 3° *Les complants en Vendée*, par M. de Gouttepagnon ; 4° *Le marquisat de Bournezeau en 1763* (fin), (*Extrait des Archives de la Vendée*) ; 5° *Essais historiques sur le Talmondais. : Les premiers seigneurs de Talmond*, par M. Loquet ; 6° *Index Bibliographique* pour l'année 1896, par M. E. L. (Eug. Louis).

— Notre très distinguée collaboratrice, Mme Renée Monbrun a récemment publié dans l'*Avenir artistique et littéraire* de Paris, un fort jolie nouvelle ayant pour titre « *Reversibilité d'âmes* », et dans le *Voltaire* un charmant feuilleton « *l'Inexpliqué* » dont l'action se passe, dans le Bocage vendéen, à l'ombre des grands chênes du Tallud Sainte-Gemme.

Hoche et Quiberon. — M. Chassin vient d'ajouter à son « énorme bâtisse », faite de 3 volumes sur la *Préparation de la guerre de Vendée*, de 4 sur la *Vendée patriote*, et d'un huitième sur les *Pacifications de l'Ouest*, un neuvième livre in-12 qui s'intitule le *général Hoche à Quiberon*.

Les dramatiques événements de Quiberon ont également inspiré à M. Eugène Le Garrec, un volume in-12 (Auray, Rollando-Renaud), ayant pour titre : *Quiberon, la bataille, et le martyre*.

Enfin, M. Gaston Deschamps, dans un de ses derniers courriers de *La Vie Littéraire*, du *Temps* annonce comme prochaine l'apparition d'un volume sensationnel de M. le docteur Closmadeuc, sur les *Emigrés à Quiberon*.

Presse départementale. — M. Gaston Guillemet, député de Fontenay-le-Comte, vient d'y fonder un nouveau journal : *Le Patriote de la Vendée*, organe d'union républicaine.

M. Guillemet s'est réservé la direction politique du nouveau journal, dont la rédaction est confiée à l'un de nos plus sympathiques confrères de l'Ouest, M. H. Cormeau, ancien rédacteur en chef du *Libéral*.

La rédaction de *L'Avenir-Indicateur*, cédé par M. Baud à MM. Gandriau frères, a été confiée d'autre part à M. Loup-Bertroz, auquel nous tenons à souhaiter de même une amicale bienvenue.

— Nos souhaits de bienvenue également au nouvel organe de la Colonie étrangère, *Le Remblai*, dont le 1er N° a paru aux Sables-d'Olonne, le 15 juillet 1897, pour prendre temporairement fin avec la saison balnéaire.

— Extrait des *Notes sur les gages et pensions des officiers de la vicomté de Châtellerault en 1429*, publiées dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1er trimestre 1897), par notre savant collègue M. Alfred Barbier :

« En 1417, un arrêté de compte nous apprend qu'Herbert Taunay, sire Jean Guichard, Maurice Claveurier et Jean Larcher, bourgeois de la ville, s'étaient rendus à Saumur à l'Assemblée des Trois Etats du pays du Poitou et de Touraine convoqués par le Dauphin, duc de Berry et de Touraine et comte du Poitou (Charles VI), et lui exposer les grands maux, roberies et pillages exercés journellement par les Bretons, Picard et autres gens en garnison à Parthenay, *Vouvent*, *Mervent* et autres places, et lui faire obéissance comme à seigneur naturel de nouvel venu en sa terre et seigneurie de Poitou. »

Dans ces mêmes *Notes* se trouve une élogieuse citation de l'excellente monographie publiée ici même par notre cher collaborateur et ami Henri Daniel-Lacombe.

— *Fontenac*, le spirituel autant qu'érudit chroniqueur du *Patriote de la Vendée*, y a publié successivement de curieuses pages d'histoire locale, sur le *Théâtre de Fontenay*, le *Grand hôtel de la Roche en 1807*, le *Duelliste de Monsieur de Luçon*, les *Halles de la Châtaigneraie*, l'*Origine d'une commune Vendéenne*, etc.

Guide du Voyageur a l'Ile-d'Yeu. — Notre distingué et savant collaborateur M. le Dr Viaud-Grand-Marais, professeur de l'Ecole de Médecine de Nantes, membre de la Société d'Emulation de la Vendée, aime à se délasser de ses travaux scientifiques en faisant connaître et aimer son cher pays de Vendée : érudit autant que consciencieux, il nous a déjà raconté l'histoire de Noirmoutier ; nous retrouvons les mêmes qualités dans l'étude qu'il vient de faire paraître sur l'Ile d'Yeu, si intéressante et si peu connue parmi nous.

Il nous sert de guide dans cette excursion attrayante, nous montrant les curiosités historiques et naturelles de ce pays qu'il aime d'un amour filial ; tout cela nous est présenté avec une pointe d'humour délicat qui rend l'excursion absolument charmante. Le Guide à l'Ile-d'Yeu aura le même succès que le voyage à Noirmoutier. (En vente à la librairie Guist'hau, quai Cassard, 5, à Nantes).

— De l'*Avenir-Indicateur* du 28 juin 1897 :

« Nous avons fait connaître que la brochure de notre compatriote, M. le baron de Mesnard, imprimée par notre maison avait été placée dans la bibliothèque publique des villes de Belfort, de Toul, de Verdun et de Montmédy. On a compris dans ces villes si éprouvées en 1870 que si les conseils contenus dans les mémoires faits en 1863 et en 1868 par le diplomate vendéen avaient été écoutés, la guerre avec l'Allemagne, si elle n'avait pas été évitée, aurait du moins été faite dans des conditions toutes différentes.

Nous sommes heureux, à ce sujet, de donner à nos lecteurs le texte d'une délibération qui fait autant d'honneur à la ville de Fontenay-le-Comte qu'au diplomate, notre compatriote, et qui a été votée par le Conseil municipal de notre ville au mois de juin dernier,

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville et commune de Fontenay-le-Comte (Vendée).

Séance du 22 juin 1897

Présidence de M. Charrier, maire.

Présents : MM. Artarit, Audé, Ayraud, Boncenne, Clais, Clémenceau de la Loquerie, de Fontaines, Gandriau, Hervineau, Joubert, Larignon, Mangou, Mosnay, Moussaud, Niles, de Rochebrune, Rou.leau.

M. le maire lit au Conseil une lettre qu'il a reçue de M. le baron de Mesnard, ancien diplomate et enfant du pays.

M. de Mesnard fait hommage à la ville d'un mémoire écrit en *1863* en faveur de l'alliance russe.

Le Conseil est heureux du don fait à la ville de Fontenay et accepte avec reconnaissance le mémoire dont il s'agit. Il rend hommage à la clairvoyance du diplomate qui a su apporter dans l'appréciation des événements une sagacité supérieure à celle des hommes de son temps.

Il prie M. le maire d'être son interprète envers notre distingué compatriote et décide que les deux exemplaires reçus seront placés, l'un dans les archives de l'Hôtel de Ville, l'autre à la bibliothèque municipale.

(Suivent les signatures de MM. les membres présents à la séance ».

Nous ajouterons que ces précieux Mémoires, dont la *Revue du Bas-Poitou* a eu la primeur, ont également reçu de l'Académie Française, de l'Académie Stanislas de Nancy, de la municipalité de la Roche-sur-Yon et de bien d'autres le plus flatteur accueil.

Nous renouvelons à leur aimable et savant auteur nos bien sincères félicitations.

— de M. H. de la Maldemée (M. H. Renaud) : *Paysages et Souvenirs de Vendée. Pouzauges-la-Ville*, — dans le *Vendéen* du 1er août 1897 ; — *Jard*, dans le *Vendéen* du 15.

— Bouquinerie vendéenne :

Extrait de la Revue des Autographes, de M. E. Charavay (n° d'août 1897) : *Vendée.* — Bon de cinq livres de l'armée catholique et royale, signé par l'abbé *Bernier*, *l'apôtre de la Vendée*, le marquis de *Donnissan*, le prince *de Talmond* et *Pierre-Louis Valot de Beauvollier* in-32 obl. *Très rare.*

De la même Revue (n° d'octobre 1897) : *Réaumur.* (René-Ant. de), illustre physicien et naturaliste, l'inventeur du thermomètre, né à la Rochelle en 1683, mort en 1757. — L. a. s. à un savant ; Paris 8 août 1746, 1 p. in-4. Intéressante lettre relative au thermomètre : « On ne s'était point avisé d'examiner le rapport de l'effet produit sur le thermomètre par l'action directe des rayons du soleil, avec celui qui n'a pour cause que l'attouchement d'un air dans lequel il n'y a que des rayons réfléchis. »

— M. J. Désiry, agent voyer d'arrondissement, vient de tracer une *nouvelle carte de la Vendée.* Cette carte gravée en couleurs, est accompagnée du plan des quatre principales villes du département

— Pour bientôt paraître à l'imprimerie Gouraud, Fontenay-le-Comte. *L'Annuaire fontenaisien*, par L.-P. Gouraud, suivi du *Guide du touriste à Fontenay,* par M. O. de Rochebrune.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre confrère et ami, M. Auguste Gaud, le délicat poète, le fin conteur, qui eut tant et de si mérités succès à l'Exposition ethnographique de

Niort, un charmant volume intitulé : *Ma grand'mère Toinon*, — *Souvenirs d'un paysan*[1]. Nous n'avons que le temps et la place d'en signaler l'apparition et d'ajouter avec l'illustre maître André Theuriet qui en a écrit la Préface, que c'est là un livre de bonne foi, où l'auteur a dépeint avec un incomparable charme les émotions de son enfance, le pays silencieux et fertile où elle s'est écoulée, et les laborieux paysans au contact desquels il a appris de quelles joies et de quelles souffrances la vie est faite.

— Nous recevons également, au moment de clore cette Chronique, un beau volume de notre savant confrère, M. L. Audiat, intitulé : *Deux victimes des Septembriseurs*. Nous en rendrons compte dans notre prochaine livraison.

Les prêtres réfractaires de Vendée sous Napoléon Ier. — Dans la correspondance de Napoléon Ier publiée (en 2 volumes) par M. Lecestre, se trouve une lettre adressée de Paris, le 14 avril 1811 par l'Empereur à Savary, et relative aux dissidents de la Petite Eglise.

Nous en avons extrait le passage suivant particulièrement intéressant pour notre contrée :

« Le sieur Doucin est le chef des prêtres dissidents de la Charente-Inférieure et de la Vendée, où il fait de fréquents voyages. Il réside dans la commune de Dompierre, près la Rochelle.

« A Fontenay, les sieurs Girard, Moulin et Henri, qui se tiennent tantôt à Pissotte, tantôt au Gros-Noyer, sont des prêtres dans le même cas.

« Aux Herbiers, le sieur Buffart, qui se tient ordinairement dans la commune de la Verrie, est aussi dans le même cas.....

« Je désirerais qu'ils fussent arrêtés simultanément et le scellé mis sur leurs papiers, et qu'ils fussent conduits, sans qu'on sût qui ils sont, soit à Vincennes, soit dans une autre prison d'État. Tous leurs papiers seraient envoyés à Paris, où l'on en fera le dépouillement.

« Mais ce n'est pas une petite chose que de les arrêter. Tous ces prêtres sont des suppôts de guerre civile, ayant des correspondances partout.

« On ne doit se fier, ni aux préfets, ni aux juges du paix, ni à la gendarmerie locale, mais il faut employer des agents de police de Paris, et de bons sous-officiers de la gendarmerie d'élite, qui aillent à la fois, dans tous les lieux où sont ces prêtres et s'en saisissent... »

[1] Paris, Lemerre, 1897. R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imp. Lafolye, 2, place des Lices.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

AVANT-PROPOS

L'histoire du clergé vendéen pendant la Révolution a déjà été entreprise au moins deux fois dans ces dernières années. M. l'abbé Baudry, le très laborieux curé du Bernard, eut à peine le temps de s'orienter dans la recherche des documents, distrait d'ailleurs souvent de cette étude par d'autres travaux d'érudition. Plus heureux que lui, M. l'abbé Pontdevie put consacrer exclusivement à cette œuvre, pendant près de vingt ans, sa patience de chercheur et l'ingénieuse activité d'un esprit amoureux de travail et épris de son sujet ; aussi a-t-il épuisé, ou peu s'en faut, les renseignements et les documents qui subsistent encore sur cette période déjà lointaine de notre histoire. Il avait même composé les premiers chapitres, lorsqu'il fut surpris par la mort.

Le concours que nous lui avions prêté et l'indulgence d'une longue amitié qui ne connut pas de nuages, nous ont valu le legs de ces précieuses archives ; et, si nous n'avons pas la prétention de continuer l'œuvre considérable qu'il avait entreprise, nous aimons à espérer que d'autres sauront tirer parti des matériaux dont nous avons l'unique et très modeste ambition de publier aujourd'hui la collection inédite.

Janvier 1898.

EDGAR BOURLOTON.

LUÇON

En 1789, l'évêché de Luçon était, à quatre ou cinq paroisses près, tel que l'avait érigé le pape Jean XXII par sa bulle des ides d'août 1317, qui démembrait en trois diocèses l'antique et vaste diocèse de Poitiers. Il comprenait le département actuel de la Vendée, moins les deux doyennés de Fontenay-le-Comte et de Saint-Laurent-sur-Sèvre attribués à l'évêché de Maillezais, et plus deux paroisses, Legé et Saint-Etienne-de-Corcoué, qui font aujourd'hui partie de l'évêché de Nantes.

La déclaration des biens, domaines et revenus, rendue le 22 février 1790, confirmée par une autre déclaration du 22 décembre suivant, prouve que l'évêché que Richelieu appelait « le plus crotté de France », avait alors un revenu immobilier de 156 164 l. 4 s. 9 d., sans compter un casuel considérable. M. le chanoine Durand, prévôt de Fontenay, qui écrivit en 1730 la vie de Mgr de Lescure, dit que « la cathédrale de Luçon n'en cède point aux autres du royaume ; elle l'emporte sur plusieurs par sa structure et par sa propreté. On y fait l'office divin avec une décence la plus édifiante ; des musiciens en grand nombre servent cette église où on entend une musique des plus charmantes. »

L'auteur inconnu d'une notice sur l'évêché de Luçon en 1789 ajoute « que « l'église de Luçon est devenue, par les embellissements qu'on vient d'y faire, une des plus belles du royaume. »

Tout en tenant compte de l'optimisme qu'excuse l'amour-

propre local, les documents du temps ne contredisent pas ces appréciations bienveillantes.

Le clocher de la cathédrale possédait huit cloches, qui portaient les noms de Saint-Jean, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Saint-Benoît, Sainte-Gabrielle, Sainte-Louise, Sainte-Cécile et Sainte-Françoise.

Les chapelles de Saint-Roch, de la Vierge, du Christ, de Saint-François, de Saint-Charles, de Saint-Urain, s'alignaient dans le bas-côté de gauche, faisant vis-à-vis aux chapelles de Saint-Jean, de Saint Symphorien, de Sainte-Bauduche, de Saint-Sébastien, de Sainte-Geneviève, de Sainte-Cécile, de Saint-Pierre, du côté de l'épître. Huit de ces chapelles étaient pourvues d'une armoire à cinq compartiments, dont les chanoines avaient chacun une clef, et où ils revêtaient le surplis et l'aumusse, gris-souris pour les chanoines ordinaires, et blanche piquée de noir pour les chanoines hebdomadiers. Du 1er octobre au 1er avril, l'habit de chœur était le rochet, le manteau noir garni de velours rouge cramoisi et le camail ; du 1er avril au 1er octobre, le bonnet carré, le surplis et l'aumusse.

Il y avait six enfants de chœur qui restaient chacun dix ans. Une bourse entière était réservée à celui qui montrait le plus de dispositions pour entrer au séminaire. Aux autres on payait un apprentissage. Les serveurs de messe avaient droit aux mêmes avantages après six ans d'exercice.

Monseigneur officiait à toutes les fêtes solennelles, dites de premier ordre, et, ces mêmes jours, donnait à dîner à tout le clergé de Luçon.

A la Fête-Dieu, Mgr, comme seigneur spirituel et temporel de Luçon, faisait prévenir le commandant des gardes-côtes. Tous les habitants faisaient partie de cette garde, sans exception ni exemption, jusqu'à l'âge de 60 ans. Chacun s'habillait à sa guise et complétait un bataillon avec la garnison : cette garde formait une double haie depuis l'autel jusqu'en dehors de la cathédrale. La procession s'acheminait entre

cette double haie, accompagnée par les officiers de justice en robe, par la gendarmerie qui fermait la marche derrière le dais, par quatre tambours et trois hallebardiers. L'habitant malade était obligé de fournir un certificat de médecin à peine de trois jours de prison.

Ce n'est pas le lieu de s'étendre davantage sur le cérémonial en usage dans l'église de Luçon ; il suffit de cet aperçu pour avoir une idée de l'importance qu'on y attachait.

Au moment de la Révolution, Mgr Marie-Charles-Isidore de Mercy, abbé commendataire de l'abbaye royale de Lieu-Dieu-en-Jard, comte de Saint-Jean de Lyon, et conseiller du roi en tous ses conseils, était évêque et baron de Luçon depuis le 17 novembre 1775. Sacré le 18 février 1776, il avait pris possession quelques semaines après.

Le Chapitre de la cathédrale était composé de :

Chanoines dignitaires :

MM. Defresne, doyen.
De Caqueray, archidiacre de Luçon ;
Charette de la Colinière, archidiacre d'Aizenay ;
Guyet de la Platière, archidiacre de Pareds ;
Brumault de Beauregard, chantre ;
De Fontaine, prévôt de Luçon ;
Bumault de Beauregard, chancelier et théologal ;
De Rozan, sous-doyen ;
Leroy de Sérocourt, prévôt de Parthenay.
Avice de Mougon, prévôt de Fontenay ;
Lejeune, prévôt des Essarts ;

Chanoines ordinaires :

MM. Chevalereau,
Paillou,
Bouhier, syndic,
Irland,
Jourdain,
MM. Rodier,
Gandillon,
Belluard,
Serin de Lesnardière,
Boulanger,

MM. Avron.
Villoing.
Brazet.
Destouches.
Chevreux.
De Buor.
MM. De Vouissan.
Babault de Chaumont.
Du Gravier.
De Landerneau.
Perrin.

Chanoines honoraires :

MM. Baudoin, curé de Luçon ;
De Rieussec.

Chanoines hebdomadiers :

MM. Légier,
Couperie,
Sicard,
Le Brasse.
Hamon.
Musset.
M. Souchet, sacriste, secrétaire.
M. Chauvin sous-sacriste.

On comptait en outre : un maître de musique, six enfants de chœur, quinze bacheliers, choristes et musiciens, et un organiste.

Bedeaux : Antoine Brunet et Pierre Chatain, dit la *Bonté* ;
Sacristains : Jacques Giraudet.
Serveurs de messe : François Coué, Jacques Coué, Benjamin Benéteau, Borny, âgés de 10 à 17 ans.

Plusieurs chanoines ajoutaient au bénéfice de leur personnat, les uns une prébende, les autres une demi-prébende, part des revenus de l'ancien chapitre sécularisé.

Les onze volumes de documents manuscrits que nous possédons sur Mgr de Mercy donnent la matière d'une biographie très détaillée de ce prélat. Mgr de Mercy ne revint plus à Luçon après avoir siégé à l'Assemblée constituante, et il nous a paru préférable de reporter à la fin de ces notes le récit de sa vie qui, à l'époque où nous nous plaçons, offre moins d'intérêt local qu'aucune autre. Messieurs du Chapitre nous importent

davantage, quoiqu'ils ne soient pas tous Vendéens ; mais la plupart ont joué dans les événements d'alors un rôle plus rapproché de nous que leur évêque, qui, loin de ses prêtres, n'occupa les loisirs prolongés de l'exil qu'à une incessante correspondance, destinée à maintenir intacts, autant que possible, les liens d'affection, de respect et d'obéissance du troupeau dispersé envers le pasteur.

En prenant possession de l'évêché de Luçon, Mgr de Mercy, originaire du Dauphiné, avait amené avec lui des compatriotes et des amis qu'il avait fallu pourvoir. Le cœur du prélat n'était que trop accessible à ces influences dont le danger ne lui apparut que plus tard : « Je sens à merveille, écrivait-il à l'abbé Paillou, le mérite de vos observations sur l'admission des étrangers dans mon diocèse. Je conviens que j'en ai trop admis, et souvent je me le suis reproché. Mais j'ai été forcé de céder à des impulsions, à des circonstances qui me maîtrisaient ; j'en suis bien revenu et vous ne me verrez plus commettre cette faute. » *(Doc. inéd.)*. Ces immigrations intéressées étaient alors d'usage et plus tolérées autrefois qu'aujourd'hui ; c'était la part du feu, la dîme du nouveau seigneur prélevée sur le clergé indigène, et dont l'abus fréquent explique bien des jalousies et des rancunes, qui trouvèrent justement, dans les circonstances révolutionnaires de l'époque, des occasions de se satisfaire.

A Luçon, le clergé paroissial fut le premier atteint par les mesures que provoqua la promulgation de la Constitution civile du clergé. La cathédrale était desservie par le Chapitre, et la ville n'avait qu'une église paroissiale, Saint-Mathurin. Le service divin était en outre assuré au Séminaire, chez les Capucins, les Ursulines, à l'Union chrétienne, chez les Filles de la Sagesse et à l'hôpital tenu par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

En 1790, le curé de la paroisse de Saint-Mathurin était M. Martin BAUDOUIN, ancien vicaire des Brouzils, puis de Chantonnay, assisté de son frère, M. Louis BAUDOUIN,

comme premier vicaire, lequel fut plus tard le P. Baudouin, fondateur de la Congrégation de Chavagnes, et de M. LEBEDESQUE, comme second vicaire.

Tous les trois refusèrent le serment exigé par la constitution civile. La municipalité de Luçon ferma les yeux, autant qu'elle le put, sur cette situation. Mais, dès que M. Rodrigue, curé de Fougéré, eût été élu évêque constitutionnel de la Vendée, le 1er mai 1791, des mesures de rigueur durent être prises contre les prêtres fidèles, dont la résistance gênait fort le prélat intrus.

Quelques écoliers, demeurés au séminaire de Luçon, qui tenait lieu de collège communal, trouvèrent à propos d'adresser une longue lettre à l'Assemblée nationale, déclarant « qu'aveuglés par les discours artificieux de leurs indignes supérieurs, ils ouvraient enfin les yeux à la vérité et à la raison. » (*Arch. Nat.* F19, 481). Malgré cet état d'âme, on prit un biais pour décourager l'opposition de fait des prêtres insermentés, si discrète qu'elle fût dans la forme, et la municipalité fit fermer l'église de Saint-Mathurin, en ordonnant à M. Baudouin de transporter les vases sacrés à l'église cathédrale déclarée paroissiale, et d'y dire désormais la messe. Sur son refus, le procureur de la commune requit l'abbé Gaudin, ex-oratorien, auteur d'un livre publié en 1781 sous ce titre : *Inconvénients du célibat des prêtres*, et tout frais promu « vicaire épiscopal » de la Vendée, d'opérer sans retard cette translation, de faire fermer les portes de la ci-devant paroisse et de déposer les clefs au greffe de la municipalité (11 juin 1791. *Arch. municip.*), Dès le lendemain, la commune prit un arrêté défendant à tout prêtre non assermenté de faire aucune fonction ecclésiastique, et fit signifier copie de sa délibération « au sieur Baudouin ». M. Baudouin n'en continua pas moins de dire la messe dans des chapelles, et l'évêque constitutionnel en fit faire une information judiciaire, dont fut chargé le sieur Bertin, greffier du tribunal de Fontenay, à qui il fut alloué, le 1er août 1791, 23 l. 10 s. pour ses vacations (*Arch. dép. Vendée*).

Ce commencement de procédure n'eut pas d'autres suites, car bientôt la municipalité céda devant la pression du sentiment public et revint sur ses pas ; par son arrêté du 7 août 1791, elle disposa « qu'il n'y aura que l'église cathédrale paroissiale où les prêtres non conformistes pourront dire la messe, excepté pendant la grand'messe » ; le même arrêté portait que « les Filles de l'Union chrétienne et celles de l'hôpital ne pourront recevoir d'autre aumônier que celui désigné par l'évêque de la Vendée » (*Arch. mun. Luçon*). La municipalité renouvela les mêmes injonctions le 17 août :

« Sur ce qui a été représenté que les prêtres non-conformistes de cette ville se permettent, au mépris de différentes lois, de dire la messe et d'administrer les personnes.

« L'assemblée, ouï le procureur de la commune, arrête qu'il n'y aura à l'avenir dans la ville de Luçon, à dater d'aujourd'hui, que l'église cathédrale paroissiale, qui est seule église nationale en cette ville, où tous les prêtres non-conformistes pourront dire la messe, seulement depuis la première messe jusqu'à midi, excepté pendant la grand'messe, après s'être fait connaître de M. l'évêque de la Vendée, sans pouvoir la dire en aucune autre église. » (*Arch. municip*).

Pour donner plus de force à son arrêté, dont on discutait la validité légale, la municipalité de Luçon demanda au Directoire du district de Fontenay de le sanctionner :

« Rapport fait au Directoire du district de Fontenay d'une pétition de la municipalité de Luçon, le 17 de ce mois, relative à la clôture des églises non paroissiales desservies par des prêtres non conformistes, tendante à ce que l'arrêté du Département rendu à cet égard pour la ville de Fontenay, le 30 juillet dernier, soit déclaré commun à la ville de Luçon ;

« Vu la délibération ci-devant, ensemble le renvoi du département daté de ce jour ;

« Le Directoire, considérant la pétition de la municipalité de Fontenay sur laquelle est intervenu l'arrêté du 30 juillet dernier ;

« Est d'avis qu'il y a lieu d'arrêter :

« 1° Que ledit arrêté du 30 juillet dernier sera commun à la ville de Luçon dans tout son contenu ;

« 2° Que conformément à l'article 1er d'icelui, à dater de dimanche prochain 28 de ce mois, les ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment prescrit par la loi du 26 décembre dernier, seront autorisés, en conformité de la loi du 13 mai dernier à se présenter dans l'église paroissiale cathédrale de Luçon pour y dire la messe seulement, laquelle église sera la seule qui continuera à être ouverte pour le service public du culte religieux.

« 3° Que les portes extérieures des autres églises de la ville de Luçon, tant celles de l'hôpital que des religieuses Ursulines et de l'Union chrétienne, seront fermées à compter du même jour et affectées au service particulier de ces maisons, sans que les étrangers puissent y être admis.

« Que l'oratoire du Séminaire-Collège sera également fermé jusqu'à la rentrée des classes ou jusqu'à ce que ledit Séminaire-Collège soit pourvu de supérieurs et régents constitutionnels.

« Que la Municipalité notifiera dans le plus court délai aux religieuses desdites communautés et aux sœurs de l'hôpital et supérieur du collège l'arrêté à intervenir, en leur enjoignant de s'y conformer exactement, et prendre aussi le nom de l'aumônier de chacune de ces maisons et l'heure à laquelle il est d'usage de dire la messe » (*Arch. départ.*).

Et, pour appuyer ces prescriptions, les poursuites, suspendues contre les prêtres insermentés, furent reprises de plus belle ; il fallait les tenir en haleine ; on en trouve les traces matérielles dans les frais payés aux hommes de loi : 96 l. 12 s., le 20 août 91, à Fleury, huissier à Fontenay pour avoir instrumenté « contre le sr Baudouin, ci-devant vicaire de Luçon » ; 25 l., le 9 septembre, à Bertin, non moins huissier, « pour l'instruction de l'affaire criminelle contre les ci-devant curé et vicaire de Luçon » (*Arch. départ.*).

Un peu plus grave fut la visite faite, le 12 septembre 1791, par le brigadier de la gendarmerie de Luçon, chez tous les prêtres de la ville nés hors du département, pour leur enjoindre de sortir sans délai de la Vendée, conformément à l'arrêté du Directoire du département (*Arch. municip. Luçon*) ; premier avertissement pour les autres. Ils ne s'en émurent pas davantage, et continuèrent à défendre, avec leur foi, la liberté de conscience de tous. A leur instigation, le 6 octobre 1791, MM. Chanceau, Clément, Chauveau jeune, juge de paix, et Roubaud, bourgeois de Luçon, protestèrent contre la fermeture, par ordre de la municipalité, des églises de la ville, sauf la cathédrale, et demandèrent la réouverture de l'église des ci-devant Capucins, au nom de la liberté des cultes reconnue et proclamée par la Constitution (*Arch. Nat.*, F 19 481[1]) ; on passa outre à leur pétition.

Il ne paraît pas que des incidents graves aient modifié la situation jusqu'au décret de déportation du 26 août 1792 contre les prêtres insermentés en général. Il n'y eut qu'à s'y soumettre, et, le 9 septembre, MM. Martin et Louis Baudouin, M. Lebedesque et 73 autres prêtres s'embarquèrent aux Sables d'Olonne sur la barque le *Jean-François*, capitaine Picard, qui s'engagea à les conduire à Bilbao (*Arch. greffe des Sables-d'Olonne*). La traversée fut pénible ; une furieuse tempête assaillit le *Jean-François* dans le golfe de Gascogne ; l'un des passagers, M. Hamon, chanoine hebdomadier de la cathédrale, fut même emporté par un coup de mer ; ces angoisses durèrent deux jours entiers, et ce ne fut que le 14 qu'on put atterrir à Saint-Sébastien, où un bienveillant accueil remit un peu les exilés de ces premières épreuves. Après quelques jours de repos dans les monastères de la ville, ils furent répartis dans divers cantonnements.

MM. Baudouin furent envoyés à Tolède, où le curé de Saint-Mathurin rendit son âme à Dieu le 4 septembre 1796, après une longue et édifiante maladie.

Le P. Bethuys, qui a écrit la *Vie du P. Baudouin*, a donné

de nombreux détails que nous ne reproduisons pas ici, notre but étant moins d'écrire une histoire que de publier les documents inédits en notre possession. M. Lebedesque ayant été nommé curé du château d'Olonne en avril 1792, six mois avant la déportation, nous renvoyons aux notes sur cette paroisse les renseignements qui le concernent.

Les chanoines de la cathédrale ne furent pas sans éprouver le contre-coup des rigueurs révolutionnaires dont le clergé paroissiale fut la première victime Mais n'ayant pas charge d'âmes, plus libres de leurs mouvements, ils se dispersèrent au moment des plus vives alarmes, quelques-uns même si discrètement qu'il n'a pas été possible de suivre leurs traces. La plupart n'attendirent pas qu'on les en priât pour quitter Luçon et pour se mettre en sûreté, au moins momentanément, dans des familles amies.

De ce nombre fut M. Defresne, doyen du Chapitre, vicaire général et abbé des Fontenelles. Il ne toucha pas le traitement de 2412 l. 7 s. 9 d. qui lui avait été attribué comme aux autres chanoines par le Directoire du département (séance du 22 décembre 1790) lors de la mise en vente des biens ecclésiastiques (*Arch. départ.*). Il avait quitté Luçon des premiers pour se retirer dans la famille de L. dont il suivit la fortune. Cependant, tandis que cette famille gagnait la Suisse, M. le doyen ne franchit pas encore la frontière, et se cacha à Saint-Claude (Jura). Les lettres de Mgr de Mercy, avec qui il resta en correspondance, tiennent au courant de sa position. « M. Defresne est toujours à Saint-Claude, toujours inconnu, écrit le prélat à M Paillou. le 16 février 1793; il compte au beau temps s'en éloigner. » — « Dernièrement M. Defresne a été retenu trois jours en prison à Saint-Claude, comme suspect, à cause de ses liaisons avec Mme de L. On lui a rendu sa liberté, mais vous sentez tous les risques qu'il peut courir encore « (*Lettre du 1er juin 1793*). Libre, M. le doyen n'hésita pas à partir. « Il ne reste en Suisse, de nos frères, que l'abbé Defresne qui compte passer son hiver à Fribourg ou à Soleure » (*Lettre*

du 8 octobre 1794). Mais les circonstances le poussèrent plus loin : « M. Defresne a quitté la Suisse et est allé à Turin où Mme la duchesse de L. a été appelée par Madame (femme du comte d'Artois); il doit y être du 25 septembre » (*Lettre du 5 octobre 1795*). « L'abbé Defresne, qui était sorti un moment de Turin, y est retourné et est toujours avec Mme la duchesse de L. Mais le sort de ce pays reste toujours incertain, et l'abbé n'écrit point. Ce n'est qu'indirectement que j'ai de ses nouvelles » « *Lettre du 30 juillet 1796*). — (L'abbé Defresne est toujours à Turin chez Madame avec Mme la duchesse de L. » (*Lettre du 10 décembre 1794*). Puis, les nouvelles cessèrent jusqu'à l'annonce de la mort du doyen. « Le si cher abbé Defresne est mort à Clagenfurt en Carinthie le 13 de ce mois, martyr de son zèle et de sa charité. Il y avait à Clagenfurt quinze cents prisonniers français ; parmi eux s'est manifestée une épidémie à laquelle on n'a pu trouver encore de remède ; les prêtres français qui se trouvent dans ce pays-là ont été invités à leur offrir dans leur hôpital les secours de leur ministère. Des quatre premiers qui y sont allés, deux sont morts et deux ont été gravement malades. Cela n'a pas arrêté le zèle de notre saint doyen. Malgré les instances de ses amis, malgré la défense expresse de Madame à qui il disait la messe tous les jours, il a cédé à l'impulsion de sa charité ; il a compté pour rien sa vie, il a cru en devoir le sacrifice au salut des âmes de quelques-uns de ses malheureux compatriotes ; il s'y est saintement préparé ; il a contracté la maladie, il en est mort en véritable prédestiné, emportant les regrets, l'estime et l'admiration de tous ceux qui l'ont connu. C'est une grande perte pour notre diocèse, aussi est-ce sur elle que je pleure et sur moi, et non sur lui. Il n'est pas mort, notre ami, il n'est qu'endormi dans le Seigneur ; il jouit du repos des justes, il nous a montré le chemin ; profitons de ses exemples pour mériter de lui être un jour réunis. Recommandez-le aux prières de tous nos frères. » (*Lettre du 26 janvier 1800*).

Le second dignitaire du Chapitre, M. Pierre-Nicolas de CAQUERAY de VALOLLIVE, archidiacre de Luçon, abbé de l'île Chauvet, vicaire général d'Angers, n'habitait pas ordinairement Luçon, et nous n'avons retrouvé de lui que la mention de sa mort dans une lettre de Mgr de Mercy, du 20 juillet 1801 : « Je vous annonce avec douleur que nous avons perdu le bon abbé de Caqueray à Saint-Germain-en-Lay. On me mande qu'il y a déjà du temps qu'il est mort, plein de mérites et de bonnes œuvres. Il a constamment travaillé avec le plus grand zèle ; je le regrette bien sincèrement. »

Le troisième dignitaire, M. Jean-Louis CHARETTE de la COLINIÈRE, archidiacre d'Aizenay, vicaire général, prieur de la Roche-sur-Yon, né à Nantes, était cousin-germain du fameux chef de l'armée vendéenne de l'Ouest. Caractère indécis, esprit craintif et timoré, soucieux de sa tranquillité, le chanoine eût mérité de vivre dans des temps plus calmes. Il ne prêta pas le serment constitutionnel et ne quitta pas le pays. Le 23 février 1791, le Directoire du département fixa son traitement à 3358 l. 2 s. 9 d., épave modeste pour l'ancien titulaire de la chapelle Saint-Thomas, paroisse de Mouillac (Loire-Inférieure) dont il était démissionnaire, mais sur laquelle il s'était réservé une pension viagère de 500 l. en vertu d'un bref du pape et d'un arrêt confirmatif du parlement de Rennes, et pour l'ancien bénéficier du prieuré de Saint-Etienne de la Roche-sur-Yon et de l'archidiaconé d'Aizenay qui lui donnaient un revenu ordinaire de 6108 l. 4 d. (*Arch. départ.*). Il se résigna, et ne songea qu'à ménager l'avenir. Le 1er avril 1792, il se fit délivrer par la municipalité de Luçon un certificat de résidence (*Arch. mun. Luçon*), et se retira dans la paroisse de Chasnais, quand l'horizon devint plus sombre. De là, il s'installa définitivement au château de l'Eraudière, près Dompierre-sur-Yon, chez la famille de Buor. Il put y passer, sans trop d'inquiétudes, la période aiguë de la Révolution, bien qu'un rapport militaire le dénonce comme « resté

parmi les insurgés, avec quatorze ou quinze femmes de haut parage, femmes, sœurs ou parentes d'émigrés, et cinq ou six autres hommes constamment en relations avec les rebelles. » *(Arch. départ.)*. M. de la Colinière, qui avait toujours les pouvoirs de vicaire général de Mgr de Mercy, dut présider avec l'abbé Brumault de Beauregard le synode du Poiré-sur-Vie, le 4 août 1795, et ne manifesta pas autrement.

Après le 18 fructidor, il prêta, le 22 janvier 1798, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie prescrit par la loi du 19 fructidor an V. Cette faiblesse n'eut pas l'approbation de Mgr de Mercy, qui, le 12 mai suivant, s'en ouvrit à M. Paillou : « M. Irland me nomme l'abbé de la Colinière parmi les sept qui, dans le diocèse, ont fait le serment. Je suis très fâché qu'il ait donné cet exemple, et plus encore de la division qui en résulte parmi les frères. » M. de la Colinière avait eu son idée en agissant ainsi ; en effet, le 18 juin suivant, « le citoyen Jean-Louis Charrette-Colinière, prêtre, demeurant commune de Dompierre, canton de Belleville » demanda main-levée des saisies et séquestres mis sur ses biens. L'administration cantonale de Belleville attesta la bonne conduite du requérant depuis dix-huit mois de résidence, et « considérant : 1° que l'article 1er de l'un des arrêtés pris à Nantes le 29 pluviôse an III par les représentants du peuple, chargés de l'exécution de la loi d'amnistie du 12 frimaire précédent, lesdits arrêtés approuvés par la loi du 24 ventôse an III, porte que les personnes habitant la Vendée et se soumettant aux lois de la République sont à l'abri de toutes recherches pour le passé ;

« Considérant que suivant l'article 10 de l'arrêté du Directoire exécutif du 7 nivôse an IV, les hommes qui par leur état ont le plus d'influence sur l'esprit des habitants ne doivent être déportés qu'autant qu'ils s'écarteraient du respect dû aux lois, et que l'on doit se borner envers eux à une surveillance particulière ;

« Considérant que par sa proclamation du 17 germinal an IV aux habitants de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-

Sèvres et de Maine-et-Loire, Lazare Hoche, général en chef de l'armée de l'Océan, promit auxdits habitants que, tant que leurs prêtres se borneraient à les prêcher et à les instruire dans la morale douce et pure de l'Evangile, jamais ils ne seraient inquiétés ;

« Considérant qu'il résulte de la lettre écrite par le ministre de la police générale au commissaire près cette administration le 28 vendémiaire dernier, que l'on doit laisser jouir de leur liberté les prêtres qui étaient dans ce département pendant les troubles et immédiatement après, s'ils sont paisibles et tranquilles ;

« Considérant que par une autre lettre du 4 brumaire dernier, le ministre de la police générale a de nouveau déclaré au commissaire près cette administration que l'on devait continuer à étendre le voile de l'amnistie, seulement sur les prêtres qui étaient domiciliés pendant les troubles et à l'instant de la pacification.

« Considérant néanmoins que le gouvernement consulté plusieurs fois par cette administration depuis le mois de brumaire an IV sur la situation politique des prêtres insermentés de ce département, n'a donné aucune réponse positive, et que cette circonstance ne lui permet de donner sur la présente pétition qu'un avis touchant le pétitionnaire qui justifie avoir prêté le serment de haine à la royauté et à l'anarchie :

« Le commissaire entendu, l'Assemblée départementale est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser le citoyen Colinière dans la possession provisoire de ses biens séquestrés, sauf à en référer au ministre de la police générale. » (*Arch. départ.*)

Mais, M. de la Colinière perdait peut-être au change. Depuis sa prestation de serment, Mgr de Mercy avait révoqué ses pouvoirs de vicaire général (12 septembre 1798), en confirmant toutefois ce qu'il avait fait jusqu'à ce jour en cette qualité. L'abbé attendit une révocation en règle, en disant que « jusque-là, il irait son train. » La notification directe

ne lui fut faite, par l'abbé Voyneau, qu'un peu avant Pâques 1799. « Je vous félicite, écrit Mgr de Mercy à M. Paillou le 26 juin 1799, d'être débarrassé de Louis de la Colinière, mais je suis très affligé de ses torts. Les engagements que j'avais pris avec lui étaient de droit subordonnés à sa conduite, et il les a dissous. Nous verrons dans le temps, car il ne faut jamais désespérer du pécheur. Mais je me réserve à moi seul de l'approuver pour mon diocèse, si jamais le cas y échoit. »

Au reçu de sa révocation, l'abbé de la Colinière écrivit à M. Paillou, chargé des pouvoirs généraux de Mgr de Mercy, une lettre de récriminations contre son évêque en ajoutant qu'il se retirait à Nantes, départ qu'il n'effectua que plus tard. En même temps, il adressa à M. Voyneau un accusé de réception plus circonspect. « La réponse faite par la Colinière à M. Voyneau ne me laisse pas sans espérance sur son retour. C'est déjà beaucoup qu'il ait répondu par écrit. Il faut l'encourager. Ah ! s'il pouvait voir avec quelle ardeur mon cœur paternel le sollicite, il n'hésiterait pas à se jeter dans mes bras » (*Lettre de Mgr de Mercy du 2 octobre 1799*).

L'esprit de révolte ne souffla pas longtemps, et, dès le mois d'avril 1800, M. de la Colinière fit sa soumission. « Je ne saurais vous dire combien j'ai reçu de consolation en apprenant que notre cher frère, Louis de la Colinière, s'est enfin rapproché du vénérable Mady et qu'il l'a reconnu pour son chef, qu'il lui a demandé des pouvoirs et qu'il travaille sous ses ordres. Puisse cette heureuse correspondance qui s'est établie entre eux n'être jamais troublée. J'en ai rendu à Dieu de bien sincères actions de grâce, et je vous charge de faire savoir à cher abbé tout le compte que lui en tient mon cœur, qui n'a jamais cessé d'être à lui. » (*Lettre de Mgr de Mercy à M. Paillou du 6 août 1800*).

L'ancien chanoine vint alors se réinstaller à Dompierre où nous le retrouvons en juillet 1801 exerçant le ministère pastoral. « Je suis bien aise de voir Louis de la Colinière em-

ployé dans le ministère pastoral. Vous ne me dites pas si vous vous êtes respectivement cherchés, si vous vous êtes vus, ce qui s'est passé entre vous, ni quelle est son opinion J'avoue que j'en avais espéré mieux que ce que vous me dites. C'est un enfant qui m'est cher et je ne me consolerai pas de ne pas le retrouver en tout digne de moi. Je le recommande particulièrement à votre charité et à vos égards. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 28 juillet 1801*).

Dans le rapport adressé peu auparavant au ministre de l'intérieur par le préfet de la Vendée, on lit : « Charrette-Colinière exerce à Dompierre ; ancien vicaire général de Luçon, a de l'esprit, des connaissances, des mœurs doucés, et est attaché au gouvernement, auquel il a fait la promesse de fidélité. » (*Arch. Nat.*).

Nous n'avons pas à rechercher les motifs des variations de M. de la Colinière, mais nous n'avons pas à cacher non plus qu'il se préoccupait toujours beaucoup de rentrer dans la possession de ses biens séquestrés. Dans ce but, il était en correspondance avec Cavoleau[1], alors secrétaire général de la Vendée ; le ton de ses lettres montre ce qu'il attendait de lui :

A l'Eraudière, ce 20 floréal an VIII.

« J'avais répondu, Monsieur, à votre lettre du 13 floréal et je me disposais à l'envoyer à la poste lorsqu'on m'a apporté celle du 17 à laquelle je ne m'attendais pas. J'ai mille et mille grâces à rendre à celui qui dans les premiers moments de son élévation se consacre au service de ses amis. Cette conduite qui est bien rare aujourd'hui honore vos sentiments et prouve toute la bonté de votre âme. Mais l'empressement avec lequel vous m'annoncez une nouvelle qui m'est très agréable ajoute une grâce infinie à vos services. C'est à ces traits que l'on peut connaître parfaitement la véritable amitié.

[1] Cavoleau, curé de Péault (canton de Mareuil) à la Révolution, avait prêté le serment, abjuré, puis avait épousé une ex-religieuse Ursuline de Parthenay, dans la même situation canoniqne que lui. (*Voy. art.* PÉAULT).

« Je suis, Monsieur, aussi reconnaissant qu'il est possible de l'être de toutes les démarches que vous faites pour mon bonheur. Je dois pendant toute ma vie me souvenir de votre zèle et je serais un ingrat si j'oubliais le nom d'un ami tel que vous.

« Puisque vous me voulez du bien, accélérez autant qu'il sera en votre pouvoir la décision de mon affaire. Le 10 pluviôse dernier, l'administration centrale promit sincèrement de statuer définitivement et de faire droit à ma demande. Mais le lendemain, s'étant fait représenter de nouveau l'affaire et l'ayant considérée sous le point d'intérêt général, elle reconnut son incompétence. Comme je ne suis pas né heureux, il est possible que des événements extraordinaires viennent détruire inopinément nos espérances. Notre édifice constitutionnel peut devenir solide, et nous devons tous désirer qu'il devienne le temple du bonheur par excellence. Mais vous devez vous apercevoir qu'on cherche encore à renverser les colonnes que des architectes habiles s'efforcent d'élever chaque jour pour le rendre inébranlable et digne de notre admiration.

« Profitons des bons moments, car depuis longtemps ils sont très rares. Ecrivez-moi, je vous prie, quand le préfet aura reçu la décision du ministre de la police générale. Votre lettre a fait grand plaisir à certaines personnes qui ont la bonté de s'intéresser à moi. Si, depuis deux ans, des gens malintentionnés ont été assez injustes pour me faire tout le mal qui était en leur pouvoir, j'ai eu le bonheur de trouver dans mes peines les douces consolations de la bonne amitié.

« Je vous salue et vous demande la confirmation de votre affection ; elle doit être chère à tous ceux qui sauront connaître la bonté de votre cœur et la délicatesse de vos sentiments.

« Tout à vous.

« J.-L CHARETTE-COLINIÈRE. »

Le 3 brumaire an IX, nouvelle lettre du même au même qui précise un point assez curieux de sa requête :

« Consultez de nouveau et marquez-moi en ami si la vente du quart de mes biens faite par ma sœur pendant ma captivité est bonne, et s'il n'existe aucun moyen de la faire déclarer éteinte et nulle.

« Veuillez, Monsieur, *me rappeler au souvenir de votre moitié*, et me croire pour la vie

« Votre affectionné serviteur et bon ami,

« J.-L. CHARETTE-COLINIÈRE. »

La reconnaissance de M. de la Colinière eût peut-être gagné à s'exprimer avec moins d'effusions intimes ; mais le souci de ses intérêts matériels l'aveuglait au point de lui faire perdre la notion des nuances. Le 1er frimaire an XI, il écrivait à M. Mazière[1], chef de bureau de la préfecture du département de la Vendée :

« CITOYEN,

« Etant déterminé à fixer ma résidence à Nantes, lieu de ma naissance, vous me rendrez service en me faisant passer une expédition de l'arrêté du mois de février 1791 qui règle le traitement dont je devais jouir alors en dédommagement des bénéfices qui rentraient dans la main de la nation française. L'arrêté des consuls m'autorise à réclamer une pension et, quoique je ne compte pas beaucoup sur l'exactitude du payement, j'estime cependant qu'il est convenable de se mettre en règle à cet égard. J'aurais accepté avec reconnaissance vos bons offices pour la liquidation de mon traitement en cas de résidence dans le diocèse de la Rochelle. Mais aimant mieux ma ville natale qu'un pays nouveau pour moi, c'est au préfet de Nantes que je dois m'adresser et je vous

[1] Mazière, curé de Montournais (canton de Pouzauges) à la Révolution, prêta le serment, abjura, etentra dans l'administration. (*Voy. art.* MONTOURNAIS)

aurai la plus grande obligation si vous voulez bien m'envoyer à Nantes, rue Saint-Vincent n° 12, la pièce dont j'ay besoin pour faire valoir mes droits aux termes de l'arrêté des Consuls.

« Agréez, citoyen, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels je suis

« Votre concitoyen,

« J.-L. CHARETTE-COLINIÈRE. »

« A l'Eraudière ce 1er frimaire an XI. »

Le « citoyen » Mazière répondit :

« Fontenay, le 13 frimaire an XI.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Quelques recherches que j'aie faites, et dans la meilleure intention de remplir l'objet de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, je n'ai pu trouver aucune trace de votre arrêté de liquidation. Tous les papiers, registres et minutes du département, antérieurs au 23 may 1793, jour de la prise de Fontenay, ont été lacérés, incendiés ou jettés dans les puits. Mais je me suis avisé de recourir aux registres du citoyen Laval dont la maison fut épargnée, qui était receveur du district de Fontenay, et qui paya jusqu'aux troubles de 1792 tous ceux dont le département avait arrêté la liquidation du traitement. J'ai réussi. Le citoyen Laval m'a donné un extrait de sa comptabilité ; j'ai l'honneur de vous l'adresser en forme ; il porte que dans l'an 1791 votre traitement fut payé sur le pied de 3587 l. 10 s. et que celui de 1792 pour les six premiers mois fut la moitié de cette somme, savoir 1793 l. 25 s. Certes le receveur ne pouvait payer qu'en vertu de mandats de l'administration départementale, et cette administration ne donnait de mandats qu'en suite de ses arrêtés qui fixaient la liquidation. Je ne fais pas timbrer cette pièce, je ne crois pas qu'on puisse vous faire de difficultés sur cette formalité. De tout temps, les pensionnaires ont le

droit d'exiger les preuves qu'ils demandent, sans aucun frais ; je suis persuadé, monsieur l'abbé, que vos trois autres pièces exigées par l'instruction sur l'arrêté des consuls du 3 prairial an 10, jointes à celle-ci, seront tout ce que vous deviez produire pour obtenir la pension que promet cet arrêté.

« Je vous prie d'agréer mes très humbles respects.

« MAZIÈRE. »[1]

L'abbé de la Colinière se retira effectivement à Nantes ; il figure sur la liste des chanoines honoraires de cette ville à la date du 26 janvier 1803. Il y mourut vraisemblablement, nous ne savons à quelle date.

M. FRANÇOIS-SÉBASTIEN GUILLET DE LA PLATIÈRE, quatrième dignitaire du Chapitre, archidiacre de Pareds et prieur de Commequiers, était né dans le diocèse de Lyon le 12 mars 1738. Ami de Mgr de Mercy, il reçut de lui la dignité d'archidiacre de Pareds vacante par le décès de M. Béchet de Biarge, et dont il prit possession le 4 octobre 1785 ; pourvu d'un canonicat à Luçon le 13 janvier suivant, il fut nommé peu après vicaire général. Le refus de serment l'obligea à quitter la Vendée. « L'abbé de la Platière est à Chambéry, écrit Mgr de Mercy le 6 novembre 1792 ; je l'ai vu un instant à Lausanne ; il a été à Fribourg, il n'a pas pu y rester ; il a gagné du côté de l'Italie. » Et, dix jours plus tard : « La Platière est à Lucerne. » Il y séjourna tout près de deux ans, car Mgr de Mercy écrit, le 8 octobre 1794 : « L'abbé de la Platière a quitté Lucerne, mais pour s'établir avec sa famille nouvellement émigrée dans un village de ce canton. » Mgr de Mercy n'en parle pas davantage, et nous n'en savons pas plus sur le compte de ce chanoine qui n'eut plus aucune attache avec le diocèse de Luçon.

[1] *Originaux*, de ma collection.

L'office de chantre constituait la cinquième dignité du Chapitre et était tenu par M. Jean BRUMAULT de BEAUREGARD, également vicaire général. Né le 2 novembre 1747 à Poitiers, où sa famille compte encore de nombreux descendants, M. Jean de Beauregard refusa le serment prescrit par la constitution civile et dut sortir de la Vendée par suite de l'arrêté du Directoire du département du 30 juin 1792. Il se rendit chez sa mère, au manoir de Moulinet, près Poitiers ; mais on ne tarda pas à découvrir sa retraite ; aussi, pour régulariser sa situation, se présenta-t-il, en janvier 93, devant le district, en demandant de passer en Angleterre dans un délai de douze jours. Le 14 janvier, en effet, il prit la diligence pour Paris, où il assista aux douloureuses péripéties du procès et de la mort de Louis XVI. A la fin du mois, il partit pour Calais et s'y embarqua pour l'Angleterre. Deux ans après, il fut chargé d'une mission secrète par le ministère anglais. « M. Brumault est parti le 21 avril pour la Vendée. Il a passé sur un bâtiment à Noirmoutier et a emporté avec lui mes instructions. On le croit heureusement arrivé. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 25 juin 1795*). Cette nouvelle n'ayant pas été confirmée, Mgr de Mercy se montra fort inquiet du sort de son vicaire général. « C'est une bien grande douleur pour moi d'ignorer le sort de l'abbé Brumault. Je n'en ai pas entendu parler depuis son départ. C'était vers Noirmoutier qu'il devait débarquer. Dieu veuille l'avoir conduit à bon port ». (*Lettre du 28 août 1795*). L'incertitude ne dura pas longtemps ; le chanoine Irland donna pour certain à son évêque, le 1er septembre, que son confrère était dans la Vendée ; aussi, dans une lettre du 19 novembre, le prélat mande à M. Paillou : « Il est bien sûr que l'abbé Brumault est dans la Vendée ; un témoin oculaire a rapporté à l'abbé Irland qu'il était chez Charette lorsque ce dernier y arriva ; il fut parfaitement accueilli et dîna chez le général avec le témoin dont j'ai parlé ; mais il est bien singulier que l'abbé Irland n'ait pas encore reçu de ses nouvelles directement. Il faut bien

qu'il ne le puisse pas ou que ses lettres aient été interceptées. »

La traversée de M. Brumault avait été en effet semée d'incidents. Il s'était bien embarqué le 21 avril, mais un contre-ordre donné au capitaine de la frégate l'avait ramené en Angleterre. Il ne put se rembarquer que le 16 juin, et, au lieu de l'envoyer tout droit auprès de Charette, on le fit monter sur le navire qui portait la première division des troupes destinées à être débarquées à Quiberon. On y arriva le 25, et le capitaine, qui avait cependant ordre de le descendre sur la côte de Vendée, refusa d'aller plus loin. Il était d'ailleurs trop tard pour que Charette pût opérer une diversion utile. Afin de remplir sa mission, l'abbé fut contraint de frêter une légère embarcation, dans laquelle l'accompagnèrent l'abbé de Gruchy, MM. de Kersabiec, Bascher et de la Bassetière.

Dans ses Mémoires, l'abbé de Beauregard raconte les péripéties de cette entreprise, sa réception par Charette et les événements qui suivirent. Nous n'avons pas à refaire cette histoire ; il nous suffit d'indiquer les sources à consulter. M. de Beauregard fut promu à l'évêché d'Orléans le 13 janvier 1823 ; démissionnaire en mars 1839, il mourut le 25 novembre 1841.

La sixième dignité du Chapitre, la prévôté de l'église de Luçon, avait pour titutaire M. Gui-Louis-Pierre de FONTAINE, né le 24 octobre 1754, chanoine par la résignation que lui fit son oncle, Charles-Antoine de Fontaine, le 15 novembre 1790, en se réservant sur les revenus de ce bénéfice une pension de 1400 l.

Ni l'oncle, ni le neveu ne prêtèrent le serment requis par l'autorité civile, et, à la liquidation des biens ecclésiastiques, M. Charles-Antoine réclama au Directoire du district la pension viagère qu'il s'était ménagée ; on lui accorda un traitement provisoire de 1200 l. (14 février 1791). Le titulaire, M. Gui-Louis-Pierre, obtint, comme les autres membres du

chapitre, un traitement de 2412 l. 2 s. qd., et une part des revenus de l'ancienne prévôté.

Il résida à Luçon jusqu'en mars 1792 (*Arch. municip. Luçon*) et, forcé de s'expatrier, s'embarqua aux Sables d'Olonne pour l'Espagne le 9 septembre 1792, avec 75 autres prêtres de la Vendée ; il est porté le 41e sur la liste des passagers du *Jean-François*, capitaine François Picard, à destination de Bilbao. Mais la tempête qui assaillit le navire dans le golfe de Gascogne força de louvoyer jusqu'au 14 septembre et de débarquer à Saint-Sébastien. M. de Fontaine accompagna le chanoine Paillou (*Voy.* ce nom) dans ses pérégrinations à travers l'Espagne. Etant tombé malade à Astorga, il songea à faire son testament et consulta M. Paillou, qui en référa à Mgr de Mercy. « Quand je connaîtrai ce que vous me faites seulement pressentir des saintes dispositions de M. de Fontaine, je vous en dirai mon avis, je prends bien de la part à sa douleur, mais je rends grâce à Dieu de nous l'avoir conservé. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 16 janvier 1796*).— « Vous remercierez M. de Fontaine de sa condescendance pour mes avis. » (*Lettre du 12 juin 1796*).

La santé du chanoine une fois remise, il s'en tint là de son projet, et, rentré en France avec M. Paillou, se fixa comme desservant à Saint-Michel-Mont-Malchus. Pensionné, en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X, M. de Fontaine ne quitta pas sa paroisse, adhéra officiellement au Concordat le 7 floréal an XI, et fut ainsi noté, le 11 thermidor suivant, par le préfet de la Vendée : « Desfontaines, ancien chanoine de Luçon, exerce à Saint-Michel-Mont-Malchus ; a fait la promesse ; talents médiocres, mais moralité excellente. » Le 18 mai 1801, il avait en effet prêté le serment autorisé par l'autorité diocésaine :

« Je soussigné, prêtre, résidant commune de Saint-Michel Mont-Malchus, rentré en France avec la permission du ministre, déclare que je fais la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, dans le sens et conformément à l'offre que

j'en ai fait dans la pétition qui lui a été adressée et dans laquelle j'étais compris avec plusieurs autres.

« En conséquence je prie le citoyen Préfet de vouloir bien m'accorder des lettres de surveillance.

« A Saint-Michel-Mont-Malchus le 28 floréal an IX.

GUI-LOUIS-PIERRE DE FONTAINE.

prêtre. »

M. de Fontaine mourut à la cure de Saint-Michel-Mont-Malchus en 1818.

Le frère aîné de l'abbé Jean Brumault de Beauregard, ANDRÉ, chancelier, théologal et vicaire général de Luçon, occupait la septième dignité du Chapitre. Né à Poitiers le 17 mars 1745, il avait fait ses études ecclésiastiques à Saint-Sulpice, et, sur la présentation de M. de la Rochefoucault, avait été nommé chanoine de Luçon en 1762. Entraîné par une vocation particulière, il revint chez les Sulpiciens ; mais sa santé ne lui permit pas de rester dans cette communauté, et Mgr Gaultier d'Ancyse, évêque de Luçon, le rappela près de lui en lui confiant les fonctions de chanoine théologal et de vicaire général. Aussi distingué par ses vertus sacerdotales que par l'activité de sa charité, il fonda à Luçon une maison d'éducation pour soixante jeunes personnes, le Petit Saint-Cyr, dont il sera question plus loin. Après avoir refusé le serment schismatique, il fut appelé à Fontenay et emprisonné sous l'inculpation « d'avoir envoyé des lettres anonymes, tenu des correspondances clandestines pour répandre une doctrine dangereuse, et mis en circulation des écrits contraires aux décrets de l'Assemblée nationale. » Amnistié par le tribunal de Fontenay, le 16 novembre 1791 (*Arch. nat. B² 31*), il se rendit à Paris où il n'échappa aux massacres de septembre 1792 que par la protection de Fauchet, évêque consitutionnel du Calvados. Il quitta Paris le 15 octobre pour revenir à Poi-

tiers, où de nombreuses dénonciations provoquèrent contre lui de nouvelles poursuites.

« Poitiers 1er pluviôse 2e année de la République une et indivisible.

La liberté, l'égalité ou la mort.

« Le président du tribunal criminel du département de la Vienne.

« Au citoyen agent national près le district de Luçon.

« CITOYEN,

« Le nommé Brumault de Beauregard, ci-devant théologal et vicaire général de ton ci-devant évêque, est détenu dans une de nos maisons de réclusion. A la veille de juger ceux qui comme lui sont sujets à la déportation, ou qui s'étant absentés ne peuvent prouver leur résidence en France, et dès lors sont prévenus d'émigration, ou enfin qui par leurs écrits ont fomenté des troubles, prêché la discorde et la guerre civile, et fait verser le sang français, j'ai besoin que tu me donnes tous les renseignements que tu peux recueillir sur les lieux afin que je puisse juger en connaissance de cause celui qui a habité ta commune, y a répandu avec profusion des lettres pastorales ou autres écrits auxquels on a attribué avec raison tous les malheurs de la Vendée.

« Je me rappelle que Gensonné, envoyé en commission dans ton département de la part du pouvoir exécutif, dans le rapport qu'il fit au corps législatif, accusa l'évêque de Luçon et particulièrement son théologal d'avoir par leurs écrits et leurs discours secoué les torches du fanatisme et de la discorde. Je crois que l'Assemblée législative indignée de la conduite de ton évêque et de son digne vicaire général les décréta tous les deux d'accusation. Voilà les pièces que je cherche, et qui ne me sont pas encore tombées sous la main. S'il est en ton pouvoir de me les faire passer, ne perds pas un moment; envoie-moi donc, je t'en prie, toutes les dénonciations, informations ou dépositions qui ont pu être faites dans le temps

contre Beauregard soit aux municipalités, soit aux juges de paix de ton district ou autre. Fais surtout la recherche des écrits contre-révolutionnaire qui sont sortis de sa plume hypocrite, et m'en fais passer un exemplaire certifié. Enfin, n'épargne ni soins ni peines pour me fournir tous les moyens de faire tomber légalement la tête d'un grand coupable et donner un grand exemple à ceux qui seraient tentés de suivre une religion de sang qui dès sa naissance n'a servi qu'à dépeupler la terre. Il est bon aussi que je sache l'époque à laquelle Beauregard s'est retiré de ta commune.

« Salut et fraternité.

PLANIER. »

L'agent national près le district de Fontenay s'empressa d'écrire à Bertin, greffier du tribunal civil (13 pluviôse an II) pour lui demander les pièces qui pouvaient se trouver à son greffe contre l'abbé de Beauregard « décrété jadis d'accusation par Gensonné. »

Le lendemain, il adressa une lettre dans le même but à « ses frères les membres du Comité de surveillance de Fontenay, réclamant des renseignements sur le même grand coupable accusé d'avoir émigré, les juges attendant, pour faire tomber légalement cette tête criminelle, des renseignements propres à les convaincre. J'invite donc le Comité à m'aider à rechercher des renseignements sur cet animal. »

Le même jour, 14 pluviôse, l'agent national répond au président Planier que « sa lettre adressée par erreur à Luçon lui est parvenue, et qu'il fait les recherches les plus actives pour obtenir des renseignements sur Brumault-Beauregard. Encore quelques jours et les renseignements seront fournis. Cette demande intéresse infiniment la chose publique. Ce n'est qu'en détruisant de pareils monstres que nous sommes sûrs de sauver la patrie. »

L'agent national de Luçon mit non moins de zèle à cette recherche, et arriva bon premier avec des documents ; le 2

pluviôse, son collègue de Fontenay le félicite de son succès et ajoute « qu'il est charmé qu'il eût trouvé des pièces contre ledit Beauregard ; qu'il s'empresse de les envoyer au tribunal de Poitiers. Il ne faut pas perdre un instant pour que ce contre-révolutionnaire paie la peine due à ses crimes. »

En même temps, l'agent national de Fontenay presse le greffier du tribunal « de fouiller ses archives pour découvrir des pièces contre Beauregard, lorsqu'il fut incarcéré au commencement de 1792 pour avoir secoué les torches du fanatisme et excité à la guerre civile. Il a hâte d'envoyer à ses juges de quoy faire tomber la tête de cet animal. »

Tout le monde cherchait, et c'était à qui mettrait le plus de zèle à la sinistre besogne. Le 26 pluviôse, l'accusateur public près le tribunal de Fontenay mande au Comité de surveillance :

« Citoyens,

« J'ai cherché au greffe quelque chose qui pût me donner des renseignements sur Brumault-Beauregard. Je n'y ai absolument rien trouvé. Le nombre des affaires que m'a remises mon prédécesseur est peu considérable, et je n'y ai trouvé ni notes ni renseignements sur aucune ancienne affaire. Les pièces relatives à Brumault-Beauregard peuvent être au greffe du tribunal civil. Il n'y a pas eu d'acte d'accusation contre lui, ou, si cet acte n'a pas été vu par le jury, Bertin pourra vous donner quelques éclaircissements là-dessus.

« Salut et fraternité.

MASSÉ. »

(*A suivre*)

VISAGES VENDÉENS

J'ai visité un peu la Vendée cet été ; c'est-à-dire que je suis allé à Fontenay-le-Comte, à l'abbaye de Maillezais et à Mouilleron. Je ne suis ni un archéologue, ni un paysagiste, et je ne possède même pas les talents américains du photographe. D'ailleurs j'ai la fâcheuse coutume de regarder beaucoup plus en moi-même ou dans l'âme de mes compagnons. Ce qui fait que je ne parlerai ici que des amis que j'ai trouvés et des impressions les meilleures emportées dans le wagon de l'Etat qui me ramenait vers le tourbillon parisien.

Fontenay m'a beaucoup plu ; le recueillement des petites villes, que secoue seulement le tumulte sain des marchés, est une détente pour l'esprit. Grâce à une hospitalité parfaite et charmante, j'habitais en face de l'église, et de ma chambre je voyais la haute aiguille dépasser les autres maisons, planer au-dessus de la ville. Les cloches aussi frappaient mes oreilles matinales. Les cloches sont sacrées et douces, elles exorcisent les troubles rêves, elles nettoient l'âme des fumées de la nuit ; car nul ne sait clairement, quand le soleil a fui, de quels fantômes il est visité et quels péchés ressouvenus le hantent. La nuit, le calme s'étendait sur Fontenay endormi, sauf quelques gaies compagnies revenant de soirée ; ainsi je pouvais méditer à loisir sur mon livre *La Femme inquiète*,

songer à tout ce qu'apporte de poison aux nerfs si délicats de la femme — sans compter le reste — la vibration continue des capitales qui ne savent pas plus le bienfait du vrai repos qu'elles ne connaissent l'allégresse du bon travail.

*
* *

J'ai visité, en arrivant, le cimetière. Ce fut une douce promenade. J'adore le cimetière des petites villes. C'est là qu'il faudrait pouvoir s'endormir, quand retentit au crépuscule de la vie l'angelus déjà nocturne. Les morts des grandes cités n'ont pour moi pas beaucoup d'attrait... Je visitais de nouveau récemment à Paris le Père-Lachaise, je n'y sentais la paix, ni pour les promeneurs, ni pour ceux qui l'habitent. Puissent mes os et les dépouilles de ceux que j'aime ne jamais s'étendre dans des nécropoles illustres ! Il est doux d'être seul quand on est las, et de se rafraîchir au sein de la bonne nature qui nous refait avec son éternel sommeil des forces fraîches et pures. Lorsque la mort nous a arrachés, aux agitations inutiles où nous nous dissipons, il doit être bien plus nécessaire encore de se replier loin des fièvres, loin de la promiscuité, sous une pierre qu'ombragent les arbres, avec un horizon de campagne, le bruit du vent dans les branches, le chant de quelque laboureur, et la visite de quelque femme pieuse, venue là pour vous seulement, afin de pleurer, de songer à l'au delà, et d'aimer quelque chose de pur.

Je songeais à tout cela en regardant la plaine s'allonger et les moissons coupées s'entasser là-bas en gerbe au bout de ce délicieux cimetière de Fontenay qui se termine dans les champs. La vie véritable a fait le pacte durable avec la mort ; il n'y a quelque chose d'amer dans la mort et d'irréconciliable que si on la voit avec les yeux artificiels que nous construit notre civilisation détestable. En plein air, à côté d'un paysan qui jette sous la bénédiction du soleil un grain de joie et de santé vers le sillon de son labeur, la mort reprend sa place équitable, redevient la chose normale, sérieuse, mais dénuée

de tristesse, un aspect de l'existence universelle, le terrain secret où doivent germer les futures fleurs.

Il faudrait que l'on accoutumât à ces promenades les enfants surtout. Ce sont eux qui sont les plus près de comprendre le secret de la tombe. Avez-vous remarqué qu'ils n'en ont pas peur d'ordinaire, sans doute parce qu'ayant moins de remords, ils ne craignent guère le compte à rendre de leurs brèves journées ? Et puis la naissance, dont ils sont rapprochés, est une mort elle aussi, de même que toute mort est une naissance. Les hommes en grandissant se familiariseraient ainsi avec leur destin, ils reprendraient pied avec les ancêtres, se relieraient à la sagesse passée, puis ils songeraient à l'époque, guère éloignée certes, où ils deviendront des ancêtres à leur tour. Alors leurs fils et leurs petits-fils viendront s'agenouiller auprès de leur dernière demeure et leur demander la paix, le courage et la révélation.

Et ceux qui descendraient avant le temps, vers la grande nourrice, seraient regardés de nouveau, comme autrefois, les bien-aimés des Dieux. Ceux-là nous sont plus chers que des amantes, plus vénérables que des aïeules, puisqu'ils ont été jugés dignes de ne supporter pas aussi longtemps que nous l'abominable supplice de travailler vainement, ainsi que nous le crie l'Ecclésiaste, du corps, du cœur et de l'esprit...

*
* *

Un autre lieu où il fait bon rêver, promener et s'asseoir et qui, même pour les profanes, suscite l'admiration des pélerins, c'est le *Château*. On appelle ainsi à Fontenay une sorte de parc, qui, grâce à l'artistique tolérance de ses maîtres, a tourné un peu à la forêt vierge et n'en est que plus tentant et plus savoureux. Que de fois, emportant un livre que j'avais le bon goût la plupart du temps de ne pas ouvrir, je me suis allongé sur un lit épais de feuilles, tandis que les lianes se repliant autour de moi, me faisaient un voile naturel par quoi j'échappais aux curiosités des rares passants. Le seigneur de

la forêt vierge de Fontenay, c'est M. Bonnin, un confrère, qui, en sage, s'est retiré à temps des plaisirs bruyants de Paris et se recueille, à l'exemple des poètes latins, dans sa maison solitaire ensevelie sous les arbres. Là il peint avec grâce les paysages familiers, où passent les coiffes des Vendéennes, il s'identifie à cette terre si riche de souvenirs, si opulente en spectacles variés.

Il m'initia à son magnifique jardin, il partait avec une canne et un ciseau pour frayer la route, trancher à vif les branches rebelles trop touffues.

Sa haute taille me devançait, tandis que nous causions de quelques camarades des boulevards ; il me conduisait à des coins exquis où de temps a autre les horizons pittoresques et profonds se révélaient. Tantôt c'était la ville nouvelle, silencieuse déjà vers les six heures, dominée par son clocher comme un troupeau par son pasteur, la ligne des plaines se profilant contre le ciel ; tantôt c'était la ville ancienne escaladant un versant de colline ; la route au bas près de la Vendée, les îles de verdure, les usines. Véritable nid de poète, où la fraîcheur opaque s'allie au doux farniente, où nul barbare ne vient chasser de son importune présence le rêveur, où ne manquent même pas ces vieux antres païens, dont parle Baudelaire, mais pacifiés maintenant, non pas sonores de l'orgie des bacchantes, mais remplis de fruits qui sèchent ou d'instruments aratoires oubliés...

***

Lorque j'arrivai à Fontenay, un courant de spiritisme était répandu dans la ville. Le spiritisme aujourd'hui s'implante de plus en plus partout. J'ai assisté là encore à toutes les expériences classiques de table, d'écriture, de suggestion. Nous avons même essayé les tactiques de l'envoûtement par le verre d'eau magnétisée et elles réussirent. Le sujet très sensible sursautait et se tordait de douleur dès qu'on touchait avec une aiguille à chapeau la surface liquide qu'il

avait un moment serrée entre ses mains et qui se trouvait maintenant, hors de sa vue, derrière lui, dans le salon à côté. Quelques invités présents à cette soirée furent épouvantés. Il faut distinguer cependant dans ces phénomènes encore bien troubles une science expérimentale de l'âme qui s'ébauche ; et la science ne nous doit pas effrayer. L'électricité foudroie ; elle n'en est pas moins très utile comme messagère et comme flambeau. Il est certain que pour commencer les enfants jouent avec le feu et que quelques-uns seront brûlés. Mais ce n'est pas la faute du feu. Je tenterai bientôt d'exprimer dans un prochain livre ce qui me semble de plus véridique et d'acquis sur ces terrains fuyants et parfois volcaniques. J'appellerai ce travail *le Miracle moderne* et quelquefois en l'écrivant, au milieu de tant d'expériences poursuivies soit en Angleterre, soit à Paris, je me rappellerai aussi cette Vendée où il y a de biens gracieux médiums parmi les femmes, (les femmes sont toujours médiums que ce soit du diable ou de Dieu), et des thaumaturges fort aimables qui pourraient passer pour des derviches réincarnés...

*
* *

Je garde de l'abbaye de Maillezais une impression entremêlée de bicyclette et de flageolet. J'y fus conduit par un pianiste-photographe qui sait heureusement beaucoup mieux la photographie que le piano. Il y a en lui du « Tutu panpan » de Daudet. Il a le tort d'avoir trop de cheveux et de les avoir cueillis chez Peladan, qui est un mauvais barbier. Mais il se rattrape en jouant dans le flageolet les airs du pays et en étant au fond le meilleur garçon du monde. J'étais fêté par des airs de flutiau et des entrechats de bicyclistes comme une mariée de village. Sur la route nous rencontrions de braves soldats faisant le service en campagne ; mon compagnon, de temps en temps, prenait les devants et expliquait gravement à un paysan grognard qui ne garait pas sa carriole que les bicyclettes ont peur des chevaux. Nous gravîmes enfin l'es-

calier de la tour de Maillezais. J'allais noyer mes regards dans les pittoresques repliés de ce marais où le soleil joue sur l'eau dormante, perfide, écaillée d'herbes qu'écorche parfois la rame d'un maraîchin.

Je respirais la Vendée, quand mon camarade enfouit son flageolet dans son sac, et en sortit un considérable carton, qu'il appela son « missel »; je ne m'en doutais pas, cet homme était poète et dessinateur aussi. Je déclarai, vaincu, qu'il se faisait tard, mais à peine convoitai-je de prendre un peu le frais sur l'herbe au milieu des belles ruines, mon guide décrocha son sac, disposa rapidement un appareil photographique, et ma pose, (un peu vannée, je dois dire, par tant d'exercices) fut enregistrée sur les plaques de l'éternité...

*
* *

Quelles heures délicates et reposantes coulèrent pour moi à Mouilleron. J'y fus accueilli par le meilleur des historiens modernes de ce beau pays, et ce qui est mieux encore j'y découvris un ami. Nous allâmes ensemble à travers les ruelles sérieuses de ce pays qui enfanta Clémenceau ; je connus les légendes, je marchai sur un sol dont, grâce à mon docte Virgile, tous les mystères se dévoilaient. Nous sourîmes d'un diable impitoyable au milieu de son cortège de damnés dans un vitrail de la vieille église et nous allâmes ensemble visiter les rocs enchantés où les fées dansèrent. M. Vallette, dont l'érudition et le mérite font loi, me fut le miroir de l'âme vendéenne, lui qui a l'esprit curieux et l'âme ardente. Il a gardé le culte de toutes les vieilles pierres, celles de nos églises, celles des druides aussi. Il n'en reste pas moins moderne. Il découvrit la Voyante de Saint-Gervais dont il entretint *le Gaulois* avec la même passion que d'autres de ses collègues emploient à préciser la véritable Mélusine. Nous excursionâmes ensemble, jusque dans la maison éloignée où une servante s'acquit, il y a quelques mois, une renommée étrange de médium et de fée en bouleversant les meubles et

autres objets par sa seule présence. Nouss crutâmes même le cœur et la mémoire des gendarmes et nous reconnûmes ensemble combien il est obscur le point où le merveilleux et le réel s'enchevêtrent, comme l'imagination des hommes travaille à obscurcir et à exalter les phénomènes de la nature —et l'incertitude infinie où nous jette tout ce qui se passe sur la terre et sous le ciel.

*
* *

Il n'y a que les poètes pour tout comprendre, pour tout expliquer, car à eux le secret de l'univers est révélé sous sa forme synthétique. C'est le vulgaire qui les a traités de menteurs ; car il est toujours un menteur celui qui ne voit pas la même vérité que nous. Le poète de la Vendée c'est Renée Monbrun. Son âme revit, pour les raconter, les femmes de ce pays, celles qui furent vailtantes, héroïques, tendres. Etudier les femmes, les vivantes ou les mortes, c'est le grand moyen pour connaître la marche véritable des événements et la plupart des mobiles des hommes. Renée Monbrun a donc choisi la bonne part. Avec ses yeux grands et profonds où les sentiments et les pensées prennent des rayons et des ailes, elle peut voir dans les clartés antiques et les papiers oubliés ; et là où d'autres ne retiendraient que de la poussière, elle enlève la moëlle des temps. Ses goûts de peintre doivent l'aider en cette tâche et aussi son imagination de romancière, car depuis Michelet nous savons bien que l'histoire est une évocation c'est-à-dire une vision à la flambée de nos nerfs, une reconstruction fantômatique. Puisse-t-elle, dans le recueillement de la vie intérieure, accomplir la tâche sereine de rêve et de pensée, tresser les âmes, comme elle sait pour ses émaux mêler avec art ces couleurs, qui nous consolent des fleurs réelles, dont nous finirions par devenir las ! Et qu'elle nous rapporte du domaine où passent voilés et lumineux les souvenirs, la moisson de l'exemple et de la grâce.

JULES BOIS.

SUR LA ROUTE DE FONTGOMBAULT

LAZARINE

(CONTE POITEVIN[1])

Le vieux cabriolet, qui roulait avec un bruit de ferrailles sur la route de Chauvigny à la Roche-Posay, s'arrêta court à l'entrée d'un village, et Saint-Martial, qui somnolait sous la capote, rouvrit brusquement les yeux en entendant le cocher sauter à terre et jurer en son patois poitevin.

— Qu'y a-t-il ? demanda le voyageur.

— J'ai perdu l'écrou d'une de mes roues... Nom de nom de nom !... Il va falloir coucher ici... Encore bien heureux si nous y trouvons un charron capable de réparer ma voiture !...

Saint-Martial avait cinquante-quatre ans sonnés. A cet âge où l'on aime ses aises, la perspective de coucher dans une hasardeuse auberge n'a rien de réjouissant ; aussi l'information du cocher le mit-elle de méchante humeur. Il espérait gagner avant la nuit la Trappe de Fontgombault, où il avait projeté de faire une retraite, et ce malencontreux incident l'irrita. — Saint-Martial était un désenchanté. Fin et délicat lettré il avait, comme tant d'autres, en sa jeunesse, rêvé la gloire littéraire et tout d'abord le théâtre l'avait tenté. Ses pièces

[1] Pour accompagner la charmante eau-forte dans laquelle notre éminent collaborateur M. O. de Rochebrune vient de faire revivre, avec son accoutumé talent, les merveilles architecturales de l'ancienne abbaye restaurée de Fontgombault, M. André Theuriet a bien voulu nous permettre de reproduire ici l'exquise nouvelle qu'il cueillit lui-même sur la route de Fontgombault et dont il offrait récemment la primeur aux lecteurs du « Journal ». N. D. L. R.

n'ayant eu qu'un succès d'estime, il s'était, après la guerre de 1870, laissé glisser dans la politique. Pendant vingt ans, il avait siégé comme député au Palais-Bourbon ; puis, dégoûté de la cuisine électorale, écœuré par le spectacle des tripotages, des compromissions et des transactions louches, il était sorti de la vie parlementaire en un complet désarroi intellectuel et moral. Il avait vidé jusqu'au fond le breuvage amer des renoncements et ne savait plus où se prendre. Pendant ces heures de dépression où l'on semble avoir perdu le goût de vivre, les souvenirs d'une enfance pieuse lui avait remonté au cerveau et il s'était raccroché aux idées religieuses comme à une planche de salut. C'est pourquoi, par ce soir d'octobre, il il se dirigeait vers la Trappe de Fontgombault, dont l'abbé était de ses amis et où une maison hospitalière, annexée à l'abbaye, offrait à quelques désillusionés semblables à lui la paix bienfaisante d'une retraite moitié laïque, moitié claustrale.

Sa mauvaise humeur se dissipa néanmoins à l'aspect du paysage tout intime et riant qu'il avait devant les yeux. La route, avant de pénétrer dans le village, longeait un promontoire bordé de châtaigniers, et surplombant au-dessus des rues déclives, ombreuses, égayées de jardinets en terrasses. En face, sur une éminence rocheuse, se dressaient les ruines ébréchées, mais nobles encore, d'un château du douzième siècle. Tout au fond de la vallée étroite et boisée, une rivière sinueuse serpentait entre des files de peupliers jaunis. Le disque rougi du soleil s'enfonçait derrière les bois et la pourpre coloration des nuages se reflétait dans l'eau calme, où un pêcheur manœuvrant sa barque allait et venait, occupé à relever des verveux ; sa mince silhouette affairée se détachait en noir sur la vermeille coulée de la rivière.

— Comment appelez-vous ce village ? demanda Saint-Martial au cocher.

— Angles !... et la rivière que vous voyez là-bas, c'est l'Englin.

Angles !... Ces deux syllabes eurent pour Saint-Martial

une résonnance quasi-familière. Où et par qui les avait-il entendu prononcer ? .. Pour sûr, le nom ne lui était pas étranger. Son cerveau faisait effort pour se ressouvenir, et, peu à peu, cette originale appellation s'associait en son esprit avec de confuses impressions de théâtre. Lentement, comme une apparition sortant de l'ombre, une image féminine surgissait dans sa mémoire, un joli profil de comédienne adossée aux portants d'un décor. — « Eh ! oui, parbleu ! Angles était le village où Lazarine possédait une maisonnette, dont elle vantait à ses amis la solitude verdoyante et dont elle parlait comme d'une aimable retraite pour le temps où elle quitterait les planches.» — Cette Lazarine Perceval était jadis une des plus séduisantes actrices du Gymnase. A l'époque où Saint-Martial croyait encore à son avenir dramatique, elle avait joué un rôle d'amoureuse dans sa meilleure pièce. Même, il avait eu pour elle une tendresse, hélas ! platonique, qui demeurait un des plus parfumés souvenirs de sa jeunesse. Après la guerre, ils s'étaient perdus de vue. Lazarine avait quitté Paris pour faire des tournées à l'étranger, et le bruit avait couru qu'ayant amassé une petite fortune elle s'était décidée à réaliser son rêve d'existence campagnarde.

Tandis qu'il traversait les rues en pente, entre d'antiques maisons à pignon sculpté que tapissaient des rosiers, Saint-Martial revoyait Lazarine Perceval dans la grâce souple et savoureuse de ses vingt-deux ans ! — svelte, brune, le teint mat, avec des cheveux noirs frisottants, de beaux yeux couleur café, caressants et rêveurs, des lèvres rouges souriantes et une expression de candeur un peu gobeuse, qui faisait d'elle, au théâtre une créature d'exception. — « Tout de même, songeait-il, ce serait curieux, si je la retrouvais dans ce village où un accident me force à séjourner... Il faudra que je me renseigne tout à l'heure...

Dès qu'il fut installé à l'auberge, il s'informa s'il existait à Angles une dame nommée Lazarine. La réponse de l'hôtesse désappointa le questionneur : il n'y avait personne de ce nom-

là dans le bourg. Mais il réfléchit tout à coup qu'en venant habiter la campagne Lazarine avait dû renoncer à son nom de théâtre, et il revint à la charge en ajoutant que la personne en question s'appelait aussi « Madame Perceval ».

— Mme Perceval ! s'écria l'hôtelière, ah ! bonnes gens, oui, qu'on la connaît. Une si mignonne et excellente dame, et si avenante aux pauvres !.. Elle demeure pas loin de l'église, dans une gentille maison dont les jardins dévalent jusqu'à la rivière.

Saint-Martial répara le désordre de sa toilette et un gamin lui indiqua la maison de Lazarine Un sourd battement de cœur l'oppressait. « Se souviendra-t-elle de moi et voudra-t-elle me recevoir ? » pensait-il, tout en sonnant à la grille d'où l'on apercevait, au-delà d'une cour fleurie de chrysanthèmes, la façade revêtue de glycines grimpantes. Une vieille servante coiffée du haut bonnet poitevin, accourut à son coup de sonnette et le pria d'entrer. - Mme Perceval était chez elle. — Il remit sa carte et la servante l'introduisit dans un petit salon.

Rien qu'en contemplant cette pièce élégante et très en ordre, il reconnût le goût correct et raffiné de Lazarine, qui avait toujours été une exquise petite femme d'intérieur. Des roses d'automne s'épanouissaient dans les vases, des gravures rares et deux ou trois bons paysages étaient accrochés aux murs tendus d'une étoffe de soie vieux rose. Un feu de bois se consumait quiètement dans la cheminée. Des écheveaux de laine débordaient d'une table à ouvrage et quelques livres étaient épars sur le bureau de palissandre. « Dans quel état vais-je la retrouver ? se disait-il ; bien changée, sans doute, depuis vingt-cinq ans ! »

Il fut interrompu dans sa songerie par une exclamation joyeuse : — Comment ! c'est vous ? s'écriait derrière lui une sonore et sympathique voix de contralto.

Il se retourna et vit en face de lui Lazarine, qui lui tendait les mains. — Eh bien, non, elle n'avait guère changé. Ses cheveux, à la vérité étaient blancs, avec un rien de poudre, et de fines rides se plissaient aux coins de la bouche et des

paupières ; mais elle avait conservé sa taille souple et svelte, la grâce de son sourire, la flamme claire de ses profonds yeux bruns.

Il saisit, empressé, les deux mains tendues et les baisa ; puis, comme Lazarine s'émerveillait de sa visite, il lui expliqua l'accident heureux qui l'avait obligé de s'arrêter à Angles.

— Quelle bonne surprise et que je suis contente ! répliqua-t-elle en battant des mains ; vous savez que vous dînez avec moi... On va prévenir les gens de l'auberge.

Elle sortit un moment pour donner des instructions à la servante poitevine, puis rentra, la mine heureuse, fit asseoir son hôte en face d'elle et les questions recommencèrent :

— Où alliez-vous donc, quand votre voiture s'est si aimablement disloquée à ma porte ?

— A Fontgombault.

— A la Trappe ?... Est-ce que vous avez l'intention de devenir ermite ?

— Ma foi, à peu près, répondit-il...

Il lui confia ses déboires parlementaires, son dégoût de la politique et du train de vie de ses contemporains. Il parlait avec une telle amertume qu'une affectueuse compassion attendrit les grands yeux de Lazarine. Pour le ramener à des idées moins moroses, elle changea la conversation et parla du temps jadis. Ils évoquèrent ensemble les années de jeunesse, les heures passées de compagnie au théâtre, le jour aux répétitions, le soir dans la loge de l'actrice — heures lointaines qui autrefois n'avaient été exemptes ni de troubles, ni de tristesses, et qui maintenant, contemplées à travers le prisme du souvenir, leur semblaient des heures fortunées... Elle lui rappela les amis morts ou disparus, les pièces à succès où elle avait créé des rôles... Puis, elle lui conta comment, lasse de son existence factice de comédienne, elle avait tout lâché un beau jour pour venir s'enterrer dans ce coin vert du Poitou.

Vous savez, disait-elle, souriante, j'ai toujours été au fond une petite bourgeoise !...

L'annonce du dîner les surprit au milieu de cette causerie rétrospective. — Un succulent dîner, servi sur une table fleurie, dans la salle à manger aux boiseries peintes en blanc, avec le pétillement d'un joli feu de souche de hêtre dans la haute cheminée. — Enveloppé de bien-être et de tendres attentions, Saint-Martial contemplait tout ému cette amie d'autrefois, qui rajeunissait aux lumières, car les cheveux blancs poudreux avivaient ses traits expressifs et lui mettait une aube de printemps sur les yeux. Il se sentait réconforté, rasséréné et reverdi. L'appétit lui revenait, il faisait honneur au menu, et, au dessert, il dégusta un vin vieux de Vouvray mousseux dont Lazarine s'était elle-même versé un doigt.

Je me suis souvenue, dit-elle, que vous aimiez les vins de Touraine... Vous en demandiez toujours lorsque nous soupions ensemble au cabaret avec les camarades, pendant les répétitions de votre pièce... A votre santé !... Modestie à part, mon Vouvray est bon et vous n'en boirez pas de semblable à la Trappe...

La Trappe !... Saint-Martial n'y pensait plus guère. Il avait oublié ses projets de retraite en regardant les yeux de Lazarine. Ces limpides prunelles couleur café, si suavement caressantes ressuscitaient sa jeunesse et lui versaient un philtre qui le grisait à l'égal des vins de Touraine.

— Lazarine, murmura-t-il tout d'un coup, d'une voix légèrement altérée, savez-vous que, dans le temps, j'ai été très amoureux de vous ?... Je n'ai pas osé vous le dire autrefois mais tant pis ! ce soir, je me risque à vous l'avouer.

— Mon cher ami, confidence pour confidence... Je m'en doutais un peu alors et je m'attendais à chaque instant à ce que vous me le disiez... Mais vous restiez muet comme un poisson.

— Je craignais d'être blackboulé... Un soir, tandis que vous attendiez, accoudée contre un portant, votre entrée en scène, vos yeux avaient dans l'ombre un si brûlant éclat que j'ai failli me trahir... Mais, à ce moment-là, on prétendait que vous

aviez une liaison avec Larrieu, et ma déclaration est restée au fond de mon gosier.

— Grosse bête !... Larrieu m'assommait, et si vous aviez seulement dit un mot... Enfin, c'est de l'histoire ancienne et il n'y a plus à en parler...

— Parlons-en, au contraire, s'écria-t-il en se levant tout échauffé ; et vous êtes toujours l'ensorcelante Lazarine de jadis !...

En même temps, il lui prenait les mains et les baisait avec délices. Lazarine elle-même, attendrie par l'explosion de cet amour renaissant, en goûta silencieusement, pendant une seconde, la captivante surprise ; mais elle se ressaisit vite et, s'échappant des bras de Saint-Martial, eut un sonore éclat de rire :

— Voyons, mon ami, vous ne voudriez pas !... Soyez sage, songez que je suis une vieille femme...

— Vous ! protesta-t-il très enflammé, vous êtes adorable !

— Non, je suis une bonne bourgeoise, et je pense que, lorsqu'on frise la cinquantaine, ces faiblesses-là ne sont plus permises. Si je vous écoutais, nous nous en repentirions tous deux demain matin... A nos âges, il est malsain de se mettre une désillusion de plus sur le cœur... Sottise pour sottise, il vaut mieux encore que vous alliez à la Trappe !...

Elle riait à belles dents. Quant il vit qu'elle tournait la chose en plaisanterie, il poussa un soupir et se rassit, honteux de sa propre griserie. Ils rentrèrent au salon ; mais la conversation, maintenant, languissait, malgré les efforts de Lazarine pour la ranimer. Saint-Martial était retombé dans ses humeurs noires. A dix heures, il prit congé et, en le reconduisant, dans l'antichambre, son hôtesse murmura :

— Merci pour votre chère visite... Je ne sais quand nous nous reverrons ; embrassons-nous donc comme de bons vieux amis...

Ils s'embrassèrent sur les joues et se séparèrent mélancoliquement.

Le lendemain, Saint-Martial roulait sur la route de Fontgombault. La matinée ensoleillée était imprégnée d'une pénétrante odeur d'automne ; les bois étaient colorés de rouge et de violet et dans l'air parsemé de fils de la Vierge, des cloches lointaines sonnaient pour la fête de la Toussaint. Ce délicieux adieu automnal faisait repenser Saint-Martial à l'adieu de Lazarine et il soupirait.

— Après tout, se disait-il, elle avait raison... Ces rêves-là ne sont plus de notre âge et les roses d'arrière saison laissent après elle un parfum amer...

Il s'en alla tristement vers l'abbaye et, quand la voiture s'arrêta près de l'hospitalière maison réservée aux étrangers, il lut d'un regard résigné l'inscription latine gravée au-dessus du porche : *Cella continuata dulcescit.*

André THEURIET.

LE COMBAT DES MATHES

ET LA MORT DE

LOUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN

DOCUMENTS INÉDITS

A l'extrémité d'une des pointes sablonneuses de l'ancienne île de Riez, dans ce coin perdu et désolé du marais vendéen, au milieu des fermes et *bourrines*[1] isolées çà et là, le voyageur aperçoit dans les dunes un petit bosquet de pins dont le fond noir se détache tristement au milieu des arbres d'alentour. Près delà se trouve la ferme des Mathes[2] qui donna son nom au combat livré contre les Bonapartistes le dimanche 4 juin 1815, et où périt, au milieu de sa victoire, le marquis Louis de la Rochejaquelein, général en chef des armées royales.

Il n'est pas sans intérêt peut-être, au moment où vient de disparaître le dernier représentant de ce nom illustre, de raconter à nouveau cette page mémorable de l'épopée ven-

[1] On appelle ainsi les maisons du marais construites en terres pilées avec de la paille.

[2] Les Mathes furent encore témoin d'un autre combat quand, en 1622, Louis XIII vint chasser Soubise et ses troupes réfugiées dans l'île de Riez.

déenne. Il importe surtout d'arracher à l'oubli certains détails jusque-là laissés dans l'ombre par les historiens.

La tradition orale et plusieurs documents inédits retrouvés dans les registres paroissiaux de la commune du Perrier nous aideront dans notre tâche.

C'était pendant les Cent Jours. A l'instigation de leurs chefs, les Vendéens s'étaient soulevés et occupaient Croix-de-Vie pour recevoir les armes et les munitions que leur apportaient des navires anglais.

Le débarquement s'était opéré sans résistance. Mais devant des forces toujours croissantes, après quelques escarmouches sans résultat[1], La Rochejaquelein, craignant d'être enveloppé par le nombre, donna l'ordre de la retraite. Elle s'effectuait en bon ordre le long des dunes de Saint-Jean-de-Mont, quand le 4 juin au matin, le général Estève, avec 1500 hommes environ, se dirigea de Saint-Hilaire de Riez sur le Perrier.

La Rochejaquelein devait se trouver au Perrier le dimanche 4 juin au matin. C'est de là probablement qu'il fit donner l'ordre aux Maraîchins de venir attaquer la colonne Bonapartiste. Il faut placer ici l'épisode de la mort du comte de Nieul, tué, non pas le 4, comme l'ont prétendu quelques historiens, mais quelques jours auparavant, le 1er juin, dans les circonstances que nous allons raconter.

De Nieul couchait au Perrier chez Babu, maire, à l'île Bertin, et la tradition rapporte qu'il resta en prière une partie de la nuit qui précéda sa mort.

Le 1er juin au matin comme il montait à cheval dans la cour de la cure, un traître caché dans les roseaux l'ajustait : « Malheureux, ne tirez pas, » s'écria le comte ; mais il était trop tard ; de Nieul était mortellement atteint et la balle qui

[1] La chanson a perpétué jusqu'à nos jours le souvenir du général Grosbon monté dans le clocher de Saint-Gilles et tué par un adroit Maraîchin, au moment où il examinait, à travers une étroite lucarne, les mouvements des ennemis.

le tua vint blesser à la jambe un Maraîchin qui l'accompagnait, Pajot, du Raclet.

Le meurtrier était Bonnier, receveur d'enregistrement à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Quel avait été le mobile de son crime ? Avait-il agi par vengeance personnelle ? on l'ignore.

Bonnier se sauvait déjà à la nage et échappait aux Maraîchins qui le poursuivaient en yole[1]. On l'attrape à la tête, mais il ne laisse entre les mains qu'une fausse perruque et réussit encore à se dégager. Pris enfin, on allait le massacrer sans pitié, quand M. Lambert, curé du Perrier, intervint, le sauva à grand'peine de la fureur populaire et le fit enfermer sous bonne garde dans une maison du bourg.

L'acte de décès du comte de Nieul, que nous avons retrouvé sur les registres de la paroisse, prouve bien qu'il a été tué le 1er juin.

« L'an 1815, le 1er juin, à dix heures du matin, par devant nous, officier de l'état-civil de la commune du Perrier, canton de Saint-Jean-de-Mont, arrondissement des Sables, département de la Vendée, ont comparu : MM. Godet de la Fenestre, âgé de 33 ans, propriétaire demeurant à la *Poilière* ? (Vienne), et Pierre-Antoine de la Guéronnière, commune d'Usson, lesquels nous ont déclaré que M. Paule, comte de Nieul, Amable-Henry-François, âgé de 48 ans, fils de feu Paule de Nieul et de dame du *Frans ?*, propriétaire demeurant à Poitiers, lequel est décédé cejourd'hui à 9 heures du matin au bourg de cette commune. Et ont les témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. »

De la Fenestre.
Le chevalier de Longvéry
De la Guéronnière.
Babu, maire.

Au cimetière sur une tombe modeste dont le marbre est brisé, on peut lire encore l'inscription suivante :

[1] Bateau plat du marais.

Ci-gît M. Amable-Henry-François Poute, comte de Nieul, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Malte, mort en cette commune le 1er juin 1815. — Priez pour son âme[1].

Le dimanche 4 juin au matin, Louis de la Rochejaquelein quitta le bourg du Perrier avec environ 1300 Poitevins. Le curé, M. Lambert, voulait avancer l'heure de la messe pour permettre aux royalistes d'y assister, mais le général en chef sachant que l'ennemi approchait, et voulant aussi sans doute choisir le premier son terrain de bataille, chose importante pour ses soldats peu habitués à se battre au milieu du marais, ne voulut pas attendre davantage et fit donner le signal de la marche en avant.

Les deux troupes se rencontrèrent sur le territoire de Saint-Hilaire de Riez à environ cinq kilomètres du Perrier et à sept kilomètres de Saint-Hilaire, dans une plaine sablonneuse coupée de dunes et de fossés et formée par l'ancienne île de Riez.

Les Vendéens, adossés à la mer, n'avaient d'autre retraite que Saint-Jean-de-Mont par le pont des Mathes. Les Bonapartistes pouvaient se retirer à travers le marais vers Saint-Hilaire d'où ils étaient partis le matin et où était resté Travot avec 200 hommes.

La Rochejaquelein se réserve le commandement de l'aile gauche, place Canuel au centre et son frère Auguste à la droite près du Moulin Blanc pour couper aux ennemis la route des Mathes à Saint-Hilaire, leur unique retraite. C'était les placer dans la nécessité de vaincre ou de mourir.

La Rochejaquelein aurait voulu retarder le combat pour

[1] Les Poute, comtes de Nieul, dont la famille est originaire de la Marche, portaient : *D'argent à trois pals de sable, au chevron de même brochant sur le tout.* Un des membres, Arnoul-Claude Poute, sgr de Nieul, fils de Jean-Baptiste Poute, sgr de Dompierre, grand sénéchal de Saintonge, et de Anne-Louise de la Rochefoucault, fut nommé en 1784, chef d'escadre des armées navales, puis inspecteur du Corps royal des canonniers-matelots. Emigré en 1791, à Poitiers le 19 Avri 1806.

permettre aux Maraîchins d'arriver, mais les ennemis commencèrent l'attaque ; elle fut terrible de part et d'autre. Les Vendéens étaient armés de fusils anglais et avaient chacun cinq paquets de cartouches.

La fusillade durait depuis deux heures sans résultat, quand l'aile gauche vendéenne courbant son extrémité prend l'ennemi en flanc, et ses balles enfilant les fossés lui font éprouver de grandes pertes.

Le général Estève charge trois fois à la baïonnette pour s'ouvrir un passage ; trois fois les balles font rentrer ses soldats dans les fossés.

Il comprit alors que la situation était critique : il voyait les Maraîchins accourir à travers le marais en sautant les fossés avec leurs longues *ningues*. Il fallait à toute force s'ouvrir un passage à travers ce cercle de fer et de feu qui se rétrécissait sans cesse ; il fallait vaincre ou mourir. Il charge une quatrième fois à la baïonnette, quand un cri de : *Nous sommes perdus*, sort des rangs royalistes. Un capitaine de paroisse venait d'être tué et ses hommes re retiraient en arrière.

La Rochejaquelein, qui ne s'était jamais battu dans la Vendée, ignorait qu'une déroute n'est jamais grave quand on conserve ses gens et ses armes. Il veut rallier les fuyards, descend de cheval, monte sur une dune à cinquante pas de l'ennemi, et élevant son chapeau sur la pointe de son épée, il fait signe aux Blancs de courir aux Bonapartistes. Il était si près des troupes impériales qu'il en est aussitôt reconnu. Le lieutenant Lupin qui commandait les gendarmes de Paris fit tirer uniquement sur lui. Un instant après, il tombait la poitrine percée d'une balle.

A ses côtés combattait le jeune Guigues âgé de 19 ans et élève de Rhétorique au collège de Fontenay. Cet enfant qui était poète, avait, malgré les supplications de son père, chirurgien de l'Hermenault, tout quitté pour suivre l'armée royale. Voulant venger son général, il s'élança sur les Bonapartistes, et, criblé de six coups de baïonnette, il expira enfin, la tête

percée d'une balle. Il fut inhumé dans le cimetière du Perrier par devant MM. de Maynard et Allard.

Au moment où tombait Louis de la Rochejaquelein, son frère Auguste était blessé au genou par une balle qui tua son cheval sous lui. Canuel et Allard se mirent à l'arrière-garde avec une trentaine de cavaliers pour protéger la retraite et permettre aux Vendéens de se diriger par le pont des Mathes vers Saint-Jean-de-Mont.

Pendant ce temps, les Maraîchins qui arrivaient et qui n'avaient pas encore combattu, recommençaient l'attaque et la poussaient avec vigueur. En vain le général Estève veut garder ses positions ; il est chassé de ses retranchements, et cent cinquante Maraîchins le poursuivent l'épée dans les reins jusqu'à Saint-Hilaire de Riez sans lui donner le temps d'emmener ses bagages.

D'après quelques historiens, 480 Bonapartistes furent tués ou blessés dans ce combat ; mais ce nombre peut paraître exagéré.

Les Vendéens n'eurent que sept ou huit hommes tués, mais un grand nombre de blessés, presque tous du Bocage.

Il faut rappeler que les vainqueurs furent cléments envers les vaincus. Tous les blessés indistinctement furent transportés et soignés au bourg du Perrier avec un dévouement qui fit honneur aux habitants du marais. Un gendarme de Paris qui s'était caché dans un grenier pendant le combat fut généreusement sauvé par les Vendéens.

« Tandis qu'on transportait les blessés, raconte Crétineau-Joly[1], un gendarme d'élite, un soldat de cette même compagnie qui avait tué La Rochejaquelein, se rencontrait dans le convoi. Ce gendarme avait la cuisse cassée ; la faim le tourmentait, et il demande un morceau de pain à Jean Vallier, dont la maison a été entièrement pillée par les Bonapartistes. Jean Vallier était chrétien : il oublie le mal qu'on lui a fait, la mort même de son général ; il court chez lui, en rapporte du

[1] *Histoire de la Vendée militaire*, 3e édition, t. IV, p. 253.

pain et du lait, puis il dit au gendarme : « Tenez, prenez cela, c'est tout ce que vos camarades m'ont laissé ; vous êtes malheureux et je vous plains. »

Un document nous a laissé les noms de quelques braves du Perrier qui prirent part au combat des Mathes. A la suite de Jacques Baud, de la Bourrière, capitaine de la paroisse, nous pouvons citer :

Jérôme Fleury, instituteur.
Jacques Tougeron, boucher.
Gabriel Caiveau, cultivateur.
Joseph Lhériteau, meunier.
Jacques Pajot, de la Chalnière.
Jean et Louis Eraud, de la Chalnière.
Jean Pajot, de l'Aire.
Jean Barteau, père et fils, meuniers au Grand Moulin.
René Martineau, au Breteau.
Pierre Syras, à la Petite Gabornière.
Joseph Bethus, maréchal au bourg.
Jacques et Honoré Barreau, sacristains.
Jacques Guichard, garde-champêtre.
René Milcend, à la Piardière.
François Corcaud, du Pré-aux-Joncs.
Jean Trichereau, du Chartris.
Pierre Chevrier, à l'Epine.
Jean Fradin, à la Corde.
Charles Fradin, de la Marauderie.
François Ricolleau, au Grand Village.
Jean Bret et Jean Buchoux, vétérans de Napoléon Ier.

Jacques Burgaud, domestique au Grand Moulin, celui qui avait enseveli le comte de Nieul et hérité de son habit dont chaque bouton, dit la légende, valait un louis d'or.

Cependant l'armée, retirée à Saint-Jean-de-Mont, ne pouvait se consoler de la mort de son général. On l'a dit avec raison, une seule balle avait tué la Vendée, et M. Auguste après avoir licencié ses troupes se retira à Châtillon.

Allard envoie un détachement pour déterrer les morts, car le corps de la Rochejaquelein, dépouillé par les ennemis, avait été enterré sans qu'il fut reconnu.

Il fut enseveli dons le cimetière du Perrier, près de l'Eglise, à l'endroit occupé aujourd'hui par la place publique, et non pas à Saint-Hilaire de Riez, comme l'écrit à tort de Bourniseaux.

Voici du reste l'acte de décès trouvé dans les registres paroissiaux :

« L'an 1815, le sept juin à trois heures du soir, par devant nous, officier de l'état-civil de la commune du Perrier, canton de Saint-Jean-de-Mont, arrondissement des Sables, département de la Vendée, ont comparu M. Henri Allard chevalier de Saint-Louis, demeurant à Saint-Cyr des Gâts (Vendée) et M. Benjamin Maynard, propriétaire à Luçon, lesquels nous ont déclaré que M. Louis Duvergier de la Rochejaquelein, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis et général en chef de la grande armée du roi, a été tué au combat des Mathes, commune de Saint-Hilaire de Riez, le dimanche 4 juin, par une balle qui lui a traversé la poitrine ; époux de dame Victoire de Donnissan lesquels témoins nous ont déclaré savoir signer avec nous au présent acte de décès après que lecture leur en a été faite : »

B. Maynard.

Allard, aide de camp de la Rochejaquelein ; Mazin, Griffont, de Chabot, Anjourant, Fortin, percepteur à Saint-Jean-de-Mont, de Lézardière, du Chateigner.

Lambert, curé.

Fleury, greffier.

Babu, maire.

Le corps de Louis de la Rochejaquelein resta dans le cimetière de Perrier jusqu'au 8 février 1816, jour où il fut exhumé pour être transporté en grande pompe à travers toute la Vendée militaire, à Saint-Aubin de Baubigné (Deux-Sèvres). où il trouvait enfin le 13 février suivant sa sépulture définitive.

Nous trouvons encore dans les registres de la paroisse le procès-verbal d'exhumation du corps de M. de la Rochejaquelein :

« Aujourd'hui 8 février 1816, par devant nous maire et officier de l'état civil de la commune du Perrier, canton de Saint-Jean-de-Mont, arrondissement des Sables, département de la Vendée, a comparu M. le chevalier Jacques Etienne de Chabot agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de dame Victoire de Donnissan, veuve de M. le marquis Louis Duvergier de la Rochejaquelein, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de Malte, chevalier du Brassard de Bordeaux, capitaine-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi, et général en chef de la grande armée royale de la Vendée, tué le 4 juin 1815 au combat des Mathes, commune de Saint-Hilaire de Riez, et enterré dans le cimetière de cette dite commune du Perrier le 7 du même mois ; demeurant la dite dame de Donnissan de la Rochejaquelein à Citran, commune de *Vincent*[1], canton de Castelnau de Médoc, arrondissement de Bordeaux, département de la Gironde ; lequel dit sieur de Chabot nous a exhibé ses permissions qu'il a obtenues de l'autorité civile et ecclésiastique pour l'exhumation du corps de M. le marquis de la Rochejaquelein et sa translation dans le tombeau de ses ancêtres à Saint-Aubin de Baubigné, canton de Châtillon-sur-Sèvre, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres, et nous a requis de vouloir bien assister à l'exhumation du corps et à l'enlèvement qui allait en être fait afin de constater ses traits et d'en dresser le procès-verbal.

Sur quoi nous, maire dudit lieu, déférant au réquisitoire ci-dessus, nous nous sommes transportés avec monsieur le chevalier de Chabot dans le cimetière de cette commune, où étant arrivés vers huit heures du matin, nous avons trouvé monsieur

[1] Il faut lire plutôt ici la commune d'*Avensan* où se trouvent en effet les châteaux de *Citran* et de *Donnissan*. (*Note de l'auteur*).

Lambert, desservant de la paroisse du Perrier, monsieur Robert de Chateigner, chef de la division des marais de l'Ouest et commandant les côtes de la Vendée, monsieur le comte d'Anglars colonel vendéen, monsieur de Launay officier vendéen, Aimé de la Roche-Saint-André capitaine dans la légion de la Vendée, monsieur Cathelineau officier vendéen, fils du général de ce nom, le sieur Jacques Goullard, le sieur Gautier, monsieur Fortin, major de la division des marais de l'Ouest et une foule de soldats de la division, monsieur Jacques Leidin capitaine, et un grand nombre d'habitants des communes environnantes, en présence desquels ouverture a été faite de la fosse où le corps de monsieur le marquis de la Rochejacquelein a été déposé le sept juin dix-huit cent quinze ; ce qui nous a été attesté par monsieur le desservant, le secrétaire de la mairie, le sacristain, monsieur le chevalier de Chabot et tous les assistants qui s'étaient trouvés à l'enterrement. Le cercueil renfermé dans cette fosse et contenant les restes du défunt susdit, a été retiré de ladite fosse, remis dans un autre cercueil en bois recouvert en fer blanc, qui a été bien scellé et soudé, et le tout à été déposé dans un cercueil en tôle qui a également été parfaitement fermé. Ensuite le corps ainsi renfermé a été remis à la disposition de Mr le chevalier de Chabot au nom qu'il agit, pour être transféré à la diligence selon le vœu de la famille de l'illustre défunt.

De tout quoi, nous, maire susdit, avons dressé le présent procès-verbal en présence de MM. Lambert desservant, le secrétaire de la mairie, le sacristain et le chevalier de Chabot et de plusieurs autres ci-dessus dénommés lesquels ont assisté à l'enterrement du défunt le sept juin dix-huit cent quinze, et nous ont attesté que l'acte de décès dressé alors contenait diverses erreurs de noms[1], et que ceux établis au présent procès-verbal étaient véritablement les noms, prénoms, qualités et

[1] Nous avons corrigé ces erreurs en donnant l'acte de décès. Mais ce sont plutôt des omissions réparées dans le procès-verbal d'exhumation.

demeures qui auraient dû être insérés au dit acte du sept juin dix-huit cent quinze.

La présente déclaration reçue pour valoir ce que de raison. Fait et rédigé le jour, mois et an que dessus. »

Suivent les signatures :

De la Roche-Saint-André, capitaine de la légion de la Vendée.

J. Frédéric Ménard, chevalier de Saint-Louis.

Cathelineau.

Jacques Goullard.

Gautier.

Delaunay aîné.

Le comte d'Anglars colonel vendéen.

Jacques Vandangeon.

Paul Vandangeon.

Cailleaud.

Le comte de Chabot.

Lambert desservant.

Un modeste monument a été élevé plus tard sur le champ des Mathes, à l'endroit même où tomba Louis de la Rochejaquelein. Sur une borne triangulaire on lit ces mots : *Hic cecidit*. A quelques pas, une croix à vaste base porte cette inscription : *Sur ce tertre fut tué et ici couvert de terre Louis de la Rochejaquelein.*

Rarement un visiteur passe dans ce coin perdu de la Vendée. Des immortelles sauvages et des joncs désolés croissent au hasard autour de ce calvaire, et les jours de tempête, quand là-bas la mer déferle sur les roches, quand le vent mugit dans les pins lugubres, le paysan qui passe se découvre et se signe avec respect croyant entendre encore le bruit de la fusillade et le sifflement des balles.

Le monument actuel fut inauguré solennellement en 1822 ou 1823 par M. l'abbé Affre vicaire-général de Luçon, depuis archevêque de Paris, et tué sur les barricades dans les journées de juin 1848.

Au commencement de juillet 1828, la duchesse de Berry,

allant de Nantes à la Roche, visita les Mathes et l'inscription de l'une des cloches de Saint-Jean-de-Mont rappelle encore ce souvenir.

Et maintenant qu'il me soit permis d'émettre un vœu pour finir. Puisse un monument plus grandiose s'élever un jour au champ des Mathes en l'honneur de celui qui fut brave entre les braves et qui périt en combattant pour son roi dans ce coin obscur du marais vendéen.

L'abbé E. Moreau.

Paris, 25 novembre 1897.

VINGT-CINQ DÉCEMBRE

Noël ! Jésus est né ! — Le bébé-Dieu repose
Entre l'âne et le bœuf, dans la crèche, tout rose.
Une étoile nouvelle au firmament a lui,
Phare divin guidant ceux qui viennent à lui.

Les humbles et les grands, les bergers, les Rois Mages,
Tels qu'ils nous sont montrés dans les vieilles images,
Ceux-ci vêtus de pourpre et ceux-là d'un sayon,
Marchent en la lueur du céleste rayon.

Ils apportent des fruits, de l'encens, de la myrrhe
En des vases d'or fin, des tissus de Palmyre.
Et, le cœur enflammé d'une égale ferveur,
Ils tombent à genoux, adorant le Sauveur.

*
* *

Noël ! Jésus est né ! — Prodigieux mystère,
Son sang doit expier les crimes de la terre.
L'homme ne mourra plus d'une éternelle mort,
Au delà de la vie, il va revivre encor !

Son âme est délivrée et, d'un large coup d'ailes,
Elle peut s'envoler au séjour des fidèles
Et monter jusqu'à Dieu. — Le Paradis ouvert,
A rendu la mort vaine et le tombeau désert.

Et pour avoir accès à la gloire promise,
Il suffit de prier, d'avoir l'âme soumise
A la divine loi, loi faite de bonté
Qui commande l'amour et la fraternité.

*
* *

Noël ! Jésus est né ! — C'est l'aube virginale
D'une ère de justice et de paix idéale.
Plus de faible opprimé, ni plus de loi de fer
Faisant pour le vaincu, de la vie, un enfer.

Plus de meurtre, de vol, plus de vil adultère.
Mères, gardez vos pleurs, car il n'est plus de guerre !
Il n'est plus de vaincus, il n'est plus de vainqueurs,
L'Evangile a tué la haine dans les cœurs.

Rêve prestigieux ! Tous les hommes sont frères !.....
Hélas ! Ce n'est qu'un rêve. Et, des vieilles misères,
L'homme porte toujours le fardeau plus pesant.
Hélas ! Jésus est mort, et le mal triomphant.

A. Bonnin.

UN DÉPUTÉ DE LA VENDÉE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

MARTIN DES PALLIÈRES

Le silence imposé au Corps législatif par la Constitution de l'an VIII ne fut pas si absolu que dans ses procès-verbaux on ne puisse retrouver des discours et des rapports remarquables, et sur ses bancs, des députés possédant à la fois l'esprit des affaires et le talent de la parole. L'historien a surtout pour devoir de remettre en lumière les caractères énergiques et indépendants que leur propre modestie autant que les circonstances dans lesquelles ils se sont développés ont voués au silence et à l'oubli. C'est dans cette pensée que je crois utile de consacrer une courte notice à Bernard-Charles-Elisabeth Martin des Pallières, député de la Vendée.

Le 22 fructidor an VIII, le Sénat conservateur fut invité par un message des Consuls de la République à pourvoir au remplacement, conformément à l'aticle 10 de la Constitution, des citoyens Villiers[1], nommé directeur des Douanes à Nantes et d'Alphonse, nommé préfet de l'Indre.

[1] Villiers (François-Toussaint), ex-prêtre, président du Conseil général du département de la Loire-Inférieure en 1792, député de la Convention, entré aux Cinq Cents, puis au Corps législatif, nommé directeur des Douanes à Nantes en l'an VIII, mort en cette ville.

Un second message des Consuls, en date du 7 vendémiaire an IX, invita le Sénat à pourvoir également au remplacement du marquis de Frégeville, appelé aux fonctions de général de division en activité.

Le Sénat eut ainsi à procéder, dans sa séance du 4 brumaire, à la nomination de trois membres du Corps législatif, et la majorité des suffrages recueillis au scrutin individuel se fixa sur les noms suivants :

Saget (Loire-Inférieure), ex-président de l'administration municipale de Nantes[1].

Des Pallières (de la Vendée), ex-membre de l'Assemblée coloniale de 1791.

Lacretelle aîné (de Seine-et-Oise), ex-législateur, membre de l'Institut.

Par suite de l'élection de M. des Pallières, la Vendée se trouva alors représentée par cinq députés, attendu que Gaudin et Loyau[2], Dillon et Luminais qui appartenaient également à ce département, avaient été élus par le Sénat, le 4 nivôse an VIII, membres du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents, pour composer le Corps législatif.

La biographie de ces derniers étant suffisamment connue je n'ai à m'occuper que de celle de M. des Pallières dont le nom est aujourd'hui presqu'oublié en Vendée.

En 1762, Charles-Bon Martin des Pallières, avocat en Parle-

[1] Saget, président de l'administration municipale de Nantes, au moment de la surprise de cette ville par les chouans en 1799, eut la cuisse et la jambe cassées dans la mêlée. Il fut élu au Corps législatif par le département de la Loire-Inférieure et présenté deux fois comme candidat au Sénat.

Il ne faut pas le confondre avec Saget aîné, né dans la Moselle, ingénieur des Ponts-et-Chaussées qui, fut appelé en mars 1802 à représenter son département au Corps législatif, fut peu de temps après promu dans l'ordre de la légion d'honneur, et en 1804, fut nommé directeur des droits réunis de la Loire-Inférieure.

[2] Loyau avait été porté au procès-verbal d'élection du 4 nivôse an VIII, sous le nom de *Loyaud*. Il demanda par lettre au président du Sénat la rectification de cette erreur. Le Sénat rendit en conséquence un arrêté rectificatif, le 18 ventôse an VIII qui fut transmis par message au Corps législatif au Tribunal et aux Consuls de la République.

ment, originaire d'Avranches, avait obtenu une commission de greffier en chef du Conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue. Il était lié intimement avec Cosme Joseph de Brecey, chevalier de Saint-Louis, son parent, établi depuis longues années à la Rochelle. C'est sans doute cette circonstance qui le détermina, lorsqu'il eut fait fortune à Saint-Domingue, à acquérir dans les marais de Vise ou Wcik et de la Brie les *Cabanes* du Petit-Clou et de la Chaussée. La naissance d'un fils, Bernard-Charles-Élisabeth, le 5 octobre 1767, mit le comble à tous ses vœux, mais dès que l'enfant fut en état de supporter le voyage, il l'emmena en France et le confia aux soins d'une de ses sœurs qui habitaient à Tinchebray avec leur mère. Il fit un second voyage en France, en 1777, et fut parrain, à la Rochelle, de Charles-Cosme-Joseph de Brecey, né le 12 mai 1777, fils de son ami. Il profita de son séjour à Paris qui se prolongea jusqu'en 1778, pour choisir pour précepteur à son fils, l'abbé Pilleau. Avant de se rembarquer pour Saint-Domingue, il écrivit à la Rochelle, le 24 avril 1778, son testament qui contient une substitution en faveur de son filleul, le jeune de Brecey[1], pour le cas où son fils viendrait à décéder avant son mariage, et divers legs à ses parents, notamment à Mlle de Brecey (Louise-Josèphe, née à la Rochelle le 21 juillet 1772, morte le 26 août 1833), son armoire, les effets qu'il avait laissés chez lui, restant de son ménage, ainsi que les madriers d'acajou qu'il avait laissés chez M. de Marty, directeur des vivres de la marine à la Rochelle ; aux pauvres de sa paroisse natale, Saint-Gervais d'Avranches, aux Capucins de la même ville et à la maison de la Providence du Cap. Le testateur avait d'ailleurs pris toutes les précautions que la prudence peut dicter pour assurer à son fils, la conservation de sa fortune et il avait chargé son ami M. de Brecey d'être l'exécuteur de ses dernières volontés, en le priant d'accepter en souvenir de lui un diament de cent pistoles.

1 La famille de Brecey est encore représentée à Surgères par M. de Brecey, greffier de la justice de paix. (Renseignements fournis par M. de Richemont).

Après un nouveau séjour de près de six années à Saint-Domingue, le greffier en chef du Conseil supérieur du Cap revint d'Avranches, emmenant avec lui son nègre Michel, sur la tête duquel il porta une pension viagère. Il mourut à Avranches, au mois d'avril 1784, entre les bras de sa mère, de ses sœurs et de son nègre qu'il avait affranchi en lui faisant toucher la terre de France. Sa femme était restée à Saint-Domingue pour y surveiller l'administration des biens qu'elle y possédait en communauté avec lui. La fortune personnelle de ce dernier consistait en deux cabanes dans les marais de la Vendée, et en capitaux montant à environ 300,000 livres, placés chez un négociant de Bordeaux.

Bernard-Charles-Elisabeth avait pu assister aux derniers moments de son père et recueillir ses sages instructions. C'est par ses conseils qu'il retourna au Cap. Il fut émancipé d'âge les 23 août et 20 septembre 1784 et obtint à son retour à Saint-Domingue de succéder à son père dans la charge de greffier en chef du Conseil supérieur, bien qu'à peine âgé de dix-huit ans.

Doué des facultés les plus brillantes, de cette conception vive et de cette sensibilité exquise que développe chez les créoles, le soleil des tropiques, admis dans les meilleurs familles de l'île, le jeune des Pallières, loin de consumer ces belles années dans une vie molle et dissipée, mit à profit les loisirs que lui laissaient ses fonctions pour se perfectionner dans la littérature, dans la musique et dans la peinture. L'avenir le plus brillant semblait s'ouvrir devant lui lorsque la Révolution en faisant de Saint-Domingue, naguère la reine des Antilles, un monceau de ruines, vint mettre à néant ses plus légitimes espérances.

Il fut appelé à faire partie de l'Assemblée coloniale de 1791. Mais après l'insurrection des noirs qui éclata la même année, il mit son épée au service de la mère-patrie et remplit les fonctions d'aide-de-camp auprès du lieutenant-général Marie-Joseph de Rochambeau, nommé commandant des Iles-sous-

le-Vent, à la place de M de Béhague qui avait refusé de reconnaître l'autorité de l'Assemblée nationale. Après avoir comprimé cette insurrection, formentée de longue main par la société des Amis des noirs, soutenue par l'Angleterre et d'autant plus terrible qu'elle s'était faite aux cris de « Vive le Roi », Rochambeau avait réussit à faire respecter également l'autorité de la métropole à la Martinique, au commencement de 1793, au prix de quels sacrifices, Dieu le sait. Mais l'année suivante attaqué par les Anglais qui guettaient cette occasion de nous enlever cette belle colonie, il fut contraint de capituler après un siège de quarante-neuf jours, le 22 mars 1795. Les défenseurs du fort de Saint-Pierre, réduits à trois cents hommes, y compris les malades et les blessés, durent alors s'embarquer pour Philadelphie, d'où Rochambeau put se rendre en France.

C'est un honneur pour M. des Pallières d'avoir eu sa part des actions glorieuses, des épreuves et des infortunes du lieutenant-général de Rochambeau Jeté sur une terre riche et pleine d'avenir, naguère affranchie du joug de l'Angleterre et rachetée par le sang des nobles compagnons du jeune La Fayette et du vieux Rochambeau, il pouvait espérer y retrouver une nouvelle patrie. Colon, il s'était vu contraint de s'échapper de ses habitations incendiées ; magistrat, il avait été forcé de prendre les armes pour se soustraire à la fureur de ses nègres excités par les Anglais au massacre des blancs ; royaliste, il avait préféré combattre sous le drapeau de la République pour rester fidèle à la métropole ; Français, sa qualité de noble devait lui faire craindre de rentrer en France où alors aristocrate et suspect étaient synonymes. Une circonstance fortuite dans laquelle il eut l'occasion de secourir un compagnon d'infortune, plus malheureux que lui, vint ranimer son courage abattu et réveiller en lui l'espoir de revoir la patrie.

Georges Hellis rapporte qu'en 1795, Charles Le Boulanger du Boisfremont, fils d'un conseiller au Parlement de Norman-

die, ancien page de Louis XVI, échappé comme par miracle au massacre des gardes des Tuileries à la journée du 10 août, poursuivi jusque dans l'atelier du peintre Rouennais Descamps, le maître de Joseph Gourt, où il s'exerçait à la peinture, avait été forcé de se réfugier à New-York et s'y trouvait réduit de s'employer comme manœuvre, lorsqu'il eut le bonheur de rencontrer un compatriote compatissant exilé lui-même, qui partagea généreusement avec lui ses habits et sa nourriture et le mit à même de rentrer en France lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée. L'homme généreux à qui Boisfremont, une des gloires de l'école de peinture à Rouen, dut la possibilité de suivre sa vocation était M. des Pallières.

Après la Terreur, lorsque les proscrits non portés sur les listes des émigrés, purent rentrer en France, M. des Pallières se hâta de venir embrasser sa vieille mère et les tantes qui l'avaient élevé, ses cousins, Marin Guérin, de la Selle-la-Forge, ses parents et amis de la Rochelle et d'Avranches. Peut-être retrouva-t-il à Paris quelques-uns des camarades qu'il avait connus du temps de l'abbé Pilleau, moins jeunes, moins riches pour la plupart et revenus de bien des illusions, mais toujours pleins de cette bonne humeur qui fait la force de notre race et ne désespérant jamais de l'avenir de notre malheureuse patrie.

Fontanes et Michaud, Châteaubriand surtout avec qui M. des Pallières fut alors en relations, se sont faits les interprètes de ces sentiments et de ces espérances dans la *Journée des morts* dans le *Printemps d'un proscrit*, et enfin dans le *Génie du Christianisme* dont la portée dépasse de beaucoup celle de tous les écrits de l'époque. Il y connut aussi Suard, ami de Mme de Staël, rédacteur du *Publiciste*, Roger, plus tard, membre de l'Académie Française et naguère aussi proscrit, Georges Duval, l'auteur du *Val-de-Vire*, de la *Rencontre de Valognes*, d'*Une journée à Versailles* et d'une foule d'autres comédies-vaudevilles dont il termina la joyeuse série par les *Souvenirs de la Terreur* et par les *Souvenirs Thermidoriens*.

Eméric David, iconophile et archéologue éminent, Baillot, le grand violoniste du commencement du siècle et Isabey, le grand miniaturiste dont l'atelier toujours encombré de princes et de personnages officiels lui était ouvert à toute heure furent aussi du nombre de ses amis.

C'est, à n'en pas douter, à la fermeté de ses sentiments conservateurs autant qu'à son activité et à ses relations avec les publicistes les plus en vue de l'époque que M. des Pallières dut, après le dix-huit Brumaire, d'être désigné comme candidat au Corps législatif par le département de la Vendée.

La Vendée, comme nous l'avons vu, se trouva très largement représentée au Corps législatif jusqu'en l'an X. L'article 38 de la Constitution ayant ordonné que le renouvellement du Corps législatif et du Tribunat aurait lieu dans le cours de cette année, sans en déterminer ni le mode ni l'époque, le Sénat fut appelé à en délibérer dans ses séances des 25 et 28 nivôse et 19 ventôse. Le Sénatus-Consulte rendu le 22 ventôse ordonna qu'un cinquième des membres composant le Corps législatif et le Tribunat serait éliminé et que ces deux assemblées seraient réduites, la première de 300 à 240 membres, la seconde de 100 à 80. Il fut procédé ensuite, le 27 ventôse, à l'élection des deux cent quarante membres du Corps législatif et des quatre-vingts membres du Tribunat qui devaient être conservés.

Au nombre des députés réélus se trouvèrent :

Martin des Pallières (Bernard-Charles-Elisabeth).

Gaudin (J.-M.-J.-F.).

Loyau (Louis).

Dillon et Luminais cessèrent dès lors de faire partie du Corps législatif.

L'élection faite par le Sénat pour remplacer le cinquième sortant du Corps législatif et proclamée le 6 germinal suivant, ne donna aucun député vendéen. Le Sénatus-Consulte du 16 thermidor de la même année divisa les départements de la République en cinq séries et classa les députés actuelle-

ment en fonction dans les diverses séries renouvelables tous les cinq ans en laissant néanmoins les députés nommés en l'an X remplir leur cinq ans. La Vendée se trouva classée dans la deuxième série dont les députés devaient sortir en l'an XIV[1] et il lui fut attribué trois députés en raison de sa population. Ce Sénatus-Consulte n'apporta donc aucun changement dans la composition de la députation de la Vendée. Un arrêté du 26 vendémiaire an XI fixa l'époque de la cessation des fonctions des députés sortants au jour de la convocation des corps électoraux pour la nomination des candidats parmi lesquels devaient être choisis les députés qui les remplaçeraient.

Dans la séance du 17 floréal an XI, Martin des Pallières fut désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, avec MM. Salligny, Juhel et Bailleul.

En exécution des lois et des arrêtés ci-dessus mentionnés, les électeurs des départements compris dans la deuxième série, comme la Vendée, dressèrent, dans le cours de l'an XIII, la liste des candidats parmi lesquels le Sénat devait élire les députés appelés à remplacer les sortants. Cette élection fut faite par le Sénat dans les séances du 4e jour complémentaire de l'an XIII et des 2 et 5 vendémiaire an XIV. Martin des Pallières vit seul renouveler son mandat de député de la Vendée. Gaudin et Loyau furent remplacés par Mercier-Vergerie (Charles-Basile), procureur impérial près la cour de justice criminelle de la Vendée, et Clémenceau (Pierre-Paul), sous-préfet de Montaigu. Ces députés furent admis, ainsi que tous ceux de la deuxième série, à prêter serment entre les mains de l'Empereur dans les séances d'ouverture de la session, le 2 mars 1806.

[1] Acte du Sénat du 14 fructidor an X.

[2] Il ne faut pas le confondre avec Clémenceau (R.-M.), juge au tribunal de Saint-Florent, nommé en 1731, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative qui, après la session, fut nommé président du Tribunal criminel de son département. Envoyé aux Cinq Cents en 1733, au 18 brumaire il fut arrêté et déposé à la Conciergerie où il resta un jour.

Avant de recevoir de ses collègues une marque honorable de confiance et d'estime par sa nomination au poste de secrétaire du Corps législatif, il leur avait donné une preuve de son indépendance, dans le vote de la loi du 3 florial an X sur l'établissement de la Légion d'honneur dont le projet, vivement soutenu par Lucien Bonaparte, avait été combattu avec énergie au Tribunat par Savoye-Rollin et par Chauvelin. Il fut du nombre des 110 députés qui se prononcèrent contre le projet voté à une majorité de 166 voix. Au Tribunat la proportion avait été plus forte encore : 38 contre 58.

Il n'en fut pas moins porté sur la liste des légionnaires civils, comme le furent Savoye-Rollin et Chauvelin eux-mêmes, et lorsque Napoléon, préparant son expédition contre l'Angleterre, réunit au camp de Boulogne une députation de quarante membres choisis dans le Corps législatif et dans l'Institut pour l'accompagner, il fut du nombre des délégués.

Quelque temps après, le Corps législatif, ayant à pourvoir au remplacement de deux des quatre questeurs, l'un M. Delattre non réélu, l'autre M. Terrasson, porta avec ensemble ses voix sur M. des Pallières. Aux termes de l'article 8 des Constitutions de l'Empire, du 28 frimaire an XII, le Corps législatif avait à choisir par appel nominal, au scrutin secret, six candidats parmi lesquels l'Empereur nommerait deux questeurs. Au premier tour du scrutin Martin des Pallières réunit 150 suffrages sur 257 votants et fut en conséquence proclamé candidat. Mais, aucun autre membre n'ayant obtenu la majorité absolue, il fallut procéder, le lendemain 8 mars, à une nouvelle élection pour compléter le nombre de six candidats. Dans deux scrutins successifs MM. Nougarède, Pémartin et Caze-Labove, réunirent la majorité absolue. Deux nouveau scrutin eurent lieu le 10 qui donnèrent la majorité absolue à MM. de Beaufranchet et Lombard-Tardeau. En conséquence le Corps législatif arrêta que la liste de candidats, dressée dans l'ordre de leur élection serait portée à l'Empereur par un message. Le 2, l'Empereur rendit un

décret par lequel MM. des Pallières et Nougarède étaient nommés questeurs du Corps législatif. Ce décret fut communiqué à cette assemblée le 12 mars. Les deux autres questeurs étaient M. le général Dallemagne et M. Lejeas.

M. des Pallières paraît s'être renfermé exclusivement dans la partie administrative de ses nouvelles fonctions, laissant à ses collègues, notamment à MM. Nougarède et Lejeas la mission agréable de présenter des rapports sur les ouvrages dont les auteurs avaient fait hommage au Corps législatif. C'est aussi M. Lejeas qui fut chargé de faire l'appel des noms des députés nouvellement élus qui furent présentés à l'Empereur à l'ouverture de la session du 6 août 1807. Le Corps législatif eut à présenter, le 27 août, six candidats en remplacement de MM. le général Dallemagne, sorti du Corps législatif et Lejeas, nommé sénateur. Sur cette liste l'Empereur nomma questeurs MM. Blanquart de Bailleul et Marcorelle. Mais c'est M. des Pallières qui remplit cette fonction à l'ouverture de la session de 1808, le 25 octobre 1808. Le 21 novembre, par un décret daté de Burgos, l'Empereur nomma de nouveau MM. des Pallières et Nougarède questeurs du Corps législatif. Les six candidats présentés à la nomination de l'Empereur étaient MM. des Pallières, Nougarède, Caze-Labove, Galzart, Fremin-Beaumont et Chabaud-Latour.

Le seul discours que M. des Pallières ait prononcé au Corps législatif est l'éloge de Dureau de la Malle, membre de l'Institut, né comme lui à Saint-Dominigue et son ami. Le Corps législatif entendit ce discours, dans sa séance du 31 décembre 1808 et en ordonna l'impression, ainsi que celle du discours prononcé le même jour par M. Bouffey, député de l'Orne, à l'occasion de la mort de Charles Perrin, son collègue.

Le renouvellement des questeurs qui eut lieu le 12 décembre 1809, fit entrer dans cette charge M. Despérichons. MM. des Pallières, Nougarède et Blanquard de Bailleul, continuèrent d'excercer ces fonctions.

En 1810, MM. des Pallières, Clémenceau et Mercier, Ver-

nière, députés de la Vendée, parvenus au terme de leur mandat, furent remplacés par MM. Gallois (Jean-Antoine-Cauvin) ex-tribun, la Douepe du Fougerais et le baron Pervinquière (Mathieu-Joseph-Séverin).

Les Archives de la Vendée pourraient nous apprendre sans doute quels sont les services particuliers rendus à ce département qui recommandent le nom de M. des Pallières au souvenir de ses commettants.

M. des Pallières vendit alors sa cabane de Vix à M. Duneau, mais il fit consigner une somme de 10,000 francs sur cette vente pour assurer le paiement de la rente qu'il faisait à l'une de ses tantes d'Avranches.

Napoléon, si habile à utiliser tous les talents dans l'intérêt de sa politique, aurait songé dit-on à confier une préfecture, celle de la Manche, à M. des Pallières. Ce projet en tous cas n'eut pas de suite et Napoléon dut comprendre bien vite que l'ami de Fontanes et de Châteaubriant n'avait ni assez d'ambition ni assez de souplesse pour faire un préfet de l'Empire.

A peine est-il utile de noter que le 14 juin 1810, Napoléon lui avait donné une nouvelle marque de sa bienveillance en le nommant chevalier de l'Empire.

Pourvu pendant quelque temps de l'emploi lucratif d'entreposeur des tabacs, la Restauration lui réservait un poste plus en rapport avec ses talents et avec ses goûts. Lorsque la ville d'Anvers qui pendant vingt ans, de 1795 à 1814, avait été la capitale d'un département français et dont Napoléon voulait faire « un pistolet dirigé sur l'Angleterre » eut été réunie au royaume des Pays-Bas, en vertu des traités de 1815, M. des Pallières fut désigné pour y représenter la France en qualité de consul et pour y protéger les intérêts de nos nationaux en rapport fréquents d'affaires avec ce grand centre commercial. Dans la patrie de Van-Dick et de Jordaens, l'ancien élève d'Isabey qui n'avait pas perdu l'habitude de manier le pinceau put passer quelques années heureuses. Versé dans la connaissance des caractères qui distinguent les ouvrages des

maîtres des diverses écoles, il fut souvent à même de faire d'heureuses découvertes et de rendre de grands services aux arts et aux artistes. Plus d'une fois il servit d'intermédiaire pour l'achat, par le gouvernement français, de tableaux destinés au Musée royal. Le duc de Berry qui l'honorait de son amitié l'avait même chargé de lui signaler les tableaux dont l'acquisition pourrait lui convenir, et Châteaubriand dans ses Mémoires sur le duc de Berry, cite même une lettre de ce prince à M. des Pallières[1].

Notre consul n'avait pas de plus grand plaisir que de faire servir sa situation officielle à protéger les artistes français. Habeneck, chef d'orchestre à l'Opéra, aimait à rappeler qu'il en avait fait personnellement l'expérience. De passage à Anvers, il avait été l'objet de la part du consul prussien d'un manque d'égards qui constituait à la fois un acte de grossièreté et une insulte gratuite faite à un artiste français. M. des Pallières, instruit du fait, sut non seulement obtenir réparation de l'affront fait à notre compatriote, mais de plus tirer avec esprit une noble vengeance du représentant d'une puissance ennemie irréconciliable de la nôtre.

Au milieu de ses occupations, il trouvait le temps de seconder par ses leçons et par ses conseils les jeunes gens en qui il remarquait des dispositions heureuses pour la peinture, surtout chez ceux que la position de fortune aurait privés des enseignements d'un maître.

Il était fier de rappeler jusque dans sa veillesse que Wappers, le peintre national de la Belgique, avait été au nombre de ses élèves.

Lorsqu'arriva la Révolution de juillet, son courage et son patriotisme furent mis de nouveau comme en 1792, à la plus

[1] Cette lettre a été citée récemment dans les *premières années de la duchesse dé Berry*, par L. Cherubini (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mai 1895, p. 360 : « Mon cher des Pallières, j'ai réfléchi à votre proposition et j'ajourne l'emplète. Dans un temps où mes pauvres appellent toute ma sollicitude je me reprocherais d'acheter si cher un plaisir dont je peux me passer ».

rude épreuve. Profondément attaché à la maison royale déchue, devait-il abandonner son poste ? Il pensa que dans cette circonstance critique, son devoir envers la patrie, envers les Français, qu'il avait pour mission de protéger à l'étranger, devait pour un temps, imposer silence à ses affections personnelles. Le contre-coup des événements de Paris, en effet, ne tarda pas, comme on sait, à se faire sentir dans la Belgique qui au mois de septembre 1830 opéra sa révolution et se déclara indépendante du royaume des Pays-Bas. Une seule ville resta longtemps attachée à la domination du roi Guillaume, Anvers, cité riche et puissante, longtemps indépendante, qui jadis avait appelé dans ses murs François, duc d'Anjou et d'Alençon, frère de Henri III et l'avait fait couronner duc de Brabant et comte de Flandres pour échapper au joug de l'Espagne.

Anvers, victime du blocus continental sous Napoléon, fut cependant une des dernières qui tint tête aux alliés en 1814. Carnot ne la rendit que le 15 mai et les négociateurs français profitèrent de cette prolongation de la résistance pour se défendre contre les exigences excessives des vainqueurs. En 1830, Anvers fut aussi la dernière ville qui accepta les conséquence de la révolution belge. Justement préoccupés de leurs intérêts commerciaux, les négociants d'Anvers redoutaient,avec raison,tout ce qui pouvait leur fermer les marchés coloniaux des anciennes Provinces unies.Il fallut que des émissaires français réunis à des patriotes belges vinssent y fomenter l'insurrection et y pousser directement le peuple à la révolte. « Le drapeau aux trois couleurs, souvenir de l'époque glorieuse où Anvers fit partie de la France, apparut de nouveau dans les rues. Surpris, désarmés, les postes hollandais furent mis en fuite.

La révolution allait être terminée, mais il se trouvait à Anvers un homme énergique, le général Chassé, formé dans les rangs de l'armée française à l'école de l'honneur et de la fidélité, qui, renfermé dans la citadelle fit tomber sur la ville une pluie de fer et de feu. Le prince d'Orange accourut alors

avec des forces supérieures et l'insurrection, ne trouvant point d'appui dans la bourgeoisie, fut bientôt vaincue. Un grand nombre des insurgés furent pris les armes à la main, et parmi eux, se trouvaient trente Français dont un Bayeusain, depuis colonel dans l'armée belge. Les captifs furent conduits à la citadelle. Les troupes hollandaises s'étaient bravement conduites, leur sang avait coulé et le prince avait juré de le venger. Il ne restait plus au conseil de guerre qu'à remplir sa mission.

C'est alors qu'au milieu de la consternation générale, on vit revêtu du costume consulaire se diriger vers la place, un homme qui pendant le bombardement s'était exposé aux plus grands dangers pour protéger nos nationaux. A sa voix bien connue les ponts-levis s'abaissent. Epuisé par les fatigues de la journée, le prince d'Orange reposait en ce moment. A moitié habillé il s'empresse de venir au-devant du réprésentant de la France, pour la personne duquel il professait la plus haute estime ; M. des Pallières plaida la cause des prisonniers avec toute la force que lui donnait sa situation et la neutralité absolue qu'il avait observée pendant la lutte. Au nom de l'humanité il supplia le prince de ne point souiller sa victoire par l'effusion du sang. Représentant de la France, il réclama en son nom des compatriotes, coupables il est vrai d'un délit international, mais excusables aussi par l'effervescence des idées politiques qui alors se manifestaient sur tous les points de l'Europe. Il eut le bonheur de voir ses démarches accueillies et couronnées de succès. Les conseils de clémence touchèrent le cœur du prince. Dédaignant de tirer vengeance de sujets révoltés que leur imprudence avait livrés sans défense entre ses mains, il rendit la liberté à des malheureux que le conseil de guerre aurait envoyés à la mort[1].

[1] « L'évacuation de la citadelle continue de s'opérer.... Nous sommes plus que jamais dans l'espérance et la conviction qu'il ne sera plus commis d'hostilités. Tous nos concitoyens doivent renaître à la confiance, une aussi horrible violation du droit public et des saintes lois de l'humanité ne peut serenouve-

La sagesse, le courage et l'énergie dont le représentant de la France avait fait preuve dans ce moment critique ne furent pas récompensés. Il fut simplement mis à la retraite. Mais la reconnaissance populaire ne lui fit pas défaut et deux ans avant sa mort, un de ses amis, visitant Anvers, recueillait sur son passage plus d'une marque de vénération attachée au séjour du consul français qui avait su tenir une si noble conduite lors de la révolution belge.

Attiré vers la province, dont son père était originaire, par ses souvenirs d'enfance, par ses affections de famille, séduit par l'aspect enchanteur que présentent nos côtes normandes aux environs de Bayeux, il résolut de fixer sa résidence dans cette ville qui se rappelle avec orgueil qu'au siècle dernier, lors de l'établissement des Conseils supérieurs, elle a servi de résidence au parlement de Rouen exilé. Sa présence y fut bientôt signalée par des actes de générosité envers le Musée que M. Ed. Lambert commençait à organiser. Il contribua à sa formation en se dépouillant à son profit d'un beau tableau de Franc Flore[1], œuvre capitale de l'un des principaux maîtres de l'école d'Anvers au XVI° siècle et en contribuant puissamment, par l'autorité de son opinion, à déterminer l'acquisition de la collection de peintures de Mlle Cuiret. A Bayeux, d'ailleurs comme à Anvers, plus d'un jeune artiste ressentit la salutaire influence de ses conseils éclairés[2].

ier. Nous devons attendre avec sécurité le résultat des négociations soumises à la Haye, où les employés des états étrangers emploient leur puissante médiation.

« Il circulait hier des nouvelles rassurantes pour Anvers. On disait que le consul de France, M. des Pallières, avait adressé un rapport fidèle au ministre plénipotentiaire du roi des Français à la Haye sur les calamités causées par la fureur hollandaise et que plusieurs notabilités de notre commerce s'étaient rendues près du roi et avaient obtenu l'assurance que le commerce serait non seulement remboursé de ses pertes, mais encore que les troupes et la flotte hollandaise quitteraient immédiatement notre malheureuse ville. »

(*Moniteur universel*, 8 novembre 1830, p. 1416.

[1] Floris François de Vriend, né à Anvers en 1520

[2] Paroles prononcées sur la tombe de M. des Pallières par H. Georges Villers secrétaire-général de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

M. des Pallières concourut également à la formation de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, en 1841 et fut son premier président. Lorsque l'âge et les infirmités lui interdirent d'assister à ses réunions et après qu'un autre dignitaire eut pris place au fauteuil, il n'en resta pas moins entouré de l'affection et du respect de ses nouveaux confrères de même que sa mémoire est demeurée gravée dans leur cœur.

M. des Pallières mourut le 11 février 1848. Ses obsèques furent entourées des honneurs dus à la haute situation qu'il avait occupée. La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux s'y fit représenter, son secrétaire-général adjoint, M. Georges Villers, prononça un discours auquel nous avons emprunté une partie des éléments de cette notice. Nous croyons devoir en détacher ce passage qui contient un portrait assez remarquable de l'homme éminent que nous avons essayé de faire connaître.

« A son arrivée dans nos murs, sa mâle vieillesse présentait encore le reflet de ces nobles instincts qui, pendant le cours de sa carrière furent constamment les mobiles de son existence. Tombé des postes les plus éminents dans les rangs de la vie privée où l'attendait tout le dévouement de la piété filiale, il y avait apporté cette noblesse de cœur, cette loyauté chevaleresque, cette grandeur d'âme, cette imagination encore brillante, ce culte des beaux-arts, qui l'avaient fait remarquer sur un théâtre plus élevé. Homme du siècle dernier par cette exquise urbanité qui respirait dans tous ses actes, par ce caractère affable et par ce talent de conteur qui donnait tant de charme à ses récits, il appartenait cependant à notre époque par la variété de ses connaissances, la moralité de son esprit, la clarté de son langage, sa bienfaisance inépuisable et surtout par la sincérité de ses croyances religieuses qui, en faisant de lui un philosophe chrétien adoucissait souvent pour lui l'amertume de bien des souffrances. »

La noble et sympathique figure du consul d'Anvers mérite

de revivre dans le souvenir des habitants de la Vendée qu'il eut l'honneur de représenter au Corps législatif dans un temps où la voix d'un seul homme semblait devoir imposer silence à toute opposition. M. des Pallières, dans toutes les positions qu'il a occupées, a donné des preuves de fermeté et de dignité de caractère ; sa conduite lors de l'insurrection d'Anvers et pendant le bombardement de cette ville fut héroïque et elle pourra être proposée, dans tous les temps, comme un modèle aux représentants de la France à l'étranger.

LOUIS DUVAL.

Visions d'à Côté

(Suite)[1]

Au Mont Saint-Michel

Le mont Saint-Michel — mer basse.

Sous un ciel nuageux, dans un sahara de sable gris, crevé de rocs bruns, au bout de la chaussée bâtie depuis quelques années pour la commodité des voyageurs, la basilique aérienne et massive tout à la fois enfonce ses assises de rochers dans le sol mouvant.

Un être multiple, que ce monument où s'est superposé pendant des siècles le mécanisme compliqué et parfois si cruel de la vie des sociétés ; forteresse imprenable, royal palais aux dessous effrayants de cachots et d'oubliettes, nid d'aigle, où, très haut, dans les nues, se chantaient les hymnes sacrés, se murmuraient les prières, sans doute pour que la douceur des musiques, pour que la mélopée des supplications, ne fût pas étouffée par le fracas des flots, par les clameurs des attaques peut-être, qui sait ? par les cris désespérés des prisonniers.

L'entrée présente l'éclat discordant des choses vécues. Au milieu d'une rue étroite où les logis s'encastrent dans le roc, où, depuis des siècles, tout est resté forcément immuable dans cet espace restreint, se démène et se heurte en tumulte tout le personnel bigarré d'une agence Cook.

C'est un va-et-vient de gens qui crient et se bousculent, brutaux et impérieux, parce qu'ils ont faim.

[1] Voir la livraison de Septembre 1897.

La préoccupation de la table à prendre d'assaut, des victuailles à engouffrer au plus vite, prime tout autre souci. Il semble que tous ces gens sont venus là exclusivement pour manger.

Férocement, ils se disputent les places dans les salles. Les vainqueurs s'installent avec des airs goguenards et encore combatifs, tandis que les vaincus, debout le long des portes, les regardent d'un air sournois et mauvais. Seules les douceurs d'une digestion enfin commune apaisent les cœurs. phosphorisent les cervaux et raniment en eux les facultés esthétiques.

Chacun se rappelle alors qu'en haut il y a quelque chose à voir et, qu'après tout, peut-être bien est-on venu pour cela,

En route ! Le tour des remparts en escalade, sans cicerone ? oh ! non. D'abord la vue de drôles de petites maisons qui grimpent en étages après la basilique et s'y aggripent comme des mains de naufragés autour d'un mât sauveteur, puis le commencement de l'espace.

A chaque pas s'élargit l'horizon, s'approfondit le gouffre. On monte.

Là-bas, là-bas et tout autour, quelque chose se meut qui touche au zénith, quelque chose de blanc gris qui s'unit au blanc lumineux du ciel : c'est la mer.

La montée s'accentue, se fait plus âpre et les étendues s'agrandissent de plus en plus, s'enfoncent encore davantage. Les voilà qui se plaquent d'immobiles miroirs d'acier poli où la lumière se joue, la lumière argentée d'un jour sans soleil.

On monte encore, on monte sans cesse. Maintenant l'espace s'ouvre, infini.

Tant d'air circule, tant de ciel se déploie, tant de profondeur se creuse autour de cette masse imposante et pourtant si petite, que, devant cette immensité, le « Moi » microscopique, atomal, disparaît, presqu'évanoui.

Le cœur, plein de vertige et d'angoisse, se recroqueville haletant ; mais c'est pour s'élargir tout de suite dans la dou-

ceur d'une communion secrète avec cet infini superbe dont il procède, il en a conscience, car maintenant il le sent s'infiltrer en lui, l'étreindre et le posséder.

Mais il le possède tout entier à son tour, car c'est infini, c'est lui-même, avec ses désirs sans bornes, ses aspirations sans limites, ses espérances sans terme. S'il est contenu par lui il le contient aussi ; tous deux se pénètrent. La plénitude de cette sensation est si violente, dilate ce pauvre cœur d'une joie si intense, que c'est presque la mort et, qu'à cette minute surhumaine, dans cet infini, il s'abîme extasié.

On entre dans la merveille par la porte du Châtelet, majestueuse, menaçante, avec ses deux tourelles hautes, rapprochées, écrasant la porte basse, comme deux gardiennes farouches se donnant la main pour, avec plus de force, poser le pied sur ceux qui passent, les faisant leurs.

Puis hélas !... la chute dans le troupeau des touristes, parqués là, en attente de la descente d'un autre troupeau en ballade, moutons de Panurge que mènent paître à leur gré les gardiens à travers la Merveille.

Oh ! le couple de nouveaux mariés en quête seulement de coins noirs pour s'embrasser et que constamment on dérange !

Oh ! les bandes d'Anglais qui gazouillent ou raucissent selon le sexe !... Oh ! les enfants qui se jettent en travers de tout et principalement vous marchent sur les pieds. Oh ! Bouvard ! Oh ! Pécuchet, mâles et femelles !... Le troupeau est fait de tout cela.

Tout de suite une vieille dame obèse et bavarde s'accroche au gardien et en fait sa chose. Elle coupe son boniment — il n'y a pas grand mal — mais aussi elle le reprend, l'objurgue, détermine les points d'histoire et tranche les questions d'art. C'est elle qui, glorieuse, conduit désormais le troupeau.

On ne verra plus rien, on ne pourra plus penser, car elle semble plus volumineuse que le mont Saint-Michel et plus écrasante que la merveille.

Puis il y a un gamin qui tombe partout, roule les escaliers et se fourre dans les *in pace*.

« Edouard ! Où est Edouard ?...

Les échos en retentissent. La mère affolée toujours le cherche, alternativement l'embrasse et le giffle ; et toujours le gamin, sournois, pleure, grogne et s'évade : c'est odieux.

Nous voilà dans le cloître. Sous le tendelet du ciel bleu tendre, ses doubles arceaux déroulent leur harmonie de granit rose en lignes délicates, sveltes et fines. Il s'en dégage une splendeur chaste et troublante comme il s'en dégage d'une admirable nudité de marbre. Une sensation de beauté aiguë saisit le cerveau.

L'ensemble de ce rectangle merveilleux présente la condensation parfaite de la proportion, de la mesure, de la perspective et de la forme.

C'est une des plus hautes expressions de l'art et c'en est une complète.

L'admiration rend enfin tout le monde muet. Brusquement éclatent des cris.

Edouard a glissé dans l'excavation du Diable. On s'empresse on se heurte, la vieille dame donne des ordres... On le retire. Sa mère le giffle.

Peut-être maintenant le calme va-t-il se rétablir ! Non. La vieille dame guigne depuis un moment l'originale toiture en tuiles émaillées, rouges, jaunes et noires, qui, posées en arabesques, recouvrent les pourtours des colonnades.

Elle crie d'une voix de fausset qui s'entend de partout :

« Dieu ! quel manque de goût l'on a déployé dans la restauration de ce toit. Il fallait le recouvrir avec quelque chose de patiné, de moussu, ça aurait été nature au moins... Au lieu de cela on a fait vernir des tuiles pour les mettre là... Fi l'horreur ! »

Le gardien stomaqué et vexé lui explique, patiemment malgré tout, l'origine de ce qui lui semble une anomalie. Les tuiles manquantes ont été copiées sur le modèle primitif. Un abbé revenu des croisades voulut donner cette touche sarrazine à son cloître bien-aimé, séduit par l'éternelle jeunesse de

ces briques émaillées, inaltérables, éclatantes, que le temps ne peut défraîchir.

Mais la vieille dame têtue secoue le chef : « Eh bien réplique-t-elle, on aurait dû corriger cela pour donner au cloître un cachet de vieillesse. Ça contenterait bien davantage ceux qui viennent voir ».

Le ciel a entendu tant de blasphèmes et tant d'idioties depuis qu'il sert de coupole à la terre, qu'il doit y être fait ; le gardien aussi, car rien ne s'écroule et le gardien muet, paisible, continue d'entraîner le troupeau de touristes à sa suite.

Nous sommes arrivés dans la partie lugubre renfermant les cachots. Les locaux de la Merveille étant disposés en étages, même dans les sous-sols, même dans les cabanons situés le long des parois, la lumière coulerait à flots ; mais à dessein dans ce coin elle a été parcimonieusement distribuée. Il y règne donc une quasi-obscurité qui fait se grouper le convoi autour de son conducteur, en vertu de cette poussée inconsciente qui tasse les créatures les unes contre les autres aux moments où l'épouvante rôde.

Dans l'ombre, le gardien a ouvert des portes inégales et basses ; un frisson court. Nous allons entendre d'antiques et effrayantes légendes.

Antiques, non. Effrayantes, oui, car en ce siècle même, le roi citoyen détint ici ses ennemis, avec une étroitesse qu'eût pu lui envier un roi de droit divin. Il est bon de dire que sa Majesté l'Empereur et roi lui donna l'exemple. Ici fut recluse comme prisonnier politique, une amazonne de Vendée, la fameuse Renée Bordereau qui combattit dans le corps de Bonchamps.

L'histoire de cette captivité est même assez curieuse. Elle rappelle, par le début seulement, ce qu'une naïve hagiographie rapporte d'une de ses saintes.

Une jeune syrienne raconte-t-elle trompa sur son sexe les supérieurs d'un monastère et, pour ne pas quitter un frère bien-aimé, se fit moine avec lui dans le même couvent.

La fille du jardinier y fut mise à mal. La sainte en fut accusée, punie et elle mourut sans se disculper; ses ensevelisseuses seules découvrirent son secret.

Semblable accusation fut la cause de l'arrestation de Renée Bordereau qui, depuis la grande guerre, s'habillait toujours en homme. Mais elle n'eut pas la patience de la sainte. Victorieusement elle démontra à ses juges combien leur grief était peu fondé. Seulement l'on était en 1815, pendant les Cent jours et le ministre de la police, Fouché Duc d'Otrante, n'eut garde de lâcher pareille captive, malgré son évidente justification. On l'impliqua donc sans façon dans un complot contre la sûreté de l'empereur et on l'enferma au Mont Saint-Michel, dont, il est vrai, la Restauration la fit promptement sortir.

Les Bastilles se démolissent, les Mont Saint-Michel les remplacent. Eternelle et naïve inconséquence des systèmes que l'on renverse pour les recommencer.

Cependant, pénétré de son importance, notre cicerone embrasse tout le décor d'un geste large; puis, désignant les unes après les autres les portes baillantes que nos pupilles, maintenant dilatées, distinguent dans la mi-ténèbre, il dit :

« Ici l'on mit Blanqui; là Barbès ; dans ce cachot Colombat qui...

« Comment, Colomba ! interrompt la vieille dame, vous ne savez pas ce que vous dites, mon ami, Colomba est un roman qui se passe en Corse et non en Normandie. »

Ahurissement général !... silence de mort troublé seulement par le bruit des baisers des deux nouveaux mariés qui utilisent ainsi le cachot de Colombat.

Le gardien, complètement démonté, pince les lèvres et fait des yeux ronds.

Quant à moi, favorisées par cette lumière de caves, d'homicides pensées emplissent mon cerveau. Nous sortons ; on descend un escalier à pic ; la vieille dame y trébuche, je remonte quelques marches, je sens que je la pousserais.

Cependant nous voici dans la crypte de l'Aquilon, un coin

d'épouvante exquis, un décor de drame sombre ou de fantasmagorie, avec ses piliers d'une si jolie perspective dans cet espace relativement restreint, son jour éclatant ici, diffus plus loin, puis tôt évanoui, son escalier branlant qui s'élève vers les ténèbres hautes.

Tant pis, malgré les recommandations du gardien, je reste ici un peu après les autres, pour m'emmurer délicieusement pendant quelques minutes dans une évocation fugitive des siècles.

Le bruit des pas s'enfuit, le silence entre, les fantômes le suivent.

Peut-être, devant cette ogive, dans ce rai de lumière en forme de nimbe, où dansent des corpuscules dorés, Robert de Torigny[1] va-t-il m'apparaître, rasant le sol, les mains jointes, vêtu de sa capuce bénédictine du douzième siècle. Mais non, les fantômes n'aiment pas la lumière ; ce sera plutôt ici, dans ce coin, où avec de l'ombre, la courbe double de cette arcade trace un cercle magique. Les lueurs atténuées s'y blotissent et y meurent, tandis que la poussière tout à l'heure soulevée par des pas nombreux y plane, s'y enroule et s'y déroule, puis tombe comme un rideau de gaze fine.

La vie des lieux souterrains et déserts bruit imperceptiblement annonçant la venue du mystère, j'attends presqu'anxieuse....

Tout d'un coup une galopade effrénée résonne, puis des cris éclatent. Le gardien suivi de la trombe des touristes apparaît côte à côte avec la mère d'Edouard affolée ; le garnement a dû rester dans le cachot de Barbès.

Tout le cortège redévale l'escalier, s'enfonce dans l'obscurité, revient, apportant Edouard poussiéreux, lamentable, hululant, tel une orfraie dégagée d'un éboulis de pierres.

Sa mère l'embrasse, il crie plus fort. Elle le giffle, il se tait.

[1] Abbé du Mont Saint-Michel qui fit construire la crypte de l'Aquilon et les substructions de l'Eglise.

C'est fini. Nous revenons par la salle des Chevaliers que l'on admire en s'exclamant.

Mais voici les nues qui crèvent, déversant une pluie lourde et violente.

C'est sous un déluge dont les flots, cascadant dans l'escalier bâtard, remplissent les bottines en passant, que nous opérons notre sortie.

Je m'en vais, mélancolique à travers la forêt ambulante des parapluies qui s'égouttent sur les nuques, navrée de quitter la Merveille aussi vite, navrée surtout de l'avoir ainsi visitée en convoi.

J'imagine facilement toutes les beautés que j'aurais pu voir et que je n'ai pas vues, tout le poétique mystère qui se serait dévoilé à moi et qui m'est resté caché si j'avais pu la parcourir solitaire, écoutant la voix des siècles entassés sous ces voûtes bientôt millénaires.

Alors, regardant la vieille dame obèse qui s'éloigne en s'ébrouant, Edouard qui lointainement sautille et s'étale une dernière fois, je ne puis m'empêcher de murmurer : « Et dire qu'il faut que cette foule m'ait gâté ce qui eût pu être une si complète impression d'art.

J'ai parlé trop haut sans doute. « Poseuse ! » grogne un Monsieur qui passe près de moi en haussant les épaules.

C'est le coup de pied de l'âne.

(*A suivre*). RENÉE MONBRUN.

CHATEAUX DE VENDÉE

LA BRUNIÈRE DU GIVRE

C'est sur une terre, encore hérissée de ses menhirs et que bercent le soir de poétiques légendes, que se dresse, dans l'encadrement de sombres futaies, et comme une magique évocation des siècles passés, le château de la Brunière.

Son architecture est modeste, sans exclure cependant un certain intérêt. Qu'on se figure un long corps de logis terminé par deux pignons droits et au centre duquel s'élève une sorte de pavillon à toiture aiguë, sans saillie sur les façades. Celle du jardin est flanquée de deux grosses tours rondes coiffées en poivrière ; l'autre se termine à gauche par une tourelle en encorbellement. Deux ailes en retour d'équerre, terminées chacune par une tour, renfermaient naguère les communs et formaient une cour d'honneur. Le tout était entouré de douves profondes dont une portion subsiste encore.

Aucun motif décoratif dans les façades, et à cela rien de surprenant. Saccagée, en effet, une première fois le 28 juin 1621, à la suite de la défaite de Favas par les troupes du maréchal de Praslin, la Brunière fut de nouveau dévastée pendant les troubles de la Révolution.

La porte d'entrée principale, qui s'ouvre sur la cour et à laquelle on accède par un perron à double escalier, a seule conservé un caractère architectural.

C'est une porte, à plein cintre, accostée de deux colonnes cannelées d'ordre dorique qui supportent un entablement. Dans la frise, on voit sculptés en reliefs : un monogramme, la date du 15 MAY 1590 et enfin un écusson dont le 1er parti renferme *six besants* et le 2e *quatre chabots*.

Le monogramme est celui des Bodin de la Rollandière, et la date — sans doute celle de la pose de la première pierre du château — semble indiquer qu'il fut construit par ce même René Bodin, seigneur de la Rollandière, de la Brunière et de Lavau-Richer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, auquel Catherine de Parthenay, lors de la mort de M. de Rohan-Soubise, son mari, écrivait la belle lettre que nous transcrivons, et qui donne la mesure de l'estime et de la considération dont le seigneur du Givre jouissait dans l'esprit du défunt, de son épouse et de tout le parti protestant :

» Monsieur, je sais que vous avez tant affectionné M. mon mari, comme vous le lui avez témoigné de son vivant et à moi aussi, que je me promets que vous m'accorderez volontiers la requête que je vous fais de vouloir honorer sa mémoire en accompagnant son corps, lequel je désire faire transporter de la Rochelle en ce lieu de Bleing, où il avait eslu sépulture ; c'est le dernier office qu'on peut rendre à ceux qu'on a aimez, dont je prie bon nombre de mes amis, qui, je crois, ne m'en refuseront pas. Je vous en supplie bien affectionement, en particulier, et pour cet effet, de vouloir prendre la peine de vous rendre le 13 d'octobre prochain à Fontenay, là où mon fils de Soubise se trouvera pour y recueillir et recevoir ceux qui lui feront ce bien de l'y vouloir accompagner, soit en tout le voyage, ou en une partie d'yceluy, suivant ce que le Sr des Cours vous fera plus particulièrement entendre, qui me gardera de vous en écrire davantage, sinon pour vous assurer que je vous aurai obligation de cet office, comme étant l'occasion du monde en laquelle mes amis me peuvent plus témoigner leur bonne volonté, et qu'en tous endroits où j'aurai moyen de le recognaitre, et vous servir en récompense, vous m'y trouverez aussi disposée, comme l'effet dont je vous requiers le mérite, vous suppliant en faire état, et me tenir pour votre bien affectionnée amie à vous servir.

Signé : CATHERINE DE PARTHENAY.

De Bleing, ce 16 septembre 1541.

L'écusson, sculpté au siècle suivant, doit être celui de Charles Bodin, petit-fils du précédent, qui épousa, en effet, en secondes noces, Marthe Chabot, veuve d'Isaac de la Lande de Machecoul et fille de Christophe, écuyer, sieur du Chaigneau, et de Claude Gourdeau.

Les Bodin semblent avoir possédé la Brunière jusqu'à la fin du XVIIe siècle. A l'époque de la Révolution, elle appartenait, nous a-t-on assuré, à une famille de Mauras et fut achetée nationalement par un sieur Thibaudière qui la revendit à la famille Pineau. Ce sont ces derniers qui en tentèrent la restauration, mais cette restauration, comme hélas ! la plupart de celles exécutées à cette époque, fut faite parcimonieusement et sans goût. Un exemple : les toitures étaient autrefois surmontées de cheminées monumentales en briques qui devaient être d'un grand effet. On les supprima pour les remplacer par de minces tuyaux en pierre calcaire, sous prétexte qu'elles chargeaient trop les murs ! Deux seulement ont été épargnées, pour faire sans doute regretter les autres : l'une sur la tour du Nord, la seconde sur celle du Sud. Cette dernière porte à sa base l'inscription suivante formée par des briques en saillie :

I = EL
OVIN

qu'il faut lire, ce nous semble, *Jean Elouin*, nom probable de leur constructeur.

La grande salle du rez-de-chaussée possédait une belle cheminée en granit, ornée de moulures et d'un cartouche renfermant le même écusson que celui de la porte d'entrée, mais depuis une trentaine d'années elle est fâcheusement masquée par une cloison de briques.

En 1853, la terre de la Brunière fut achetée à la famille Pineau par M. Louis-Adolphe de Goué[1], fils de Louis et de Victoire

[1] La famille de Goué, qui est fort ancienne, est originaire du Maine. La tour de Goué existe encore dans la commune de Fougerolles.

David de Goué, sgr du Marchais, n'ayant pu produire son titre de noblesse,

du Tressay. Il mourut au Givre, le 27 avril 1881, à l'âge de 69 ans, laissant de son mariage avec Mlle Charlotte-Lydie Avice de Mougon[1], décédée en 1888, deux enfants : M. Alain de Goué, grand chasseur devant l'Eternel, et Mlle Mathilde-Louise-Lydie de Goué, qui a épousé, le 26 janvier 1869, M. Augustin Eugène Letard[2] de la Bouralière, un de nos plus sympathiques et très érudits collègues de la Société des Antiquaires de l'Ouest qu'un récent accord de famille vient de mettre en possession du curieux et hospitalier manoir du Givre.

Le Brunière est actuellement habitée par sa fille et son gendre M. de la Mardière, — un ami de longtemps, dont nous sommes ravi de n'être pas le dernier à saluer l'heureuse venue en Bas-Poitou.

René Vallette.

fut d'abord condamné à l'amende comme usurpateur sur la poursuite du traitant Jean Pinet, mais ayant eu communication de ses titres pour la branche aînée qui résidait dans la généralité de Tours, il fit réviser la sentence et fut maintenu noble par M. de Barentin, le 5 mai 1668. Son fils Louis-Charles de Goué épousa Judith Sagot, dont il eut plusieurs enfants et qui, étant restée veuve, fut aussi maintenue noble par M. Quantin de Richehourg. (V. Les *Maintenues de Noblesse*).

Tous les papiers de la famille de Goué — et ils sont nombreux — sont par suite d'une alliance, en la possession de M. Théophile de Tinguy, de la Giroulière.

[1] La famille Avice de Mougon est une ancienne famille de Niort qui a donné naissance à une autre branche, les Avice de Surimeau. M. Avice de Mougon, beau-père de Mr Louis-Adolphe de Goué, était propriétaire du château de Saint-Juire et y habitait.

[2] Les Létard de la Bouralière sont d'une très ancienne famille de robe de Poitiers

EN FAMILLE

Au Maître André THEURIET.

Malgré la neige, hier, grande rumeur sous bois :
Des nouvelles couraient de village en chaumine ;
L'Ardenne a frissonné sous sa mante d'hermine ;
Brins de mousse et taillis se contaient leurs émois ;

Un bramement lointain se mêle au bruit des voix,
Car les fiers bûcherons, montés de la ravine
Leur cognée à l'épaule, ont reconnu Sylvine,
Lazare et le *Flûteur*, jeunes comme autrefois.

Les vanniers même ont cru voir passer Sauvageonne,
Et, des landes d'Arvor aux rives de l'Egronne,
De joyeuses clameurs réveillent les échos :

Vivats pour deux époux !.. Une alouette amie,
Planant sur Bourg-la-Reine, a recueilli ces mots :
« Le chantre des forêts entre à l'Académie ! »

20 Décembre 1896. A. Métay.

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

Biographies inédites des Chefs Vendéens et Chouans

(Suite[1])

SAPINAUD DE BOISHUGUET, connu sous le nom *de la Verrie*, né en 1738, au château de Boishuguet, près Mortagne-sur-Sèvre, avait servi vingt cinq ans dans les gardes du corps et était resté en Vendée, pour y veiller aux intérêts de ses neveux partis pour l'émigration.

Comme la plupart des autres chefs Vendéens, Sapinaud fut lors de l'insurrection de mars 1793 contraint par les conscrits des environs de la Verrie et de Mortagne de se mettre à leur tête. Il battit alors successivement les garnisons de Tiffauges et des Herbiers, et remporta une nouvelle victoire à la Guérinière.

Après cette glorieuse action, il fit établir le quartier général de l'armée du Centre, dont il partageait le commandement avec M. de Royrand, au château de l'Oie, berceau des siens. Et c'est de là, qu'il marcha contre le général Marcé qui venait de s'emparer de Chantonnay, d'où il le chassa.

Revenu le 19 mars à la charge, Marcé fut de nouveau défait à St-Vincent-Sterlange, où M. de Sapinaud fit preuve de la plus téméraire bravoure.

[1] Voir la livraison de décembre 1897.

Les environs de Chantonnay devaient cependant lui être néfastes. Le 25 juillet, en effet, une forte colonne républicaine, partie de Luçon, sous les ordres du général Tuncq, étant venue de nuit attaquer le poste royaliste du Pont-Charron, M. de Sapinaud se porta au devant de l'ennemi. Mais sa faible escorte plia bientôt sous le nombre des assaillants que guidait un transfuge protestant. Deux fois il s'élança pour attaquer, deux fois il fut repoussé et blessé à mort. Quatre paysans du bourg de la Verrie, dont l'un se nommait Guitton, se firent tuer pour arracher son corps aux meurtriers.

Sa tête avait été mise à prix, tant sa valeur et son influence étaient redoutées du parti républicain. L'armée royale, dans le Bulletin officiel du Conseil supérieur, déplora sa mort en ces termes : « Nous devons un juste tribut d'éloges et les regrets les mieux mérités à M. Sapinaud de la Verrie qui, blessé dans la première attaque du Pont-Charron, tomba entre les mains de l'ennemi et éprouva de sa part les plus cruels traitements.»

SAPINAUD DE LA RAIRIE, qu'on a parfois confondu à tort avec le précédent, dont il était le neveu, naquit au château du Sourdy, près de la Gaubretière, le 3 décembre 1760.

Nommé en 1778 cadet-gentilhomme au régiment de Foix, il se retira en 1789 avec le grade de premier lieutenant. Tandis que ses cinq frères, dont quatre étaient officiers depuis plusieurs années, émigraient avec leurs corps, lui, qui n'avait pas quitté la Vendée, suivit son oncle à l'armée royaliste, et prit une part glorieuse aux premiers combats de Tiffauges et des Herbiers. Ayant joint ensuite sa division à celle des chefs de l'Anjou, il prit avec elle le Boisgroleau et Cholet. Il fut, du reste, de tous les combats, en deçà comme au-delà de la Loire.

Rentré en Vendée, Sapinaud, aidé de Gogué, ramassa quelques anciens soldats de l'armée royale et se joignit à Charette. Attaqués en route par des forces supérieures, ils avaient été obligés de prendre la fuite, lorsque le général Vendéen, qui était venu à leur rencontre jusqu'à Chauché, fit changer la fortune à leur avantage. Attaqué de nouveau aux

Essarts, Sapinaud contribua à mettre en déroute trois colonnes républicaines. Mais il se sépara bientôt de l'armée de Charette et reforma l'armée du Centre des débris de celle qui avait porté ce nom sous Royrand. L'attaque infructueuse, du reste, de Challans le rapprocha de Charette et de Stofflet. Peu après son corps d'armée fuyait devant les patriotes près de Bazoges-en-Paillers, lorsque Charette accourant à son aide décida le succès de la journée.

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu le pacte fédératif entre tous les généraux de la Vendée militaire, piège tendu à Bernard de Marigny, qui devait bientôt tomber sous les balles des siens. Ce n'est pas le cas de parler de ce crime auquel — Dieu merci ! pour sa mémoire — Sapinaud resta entièrement étranger. Son premier résultat fut de réduire les forces Vendéennes à trois armées : celle de *Jésus* ou du *Bas-Pays*, aux ordres de Charette ; celle du *Haut-Pays* dévolue à Stofflet et celle du *Centre*, commandée par Sapinaud, avec Fleuriot de la Fleurière comme général en second.

L'armée du Centre fut presque toujours sous la direction de Charette. Aussi ses officiers signèrent-ils l'arrêté de Beaurepaire, du 6 décembre 1794, dirigé contre Stofflet, à raison d'une prétendue violation du pacte arrêté à Jallais. Les chefs de l'armée d'Anjou répondirent deux jours après à cette délibération en approuvant la justification de leur général.

Sapinaud entra en conférences pour la paix avec les délégués conventionnels, en même temps que Charette et apposa comme lui sa signature au bas du traité de la Jaunais et des pièces qui en furent la conséquence. Plusieurs officiers de Stofflet prirent ce même parti. Quant au général qui n'était pas encore disposé à négocier, il fit souscrire à son Etat-major l'arrêté de Jallais, dirigé contre ceux qui venaient de reconnaître la Convention. Il fit même plus : il détacha un corps de cavalerie pour aller arrêter à leur quartier-général de Beaurepaire, les généraux Sapinaud et Fleuriot, sur lesquels il n'avait cependant aucune autorité. La maison où logeaient ces deux chefs,

fut investie pendant la nuit ; mais en ayant été instruits à temps, ils purent s'échapper par une porte dérobée et se réfugièrent à pied et sans armes sur le territoire de l'armée de la Basse-Vendée.

Charette envoya aussitôt une partie de son armée pour rétablir les deux généraux de l'armée du Centre dans leur quartier-général, et les chasseurs de l'Anjou, qui n'avaient pu se saisir de leur proie, jugèrent prudent de se retirer prestement, après avoir enlevé les chevaux, les armes, l'argent et les effets précieux de Sapinaud et de son lieutenant.

Ce fut à Beaurepaire que le marquis de Rivière, envoyé du comte d'Artois, ménagea une entrevue entre Charette et Stofflet. Ces deux généraux parurent se réconcilier et, conformément aux ordres des Princes, les hostilités recommencèrent avec les troupes républicaines. L'armée du Centre envoya son contingent au rassemblement de Soullans et facilita ainsi le débarquement d'armes et de munitions que les Anglais opérèrent sur la côte de Saint-Jean-de-Mont. Après quoi, Sapinaud semble avoir pris quelque repos.

Mais Gogué, l'un de ses officiers, ayant battu un corps républicain et tué l'adjudant-général qui le commandait, le général patriote Willot parcourut avec deux mille hommes le territoire de l'armée du Centre, en levant par manière de représailles tous les bestiaux et tous les grains qu'il put rencontrer.

Se conformant aux instructions qui lui avaient été apportées par les agents du Roi, le général de Sapinaud se rendit, à la fin de 1795, au château du Lavoir, pour se concerter avec Stofflet et l'abbé Bernier, et convoqua aussitôt après des rassemblements. N'ayant pu malheureusement réunir que peu de monde, et se sentant écrasé par les troupes autrement considérables de la République, il fut contraint de mettre bas les armes, ainsi que ses principaux officiers. Hoche exigea le désarmement de tout le pays insurgé et mit même pour condition que les chefs royalistes quitteraient la France, ce qui ne fut pas exécuté.

En 1797, Sapinaud épousa Marie-Louise de Charette, nièce du général. Il ne parut point à la courte prise d'armes de 1799 et jusques aux Cent Jours se consacra tout entier à sa famille. A cette date, il n'hésita pas à reprendre les armes : il fut un des quatre généraux qui se partagèrent la Vendée insurgée. Après la mort de Louis de la Rochejaquelein, il fut élu à l'unanimité généralissime. Mais la malheureuse bataille de Rocheservière (21 juin 1815), où périrent Suzannet et plusieurs autres officiers de distinction, mit fin à cette cruelle guerre, et le 26 juin 1815, Sapinaud signa entre les mains du général Lamarque la convention de Cholet.

Après la rentrée du Roi, Sapinaud qui avait été à la peine fut justement à l'honneur. Il fut nommé lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur-général des gardes nationales du département de la Vendée, et créé comte et pair de France. Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, le décora également de l'ordre de Charles III.

Il passa ses dernières années au château du Sourdy, entouré de l'estime générale, et rendit sa belle âme à Dieu, en 1829, à l'âge de soixante-neuf ans[1].

SAUVAGEOT, capitaine d'infanterie de l'armée du Centre, signa en 1814, l'adresse des chefs de la Vendée au Roi, et, lors

[1] La famille de Sapinaud n'est plus représentée, croyons-nous, aujourd'hui que par les Sapinaud de Boishuguet, d'Anjou.

Au centre du bourg de la Gaubretière, s'élève une colonne de granit surmontant une fontaine d'eau-vive. Ce monument construit par M. de Rango', maire de la Gaubretière, consacre le souvenir du général Charles-Henri de Sapinaud, le héros de 1793 et de 1815.

Pendant que Sapinaud soutenait avec gloire le parti du trône et de l'autel, cinq de ses frères et deux de ses cousins, du même nom que lui, défendaient la même cause sous les drapeaux des Princes français et de leurs alliés. Henri de Sapinaud, volontaire dans le régiment de la Châtre, avait déja péri à la glorieuse sortie du Menain. Deux autres frères du général, Edouard et Prosper de Sapinaud, déjà chevaliers de Saint-Louis, furent envoyés dans la Vendée par le prince de Condé pour complimenter leurs frères et le chevalier de Boishuguet, que le duc d'York avait fait nommer lieutenant dans les hulans britanniques pour avoir tué un colonel républicain dans un combat auprès de Nimègue, pendant la campagne de Hollande, et qui avait quitté cet emploi avantageux, pour rejoindre la Vendée.

de la campagne de 1815, devint chef de la division de la Gaubretière.

SAVIN [de Saint-Etienne du Bois][1]. L'un des premiers chefs de la Basse-Vendée, commanda la division de Palluau, formée principalement de deux mille homme d'élite, joignit Charette et fit toute la guerre sous ses ordres. Il coopéra à

[1] La famille Savin est originaire du village de *la Chamusière*, dans la paroisse de *Beaufou*. Mais, dès le commencement du XVIIIe siècle, plusieurs de ses membres étaient fixés dans la paroisse de *St-Etienne-du-Bois* où ils contractèrent des alliances. De ce nombre, fut Jean-René Savin, qui épousa vers 1755, demoiselle Louise Gauvrit, du village de la *Pécoultière*, et en eût :

1° Louis, né hors de la paroisse de St-Etienne, vers 1756, marié, à Bois-de-Céné, le 28 septembre 1788, à Marie-René Coujard, veuve en premières noces de M. François-Joseph Lansier du Val, de St-Etienne-du-Bois. Il était *maître en chirurgie*. C'est lui qui est désigné sous le sobriquet de « *le pelé* » qu'il dut probablement à sa calvitie. On ne connaît ni la date ni les circonstances de sa mort qui arriva vraisemblablement vers 1796.

2° Jean-René-François-Nicolas, né à St-Etienne-du-Bois, le 25 octobre 1767. Il eut pour parrain son frère Louis. Le 9 juillet 1791, il épousa demoiselle Thérèse Lansier du Val, issue d'un premier mariage de Me Lansier du Val avec demoiselle Jeanne-Victoire Bertrand ; devint général divisionnaire de Charette. Dans son manuscrit «*Souvenirs de la guerre de la Vendée* », Pierre Suzanne-Lucas de la Championnière dit de lui : « M. Savin trop froid et moins brave que les autres, (chefs) n'était pas en grande réputation. » Il fut surnommé « *le parisien* » Pourquoi ? Peut-être parce qu'il avait fait des études à Paris d'où il aura rapporté certaines manières élégantes qui l'auront fait remarquer parmi les membres de sa famille. On l'appelle aussi parfois *le jeune* Sa lignée s'est éteinte, dans les premiers jours de juin 1896, dans la personne de son *petit-fils*, Léon Savin.

Plusieurs des faits d'armes du général Savin ont été omis par M. de la Fontenelle, notamment celui de l'enlèvement du camp de Fréligné, (près de Touvois), le 15 septembre 1794, auquel il participa. Il avait été posté à 3 kilomètres delà, au village de *Largeasse*, où il extermina les républicains délogés par Charette et refoulés de son côté. Le 5 mars 1794, il commandait aussi l'aile droite de l'armée de Charette au célèbre combat de *la Vivantière*... Le jugement porté sur Savin par Lucas de la Championnière est tout différent de celui que la tradition nous a transmis et qui est consigné dans la fameuse *Chanson de Charette*, 17e couplet :

Savin et la Robrie
Sont deux hommes de cœur :
Ils bravent la furie,
Ainsi que le Couvreur.
Quand ils sont à la tête
De leurs drapeaux,
Ils s'en font une fête ;
Rien de si beau !

l'attaque des Sables-d'Olonne, tentée infructueusement par Joly ; se laissa battre par le général Boulard ; échoua avec Joly à Palluau, concourut à la défaite complète de l'adjudant général Boisguillon à Machecoul, où il fut placé sur la route de Bois-de-Céné, et emporta d'assaut le château ; marcha par les Essarts sur la Roche-sur-Yon et fut repoussé ; secourut Joly, lorsqu'il eut été surpris dans son camp de la Chapelle-Palluau ; fut appelé à Châtillon-sur-Sèvre pour concourir à la nomination du généralissime, mais ne pouvant s'y rendre, il envoya un de ses officiers porteur de sa procuration, lequel arriva trop tard ; fut obligé, lors de l'arrivée de l'armée de Mayence, de se porter d'Aizenay sur Montaigu ; contribua aux avantages obtenus par toutes les armées Vendéennes sur les Mayençais et fut un des premiers à dissoudre le rassemblement général en se retirant dans son territoire avec sa division, sous l'empire du mécontentement éprouvé par ses soldats.

La division Savin aida ensuite à combattre le général Dutruy, occupa Challans et éprouva un échec le 31 octobre 1794 devant Saint-Gilles-sur-Vie. Malgré tous ses efforts, son chef fut battu avec Joly à la Mothe-Achard et à Aizenay. Savin se retira au Grand-Luc d'où il repoussa les républicains,

Les autres Savin, mentionnés par Chassin, (*Préparation de la guerre de Vendée* et *Vendée patriote)* à savoir : Charles-François Savin, lieutenant de la garde nationale de St-Etienne-du-Bois, — Marc-Antoine Savin, lieutenant, — Joseph-Louis Savin, — Michel Savin, également gardes-nationaux de St-Etienne, étaient frères entre eux et *cousins-germains* des deux premiers, (le général et son frère).

Un autre Savin, cousin des précédents, figure dans la *Liste des principaux chefs royalistes fusillés à Noirmoutier, 14 Nivôse, an II,* publiée par M. Baguenier-Desormeaux (*Revue du Bas-Poitou,* année 1892 p. 540) ; on trouve « *Louis-Marc-Antoine Savin du Parc*, âgé de 25 ans, officier. » On l'a confondu à tort avec Marc-Antoine, lieutenant de la Garde nationale de St-Etienne-du-Bois.

Un oncle du général était prêtre : Claude-Pierre Savin, né à St-Etienne-du-Bois en 1736, vicaire de sa paroisse natale en 1761, devint curé de St-Sauveur de Rocheservière en 1765, refusa le serment schismatique, s'embarqua pour l'Espagne, le 15 septembre 1792, d'où il était de retour en 1801. Il mourut dans sa paroisse de Saint-Sauveur de Rocheservière en 1807, à l'âge de 71 ans. (*Notes aimablement fournies par M. l'abbé H. Boutin).*

lorsqu'on crut que Charette, poursuivi par le général Haxo, voulait les enfermer dans l'île Bouin. Il marcha ultérieurement avec le gros des Vendéens.

Savin avait coopéré à la nomination de Charette, comme général en chef de la Basse-Vendée, et avait même fait partie de la députation chargée d'aller quérir son acceptation. Aussi, lors de la réorganisation de cette armée à la Bésilière[1], Savin conserva le commandement de sa division. Mais lorsqu'il fut question de traiter avec la Convention, il s'y opposa formellement et fut du nombre des officiers de Charette qui se mirent à cet égard en opposition avec leur général. Il abandonna même brusquement le lieu des Conférences et s'en alla proclamer au fond de la Vendée ce qu'il considérait comme une trahison. Cependant le chef de la Basse-Vendée se justifia dans l'esprit de son Etat-major. Savin montra du repentir et il rentra bientôt dans les bonnes grâces de Charette qui le rétablit dans son grade.

Lorsque les hostilités recommencèrent, on pense bien que Savin ne fut pas le dernier à reprendre les armes. Il fut chargé de protéger le débarquement des munitions et armes qui eut lieu sur la côte de Bec, près de l'abbaye d'Orroüet (en Saint-Jean-de-Mont). Il allait être attaqué, lorsqu'une partie de l'armée vendéenne arriva à son secours et força l'ennemi, dès lors inférieur en nombre, à se retirer avec précipitation.

Lorsque la situation de Charette devint désespérée, Savin ne se soumit point comme tant d'autres avides de repos[2]. Il ne voulut jamais poser les armes. Il semblait même, à la mort du général, tout désigné pour le remplacer, lorsqu'en juin 1796, il fut surpris, déguisé en paysan et armé de pistolets, au

[1] *La Bésilière* est le nom d'un village de la paroisse de Légé où Charette avait établi son camp. (A 6 kilomètres Est de Légé).

[2] S'il faut en croire Mgr de Beauregard (V. la note 1 de la page suivante), cette affirmation de M. de la Fontenelle serait erronée.

village de la Sauzaie, près des Lucs-sur-Boulogne, traduit devant une commission militaire et fusillé à Montaigu[1].

SICARD DE LA BRUNIÈRE, noble Bas-Poitevin, des environs de Pouzauges, figure dans l'insurrection vendéenne comme officier. De mœurs dissolues, il fit prononcer son divorce pour épouser sa servante, divorça encore avec celle-ci, et fut quelques années après assassiné par elle.

SOCHET DES TOUCHES (Charles-René-Dominique), né à Luçon le 7 août 1727, garde marine en 1743, capitaine de frégate en 1750, commandeur de Saint Louis en 1782, chef d'escadre en 1784 et contre-amiral le 1er janvier 1792.

Délivré de prison à Fontenay par les Vendéens, le 25 mai 1793, officier supérieur sous d'Elbée, fit la campagne d'Outre-Loire, échappa à Savenay et mourut sous l'Empire.

SORIN, cavalier vendéen, fut fidèle jusqu'à la dernière heure à Charette, qu'il crut venger en plongeant son sabre dans le cou de La Roberie.

SOYER. — Les Soyer, ardents champions de la cause royaliste, étaient quatre frères : René-François, né à Thouarcé, près Angers, le 5 septembre 1767, et qui après avoir rendu de grands services dans la Haute-Vendée, pendant

[1] Voici comment Mgr Brumauld de Beauregard raconte l'arrestation du général Savin : « Vers le commencement de juin 1796, Savin commandant « l'une des divisions de l'armée de Charette, vint chez moi (M. de Beauregard « était alors à Beaufou) avec une lettre qui lui était venue par un chasse-« marée ; elle était d'un officier de marine anglaise. Il invitait les braves « Vendéens à reprendre les armes et promettait que s'ils s'insurgeaient, on « leur fournirait des munitions. Savin s'était soumis ; il ne pouvait pas lire « cette lettre ; je la lui lus mot à mot ; je lui dis ensuite franchement que « les Anglais ne nous avaient jamais tenu parole, qu'ils avaient empêché le « Prince de venir à nous, qu'ils ne nous avaient jamais prêté aucun secours « réel et que, ainsi, je ne croyais pas prudent de s'exposer à se faire écraser « par l'armée de Hoche.

« Mon curé (de Beaufou) était un peu mauvaise tête : il engagea Savin à « s'assurer des hommes dans le pays. On épiait ses démarches ; il fut arrêté « avec le vieillard ; et, comme on le trouva muni d'un pistolet, on le fusilla : « le curé fut relâché. » (*Mémoires*, tome II, pp. 137, 138). D'après M. Dugast-Matifeux, l'exécution eut lieu à Montaigu, derrière la maison de la Caillauderie.

l'insurrection, devint en 1821 évêque de Luçon et mourut le 5 mai 1845 ; — Jean, né en 1770, qui fit toutes les guerres de la Vendée, d'abord sous les ordres de M. de Bonchamps, et plus tard comme major-général de l'armée de Stofflet, blessé d'une balle à la poitrine, en 1794, — fut fait chevalier de Saint-Louis, reçut en 1816 le brevet de maréchal de camp et mourut le 17 octobre 1823 ; — François, né en 1775, un des meilleurs officiers de l'armée de Stofflet qui lui confia le commandement de la division de Cholet, fut breveté colonel et chevalier de Saint-Louis et succomba en 1855 ; enfin Louis-Pierre, né en 1777, combattit d'abord sous M. de Bonchamps, puis après avoir passé la Loire, devint aide de camp de Stofflet, fut breveté chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis, et nommé après les guerres percepteur des contributions directes à Pouzauges.

Il est mort en 1860.

H. de la Fontenelle de Vaudoré.

(A suivre).

ESSAIS D'ÉPIGRAPHIE VENDÉENNE

(SUITE[1])

Inscription qui se lisait autrefois sur la porte du Pavillon de la Haute-Pommeraie près Fontenay.

QUI FAICT CE QUI EST DEU A DIEU ET AUX HOMMES N'A CRAINTE DU JUGEMENT
1624

Ce pavillon, aujourd'hui presque entièrement disparu, avait été construit par Jacques Poile, sieur de Saint-Gratien, conseiller au Parlement de Paris, propriétaire de la Pommeraie, et dont la fille, Françoise, épousa Pierre Catina[1], président au même Parlement. La Pommeraie passa après la mort de ce dernier à son fils, le maréchal de France, ce qui justifie pleinement la dénomination de *rue Catinat* donnée à la voie qui conduit à son ancienne propriété.

[1] *Voir la livraison de décembre 1897.*

Inscription placée sur la porte de la métairie de la Ruine, *autrefois* L'Ortie.

(1621).

OR TIE

(Ici un écusson entouré de deux branches d'orties, le tout encastré dans une jolie sculpture formant le linteau de la porte).

HIC · P RIMVS

LABO RVM.

F^s RATIO · MB · 1621

Les armes sont celles de la corporation des poissonniers de Fontenay, dont François Raison était syndic en 1621. Elles étaient : *de gueules à la balance d'or, ayant un poisson pour fléau, et accompagné de deux étoiles d'argent et d'une quinte feuille d'or en pointe.*

Fragments de l'épitaphe de Françoise Bouldron, femme de Raoul Gallier-Picard, seigneur de Guinefolle, provenant de l'église Notre-Dame de Fontenay.

(Septembre 1621).

/ / / / / / / / / / / / / OR, ET ANIMVM ADVERTE.
/ / / / / / / / / / / / MATVRA COELO VICTIMA
/ / / / / / / / / / LLVSTRIS, SED VIRTVTIBVS AD
/ / / / / / / / / / SED ALIQVOT MENSIBVS BEATAM

/ / / / / / / / / / ITAM DAT PROLI SVAVISSIMÆ MOR-
/ / / / / / / / / C MORTEM IMORTALITATE TERRAS
/ / / / / / / / T. ANNO DNI MDCXXI. ERGOVBIAD
/ / / / / / IVS MORTALES EXVVIAS MOESTISSIMVS
/ / / / / RVS D. RADVLPHVS GALLIER PICARD.
/ / / / OSTEROS MEMORIÆ AC DESIDERII SVI
/ / / NIMENTVM.

/ / / / / / / / / / / *animæ pars altera nostræ :*
/ / / / / / / / / / / *t, dicam viuere an vſe mori ;*
/ / / / / / / / / / / *est, mihi crede est mors mea vita;*
/ / / / / / / / / / / *vuus mortua stante viro,*
/ / / / / / / / / / / *mediam rapiunt te funera vitam ;*
/ / / / / / / / / / / *pereas tota superstes ago.*

Cette épitaphe, gravée sur une plaque de marbre noir est déposée à la bibliothèque du collège de Fontenay.

Françoise Bouldron succomba en donnant le jour à un fils qui reçut au baptême le nom de François-Gabriel, et eut pour parrain François de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, fils du duc de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, et qui devait être l'auteur des fameuses *Maximes*.

Raoul Gallier appartenait à une très ancienne famille bourgeoise de Fontenay, annoblie dès le commencement du XVe siècle.

L'hôtel de Guinefolle, chef-lieu de la seigneurie de ce nom, était situé à l'endroit où s'élèvent actuellement le calvaire et le cercle catholique. Cette seigneurie avait moyenne et basse justice et elle ne relevait directement du Roi que pour une partie ; pour une autre partie, elle dépendait de Grissais, qui avait haute justice. A la fin du XVIe siècle, les Gallier réunirent les deux fiefs en entier sous leur main.

Epitaphe tumulaire de Suzanne Gobin, veuve d'Adam Tiraqueau (18 avril 1627).

CY GIST HAVLTE ET PVISSANTE DAME SVSANNE GOBIN VEFVE DE HAVLT ET PVISSANT
MESSIRE ADAM TIRAQVEAV VIVANT CHEVALIER SEIGNEVR DE L'AVBIER DENANS FRANCHAVVET
LA FVIE LA GRANGE PAGERAVLT ET AVTRES PLACES LESQVELS ONT LAISSE DE LEVR
MARIAGE DEVX ENFANS SCAVOIR HAVLT ET PVISSANT MESSIRE MICHEL TIRAQVEAV
CHEVALIER SEIG^r DE DENANS L'AVBIER LA JARRIE AVDOVVIN ET AVTRES PLACES
LEQVEL A EPOVSE DAME JACQVELINE DE LA CHAMBRE ET HAVLTE ET PVISSANTE
DAME FRANÇOISE TIRAQVEAV VEFVE EN PREMIERES NOCES DE HAVLT ET PVISSANT
MESSIRE EVSEBE DV PVIDVFOV VIVANT CHEVALIER SEIGNEVR DE LA SEVERIE
ET A PRESENT FEME DE HAVT ET PVISSANT MESSIRE CHARLES LE BAVDEAN
CHEVALIER SEIG^r DE NEVILLAN GOVVERNEVR POVR LE ROY DES VILLE
ET CHATEAV DE NIORT ; DVQVEL MARIAGE IL A ENFANS ET DV PREMIER MARIAGE
EST ISSVE HAVLTE ET PVISSANTE DAME FRANÇOISE DV PVIDVFOV FEMME
DE HAULT ET PVISSANT SEIG^r MESSIRE HILAIRE DE LAVAL CHLIER MARQVIS
DE LEZAY TRÈVES LA SEVERIE ET AVTRES PLACES LAQVELLE SUSDICTE
DAME DE DENANS ET DE L'AVBIER DECEDA LE DIX-HVICTIEME AVRIL
MIL SIX CENT VINGT SEPT AAGEE DE SOIXANTE ET TROIS ANS.

Priez Dieu pour son âme.

Cette épitaphe est gravée sur le socle du tombeau de Suzanne Gobin. Ce tombeau, surmonté de la statue en marbre blanc de la défunte, était jadis placé dans l'église de Denans. Il a été transporté depuis par M. O de Rochebrune à son château de Terre-Neuve, où il est précieusement conservé.

Suzanne Gobin était grand'tante du maréchal Catinat. Son mari, Adam Tiraqueau, gouverneur de Vouvent et de Parthenay, et maître des camps et armées du Roi, fut député aux Etats de Blois par les ligueurs de Fontenay.

Inscription de la chapelle sépulcrale des Collardeau dans l'église de Notre-Dame.

(1629).

O · SACELLVM · IN · GRATIA ·
TAVORVM · SVMPTIBVS-
VIS · CONFICI · PROCVRAVIT ·
· COLLARDEVS COGNITOR ·
· AN · DOM · MD · C · XXIX ·

(D'après l'original conservé par M. Eug. Bréchard, naguère avocat à Fontenay).

Cette inscription fut trouvée par M. de Fontaines, lorqu'il rebâtit la tour qui se dresse encore sur la terrasse de la maison que son petit-fils habite sur les bords de la Vendée. Elle consacre le souvenir d'une famille qui, après avoir donné à la capitale du Bas-Poitou de savants magistrats durant les XVIe et XVIIe siècles, a depuis complètement disparu de cette ville, à la suite des revers de fortune qui l'avaient frappée, et dont les seuls représentants actuels semblent être d'obscurs paysans habitant le bourg de Chaillé-les-Marais.

Inscription gravée sur le linteau d'une porte de la cour intérieure d'une maison de la rue Saint-Nicolas.

(1633)

M^ER FRANCISCVS ACHARDVS,
PRESBITER PICTAVIENSIS,
NVNC FONTANACVS.

Sufficit mihi gracia tua
Domine
Nam virtus in infirmitate
Perficitur[1]

MDCXXXIII

[1] Extrait de la 2e épître de Saint Paul aux Corinthiens. Ch. XII, p. 9.

(Notes manuscrites de Mercier du Rocher).

Inscription placée en 1636 par Julien III Collardeau au-dessus de la porte de sa maison de Jarnigande.

HOC · ERAT · IN · VOTIS
VRBIS · DEPONERE · CVRAS
INTERDVM · ET · SOLIS
HIC · INDVLGERE · CAMOENIS
1636

Cette inscription, — paraphrase des premiers vers de la VIe satyre d'Horace (LIV. 2) — occupe encore aujourd'hui la même place que du temps de Julien Collardeau ; seulement la porte qu'elle surmontait autrefois a été trasformée depuis en fenêtre. — Cette fenêtre est celle du cabinet de travail de M. Hanaël Jousseaume, propriétaire actuel de *Jarnigande.*

Cette ancienne demeure, située à l'extrémité sud de la ville, entre la villa du célèbre mathématicien Viète et celle du non moins illustre Rapin, doit son nom à celui de son premier possesseur.

Le 17 octobre 1583, elle fut anoblie par contrat fait à Jehan Chasteau, conseiller du roi en l'élection de Fontenay et receveur des finances de la reine d'Écosse, douairière de France, par les sieurs Chaudon et Gallier.

Après avoir passé entre les mains de nombreux propriétaires, elle devint la maison des champs du procureur du Roi - poète Julien Collardeau, qui y fit graver le distique reproduit plus haut. En 1787, Jarnigande fut achetée de M. Randon, receveur des tailles, par M. Jousseaume, procureur du Roi en la sénéchaussée de Fontenay, et père du possesseur actuel (1897). Ce dernier, archéologue émérite, y a réuni une précieuse collection d'objets anciens.

Inscription placée sur le pilier de gauche du chœur à Notre-Dame.
(1636).

D. O. M.
IVLIANVS COLLARDEVS
EXCOGNITOR REGIS MISSAM
ANNIVERSARIVM EO IOVIS
DIE QVI POST PANVAGIA
FACTVS EST IN GRATIAM
TOGATI ORDINIS CELEBRARI
SVO TESTAMENTO CVRAVIT
ANNO R. S. MDCXXXVI
IVL. P.

Fondation de messe par Julien Collardeau, IIIe du nom, ancien procureur du Roi, doyen des échevins de Fontenay et auteur de nombreux ouvrages, notamment d'un poème en vers français intitulé : *Tableau des victoires du roi Louis XIII.*

Inscription gravée sur une tablette de marbre noir placée au-dessous de la tribune de la chapelle des Jésuites.
(Avril 1636).

IHS
A. M. D. G.

CE COLLÈGE
A ESTÉ FONDÉ ET DOTTÉ PAR
M^tre MICHEL BRISSON
QUAND VIVOIT RECEPVEUR DES AYDES, TAILLES ET TAILLON
EN L'ESLECTION DE MONTROEUIL-BELLAY

POUR QU'A PERPÉTUITÉ,
A LA GLOIRE DE DIEU
SOYT EN ICELLE VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE
PATRIE D'ICELUY FONDATEUR
ANSEIGNÉ A LA JEUNESSE STUDIEUSE
A SOY CONSACRER, SUR CESTE TERRE BASSE
AU SERVICE ET GLOYRE DE LA SOUVERAINE MAGESTÉ
A S'ADVENCER EN LE CHEMIN DE LA VERTU,
ET SCIENCES UTILES AU BIEN PUBLICQ
ET LAISSER MARQUE CERTAYNE A LA POSTÉRITÉ
QUE LES ESCHOLIERS DE CESTE MAYSON
SONT NE INGRATS AU PAYS,
NE AVORTONS DE LEURS PÈRES,
QUI ONT AVEC HONNEUR SERVY LEURS ROYS ET L'ESTAT,
FAICT RELUYRE LEURS NOMS PAR TOUTES LES NATIONS
ET SONT MORTS EN LA FOY DE N. S. J. C.
ET DE NOTRE SAINCTE MÈRE L'ESGLYSE CATHOLIQUE
APOSTOLICQUE ET ROMAYNE
ICELUY FONDATEUR REND ACTIONS DE GRACES A DIEU
DE CE QU'IL LUY A PLEU BÉNIR SON LABEUR
EN CETTE VIE EN LUY ACCORDANT LES BIENS
QU'IL A CONSACRÉ PAR SON TESTAMENT
DU XXIIe JOUR DE MARS MDCXX
ET CODICILLE DU IIe JOUR DE MAY MDCXXXII
A CETTE PRÉSENTE FONDATION
AMEN

(Copie de la fin du XVIIe siècle).

Bien qu'autorisés dès 1594 par Henri IV à fonder un collège à Fontenay, les Jésuites n'y firent, en effet, jusqu'en 1636 que de courtes apparitions, faute des fonds nécessaires pour y tenir une école permanente. A raison des contestations qui qui s'élevèrent entre les héritiers de Michel Brisson et les Jésuites, au sujet de l'exécution des testaments et codicille, ce ne fut même qu'en 1667, que ces derniers purent définiti-

vement s'établir sur l'emplacement compris entre la prison et le théâtre actuels, où déjà ils avaient pris leur domicile provisoire.

Des legs, des donations considérables, des familles Brisson et Babin notamment, les mirent à même d'élever en peu de temps leur collège sur des bases solides. En 1648, ce collège comptait déjà 65 élèves, et en 1750, 167.

Parmi ceux d'entre eux dont les noms sont à conserver, il faut citer : *Venant Bouchet*, premier chef de la Mission du Maduré, auteur de relations intéressantes ; *Nicolas Beurrey*, auteur de plusieurs ouvrages religieux et *Claude de Mahé*, receveur des tailles et l'un des premiers collectionneurs d'art qu'ait vu naître le Bas-Poitou.

En 1762, à l'issue de la campagne menée contre l'ordre tout entier, les Jésuites quittèrent Fontenay.

Inscriptions du cloître du Couvent des Capucins.

(1660)

1° Au-dessus de la porte d'entrée du cloître :

VN : CLOISTRE : OVVERT : A : TOVS : N'A : RIEN : DE : REGVLIER
NVL : N'Y : DEVROIT : ENTRER : QV'IL : N'EN : FIST : SA : DEMEVRE.
SI : DONC : VOVS : Y : VENEZ : N'ESTANT : QVE : SECVLIER.
DEVENEZ : Y : DY : MOINS : REGVLIER : POVR : VNE : HEVRE.

2° Au-dessus du 3e pilier de droite :

LES : HOÑEVRS : DONT : IOVISSENT : ICY : BAS : LES : HOM̃ES,
NE : SONT : QVE : ILLVSIONS : DV : SOM̃EIL.

3° Sur le quatrième pilier de gauche au-dessus d'une console portant une tête de mort sculptée :

HOMME : SOVVIENS : TOY : QU'IL : FAVT : MOURIR.

C'est en 1608, sous le règne d'Henri IV, que les Capucins s'établirent pour la première fois à Fontenay. Toutefois, ce ne fut là durant plusieurs années qu'une installation provisoire, et comme une station prolongée de missionnaires. Mais à la suite d'une mission que firent, en 1619, en Bas-Poitou, les PP. Joseph du Tremblay et Gabriel d'Alençon, le maire Jacques Berton, seignéur de Pontbriant, et le corps de ville consentirent à l'établissement définitif d'un couvent de Capucins à Fontenay. Jean Tiraqueau, seigneur d'Aulnay, ancien vice-sénéchal de robe-courte et capitaine de Vouvent, petit-fils d'André Tiraqueau, le célèbre jurisconsulte, pourvut à la fondation par son testament. René Mignot, curé de Notre-Dame, y contribua de même puissamment.

Après la mort de Jean Tiraqueau, ses filles, Jeanne et Jacquette, épouses de Claude et de Jacques d'Aubigné, ratifièrent la volonté paternelle et consentirent à la cession de l'enclos de Bélesbat, pour l'affecter à l'habitation des religieux.

Les constructions du couvent, longtemps retardées sans doute par les troubles politiques de la minorité de Louis XIV, furent terminées en octobre 1647.

Un peu plus tard, grâce au pieux zèle de Jacques Raoul de la Guibourgère, évêque de la Rochelle, et qu'on peut considérer comme le second fondateur de l'établissement, le couvent de Fontenay reçut une plus grande extension. Les lieux réguliers et la chapelle furent tout particulièrement agrandis

(1658), et c'est à l'issue de ces travaux (1660) que furent gravées sur les murs du cloître les inscriptions reproduites ci-dessus.

La Révolution, en détruisant les institutions monastiques et les ordres religieux, mit fin à l'existence des Capucins de Fontenay. Le couvent et son enclos furent vendus et la bibliothèque, qui ne contenait pas moins de 1060 volumes, fut transportée, ainsi que le trésor de la sacristie, à l'hôtel du Directoire du District.

Rappelés à Fontenay en 1872, les Capucins s'installèrent dans un nouveau couvent, qui appartient à l'*Œuvre des Prêtres infirmes du Diocèse*, et se trouve situé à l'entrée de l'*Impasse du Petit Sergent*. Le 3 novembre 1880, en vertu des décrets rendus le 25 mars précédent, ils ont été de nouveau dispersés et leur chapelle mise sous scellés.

Inscription gravée sur le cercueil en pierre où a été déposé le corps de René Moreau, curé de Notre-Dame, dans l'ancien cimetière de cette paroisse (28 janvier 1671).

DILECTVS. DEO. ET. HOMINIBVS.

Inscription gravée sur la face, regardant l'ouest, de la pierre tombale de René Moreau, curé de Notre-Dame.

ICY REPOSE LA DÉPOUILLE MORTELLE
DE VÉNÉRABLE MESSIRE
RENÉ MOREAU
PRESTRE BACHELIER DE SORBONE
CURÉ DE CESTE PAROISSE,
VICE-GÉRANT DE Mgr L'EVESQUE DE LA ROCHELLE
AU DETROICT DE MAILLEZAYS,
NÉ A LA CHAPONIÈRE PRÈS MAULÉON
LE 16 SEPTEMBRE 1605.

DÉCÉDÉ EN ODEUR DE SAINTETE,
EN CESTE VILLE DE FONTENAY
LE 28 JANVIER 1671.

ORA PRO NOBIS.

Inscription de l'autre face.

DOMINE. TU. NOSTI. QUIA. AMO. TE
ET. ANIMAM MEAM. PONO. PRO. TE.

(Extr. d'un reg. de comptes de la fabrique de N.-D. pour l'année 1742)

René Moreau, curé de Notre-Dame de Fontenay, bachelier de Sorbonne et vicaire général du diocèse de la Rochelle, né le 16 septembre 1605 à la Chapronnière, village de la paroisse de Notre-Dame des Moulins, près de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, alors dans le diocèse de Maillezais ; mort en odeur de sainteté, à Fontenay-le-Comte, le 28 janvier 1671.

(Voir la *Vie de René Moreau*, par B. Fillon, Fontenay, 1849. et la *Vie des Saints du Poitou*, par Ch. de Chergé, Poitiers. 1856).

L'inscription du cercueil de pierre a été tirée de l'*Ecclésiastique,* ch. XLV ; v. 1.

« *Dilectus Deo et hominibus... Moyses, cujus memoria in benedictio est.* »

Quant à celle de la face orientale du tombeau,elle a été composée à l'aide de deux textes de l'évangile de Saint-Jean :

« *Contristatus est Petrus quia dixit ei tertio : amas me ? Domine, tu omnia nosti, tu scis quia amo te.* »

(Gv. S. Joan. XXI. 17).

« *Et animam meam pono pro ovibus meis.* » (id. x. 15).

L'inscription commémorative n'est évidemment pas celle de la première pierre tombale qu'on mit sur la fosse où reposaient les restes de R. Moreau. Sa forme doit la faire plutôt attribuer à la première moitié du XVIIIe siècle. Il y a par conséquent lieu de croire qu'elle figurait sur le tombeau, dont il est question dans le passage suivant du journal de famille de J. D. Fillon, notaire et marguiller de N.-D. :

« Le 29 novembre 1751, j'ai fait mettre un tombeau sur la fosse de M. Moreau, jadis curé de Notre-Dame, M. Lemercier étant alors curé de la dite église ».

« Plus bas on lit : « Il n'y en a plus miette. »

A trois fois différentes on remplaça les pierres tombales que le peuple par vénération emportait par petites parcelles considérées comme un remède souverain dans les maladies. (*Arch. Hist. de Fontenay*).

Il n'en existe plus de trace aujourd'hui. Les pieux pèlerinages qui s'y sont succédés ont tout fait disparaître. Mais le souvenir du saint prêtre qui gouverna avec tant de dévouement la paroisse Notre-Dame est religieusement gardé dans le cœur du peuple de Fontenay.

Inscription placée sur le piédestal de la statue de Louis XIV, qui surmontait la porte du Pont-aux-Chèvres.
(1674).

LVDOVICO XIV
FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGI
GLORIOSISSIMO,
IOANNIS BABIN, MAIORIS,
SVMPTIBVS ET CVRIS
ANNO DOMINI MDCLXXIV.

(Extrait des notes manuscrites de Prézeau).

La porte dite *Porte-aux-Chèvres*, qui s'ouvrait sur le faubourg Saint-Martin et a donné son nom à une des rues de Fontenay, avait, en effet, été surmontée d'une statue de Louis XIV, en 1674, à l'occasion de la venue du grand Roi à Fontenay et sous l'édilité de Jean Babin, sieur de Belmont, d'une ancienne famille fontenaisienne longtemps fixée aux environs de la Châtaigneraïe.

(A suivre). RENÉ VALLETTE.

MADRIGAL[1]

Si vos deux jolis yeux
Ont la pâle clarté d'astres mystérieux,
Belle marquise,
N'en soyez pas surprise :
Un chérubin
Malin
A qui votre grand air aura tourné la tête,
Se sera fait voleur, et dans l'ombre discrète,
Sans souci du forfait,
Dont on l'accuserait
Quand de son noir larcin seraient tombés les voiles
Il aura pour vous plaire enlevé deux étoiles.
Mais le Père Éternel est infiniment bon,
Il aura tout compris et donné son pardon,
Car le vol, en ce cas, est une belle chose,
Puisqu'à votre regard qui sur ces vers se pose,
Je crois voir
Un petit coin du ciel dans la paix d'un beau soir.

A. Rousse

Pour compléter l'hommage que nous rendons par ailleurs à la mémoire de notre pauvre jeune collaborateur et ami Alfred Rousse, si prématurément enlevé à l'affection de tous, nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs ce charmant madrigal, une des dernières et aussi des plus jolies pages qu'ait tracées sa tant délicate plume.

N. D. L. R.

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A MORLAIX & A BREST

(SUITE)[1]

V

Excursion à Guimiliau, Lampaul et Saint-Thégonec

Le vendredi 5 juin séance à neuf heures du matin à l'Hôtel-de-Ville.

Dans l'après-midi, la Société se rend à Guimiliau, localité célèbre par son église et son splendide calvaire. D'après l'histoire, il existait au VIe siècle un roi de Cornouaille, nommé Miliau qui fut lâchement assassiné par son frère Rivod, afin de s'emparer de ses États. Plus tard, l'infortuné prince armoricain fut canonisé, l'église de cette paroisse fut placée sous le vocable de ce bienheureux.

L'ensemble du monument porte la marque du commencement du XVIIe siècle. Le clocher pourvu d'une flèche consiste dans une tour ronde, à côté se trouve une tourelle servant à l'emplacement de l'escalier. La plate-forme est agrémentée d'une jolie balustrade du style flamboyant. Je remarque à

[1] Voir la livraison de Juin 1897.

l'extérieur qu'une chaire a été pratiquée dans une fenêtre. Le porche bâti en 1605 est magnifique avec ses sculptures reproduisant différentes scènes de l'ancien et du nouveau testament. Ce délicat travail ainsi que les statues des apôtres ont été exécutés en pierres de Kersanton.

On visite à l'intérieur, d'abord une cuve baptismale datant de 1675, ayant des piliers en torsade enroulés de feuillages de vignes et de grappes de raisins. Ce baptistère est surmonté d'un magnifique baldaquin donnant l'image d'un Dauphin placé au-dessus de deux Renommées embouchant la trompette et soulevant une couronne royale.

Le buffet d'orgues remontant à la même époque (XVIIe siècle) est pourvu de bas-reliefs, le premier représente le roi David, le second sainte Cécile et, entre les deux, *une marche triomphale* : il paraîtrait que c'est la reproduction d'une bataille d'Alexandre le Grand, par Lebrun.

Le maître-autel en bois sculpté ne paraît pas très ancien. Le pourtour est garni de boiseries du XVIIe siècle. Au fond, très belle fenêtre, style gothique ornée d'un vitrail donnant la scène de la Passion. Les autels de la Vierge et de saint Joseph sont surchargés de dorures : statues de saint Hervé et de saint Milliau ; un bas-relief reproduit la décapitation de ce saint martyr qui se lève et tient sa tête dans la main ; à côté, se trouve un jeune homme que la tradition dit être son fils, en costume de l'époque de Louis XIII.

Le calvaire situé dans le cimetière date de 1581. Il passe avec raison pour être un des plus beaux de la province. Plusieurs démons faisant des grimaces de circonstance poussent une femme toute nue dans la gueule d'un dragon, vomissant des flammes. Il y a aussi dans le cimetière un arc de triomphe et un ossuaire datant de 1648.

Lampaul est situé à trois kilomètres de Guimiliau. On écrivait Lampol, en souvenir de Saint-Pol, patron de la paroisse. Le clocher possédant autrefois une superbe flèche abattue jadis par la foudre est remplacée par une disgracieuse calotte

en plomb. La tour d'après une inscription a été commencée le 19 avril 1573. Arc de triomphe surmonté d'un calvaire. Eglise relevant l'époque du XVIe siècle avec arcades ogivales sans chapiteau. Le porche de construction gothique a été construit en 1533. Le sommet renferme une niche abritant la statuette de saint Pol tenant en laisse un *basilic* (monstre fabuleux dont le regard était foudroyant). Les statues des apôtres sont placées à l'intérieur du porche dans des niches couvertes de dais, délicatement sculptés. L'ossuaire date de 1668.

A l'intérieur de l'église sur une poudre transversale placée à l'entrée du chœur, on aperçoit l'image du Christ avec les saintes femmes. Très beau confessionnal style Louis XIV. Curieux bénitier, dans lequel deux démons font des contorsions affreuses. Au sommet, statuette de saint Jean Baptiste versant l'eau du baptême sur la tête de Jésus-Christ.

Les excursions de la journée se terminent par Saint-Thégonnec. On arrive au cimetière entourant l'église par un escalier moderne dont la rampe est ornée de statues. L'église a été construite en beau granit finement travaillé ; elle date du XVIIe siècle dans ses parties les plus anciennes ; belles fenêtres gothiques surmontées de pignons aigus, au-dessus du portail lattéral, un bœuf attelé, en souvenir de saint Thégonnec, protecteur des ruminants. Le clocher a été bâti en 1605. Les quatre faces sont percées de hautes fenêtres surmontées d'un dôme coiffé d'une lanterne, les angles sont également pourvus de petits dômes à lanternes reliés ensemble par une balustrade ajourée; style de la fin de la Renaissance. Une flèche de pierre à crochets, moins haute que la tour, s'élève au-dessus du portail occidental.

En pénétrant dans l'église, j'ai remarqué une belle chaire style Louis Le Grand, possédant des panneaux sculptés. L'abat-voix est soutenu par deux anges. Le même motif de sculpture est représenté aux quatre angles : le centre est occupé par l'archange sonnant la trompette de la Renommée. L'ensemble

de cet édifice n'offre aucun caractère architectural. Le maître-autel ne paraît guère intéressant et le sanctuaire chargé de dorures rappelle un salon de l'époque de madame de Maintenon. Les petits autels sont pourvus de statues recouvertes de peintures plus bizarres qu'heureuses. Cependant il existe un triptyque du XVIe siècle représentant la Vierge et l'Enfant Jésus.

L'arc de triomphe excite l'admiration de mes honorables collègues. Arc délicieux, supporté par quatre piliers colossaux surmontés d'une rangée de niches placées sous un triple fronton. Deux superbes lanternaux munis de croix dominent ce monument magnifique, spécimen de l'époque de la Renaissance (1587). Sur le fronton, on remarque le bœuf attelé de saint Thégonec, passant pour avoir transporté, d'après la tradition, tous les matériaux nécessaires à la construction de l'église. Une inscription bretonne se lit et en voici la traduction :

« *Notre Dame de Bon Secours, nous vous prions avec ardeur* « *de recevoir notre premier bœuf, avocate pour le péché et la* « *pécheresse* ».

La chapelle qui servait autrefois d'ossuaire date de 1587. Cette jolie construction remonte aussi au temps de la Renaissance, avec ses gracieuses colonnettes couronnées de quatre chapiteaux corinthiens séparant les fenêtres du rez-de-chaussée. Sur les murs, on lit l'inscription suivante, tracée tout autour de la chapelle : « *C'est une bonne et sainte pensée de* « *prier pour les fidèles trépassés. Requiescant in pace. Amen. Hodie mihi, cras tibi.* Sous la chapelle, il y a une crypte appelée le Saint-Sépulcre, à cause d'un groupe de dix statues de grandeur naturelle représentant le Sauveur mis au tombeau. Cet assemblage de personnages date de 1702.

Le calvaire érigé en 1610, consiste en trois croix, puis sur le socle ont été reproduites les scènes de la Passion. Les personnages sont beaucoup plus petits qu'à Guimiliau. Auprès

de Pilate, un soldat tient un cartouche sur lequel on lit : « *Ecce Homo.* »

Je n'ai point à faire la description de la route parcourue entre Saint-Thégonec et Morlaix, attendu qu'elle est d'une monotonie et d'une uniformité ennuyeuses. Le seul lieu digne de remarque est l'ancien manoir de Coat-Coulouarn ; fenêtres à meneaux et un puits en rotonde, paraissant remonter aux premières années du XVIIe siècle. A 7 heures, nous rentrons à Morlaix.

ED. DU TRÉMOND.

(*A suivre.*)

A TRAVERS LES LIVRES

Les Saints par les grands maîtres, Hagiographie et Iconographie, par Charles Ponsonailhe. Un volume in-4°, orné de 147 gravures. Prix : percaline, ornem. en noir et or, plaque spéciales, tr. dorée, 8 fr. 50. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Voici un livre à la fois pieux, charmant et savant. Pieux de par le sujet traité, charmant par le texte et l'illustration, savant par les courtes mais substantielles notices qui accompagnent chaque vie de saint, le saint de chaque jour. L'auteur, un érudit possédant à fond depuis longues années les trésors de l'art chrétien, a voulu répondre à une critique trop souvent entendue : la banalité, la médiocrité des images de sainteté modernes. Rappelant ses souvenirs, reprenant le voyage des musées, des cabinets d'estampes célèbres de l'Europe, il a réuni un faisceau de chefs-d'œuvre prouvant, au contraire, quelle source féconde d'inspiration fut pour les grands maîtres la vie des héros de l'Evangile. Avec un goût sûr, toutes les écoles sont représentées ici par d'excellentes photogravures. On ne peut rêver galerie plus belle et séduisante; elle s'étend de *Giotto* à *Flandrin* et *Puvis de Chavannes*. Il y a là des chefs-d'œuvre de tendresse ingénue signés *Lippino Lippi*, *Luca Signorelli*, des figures suaves du *Pérugin*, du *Corrège*, de *Murillo*, et des tableaux de *Dürer* ou de *Zurbaran*, d'une imposante grandeur ou sévérité. N'oublions pas les *Rubens*, les *Raphaël*, les *van Dick*, etc., etc.

Ah ! le bon livre profondément utile ! Quels services il peut rendre à l'artiste ou prêtre, à tout généreux donateur chargé d'exécuter, ou voulant faire exécuter une peinture religieuse ! Que de leçons, de beaux exemples, d'intéressants documents dans ces quelques pages ! Et de même qu'en dépit de son élégance et de sa beauté typographique cet ouvrage est par son prix accessible à tous, de même il peut procurer à tous des satisfactions artistiques. M. Ponsonailhe signale des centaines, un millier d'œuvres absolument remarquables,

que la photographie actuelle, si perfectionnée, met à la portée des fortunes les plus modestes.

Quant au texte des vies de saints, il est d'une lecture non moins variée et agréable. Se bornant avant tout au rôle d'écrivain d'art, M. Personailhe emprunte ou résume les écrits, les études des plus illustres hagiographes. Jacques de Voragine, Pierre de Natalibus, Aloysius Lypoman nous charment par leur langage si naïvement original, coloré, pittoresque. Ribadeneira les continue. Les Bollandistes avec leur immense érudition, leur gigantesque travail d'archives, satisfont la critique historique. Enfin Lacordaire, Montalembert, le cardinal Pitra, etc, etc, se montrent dans de nobles pages dignes des aînés.

C'est là plus qu'il n'en faut pour recommander tout spécialement ce livre au public.

*
* *

Montcalm et Lévis, guerre du Canada (1756-1760), par l'abbé H.-R. Casgrain. Un vol. in-4°, orné de 72 grav. Prix : percal., ornem. en noir et or, plaques spéciales, tr. dorée, 8 fr. 50. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Quel écrivain était plus capable que M. l'abbé Casgrain de conter l'histoire du Canada? Je n'en connais point. M. l'abbé Casgrain, en effet, un érudit, a consacré une très grande partie de sa vie déjà longue à étudier la Nouvelle-France, ses guerres et ses héros, se documentant aux sources les meilleures, travaillant sur les lieux mêmes des expéditions, venant de Québec en France exprès, pour se munir, auprès du comte Raymond de Nicolay, de pièces originales telles que le journal même de Montcalm, celui du chevalier Lévis, leur correspondance, celles de Vaudreuil, de Bourlamaque, de Bigot, etc., et se faisant, en outre, communiquer les lettres et les pièces officielles de la cour de Versailles intéressantes pour ses recherches.

La premiére édition de cet ouvrage a été publié déjà en plusieurs volumes à Québec. Dans la présente édition, l'auteur a émondé un certain nombre de détails trop spéciaux au Canada ; mais le livre tel qu'il est, c'est-à-dire moins touffu reste une œuvre précise, un pur monument historique.

On sait que la France avait désespéré du Canada longtemps avant d'avoir signé le traité de Paris, mais les Canadiens ne désespérèrent pas d'eux-mêmes. C'est alors que s'ouvre une lutte héroïque qui est la plus belle page de leur histoire... Les Canadiens ont su fonder

une France en Amérique, et il est bon d'apprendre comment ce vaillant peuple a su garder intact tout ce que la mère patrie leur avait légué : langue, religion, lois, traditions ; et ceci est d'un grand exemple. Le livre de l'abbé Casgrain le prouve surabondamment.

Mucha et d'autres artistes de talent ont illustré ce beau livre.

*
* *

VÉLOCIPÉDIE ET AUTOMOBILISME, par Frédéric Régamey. Un vol. orné de 73 grav., d'après l'auteur. Prix : relié en percaline rouge, plaques spéciales, tr. dorée, 5 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

On a déjà écrit quantité d'ouvrages sur la vélocipédie. Mais ces études, presque toujours essentiellement techniques, n'étaient pas accessibles à tout le monde.

M. Frédéric Régamey, le peintre des escrimeurs, abandonnant un instant sa spécialité, a eu l'idée de s'adresser aux jeunes gens et aux jeunes filles désireux de s'adonner au sport à la mode, et il a su, par des pages amusantes et des dessins fantaisistes, rendre son livre des plus attrayants.

La partie technique est fort sérieuse et des plus documentées ; mais à tout moment le crayon spirituel et gai vient à l'aide de la plume trop grave, jette sa note inattendue et joyeuse. L'étude est, du reste, des plus complètes. Le lecteur y trouvera non seulement des conseils pratiques sur la façon de monter, de se vêtir, de s'entraîner, mais encore des renseignements détaillés sur l'histoire du vélocipède, son influence sur la santé, l'organisation et le but des associations cyclistes, le monde des coureurs, etc., etc. Un chapitre important est consacré à l'automobilisme. De façon claire et simple, il met les profanes au courant de la situation actuelle d'une invention bien française appelée à conquérir le monde.

Des anecdotes, des réflexions imprévues, un rien de philosophie parfois, achèvent de donner à ce livre un ton de bonne humeur et de gaieté qui en rend la lecture agréable pour tous. Les adolescents trouveront en lui un guide sûr et avisé, et les parents eux-mêmes ne perdront pas leur temps à le feuilleter.

*
* *

CONTES DE BONNE PERRETTE, par René Bazin. Un volume petit in-4°, orné de 40 dessins. Percal., orn. en or et coul., tr. dor., 10 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Ce que nos écrivains ont souvent écrit de plus exquis, ce sont de

petites œuvres courtes, nouvelles et contes. Nous croyons qu'on en devra dire autant de M. René Bazin, à propos de son livre le plus récent, les *Contes de bonne Perrette*. Qu'on lise *le Petit chantre, la Jument bleue, Celui qui menait la rivière, le Retour*, et les autres récits qu'il a groupés dans ce volume, et sans doute on pensera que par la variété, l'émotion, l'observation mêlée de poésie, la langue si souple et si nette, les *Contes de Bonne Perrette* feront bonne figure parmi les meilleures œuvres de nos conteurs français.

L'illustration ne contribuera pas peu à la diffusion de ce charmant ouvrage, et MM. Vuillemin, Rudaux et Aug. F. Gorguet ont su traduire tout le pittoresque et toute la poésie du texte.

*
* *

Le Cirque et les Forains, par Henry Frichet. Un volume in-4°, orné de 70 grav. Prix : relié en percal. rouge, plaques spéciales, tr. dorée, 5 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Voici certainement le plus complet et le plus documenté des ouvrages parus depuis longtemps sur le monde si curieux des acrobates, clowns, dompteurs de fauves et saltimbanques de grande et petite marque. L'auteur nous initie au détail du métier de chacun et nous conte tant d'anecdotes pittoresques, que son livre joint à la précision d'une étude technique tout l'attrait d'une histoire populaire. Une profusion de magnifiques gravures illustre le texte et en rend la lecture aussi attrayante pour les adolescents que pour les grandes personnes.

Gerbault avec son grand talent et ses compositions si gaies, si amusantes, vient apporter son concours à ce ravissant ouvrage.

*
* *

Promenades a travers Paris, grand in-4° de 320 pages, ne contient pas moins de 120 gravures dans le texte et 20 planches hors texte.

M. de Ménorval, l'historien bien connu qui vient de mourir, fut un érudit pour qui les plus petits détails de la vie de Paris n'eurent pas de secrets.

Ses très intéressantes *Promenades dans Paris* font défiler devant les yeux une série de tableaux pittoresques de la capitale, à toutes les époques de notre histoire. Les anecdotes, semées à profusion dans son récit, donnent une vie réelle à cette curieuse évo-

cation du passé. Des tableaux modernes complètent agréablement cet ensemble, et donnent prétexte à de curieux rapprochements.

Ce très intéressant onvrage est illustré de reproductions d'estampes anciennes pour lesquelles l'éditeur a mis à contribution les cartons de l'Arsenal, les belles estampes de la Bibliothèque Nationale et les précieuses collections du Musée Carnavalet.

Le lecteur peut suivre ainsi, pas à pas, l'auteur dans ses intéressantes promenades et vivre de la vie de nos aïeux.

Broché, 6 fr. — Cartonné, 8 fr.

XXX.

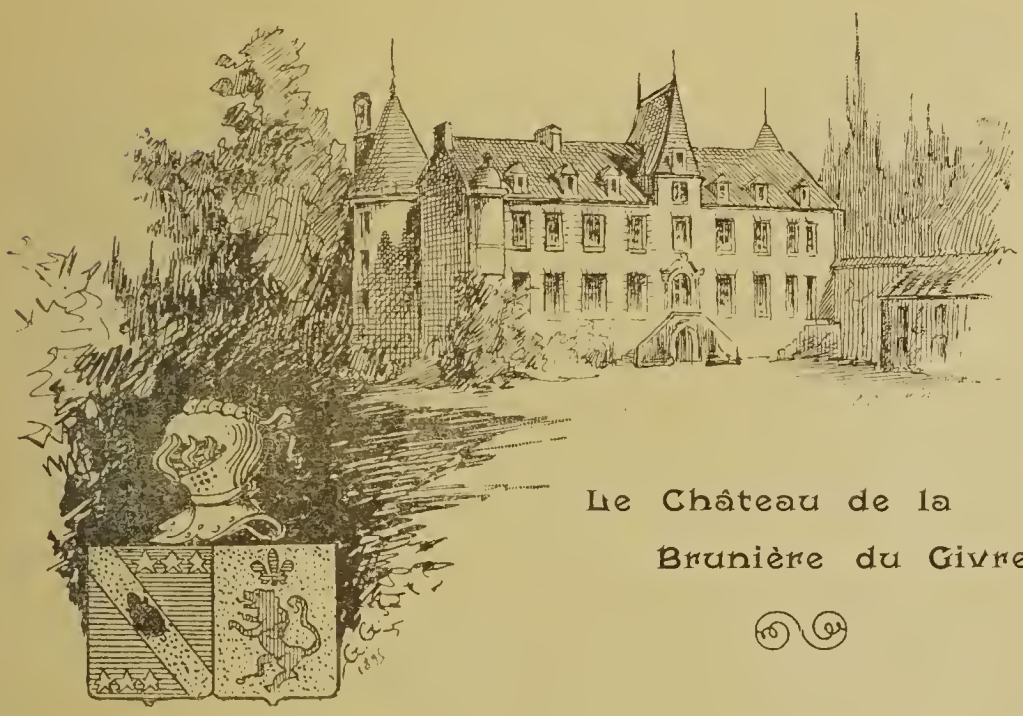

Le Château de la Brunière du Givre

CHRONIQUE

Les Tombeaux du P. de Montfort. — M. l'abbé H. Boutin, le très distingué rédacteur des *Archives du Diocèse de Luçon*, a donné dans la Chronique paroissiale de Saint-Laurent-sur-Sèvre, en cours de publication, de curieux renseignements sur les successives sépultures du P. de Montfort.

La première inhumation eut lieu, dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Saint-Laurent.

« Sur les instances de Mme la marquise de Bouillé qui avait été guérie miraculeusement par le serviteur de Dieu quelques années après la mort de celui-ci, Mgr de Champflour, évêque de la Rochelle permit qu'on relevât le corps du Père de Montfort de dessous le marchepied de l'autel de la sainte Vierge, et qu'on le plaçât contre le mur latéral du même sanctuaire, du côté de l'évangile, sous un modeste mausolée....

Cette exhumation se fit dans la nuit du 12 novembre 1717, en présence de M. François Triault, alors vicaire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et qui était en 1740, curé de Saint-Aubin-des-Ormeaux, de M. le marquis de Trézidedy, de Mlle d'Auvais et de la sœur Mathurine, qui payait la dépense du caveau et de la pierre de marbre, sur laquelle avait été gravée l'inscription suivante :

Quid cernis viator?
Lumen obscurum,
Virum caritatis igne comsumptum,
Omnibus omnia factum,
Ludovicum-Mariam Grignon de Montfort.

Si vitam petis, nulla integrior;
Si pœnitentiam, nulla austerior;
Si zelum, nullus ardentior;
Si pietatem in Mariam,
Nullus Bernardo similior.
Sacerdos Christi Christum moribus expressit;
Verbis ubique docuit;
Indefessus, nonnisi in feretro recubuit;
Pauperum pater,
Orphanorum patronus,
Peccatorum reconciliator;
Mors gloriosa vitæ similis;
Ut vixerat devixit;
Ad cœlum Deo maturus evolavit,
Die 28 aprilis,
Anno Domini 1716 obiit,
43 ætatis suæ.

« Lorsque le cercueil parut, dit M. Triault, loin d'exhaler aucune mauvaise odeur, comme on s'y était attendu, on fut surpris de sentir une odeur très suave... Le visage du serviteur de Dieu était tout en entier très reconnaissable et nullement défiguré... »

On en fit une autre de bois de chêne dans lequel on renferma le premier cercueil et le corps, puis on le déposa dans le caveau préparé qu'on recouvrit d'un modeste tombeau et de la pierre de marbre dont il a été question plus haut.

Le tombeau du P. de Montfort fut ouvert de nouveau, le 30 novembre 1812, ainsi que celui de la sœur Marie-Louise de Jésus qui était adjacent. « Le corps était en cendre, dit le R. P. Fonteneau, et les os les plus gros étaient friables et tombaient en pièces, lorsqu'on les touchait. On trouva une ardoise d'un pied carré sur laquelle étaient écrits les mots suivants surmontés d'un saint nom de Jésus :

« *Hic jacet Magister Ludovicus-Maria Grignion de Montfort, sacerdos et missionnarius apostolicus, qui decessit in odore sanctitatis, die 28 mensis Aprilis, anno Domini 1716, ætatis suæ 44.* »

Une troisième ouverture eut lieu le 17 janvier 1842, en présence de tous les membres du tribunal ecclésiastique réuni, à cette époque, pour s'occuper du procès de Béatification du serviteur de Dieu.

Enfin une quatrième et dernière ouverture fut faite solennellement le 18 août 1887, en présence de Mgr Catteau, évêque de Luçon et de nombreux dignitaires. Les ossements furent reconnus de nouveau

(une quarantaine environ) et retirés comme de précieuses reliques dont Mgr de Luçon fit plusieurs parts.

La communauté de la Sagesse possède, outre des ossements et des parcelles de vêtements du Bienheureux : *La Règle des Filles de la Sagesse écrite en entier de sa main* et une statue en bois de la Vierge sculptée par lui.

La communauté du Saint-Esprit possède, avec des ornements, plusieurs de ses manuscrits et notamment son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte-Vierge.*

Les fouilles d'Yzeures. — Le R. P. de la Croix a été chargé, par récent décret ministériel, de continuer les fouilles d'Yzeures dont notre collaborateur M. O. de Rochebrune a déjà entretenu les lecteurs de cette Revue dans deux articles magistralement traités. Le R. P. de la Croix se dispose, dès qu'il aura dégagé le reste des pierres enfouies, à tenter une reconstitution du temple de Minerve et de ses autels. Cette reconstitution vient également d'être essayée par M. de Rochebrune qui a bien voulu en offrir la primeur à la *Revue du Bas-Poitou.*

Nos lecteurs trouveront cette jolie planche dans la prochaine livraison.

L'œuvre de M. O. de Rochebrune. — Notre confrère et ami Ch. Chincholle a consacré récemment dans son journal l'*Estampe* un article justement élogieux aux œuvres de notre éminent collaborateur M. O. de Rochebrune. Nous nous associons de tout cœur aux sentiments admiratifs de l'aimable chroniqueur parisien et avec lui, « nous saluons avec respect en M. de Rochebrune non seulement son talent, mais encore la constance de ses efforts et admirons la beauté, l'amour et combien plus le travail persistant » qui nous permettra, nous en avons l'ardent espoir, de célébrer bientôt la cinq-centième œuvre du Maître éminent, dont la Vendée à juste titre s'honore.

Fouilles archéologiques a Saint-Jean d'Orbestier. — Notre excellent collaborateur et ami Henri Colins a fait récemment, avec l'autorisation de M. Théophile Petiteau, quelques fouilles archéologiques dans les ruines de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier, près les Sables d'Olonne. Ces fouilles, dont l'*Etoile de la Vendée*, n° du 12 décembre 1897, a donné le détail, lui ont permis de constater l'existence sous le dallage de deux fosses, remplies d'un limon argileux contenant des restes d'ossements humains. M. Colins continuant ses investigations dans le champ situé au sud de l'Eglise, champ encore

appelé le *Cimetière*, y a pratiqué deux tranchées partant perpendiculairement du mur de l'église et se dirigeant au sud. Ces tranchées lui ont permis de constater à une profondeur d'environ 40 à 50 centimètres au plus la présence de plusieurs squelettes en bon état de conservation et orientés la tête à l'ouest. Les corps avaient dû être déposés en terre sans cercueil ni tombeau de pierre. Il est évident, vu le peu de profondeur des sépultures, qu'on a, depuis l'ensevelissement des cadavres, enlevé une forte couche de terre.

La Grande Fontaine de Fontenay. — Nous lisons sous ce titre dans l'*Avenir-Indicateur* du 19 novembre 1897 les lignes suivantes, que nous approuvons de tous points :

« La Fontaine qui a donné son nom à notre ville est dans un état de délabrement qui fait peine à voir.

« Ce très joli spécimen de l'architecture de la Renaissance ne mériterait-il pas de participer au legs de Mouillebert ? Une réparation artistique s'impose tout de suite. Nous nous permettons de signaler le fait à la municipalité et au Conseil municipal. »

Nous n'ajouterons qu'un mot. La restitution de ce curieux monument, si merveilleusement gravée par M. O. de Rochebrune dans *Poitou et Vendée*, nous semble le modèle tout indiqué de la restauration demandée.

Sous l'église de Challans. — En démolissant l'ancienne église de Challans, on a découvert sous le dallage « de très jolies sculptures du XVe siècle, représentant les Evangélistes, et plusieurs tombeaux vides », écrivait le 28 octobre M. l'abbé J. Thibaud, dans l'*Etoile de la Vendée*.

Notes d'art. — Vu chez Laugé, à Nantes : un aquarelle de M. Eugène Picon, faite aux Sables-d'Olonne. Gentille couleur, fond de ciel faisant heureusement valoir les tonalités vives des trois Sablaises.

— De notre excellent ami A. Bonnin, une autre aquarelle également très réussie, d'après son tableau si remarqué de *La Lavandière Vendéenne*.

— M. O. de Rochebrune vient de graver une fort jolie petite planche représentant la *Porte féodale de Parthenay* (Deux-Sèvres). Si nous sommes bien renseigné, cette planche est le commencement d'une série, destinée à illustrer un nouveau volume sur cette ancienne et si curieuse petite cité.

— Notre compatriote, M. Emile Vexiau, qui naguère nous donnait un curieux portrait gravé de Julien Collardeau, vient d'exécuter avec bonheur plusieurs toiles parmi lesquelles nous citerons le portrait

de René Grégoire, qui fut major général de la cavalerie vendéenne sous le prince de Talmond en 1793.

Un nouveau collaborateur. — Notre confrère et ami Jules Bois, le très distingué auteur de l'*Ève nouvelle* et plus récemment de la *Femme Inquiète*, que nous avons eu la grande joie d'accueillir l'été dernier en Vendée, a bien voulu accorder à la *Revue du Bas-Poitou* ses impressions de séjour, que nous publions d'autre part.

Impressions exquises, où la cordialité des sentiments le dispute au charme du style et à la suprême élévation de la pensée.

Les fêtes de Ligugé. — A l'occasion du 15e centenaire de saint Martin, de superbes fêtes religieuses ont été célébrées à Ligugé en novembre dernier. Notre excellent ami, M. G. Boucher, secrétaire-général de la Société d'Ethnographie, dont nos lecteurs connaissent l'érudition et le dévouement, a profité de cette circonstance pour fonder à la mairie de Ligugé un musée d'art chrétien, destiné à recueillir tout ce qui peut aider à l'histoire des saints poitevins, et plus particulièrement à celle de saint Martin, par les objets d'art religieux, les documents biographiques, les médailles, gravures, sculptures, etc...

Nous faisons tous vœux pour le succès de la nouvelle œuvre entreprise avec son zèle accoutumé par l'ami Boucher, et nous lui promettons notre plus cordial concours.

— Dans ce même mois de novembre, de grandes solennités ont eu lieu à l'abbaye de Notre-Dame de Beauchêne, en l'honneur de la canonisation de Pierre Fourier.

La Vendée a l'Académie. — Parmi les lauréats des prix de vertu, figurait cette année, dans la liste des prix Camille Favre, d'une valeur de 500 fr., le nom d'une de nos compatriotes Marie-Rosalie Barreau, d'Apremont.

— L'Académie de Saint-Nicolas, donnait le 7 décembre une très intéressante séance littéraire, au Petit-Séminaire de N.-D des Champs.

Au programme, un remarquable discours de M. Roger Beaussart, élève de rhétorique, censeur de l'Académie, sur ce thème : *Cathelineau à ses soldats, le 29 juin 1793*, avant l'assaut de la ville de Nantes.

Le diner des Vendéens de Paris. — Le 5 décembre a eu lieu au restaurant Dehouve, avenue de la Grande armée, le dîner de l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris*. Dîner empreint de la plus grande cordialité, auquel assistaient : MM. Le Roux, sénateur, Guillemet et Bourgeois, députés ; Le Cler, président du conseil général de la Vendée ; le baron de Mesnard ; l'abbé Bordron, les docteurs Chevallereau, Baudouin; MM. Papin, Rémy de Simony, Gautret. etc...

de Rochebrune fec — Restauration de la nef de l'abbaye de Fontgombeau. 12e Sècle — 3 dec 1897

Sur la carte du menu, fort spirituellement libellé en patois vendéen, était représentée une jolie sablaise.

Au dessert : nombreux toasts par MM. Cornière, président, Le Roux, Guillemet, Bourgeois et l'abbé Bordron.

La soirée s'est terminée par un brillant tour de valse.

Une curieuse collection. — Nous recevons de M. Veillon, propriétaire de l'hôtel Rabelais, au Poiré-de-Velluire (Vendée), une fort jolie photographie exécutée par M. J. Robuchon de la très curieuse collection d'infiniment petits objets sculptés par un de ses pensionnaires récemment décédés chez lui.

Cette collection, qui est une merveille de patient et artistique labeur, est actuellement à vendre. Nous engageons volontiers nos lecteurs à l'aller visiter entre deux trains, plutôt que de rester à Velluire se congeler dans une gare glaciale et sous d'insuffisants abris.

Décorations. — A l'occasion du 1er janvier, MM. de Joly, préfet de la Vendée, et Paul Mame, le chef de la puissante maison d'édition de Tours, ont été promus officiers de la Légion d'honneur.

Nos sincères compliments.

— Le ministre de Siam en France vient également de remettre par ordre de son Souverain, la croix d'officier de la Couronne, à notre distingué confrère et ami M. Louis de la Chanonie, secrétaire général de la *Correspondance politique et diplomatique.*

Nous l'en félicitons cordialement.

— Enfin M. Bernazais, l'ancien et si sympathique receveur des postes et télégraphes de Fontenay, actuellement receveur à Biarritz vient de recevoir de S. M. l'Empereur d'Autriche, l'ordre du Mérite en or avec couronne d'Autriche-Hongrie, en récompense du service spécial qu'il avait été chargé d'organiser lors du dernier séjour de l'Impératrice à Biarritz.

Nous l'en félicitons de même bien vivement.

Une Cérémonie patriotique. — A l'exemple de celle de Fontenay-le-Comte, une Société fraternelle des Anciens Combattants de 1870-71 s'est fondée cette année à La Rochelle.

Sa première pensée a été pour les disparus d'il y a 27 ans.

Le 1er novembre les Sociétaires, au nombre de plus de deux cents, se sont réunis pour aller en corps porter une couronne mortuaire à la Chapelle de Saint-Maurice.

Cette chapelle, depuis peu de temps desservie par un prêtre ne fut dans le principe qu'un monument funéraire élevé à la mémoire des soldats morts pour la Patrie, par le général Dumont qui, venu

prendre sa retraite dans son château, situé à quelques centaines de mètres de Saint-Maurice, y a fait pendant ses dernières années le plus noble usage de sa grande fortune.

A l'extérieur, une plaque commémorative indique en quelques mots la destination de l'édifice.

A l'intérieur, à gauche en entrant, se voit une plaque en marbre noir, placée depuis la mort du général et qui contient en quelques lignes l'éloge mérité du fondateur.

Primitivement les murs étaient presque entièrement recouverts de peintures militaires qui ont été enlevées depuis. On n'a laissé subsister que celles qui entourent la partie consacrée aux morts de 1870. Au-dessus de la porte deux longues bandes de marbre, séparées par un trophée d'armes, portent les noms (une cinquantaine environ) des officiers, sous-officiers et soldats tués pendant la guerre.

Avant d'entrer, M. Emile Delmas, ancien député, ancien combattant de 1870, président d'honneur de la Société et président de la Société des Médaillés Militaires, a prononcé une patriotique allocution, chaleureusement applaudie à plusieurs reprises.

Ensuite notre compatriote, M. Albert Admyrauld, ancien volontaire Vendéen, est venu lire la pièce de vers qu'il avait écrite pour la circonstance, et dont nous sommes heureux de reproduire la dernière strophe :

« Que tous leurs noms gravés sur la funèbre pierre
« A nos enfants, plus tard, servent d'enseignement !
« Ils tombèrent à peine entrés dans la carrière.
« Que leur exemple apprenne à mourir dignement !
« S'il le fallait encor !... Mais gardons l'espérance
« Avec un soin jaloux, tout au fond de nos cœurs
« Unie à notre amour pour notre chère France,
« Que les vaincus d'hier, un jour, seront vainqueurs ! »

Courrier musical. — Le jour de Noël, en l'église Notre-Dame de Fontenay a été fort brillamment exécutée une nouvelle messe en *mi-bémol* de notre très distingué compatriote et ami M. Arthur de la Voûte.

— La troupe Pras, qui a pendant quelques mois de 1897 occupé la scène du théâtre de Fontenay, a clos la saison par une Revue intitulée : *Tout Fontenay y passera, le Marchoux aussi*, qui renfermait des couplets d'un localisme assez heureux. Nous citerons notamment la *Complainte du général Belliard* qui a obtenu du public un véritable et mérité succès.

Congrès Bibliographique. — La *Société bibliographique* prépare pour 1898 à Paris un *Congrès bibliographique international*, qui promet d'être vivement intéressant.

La Commission d'organisation a désigné, M. René Vallette, notre Directeur, pour y représenter la Vendée.

Monuments historiques. — M. Deverin, architecte départemental des monuments historiques des Deux-Sèvres, est nommé architecte en chef de ces mêmes monuments pour les départements de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Conférences. — Le 21 novembre 1897, M. Lucien Caillard, avocat à à Nantes, a fait au théâtre de Fontenay une conférence publique sur le *Costume féminin en France depuis les premiers temps de la Gaule jusqu'à la Révolution française.*

Le 12 décembre dans le même local, conférence de M. Ruyssen, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de philosophie au Lycée de la Rochelle, sur l'*Idée du Progrès.*

Le 24, autre conférence par M. Moussaud, sur la *Grèce.*

— M. J. Robuchon, a fait de même avec succès plusieurs conférences avec reproductions oxydriques sur le *Poitou pittoresque*, à Loudun, à Parthenay et à Saint-Maixent.

— Le mardi 16 novembre, a eu lieu la rentrée solennelle de l'Université Catholique d'Angers.

Mgr l'évêque de Luçon y assistait.

Le Monument de Pierre Bibard. — Un comité vient de se former à la Tessouale, en vue d'élever un monument à Pierre Bibard, l'un des héros les plus justement populaires de la Vendée militaire.

La *Revue du Bas-Poitou*, s'associant de tout cœur à ce projet, vient d'adresser sa modeste obole au trésorier du Comité, M. Elie Cartron, à la Tessouale, par Cholet.

Nous engageons tous nos lecteurs à agir de même, et faisons tous vœux pour le succès de l'œuvre entreprise par nos voisins d'Anjou.

Don au musée de Fontenay. — M. Ernest Brisson vient de faire présent à la ville de Fontenay du portrait de son aïeul Mercier du Rocher, l'auteur des *Mémoires sur la Révolution et les Guerres de Vendée*, dont nous avons annoncé l'édition prochaine dans notre dernier fascicule.

Carnet mondain. — Le 24 novembre dernier, a été célébré dans l'église de Versailles le mariage de M. Achille Gaudin, avocat aux Sables-d'Olonne, avec Mlle Emy, fille du sous-directeur de la succursale du Comptoir d'Escompte à Paris.

M. Achille Gaudin publie chaque été dans la *Plage*, des Sables, sous le pseudonyme de *Pierre Garatelle* de brillantes chroniques mondaines et artistiques.

Nous offrons aux jeunes époux nos vœux de bonheur les plus sincères.

— Notre excellent collaborateur et ami M. Edgar Bourloton, est depuis le 20 octobre dernier, père d'une nouvelle et jolie fillette. Nous lui adressons de tout cœur nos meilleurs compliments.

Sur le marbre. — M. Paul Eudel, le savant critique d'art Parisien, que tant de liens rattachent à la Vendée, a bien voulu nous promettre une notice artistique sur Fontenay-le-Comte.

Nous l'en remercions très cordialement d'avance.

— Nous publierons de même prochainement, accompagnée de poésies *inédites* et d'un portrait du pieux prieur, une très curieuse notice biographique de l'abbé Gusteau, l'auteur des *Noëls en patois poitevin*, spécialement écrite pour la *Revue du Bas-Poitou*.

— L'abondance des matières nous oblige à notre grand regret de remettre au prochain numéro la publication de l'*Histoire inédite de Noirmoutier*, et de plusieurs autres études d'un vif intérêt parmi lesquelles nous citerons une exquise notice de notre excellent ami Léon Philouze, rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire*, sur *Eugène Fromentin*.

Ce numéro s'annonce, du reste, comme devant présenter un intérêt exceptionnel, tant au point de vue du texte, qu'à celui des gravures. Nos lecteurs en jugeront.

NÉCROLOGIE

Notre sympathique collaborateur et ami ALFRED ROUSSE, a été enlevé le 1er novembre dernier à l'affection des siens par une cruelle maladie qui depuis longtemps nous avait privés du charme de son amitié et de ses précieuses communications.

Esprit cultivé, âme ardente, Alfred Rousse laisse après lui un recueil de *Scènes Antiques*, dont nous avons eu plusieurs fois la bonne fortune d'offrir à nos lecteurs les belles et enthousiastes rimes.

Plus considérable eût à coup sur été son œuvre si l'impitoyable destin, dont ses amis redoutaient hélas ! depuis trop longtemps l'arrêt inexorable, n'était venu si prématurément briser sa plume.

Causeur charmant, diseur exquis, Alfred Rousse avait un instant rêvé des triomphes de la scène, où des brillants succès avaient marqué ses premiers pas. Sa santé y mit une fois encore obstacle, et le charme du foyer conjugal put seul lui faire oublier l'amertume de cette épreuve.

Nous adressons à sa famille l'hommage bien sincère de nos plus douloureuses sympathies et l'assurons cordialement du fidèle souvenir que nous gardons au cher défunt.

— Le R. P. RENÉ MICHAUD, des Missionnaires de Chavagnes, supérieur de la résidence de Saint-Jean-d'Angély, décédé le 1er nov. 1897.

— Le général CARY, originaire des Sables-d'Olonne, commandeur de la Légion d'honneur, commandant la 9e division d'infanterie, décédé à Paris en novembre dernier.

— M. l'abbé JULES GABORIT, curé de la Boissière-des-Landes, décédé le 10 décembre 1897, dans sa 49e année.

— M. l'abbé FORTUNÉ BOBIN, né à la Châtaigneraie le 13 octobre 1840, ancien curé de la Chapelle-au-Lys et de Sainte-Christine, décédé aux Lucs-sur-Boulogne, le 18 décembre 1897.

— M. l'abbé ALEXIS BARON, né à la Bruffière, le 3 septembre 1830, ancien curé de Monsireigne et de Saint-Hilaire-de-Mortagne, décédé au Boupère, le 19 décembre 1897.

Mme CHARLES DE SUYROT, née MARIE-ANNE DE CLOCK DE LONGUEVILLE, décédée le 11 décembre au château du Mazeau, en Saint-Michel-le-Cloucq (Vendée) à l'âge de 27 ans.

Nous offrons à la famille de Suyrot, à l'occasion de ce nouveau et si cruel deuil l'expression de nos plus vifs sentiments de condoléance.

BIBLIOGRAPHIE

UN GÉNÉRAL DE L'AN II EN VENDÉE

Sous ce titre, un de nos magistrats les plus distingués, M. Alphonse Bard, conseiller à la Cour de cassation vient de publier, à un petit nombre d'exemplaires non mis dans le commerce, d'intéressantes notes biographiques sur son ancêtre le général Bard.

Ces notes empruntées à des papiers de famille, aux archives du Ministère de la guerre et rapprochées de nos historiens des guerres de Vendée, font revivre un des officiers de la Révolution, qui témoigna en face de l'insurrection Vendéenne de vertus militaires et d'une probité de caractère peu communes.

Le général Bard (Antoine-Marie), né en Bourgogne, auprès d'Autun, en 1759, avait été envoyé en Vendée dans l'armée des côtes de la Rochelle. Il combattit principalement autour de Luçon, de Fontenay, de Chantonnay et dans la vallée du Lay. Commandant de Luçon, d'octobre 1793 à mars 1794, il refusa de s'associer aux mesures rigoureuses du général Turreau qui rallumèrent la guerre civile. Destitué et incarcéré, il fut rendu à sa famille, mais ses blessures le forcèrent de quitter le service ; il se retira en Bourgogne où il mourut en 1837.

Les opérations de Bard autour de Luçon et de Fontenay, le séjour qu'il fit dans ces deux villes, échappées grâce à lui aux plans de dévastation de Turreau, les sympathies qu'il s'y concilia augmentent pour nous l'intérêt de cette savante et filiale monographie. Ce livre est le fruit d'un travail dû à la plume de son fils, Antoine Bard, ancien représentant du Peuple. Il contient 238 pages de texte, avec portrait et *fac-simile*.

Ce travail, avant tout documentaire, apporte une réelle contribution à l'histoire intérieure de la Révolution dans une de ses périodes caractéristiques. Il est de nature à montrer sous leur aspect véritable, non seulement une figure intéressante et des incidents peu connus, mais encore un coin de mœurs politiques et militaires de cette époque si tourmentée.

— M. le duc de la Trémoïlle vient d'ajouter à la si précieuse série de ses publications familiales un nouveau volume, très luxueusement imprimé comme toujours par notre ami Emile Grimaud et qui a pour titre : *Souvenirs de la princesse de Tarente*,

1789-1792. (Nantes, Grimaud, 1897, grand in-8° 236 p. s. Hollande).

Ces souvenirs, curieux à plus d'un titre, ont été écrits par la princesse de Tarente, réfugiée en Angleterre, à sa sortie de l'Abbaye.

Nommée dame d'honneur de la Reine, au mois de mai 1785, Mme de Tarente se dévoua complètement à Marie-Antoinette. Aussi la mort de la Reine la plongea-t-elle dans un désespoir profond. Prise d'une horreur insurmontable pour la France, elle se réfugia en Angleterre, où elle demeura jusqu'en 1797, époque à laquelle elle fut appelée à la Cour de Russie comme dame du palais.

Ces *Souvenirs* sont précédés d'un fort joli portrait en héliogravure de la princesse, et suivis de lettres de l'auteur et de Souvenirs du duc de la Trémoïlle.

— Nous venons de recevoir les deux premiers volumes consacrés par M. Ch. L. Chassin aux *Pacifications de l'Ouest*, 1794-1801. Le premier de ces volumes est relatif aux *Conférences de la Jaunaye* et *de la Mabilais*, et aux événements de *Saint-Florent* et *Quiberon*. Le 2e est consacré à la *Dictature de Hoche* et à la fin de Stofflet et de Charette.

Nous l'avons souvent dit, nous sommes loin de partager les opinions émises au cours de ces *Etudes Documentaires* par leur savant auteur. Mais, ces réserves faites, nous ne pouvons que rendre hommage à l'érudition profonde et au consciencieux labeur qui ont présidé à l'édification de ce monument historique.

— *Les Mémoires du baron de Mesnard.* — Les journaux de Belfort et de la Lorraine, dont le territoire a été si cruellement mutilé en 1870, ont consacré, ces temps derniers, de nombreux articles aux Mémoires, récemment publiés ici même, qu'un ancien diplomate, notre très distingué compatriote, M. le baron de Mesnard, avait faits, *en 1863, en faveur d'une alliance avec la Russie, et en 1868 en réfutation de l'idée de la conquête des bords du Rhin.*

M. de Mesnard, attaché aux Affaires étrangères en 1863, après avoir démontré, dans un Mémoire adressé au Ministre, que le rétablissement de la Pologne était *impossible*, signalait, en s'inspirant des traditions de la politique extérieure de la Restauration, l'opportunité d'une alliance que la Russie elle-même désirait et qu'il n'était nullement impossible de faire, si on avait su à Paris, en 1863, résister avec la même fermeté qu'en 1840 à un faux courant de l'opinion.

« L'accord de la France et de la Russie, » dont les intérêts étaient les mêmes, eût, dit un journal de la Lorraine, « contenu les ambitions de la Prusse et eût certainement épargné à l'humanité les catastrophes, les maux, les charges et les impôts de toute espèce qui sont sortis de la politique contraire. »

Nous ajouterons, avec l'*Espérance du Peuple*, que M. de Mesnard était au nombre des jeunes gens qui, tout en voulant servir leur pays dans la carrière qu'ils avaient embrassées, n'allaient pas aux Tuileries, par un sentiment de déférence pour les traditions de leurs familles.

L'Empereur fermait généreusement les yeux et, en cela, était heureusement inspiré, si l'on considère le parti qu'on aurait pu tirer de travaux comme ceux de M. le baron de Mesnard, notre compatriote vendéen, qui devait plus tard, comme chargé d'affaires, représenter la France à Lisbonne, et a donné sa démission, lors des lois contraires à la liberté religieuse.

La presse tout entière, sans distinction d'opinions, a rendu au baron de Mesnard, l'hommage dû à son patriotisme si éclairé, et l'on nous permettra bien d'être un peu fier d'avoir personnellement été pour quelque chose dans la publicité donnée à la manifestation de ces nobles sentiments.

— Dom Chamard, le savant abbé de Ligugé, a fait paraître dans la *Revue du Monde Catholique*, la préface de la nouvelle édition de l'*Histoire des Guerres de la Vendée*, par M. l'abbé Deniau. Cette histoire a été revue et corrigée par Dom Chamard et le neveu de l'auteur, M. l'abbé Deniau, l'érudit curé de Saint-Macaire-en-Mauges.

— Sous ce titre plein de promesses, *Fleurettes du Bocage vendéen*, nous recevons du R. P. Dom Joseph Roux, de l'abbaye de Beauchêne, tout un parterre d'exquises légendes chrétiennes en vers, dont le céleste parfum embaume l'âme. (Grand in-8° de 108 p. Imprimerie Saint-Martin, Ligugé).

Les témoignages les plus élogieux sont venus à l'auteur des sources les plus autorisées. Et ce n'est que justice. Pour bien lui prouver, quant à nous, notre admirative sympathie, nous souhaitons vivement qu'à côté de cette « seconde gerbe » la première vienne bientôt prendre place sur nos plus préférés rayons.

Ce Travailleur infatigable, l'aimable et savant chanoine, nous annonçons également l'apparition prochaine d'un charmant volume de *Souvenirs du Bocage vendéen*, où l'auteur chante le sol natal, les héros de la *Grande Guerre* et raconte ce qui a fait pendant un siècle — de 1793 à 1883 — palpiter le cœur de la vraie Vendée. Ces pages émues sont précédées d'une éloquente préface du marquis de la Rochejaquelein.

L'ouvrage luxueusement imprimé, est accompagné d'un grand nombre de dessins et de six magnifiques eaux-fortes de M. O. de Rochebrune.

(Chez l'auteur, à Beauchêne, par Cerisay, Deux-Sèvres ; prix, 10 fr.).

— Le précieux Rapport adressé à M. le Préfet de la Vendée pour la session du Conseil général du mois d'août 1897, par M. Barbaud, archiviste départemental, contient de curieux détails, extraits des Archives communales du canton des Herbiers, et plus particulièrement de celles d'Ardelay et de Mouchamp. (La Roche-sur-Yon, Ivonnet, 1897. grand in-8, de 127 p.)

Parmi les nombreuses familles du Bas-Poitou mentionnées dans ce très intéressant inventaire, nous citerons les *Prévost*, de *Hillerin*, *Alquier*, *Grignon de la Pellissonière*, du *Landreau ;* de *Lauzon ; D'Arcemalle ;* de *Tinguy ; Baudry d'Asson ;* des *Nouhes ;* de *Mesnard ;* de *Sarode ; Querqui ;* de *Mauclerc ; Clémenceau ; Amproux ; d'Escoubleau ; Daniel-Lacombe ; de la Boucherie ; de Gourjault ;* etc.

—Sous ce titre : *Le Voyage du Président de la République en Vendée*, notre confrère et ami Paul Belon, du *Petit Journal*, a réuni dans une élégante plaquette grand in 4°, fort joliment illustrée par M. Paul Gers, les très intéressantes correspondances adressées par lui au *Petit Journal*, au cours du voyage présidentiel d'avril dernier dans l'Ouest de la France.

Parmi les nombreuses illustrations, citons les suivantes : *A la gare de Chantonnay* (groupe de spectateurs) ; — *La Roche-sur-Yon ; M. le Président de la République se rendant à l'inauguration du monument de Paul Baudry ; Quirita, la jument offerte au Président de la République ; — Aux Sables-d'Olonne, débarquement des Invités ; Le bal des Sablaises ; Le portrait de Mlle Bougis ; — Fontenay-le-Comte ; Dans la cour de l'hôpital : Inauguration du monument ; Les discours ; Le monument des combattants de 1870-1871.*

— Dans l'*Ouest artistique* du 15 décembre 1897, sous ce titre : *A travers les Livres*, une charmante causerie bibliographique, où notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux a bien voulu rendre compte avec son érudition et son amabilité accoutumées des différentes notices publiées dans le dernier N° de la *Revue du Bas-Poitou*. Nous l'en remercions bien vivement et de tout cœur.

— De M. Charier-Fillon : deux brochures sur Noirmoutier.

L'une ayant pour titre « *Une séance municipale*[1] », traite des intérêts locaux : ouverture ou rectification de chemins.

Légère et courtoise indication des nécessités du présent, à laquelle satisfaction a été donnée tout récemment.

La seconde brochure intitulée : « *Une réunion de Conseil de*

[1] Nantes, imp. Salières, 1891.

Fabrique[1] », s'est donnée pour objectif de préserver l'église paroissiale contre des démolitions préméditées. Cette intention transparaît déjà dans l'épigraphe choisie, qui n'est autre que le Verset I du Psaume CXXXVI : « *Nisi Dominus.....* »

Réunion fictive au cours de laquelle sont esquissés rapidement les portraits des assistants. Chacun d'eux, exprimant d'ailleurs, en son langage propre et d'une façon élevée l'opinion qui doit concourir à la conservation du temple.

Nous croyons savoir que les personnages mis en scène loin de rien regretter, n'ont fait que savoir gré à l'auteur de la courtoisie de sa discussion.

Ces deux brochures sont signées : « Pierre Durand », mais, pour ne laisser aucune incertitude, M. Charier-Fillon les accompagne d'une note humoristique qui en révèle l'auteur véritable.

Saine et bienveillante critique, qui sait éclairer des questions délicates sans cesser d'être ferme et logique dans ses appréciations.

L'auteur est toujours placé devant cette île de Noirmoutier dont il a fait l'objet principal de ses études et qui lui a inspiré successivement des travaux d'une importance considérable (Voir notamment sa « *Contribution à l'étude des mouvements du Sol*[2] » et son livre « *Péril et Défense*[3] ».

Nous savons d'ailleurs que M. Charier-Fillon prépare de nouvelles études et que son sujet de prédilection est loin d'être épuisé.

Nous souhaitons vivement qu'il en fournisse souvent la preuve aux lecteurs de la *Revue*.

— Notre aimable confrère Cormeau a une façon de *relever le gant* qui ne pèche pas par la banalité. Il vient, en effet, de me renvoyer celui que j'avais l'autre jour oublié chez lui, sous l'alléchante couverture d'un volume de vers publié par lui en 1889 avec ce titre très suggestif : *Le Temps d'amour* (Paris, Sevin), et d'où j'extrais cette jolie strophe toute d'actualité :

Novembre... l'hiver sombre enfante des désastres :
Les hymnes tûs, les fleurs mortes, les nids défunts,
La brume en son linceul ensevelit les astres ;
— Et tout s'endort, jusqu'au souvenir des parfums.
L'insecte est disparu, les feuilles sont tassées
Au pied des arbres blancs de givre et presque morts :
Et tout est faux, jusqu'aux aveux des fiancées ;
Et toi qui nous baisais, ô brise, tu nous mords !

[1] Nantes, imp. Salières, 1897.
[2] Niort, Clouzot, 1888.
[3] Niort, Clouzot, 1892.

— Notre très distinguée collaboratrice Mme Renée Monbrun, a donné dans le supplément littéraire du *Mémorial des Deux-Sèvres* du 25 décembre 1897, sous ce titre : *Enfantement mystique*, un délicieux conte de Noël vendéen ; aussi, une charmante pièce de vers intitulée *Chant d'octobre*.

— « *Le Dernier des La Rochejaquelein !* Il y a là tout un poème dans cette simple phrase », écrit le général de Charette dans la préface vibrante que notre excellent confrère et ami M. Béraud a la rare bonne fortune de publier en tête de sa brochure.

L'auteur, qui compte parmi les écrivains les plus appréciés de la Presse monarchique, a beaucoup connu le Marquis de La Rochejaquelein. Nul mieux que lui n'était en situation de dire ce que fût « le dernier des La Rochejaquelein », après avoir condensé en quelques pages toute l'histoire de cette race illustre, dont nous avons nous même redit un jour les gloires (*Album Vendéen*, de M. des Nouhes).

Une telle publication présentée par le général de Charette — Charette et La Rochejaquelein ! — ne peut manquer d'avoir en France et dans les pays catholiques un succès retentissant. Une édition spéciale a été demandée en Belgique.

Toutes les notabilités Catholiques ont souscrit, non seulement en Belgique, mais en Angleterre, aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, en Autriche, etc, etc.

L'auteur a eu l'heureuse pensée de joindre à l'opuscule le portrait et un autographe du Mis de la Rochejaquelein.

Tous nos lecteurs, nous en sommes certain, tiendront à posséder ces éloquentes pages. (Oudin, Poitiers, prix : 1 fr.)

— Sous ce titre : *Martyrs, évêques et missionnaires vendéens des Missions étrangères de Paris*, la *Semaine catholique* de Luçon a publié dans son n° du 18 décembre 1897 d'intéressantes notices sur les missionnaires Vendéens qui ont versé héroïquement leur sang pour la propagation de la foi, dans les pays infidèles. De ce nombre furent : *Henri Dorie, Henri Macé, Pierre Gelot*, — trois noms glorieux, qui ont leur place marquée en tête du Livre d'or de la Vendée.

— Nous recevons le premier numéro du *Vendéen de Paris*, revue mensuelle de l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris*. La direction du nouveau journal a été confiée à M. Emmanuel Aimé, qui dans un article programe auquel nous applaudissons bien volontiers, fait appel à l'esprit de concorde, de mutuelle tolérance régnant entre tous les Vendéens fixés dans la capitale.

Nous souhaitons une sympathique bienvenue au *Vendéen* de Paris et lui désirons une vie longue et prospère.

— Le 16 octobre dernier, comme discours de rentrée, M. Lafaverais, avocat général près la Cour d'appel d'Amiens a prononcé un très éloquent éloge du *Président Barnabé Brisson*.

— Notre infatigable confrère et ami, M. le Mis de Granges de Surgères, vient de publier (Paris, Techener), de très précieuses *Notes sur les Anciens Imprimeurs Nantais* (XVe à XVIIIe siècle).

— M. l'abbé Rousseau, l'aimable et savant aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon, prépare une *Histoire du Prieuré de Saint-Lienne,* qui sera certainement accueillie avec faveur par le public lettré et les fidèles de ce diocèse.

— Nous recevons le premier numéro de la *Revue d'archéologie poitevine,* publiée par M. Oudin, à Poitiers, sous la direction de Mgr X. Barbier de Montault, revue qui d'après son programme sera exclusivement archéologique et circonscrira plus particulièrement son action aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Nous lui souhaitons — ce qu'elle mérite à tous égards — des jours longs et prospères.

— M. Leroux-Cesbron, l'intelligent éditeur du *Journal de Lofficial* vient de donner à la *Revue Britannique* (73e année, no 11) la *Correspondance inédite de Mme de Bonchamps.*

— De notre compatriote, M. B. Guinaudeau, rédacteur à l'*Aurore : L'Abbé Paul Allain,* autobiographie de l'auteur qui « né à Saint-Michel-en-l'Herm, élevé au séminaire des Sables-d'Olonne ; puis curé à Grues et professeur ecclésiastique à Tours, se réveilla un beau matin, marié et rédacteur à la *Justice* où l'avait admis M. Clémenceau. »

— De notre ami, M. Joseph Bouchard de Poitiers, Le *Triomphe de l'Amour,* un roman d'une large envolée où dans une forme remarquable se déroule un récit d'un puissant intérêt.

— De notre aimable confrère M. H. de la Maldemée (Henri Renaud) : *Paysages et Souvenirs de Vendée. — Saint-Urbain* dans le *Vendéen* du 21 novembre 1897 : *Sallertaine* dans celui du 19 décembre 1897. — *Le Puy du Fou,* dans celui du 26 décembre.

— De notre collaborateur et ami déjà nommé, M. le marquis de Granges de Surgères : *Registres des protestants de Nantes, Blain, le Pouthus, Sucé, et Vieillevigne.* (Nantes, chez l'auteur, 1897, in-8o, de XI-72 p.

Précieuse suite d'un travail dont nous avons déjà eu le plaisir de signaler l'intérêt considérable pour l'histoire des familles du pays Nantais.

— De l'ami *Fontenac*, [Edgar Bourloton]. — dans le *Patriote de la Vendée* : (N° du 2 décembre :) Les *Etudiants de Poitiers en 1541.*

— De M. René de la Noé [M. L. Duval], — *Un défenseur de Louis XVI au dix août*, Alençon, Herpin, 1897, 7 pages pet. in-folio.

— L'*Avenir Indicateur* poursuit sous la signature X [Louis Brochet ?] la publication de *L'Histoire et la Légende de Gilles de Retz*, dit *Barbe bleue.*

Très vraisemblablement du même, sous le pseudonyme Louis des Apremonts, dans le *Libéral de la Vendée* : une série d'études historique *A travers la région des Herbiers.*

— De M. René Vallette, — sous le pseudonyme R. de Thiverçay, dans la *Revue de l'Ouest* du 4 novembre 1897 : *Chroniques de Vendée. A Châtillon-sur-Sèvre.*

— Sous celui de Dom Vall, dans l'*Etoile de la Vendée*, du 14 novembre : *Petites Pages d'Histoire Vendéenne. — Napoléon Ier et les Prêtres réfractaires de Vendée.*

— Bouquinerie vendéenne :

Revue des Autographes (N° de novembre 1897) :

Beaune (Charlotte de), marquise de Noirmoutier, maîtresse de Henri IV, épouse de François de la Trémoille, née en 1550, morte en 1617. — Pièce sig: ; Paris, 12 juillet 1584, 1 p. 1/2 in-4, 10 fr.

La Rochejacquelein (Marie-Louise-Victoire *de Donnissan*, marquise de), l'amazone de la Vendée, veuve de Lescure, auteur de *Mémoires*, née en 1772, morte en 1857. — L. a. s., 1 p. in-8. 6 fr.

Sapinaud de Bois-Huguet (le chevalier de), poète vendéen distingué, fils de Louise de Charette, dont il a publié les *Mémoires.* — L. a. s. à Ch. Nodier ; château de Grinquenières, par Durtal (Maine-et-Loire), 10 août 1820, 1 pl. in-4. cachet. 6 fr.

Charmante lettre où il parle du général de Sapinaud

Poitou. — Pièce sig. avec 2 lig. aut. de *Henri de Clermont, marquis de Gallerande*, sig. aussi par *Louis de Bessay*, chevalier seigneur de Bessay et de Saint-Hilaire ; 14 juin 1636, 1 p. in-fol. 6 f.

Alquier (Ch., baron), célèbre diplomate, député de la Charente-Inférieure à la Constituante et de Seine-et-Oise à la Convention, né à Talmont (Vendée) en 1752, mort en 1826. — L. a. s. deux fois comme ambassadeur à Naples ; Naples, 15 messidor an X, 2 p. in-fol. Belle lettre. 6 fr.

Frotté (Louis, comte de), célèbre général vendéen, né à Alençon en 1766, fusillé à Verneuil le 18 déc. 1800. — Pièce sig. ; Dunkerque, 20 sept. 1790, 1 p. in-fol 10 fr.

Demande de congé comme lieutenant du régiment de Colonel-Général-Infanterie.

Poitou. — Pièce sig. par *Gaspard de Schonberg*, le célèbre capitaine protestant, et par *Jeanne de Chasteigner de la Rocheposay*, sa femme ; 25 janvier 1597, 9 p. in-fol, 20 fr.

Curieuse pièce. Contrat d'échange entre la succession de François de Chasteigner, Louis de Chasteigner et la dite dame Jeanne de Chasteigner.

— Dans le *Dictionnaire de la Bible*, de Vigouroux, Tome I, une biographie bas-poitevine : *Bersuire* ou Berchorius, né à Saint-Pierre-du-Chemin et moine bénédictin à Maillezais, mort en 1362.

— M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, prépare une 3e édition de son *Itinéraire de la Vendée à Lourdes*. C'est assez dire le succès qui a couronné l'œuvre de notre distingué collaborateur.

— Vient de paraître, chez M. Plon, éditeur, 10, rue Garancière, Paris : *Les Mémoires et notes de Choudieu*, représentant du peuple à l'Assemblée législative, à la Convention et aux Armées (1761-1838), publiée d'après les papiers de l'auteur. In-8° : 7 fr. 50.

R. de Thiverçay.

31 Décembre 1897.

A ses Collaborateurs et Abonnés

La « Revue du Bas-Poitou »

adresse ses meilleurs vœux.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1897

TABLE DES MATIÈRES

Texte

I. — A propos de l'inauguration de sa statue. — *Quelques lettres inédites de Paul Baudry*, par M. RENÉ VALLETTE.. 5

II. — Une amie de Charette. — Mme *de la Rochefoucauld*, par Mme RENÉE MONBRUN... 19

III. — Numismatique bas-poitevine. — *Le Trésor du Poiré-sur-Velluire*, par M. EMILE BREUILLAC... 32

IV. — Histoire Vendéenne. — *L'Otage*, par M. CHARLES FOLEY. 38

V. — La Vendée à travers les Légendes. — *Beaufou*, par M. G.-H. COLINS. 47

VI. — *Pauv' Vieux* (Sonnet), par M. A. BONNIN.. ... 56

VII. — *André Commart de Puylorson*, premier historien de Noirmoutier, par M. le docteur VIAUD-GRAND-MARAIS. 57

VIII. — Muses Vendéennes. — *La chanson des Pierres*, par M. FRANCIS EON. 75

IX. — *Souvenirs du 35e Mobiles*, par M. A. DE BÉJARRY. 77

X. — *France et Russie.* — Notes d'un ancien diplomate Vendéen, par M. le baron DE MESNARD .. 90

XI. — *Balzac*, de M. EDMOND BIRÉ. 95

XII. — Correspondance.. 112

XIII. — Quelques pages de l'histoire de la Roche-sur-Yon. — *Visites souveraines et princières*, par M. Eug. Louis. 119

XIV. — Souvenirs de la Révolution. — *M. Goupilleau, curé de Fenouiller* (1788-1822), par M. Edgar Bourloton... 146

XV. — Notes d'archéologie. — *Un autel druidique au bois de la Folie de Pouzauges*, par M. H. Luguet. 167

XVI. — *En Vendée* (poésie), par Mme Renée Monbrun. 171

XVII. — Camées Vendéens — *Le docteur Marcel Petiteau*, par M. G.-H. Colins... 173

XVIII. — Numismatique. — *Note sur un tiers de sou d'or trouvé en Vendée*, par M. C. Farcinet... ... 180

XIX. — *La forêt de Grasla*, par M. de Gouttepagnon... 184

XX. — La Société française d'archéologie en Bretagne (suite), par M. Ed. du Trémond... 192

XXI. — *De l'emploi du Calcaire coquillier dans les sépultures mérovingiennes*, par M. Gabriel de Fontaines 199

XXII. — *Autour de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*, par M. H. Renaud... 203

XXIII. — *Le Président de la République en Vendée*, par M. René Vallette.. 217

XXIV. — Chronique, par R. de Thiverçay... 233

XXV. — *Le Temple d'Yzeures*, (2e article), par M. O. de Rochebrune... 253

XXVI. — *A propos de l'origine de l'Imprimerie à Poitiers*, par M. Edgar Bourloton 257

XXVII. — *La mort de d'Elbée*, par M. le marquis d'Elbée. 276

XXVIII. — *Visions d'à côté*, par Mme Renée Monbrun. ... 290

XXIX. — *Poètes*, pièce de vers, de M. le comte de Fleury. 295

XXX. — *L'Ancien Théâtre en Poitou*, par M. H. Clouzot. 296

XXXI. — *Dans le Bocage Vendéen*, par M. Gaston Deschamps. 310

XXXII. — Numismatique. — *Les monnaies des Empereurs gallo-romains*, par M. C. Farcinet. 315

XXXIII. — *A travers les clochers du Bas-Poitou (fin)*, par M. l'abbé Teillet... 325

XXXIV. — Ballade : *Une pipe cassée*, par M. H. du Fontenioux.... 344

XXXV. — *Journal d'un Fontenaisien sous la Terreur (suite)*, par M. René Vallette 346

XXXVI. — Crayons poitevins : *M. Bélisaire Ledain*, par M. A. de la Bouralière.. 357

XXXVII. — Correspondance. 362

XXXVIII. — Chronique, par R. de Thiverçay. 364

XXXIX. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution (Luçon)*, par M. l'abbé Pontdevie et M. Edgar Bourloton.... 381

XL. — *Visages Vendéens*, par M. Jules Bois.. 409

XLI. — *Sur la route de Fontgombault.— Lazarine.* Conte poitevin, par M. André Theuriet, de l'Académie française. 416

XLII. — *Le Combat des Mathes et la mort de Louis de la Rochejaquelein* (documents inédits), par M. l'abbé Elie Moreau.. 424

XLIII. — *Vingt-cinq Décembre.* Noël en vers de M. A. Bonnin.. 436

XLIV. — *Un député de la Vendée sous le Premier Empire.* — M. Martin des Pallières, par L. Duval, archiviste de l'Orne... 438

XLV. — Visions d'à côté. — *Le Mont Saint-Michel*, par Mme Renée Monbrun... 455

XLVI. — Châteaux de Vendée. — *La Brunière du Givre*, par M. René Vallette... 463

XLVII. — *En Famille*, poésie de M. A. Métay.. 467

XLVIII. — Autour du drapeau blanc. — *Biographies inédites des chefs vendéens et chouans* (suite), par M. de la Fontenelle de Vaudoré. 468

XLIX. — *Essais d'Epigraphie Vendéenne* (suite), par M. René Vallette... 478

L. — *Madrigal*, par M. Alfred Rousse. 493

LI. — *La Société Française d'Archéologie à Morlaix et à Brest* (suite), par Ed. du Trémond... ... 494

LII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay... 499

Gravures.

I. — *Portrait de Paul Baudry*, par M. Alasonnière. 5

II. — *Beaufou*, dessin de M. G. Girault 55

III. — *André Commart de Puylorson*, d'après un ancien tableau... 57

IV. — *Le monument des combattants de Fontenay*. 77

V. — *Fontenay en 1840*, eau-forte de M. O. de Rochebrune. 118

VI. — *Le docteur Marcel Petiteau*. 173

VII. — *Le tiers de sou d'or trouvé en Vendée*, par M. C. Farcinet. 181

VIII. — *Une bourrine sur le bord du marais des Mathes*, par M. Shell. 202

IX — *L'inauguration de la statue de Baudry*... 216

X. — *Bas-Relief du temple Gallo-romain d'Yzeures*, eau-forte de M. O. de Rochebrune. 253

XI. — *Frise et entablement du IIe siècle*, eau-forte du même. 255

XII. — *Fauteuil sur lequel fut fusillé d'Elbée en 1794*. ... 277

XIII. — *Monnaies des empereurs Romains*... 318-323

XIV. — *L'abbaye restaurée de Fontgombault*, eau-forte de M. O. de Rochebrune 381

XV. — Planches d'épigraphie vendéenne... 478-492

XVI. — *Le château de la Brunière du Givre*, dessin de M. G. Girault.. 503

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.
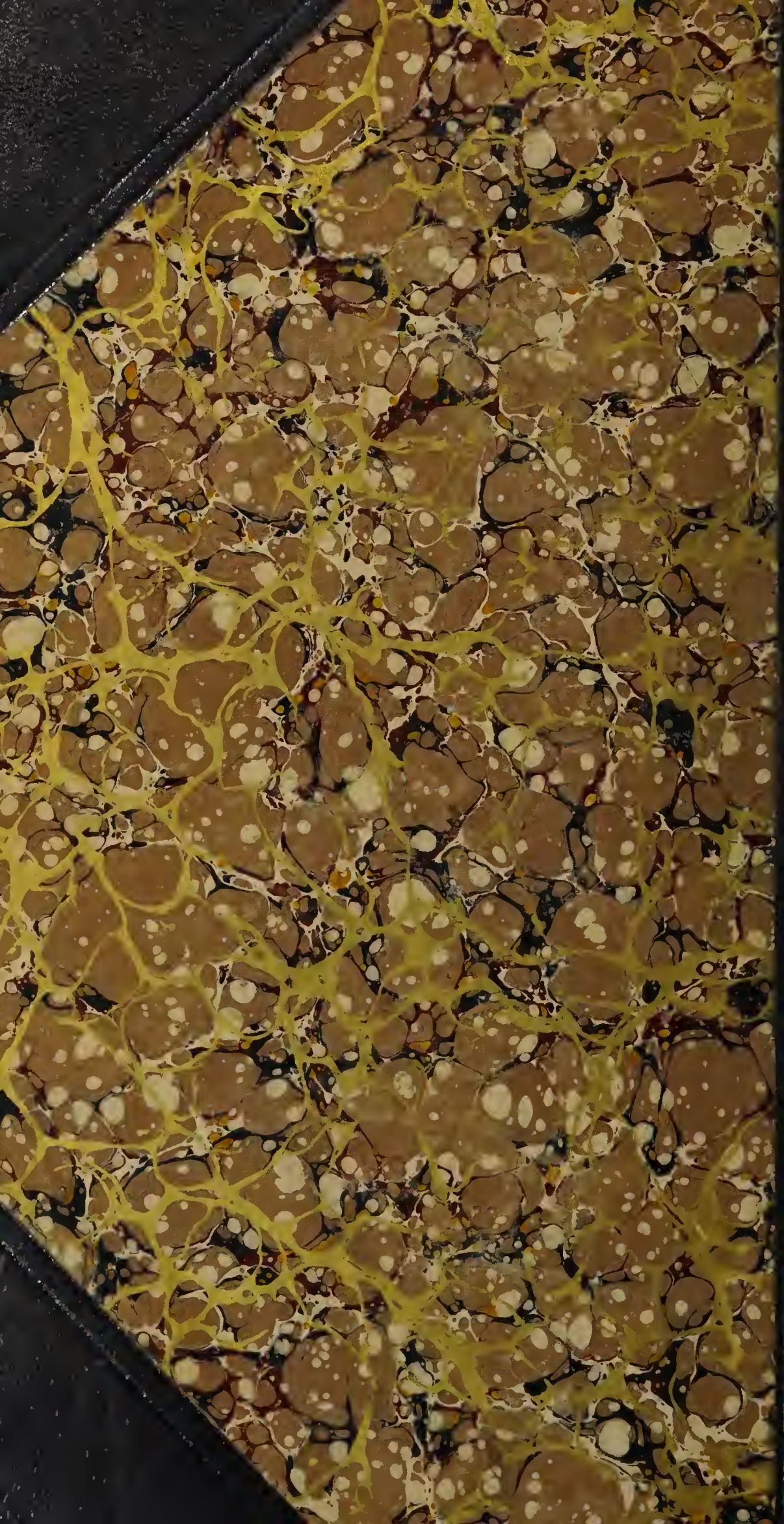
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3653